L'AUSTRASIE

REVUE

DE METZ ET DE LORRAINE.

METZ. — IMPRIMERIE DE ROUSSEAU-PALLEZ.

L'AUSTRASIE

REVUE

DE METZ ET DE LORRAINE.

CINQUIÈME VOLUME.



METZ

Typographie de ROUSSEAU-PALLEZ, Éditeur

RUE DES CLERCS, 14

1857.

OTHELLO.

(SUITE.)

VII.

— Je vous fais bien mes excuses, dit le régisseur de l'opéra en glissant dans la chambre avec de profondes salutations, j'interromps votre honneur?

— Quelle nouvelle nous apportez-vous? interrompit le major plus maître de lui que son malheureux ami. Asseyez-vous, et goûtez notre vin. Qu'est-ce qui vous amène?

— La triste certitude que l'on va représenter *Othello*. Rien n'y a fait, toutes les supplications ont été inutiles. Je vous avouerai que tout en faisant répéter l'opéra, j'avais obtenu de la prima dona le serment solennel d'être enrhumée; ne voilà-t-il pas que Satan nous amène hier soir la chanteuse Fanutti; elle vient du théâtre de S..... Elle demande un rôle à la direction supérieure, et figurez-vous qu'on lui indique *Othello* pour dimanche prochain. J'ai eu les larmes aux yeux quand on me l'a signifié; aucune puissance n'y fera rien maintenant, et j'ai pourtant de terribles pressentiments!

— Allons donc! dit le comte qui, pendant cet intervalle, avait eu le temps de reprendre ses esprits. De grâce, défaites-vous de cette croyance de charbonnier: je vous certifie que pas une personne de la famille ducale ne perdra un cheveu de la tête; j'irai au cimetière, je me ferai indiquer la tombe de cette pauvre Desdémona étouffée, je lui présenterai

mes devoirs, et la prierai de fermer les yeux pour cette fois et de m'étrangler à la place. Sans doute elle n'aura qu'un comte au lieu de sang princier ; cependant un de mes ancêtres a porté jadis la couronne royale !

— Ne blasphémez pas ainsi, répondit le vieillard ; un malheur est bientôt arrivé ! Il ne faut pas plaisanter avec de pareilles choses. En outre, j'ai eu un rêve cette nuit dans lequel j'ai vu un grand cortége funèbre accompagné de torches, comme on a coutume d'enterrer les princes.

— Voilà de terribles visions, mon bon monsieur ! dit en riant le major. N'aviez-vous pas bu un petit coup de trop hier soir ? Il n'y a rien de plus naturel que de rêver de pareilles sottises quand on n'a que des idées de mort pendant le jour !

Le vieillard ne parut pas ému de cette observation.

— Vous devriez plaisanter moins que personne sur ce sujet, dit-il. Je ne vous avais jamais vu avant le jour où vous m'avez rendu visite avec M. le comte, et cependant nous suivions tous deux le cercueil côte à côte, vous pleuriez à chaudes larmes.

— Délicieux ! comme vos impressions de la nuit ont de la la vivacité ! Je suis donc venu ici tout exprès, mon cher monsieur, pour me promener avec vous en rêve !

— Brisons là, répartit celui-ci ; ce qui doit arriver arrivera, et nous voudrions pour beaucoup que nous eussions rêvé seulement. J'étais venu principalement pour vous inviter à la répétition ; vous avez été si généreux envers nous, que je me ferai un plaisir de vous montrer tout notre personnel, et surtout la nouvelle chanteuse.

Les deux amis acceptèrent joyeusement la proposition. Le comte, comme toujours, eut l'air de regretter son emportement, et cette distraction arrivait à propos pour lui ; le major lui-même était peiné et embarrassé de l'explosion de ses aveux ; lui aussi saisit avec empressement cet éhappatoire pour se dérober aux explications ultérieures de son ami, qu'il redoutait plus qu'il ne les désirait.

VIII.

En effet, depuis cette heure, le comte ne parut pas vouloir toucher cette corde ; il sembla bien par moments un peu plus sombre, les accès de son profond chagrin revinrent même, mais non pas avec l'aveu d'une faute grave qui, la première fois, avait erré sur ses lèvres; il était plus réservé que jamais. Le major fut plusieurs jours sans presque l'apercevoir. La mission qui l'avait amené en cette ville ne lui laissait que quelques heures libres, et c'étaient précisément celles que le comte consacrait au théâtre; car soit qu'il y eût pris plaisir, soit que ce fût un témoignage d'affection envers sa bien-aimée, pour rendre son opéra favori aussi brillant que possible, il assistait à chaque répétition; son tact parfait, ses connaissances acquises dans ses voyages nombreux, son goût délicat et son grand usage du monde, corrigèrent insensiblement bien des petites choses qui avaient échappé même à l'œil et à l'oreille si exercés d'un critique tel que le régisseur; et le vieillard oubliait souvent pendant des heures entières les noirs pressentiments qui torturaient son âme, tant le comte Zroniewski avait captivé son attention.

Ce fut ainsi qu'Othello arriva à une perfection d'exécution qu'on n'eût pas crue possible dans le principe; l'opéra était, en raison des singulières circonstances qui en avaient empêché la représentation, devenu une nouveauté pour le public, pour les chanteurs eux-mêmes; il n'était donc pas surprenant qu'ils ne fissent tous leurs efforts pour répondre à une pareille attente, et que l'on se réjouît à l'avance du jour où l'on verrait apparaître sur les planches *le maure de Venise.*

Deux circonstances vinrent encore ajouter à l'intérêt que le public prenait à cette représentation. La cantatrice Fanutti arrivait précédée d'une grande réputation. On était curieux

de savoir comment elle se tirerait d'un rôle qui, en dehors de la musique, exige un sentiment, un jeu tragique très-développé. En outre il s'était répandu quelque chose des singuliers événements qui avaient accompagné Othello ; les vieillards parlaient, les jeunes gens répétaient, doutaient ou amplifiaient, de sorte qu'en fin de compte une partie du public crut que le diable lui-même jouait un rôle dans *Othello*.

Le major de Larun eut occasion d'entendre parler de ces bruits en plusieurs endroits; ce qui le frappa le plus, c'est qu'à la cour, où il passa quelques soirées, on ne s'entretenait jamais d'*Othello*, il n'y eut que la princesse Sophie qui lui dit à la dérobée et en souriant :

— Nous avons donc fini par arracher *Othello;* nous le devons à votre tante Panache, baron, ainsi qu'aux menaces diplomatiques du comte. Combien je me réjouis d'entendre dimanche une romance de Desdémona. En vérité, quand je mourrai je veux que ce soit mon chant du cygne.

— Y a-t-il des pressentiments? pensa le major en entendant ces mots jetés furtivement, qui résonnèrent d'une manière triste et significative à son oreille. La légende du fantôme de Desdémona, la frayeur du vieux régisseur, son rêve de funérailles et ce chant du cygne!...

Il regardait cette ravissante, cette adorable apparition traversant gravement et gracieusement les salons, jetant à chacun un doux présent, un sourire ou un mot amical; et l'idée de sa mort lui traversa l'esprit ! Il se moqua de lui-même l'instant d'après, et ne put comprendre comment une pensée pareille se présentait à son esprit libre de préjugés. Il chercha à chasser de son âme ce ridicule fantôme. Ce fut en vain ! Sa pensée revenait toujours, le surprenait au milieu des conversations les plus étrangères à ce sujet, et toujours il croyait entendre à son oreille une douce voix lui dire: « Si je meurs, je veux que ce soit pour moi le chant du cygne! »

Le dimanche arriva et en même temps un singulier incident. Le major était monté à cheval pendant l'après-midi avec le comte et plusieurs officiers. A leur retour ils furent surpris par la pluie qui les perça d'outre en outre. La demeure du comte était voisine de la poste ; il le pria d'entrer chez lui pour se changer ; le major sortit à la hâte avec un chapeau et un surtout de son ami pour rentrer chez lui. Il avait déjà parcouru quelques rues, et il lui semblait toujours que quelqu'un le suivait. Il s'arrête, se retourne et derrière lui aperçoit un homme maigre, de grande taille, vêtu d'une redingote râpée.

— Voici pour vous, Monsieur ? dit-il d'une voix sourde en lui lançant un regard pénétrant.

Et il lui coula, à sa grande surprise, un billet dans la main et disparut au détour de la rue. Le major ne pouvait se figurer d'où provenait cette communication mystérieuse, dans une ville où il était complètement inconnu ? Il retourna le billet en tous sens ; c'était un papier fin, glacé, artistement roulé comme un nœud cacheté d'un beau camée. Point d'adresse.

— Peut-être est-ce une plaisanterie qu'on a voulu me faire, pensa-t-il.

Et il l'ouvrit avec insouciance au milieu de la rue. Il lut et son attention fut éveillée ; il acheva et pâlit. Il fourra le papier dans sa poche, courut précipitamment chez lui et entra dans sa chambre.

Le crépuscule était déjà venu , il crut avoir mal lu et demanda de la lumière. Mais à la clarté des bougies ces terribles phrases restèrent gravées menaçantes et lugubres :

« *Misérable, comment peux-tu abandonner dans la misère ta femme et tes pauvres enfants, pendant que tu vis dans le monde au milieu du luxe et de l'élégance ? Que fais-tu dans cette ville ? Veux-tu déshonorer une maison princière et rendre sa fille aussi malheureuse que ta femme ! Fuis ! A l'heure où tu liras ceci, la pr. Sph. sait le honteux secret de ta tromperie.* »

Le major ne douta pas un instant que ces lignes ne fussent adressées au comte, et que le hasard, peut-être celui qui lui avait fait traverser la rue avec les vêtements de son ami, ne les lui eût amenées dans ses mains. Il comprit alors les accès de désespoir du comte : c'était le remords, le mépris de lui-même, qui, par moments, déchiraient le voile dont il couvrait son jeu trompeur. Les regards de Larun retombèrent sur ces lignes qu'il tenait encore à la main. Ces initiales *pr. Sph.* ne pouvaient signifier autre chose que le nom de cette ravissante et malheureuse créature que ce traître sans conscience avait fait tomber dans ses filets. Le major avait le coup-d'œil froid et positif, l'esprit vigoureux et logique; rarement, jamais peut-être, il ne s'était laissé surprendre ou mettre hors de lui par un événement quel qu'il fût ; mais en ce moment il n'était plus son maître. La rage, la colère et le mépris luttaient dans son âme. Il avait beau chercher à envisager la chose d'un côté plus favorable, à excuser le comte en raison de son caractère et de sa légèreté sans bornes, la pensée de Sophie d'une part, et de l'autre « *sa pauvre femme et ses pauvres enfants*, » chassaient toute compassion de son cœur et redoublaient sa fureur; bien plus, il y eut un moment où sa main saisit convulsivement ses pistolets qui pendaient à la muraille, pour châtier sur l'heure ce misérable. Mais le mépris fit ce que les sentiments plus doux n'avaient pu faire.

— Il faut qu'il parte à l'heure même! s'écria-t-il. La malheureuse qu'il a ensorcelée ne doit à aucun prix apprendre à quel misérable elle avait donné son premier amour. Qu'elle le pleure et l'oublie ; la forcer à le mépriser serait sa mort.

Il jeta rapidement ces idées sur le papier, rassembla une grosse somme d'argent, plus que ses ressources ne le lui permettaient, y ajouta la terrible lettre et envoya tout cela au comte par son valet de chambre.

Il était l'heure d'aller à l'opéra ; combien le major eût

désiré ne voir personne ce jour-là; mais il crut être de son devoir envers la princesse de la préserver du danger qui la menaçait. Il pensa au moyen d'y arriver, et il ne put imaginer autre chose que de la supplier de n'accepter aucune lettre d'une main étrangère. Il prit son manteau, et comme il allait quitter son appartement, son valet de chambre revint, portant encore à la main le paquet qu'il avait porté au comte.

— Son Excellence vient de partir à l'instant, dit-il.

Et il déposa le paquet sur la table.

— Parti! s'écria le major, ce n'est pas possible!

— Son chasseur est devant la porte, il a une lettre pour vous; faut-il le faire entrer?

Le major fit signe que oui; le domestique introduisit le chasseur, qui remit sa lettre en pleurant. Larun l'ouvrit et lut:

« Adieu pour toujours! La lettre que, comme je viens de l'apprendre, vous avez reçue il y a une heure, excuse mon départ sans prendre congé. Mon compagnon d'armes de six campagnes, n'évitera-t-il pas à une dame bien-aimée la douleur de voir mon nom inscrit dans tous les journaux, en acquittant pour moi les quelques billets que je ne pourrai plus payer? »

— Quand votre maître est-il parti?

— Il y a un quart d'heure, Monsieur le major.

— Saviez-vous son voyage?

— Non, Monsieur le major, je crois même que Son Excellence l'ignorait elle-même cette après-midi, car sa voiture devait la mener au théâtre. Vers cinq heures, Monsieur le comte sortit à pied et m'ordonna de le suivre. Il rencontra, près de l'église réformée, un grand homme maigre qui parut fort effrayé à son aspect. Il aborda Monsieur et lui demanda s'il était bien le comte Zroniewski. Mon maître lui répondit que oui; puis il lui demanda encore s'il avait reçu une lettre un quart d'heure auparavant. Monsieur le comte dit que non. Alors l'étranger parla secrètement à

mon maître pendant quelques minutes, et il faut qu'il ne lui ait pas appris de bonnes nouvelles, car Monsieur le comte devint pâle et se mit à trembler; il rentra sur-le-champ à la maison, envoya son cocher chercher des chevaux de poste, me fit remplir à la hâte deux malles et avancer la voiture de voyage. Monsieur le comte me renvoya à vous pour tous ses comptes et ses autres affaires, et sortit par la rue qui conduit à la porte du Sud. Il me fit un adieu auparavant que je crois être le dernier.

Le major avait écouté silencieusement le rapport du chasseur; il lui ordonna de revenir le lendemain matin, et se fit conduire au théâtre. L'ouverture était déjà commencée quand il entra; il se laissa tomber sur sa chaise, d'où il pouvait apercevoir la loge ducale. La princesse Sophie était assise près de sa mère, dans toute la splendeur de sa beauté naïve et de ses charmes naturels. Ses yeux rayonnaient de joie, la sérénité se lisait sur son front, et sur sa bouche gracieuse était gravé un fin sourire, peut-être le reflet d'une joyeuse plaisanterie. Sa volonté s'était accomplie, c'était pour voir *Othello* que la salle était pleine jusqu'aux combles. Elle prit encore sa lorgnette et, comme auparavant, parut chercher quelque chose dans la salle. Pauvre cœur sans défiance, c'est en vain qu'il bat pour ton bien-aimé! tes regards pleins d'amour ne le rencontreront pas, ton oreille épie en vain le bruit de ses pas dans le corridor, tu penches inutilement ton beau cou en arrière, la porte ne s'ouvre point, sa haute et imposante stature ne s'offrira plus à tes yeux!

Elle baissa sa lorgnette; un léger nuage d'attente trompée et de tristesse vint se poser sous sa blonde chevelure, les arcs harmonieux de ses sourcils se crispèrent et laissèrent paraître une trace presque imperceptible d'humeur. Ses cils fins et soyeux s'abaissèrent comme un voile transparent; elle paraissait rêver et dessinait avec sa lorgnette sur l'appui de la loge. Ce sont peut-être ses initiales qu'elle écrit ainsi

dans sa préoccupation. Combien dans peu d'instants elle va maudire le nom qui, en ce moment, remplit son âme!

Le major avait involontairement les larmes aux yeux en contemplant Sophie.

— Elle ne soupçonne encore rien de ce qui l'attend, pensa-t-il; mais jamais, non, jamais elle n'apprendra quel misérable elle aimait.

L'image de ce malheureux s'empara si vivement de son esprit, qu'il ferma les yeux et se mit à maudire la nature humaine qui, par faiblesse et légèreté, avait pu faire d'un esprit élevé, d'un intrépide soldat, un homme sans honneur, un traître infâme.

Le major a souvent avoué qu'un des plus terribles instants de sa vie avait été celui où, dans un entr'acte d'*Othello*, il était entré dans la loge ducale. Il était troublé comme si c'eût été lui qui était le coupable envers Sophie; comme si c'était lui qui devait lui briser le cœur. L'idée de la voir ainsi sans soupçons, heureuse, pleine d'espérance et si près de connaître l'affreux malheur qui l'attendait lui était insupportable. Il entra; leurs yeux se rencontrèrent; elle avait dû regarder plus d'une fois la porte. Elle salua avec une vivacité impatiente un prince et deux généraux, et fit signe au major d'approcher.

— Nous avons enfin notre Othello! dit-elle; n'êtes-vous pas heureux, plein d'émotion?... Mais je n'aperçois pas l'un de nos complices, murmura-t-elle en rougissant légèrement; le comte est bien certainement dans les coulisses pour mériter de chaleureux remercîments si tout marche à souhait?

— Je demande pardon à Votre Excellence, répartit le major péniblement et en faisant effort sur lui-même; le comte m'a chargé de l'excuser, il est parti précipitamment pour quelques jours.

Sophie pâlit.

— Parti! Ainsi il n'est point à l'opéra? où donc ses affai-

res l'ont-elles appelé si précipitamment ? Oh ! c'est bien certainement une plaisanterie que vous avez combinée tous deux, s'écria-t-elle. Croyez-vous qu'il serait parti si promptement sans prendre congé? Non, non, ceci ne peut être qu'une plaisanterie. Maintenant je sais d'où vient certain billet qu'on m'a remis.

Le major fut si effrayé qu'il dut se tenir à la chaise.

— Un billet? dit-il d'une voix tremblante en proie à un affreux pressentiment.

— Oui, un charmant billet, dit-elle. Et elle lui laissa voir, en l'agaçant, le coin d'un papier qui était placé entre son large bracelet et son charmant bras. Un billet qui m'est arrivé de la façon la plus mystérieuse. Je lis dans vos yeux que vous êtes du complot. Je n'ai pas encore eu l'occasion de l'ouvrir, car il ne faut pas faire connaître une pareille plaisanterie ; mais aussitôt que je serai dans mon boudoir...

— Au nom du ciel ! Votre Excellence veut-elle bien me donner ce billet ? dit le major torturé par les plus horribles souffrances. Il ne vous est pas même adressé ; il n'est pas arrivé dans les mains qu'il fallait....

— Ah ! Eh bien ! tant mieux ; je ne vous le donnerai pour rien au monde, cela m'éclairera sur les intentions de certaines gens ! En tout cas c'était adressé à une dame ; c'est plaisant que cela tombe justement dans mes mains.

Le major voulut prier, conjurer, mais le prince vint passer sa tête entre eux deux ; les deux généraux prirent part à la conversation et se mirent à conter les nouvelles du jour ; il fut obligé de se retirer. Poursuivi par d'atroces tourments, il revint à sa loge, couvrit ses yeux de sa main pour ne pas voir l'infortunée, puis il ne pouvait résister à la regarder de nouveau et à puiser dans ses yeux les tortures de la peur et la certitude de l'approche du malheur.

Les diamants de son bracelet lançaient mille éclairs, leurs rayons venaient jusqu'à lui et lui perçaient le cœur comme mille traits aigus.

— Quelle douleur cache ces diamants ! Quand elle dénouera ses bracelets dans sa chambre solitaire, n'ouvrira-t-elle pas en même temps la porte à un horrible mystère? Son pouls bat sur ces lignes maudites, comme son cœur bat pour son bien-aimé ; ne s'arrêtera-t-il pas quand elle brisera le cachet et quand son âme, qui n'en peut rien pressentir, découvrira le secret affreux ?

Desdémona accordait sa harpe, ses mélancoliques accords s'épanouirent comme un murmure dans la salle ; elle éleva la voix et chanta son chant du cygne. Combien tous les cœurs furent puissamment, profondément saisis par les sons émouvants de ce chant si simple, si naïf, et cependant d'un effet si saisissant ! On se sent, en l'entendant, inquiet, mal à l'aise ; on pressent la destinée terrible qui l'attend, on entend le meurtrier qui se glisse dans le lointain, on sent s'approcher la main fatale, implacable, de la destinée ; on entend le bruit des ailes de la mort. Elle ne soupçonne rien ; elle est douce, naïve, assise comme une enfant près de sa harpe, la mélancolie seule perce dans les sons pleins de tendresse qui s'échappent de sa poitrine, en rendant les émotions de ce cœur aimant, brûlant, pour lequel le poignard est déjà préparé. Elle envoie des baisers d'amour à celui qui va l'anéantir ; son amour semble l'appeler dans ses bras, il va venir pour la tuer ; elle prie pour lui, Desdémona le bénit, lui qui la maudit.

Le major partageait son attention entre la chanteuse et Sophie. Elle écoutait avec attendrissement son chant bien-aimé ; une larme était suspendue à ses longs cils, elle pleurait, ignorante de *son propre destin*. Les accords de la harpe s'éteignirent, Sophie resta pensive et rêveuse, les regards fixés devant elle.

« Quand je mourrai, je veux que ce soit mon chant du cygne ! » Cette parole, expression d'un sombre pressentiment, résonnait aux oreilles du major.

— En vérité, elle a prédit juste, se dit-il à lui-même ; c'était le chant du cygne de son bonheur !

Othello parut. L'attention de Sophie n'était plus fixée sur l'opéra, elle regardait son bracelet, elle jouait avec le ressort; un sourire plein de sérénité avait remplacé sa mélancolie; son regard vint chercher la loge du major, il fixa les yeux sur elle avec terreur. Dieu du ciel! elle tire le malheureux papier et le cache dans son mouchoir. Il croit s'apercevoir qu'elle en brise secrètement le cachet. Éperdu il se précipite dans le corridor. Il ne sait pourquoi, mais une force invisible le pousse vers la loge ducale; il n'en est plus éloigné que de quelques pas. Il entend un bruit confus dans la salle, on sort de la loge; il voit passer devant lui des valets et des femmes de chambre courant avec un air d'effroi; un horrible pressentiment lui dit ce que cela signifie, il interroge, et on lui répond:

— C'est la princesse Sophie qui vient de se trouver mal!

***

(La fin à la prochaine livraison.)

NOTICE

SUR

JEAN DE LUXEMBOURG,

ROI DE BOHÊME.

I.

Fils d'un empereur, père et aïeul d'empereurs, ayant dirigé les affaires de l'Allemagne comme si lui-même eût tenu le globe symbolique ; d'une activité infatigable, tantôt dans la Bohême dont il est roi à seize ans, dans le Luxembourg son héritage, en France pour laquelle il combat, à Avignon où il négocie, en Italie où il apparaît la première fois comme un sauveur; jouissant d'une influence sans exemple; beau, éloquent; intrépide capitaine; souvent politique habile ; mourant à Crécy, d'une mort héroïque jusqu'à la folie, Jean de Luxembourg est un des plus brillants personnages du quatorzième siècle. On s'étonne en examinant cette vie si remplie, en songeant à tant de glorieux épisodes, à tant de guerres rapidement conduites, que Jean de Luxembourg n'occupe pas une place plus importante dans les récits des historiens, qu'il n'apparaisse pas au premier plan de toute son époque. C'est que si Jean de Luxembourg eut beaucoup des qualités qui font les grands hommes, il ne les eut pas toutes. Il fut doué au plus haut point de la résolution spontanée, du courage, de l'audace même, d'un coup-d'œil perçant, saisissant toutes les conséquences des événements ; il n'eut

pas la persévérance; il entrevit son but plutôt qu'il ne l'aperçut distinctement, il marcha vers ce but, non pas par une ligne droite, mais en se laissant détourner par un amour de prouesses et d'aventures qui l'entraînait partout où un fer de lance heurtait un bouclier. Il y eut en lui trop de mobilité, trop d'inconstance; tour à tour chrétien fervent et ami passionné des plaisirs, arbitre pacifique et prince querelleur, ambitieux et désintéressé, chevalier loyal et fin diplomate, sa vie se compose des plus étranges contrastes, des disparates les plus bizarres. Mais il y eut des jours où il fut un grand homme, et ces jours furent assez nombreux pour lui donner un immense ascendant sur son époque. « Ce roi de Bohême, Jean, a dit Voltaire, était le véritable empereur par son pouvoir [1]. »

Il nous a paru qu'il pourrait y avoir quelque intérêt pour notre province à entendre raconter cette vie si agitée et dont la fin est digne des vieilles épopées chevaleresques. Non-seulement Jean a laissé un grand souvenir dans un pays tout voisin du nôtre, mais il apparaît dans l'histoire de notre passé; il y apparaît de deux manières. Tandis que Metz le considérait comme un ennemi, et même comme un ennemi cruel, une partie considérable du territoire qui forme aujourd'hui le département de la Moselle, le respectait comme souverain. En effet, le comté de Luxembourg comprenait jadis, outre les contrées dont est formé le grand-duché actuel, cette lisière de la France qui s'étend de Montmédy à Thionville. La famille qui possédait ce comté était ancienne déjà lorsqu'elle devint illustre en produisant Henri VII. Ce fut de cet empereur et de Marguerite de Brabant que Jean naquit l'an 1295, à Luxembourg, et probablement dans un antique château qui fut détruit au seizième siècle par Charles-Quint. L'énorme rocher sur lequel s'élevait cette résidence,

---

[1] *Annales de l'Empire*, année 1331.

est aujourd'hui transformé en un bastion que l'on appelle le Boch. Nous en donnons le croquis.



Jean eut quatre sœurs qui, par leurs alliances, contribuèrent aussi à l'éclat de leur race : Béatrix dont la main fut accordée à Charles II, roi de Hongrie ; Marie que Charles-le-Bel fit reine de France ; Agnès qui épousa Rodolphe de Bavière, comte palatin du Rhin, et Catherine qui fut mariée à Léopold d'Autriche.

Jean n'avait que quatorze ans lorsqu'il reçut de son père la souveraineté de Luxembourg ; deux ans plus tard on lui offrit un royaume. Depuis 1307 la Bohême était despotiquement gouvernée par Henri, duc de Carinthie, qui avait épousé la princesse Anne, sœur aînée de Vinceslas V, mort sans enfants. Un parti nombreux et puissant, las de la tyrannie du nouveau roi, se tourna vers le jeune comte Jean. Ce parti envoya à Henry VII des députés qui le supplièrent de prendre la Bohême sous sa protection et de permettre que son fils devînt leur maître en épousant Elisabeth, sœur cadette de la princesse Anne. L'empereur réunit son conseil ; tous les membres se prononcèrent énergiquement contre le duc de Carinthie qui, depuis deux ans, régnait sur des états dont il n'avait point demandé l'investiture. Le trône de Bohême fut déclaré vacant et il fut décidé qu'il appartiendrait à l'époux d'Elisabeth. Henri VII avait-il préparé la demande des envoyés de la Bohême, ou la noblesse de ce malheureux

pays avait-elle été réellement attirée vers l'empereur par le caractère généreux dont il avait souvent donné des preuves? Quoique la première de ces suppositions soit la plus probable, Henri parut effrayé de la proposition qu'on lui adressait; son fils lui semblait bien jeune pour aller disputer à Henri de Carinthie un pouvoir que lui contestait déjà un autre prétendant, Frédéric d'Autriche, fils de l'empereur Albert.[1] Henri VII proposa aux envoyés de leur donner pour roi son frère Valerand, s'engageant d'ailleurs à lui fournir une armée et à le soutenir de tout son pouvoir; mais les délégués déclarèrent qu'il ne leur était pas permis de changer les termes de leur mission, et qu'ils ne pouvaient accepter pour roi que Jean de Luxembourg.[2] Pierre d'Aspelt, archevêque de Mayence[3], prit alors la parole et parla si vivement dans le même sens, qu'Henri VII finit par consentir au mariage projeté. Il demanda donc qu'Elisabeth lui fût amenée à Spire, où il comptait tenir une diète. Cette princesse n'avait aucune ressource pécuniaire, aussi ses partisans se cotisèrent-ils pour lui acheter de riches atours, et ayant réussi à la soustraire à la vigilance du duc de Carinthie, ils la conduisirent en magnifique équipage dans la ville désignée. L'empereur l'accueillit comme si elle eût été sa fille, et Jean ayant témoigné le plus grand empressement de l'épouser, les noces furent pompeusement célébrées. Aussitôt après, le comte de Luxembourg reçut des mains de son père la bannière de Bohême et l'investiture de ce royaume pour lequel il partit sur-le-champ. Il était suivi d'une armée et accompagné de l'archevêque de Mayence, Pierre d'Aspelt, homme de conseil et d'exécution.

---

[1] Dubravius. *Hist. Boiemica*, lib. XIX. — Bertholet. *Hist. de Luxembourg*, t. VII, livre XLVII. — Le P. Barre. *Hist. d'Allemagne*, t. VI.

[2] *Hist. Boiemica*, t. XIX. — Bertholet. *Hist. de Luxembourg*, livre XLVII.

[3] Aspelt est un village du Luxembourg, situé près des eaux de Mondorff. — On lit quelques détails sur Aspelt et sur Pierre d'Aspelt dans l'*Itinéraire du Luxembourg germanique*, par M. de la Basse-Moûturie. p. 146.

Quoique abandonné de la plus grande partie de la nation et n'ayant plus d'autre allié que le marquis de Misnie, le duc de Carinthie se prépara à une résistance énergique. Il fit occuper, par de fortes garnisons, Prague et Cuttemberg, et exigea un nouveau serment de fidélité des habitants de ces deux villes.

Jean porta ses premiers efforts sur Cuttemberg, puis ayant l'assurance que cette place se rendrait s'il réussissait à s'emparer de Prague, où Henri de Carinthie s'était retiré, il commença le siége de cette ville. Le duc y avait réuni ses meilleures troupes et fit une résistance désespérée; plusieurs fois des sorties causèrent les plus grands dommages à l'armée de Jean. Les soldats, lassés de la longueur du siége, finirent par demander ou la retraite ou l'assaut. Le jeune roi hésitait entre ces deux partis, lorsqu'une trahison lui livra la ville. Quelques habitants, exaspérés par les mauvais traitements de la garnison, formèrent le projet d'ouvrir Prague à Jean de Luxembourg. Ils lui firent savoir que tel jour, au troisième coup de la grosse cloche de l'église Notre-Dame, une porte qu'ils désignèrent donnerait passage à son armée. Henri de Lype, seigneur de Bohême et zélé partisan du jeune roi, arriva au jour dit, et au signal dont on était convenu franchit la porte indiquée et entra dans Prague suivi de ses hommes. Le duc de Carinthie se réfugia dans le fort de Saint-Vit, où il fut bientôt obligé de capituler. Après ce succès qui terminait la guerre, Jean et Elisabeth furent couronnés dans Prague par l'archevêque de Mayence, qui ensuite reprit le chemin de l'Allemagne [1].

L'activité du roi de Bohême trouva d'abord à s'exercer contre les bandits qui infestaient ses états. Favorisés par les troubles du règne précédent, encouragés par l'impunité, ils étaient devenus extrêmement nombreux et s'étaient cons-

---

[1] Bertholet. *Histoire de Luxembourg*, livre XLVII. — *Historia Boiemica*, lib. XIX.

truit des châteaux d'où ils faisaient cruellement la loi à tout le pays. Jean se mit lui-même à leur poursuite; il s'empara de leurs repaires et de leurs personnes, fit quelques sévères actes de justice et rendit la sécurité à la nation qui l'avait appelé [1]. Ces heureux débuts remplirent de joie Henri VII, qui ne tarda pas à donner à son fils une grande preuve de sa confiance.

Depuis la déposition de Frédéric II, l'Italie n'avait plus vu d'empereurs. Des *rois des Romains, protecteurs de l'Eglise, défenseurs des veuves et des orphelins,* régnaient bien en Allemagne, mais ils ne venaient plus recevoir des mains du pape cette couronne d'or à laquelle les Italiens attachaient l'idée de la souveraine puissance. Henri de Luxembourg résolut de faire revivre des droits que ses prédécesseurs avaient négligé de soutenir ou n'avaient pas osé réclamer. Il se décida à franchir les Alpes, et chargeant son fils de le remplacer durant son absence, il le constitua vicaire de l'empire. Jean, obligé de s'éloigner de la Bohême, chargea du gouvernement de ce royaume Pierre d'Aspelt qui lui avait déjà donné tant de preuves de zèle et d'attachement.

L'expédition d'Henri VII avait d'abord été glorieuse, l'Italie était dans un tel état de troubles que la présence de ce prince pouvait sembler une chance de salut [2]. Une lettre de Dante, adressée *aux princes* et *aux républiques,* témoigne avec quel enthousiasme le parti gibelin accueillit la nouvelle de l'arrivée de l'empereur : « Réjouis-toi, disait le poète dans cette lettre, réjouis-toi, Italie, naguères digne de commisération, tu vas être enviée de l'univers; ton époux, la joie du peuple, la gloire de la nation, le pieux Henri-César-Auguste se hâte de venir à tes noces; essuie tes larmes, belle patrie, jette tes vêtements de deuil, il s'approche celui qui te délivrera des

---

[1] *Hist. Boiemica*, lib. XIX. — *Hist. de Luxembourg*, livre XLVII. — *Hist. d'Allemagne*, tome VI.

[2] Sismondi. *Histoire des Républiques italiennes*, t. IV.

fers des méchants. . » Tant d'espérances ne se réalisèrent pas, et Henri demanda à son fils des renforts dont il avait le plus grand besoin[1]. Jean les lui conduisait lui-même lorsqu'il eut la douleur d'apprendre la mort de son père, mort qu'entoura un soupçon d'empoisonnement. Jean toutefois continua son voyage jusqu'à la haute Italie, et après avoir laissé à Milan et dans quelques autres villes des troupes en état de résister aux tentatives des Guelfes, il revint dans son royaume, rappelé en toute hâte par l'agression de Mathias Trenzcin qui, à la tête d'une troupe de Hongrois, venait d'envahir la Moravie. Jean, accompagné de Henri de Lype, marcha rapidement à la rencontre de son ennemi et remporta sur lui une éclatante victoire. Poursuivi jusqu'au Wag, Mathias fut obligé d'implorer la paix[2].

Après cette courte et brillante expédition, Jean se rendit à Francfort pour y assister à l'élection d'un empereur. Deux concurrents étaient en présence, rivaux en jeunesse, en force, en valeur, en ambition, en puissance. Il y eut alors schisme dans l'empire: deux empereurs. L'un, Frédéric d'Autriche qui n'obtint que quatre suffrages, se fit couronner à Bonne; l'autre, Louis de Bavière, soutenu par le roi de Bohême, après avoir été élu à Francfort par cinq électeurs seulement, reçut la couronne impériale à Aix-la-Chapelle, cette Rheims de l'Allemagne, cette ville où les nouveaux empereurs venaient comme demander à l'ombre de Charlemagne la sanction d'un pouvoir que seul il avait été assez fort pour supporter.

Des troubles fort graves rappelèrent Jean de Luxembourg dans son royaume. La rareté des documents historiques relatifs à la Bohême, la distance où nous sommes des événements que nous avons à raconter, les contradictions fré-

---

[1] *Histoire des Républiques italiennes*, par Sismondi, t. IV. — *Muratori annuali*, t. VIII, partie Ire, p. 96.

[2] *Histoire de Luxembourg*, l. XLVII. — *Hist. Boiemica*, l. XIX.

quentes qui existent entre les dates assignées à tels de ces événements, rendent assez difficile le récit de ces nouvelles séditions et ne permettent guère de juger la manière d'agir du roi Jean. Il semble toutefois qu'alors il ne montra pas cet esprit politique dont plus tard il donna des preuves réelles, qu'il y eut faiblesse, tergiversation de sa part. La présence de chevaliers allemands, les faveurs qui leur étaient accordées, telles avaient été les premières causes du mécontentement. Ce mécontentement était habilement entretenu par la reine, veuve de Wenceslas IV et belle-mère de Jean. Celle-ci était jalouse du pouvoir que les fréquentes absences de son gendre laissaient à sa fille Élisabeth, et disposant de richesses considérables elle s'était formé un parti dans la noblesse. Élisabeth, de son côté, avait trouvé de vives sympathies dans le clergé, le peuple et la bourgeoisie. Jean arriva en Bohême au mois de novembre 1317; il n'était accompagné que de deux cents chevaliers allemands ou luxembourgeois, un petit nombre de gentilshommes du pays vint se joindre à lui. Malgré l'hiver, malgré le peu de ressources dont il pouvait disposer, il se décida à attaquer les mécontents qui déjà avaient pris les armes; il mit dans cette expédition une telle célérité, tant d'audace et de vigueur, qu'il battit les rebelles en plusieurs rencontres. Mais il avait devant lui des forces trop supérieures pour espérer un succès complet. Il se décida donc à recourir à l'intervention de Louis de Bavière et de son oncle, Baudouin, archevêque de Trèves. Ceux-ci accoururent en Bohême. Baudouin, homme pénétrant, comprit tout ce que la position de son neveu avait de périlleux. Il l'engagea à la patience et lui persuada d'entrer en accommodement avec les séditieux[1]. Parmi eux était cet Henri de Lype, qui avait aidé Jean de Luxembourg à conquérir son royaume. De grands services

[1] Le P. Barre. *Hist. d'Allemagne*, t. VI.— *Hist. Boïemica*, lib. XX, fol. 165 et suivants.

rendus l'imposaient pour ainsi dire à Jean. Henri de Lype reçut avec le titre de chancelier un pouvoir presque royal sur la Bohême. Le gouvernement de la Moravie fut donné à Janus de Wurtemberg, les chevaliers allemands furent congédiés, la féodalité indigène occupa toutes les hautes positions, et le jeune roi, dont les prérogatives étaient annihilées, ne dut guère compter que sur le dévouement de Jean, archevêque de Prague. Ce n'était pas assez pour qu'il essayât de lutter contre la faction victorieuse, il s'essaya au triste rôle de roi fainéant, il recourut aux plaisirs, il institua une *Table Ronde* et tenta de donner des tournois. Mais tous ces brillants amusements des cours chevaleresques n'étaient pas en rapport avec le sauvage pays qu'il habitait, son costume même était un objet d'étonnement et de dérision pour ses incultes sujets. On lui reprocha ses souliers à la poulaine, l'exiguité de son pourpoint que l'on trouvait indécent, la manière dont ses longs cheveux étaient nattés. On l'accusa d'aimer le vin, de se plaire à de longs festins animés par de libres propos, de remplir ses nuits d'orgies. On a raconté que ses aventureuses amours l'avaient mis plusieurs fois en danger de perdre la vie. Sur ses mœurs les soupçons sont allés tellement loin qu'il est difficile de ne pas croire à des allégations calomnieuses ; certains passages de Dubrawe sembleraient extraits d'un récit des turpitudes romaines [1].

Tandis que Jean se soumettait ainsi à l'autorité d'une espèce de maire de palais, la Bohême était plus malheureuse que jamais. Aux dissensions intestines avaient succédé la peste et la famine. Ce fut alors que l'on vit des paysans retirés dans les forêts attaquer les voyageurs non pour les voler mais pour se nourrir de chair humaine. Et plus tard, ces anthropophages ne pouvaient se décider à renoncer aux affreux aliments dont ils s'étaient fait une longue habitude [2]. De

---

[1] *Hist. Boïemica*, lib. p. 168.

[2] Chr. Aulæ Regiæ, p. 26. — Cité par M. Lens : *Jean l'Aveugle*, p. 19.

détestables doctrines sociales et religieuses se répandaient au milieu de ces calamités de toutes sortes et les augmentaient encore. Ces doctrines, qui étaient celles d'un communisme barbare, venaient d'être rajeunies en Italie par un ermite appelé Dulcin.

Il prétendait que le règne du Saint-Esprit avait commencé l'an 1300, et que l'autorité du pape avait cessé à la même époque. Il prêchait la communauté des biens, la promiscuité des femmes et, sous prétexte de charité, encourageait ses disciples aux plus odieuses débauches. Cet impur enseignement avait pénétré en Bohême et menaçait d'y faire de nombreux prosélytes; mais les répressions les plus vigoureuses en arrêtèrent la propagation. Cependant les germes répandus par Dulcin ne furent pas, un peu plus tard, inutiles aux progrès des Hussites.

L'Allemagne alors n'était pas tranquille non plus. La nomination des deux empereurs l'avait divisée en deux factions; c'était plus qu'une guerre civile, c'était pour ainsi dire une guerre de famille. Rodolphe de Bavière, qui avait pris parti pour Frédéric, était frère de l'empereur Louis et beau-frère du roi Jean, dont Léopold d'Autriche avait aussi épousé la sœur. La Westphalie et le Bas-Rhin s'étaient prononcés pour Louis de Bavière. Le Haut-Rhin avait suivi la cause de Frédéric d'Autriche. Jean dut quitter ses états pour venir au secours de Louis. Il partit donc de la Bohême après avoir essayé de contrebalancer l'autorité de Henri de Lype par celle de l'archevêque de Prague, à qui il réussit à confier une part du gouvernement. Accompagné de ses chevaliers luxembourgeois, le roi de Bohême assista à la bataille d'Esling le jour de laquelle il fut armé chevalier. Depuis longtemps certes il avait gagné ses éperons, mais il venait seulement d'atteindre sa vingt-unième année.

La lutte, qui se continua avec des alternatives de succès et de revers pour l'un et l'autre empereur, ne fut pas alors assez acharnée pour empêcher Jean de venir passer quelque

temps dans son cher comté de Luxembourg. Ce fut là qu'il apprit par l'archevêque de Prague lui-même que des révolutions nouvelles agitaient encore une fois la Bohême [1]. Henri de Lype, dans le but d'éloigner l'archevêque, l'avait calomnié près du Saint-Siége. Le prélat avait été obligé de se rendre à Avignon, afin de se justifier près du pape, et à son retour il s'était rendu près du roi Jean pour l'instruire des menées de ses ennemis. Le roi se décida à partir sur-le-champ. Il arriva à Ellebogen où la reine sa femme s'était retirée avec un parti assez nombreux. Elle avait dû fuir devant sa belle-mère que soutenait Henry de Lype. Celui-ci s'était rendu maître des finances et s'était emparé de plusieurs forteresses. Jean convoqua à Ellebogen même une assemblée devant laquelle Henry de Lype fut engagé à paraître. Il osa s'y présenter, mais il était suivi de trop d'hommes d'armes pour devoir craindre une arrestation. Il dit, du reste, qu'il était venu pour supplier respectueusement son souverain d'écouter sa justification, que s'il paraissait avec une suite nombreuse, ce n'était que pour se garantir des insultes de ses ennemis, mais qu'il se ferait toujours gloire d'être le plus humble et le plus fidèle sujet du roi [2].

Jean permit à Henri de se retirer. Il attendit un prétexte pour le faire arrêter. L'occasion désirée s'offrit bientôt. Peu de jours après sa comparution devant le roi, Henri de Lype passa, accompagné d'une suite peu nombreuse, dans une rue où il eut une querelle avec quelques chevaliers de Jean. On se saisit de lui et il fut enfermé dans la citadelle de Prague. Aussitôt ses amis réclamèrent hautement sa mise en liberté et prirent les armes. Jean les attaqua et battit un de leurs chefs, Guillaume de Lanstein, auquel il enleva un butin considérable. Celui-ci implora l'intermédiaire de Pierre

---

[1] *Hist. Boïem*, lib. XX. — *Hist. de Luxembourg*, liv. XLVIII.
[2] *Histoire d'Allemagne*, t. VI.

de Rosen, son cousin, homme puissant et hautain. Rosen se rendit à Prague avec le dessein de réconcilier le roi et son parent, mais ses paroles orgueilleuses ne firent qu'augmenter l'irritation de Jean : « Rosen, dit Jean, en jouant sur ce nom, Rosen, vous êtes garni d'épines, mais prenez garde qu'en voulant piquer les autres vous ne soyez vous-même blessé. » Jean ajouta qu'il pardonnerait cependant si on lui rendait les forteresses royales qui étaient occupées par les factieux. Rosen, après trois jours de délibération, refusa d'accéder à cette demande et se rendit en Autriche avec Guillaume de Lanstein. Ils allaient sans doute intéresser le duc Léopold à leurs querelles. Le danger devenait plus grand. Jean appela à son aide Pierre d'Aspelt et Baudouin. Les deux archevêques arrivèrent suivis de six cents hommes d'armes, mais d'abord essayèrent d'user de moyens de conciliation. Ils se présentèrent donc comme des arbitres prêts à écouter tous les griefs, et offrirent des saufs-conduits à ceux des révoltés qui désireraient venir exposer les motifs de leur mécontentement. Ceux-ci ne voulurent pas profiter de cette proposition, à moins qu'on ne rendît Henri de Lype à la liberté. Jean refusa d'y consentir ; toutefois les deux archevêques finirent par le déterminer à entrer en accommodement. Il fut donc convenu que Henri de Lype sortirait de prison, mais qu'il restituerait six forteresses dont il s'était emparé et que six nobles seraient ses otages. Ce point ayant été décidé, les autres questions ne présentèrent plus de grandes difficultés [1].

Ce fut sans doute durant ces démêlés que Jean obtint de l'empereur d'échanger son turbulent royaume contre le Palatinat. A cette nouvelle les troubles augmentèrent, l'indignation fut générale, et le roi s'apercevant de la faute qu'il avait commise, pria Louis de l'aider à la réparer. L'empereur

---

[1] *Hist. de Luxembourg*, livre XLVIII.

vint donc en Bohême et dans une assemblée solennelle déclara que l'échange ne devait être exécuté qu'après avoir reçu la sanction des états; puis prenant l'acte, cause de toute cette agitation, il le déchira et en livra les fragments aux flammes. Les historiens, du reste, ne placent pas tous ce fait sous la même date. Nous le répétons, il règne souvent une assez grande incertitude sur l'ordre à assigner aux événements qui se sont passés en Bohême vers ce temps. Il y a de nombreuses contradictions dans les récits des divers historiens, les uns placent à une époque tel épisode que les autres attribuent à des années postérieures [1]. Enfin il est difficile de suivre les mouvements de tous ces grands seigneurs séditieux, de s'expliquer leurs brusques révoltes suivies de soudains accommodements, de comprendre la manière d'agir du roi Jean. Ainsi, après les scènes que nous venons de raconter, nous le voyons retomber encore une fois sous la domination du parti aristocratique qu'il a tenté de maîtriser; nous le voyons en lutte avec la reine Elisabeth. Elle s'est retirée dans Prague et il va l'y assiéger avec ces mêmes grands vassaux dont il a tant eu à se plaindre. Au bout d'une semaine la paix fut conclue, mais le roi conserva quelque méfiance à l'égard de sa femme que les seigneurs lui représentaient comme une ambitieuse, ne songeant qu'à enlever tout pouvoir à son mari pour régner elle-même sous le nom de son fils Wenceslas.

En 1321 nous retrouvons Jean à Luxembourg. Vers cette époque il fit fortifier une petite ville, qui, devenue un village, ne conserve plus que dans son nom le souvenir de son ancienne importance. Ce village, situé entre Thionville et Sierk, se nomme Kœnigsmaker [2].

Pendant ce séjour dans son comté, Jean chercha à nouer

---

[1] Bertholleț place ce projet d'échange (livre XLVIII, p. 79) en 1327, le Père Barre en 1322, date plus probable adoptée aussi par Voltaire.(*Annales de l'empire*).

[2] Viville. *Dictionnaire du département de la Moselle*, t. 2, p. 220.

de bonnes relations avec les princes ses voisins. Le 1er avril 1322 fut fait un accord entre lui et l'évêque de Verdun, tendant à éloigner de part et d'autre tout motif de mésintelligence. Dans ce temps aussi il projeta un mariage entre sa fille aînée Marguerite et le comte de Bar, entre sa seconde fille Bonne et le marquis de Misnie [1]. Ni l'une ni l'autre de ces unions n'eurent lieu. Mais alors fut conclu un mariage d'une haute importance, celui de sa sœur Marie avec le roi de France Charles-le-Bel. Il fut célébré à Provins, le 21 septembre 1322 [2]. Jean de Luxembourg ne put y assister, car à cette date il prenait une part glorieuse au dénouement de la longue lutte des deux empereurs.

Frédéric d'Autriche, ses frères, son cousin le duc de Carinthie, qui faisait revivre ses prétentions sur la Bohême à l'abri des prétentions de Frédéric sur l'empire, beaucoup de princes, d'évêques, de seigneurs avaient formé une vaste ligue et s'étaient jetés sur la Bavière. Louis, secondé par le roi Jean, par le burgrave de Nuremberg, l'archevêque de Trèves, le margrave de Baden, le comte de Heinsberg, le comte de Schlusselbourg, avait rassemblé une armée égale en nombre à peu près aux troupes ennemies. Les deux partis se rencontrèrent le 28 septembre, entre Molindorff et Ottingen, et là commença une opiniâtre et sanglante bataille [3]. De part et d'autre on comprenait que le choc était décisif. Un stratagème donna la victoire à Louis de Bavière. Le burgrave de Nuremberg, saisissant un étendard autrichien, tourna les partisans de Frédéric ; ceux-ci crurent à l'arrivée de Léopold dont on n'avait pas attendu la venue ; ils se félicitaient de ce secours imprévu, lorsqu'ils furent impétueusement attaqués de deux côtés, en tête et sur leurs derrières. La terreur succéda à la confiance, le désordre se mit dans les rangs

---

[1] *Histoire de Luxembourg*, liv. XLVIII.

[2] *Continuatio chronici Guillelmi de Nangiaco*. Ed. de la Société de l'histoire de France, t. II. p. 40.

[3] *Hist. de Luxembourg*, liv. XLVIII.

des soldats de Frédéric. Celui-ci essaya d'arrêter les fuyards; il s'élança au milieu de ses adversaires, son cheval, blessé à mort tomba avec lui; un homme d'armes, attiré par l'éclat de l'armure du prince, se précipita sur une si riche proie. Frédéric lui demanda à qui il était, le soldat répondit qu'il servait le burgrave de Nuremberg; l'illustre vaincu lui dit alors d'appeler son maître, et le burgrave s'étant approché, Frédéric se rendit à lui et lui remit son épée [1].

Le prisonnier fut amené à Louis, puis conduit au château de Trausnitz, où sa captivité dura près de trois ans. Son frère Henri tomba au pouvoir de Jean; il rendit la liberté à ce prince sous la condition qu'il renoncerait à ses prétentions sur la Bohême, qu'il lui paierait une rançon de onze mille marcs d'argent et qu'il lui restituerait des villes et des terres dont Henri VII avait autrefois été spolié par Albert d'Autriche. Toutes ces conventions furent fidèlement observées [2].

Vingt jours après la victoire de Molindorf, Jean fit une entrée triomphale à Prague. La gloire qu'il venait d'acquérir, l'influence dont il jouissait en Allemagne, avaient imposé aux factieux. Toute la population le reçut avec des acclamations de joie, au bruit des cloches, au chant des prêtres qui s'étaient portés au-devant de lui. Peu après il prit possession d'Aldenburg, de Witzwou, de Citz et d'Egra, que Louis de Bavière lui avait cédées à prix d'argent, puis il revint passer l'hiver à Luxembourg.

L'auteur d'une notice sur Jean l'Aveugle [1], M. Lenz, fait assister le roi de Bohême au mariage de sa sœur, qui fut célébré le 22 septembre; il raconte qu'ensuite Jean se rendit à Avignon et qu'il revint par la Savoie et la Lombardie à temps pour prendre une part glorieuse à la bataille de Molindorff

---

[1] Barre. *Hist. d'Allemagne*, t. VI, p. 486.
[2] *Cont. Chronici*, etc., t. II, p. 54
[3] *Jean l'Aveugle*, page 25.

donnée, on se le rappelle, le 28 de ce mois de septembre. Même avec l'aide de la vapeur, cette espèce d'ubiquité serait impossible, et il y a nécessairement dans le récit de ces courses précipitées une de ces confusions que l'activité excessive du roi Jean rend bien excusables. Si, du reste, Jean ne fut pas présent aux noces de la princesse Marie, il fut témoin de son couronnement qui eut lieu à Paris, aux fêtes de la Pentecôte de l'année 1323. Jean était accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de son oncle Baudouin, qui avait remplacé dans sa confiance l'archevêque de Mayence, mort depuis peu de temps. Ce fut peut-être après le couronnement de sa sœur que le roi de Bohême fit à Avignon le voyage que l'on a placé à tort après le mariage de la princesse Marie. Quoiqu'il en soit, Jean fut de retour en Bohême au mois de mai 1323. L'esprit d'insubordination s'était un peu calmé dans ce royaume si frémissant, mais une tranquillité entière n'y régnait pas encore. La rivalité des deux reines y avait entretenu des éléments de discorde. Jean avait réussi à faire accepter à sa belle-mère un exil honorable, il l'avait déterminée à aller habiter la ville de Brinn, en Moravie [1] ; mais la reine Elisabeth causait au roi quelques soupçons. Il y avait peu de mois, une conspiration avait été découverte, conspiration à la tête de laquelle était un chanoine de Prague, frère naturel de la reine [2]. Ce fait et sans doute les propos des partisans de Henri de Lype inspirèrent à Jean des sentiments de méfiance. Une rupture se fit entre lui et sa femme. Celle-ci se retira en Bavière. Jean s'efforça de la rappeler près de lui, et pour l'y déterminer il la priva même de tout subside. Elisabeth resta inexorable. Alors le roi se décida à emmener son fils aîné Wenceslas qui avait alors sept ans et dont il craignait peut-être qu'Elisabeth ne hâtat l'élévation au trône. La cour de France lui parut le lieu où le jeune prince pourrait,

---

[1] *Histoire d'Allemagne*, t. VI. page 469.

[2] *Hist. Boïemica*, liv. XX. — *Chr. aulæ regiæ*, p. 38.

recevoir les plus nobles exemples de chevalerie. Wenceslas, qui prit dès ce moment le nom de Charles, fut donc confié à Charles-le-Bel et à la reine Marie.

Cette même année 1324, le roi de Bohême paraît avoir résidé assez longtemps à Luxembourg. Il chercha alors à étendre les limites de son comté ; il acquit, pour la somme de cinq mille cinq cents livres de *bons petits tournois*, tous les biens, droits et revenus que l'abbaye de Metloch possédait dans le diocèse de Verdun, à Damvillers [1]. En 1324 encore, Jean fit ses reprises pour Conflans et pour Luttange, qui étaient alors des fiefs de l'évêché de Metz [2].

Jean sortit d'un repos de quelques mois pour soutenir le comte de Faulquemont qui était en guerre avec l'évêque de Liége. L'évêque, irrité des dégâts que le roi de Bohême avait faits dans son diocèse, se livra à de terribles représailles, ordonnant que *pour une vache on en prit dix*, et *que pour une maison arse on ardit une ville* [1]. Ces hostilités, vives à leur début, semblent du reste avoir été de courte durée : une guerre plus longue allait bientôt lui succéder : c'est contre Metz que le roi de Bohême devait former une formidable ligue.

Cette guerre eut différentes causes. Plusieurs Messins avaient obtenu ou acheté des fiefs dans le Luxembourg, le

---

[1] *Hist. de Luxemb.*, l. XLVIII.

[2] « Jehan, par la grace de Dieu, roy de Bahengen et de Pollaine et comte de Luccemburch faisons savoir à tous que nous nene voulons detenir, ne empeschier non deuement le droit d'aucun et mesmement de saincte Eglise, avons promis et promettons par la teneur de ces présentes lettres à nostre tres chier et très amé cousin messire Henry, par la grace de Dieu esleu et confermé de Metz, reprendre de sa dite eglise toutes les choses que il nous pourra enfourmer soffisament que nous doyons tenir de la dite Eglise de Metz. Et en tesmoing de ce, nous li avons donné ces presentes lettres scellées de notre scel. Donné à Trèves xxiij jour de novembre l'an de grâce mil ccc vint et quatre.

» Par le roy

» Guillaume Pinchon.. »

(Cartulaire de l'Évêché. Ms. n. 49, tome 1er. Bibl. de Metz).

[3] *Hist. de Lux.* t. VI. p. 61.

Barrois et la Lorraine. La plupart d'entre eux, fiers d'appartenir à une ville libre, refusèrent avec hauteur les services que, comme feudataires, ils devaient à leurs seigneurs suzerains. Un mécontentement commun rapprocha ceux-ci; ils s'unirent par une alliance dont Jean paraît avoir été l'instigateur. Jean gardait rancune à la république messine parce qu'il n'avait pu l'entraîner dans le parti de Louis de Bavière. Ferry IV, duc de Lorraine, n'avait pas, de son côté, des sentiments meilleurs pour Metz à laquelle il reprochait de n'avoir pas embrassé la cause de Frédéric d'Autriche, et les deux anciens adversaires, Ferry et Jean, furent aisément d'accord pour châtier les Messins de la neutralité qu'ils avaient conservée à l'égard de leurs empereurs. A ces motifs s'en joignaient d'autres; selon nos chroniqueurs, le duc de Lorraine, le comte de Bar, l'archevêque de Trèves, le comte de Luxembourg et *la plus grande partie de leurs gentilshommes et subjets estoient envers les citains et bourgeois de Metz obligés et hypothéqués*, et ils auraient vu dans les *cautelles* un excellent moyen de ne point payer leurs dettes. Un naïf rimeur a donné de cette guerre une explication semblable :

Ils ont la guerre commencie
Pourceu qu'ils doient grant avoir,
Et qu'ils veulent la signorie
Entre eulx iiij de Metz avoir :
Einsy robeir veullent l'avoir
Ou ils n'ons part, par leur envie :
Ce ne leur meult pas de scavoir.
Hélas ! pourquoy font alliance
Sur ceulx de Metz ? rien ne leur doient ;
Et s'ont beu mainte finance :
Et nos citains qui lor prestoient :
En tous besoins les secorroient
De bleid, de vin, d'argent à crance
Et de quanque mestier avoient. [1]

---

[1] Ms. de la Bibl. impériale, n. 10335—6, cité dans la *Relation du siége de Metz en 1444*, par MM. de Saulcy et Huguenin, p. 8.

Le duc de Lorraine, le comte de Bar, l'archevêque de Trèves et le roi de Bohême eurent une première réunion à Thionville[1] qui, comme on le sait, faisait partie du comté de Luxembourg; là fut unanimement décidée la guerre contre Metz. Une nouvelle assemblée eut lieu peu de temps après à Rémich. Les quatre seigneurs, après y avoir ouï la messe, réglèrent toutes les conditions de leur alliance. L'archevêque de Trèves s'engagea à fournir trois cents hommes d'armes, le duc de Lorraine cinq cents, le comte de Bar également cinq cents, et le roi de Bohême sept cents. Pour évaluer quelle devait être la force de cette armée, il faut se rappeler que l'homme d'armes, accompagné de deux cavaliers et quelquefois suivi de valets, représentait au moins trois combattants. Les alliés, à l'exception de l'archevêque de Trèves, promirent en outre d'amener autant de gens de pied qu'ils pourraient en réunir, puis ils décidèrent que chacun d'eux ferait la guerre à ses frais, mais que les places dont ils s'empareraient et les prisonniers seraient partagés entre eux par lots d'égale importance. Cette ligue devait durer six ans pour l'archevêque Baudouin, et pour les autres contractants autant que leur vie. Ils se promirent de ne conclure ni paix ni trève individuellement, et déclarèrent qu'ils commanderaient leurs troupes en personne.

A la nouvelle de ces deux congrès les Messins s'émurent, et tout en se préparant à la guerre firent encore des tentatives pour la détourner. Plusieurs d'entre eux furent envoyés vers les *quatre seigneurs*, ils eurent avec ceux-ci, à Thionville et à Pont-à-Mousson des entrevues qui ne pouvaient amener aucun résultat. Les confédérés se croyaient trop forts, et Metz leur semblait trop riche pour qu'ils pussent désirer une solution pacifique. L'espoir du butin était souvent le mobile d'entreprises que les événements ne suffisent pas pour expliquer. Qu'on lise le *Poème du Cid,* un des plus

---

[1] *Chroniques messines*, p. 40.

anciens monuments de la littérature du moyen âge, on y verra avec quelle joie âpre, sauvage, l'auteur énumère les prises que Rodrigue fait sur ses ennemis, le détail de ce que chaque combat lui rapporte.... Faire la guerre était alors, et fut encore dans des époques postérieures, manière de battre monnaie.

Dans une de ces réunions aux discussions inutiles, où les Messins venaient s'aboucher avec leurs adversaires, Jean adressa ces paroles à l'un des envoyés : « On dit que vous avez fait faire ung estendart que faites mener sur un char par buefs, je vous dis que j'aurois des buefs la meilleure partie. — Sire roi, lui répondit l'envoyé, ceulx de Metz ont paié les buefs et defraié, et les bouchiers ont aguisé leurs cousteaulx pour les garder et tuer. Et si vous les vollés avoir, c'est bien raison que vous saichiez avant que leurs cousteaulx sceivent faire. « Interpellation et réponse caractéristique des mœurs du temps [1].

Cependant l'alliance des quatre seigneurs allait s'augmenter d'un cinquième personnage. Dans une conférence tenue à Behrin, près de Boulay, Henri Dauphin, évêque de Metz, se joignit aux confédérés. Frère d'Imbert, dernier souverain du Dauphiné, dispensé d'entrer dans les ordres sacrés parce qu'il pouvait être appelé à recueillir l'important héritage d'Imbert qui n'avait point d'enfants, Henri, depuis son installation, avait vécu en mésintelligence avec la république messine, et un traité conclu dès 1319 entre lui et le duc de Lorraine devait tout naturellement l'amener à faire partie de la ligue formée en 1324. Son appui ne fut du reste pas d'un grand secours aux confédérés. A force d'argent les Messins parvinrent à le détacher de la ligue et à lui faire promettre de leur envoyer des secours du Dauphiné. Mais quinze mille livres destinées à procurer ces secours furent employées à

---

[1] *Chr. Messines*, p. 41.

faire, au duc de Savoie, une guerre dans laquelle Henri finit par perdre la vie [1].

Les troupes du comte de Bar et celles de Jean se joignirent à Justemont. De là deux hérauts allèrent porter le défi de leurs souverains à la cité de Metz. Sans attendre que quarante jours se fussent écoulés, délai d'usage après la signification d'un défi de ce genre, les alliés commencèrent la guerre ; il faut bien l'avouer, ils la commencèrent par le pillage et l'incendie [2], Maucourt, Hautconcourt, Argancy, Antilly furent brûlés. Une sortie commandée par Jean Grognat, puis une brusque attaque du sire de Sarrebruck, qui combattait pour la ville, arrêtèrent la marche des deux princes; mais renforcés par l'archevêque Baudouin, ils se remirent en marche, brûlèrent Grimont, Vallières, Vantoux, Méy, et attaquèrent Saint-Julien, faubourg de Metz. Ils tentèrent un assaut qui fut vigoureusement repoussé. Le lendemain de cet échec les trois confédérés s'avancèrent, dans la plaine de Sainte-Barbe, à la rencontre du duc Ferry IV qui arrivait, en la dévastant, par la vallée de la Seille. L'armée était donc au complet; on aurait pu s'attendre à quelque

---

[1] Dom Calmet. *Hist. de Lorraine*, t. II. p. 490.

> [2] ... firent de très-grands dommages
> Brulans plusieurs bourgs et villages
> Sans pitié et sans conscience
> *Avant qu'on en eût méfiance.*

Chroniques de Jean le Châtelain, p. 76. — Voyez aussi pour tous ces détails les *Chroniques Messines* publiées par M. Huguenin. Le vieil historien a sur le cœur les dégâts faits dans les vignes bordant les rives de la Moselle : « Le roy de Bohême avait fait amener de Thionville a mont l'yawe une neif chargée d'*artilleri* et ustensiles de guerre, estimant du premier copt gaigner la cité par ses menaces sans coup férir, lesquelles il fist déchargier. Et pour ce qu'il y avoit alors peu de raisins croissant au pays de Lucembourg, pour faire du laituaire pour les allemandes, et mangier des pussins froissiés et rompus au mouste, le dit roy la fist emplir des raisins qu'il fist copper euz vignes des pouvres gens, au long de Mozelle, qui n'estoient point trop meures, estimant que de ce qui n'estoit point meure il en feroit faire du verjus pour s'en servir en sa cuisine durant l'hyveir. Et celle neif

vaste plan d'attaque, mais les alliés continuèrent une guerre peu digne d'eux. Fleury, Pouilly, Magny furent réduits en cendres sur leur passage; gagnant ensuite Moulins, ils rançonnèrent impitoyablement la contrée, puis, lassés eux-mêmes d'un blocus sans résultat, craignant les pluies de l'automne, après des escarmouches de peu d'importance, ils se décidèrent à la retraite et l'opérèrent à la lueur de l'incendie de l'abbaye de Sainte-Croix, que le roi de Bohême voulait sauver, mais à laquelle son oncle l'archevêque de Trèves fit lui-même mettre le feu.

La guerre toutefois était loin d'être finie, elle se prolongea par une suite de cruelles représailles, par une succession de scènes de pillages et de meurtres dont nous ne ferons pas le sombre et monotone récit. Les Luxembourgeois, les Lorrains, les Barisiens avaient ravagé les environs de Metz; les Messins ravagent à leur tour le Barrois, les possessions du duc de Lorraine et du comte de Luxembourg. Tantôt ils surprennent les Luxembourgeois près de l'étang de Vigy et les mettent en complète déroute; tantôt ils s'avancent jusqu'aux portes de Luxembourg, ramènent une grande quantité de troupeaux et laissent derrière eux comme un long sillage de flammes. En même temps, ils poursuivent les Lorrains jusque dans les bois de Varenne, et les Luxembourgeois jus-

---

ainsi chargée, la fist mener à Thionville, qui estoit grosse vaillance. » (P. 43). Par le mot d'artillerie qui se trouve au commencement de cette citation, faut-il entendre des pièces de canon, ou simplement les machines de guerre en usage au moyen âge? Plusieurs passages de la Chronique de Praillon donneraient à penser que dès lors les armes à feu étaient connues. « Willaume de Vercy avoit fait faire une nef de guerre assortie de collevrines.... du dedans y avait une serpentine qu'il fist plusieurs fois *tirer* et en tuont et blessont plusieurs. » (P. 45). Peut-être ces termes adoptés plus tard pour désigner des armes à feu signifiaient-ils simplement, comme le mot *artillerie* lui-même, quelques-unes des machines de guerre dont on se servait avant l'invention de la poudre. — On peut voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres* (tome 1, 2e série, p. 28), une intéressante dissertation de M. Lacabane sur *la poudre à canon et son introduction en France*. C'est l'Italie qui lui semble d'abord avoir eu connaissance des armes à feu (1326). En France, la poudre ne lui paraît pas avoir été en usage avant 1338.

qu'à Hesperange. Les alliés, un moment refoulés, reprennent presque aussitôt de sanglantes revanches et envahissent de nouveau le pays messin. Jouy, Briey, Apremont, Failly, Florange, Ancy, Vaux, Vry [1], sont tour à tour le théâtre de ces combats et des plus déplorables violences.

Une tentative d'accommodement eut lieu sous les auspices de Jean de Poitiers, qui avait remplacé Henri sur le siége épiscopal; mais les exigences des confédérés étaient telles que la guerre recommença avec plus d'énergie. Des troubles civils parurent devoir aider aux projets des alliés; une sédition éclata dans Metz, sédition violente et toute démocratique. Le maître-échevin, une partie des Treize, un grand nombre de citoyens sortirent de la ville et cherchèrent un dangereux secours dans l'armée des alliés, qui, de nouveau, avait envahi la contrée. Le peuple bientôt las, accablé d'impôts de toute espèce, réclama hautement la paix. Grâce à la médiation d'Amédée de Genève, évêque de Toul, on entra en pourparlers, et un traité fut signé le 3 mars 1326. Les confédérés, l'évêque et la ville de Metz promirent de vivre à l'avenir en bonne intelligence. Il fut décidé que ni les uns ni les autres ne pourraient rien réclamer pour les dommages qui avaient été faits, que les prisonniers seraient remis en liberté sans rançon, que les villes ou villages pris seraient rendus. Il fut arrêté ensuite que les Messins ne pourraient acheter de fiefs dans les Etats des quatre seigneurs sans le consentement de ceux-ci, et que les citoyens qui possédaient déjà des fiefs dans ces Etats seraient tenus de remplir exactement leur service de feudataires. Les Messins s'engagèrent à payer en deux termes aux seigneurs alliés une somme de quinze mille livres, dont quatre des principaux bourgeois de la ville furent garants. Enfin on convint mutuellement de ne point donner d'asile aux malfaiteurs, de se

---

[1] *Chroniques Messines*. V. aussi dans la *Revue d'Austrasie*, année 1856, *La promenade dans la vallée de la Caner*, article Vry, par M. Boulangé, p. 496.

les livrer réciproquement, de veiller à la sûreté des chemins, de protéger les marchands, les voyageurs... Si des contestations survenaient, elles devaient être jugées selon la coutume *d'estault* [1].

Les princes, tant pour eux que pour leurs hommes, le maître-échevin et les treize, tant pour eux que pour la commune, jurèrent sur les saints Évangiles d'observer le traité dont nous avons rapporté les clauses principales, puis ce traité fut signé par les quatre seigneurs, par l'évêque de Metz, les chanoines de la Cathédrale, l'abbé de Saint-Arnould, l'abbé de Saint-Clément, l'abbé de Saint-Symphorien, l'abbesse de Sainte-Glossinde et l'abbesse de Sainte-Marie.

Malgré la solennité avec laquelle ce traité avait été juré, la guerre reprit pourtant, et on le regrette pour la réputation de loyauté du roi de Bohême. Les Messins exilés avaient fait avec lui et avec le comte Edouard un traité particulier, s'engageant à remettre à l'un 34,000 livres et à l'autre 20,000 livres de petits tournois, s'ils voulaient tous deux les aider à rentrer dans Metz. Les bannis, d'accord avec Jean de Luxembourg et le comte de Bar, brûlèrent Saint-Julien : « Quant le commun vit et sentit la forte guerre que ceulx de dehors leur faisoient avec les seigneurs leurs servants et aidans, ilz eurent conseil et advis qu'ilz ne polroient mie longuement durer, tenir, ne souffrir la guerre et qu'il valloit trop mieulx se apoincter et accorder avec ceulx qui s'en estoient allés dehors, que ce qu'il leur convenist prendre

---

[1] Les différends que la ville de Metz pouvait avoir avec ses voisins devaient être appréciés par des arbitres choisis parmi les officiers des pays intéressés. Les lieux de réunion s'appelaient *Marches d'Estault*, et les séances *Journées*. La ville de Metz avait ses marches avec l'archevêque de Trèves à Cattenom; avec le comte de Luxembourg à Richemont; avec le comte de Bar à Vallerain-Pré et à Voisage; avec le duc de Lorraine pour les Allemands *en deçà des arbres* de Luttange, et pour les Romans à Voisage; avec l'évêque de Metz pour les Allemands à Chaussy, et pour les Romans à Solgne et à Verny; avec l'évêché de Verdun, à Norroy. — *Chroniques Messines*, p. 40 et 41.

autres seigneurs et gouverneurs et qu'ilz les aimoient encore mieulx que nuls autres. [1] » On entra donc en négociations, la ville rouvrit ses portes aux exilés, le gouvernement redevint ce qu'il avait été avant le départ de ceux-ci, et cette fois la paix fut définitivement conclue le 27 juin 1327.

(*La suite prochainement.*)

TH. DE PUYMAIGRE.

---

[1] *Chroniques Messines*, p. 67.

LA FEMME.

La femme au moyen âge a entr'ouvert à l'homme les portes du ciel en cueillant pour son esprit rude et sauvage la fleur du spiritualisme.

D.

La femme que voilà, son âme est enivrée,
Aux doux soins maternels depuis l'aube livrée,
Son corps est en repos mais l'esprit en éveil,
De son charmant trésor elle attend le réveil.
Sur le berceau penchée, attentive, immobile,
Son cœur tout bas lui dit : — « Enfant, toi si docile,
Ouvre à ta bonne mère, ouvre bientôt tes bras ;
Mais je te vois sourire... ah ! ne t'éveille pas,
En rêvant sois heureux, je puis attendre encore,
Le bonheur au réveil si vite s'évapore. . . .
Je voulais voir tes yeux s'ouvrir comme une fleur.
Jouis, je ne veux rien, non, rien que ton bonheur !
Suivant le mouvement de ta lèvre amoureuse,
Avec toi je souris, par toi je suis heureuse ;
Comme sur l'oreiller, tu dors petit ami,
On dirait un amour sur son aîle endormi !
Dors, dors et que ton ange en ses bras te soutienne,
Que sa céleste voix comme une hymne chrétienne
Sur des tapis de fleurs, sur des ruisseaux de miel
Promène tes pensers dans les vallons du ciel ! »
La femme que voilà, qui trouve sur la terre
Dans ses devoirs, sa joie, est plus que deux fois mère ;
Par un mélange heureux de grâce et de raison
Elle sait adoucir une austère leçon,
Apprendre à ses enfants dans nos églises saintes
A lever vers le Christ leurs petites mains jointes,

Que le don fait au pauvre au ciel sera remis,
Et qu'il faut pardonner à tous ses ennemis.
La voilà, sa paupière est à moitié baissée,
Sur le miroir d'ébène où se lit sa pensée.
Elle songe à son ange, elle y songe toujours.
Toi qui sais bien aimer, toi qui passes tes jours
A nous rendre des maux la coupe moins amère,
Sans te lasser jamais ; comme on soigne une mère,
Au chevet du vieillard, toi qu'on voit accourir,
A l'instant tout quitter pour mieux le secourir,
O femme dévouée et de grâce pétrie,
Ange, esprit ou lumière, au ciel est ta patrie !

A tout âge, la femme a droit à nos égards,
La bonté de son cœur est peinte en ses regards.
Dans la crainte de Dieu saintement élevée,
Tout âme succombant par elle est relevée.
Du Pinde poétique occupant les hauteurs,
Comme tout ce qui brille elle a ses détracteurs ;
Mais en leur pardonnant comme pardonne un ange,
En s'élevant encor toujours elle se venge.
Aimer avec tendresse est son plus doux penchant,
Prière, amour, pardon de son cœur s'épanchant ;
Apprenez, envieux, ce qu'un enfant devine,
Que la femme est de Dieu l'œuvre sainte et divine !
Les païens l'adoraient sous le nom de Phébé,
De Roma l'éternelle et de la jeune Hébé,
Et de chaque déesse objet d'un pur hommage,
Nul ne pouvait sans crime aux pieds fouler l'image.
En ses vastes forêts, le farouche Gaulois,
Vénérait son épouse et mourait sous ses lois.
Le paladin brûlant d'une pudique flamme
Au milieu des combats n'invoquait que sa dame,
Son chiffre et ses couleurs paraient son bouclier ;
C'est l'amour qui créa le premier chevalier.
Ainsi qu'au temps des preux, la femme au doux sourire
A conservé sur nous son gracieux empire.
Comme une plaine en fleurs, comme un rayon du jour
Elle éclaire, embellit le plus triste séjour.

Legouvé l'a bien dit : Malgré la sotte envie
La femme est l'ornement du désert de la vie.
Qui ne l'a connaît pas doit chercher à la voir,
Lui plaire est le bonheur, la défendre un devoir,
Chaque jour de sa vie un pur amour l'anime,
Sa vie est page à page un poëme sublime!

La femme est pour l'artiste un mobile puissant,
Elle est de son beau ciel l'azur éblouissant,
Sa nue aux aîles d'or qui dans l'air se déploie,
Son bouquet de lilas qu'un souffle agite et ploie ;
Elle est bien loin du bruit, son tranquille hameau,
Sa liane idéale enlacée à l'ormeau ;
Elle est sa pâquerette au milieu des prairies,
Blanche étoile si douce aux douces rêveries ;
Elle est son frais sentier, son ruisseau dont la voix
Serpente harmonieuse au fond voilé des bois.
Partout il croit la voir, l'aimer en toute chose,
Il la voit dans la fleur au bord des champs éclose,
L'oiseau léger c'est elle en son timide essor,
Et la gloire, son rêve, ah! c'est bien elle encor!
Tout artiste qui lit dans les yeux d'une femme
Et qui jeune s'inspire à ce miroir de l'âme,
Se dépouille aussitôt de sa brutalité
Et lui doit à genoux son immortalité.

EDOUARD CARBAULT.

Tignomont, 14 décembre 1856.

Bulletin bibliographique.

FABLES,

PAR A. BOURGUIN.[1]

C'est un plaisir trop rare aujourd'hui de pouvoir annoncer aux véritables amis des lettres la publication nouvelle ou la réimpression souhaitée d'un bon livre. Celui que nous venons recommander aux lecteurs, édité pour la seconde fois, obtient en ce moment, avec les suffrages de la critique, la consécration du succès. Il est l'œuvre d'un ancien magistrat du ressort de la cour de Metz, le fruit de ses studieux loisirs, et nous ne craignons pas d'être démenti en affirmant qu'il réunit toutes les qualités d'un genre de littérature que Lafontaine a su rendre immortel.

Héritier du maître, et l'un des plus dignes, Monsieur Bourguin voit, depuis longtemps déjà, son nom briller dans les meilleurs recueils d'apologues, et s'il marche de pair avec les Arnault, les Jussieu, les Nodier, les Viennet et les Lachambeaudie, c'est qu'il peut, comme eux, contenter les plus difficiles et les plus délicats. Il a en effet une grande justesse d'observation, un vif sentiment de la nature, beaucoup d'esprit, beaucoup de cœur, une morale enfin aussi pure que ses vers. Dans ses fables le plan, l'action, les caractères, le rhythme et le style, tout est en parfait rapport avec les sujets qu'il traite et qu'il sait varier avec infiniment d'art. En les lisant, si tour à tour on sourit, on pense ou l'on s'émeut, toujours on applaudit et l'on admire.

Comme les grands écrivains qui ne sont jamais satisfaits de leur travail, tant qu'il peut sur certains points laisser à désirer mieux encore, Monsieur Bourguin, dans sa nouvelle édition, a revu, corrigé, et chaque fois avec bonheur, d'anciens morceaux déjà remarqués cependant à leur première apparition, et il y a joint une soixantaine de pièces qui, plus récemment composées, ne sont pas le

[1] Un volume in-18. Paris, H. Lebrun et Cie, libraires-éditeurs.

moindre ornement de son charmant volume. Nous indiquerons parmi ces dernières : *Les deux Prologues, le Bouquet, la Plume de Paon, Pégase sous le joug, la Fermière et la Corneille, les Hirondelles, la Cigale et le Hibou* (un petit chef-d'œuvre), *les deux Lapins, le Lis et la Vigne, les Ruines, le Ruisseau sans nom,* et si nous nous arrêtons dans cette incomplète nomenclature, c'est qu'il nous faudrait tout citer pour être juste. Mais nous renvoyons au recueil, et afin de prouver que nous n'en avons rien dit d'exagéré, nous transcrirons ici l'une des fables dont nous venons de signaler le mérite et la supériorité. Ce sera d'ailleurs la meilleure manière de faire connaître le beau talent de M. Bourguin que de le laisser parler lui-même.

H. V.

LE ROSSIGNOL & L'HIRONDELLE.

C'est pendant les longs soirs amenés par novembre,
Quand ma poitrine en feu, qu'excite un air trop vif,
Me condamne à garder les arrêts dans ma chambre,
Qu'en proie à cet ennui qui ronge tout captif,
Les pieds sur mes chenets, le coude sur ma table,
J'appelle à mon secours la muse de la fable.
Mais dès qu'avril plus doux, aux branches des buissons,
De son souffle attiédi fait fondre les glaçons,
Sitôt qu'au bord du bois a fleuri l'anémone,
Que de ses chatons d'or le saule se couronne,
Quand, messagère des beaux jours,
L'hirondelle à ma cheminée,
Joyeuse, a retrouvé son nid de l'autre année,
Quand l'alouette aux champs raconte ses amours,
Muse, adieu : plus de vers. Disciple de Linnée,
De mes excursions recommençent le cours,
Je visite les bois, les vallons et les plaines :
Il n'est sentier si rude, aux monts de nos Ardennes,
Dont mon pied curieux ne sache les détours.
Pourtant si, fatigué de ma course pédestre,
Vers le déclin du jour, parfois je vais m'asseoir
Au pied d'un arbre, immense orchestre,
Où mille oiseaux en chœur chantent l'hymne du soir,
Au bruit de leurs concerts si doux à mon oreille,
Ma muse paresseuse un instant se réveille,

Et mon vers babillard, excité par leurs jeux,
Sautille sur la branche et gazouille avec eux.

C'est ainsi que naguère, en un site champêtre,
Comme l'heureux Tityre, étendu sous un hêtre,
J'ai rimé cette fable : — Un jour
Le chantre du printemps disait à l'hirondelle :
« Depuis que de nos bois désertant le séjour,
A la paix des champs infidèle,
Dans les cités, ma sœur, tu t'enfuis sans retour,
Que deviens-tu ? dis-moi. Jadis, dans ces demeures,
Peut-être il t'en souvient, à chanter tour à tour
Nous passions doucement les heures ;
Et le pâtre écoutait, dans un muet transport,
De nos chants fraternels l'harmonieux accord.
Puisqu'un heureux hasard aujourd'hui nous rassemble,
Veux-tu, ma sœur, comme autrefois,
Alterner nos chansons ou les redire ensemble ?
— Mon frère, ignores-tu que j'ai perdu la voix,
Depuis que j'habite la ville ?
Dans ta vie oisive et tranquille
Tu peux chanter à l'aise, à l'ombre de ces bois ;
Mais aux cités, la vie active, dissipée,
De mille soins divers est sans cesse occupée,
Et j'aurais beau chanter, nul ne voudrait m'ouïr.
Puis, j'ai bien autre chose à faire
Qu'à chanter nuit et jour, mon frère.
— A quoi passes-tu donc tout ton temps ? — A bâtir. »

Autant en advient au poëte,
Quand pour le bruit du monde il quitte sa retraite :
Il ne peut plus, comme autrefois,
Te suivre tout le jour, aimable Poésie,
Et sur tes ailes d'or bercer sa fantaisie :
Le monde est un tyran qui l'astreint à ses lois.
Du siècle subissant la triste frénésie,
Il s'intrigue, il se pousse aux honneurs, aux emplois,
Il lui faut des palais, de l'or. Mais si parfois
Il veut chanter encore.... il a perdu la voix.

CHRONIQUE.

Pendant le mois qui vient de s'écouler, les amateurs de musique ont eu de quoi se satisfaire. Ceux qui aiment particulièrement le violon ont dû être bien contents. On peut dire qu'il y a eu à Metz, pendant quelques jours, encombrement de violonistes. Par une ironie du sort, assez commune en ce monde, le violon qu'on désirait n'est pas venu, et l'on a dû se contenter de ceux qu'on n'attendait pas. Il est vrai que la compensation a été très-suffisante, puisque les artistes que nous avons entendus méritent à des degrés divers les sympathies et même les enthousiasmes du public appréciateur. Si nous n'avons pas eu Térésa Milanollo, nous nous sommes consolé avec MM. Carré, Leenders et Lepigocher.

Mais voici bien une autre nouvelle!... on dit, on répète tout bas que la gracieuse Térésa, la grande virtuose, renonce aux triomphes publics, aux ovations enivrantes, pour un bonheur plus doux et plus intime. Elle change le laurier de ses couronnes pour les myrtes de l'hymen. Hélas!... pour les grands artistes comme pour le commun des mortels :

. . . il faut toujours en venir là!...

Térésa, du reste, n'est encore qu'une fiancée, et elle vient de profiter de ses derniers jours de liberté pour charmer les échos du Bas-Rhin où elle a fait fanatisme. A Strasbourg, à Colmar, son nom magique a attiré autour de son archet une foule enthousiaste, et dans ces villes privilégiées les concerts ont succédé aux concerts; quand le dernier était donné, il fallait à toute force qu'elle en donnât encore un autre, et c'est pour elle que *la demande générale du public* est devenue une vérité.

Notre tour est enfin venu!... en artiste loyale, Térésa a voulu tenir la promesse qu'elle avait faite à ses admirateurs de la Moselle, et c'est vendredi prochain qu'ils pourront entendre et applaudir la

grande artiste. Le concert aura lieu dans les salons de notre hôtel de ville. Malgré leurs vastes proportions ils ne pourront contenir le flot empressé des auditeurs !...

Parmi les artistes qui nous ont charmés, M. Leenders est en première ligne. C'est un talent sérieux, élevé, déjà sûr de lui-même, et qui s'affirme avec une magistrale puissance. Ce que les connaisseurs ont particulièrement remarqué dans M. Leenders, c'est une qualité de son d'une énergie rare, d'un velouté savoureux. Quand il est bien inspiré, et il l'était merveilleusement devant le public messin, son violon est tout un orchestre, tant est saisissante la magie du doigté, éclatante la mâle largeur des accords, souple et vertigineuse l'irradiation des arpéges et des *staccati*. Ces éminentes qualités se sont surtout révélées dans le *scherzo* d'une œuvre de Mozart qu'il a interprétée d'une manière supérieure. Il a été applaudi vigoureusement, mais pour ma part j'aurais voulu une ovation plus expressive encore, car ce morceau était vraiment et sans enflure de style, encore moins de réclame, puisque M. Leenders est loin de nous, d'un effet large et grandiose. Il a *chanté* ensuite, avec un sentiment exquis, la *Berceuse* de Reber, une bluette d'une mélodie douce et charmante, d'une mélancolie toute sympathique. En résumé, M. Leenders est un artiste d'école, c'est un virtuose éminent. Ses vingt-cinq ans sont déjà assez bien doués pour qu'on puisse prédire un éclatant renom à sa maturité.

Un jeune pianiste, M. Stœger-Heinefetter a tenté la fortune des concerts, à l'hôtel de ville, trois jours après l'audition de M. Leenders, trois jours avant la soirée de M. Lepigocher. Inconnu à Metz, sans cette activité qui force le succès, c'était courir à un échec à peu près certain, j'entends un échec au point de vue des bénéfices sonnants. La salle, en effet, offrait des vides regrettables, et je me disais en considérant cette solitude : « Il y a, à Metz, trente professeurs de piano, on compte dans nos maisons deux mille, peut-être, de ces instruments passés à l'état de meuble meublant, enfin cinq cents adultes des deux sexes et mille élèves de la chose tapotent, pianotent, suent sang et eau tant que le jour dure, tant que la soirée n'est pas la nuit, et quelquefois au-delà, et cet infortuné béné-

ficiaire n'a pu réussir à se former un public dans cette légion vouée à la sonate. C'est, en vérité, jouer de malheur!... Art ingrat!... pianistes rebelles!... pourquoi rester chez vous quand l'un des vôtres fait un appel à votre goût et à votre bourse?... » Voilà ce que je murmurais à part moi, en jetant un regard désolé sur les banquettes vides, tandis que le jeune Stœger-Heinefetter, qui ne paraissait pas s'apercevoir des vacuités ambiantes, s'emparait en dominateur de l'instrument posé sur l'estrade et déroulait, avec une conscience digne d'un meilleur sort, les plus brillantes arpéges de son répertoire. Ce jeune homme — il compte dix-huit ans à peine — a des doigts puissants, un jeu énergique. Il se dit élève de M. Liszt, et en effet, j'ai remarqué dans les ports de tête, dans la manière de jeter les mains sur le clavier, et même dans quelques détails d'exécution, quelque peu de la manière du grand pianiste auquel il ressemble:

Quantum lenta solent viburna cupressi...

Pardon, mesdames, si j'ai parlé latin, ça ne m'arrivera plus. Pour cette fois daignez excuser le pédantisme de cette citation et priez monsieur votre mari, qui doit être lettré, ou monsieur votre frère qui pâlit peut-être, au collége, sur les Bucoliques et l'Énéide, de vouloir bien vous traduire ce vers d'une poésie champêtre.

Revenons à notre jeune pianiste. Il a obtenu des applaudissements très-mérités, notamment dans l'exécution d'un morceau qui rappelle quelques-uns des motifs de *Lucie*. S'il pouvait me lire, je lui conseillerais néanmoins de faire chanter davantage son instrument et de se bien pénétrer de cette vérité, que si les tours de force, les voltiges du poignet éblouissent la multitude, les qualités expressives charment seules les délicats, et que c'est l'adhésion de ceux-là qu'il faut rechercher. M. Stœger, après tout, a un jeu tout allemand, c'est-à-dire trop exclusif des nuances et des intentions dans lesquelles excelle l'école française. Je n'ai jamais pu comprendre, pour ma part, pourquoi l'Allemagne si rêveuse, si poétique, si disposée à se bercer dans les régions éthérées avec ses poètes et ses philosophes, était généralement, en fait de musique, d'une sècheresse et d'une aridité d'exécution qui sont un contraste choquant. Les Allemands, excellents harmonistes, musiciens-nés, n'ont pas le sentiment de l'expression; ils ne savent pas, ou du moins ils savent moins que les Français et les Italiens, communiquer à la voix ou à l'instru-

ment l'émotion du cœur, ses délicatesses et ses transports. Ils ont des doigts, ils n'ont pas d'âme, ou du moins n'en montrent pas assez.

M. Stœger-Heinefetter était accompagné d'un artiste qui a fort diverti l'assistance avec ses chansonnettes. Cet artiste, assure-t-on, habite modestement la cité de Thionville, à qui j'en fais mon compliment. Il a de la verve, de la vivacité, du bien dire; il est amusant et très-amusant. Espérons qu'il se fera encore applaudir à Metz.

Parlez-moi du concert de M. Lepigocher!... au moins il n'a pas été donné dans un Sahara glacé. M. Lepigocher est un artiste heureux; il inspire de nombreuses sympathies, quand il donne un concert, il est sûr de son public. Cette fois, trois soirées musicales avaient précédé la sienne, les bals commençaient à empiéter sur les loisirs nocturnes; rien n'y a fait et son concert a été des plus brillants et des plus animés. Cette audition nouvelle a certainement marqué un réel progrès dans le talent de notre concitoyen. Il a fait preuve d'une dextérité d'archet très-remarquable et a obtenu les plus bruyants suffrages.

Le théâtre de Metz a eu un succès éclatant. La *Fanchonnette* de Clapisson, toute pimpante, toute guillerette et court vêtue, nous es apparue un beau soir, et depuis ce soir-là ses refrains font fureur à Metz. Déjà on les fredonne partout, et un orgue se couvrirait de gros sous s'il avait l'esprit de les faire chanter à son instrument. Cette musique, en effet, qui ne vise ni aux tours de forces harmoniques, ni aux grands effets d'orchestration, est justement faite pour passionner la foule. Tout spectateur aime, en quittant sa loge ou sa modeste place au parterre, à répéter les lambeaux de la musique qu'il vient d'entendre; ces réminiscences lui font un plaisir d'autant plus vif qu'il s'y mêle une satisfaction d'amour-propre. Il se persuade qu'une si excellente mémoire musicale est la preuve d'une brillante aptitude artistique, et il répète avec une fierté digne d'un meilleur sort :

Ah! ah! la Fanchonnette
Vous chansonnera
Lan derirette,
Lan la!...

Le fait est que la ronde dont je viens de transcrire le refrain est certainement ce qu'il y a de plus mélodique et de plus joli dans l'ouvrage. Un instant!... j'en dois excepter pourtant un duo du troisième acte, qui est d'une facture très-originale et toute charmante. Il y a, du reste, dans cet opéra, une quantité étrange de morceaux, duos, noëls, boléros, que sais-je encore?... Tout cela chante, sautille, papillonne; c'est de la musique d'album, si vous voulez, mais enfin cela plaît et c'est l'essentiel. La mise en scène est d'ailleurs très-distinguée, le dialogue suffisamment spirituel, et tout cela contribue beaucoup au succès véritablement exceptionnel qui a accueilli la *Fanchonnette* sur notre scène. Elle en est à sa cinquième représentation, et elle a toujours fait chambrée complète. Les rôles sont bien interprétés, surtout celui de la *Fanchonnette* où Mme Ménéhand déploie la richesse de sa vocalisation savante; Bousquet est aussi très-bien placé dans un rôle d'amoureux qui a du relief et une physionomie assez rare dans cette sempiternelle situation de soupirant par destination. Darfranc, qui se montre sous l'habit doré d'un financier, devrait savoir qu'un turcaret n'est pas précisément un queue-rouge, et s'épargner un peu ces frais d'attitudes grotesques qui sont seulement de mise dans les vaudevilles de M. Clairville.

On a repris *Norma*. Excellente idée, exécution très-convenable. Mme Chambon laisse à désirer dans le grand air du premier acte, mais notre *Norma* est très-suffisamment énergique et tendre dans le duo et dans le trio du second. Elle chante également avec des intentions heureuses les couplets que *Norma*, près d'être immolée, chante à Orovèse pour lui recommander ses enfants. Mme Ménéhand, dans Adalgise, M. Martela, dans Pollion, ont excité de vives manifestations d'une juste et sincère satisfaction. En résumé, ce chef-d'œuvre est bien monté, bien interprété par les principaux artistes et par l'orchestre et les chœurs. La preuve, c'est qu'il a fait grand plaisir et que sa réapparition est attendue avec impatience.

PHILBERT.

FAUTE A CORRIGER:

Livraison de décembre 1856, page 554, ligne 23: *au lieu de*, en 1449, *lisez :* en 1049.

L'Administrateur-Gérant,
A. ROUSSEAU.

Metz. — Typog. de ROUSSEAU-PALLEZ, rue des Clercs, 14.

NOTICE

SUR

JEAN DE LUXEMBOURG,

ROI DE BOHÊME.

II.

En France, d'importants événements avaient eu lieu : la belle reine Marie, la sœur bien-aimée du roi Jean, avait perdu la vie en mettant prématurément au monde un fils qui ne vécut pas. Charles-le-Bel venait de mourir en laissant enceinte sa troisième femme, Jeanne d'Evreux (1328). Deux princes briguaient la régence, tous deux petits-fils de Philippe-le-Hardi : Philippe de Valois et Edouard III, roi d'Angleterre. Les États généraux se prononcèrent en faveur du premier, et Jeanne d'Evreux étant accouchée d'une fille, la régence se changea pour lui en royauté [1]. Jean de Luxembourg continua avec Philippe les bonnes relations qui l'avaient uni à ses prédécesseurs. Il assista au sacre du nouveau roi (29 mai) et aux longues fêtes qui suivirent cette cérémonie. Ce fut au milieu de ces fêtes que Louis, comte de Flandre, vint supplier Philippe de Valois de lui prêter son appui. Ypres, Bruges, Cassel, toute la West-Flandre s'était soulevée contre son autorité. La plupart des barons français étaient d'avis d'ajourner cette guerre, ils pensaient que l'hiver arriverait avant qu'on eût préparé

[1] *Hist. complète des États généraux*, par M. A. Bouillée, t. I, p 24.

tout ce qui était nécessaire à une telle expédition. « Comme ces paroles déplaisaient moult au roi, il se tourna devers messire Gauthier de Chatillon, connétable du royaume de France : — Et vous, connétable, qu'en dites-vous? — Qui a bon cœur trouve toujours bon temps pour la bataille! s'écria Gauthier de Chatillon. Quand le roi eut ouï cette parole, il accola le connétable en disant : Qui m'aime, me suive! Et donc fut crié que chacun, suivant son état, fut prêt à Arras pour la Madelaine. »[1] Jean ne manqua pas à ce rendez-vous, il y vint avec un bon nombre de chevaliers de la Bohême et du Luxembourg ; d'autres grands feudataires de l'empire se joignirent aussi à l'armée française ; la cause de Louis de Flandre était celle de toute la féodalité, *de toute noblesse et gentillesse*. « L'avant-garde, commandée par les deux maréchaux de France et de Navarre et par le grand-maître des arbalétriers, comptait six bannières de chevaliers et tous les gens de trait, les piétons et le charroi ; ensuite chevauchait avec vingt et une bannières, le comte d'Alençon, frère du roi. Le grand-maître de l'hôpital suivait avec le seigneur de Beaujeu et les hommes de Languedoc faisant treize bannières ; puis huit bannières sous le connétable Gauthier de Chatillon ; derrière le connétable, le roi en personne, accompagné de Philippe d'Evreux, roi de Navarre, du comte de Flandre, du duc de Lorraine, du comte de Bar et de trente-neuf bannières flanquées d'une aile de six bannières, sous Miles ou Milon de Noyers, porte-oriflamme. Le duc de Bourgogne, Eudes IV, s'avançait ensuite avec dix-huit bannières; le dauphin de Viennois, gendre du feu roi Philippe-le-Long, avec douze; puis dix-huit bannières sous le comte de Hainaut et Jean de Luxembourg, et quinze bannières sous le duc de Bretagne. L'arrière-garde, forte de vingt-deux bannières, était commandée par Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-

---

[1] *Chr. de saint Denis*, citée par M. H. Martin, *Hist. de France*, t. V.

Roger, mari d'une sœur du roi. » [1] Cette armée, rejointe le lendemain de la bataille de Cassel par le duc de Bourbon conduisant quatorze bannières, s'avança contre les milices flamandes commandées par leurs bourgmestres. Ces milices s'étaient établies sur une montagne voisine de Cassel, position inexpugnable, d'où Philippe de Valois essaya, mais en vain, de faire descendre ses ennemis. Cette position ils devaient la quitter cependant, mais dans l'espoir de surprendre le camp français et par une nuit obscure. Sous la conduite de Zanneckin, « *dur homme et outrageux* (hardi) *durement...,* s'en vinrent tout paisiblement sans point de noise ordonnés en trois batailles, desquelles l'une alla droit aux tentes du roi et eurent près soupris le roi qui séoit à souper et toutes ses gens. L'autre bataille s'en alla droit aux tentes du roi de Behaigne et le trouvèrent près en tel point, et la tierce bataille s'en alla droit aux tentes du comte de Hainaut et l'eurent aussi près soupris, et le haterent si que à grand'peine purent ses gens être armés, ni les gens monseigneur de Beaumont son frère. Et vinrent tantot ces trois batailles si paisiblement jusques aux tentes que à grand meschef furent les seigneurs armés et leurs gens assemblés. Et eussent tous les seigneurs et leurs gens été morts, si Dieu ne les eut ainsi comme par droit miracle, secourus et aidés. » [2] Philippe de Valois, averti du danger par son confesseur, n'y voulait pas croire. Il n'eut que le temps de revêtir quelques parties de son armure, avec l'aide de ses chapelains, et sauta sur son cheval. Toute la chevalerie, revenue d'un premier moment de confusion, fut bientôt ralliée autour de l'oriflamme, et aux cris de Mont-joie saint Denis! se précipita sur les Flamands. Leur défaite fut complète. Suivant le continuateur de Guillaume de Nangis, ils perdirent dix-huit mille hommes [3].

---

[1] Henri Martin, *Hist. de France*, t. VI, p. 4, à la note.
[2] *Chronique de Froissard*, livre I, ch. XLIX.
[3] *Continuatio chronici, etc.* t. II, p. 99.

Peu après la soumission de la Flandre, Jean retourna en Bohême. Henri de Lype, déjà plusieurs fois cité dans cette notice, et de l'ambition duquel il paraît que Jean n'avait plus à se plaindre, avait été attaqué par le seigneur de Ruenstein que soutenait Frédéric d'Autriche. C'était là un excellent prétexte pour déclarer la guerre à ce dernier. Jean ne le laissa pas échapper; il rassembla ses hommes d'armes, franchit le Danube, s'empara de plusieurs villes, puis revint à Prague. Il en repartit presque sur-le-champ pour une nouvelle expédition; il alla au secours des chevaliers de l'ordre teutonique que les Lithuaniens cherchaient à expulser de la Prusse. A la tête d'une bonne armée, il marcha contre Gédémin, grand-duc de Lithuanie, prit le château de Dobrzin, s'empara de Wladislau, capitale de la Cujavie, et conquit la Moravie et la Poméranie. Malgré les représentations du roi de Pologne, il donna cette dernière province à Vernier Orsela [1], grand-maître de l'ordre teutonique (1329). Dans cette entreprise si rapide et si vigoureuse, Jean perdit un œil. Quelques historiens ont attribué cet accident aux suites d'un empoisonnement, d'autres à l'influence des marais de la Lithuanie, aux fatigues d'une rude campagne d'hiver. Une telle guerre fit le plus grand honneur à Jean et acheva de lui donner une grande prépondérance sur toutes les affaires de l'Allemagne [2]. Déjà précédemment plusieurs princes avaient reconnu le pouvoir de ce *roi Jean qui faisait tout trembler,* dit Voltaire. Dès 1327, le duc Henri de Breslaw et tous les autres ducs de la Silésie, à l'exception de ceux de Jauer et de Schweidnitz, lui avaient offert la directe de leurs terres [3].

A son retour de la Lithuanie, Jean ne fit guère que traverser Prague. Il se rendit en France, et, le 6 juin, fut

---

[1] *Hist. de Lux.*, t. VI.

[2] *Hist. d'Allemagne* du P. Barre, t. VI, p. 521.

[3] *Hist. Boiemica,* l. XX. — *Ann. Siles.* p. 275, 276. — *Art de vérifier les dates.*

aux côtés de Philippe de Valois lorsque celui-ci reçut à Amiens l'hommage du roi d'Angleterre, Edouard III[1]. Peu après, Jean quitta la France, rappelé en Allemagne par son oncle l'archevêque de Trèves. Baudouin s'était fait une ennemie de Lorette, veuve de Simon, comte de Spanheim. La limitation des terres de Birckenfeld avait été la cause première de cette haine. Un jour que l'électeur descendait la Moselle, sa barque fut arrêtée près de Trarbach, au pied du château de Spanheim où habitait Lorette. On s'empara de Baudouin, qui fut conduit devant l'irrascible châtelaine et gardé prisonnier jusqu'à ce que son neveu fût venu régler les conditions de son élargissement[2]. Après avoir ainsi rendu la liberté à son oncle, Jean parcourut l'Allemagne, devenant l'arbitre des princes et des peuples, faisant succéder un rôle tout pacifique aux entreprises belliqueuses qui l'avaient illustré, terminant par son éloquence, par sa sagesse, de longues contestations, et acquérant une brillante réputation de droiture et de loyauté. Le roi de Bohême avait alors atteint cet âge que Dante regarde comme le milieu du chemin de la vie, il avait trente-quatre ans, il était dans toute la maturité de sa force corporelle et de sa haute intelligence. Ce fut vraiment une grande mission qu'il remplit à cette époque. Enorgueilli par les succès qui, en tant de circonstances, avaient couronné son intervention, il voulut s'employer à réconcilier le pape et l'empereur (1330); mais la tâche était trop difficile. Jean XXII n'avait jamais reconnu l'élection de Louis de Bavière. Dès 1323, il avait enjoint à celui-ci de se désister d'un titre usurpé. L'année suivante, une bulle avait déclaré l'empereur contumace. Louis avait répliqué par un rescrit invitant l'Église à déposer Jean XXII, et en même temps il préparait une expédition en Italie où il n'avait cessé d'animer les gibelins contre les guelfes. Il fran-

---

[1] *Hist. de France*, d'Henri Martin, t. V.
[2] *Hist. de Lux.* t. VI, p. 19.

chit les Alpes, prit à Milan la couronne de fer et se fit sacrer à Rome. Là, répondant à la violence par la violence, il fit lire une sentence dans laquelle il déposait *Jacques de Cahors, convaincu d'hérésie et de lèse-majesté*. Il alla plus loin encore, il prononça contre Jean XXII un arrêt de mort, le condamnant à être brûlé vif; puis entraîné par la haine et la colère jusqu'au ridicule, de son autorité privée il créa pape Pierre Renalucci (1328). Cependant l'expédition de Louis devait aboutir à des échecs; l'inconstant peuple de Rome conspira contre lui. Le roi de Naples, Robert, s'avança à la tête d'une nombreuse armée; l'empereur et son pape furent contraints de prendre la fuite, et de désastres en désastres Louis regagna la Bavière [1]. Ce fut alors que Jean XXII résolut de frapper les derniers coups. Pour le faire il pensa au roi de Bohême. Jean, fils d'un empereur, travaillant évidemment à l'accroissement de la grandeur de sa famille, jouissant d'une brillante réputation de valeur et de prudence à la fois, Jean devait sembler au pape l'homme que l'on pouvait le plus utilement opposer à Louis de Bavière. Les liens d'affection qui avaient uni les deux princes semblaient s'être assez relâchés depuis quelque temps pour que le roi de Bohême pût sans scrupules seconder les projets du pape. En effet, Louis de Bavière, depuis quelques années déjà, s'était retourné vers la maison d'Autriche, il s'était réconcilié avec son ancien rival, il l'avait associé à sa puissance. C'était montrer de l'ingratitude envers celui à qui il devait surtout la dignité suprême. Jaloux de l'autorité que Jean avait conquise sur l'Allemagne, il n'avait pas osé rompre ouvertement avec lui, mais il s'étudiait à lui créer des difficultés. C'est ainsi que fournissant des subsides à la reine Élisabeth, il l'avait empêchée de retourner près de son mari; c'est ainsi encore qu'il avait déterminé le margrave de Misnie à renvoyer Bonne de Luxembourg qui avait été fiancée au fils de ce dernier, et

---

[1] *Hist. d'Allemagne*, t. VI. — Voltaire, *Annales de l'Empire*.

qu'il fit épouser à ce prince sa propre fille. Malgré tous ces motifs d'animosité, le roi de Bohême, au lieu de favoriser les desseins du pape, s'efforça seulement d'amener une réconciliation entre celui-ci et l'empereur, réconciliation que les circonstances rendaient pour ainsi dire impossible. Le pape ne sut pas trop mauvais gré au roi de Bohême de s'être attribué une mission de négociateur qui devait cependant contrarier les plans de la cour d'Avignon. Jean fut blâmé, mais avec douceur; on semblait toujours ménager en lui celui qui, un jour ou l'autre, deviendrait le dangereux antagoniste de Louis de Bavière. Pourquoi, dès cette époque même, le roi de Bohême n'accepta-t-il pas un rôle qui eût séduit un ambitieux? Etait-il retenu par un reste de respect, par un sentiment de fidélité, par le prestige de la couronne impériale? Craignait-il de n'être qu'un instrument qu'ensuite on laisserait de côté? Ne se trouvait-il pas assez puissant encore pour renverser celui qu'il avait élevé? Faut-il voir ici dans Jean de Luxembourg un prince dissimulé, rappelant la pensée d'un moraliste: « C'est une grande habileté que de savoir cacher son habileté? » Faut-il au contraire n'admirer en lui qu'un guerrier généreux voulant employer une haute capacité politique à la conclusion de querelles envenimées, mettant noblement en pratique sa modeste devise: « Je sers! » servant de son épée ou de ses conseils quiconque recourait à lui; un roi chevalier errant, plus avide d'honneur et de prouesses que de puissance et de royaumes? C'est réellement sous ce dernier aspect qu'il nous apparaît dans cette phase si éclatante de sa vie. C'est cet aspect qui semble avoir surtout frappé un historien moderne, Sismondi. « Il n'avait point, dit-il en parlant du roi de Bohême, l'ambition d'augmenter les états dont il avait abandonné l'administration à ses ministres; la seule gloire et la seule puissance qu'il recherchât lui étaient personnelles; il voulait être l'arbitre et le pacificateur de l'Europe; il la parcourait sans cesse à cheval avec la rapidité d'un courrier; et dans

les cours où il se présentait; sa noble figure, son éloquence et son désintéressement lui assuraient un crédit dont aucun homme n'avait joui avant lui. Il était déjà parvenu au plus haut terme de sa réputation lorsqu'il se rendit à Trente... pour y faire épouser à son fils l'héritière de ce même duc de Carinthie qui avait été son rival. »[1]

Tandis que Jean était dans cette ville, il y reçut des ambassadeurs de Brescia qui lui offraient pour sa vie la souveraineté de leur cité et imploraient sa protection contre Mastino della Scala. Le roi de Bohême accueillit avec empressement une demande si flatteuse pour lui. Mais son voyage en Italie fut un peu retardé par la nouvelle de la mort de la reine Élisabeth. Le roi retourna à Prague pour y assister aux obsèques de sa femme, puis partit pour Brescia à la fin de l'année 1330.

« La venue en Italie de Jean, roi de Bohême, dit Muratori, donna alors et donne encore aujourd'hui à conjecturer aux politiques et aux historiens. Rinaldi prétend qu'étant très-attaché aux intérêts de Louis de Bavière, ce fut par son conseil ou avec son consentement qu'il vint soutenir le parti des Gibelins, chose projetée par Jean bien avant l'acquisition de Brescia. On a dit aussi qu'il était venu en Italie comme vicaire de l'Empire; ce qui est faux, car nulle part il ne prit ce titre. D'autres, au contraire, ont soutenu que bien que le pape Jean publiât dans ses lettres que ce roi n'était pas entré avec son adhésion en Italie, que bien qu'il parût le désapprouver, il s'était secrètement entendu avec lui et voyait ses succès avec joie[2]. »

Peut-être ne faut-il voir dans ce voyage qu'une entreprise dont le côté aventureux dut séduire l'imagination de Jean. Plus tard le roi de Bohême songea à tirer politiquement parti d'une expédition commencée sous les plus heureux auspices;

---

[1] *Hist. des Rép. ital.* t. V. p. 201.
[2] *Annali d'Italia*, anno 1331, tomo VIII, parte I, p. 224.

mais il est probable que d'abord il n'écouta que son esprit chevaleresque. C'est ainsi du moins qu'un contemporain de Jean, que le continuateur de Guillaume de Nangis explique cet étrange voyage au-delà des monts : « Le roi de Bohême, dit-il, plus, à ce que l'on croit, par curiosité et par désir de voir du pays que par toute autre raison, entra en Italie. » — *Rex Bohemiæ magis, ut asserunt, causa curiositatis et patriæ videndæ quam alia quacumque ratione, Italiam intravit* [1]....

Il y avait longtemps alors que le nom de Jean avait été prononcé en Italie, il l'avait été par Dante. Comme devenu prophète, comme s'il eût entrevu quelle ovation attendait le roi de Bohême dans sa patrie, l'illustre gibelin, dans une lettre enthousiaste adressée à Henri VIII, avait appliqué à Jean ces vers de Virgile :

> Si te nulla movet tantarum gloria rerum,
> Nec super ipse tua moliris laude laborem,
> Ascanium surgentem, et spes hæredis Juli
> Respice, cui Regnum Italiæ, Romanaque tellus
> Debentur.

Il avait ajouté : « Jean, royal en verité, ton fils ainé et roi qui au declin de cette lumière, qui a present se leve attend l'héritage du monde, est pour nous un autre Ascagne. Suivant les traces de son illustre père, aux soldats de Turnus, aux ennemis, en tout lieu il sera terrible comme un lion, et envers les latins, envers ses amis fideles il sera doux comme un agneau [2]. » Lorsque Jean arriva en Italie, depuis quatre ans Dante se reposait dans la mort de sa vie d'exilé, mais ses

---

[1] Page 123, tome II.

[2] Giovanni, reale in verita, tuo primogenito e re, il quale dietro al fine della luce, ch'ora si leva, la successione del mondo, che segue, aspetta, a noi é un altro Ascanio, il quale seguendo l'orme del gran Padre contra a quelli di Turno, contra inemici in ogni luogo, come Leone, incrudelirà : e verso i Latini nelli fedeli amici, siccome agnello, s'aumiliarà. (*Delle opere di Dante Alighieri*, t. I°, p. 283. — *Ed. Pasquali Venezia*, 1741.)

passions politiques étaient restées celles d'un grand nombre de ses compatriotes pour lesquels le nom d'Henri VII était encore plein de souvenirs et son sang plein d'espoir.

Le dernier jour de décembre 1330, Jean fut accueilli avec enthousiasme dans la ville de Brescia. Il harangua le peuple éloquemment, prononça des paroles de paix, réconcilia les partis, fit cesser l'exil des proscrits et décida Mastino della Scala à retirer ses troupes.

Bergame suivit l'exemple donné par Brescia et invoqua la protection du roi de Bohême. Il y envoya un lieutenant pour y rétablir l'ordre et le calme. Crémone, Pavie, Verceil, Novarre, entraînées par la renommée brillante de Jean, se donnèrent ensuite à lui. Dans toutes ces cités il rappela les bannis et travailla à assurer la paix entre les guelfes et les gibelins, dénominations qu'il défendit d'employer. Ce fut une louange unanime qui s'éleva à lui de toute la Lombardie — *Del che gli venne gran lode per lutta Lombardia.* — Azzo, seigneur de Milan, se hâta de le visiter pour renouveler avec lui l'amitié qui avait existé entre Henri VII et les Visconti [1].

Azzo, si l'on en croit Galvanno Fiamma, s'enorgueillit même de porter le titre de son vicaire. Modène, Mantoue, Vérone, lui envoyèrent des ambassadeurs et lui ouvrirent leurs portes. Il entra à Parme le 2 mars 1331, et dans une assemblée publique il y fut proclamé seigneur de la ville. Le 15 avril, les habitants de Reggio lui donnèrent la même qualité et célébrèrent son arrivée par des folies d'allégresse *pazzie d'allegrezza.* Partout Jean s'empressait d'amnistier les bannis guelfes ou gibelins.

Pourtant chaque ville imposait au roi la condition de ne point rappeler les proscrits. « Et cependant, dit Sismondi, c'était comme pacificateur qu'on implorait son secours ; mais la haine de parti était trop violente pour qu'on voulût faire

---

[1] *Annales Mediolan*, l. XVI, c. 103. — Sismondi, t. V, p. 203. — *Muratori annali*, t. VIII, parte I[a], anno 1331.

des avances à ses anciens ennemis, et chaque ville se réjouissait ensuite de voir le roi violer, comme il le faisait toujours, cet article de la capitulation et réconcilier les factions opposées en rappelant les exilés [1]. » Jean montra réellement, dans le commencement de son séjour en Italie, un vrai désir de rendre le calme à cette contrée depuis si longtemps agitée ; il trouva dans ces partis si remuants qui mettaient en lui leur confiance, une docilité singulière, une obéissance que n'avaient jusqu'alors rencontrées ni papes ni empereurs. « Un tel changement semble un enchantement, dit Muratori. On ne doit toutefois pas être trop surpris que par toute l'Italie chacun sans examen se prît d'amour pour un roi étranger ; tous se figuraient que sous son gouvernement ils allaient voir éteindre les factions et qu'ils jouiraient d'une douce paix. »

Florence, où le parti guelfe dominait, ne partagea pas l'enthousiasme général ; elle voyait dans le roi de Bohême le fils de son ancien ennemi. Elle s'effrayait de cette puissance toujours croissante et se demandait quel pouvait être le but de Jean. Les Florentins assiégeaient la ville de Lucques dont la seigneurie avait été offerte au roi de Bohême ; repoussant les paroles de conciliation que celui-ci leur fit adresser par ses hérauts, ils refusèrent de se retirer. Jean alors se mit en marche avec son armée ; à cette nouvelle les Florentins, trop inégaux en nombre, furent contraints de lever le siége. Ils s'éloignèrent donc, mais l'exemple de la méfiance avait été donné [2]. Ce sentiment se propagea rapidement. Le peuple, qui avait accueilli le roi de Bohême avec une joie si vive, ne vit bientôt plus en lui qu'un habile politique cherchant à apaiser les factions, non par amour pour l'humanité, mais pour parvenir à désarmer l'Italie, afin d'arriver plus vite à la dominer. Du pacificateur il fit un

---

[1] Tome VIII, page 226.
[2] *Hist. des Rép. it.*, t. V, p. 205.

oppresseur. Ce qui aida à cette réaction rapide, ce fut une entrevue du roi et de Bertrand du Poiët, légat du pape. Les Italiens crurent dès lors à un accord secret de Jean XXII et de Jean de Luxembourg. Les manières franches, la physionomie bienveillante du roi de Bohême, ne leur parurent plus que de la dissimulation; la résistance presque partout succéda à l'enthousiasme. Le 8 août 1331, une ligue offensive et défensive fut formée à Castelbaldo, sous la direction du marquis d'Este, seigneur de Ferrare, de Mastino della Scala, seigneur de Vérone, et d'Azzo Visconti [1] qui, peu de mois auparavant, était accouru avec tant d'empressement au-devant du roi de Bohême.

Ces ennemis n'étaient pas les seuls que Jean devait avoir à combattre. Louis de Bavière s'était effrayé des succès que Jean avait obtenus dans cette Italie où lui n'avait fait qu'une expédition si peu glorieuse. Son dépit était devenu menaçant. L'électeur de Trèves, Baudouin, chercha alors à justifier son neveu. Ce fut en vain. Louis forma une ligue formidable dans laquelle entrèrent les ducs d'Autriche, le margrave de Misnie, celui de Brandebourg, les comtes palatins, le roi de Pologne et le roi de Hongrie [2]. La nouvelle de cette alliance, dont le but était l'anéantissement de la maison de Luxembourg, arriva à Jean lorsqu'il était dans le nord de l'Italie. Il avait fait venir son fils Charles, et lui confia, ainsi qu'au duc de Savoie, le commandement d'une armée destinée à tenir en respect la haute Italie, puis avec cette rapidité qui était sa grande vertu, il apparut en Allemagne au moment où l'on s'attendait le moins à sa présence.

L'empereur, comme terrifié de cette apparition soudaine, consentit, suivant Pierre de Sithovie, à avoir des entrevues avec le roi de Bohême. Toujours suivant la même autorité, ces conférences eurent lieu dans une île du Danube.

---

[1] *Annali*, t. VIII, parte Ia, p. 228.
[2] *Histoire d'Allemagne*, t. V.

On y discuta la réconciliation de Louis et de Jean, réconciliation dont des mariages entre les enfants des deux souverains devaient être les préliminaires. On s'y occupa de la dissolution de la ligue formée contre Jean et enfin de l'abdication de l'empereur et de son raccommodement avec le pape. D'après Bertholet, le roi de Bohême ne vit pas l'empereur et se contenta de lui écrire pour lui rendre compte de son expédition en Italie. Que les entrevues dont parle Pierre de Sithovie aient eu lieu ou non, elles n'amenèrent pas de grands résultats. L'empereur, il est vrai, parut se désister du rôle qu'il semblait appelé à jouer dans la ligue formée à son instigation, mais ceux qu'il avait unis dans une commune pensée de vengeance et de haine ne déposèrent pas les armes. Jean reçut à Thust la nouvelle que le roi de Hongrie, Othon d'Autriche, le roi de Pologne et le margrave de Misnie se disposaient à envahir ses états. Jean accourut à Prague; l'argent lui manquait, il eut recours à un fâcheux moyen dont Philippe-le-Bel avait en France donné l'exemple, il fit frapper de la monnaie de mauvais aloi et rassembla des combattants en toute hâte. La nouvelle de l'agression avait été prématurée et il fut prêt à la lutte avant ses ennemis. Il marcha contre le margrave de Misnie, le mit en complète déroute et reprit dans la haute Lusace des villes et des terres qui avaient fait partie de son royaume. Il se tourna ensuite vers le roi de Pologne, qui sollicita un armistice. Jean le lui accorda; il allait se trouver en face d'adversaires qui semblaient plus dangereux. Une armée que l'on porte à soixante-douze mille hommes, composée d'Autrichiens et de Hongrois, s'avançait vers la Bohême. Jean n'avait guère réuni que trente mille hommes. Il s'élança en Autriche, la ravagea et revint précipitamment sur le Danube, près de Posen. Il n'était séparé de ses ennemis que par le fleuve. Othon, qui les commandait, hésita. Ses troupes se lassèrent de l'inaction; les Hongrois se mutinèrent, puis tout à coup abandonnèrent Othon, irrités de ne

pouvoir piller la Bohême comme ils se l'étaient promis. Ce dernier fut obligé de se retirer, et Jean se jeta de nouveau sur l'Autriche, la parcourut et s'empara de quarante villes dans lesquelles il plaça des gouverneurs. Ayant ainsi triomphé de tous ses adversaires, Jean résolut de conduire des renforts à son fils Charles et prit le chemin du Tyrol. Othon l'y attendait et lui barra le passage [1]. Cette résistance imprévue fut pour le roi de Bohême l'occasion d'une nouvelle victoire; il battit complètement le prince autrichien, revint en Lombardie, vit son fils à qui il laissa des troupes, puis retourna à Prague au commencement de décembre et fut pour le jour de Noël à Paris. Un scandaleux procès s'y terminait et avait profondément affligé Philippe de Valois: Robert d'Artois, beau-frère du roi de France, venait d'être convaincu d'une odieuse imposture.

Après avoir disputé les armes à la main la province dont il portait le nom, à sa tante Mahaut, après avoir vu celle-ci reconnue par le parlement comme héritière de ce comté, Robert d'Artois avait de nouveau demandé à faire valoir des droits qui n'avaient pas semblé fondés. Il avait adressé cette supplique à Philippe de Valois le jour même où Édouard III était venu dans Amiens rendre hommage à son rival. Philippe avait d'abord repoussé la demande de son beau-frère et il ne l'autorisa à recommencer un procès déjà jugé que lorsque Robert annonça la production de documents inconnus. Ces documents, qui établissaient la légitimité de ses prétentions, furent produits en effet, mais ils étaient faux. Dupe d'abord, complice ensuite d'une infâme intrigante, de Jeanne de Divion, qui avait été la maîtresse de Thierry d'Irechon, favori de Mahaut, il prétendit que les titres avaient été soustraits frauduleusement par ce personnage. Cinquante-cinq témoins gagnés par le prince ou séduits par Jeanne, attestèrent la vérité des faits

---

[1] *Hist. d'Allemagne*, t. VI.

allégués ; mais l'imposture ne tarda pas à être découverte, et Robert assigné à comparaître devant la chambre de Paris n'avait pas obéi; un nouvel ajournement eut lieu. Le coupable ne comparut pas davantage, et le 8 avril 1332 Robert fut, par contumace, condamné à un bannissement perpétuel. Ce jugement fut prononcé dans une cour plénière tenue au Louvre, en présence d'un grand nombre de chevaliers et du roi de Bohême qui gémissait sur le sort d'un prince doué de grandes qualités et sans lequel, au dire de Froissard, rien ne s'était fait en France pendant trois ans [1].

Jean se jeta aux genoux de Philippe pour le prier de différer la publication et l'exécution de l'arrêt [2]. Il obtint un nouveau délai, mais sans que Robert voulût profiter de la longanimité de Philippe. Le comte d'Artois s'était réfugié chez le duc de Brabant, et dans une rage qui touchait à la démence, il demandait la vengeance aux puissances infernales et pratiquait contre le roi de France et sa famille les bizarres sortiléges de l'envoultement [3]. L'auteur de *Jean l'Aveugle* [4] attribue à la présence de Robert dans le Brabant, la guerre dont nous allons dire quelques mots. Mais Robert vivait retiré, méprisé, sans puissance aucune; il était oublié de ceux même qu'il menaçait [5]. La guerre qui éclata contre le duc de Brabant et à laquelle Jean de Luxembourg prit une grande part, eut pour unique cause les prétentions qu'excita la ville de Malines. L'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, ne se sentant pas assez fort pour faire valoir les droits qu'il avait sur cette ville les avait cédés au comte de Flandre. Les habitants de Malines avaient réclamé la protection du duc de Brabant qu'ils avaient reconnu pour leur souverain. Ce

---

[1] Le *Procès de Robert d'Artois*, par M. Le Roux de Lincy. — *Revue de Paris*, août 1839.

[2] *Continuatio chronici* G. de Nangiaco, t. II p. 130 et 132 à la note.

[3] *Hist. de France*, par H. Martin, t. V. livre XXIX.

[4] Page 46.

[5] Procès de Robert d'Artois.

fut contre ce duc que se forma une vaste ligue à la tête de laquelle se trouva le roi de Bohême. Après des incidents divers qui n'eurent pour résultat que la désolation des contrées théâtre de la guerre, Philippe de Valois, pris comme arbitre, réussit enfin à faire conclure un armistice.

Jean profita de cette suspension d'armes pour se rendre en Allemagne, il y était appelé par des différends survenus entre les membres de la famille impériale. Loin de profiter de ces dissensions pour hâter la chute de Louis de Bavière, il chercha et réussit à les apaiser. On s'explique difficilement l'intervention de Jean dans cette circonstance, car dès lors son but était l'abaissement de l'empereur; il préparait une seconde expédition en Italie, expédition dont le succès aurait nécessairement amené la déposition de Louis V.

Jean revint en France pour y resserrer par un mariage les liens de parenté qui l'unissaient déjà aux Capétiens. Le duc de Normandie, qui plus tard succéda à Philippe de Valois son père, épousa, à Melun, Bonne ou Gutha de Luxembourg, fille du roi Jean [1]. Cette princesse, douée d'une grande beauté, avait été destinée à Lorteck, fils du roi de Pologne, au fils du margrave de Misnie, au fils du comte de Bar, au fils de Louis de Bavière, et enfin à Othon d'Autriche, suivant que les besoins de la politique avaient rapproché son père de ces divers personnages [2]. A la Saint-Michel, le jeune duc de Normandie fut armé chevalier par Philippe de Valois, en présence du roi de Bohême, du roi de Navarre, du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne, du duc de Lorraine, du duc de Brabant, du duc de Bourbon et d'un grand nombre de chevaliers [3]. Ce fut peut-être après cette solennité que l'on arrangea une autre union, celle de Jean et de Béatrix de Bourbon, fille de Louis Ier, duc de Bourbon, et arrière-petite-

---

[1] *Continuatio chronici*, etc., t. II. p. 132.
[2] *Epitome rerum bohemic.* l. III. c. 18.
[3] *Continuatio chronici*, etc., t. II. p.

fille de saint Louis. Une nouvelle alliance qui eut lieu dès l'année suivante entre la famille royale de France et la maison de Luxembourg, fut le mariage de Blanche de Valois, sœur de Philippe VI, et du fils aîné de Jean qui, par la suite, fut empereur sous le nom de Charles IV, et qui alors combattait en Italie [1].

Ce prince avait réussi à se maintenir honorablement dans cette contrée. Jean paraissait devoir compter sur la réussite d'une nouvelle expédition en Italie. Au mois de novembre il se rendit à Avignon pour s'entendre sur ce sujet avec le pape [2]. Le roi Robert de Naples désirait que Jean ne fût pas reçu par le souverain pontife. « Mais le contraire plut au pape — dit Muratori. — Il fit deux différentes figures, montrant d'être en colère contre le Bohémien, le gourmandant à propos de ses conquêtes en Italie, quand en même temps pendant quinze jours il était quotidiennement en conseils secrets avec lui et prenait différentes mesures qui avec le temps vinrent à la lumière [3].

Quels étaient les projets que formait le roi de Bohême? On en est réduit sur ce point à des conjectures. Muratori suppose qu'il s'agissait de la déposition de Louis de Bavière et de l'asservissement de l'Italie, soit à la maison de Luxembourg, soit à celle de France. Jean poussait-il son attachement aux Capétiens jusqu'à renoncer, en faveur de Philippe de Valois, à la dignité impériale soit pour lui, soit pour son fils? Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis Philippe-le-Bel l'empire était le but qui excitait l'ambition des rois de France. Dès 1321, Philippe de Valois avait vu dans une croisade, à laquelle il aurait conduit les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre et de Bohême, l'occasion de se faire reconnaître chef de la chrétienté [4].

---

[1] C'est par erreur que M. Lens (*Jean l'Aveugle*, page 42) fait de Charles le gendre du roi de France.

[2] Villani, liv. X. c. 211.

[3] *Annali d'Italia*, t. VIII, p. I°, p. 232.

[4] *Hist. de France* d'Henri Martin, t. V, p. 25.

Les troubles qui agitaient l'Allemagne et l'Italie durent sembler à Philippe VI très-propres à favoriser ses desseins, et il crut sans doute devoir entièrement compter sur le concours énergique du roi de Bohême, puisqu'il favorisa de tout son pouvoir la nouvelle expédition méditée par celui-ci. En quittant Avignon Jean revint à Paris, où Philippe de Valois lui offrit l'aide de ses meilleurs chevaliers et lui prêta cent mille florins destinés à la levée d'une armée [1], à la tête de laquelle Jean arriva à Turin au commencement de janvier 1333 [2]. Mais que cette nouvelle apparition en Italie fut différente de la première! Jean était, dans cepays, maître encore d'un grand nombre de places importantes; il y avait conservé des amis fidèles, il était suivi des meilleures troupes de l'Europe, tout semblait lui assurer de glorieux succès, et pas un fait remarquable n'a signalé sa dernière apparition au-delà des monts. On ne comprend pas ce que devint cette brillante armée qui l'avait suivi. Le Père Barre raconte une sanglante bataille qu'elle aurait perdue sur les rives du Pô ; mais il y a sans doute erreur dans son récit et il est probable qu'il veut parler de la défaite essuyée par l'armée de l'Eglise sous les murs de Ferrare. Des chevaliers français prirent effectivement part à cette affaire. Là se trouvaient six cents hommes-d'armes languedociens sous les ordres du comte d'Armagnac. Celui-ci fut même fait prisonnier et refusa ensuite d'être échangé contre le marquis d'Este, parce qu'il ne trouvait pas ce dernier d'assez bonne naissance. Quant au roi Jean, qui si souvent avait, presque sans ressources, accompli de grandes choses, cette fois, avec tous les éléments propres à assurer d'importants résultats, il ne fit rien. Les chroniqueurs italiens ne signalent pas une bataille livrée par lui. Le 26 février il arriva à Parme, le 10 mars il vint porter secours au château de Pavie assiégé par Azzo Visconte, il

---

[1] Villani, l. X., ch. 211.
[2] *Hist. des Rép. ital*, t. V, p. 213.

réussit à y faire entrer quelques vivres mais ne put déloger l'ennemi. Jean s'éloigna et peu après la forteresse se rendit; il s'avança ensuite dans la Lombardie qu'il saccagea, puis se dirigea sur Bergame dont les habitants s'étaient préparés à une vigoureuse résistance. Une paix fut alors conclue [1]. Au mois de juin, Jean se rendit avec ses vicaires à Bologne, où l'appelait le légat. Le peuple de cette ville était dans une extrême agitation, mais la présence du roi de Bohême ne fit qu'augmenter le mécontentement; une révolte devenait imminente. Le légat engagea lui-même Jean à se retirer, et ce prince regagna Parme qui lui restait fidèle. Sans doute un grand découragement s'était emparé du roi de Bohême, pour ainsi dire dès son arrivée; la déroute de l'armée de l'Eglise avait été un événement fâcheux pour lui, un triste présage; les défections s'étaient rapidement suivies. Dans un de ces abattements qui affaissent les plus grands hommes, il avait momentanément perdu ce courage, cette facilité à concevoir des plans, cette rapidité d'exécution dont il avait donné de si brillantes preuves; il n'avait plus songé à employer tous les moyens de lutte dont il pouvait encore disposer et avait lui-même hâté la ruine de tant de hautes espérances en la regardant prématurément comme certaine. Nous laisserons Sismondi raconter la fin de cette désastreuse expédition.

« Jean remarquait avec dépit combien la fortune avait changé pour lui en Italie; les peuples se défiaient de tous ses mouvements; chaque jour il apprenait de nouvelles pertes éprouvées par ses alliés, ou de nouvelles défections sur ses sujets; aucun intérêt commun ne liait ensemble ceux qui lui demeuraient fidèles, aucun esprit public n'était l'âme de son parti. Tout à coup il prit la résolution d'abandonner ses états d'Italie, après en avoir tiré tout l'argent qu'il pourrait. Il entra donc en traité avec les chefs de partis, dans chaque ville, pour leur céder la souveraineté; et en effet il vendit aux

---

[1] *Annali d'Italia*, t. VIII, I°, p. 241-242.

Rossi, nobles parmesans, les villes de Parme et de Lucques pour trente-cinq mille florins; de même il vendit Reggio à la maison de Fogliano, Modène à celle de Pii, et Crémone à Ponzino Ponzoni. Alors, rassemblant ses soldats allemands, il envoya son fils gouverner le royaume de Bohême et retourna lui-même à Paris pour briller dans les fêtes et les tournois. Il partit d'Italie le 15 octobre 1333, après avoir eu pendant près de trois ans, sur la politique de cette contrée, une influence à laquelle la situation de ses états paraissait bien peu l'appeler[1]. »

TH. DE PUYMAIGRE.

(*La fin à une prochaine livraison*).

---

[1] *Hist. des Rép. italiennes*, t. V, p. 215-216.

Construction, dans la ville de Metz, des premières Casernes destinées au logement des troupes de la garnison.

DÉDICACE DE LA PLACE DE COISLIN.

Juin 1731.

La mémoire du vénérable évêque Cambout de Coislin ne doit pas périr à Metz, où les nombreux établissements qu'il fonda enseignent aux heureux de la terre le plus noble emploi qu'ils peuvent faire de leurs biens. Appelé par Louis XIV, le 25 mai 1697, au siége épicopal de Metz, Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, se montra pour les habitants de cette ville, dès sa prise de possession, ce qu'il fut pour eux toute sa vie. Sa charité sut prévoir tous les besoins moraux et matériels de son temps. Aussi, en 1728, M. d'Auburtin de Bionville, maître-échevin, proclamait que ses concitoyens avaient trouvé dans l'évêque de Coislin l'idéal accompli du véritable bienfaiteur de l'humanité.

Mais ce qui illustra principalement le digne prélat, ce fut la construction, à ses dépens, des casernes qui portent son nom.

Lors de l'avènement de M. de Coislin à l'évêché de Metz, la garnison était encore logée chez les habitants [1]. Effrayé de ce mélange, du relâchement des mœurs qui devait s'ensuivre nécessairement, de la charge insupportable du logement continu des soldats chez les familles bourgeoises, enfin du

---

[1] A cette époque, il existait seulement une caserne que la ville avait fait élever, en 1691, sur un terrain proche de l'abbaye de Saint-Pierre, pour y loger les troupes de passage.

Cette caserne a été démolie en 1816.

désaccord qui régnait entre le militaire et les citoyens, le généreux évêque conçut et exécuta l'admirable dessein de délivrer les habitants de ces maux. M. de Coislin sollicita et obtint de la ville la place du *Champ-à-Seille,* ancien forum de la république. Il y fit commencer, sur les dessins de l'architecte Oger, un superbe bâtiment pour y mettre les troupes du roi.

La première pierre du quartier de Coislin, *bâti pour le soulagement des peuples, la tranquillité des familles et la gloire de la religion,* fut posée le 29 novembre 1726. L'inscription suivante conserve cet événement qui fut le signal d'une heureuse révolution dans le régime intérieur de la ville de Metz, ville essentiellement militaire depuis sa réunion à la France :

HENRICUS CAROLUS DU CAMBOUT,
EPISCOPUS METENSIS,
DUX DE COISLIN, PAR FRANCIÆ, S. R. I. P.
PRIMUS REGIS ELEEMOSINARIUS,
ORDINIS SANCTI SPIRITUS COMMENDATOR, &.
Pro suo in commune bonum studio
Domum hancce amplissimam
in presidianorum hujus Urbis militum
stativam habitationem
et solo de suâ pecuniâ faciendiam curavit;
et quod felix, faustum que fit,
Lapidem hunc angularem
solemni ritu consecravit, posuit
anno R. S. M. DCC. XXVI.
postridie Kal. Decembris.

Le 4 décembre de la même année, Messieurs les députés des Trois-Ordres allèrent à l'Évêché, rendre, au nom de la ville, leurs actions de grâces au prélat. Ils exprimèrent leurs remercîments en ces termes : [1]

---

[1] M. Seron, chancelier et chanoine de la Cathédrale, porta la parole. Sa harangue a été imprimée sous ce titre : DISCOURS A MONSEIGNEUR LE DUC

« MONSEIGNEUR, Nous venons de la part des Trois-Ordres de cette ville, vous offrir les profonds respects de la Compagnie, et vous rendre les très-humbles actions de grâces qui sont dues à la libéralité, à la magnificence, à la charité qui ont porté votre grand cœur à entreprendre à vos frais la construction à jamais mémorable de la principale des casernes dont il a plû au Roi de vous permettre l'établissement.

« L'habitation saine, commode et honorable des troupes qui composent notre nombreuse garnison, le soulagement de nos citoyens qui se sentoient accablés sous le poids d'un logement que mille circonstances rendoient intolérable, le règlement des mœurs qui souffroit de si funestes, de si fréquentes atteintes, par l'inévitable facilité d'un commerce dont la pudeur ne peut se représenter l'idée sans en être blessée : ce sont là, MONSEIGNEUR, les biens que vous nous procurez dans un monument qui, par sa grandeur et son utilité, rendra dans notre province votre nom glorieux et chéri jusqu'à la postérité la plus reculée.

« Notre zèle en transmettra la mémoire à nos sucesseurs avec la juste admiration dont nous sommes frappés, et la reconnoissance la plus vive et la plus respectueuse dont nous sommes pénétrés.

« Ces sentiments, MONSEIGNEUR, nous attachent à votre personne sacrée par d'aimables liens qui, se réunissant à ceux de la religion, forment au fond de nos cœurs un dévouement que nous conserverons toujours entier, toujours inviolable. »

On poussa avec une grande activité les travaux du corps de casernes, dans la place du Champ-à-Seille, du côté du couvent des Pères-Célestins, ainsi que la bâtisse des pavillons aux deux extrémités et destinés à servir au logement des officiers. La dépense s'éleva à cent deux mille deux cent quarante livres que l'évêque paya de ses deniers. La ville fournit l'ameublement. Le 25 février 1728, M. de Coislin

---

DE COISLIN, EVESQUE DE METZ, En remerciement de sa générosité sur la Construction d'un Corps de Cazerne à Metz, Prononcé le 4 Décembre 1726, En présence des Deputez, et en exécution du Resultat des Trois-Ordres. Par Monsieur SIMON, Chancelier et Chanoine de l'insigne Église Cathédrale, où il avait présidé en l'absence de Monsieur le Maître-Échevin. (2 pages in-4°).

remit les clefs de ces casernes à l'édilité. Voici le procès-verbal qui fut rédigé à cette occasion:

PROCEZ VERBAL DE RECEPTION DES CAZERNES CONSTRUITES AUX FRAIS DE MONSEIGNEUR LE DUC DE COISLIN, EVEQUE DE METZ. 25 FEVRIER 1728.

« Aujourd'huy vingt-cinq février mil sept cent vingt-huit, Nous Jean François de Creil, chevalier, marquis de Creil Bournezeau, baron de Brillac et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des Requestes ordinaires de son hôtel, Intendant de justice, Police et Finances au Département de Metz, Frontières de Champagne, du Luxembourg et de la Sarre; Claude Philippe d'Auburtin, De Bionville, écuyer, sieur de Loiville, Maire et Maistre-Echevin de la Ville de Metz; Nicolas Douzan de la Neuvelotte et Louis Guichard, Conseillers-Echevins et Jacques Louis Perin, écuyer, s^r Du Hautbois et Des Almons, Sindic de laditte Ville, sur l'invitation de MONSEIGNEUR DU CAMBOUT, EVEQUE DE METZ, Prince du saint Empire, Duc de Coislin, Pair de France, Baron des anciennes Baronnies de Pont Chateau et de la Roche Bernard, Pair et Président né des Etats de Bretagne, premier Aumônier du Roy, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Nous sommes transporté sur la Place appellée Le Champ-à-Seille, où Nous avons trouvé MONDIT SEIGNEUR L'EVEQUE, lequel a dit que la construction qu'il vient de faire faire sur la ditte Place, etant pour le soulagement et le bien commun des habitans de laditte Ville, il désiroit d'en faire la remise aux dits habitants, afin de leur procurer promptement l'effet de ses bonnes intentions, et que nous en fissions faire la visite et reconnoissance.

» Laquelle Nous avons trouvé consister en un grand corps de Cazernes destiné pour le logement des soldats, de quarante-sept toises et demy de longueur sur sept toises de largeur, œuvre compris, la face régulière ornée d'un fronton, soutenu par deux pilastres saillans, de soixante et dix croisées, tant pour le rés de chaussée percé de cinq portes à deux battans, que pour les deux etages au-dessus; — que ce grand Corps renferme soixante chambres de soldats de vingt deux pieds de longueur chacune sur dix-huit de largeur, dans lesquelles l'on se rend sans aucune communication par dix escaliers très-commodes; — que les vingt chambres du rés de chaussée sont faites en voutte d'arette; — qu'il y a à costé de ce

grand Corps à une distance de quinze pieds, deux grands Pavillons en forme d'aisle pour servir de logement aux officiers, chacun desquels est de dix-huit toises de long sur sept toises et demy de large, et composé de vingt-deux grandes chambres, partie de vingt pieds de long sur douze de large, et partie de même longueur sur quinze de largeur, chacune desquelles a son cabinet ou garde robe, la plus part avec des cheminées; — que chacun de ces deux Pavillons contient aussy six cuisines et une écurie de quarante cinq pieds de long sur quinze de large, leurs faces percées chacune de trente croisées pour les deux étages et le rés de chaussée, compris les deux grandes portes d'entrée; — que les trois corps sont couverts d'ardoises et ornez de plusieurs belles lucarnes et de pommes de pin de fer blanc; le tout en état d'y établir les logements des officiers et soldats d'un bataillon.

» Desquels Corps et Pavillons bien conditionnez, clos de portes et vitres, garnis de leurs serrures et ferrures, suivant le rapport qui nous a esté fait par Antoine Leglize et Estienne Charo, architectes, MONDIT SEIGNEUR L'EVEQUE Nous a remis les CLEFS que nous avons receuës, au nom des dits habitants, et suplié, MONDIT SEIGNEUR L'EVEQUE, d'en recevoir leurs très-humbles remercimens et actions de grâce, et leur permettre, pour marque de leur reconnoissance, et pour en perpétuer la mémoire à leur postérité, de nommer lesdittes Cazernes, CAZERNES DE COISLIN. Ce qui a esté agréé par MONDIT SEIGNEUR L'EVEQUE.

» De tout quoy il a esté dressé le present procez-verbal pour estre inseré dans les Chartres et Registres de l'hostel de cette ville. Et a ledit sieur D'Auburtin de Bionville, Maistre-Echevin, esté chargé d'en faire le rapport à l'Assemblée de Messieurs des Trois-Ordres.

Fait à Metz, ledit jour.

» Ont signé : Henry Du Cambout euesque de Mets duc de Coislin, De Creil, D'Auburtin de Bionville, Laneuvelotte, Guichard, Perrin des Almons, A. Leglize, Estienne Charo. »

En exécution de la délibération qui avait été prise en l'assemblée des magistrats municipaux, il y eut, en cette circonstance, des réjouissances publiques. Le maître-échevin fit au clergé une harangue fort convenable, dans laquelle il rappela avec succès son zèle pour les pauvres et les libéralités sans cesse répétées de son premier pasteur, pendant

le calamiteux hiver de 1709. La dédicace de la caserne eut lieu au milieu de la joie de la population entière.

L'évêque de Coislin voulut compléter immédiatement sa belle œuvre. Le 3 mars 1729, par ses ordres, on traça sur la même place du Champ-à-Seille le second corps de casernes à l'opposé de celui qu'il avait déjà fait construire, de même que la ligne de prolongation des pavillons pour l'habitation des officiers.

Cette seconde partie se trouva achevée deux années plus tard. La remise en fut faite également à la ville par M. de Coislin. Le 29 mars 1731, une députation des Trois-Ordres se présenta au palais épiscopal, à l'effet de renouveler les remercîments des habitants, à cet illustre bienfaiteur du peuple, pour sa munificence. Les délégués prièrent Monseigneur de Coislin d'autoriser le maître-échevin à pourvoir, avec les conseillers-échevins et les magistrats de la cité, aux mesures qui leur paraîtraient les plus dignes pour consacrer publiquement leur gratitude.

Le 1er juin, une ordonnance municipale, ainsi conçue, fut affichée au pilier royal, aux lieux accoutumés, et fut publiée par le héraut de la ville, par toutes les rues et sur les places:

La ville de Metz comblée des Bienfaits infinis dont MONSEIGNEUR DU CAMBOUT, DUC DE COISLIN, *son Illustre Evêque, n'a pas cessé de la gratifier, et ne pouvant donner des marques plus éclatantes de sa* RECONNOISSANCE, *qu'en informant la Postérité d'une manière autentique, que c'est à la piété et à la munificence de ce grand Prélat, que les Peuples sont redevables de la Construction et de l'Etablissement du somptueux Edifice qu'il a fait élever dans la Place du Champ-à-Seille, composé de deux grands Corps de Cazernes, et de pareil nombre de Pavillons couverts d'ardoises, ornez d'architectures simétrisées, et propres à y loger commodément trois Bataillons complets avec tous leurs officiers:*

DE PAR LE ROY,

ET MESSIEURS LES MAITRE-ÉCHEVIN, CONSEILLERS-ÉCHEVINS
ET MAGISTRATS DE LA VILLE ET CITÉ DE METZ,

On fait savoir que, le sixième jour du present mois de juin mil sept cent trente-un, MOND. SEIGNEUR LE DUC DE COISLIN, EVEQUE DE METZ, *fera la remise des Clefs aux Magistrats de cette ville, des somptueux bâtiments construits, à ses depens, sur la place du Champ-à-Seille, pour y servir de premières cazernes destinées au logement de troupes de la garnison, à la décharge des Habitants et à la gloire de la Religion.*

Le Procez-Verbal de reception desd. Cazernes sera, aussitot sa rédaction et après avoir esté signé, lu et publié en la forme et aux endroits accoutumés. Et immediatement, ordonnance sera rendue pour assurer à perpetuité le temoignage de Reconnoissance des Magistrats et des Peuples, dû à un si grand Bienfait, en la manière qui sera jugée la plus digne.

Le 6 du même mois, les magistrats invités par l'évêque de Coislin à se rendre aux casernes du Champ-à-Seille, pour en reconnaître l'état et accepter, au nom de la ville, le don qu'il en voulait faire, se transportèrent sur les lieux. L'intendant M. de Creil s'y trouva de son côté, en compagnie d'un grand nombre d'officiers et de personnes de distinction.

Monseigneur de Coislin, entouré des membres du chapitre de la cathédrale, fit la tradition des casernes aux officiers municipaux, et augmenta le mérite du présent par les termes gracieux dont il eut la bonté de l'accompagner. M. de Brye, en qualité de secrétaire, rédigea sur-le-champ le procès-verbal que nous transcrivons :

» Cejourd'huy sixième jour du mois de juin mil sept cent trente-un, MONSEIGNEUR LE DUC DE COISLIN, EVEQUE DE METZ, toujours penetré de plus en plus de l'esprit de charité qui anime toutes ses actions, ayant encore fait elever un grand Corps de Cazernes pour le soldat, et fait augmenter les Pavillons mentionnés au procez verbal du vingt-cinq février mil sept cent vingt-huit, Nous JEAN FRANÇOIS DE CREIL, chevalier, marquis de Creil Bournezeau, baron de Brillac et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maître des Requestes ordinaire de son hôtel, Intendant de justice, police et finances au département de Metz, frontières de Champagne, du Luxembourg et de la Sarre; Nicolas Estienne d'Augny, chevalier

de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant pour le Roy à la citadelle de Verdun, Maître et Maître Echevin de la ville de Metz; Jean François Malherbe, s[r] de Marimbois et Louis Guichard, conseillers échevins et Jacques Louis Perrin, s[r] du Hautbois et des Almons, sindic de la ville, sur l'invitation de MOND. SEIGNEUR L'EVEQUE, de nous rendre sur les lieux, à l'effet de faire faire visite et reconnoissance de cette nouvelle construction, où etant, et apres que MONDIT SEIGNEUR L'EVEQUE a dit qu'il en fait don et remise aux habitans de cette ville, aux mêmes fins et ainsi qu'il a fait de la premiere, avons trouvé que les somptueux edifices qui font l'objet de ce nouveau bienfait, consistent en un grand corps de cazernes destiné pour le logement des soldats, placé en ligne parallèle, à une distance de trente-cinq toises de l'ancien mentionné en notre procez-verbal du vingt-cinq février mil sept cent vingt-huit, de même longueur et largeur et d'une entière conformité, soit dans la regularité des ornements des faces, soit dans le nombre et les dimensions des croisées, portes, chambres et escaliers, et qu'il a été ajouté un troisieme etage dans l'un et l'autre de ces deux corps composé chacun de dix chambres à quatre lits sur une ligne, et de six chambres à mettre depuis six jusqu'à huit lits sur l'autre ligne, en sorte que ces deux corps contenant ensemble cent cinquante chambres à cinq lits chacune, l'une portant l'autre, peuvent loger deux mille deux cent quatre-vingts hommes à trois soldats par lit.

» Que les deux anciens Pavillons ont été allongés chacun de neuf toises et demy, ce qui donne quinze chambres d'officiers, et douze cabinets à cheminées d'augmentation à chaque Pavillon faisant en tout soixante-quatorze chambres et soixante-huit cabinets.

» Que ces deux Pavillons construits en ligne parallèle, de même que les deux grands corps pour le soldat, et ces quatre corps étant en face les uns des autres, forment une place de cinquante trois toises de longueur sur trente cinq de largeur.

» Que pour la sureté du public, la tranquillité de l'officier et des troupes, toutes les croisées des rés de chaussée des quatre faces extérieures, sont grillées en bareaux de fer, et que pour la commodité des besoins necessaires, sans sortir de la place, il a été pratiqué des latrines dans des petits corps cachés par des murs, portant des balustres couronnés de corniches qui repondent aux pilastres, servant aux soutiens des portes grillées de fer, ornées d'un couronnement de même; que chacune de ces portes, au nombre

de quatre, pour l'entrée de la place, par les quatre coins, a douze pieds de largeur sur seize de hauteur jusqu'au couronnement; et qu'enfin le contour exterieur et interieur desd. corps de Cazernes et Pavillons est pavé de quinze pieds de largeur, MONDIT SEIGNEUR L'EVEQUE ayant dit que si la place n'est point pavée, c'est contre son intention, en ayant été empèché par les remontrances des officiers.

» Desquels Corps et Pavillons bien conditionnés, clos de portes et vitres garnies de leurs serrures et ferrures, suivant le raport qui nous en a été fait par les s[rs] Jean-François Malherbe et Estienne Davrange con[ers] echevins, assistés du s[r] Oger, inspecteur des batimens de lad. ville, MOND. SEIGNEUR L'ÉVÊQUE nous a remis les clefs que nous avons receues au nom desd. habitans.

» Que la grandeur et la dignité sans exemple etant au dessus de toutes les actions de grace qu'on en puisse rendre, nous avons supplié MOND. SEIGNEUR L'EVEQUE d'etre persuadé des vœux qu'ils ne cesseront de faire au ciel pour la durée de ses jours qu'il employe si genereusement à leur bonheur, et enfin de permettre pour marque de leur gratitude la plus vive et la plus respectueuse et pour la transmettre à jamais à leur postérité, de nommer lad. place PLACE DE COISLIN ; la rue qui conduit du Carteau aux Célestins, RUE S[t] HENRY; celle qui conduit des Célestins à la Haute-Seille, RUE DU CAMBOUT; celle qui conduit de la Haute-Seille au Cheval Rouge, RUE S[t] CHARLES; et celle qui conduit du Cheval Rouge au Carteau, RUE DE COISLIN. Ce qui a été agréé par MOND. SEIGNEUR L'EVEQUE.

» De tout quoy il a été dressé le present Procez verbal pour etre inseré dans les Chartres de l'hôtel de ville, et a eté led. s[r] D'Augny, Maître Echevin, chargé d'en faire le raport à l'Assemblée de M[rs] des Trois Ordres.

» Fait à Metz, led. jour.

» Signé: Henry Du Cambout euesque de Mets, duc de Coislin, De Creil, d'Augny, Malherbe, Guichard, Perrin des Almons, Daurange, Oger, De Brye, secretaire. »

La minute de ce procès-verbal a été déposée aux archives de la ville, *pour y servir de Monument éternel à ce grand évènement*. Des copies en furent adressées aux Ministres à

Paris. Son Excellence le Cardinal de Fleury fit la réponse suivante à cet envoi :

« A Fontainebleau, le 13 juin 1731.

» J'ay receu avec votre lettre, Messieurs, le procès verbal de reception des deux magnifiques corps de cazernes que M. le Duc de Coislin votre Evesque vient de donner à votre ville, c'est un monument digne de sa generosité, de son attention pour le soulagement de vos habitans et qui immortalisera son nom parmi vous. Je ne doute point que vous n'en soyez penetrés des plus vifs sentiments de reconnoissance, et je les partage volontiers. Je vous prie d'etre persuadés, Messieurs, de toute la consideration que j'ay pour vous.

» Signé le card. de Fleury.

» A Mrs les Echevins de Metz. »

Le 8 juin 1731, Messieurs de l'hôtel de ville prirent l'ordonnance, telle quelle est ici rapportée, pour donner le nom de *Place de Coislin* au terrain renfermé entre les deux pavillons et les deux corps de casernes élevés par la munificence du bienfaisant évêque, ainsi que ses noms et prénoms aux quatre rues qui les environnent :

ORDONNANCE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

DE PAR LE ROY

ET MESSIEURS LES MAITRE-ECHEVIN,

Conseillers-Echevins et Magistrats de la Ville et Cité de Metz.

« La Construction des Cazernes et des Pavillons, que le zèle, la pieté et la munificence de MONSEIGNEUR DU CAMBOUT, Duc DE COISLIN, EVEQUE DE METZ, ont fait élever par augmentation dans la Place du Champ-à-Seille, pour le soulagement des Peuples, la tranquillité des Familles et la gloire de la Religion, en devant etre un monument éternel : et la Ville qui, dans ce somptueux Edifice, outre l'avantage et l'utilité publique, trouve encore son plus bel ornement, ne pouvant donner des marques plus éclatantes de sa Reconnoissance, qu'en faisant passer à la postérité la plus reculée, le souvenir de ce grand Evenement ; IL A ETE ARRETE que la Place

formée actuellement par la Construction des Cazernes dans celle du Champ-à-Seille, portera dorenavant le nom de PLACE DE COISLIN; Que dans les Actes, tant publics que particuliers, elle sera désignée sous cette dénomination; Que les quatre Faces desdites Casernes formant un pareil nombre de Rues différentes, celle qui conduit du Carteau aux Célestins, sera pareillement nommée RUE SAINT HENRY; celle qui conduit de l'Hôpital Saint-Nicolas à la Haute-Seille, RUE DU CAMBOUT; celle qui conduit de la Haute-Seille au Cheval Rouge, RUE DE SAINT-CHARLES; et celle qui conduit du Cheval Rouge au Carteau, RUE DE COISLIN; lesquels noms seront gravez en Lettres d'Or sur des marbres incrustez dans chacune des Faces desdites Rues.

» Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, sera la presente Ordonnance solennellement publiée dans ladite Place, et affichée aux carrefours et autres Lieux ordinaires et accoutumez. Fait à l'Hôtel de Ville de Metz le huit juin mil sept cent trente un. [1] »

Le projet de la dédicace de la place ayant été proposé à M. de Coislin, et les Magistrats ayant obtenu de lui la permission de le suivre et de l'exécuter, ils fixèrent la cérémonie au vingt du même mois de juin.

La fête fut annoncée aux habitants, dès six heures du matin, par la cloche de Mutte. D'abondantes distributions de pain et de viande furent faites aux pauvres par l'évêque et par la ville. M. le comte de Belleisle, commandant pour le roi dans la province, contribua à ces aumônes pour cinq cents livres. A midi, la Mutte fut sonnée de nouveau en volée. On ouvrit des jeux sur les principales places; ils durèrent deux heures: les vainqueurs reçurent des gratifications. Pendant ce temps, un magnifique cortége s'était réuni à la place d'Armes. A trois heures et demie, il se mit en marche dans l'ordre suivant:

---

[1] Cette Ordonnance a été imprimée à Metz, chez les veuves de Jean Collignon et Pierre Collignon fils, Imprimeurs de l'Hôtel de Ville et du Collége, sur la place S. Jacques.

Les Tambours de la Ville, au nombre de vingt-quatre, ayant à leur tête le Tambour-Major;

La compagnie des Archers des Bandes, avec leurs armes et hocquetons, commandés par leurs officiers;

Les Suisses du Gouvernement, la hallebarde sur l'épaule;

Les Trompettes et les Timbales de la garnison;

La compagnie des Gardes du Gouvernement;

Les Messagers, deux à deux, revêtus de leur casaque aux couleurs de la Ville;

Les seize Bannerots, en habits et en manteaux noirs, ayant l'épée au côté;

Les Sergents de Ville, en uniforme et portant l'épée;

Les Musiciens;

A quelque distance marchait le Héraut d'Armes, superbement vêtu à la Romaine, tenant en main la verge magistrale, monté sur un cheval richement harnaché et conduit par deux estafiers;

Le Secrétaire de la Ville, en robe de cérémonie, portant la toque de velours, précédait Messieurs les Maîtres-Échevins[1] ayant aussi la toque de velours garnie de cordons d'or, couverts de leurs manteaux de parade, accompagnés du Major et de l'Aide-Major de la milice bourgeoise, entre les Hallebardiers municipaux, en casaque et la pertuisane sur l'épaule.

Messieurs les Échevins, en habits de cérémonie, venaient ensuite deux à deux. Ils étaient suivis immédiatement par le Procureur-Syndic de la Ville, en robe mi-partie noire et blanche, le chaperon d'hermine sur l'épaule et le bonnet carré sur la tête; par tous les capitaines et par les autres officiers bourgeois.

Deux Sergents et deux Messagers fermaient la marche.

Les Sergents, avec leurs Hallebardes, formaient les haies.

---

[1] Claude-Philippe d'Aubnrtin, seigneur de Bionville, et Nicolas-Étienne d'Augny, en leur qualité de Maires de Metz, administraient alternativement.

Le cortége se rendit dans cet ordre de l'hôtel de ville au Palais épiscopal. Messieurs les Maîtres-Échevins, étant entrés dans la grande salle d'honneur, offrirent leurs compliments à Monseigneur de Coislin. M. d'Auburtin de Bionville eut l'honneur de prononcer ce discours :

« Monseigneur,

« Après vous avoir rendu nos très-humbles actions de graces du Present magnifique dont la Ville vient encore d'être redevable à votre zèle et à votre liberalité, Nous allons au pied des autels joindre nos vœux à ceux de tous nos Habitans, et les cœurs penetrés de la plus vive reconnoissance, prier le Seigneur de verser sur les jours de son premier Ministre ses Benedictions les plus précieuses. Fasse le Ciel, Monseigneur, et pour notre avantage, et pour sa gloire, que ces mêmes jours soient une suite de prosperités, et durent autant que nos desirs. C'est le bienfait le plus flatteur et le plus signalé que nos Prieres puissent obtenir de sa bonté et de sa miséricorde. »

Après la réponse la plus touchante faite par M. de Coislin, le cortége se dirigea vers la cathédrale. L'évêque, les chanoines, les maîtres-échevins et les autres autorités, ayant pris les places qui leur étaient réservées, M. de Pagny, grand-chantre, entonna le *Te Deum* qui fut chanté en musique et suivi de ce motet de la composition du sieur Maillard.

Cantemus Domino, quoniam magnificè fecit.
Dedit requiem populo suo.
Pauper et inops laudabunt nomen ejus,
Quoniam magnificè fecit.
Pupillus et Vidua exultabunt in Domibus suis,
Quoniam magnificè fecit.
Juvenes et Virgines, senes cum junioribus laudabunt nomen [*Domini*,
Quoniam magnificè fecit.
Cantemus Domino, quoniam magnificè fecit.

Une affluence innombrable avait envahi le temple. A leur sortie, les officiers de la ville écartèrent avec peine la foule qui se pressait partout sur le passage du cortége.

Les bourgeois avaient fermé, de leur propre mouvement, leurs magasins, comme aux plus beaux jours de fêtes. La plupart des maisons étaient ornées de fleurs, de guirlandes de mousse ou de feuilles.

Les Magistrats traversèrent la place d'Armes, au son de la Mutte et des cloches de toutes les paroisses de la ville. Ils descendirent Fournirue, passèrent ensuite par la place Saint-Louis où stationnait un détachement de cavaliers de la garnison à cheval et le sabre à la main, et arrivèrent à la principale entrée des casernes. Les pilastres de la face extérieure du bâtiment servaient de soutien à un portique élevé en forme d'arc de triomphe, orné au fronton des armes du Roi, de celles de M. le maréchal d'Alègre [1], gouverneur, et de la Ville, disposées de chaque côté, et de celles de l'évêque de Coislin [2]. Le centre était occupé par un cartouche dans lequel on lisait l'inscription ci-dessous :

ILLUSTRISSIMO
ECCLESIÆ PRINCIPI
HEN. CAR. DU CAMBOUT, DUCI DE COISLIN,
PRÆSULI MUNIFICENTISSIMO
IMMORTALES AGIT GRATIAS,
SENATUS POPULUSQUE
METENSIS.

Les pilastres étaient décorés de guirlandes de fleurs et de verdure ; on y avait appendu les quatre devises suivantes, signifiant, dans un langage figuré, que M. de Coislin n'accumulait ses revenus que pour les distribuer en faveur des Pauvres et des Autels ; que le Ciel est le premier mobile de toutes ses actions, enfin que ses charités sont d'autant plus

---

[1] *De gueules à la tour carrée d'argent, accostée de six fleurs de lis d'or posées en pal.*

[2] *De gueules à trois fasces échiquetées d'azur et d'argent de deux traits chacune.*

méritoires qu'il s'efforce de les tenir secrètes. La première de ces devises représentait un soleil attirant des vapeurs, avec ces mots : *Colligit ut spargat*. La deuxième, une mouche à miel sur des fleurs : *Quod surgit serviet aris*. La troisième, un tournesol : *Cœlestes sequitur motus*. La quatrième, un ver à soie dans sa coque : *Operitur dum operatur*.

La face intérieure de cette entrée et celle de l'arc de triomphe avaient été pareillement ornées de blasons et d'emblêmes. Sur le cartouche qui se détachait au milieu, on avait tracé ces vers qui s'appliquaient naturellement à la reconnaissance de la Cité et à la Place dont elle célébrait la dédicace :

Semper inoblitâ repetam tua munera mente,
Et mea me tellus audiet esse tuum.

Les pilastres de cette face intérieure étaient aussi décorés de guirlandes, de festons de feuillages et de bouquets de fleurs, portant quatre cartouches sur lesquels on avait reproduit ces passages tirés de l'Écriture sainte :

Desiderium pauperum exaudivit Dominus,
Dispersit dedit pauperibus.
Jucundus homo qui miseretur,
Non est inventus similis illi.

Des deux côtés de l'arc de triomphe, on avait placé plusieurs rangs de caisses de très-beaux orangers.

Les fenêtres du premier étage des casernes, sur lesquelles on avait étendu des tapis, étaient entièrement occupées par les dames de la ville. Dans une des chambres les plus apparentes et décorée avec un goût parfait, d'après les instructions de M. de Coislin, Madame la comtesse de Belleisle avait pris place avec les dames qui l'accompagnaient.

Les troupes sous les armes et en haie aux quatre faces de la Place, au centre de laquelle se trouvaient M. de Belleisle, M. le comte de Bavière, commandant des camps, M. de Creil,

entourés de tous les officiers de la garnison et des deux camps, ainsi que des notables bourgeois, Messieurs de l'hôtel de ville firent le tour intérieur de la Place, précédés de leurs officiers subalternes, tous à cheval, puis vinrent se joindre aux autres autorités.

Après un brillant discours de M. d'Auburtin de Bionville, auquel répondit M. de Belleisle, les tambours battirent aux champs; ensuite les musiciens militaires et bourgeois exécutèrent une symphonie.

Sur un commandement du comte de Bavière, les officiers commandant les détachements firent présenter les armes, et le héraut de la ville, qui s'était avancé quelques pas en avant de Messieurs les échevins, publia à haute voix l'Ordonnance rendue le 8 juin 1731 [1].

Cette publication fut suivie de trois salves d'artillerie que couvrirent les cris de VIVE LE ROY! VIVE MONSEIGNEUR LE DUC DE COISLIN! poussés librement par les assistants et par le peuple qui se pressait aux environs des casernes.

Les Magistrats et leur cortége retournèrent à l'hôtel-de-ville dans le même ordre qu'ils en étaient partis.

Le soir, les bourgeois éclairèrent leurs maisons par des feux de joie, et témoignèrent par d'autres réjouissances toutes spontanées, leur gratitude d'un si grand bienfait. Messieurs les maîtres-échevins, sur les instances de l'évêque Coislin, avaient consacré au paiement des loyers de deux cents familles pauvres, choisies parmi les plus méritantes, l'argent qui avait été voté pour donner une fête à l'hôtel-de-ville. Madame la comtesse de Belleisle et M. de Coislin remirent encore dans ce but cinq cents livres.

---

[1] Nous possédons un exemplaire du journal de ces faits, qui parut en 1731. Il est intitulé : RELATION DE LA CEREMONIE FAITE POUR LA DÉDICACE DE LA PLACE COISLIN. — A METZ, De l'Imprimerie de la Veuve BRICE ANTOINE, Imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evèque, sur la place d'Armes, au Signe de la Croix. M. DCCXXXI. In-4°, 8 pages sans le titre.

La ville fit achever sans retard le pavé neuf devant les casernes de Coislin. Dès l'année 1729, elle avait fait rétablir le pavé du côté des Révérends Pères Célestins. Ceux-ci, la ville et les particuliers partagèrent la dépense.

Quelques semaines plus tard, le régiment de Navarre prit possession de ces casernes. Les officiers délégués pour faire le rapport de leur visite, se louèrent beaucoup de toutes les précautions qu'on avait apportées dans la construction et la distribution des chambres, ainsi que des soins qui avaient été donnés à l'établissement des tables, bancs, râteliers d'armes, porte hâvresacs, planches à pain et autres ajustements ou ouvrages en charpente.

Ce régiment, le jour de son installation dans les casernes, avait fait poser une inscription destinée à rappeler que le premier il avait habité cet édifice militaire, œuvre de piété d'un illustre prélat. Cette inscription se voyait à la principale entrée, qui était fermée comme les autres passages aboutissant aux trois autres angles de la Place, par une grande porte en fer, très-bien travaillée, ayant son couronnement surmonté de l'écu de l'évêque de Coislin. La municipalité avait fait accoler à ces armoiries, conformément à une délibération de Messieurs des Trois-Ordres, du 29 mars 1731, le blason de la ville, avec cette légende : *Grata civitas*.

La construction des casernes de Coislin ne fut pas seulement un soulagement pour les habitants de Metz, elle provoqua aussi une série d'améliorations et d'embellissements qui se succédèrent avec une activité jusqu'alors inconnue, sous l'heureuse impulsion du gouverneur M. de Belleisle, le digne ami du vénéré duc de Coislin et son émule pour le bien de la ville confiée à son habile administration.

De Coislin et Belleisle! Que de pensées et de sentiments, que d'instruction dans le rapprochement de ces deux bienfaiteurs de la ville de Metz!

F.-M. Chabert.

OTHELLO.

(SUITE ET FIN.)

IX.

Quelques jours après cet événement, le major Larun était assis dans sa chambre, son humeur était sombre et il était navré de douleur. Son front reposait sur sa main, sa figure était pâle, ses yeux à moitié fermés, et cet homme d'un caractère habituellement si énergique, étouffait quelques larmes qui se faisaient jour le long de ses cils. Il pensait à cet affreux destin dans les péripéties duquel il s'était trouvé mêlé; il voyait tous ces fils invisibles aux yeux de la foule se nouer devant lui; il les vit s'étendre, se nouer en filets serrés pour torturer ce malheureux cœur. Une invincible amertume se mêlait à ses tristes souvenirs; son vieux compagnon d'armes, un météore si brillant à l'horizon de l'honneur, un si brave soldat, devenu un misérable, un homme déloyal qui, sans pouvoir attendre une issue quelconque de son amour, avait employé tout l'art d'un séducteur à fasciner une pauvre enfant sans défense, à peine jeune fille! A ces pensées se mêlait l'image de cet ange qui souffrait si cruellement, se mêlait la crainte d'une scène à laquelle il s'attendait d'heure en heure. Une dame de distinction, la gouvernante de la princesse Sophie, l'avait fait appeler pendant l'après-midi. Elle lui apprit sans déguisement que la princesse Sophie était atteinte d'une maladie grave, que les médecins donnaient peu d'espoir, car ils appellent sa maladie une attaque nerveuse. Elle lui dit ensuite que la princesse

lui avait *tout* dit, ne lui avait rien dissimulé de sa coupable liaison; qu'elle savait qu'il y avait dans la capitale un homme qui avait intimement connu le comte Zroniewski, et que c'était le baron de Larun ; qu'elle avait insisté avec une terreur et un désir qui allaient jusqu'au désespoir pour lui parler sans témoin. La gouvernante savait combien cette demande était contre les convenances imposées par l'étiquette, mais l'aspect des souffrances de cette enfant, qui paraissait ne plus désirer que cette seule chose au monde, lui faisait franchir les limites du devoir, et elle prenait sur elle de proposer au major de se rendre ce soir sous sa conduite près de la malade.

Le major n'avait pas refusé. Il savait qu'il n'avait pas de consolation à lui porter, mais il sentait aussi que dans une si profonde douleur le désir de la confier était un ordre sacré.

Mais qu'allait-il lui dire? N'avait-il pas à craindre d'être tellement troublé par les tristes souvenirs de ces derniers jours, qu'il ne la rendît plus malheureuse encore par l'expression de son chagrin? Il était plongé dans ces sombres réflexions, lorsqu'on le prévint qu'il était attendu; la vieille gouvernante était dans une voiture devant sa maison; il s'assit silencieusement à ses côtés.

— Vous trouverez la princesse très-mal, lui dit cette dame les larmes aux yeux; j'ai perdu tout espoir. Je ne puis penser qu'il y ait dans la conversation que vous allez avoir avec elle quelque chose qui puisse la sauver. Si vous ne lui apportez aucune consolation, elle s'éteindra comme une lampe qui n'a plus d'huile pour entretenir sa flamme; et si vous vouliez essayer de lui donner quelque espérance, ses sentiments sont d'une nature si peu convenable, que je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux qu'elle mourût que d'infliger cette honte à sa maison.

— Ainsi donc, il faut que je lui apporte la mort, dit le major en souriant amèrement. Sa famille sait-elle quelque chose de toute cette histoire? Que pense-t-on de cette maladie?

— Comme je vous l'ai dit, monsieur le baron, la famille, la cour et la ville ne savent autre chose, si ce n'est qu'elle a éprouvé un refroidissement; des fous mettent encore ce fatal opéra sur le tapis et la font mourir d'Othello. Ce que nous *savons* tous deux n'est connu de personne; il y a bien quelques dames qui soupçonnaient cette liaison auparavant, mais sans en être informées bien exactement.

— Et cependant je crains, dit le major en fixant un regard perçant sur la dame qui était à côté de lui, je crains qu'elle ne meure par suite d'une méchanceté bien hasardée. On a soupçonné cette liaison, on l'a épiée et l'on en a acquis la certitude; on a cherché à amener une rupture, on a découvert les relations du comte....

— Le croyez-vous? dit la gouvernante pâle et les lèvres tremblantes en cherchant vainement à soutenir le regard du major.

— On s'est assuré de leur existence, continua le major; on a cherché à l'éloigner en le menaçant de faire savoir à la princesse qu'il était marié. Jusqu'ici le plan n'était pas mauvais, il n'y avait aucun ménagement à garder avec un misérable de cette espèce. Mais on alla plus loin: on voulut aussi guérir du même coup cette pauvre princesse de son amour, on lui apprit le secret du comte, et l'on pensa que le lendemain elle aurait tout oublié. Ici le plan était calculé pour les nerfs d'un dragon et non pas sur le cœur de cette délicate créature.

— Je vous prie de remarquer, repartit la gouvernante qui avait repris toute sa sécheresse et de plus un coup-d'œil incisif, que cette *délicate* enfant était une princesse de la famille ducale, qu'elle avait été élevée à éviter avec soin et dignité de semblables liaisons indignes d'elle. Et si véritablement un pareil plan a été conçu, je ne saurais blâmer ceux qui l'ont imaginé, ils l'ont habilement exécuté.

— Vous avez atteint votre but, elle mourra! dit le major brusquement.

— J'ai atteint mon but? Monsieur, je vous prie....

— Vous? dit Larun d'un ton indifférent; je ne parlais pas de votre personne, noble dame; je parlais de ceux qui avaient conçu et exécuté le plan.

La vielle dame se mordit les lèvres et se tut. Peu d'instants après ils avaient atteint une des petites portes du palais. Un vieux serviteur les guida dans un dédale de corridors et d'escaliers. Enfin les galeries s'élargirent, l'éclairage était plus éclatant, le major remarqua qu'ils devaient être arrivés dans l'une des ailes habitées du château. Le vieux domestique leur montra une porte de côté. Ils traversèrent plusieurs appartements et atteignirent un salon qui devait faire partie des appartements de la princesse; là la gouvernante dit à à l'oreille du major de s'asseoir dans un fauteuil et d'attendre qu'on le fît appeler.

Elle ne revint qu'après un mortel quart d'heure. Elle lui dit que d'après la volonté expresse de la malade, il serait seul avec elle; qu'elle même, en qualité de dame d'honneur, resterait à la porte, d'où elle ne pourrait rien entendre pourvu qu'on ne parlât pas trop haut; qu'au reste l'entrevue ne durerait qu'un quart d'heure. Le major entra, Le splendide appartement avec ses tentures brillantes, ses étincelantes dorures, les riches draperies de ses rideaux, les couleurs éclatantes de ses tapis turcs, lui firent mal aux yeux, car l'affection ne veut pas qu'on entoure des hochets de la grandeur un cœur déchiré, un corps malade. Quel contraste entre le luxe de cet entourage et la délicate et adorable enfant qui, vêtue d'un peignoir blanc, reposait sur une splendite ottomane.

L'impression que sa physionomie, sa tournure, toute sa personne avaient faite sur le major dès la première fois, se reproduisit plus vive encore aujourd'hui. C'était cette beauté si simple et si naturelle, cette distinction calme cachée derrière le charme d'une amabilité enfantine, qui l'avaient séduit le premier jour. Il était ébloui alors, il est vrai, par

l'éclat des fraîches couleurs de la jeunesse, la vivacité de ses yeux brillants, par le séduisant et gracieux sourire qui planait sur ses lèvres de corail. Une gelée d'hiver avait flétri ces fleurs trop hâtives; mais cette pâleur transparente, la douleur calme de ces yeux rêveurs, cette expression mélancolique de la bouche qui ne souriait plus, ne donnaient-ils pas à sa beauté un caractère encore plus élevé, un charme plus entraînant? Le major s'arrêta à quelques pas d'elle et la contempla avec un profond attendrissement. Elle lui montra un tabouret qui était au pied de son lit; elle parla, sa voix avait perdu, il est vrai, cet éclat sonore qui animait ses joyeuses plaisanteries, sa gaieté riante, mais ses intonations plus douces, plus touchantes émouvaient plus profondément.

— Ce serait folie à moi, monsieur le baron, dit-elle, de vouloir vous laisser longtemps dans l'incertitude du motif qui m'a fait désirer vous voir. Je sais que le comte vous a confié, comme à son meilleur ami, le secret d'une liaison qui n'aurait jamais dû exister. Vous souvenez-vous de la soirée d'Othello? Je vous parlai d'un billet que je venais de recevoir; je me rappelle que vous me l'avez demandé à plusieurs reprises; pourquoi l'avez-vous fait?

— Pourquoi, demande Votre Excellence, parce que j'en pressentais le contenu et croyais le deviner.

— Ainsi donc, s'écria-t-elle une larme dans les yeux, ainsi donc, moi qui, dès le premier instant où je vous ai vu, vous ai regardé comme un homme d'honneur... si vous connaissiez les liens du comte, pourquoi ne l'avoir pas plus tôt éloigné, pourquoi ne m'avoir point épargné la douleur d'être forcée de le mépriser?

— Je vous jure, par tout ce que j'ai de plus sacré, sur mon honneur, repartit le major, que c'est à peine une heure avant l'instant où je suis entré dans la loge de Votre Excellence, que j'ai appris cette circonstance par un papier que le hasard a fait tomber entre mes mains au lieu de celles du comte. Comme je voulais m'en expliquer avec lui, il en avait

déjà eu le soupçon, et il était parti. Je pressentais par un mot de ce billet que vous aussi ne seriez pas épargnée; mais c'est en vain que j'ai tenté d'obtenir ce malheureux papier de Votre Excellence.

— Ainsi vous croyez à cette fable? dit Sophie en laissant couler ses larmes avec violence. Ah! ce n'est qu'une machination de certaines gens qui ont voulu l'éloigner. Lisez ce billet, c'est celui-là même que j'ai reçu; avouez que c'est une calomnie...

Le major lut:

« *Le comte de Z.... .. est marié; sa femme est à Avignon; trois petits enfants demandent leur père en pleurant. — Une dame de votre rang aurait-elle assez peu d'honneur, de compassion, pour l'arracher plus long temps à ces liens sacrés?* »

C'était la même écriture, le même cachet que celui du billet qu'il avait reçu lui-même. Il fixait toujours ces lignes, il n'osait pas lever les yeux, ne savait que répondre, car ses principes strictes sur la franchise et la vérité ne lui permettaient pas de parler contre sa conviction, et la profonde pitié que lui inspirait sa douleur lui faisait redouter de tuer d'un seul coup son espoir.

— Voyez-vous, continua-t-elle en le voyant rester silencieux, quand j'ouvris cette lettre, sans le moindre soupçon, avec curiosité, ces mots terribles d'*épouse*, de *père*, m'ont frappée comme la voix du jugement. J'ai perdu connaissance, je suis devenue malade, malheureuse; mais aussitôt que je me sens mieux, l'espérance renaît; je crois que Zroniewski ne peut avoir été assez méchant et qu'il n'a pu me tromper d'une si affreuse manière. Souriez donc, major, prenez l'air gai! Je vous permets de vous moquer de moi pour m'être laissée troubler de la sorte par ces lignes. Mais n'est-ce pas, vous croyez vous-même que c'est un mensonge, une calomnie?

Le major était anéanti; que pouvait-il dire? Elle était suspendue à ses lèvres avec une attente fiévreuse, comme si un

mot de lui pouvait la rappeler à la vie; ses yeux brillaient comme naguère, son gracieux sourire reparut sur ses traits adorables, elle épiait comme le message d'un bon ange.

Il ne répondait pas et continuait à fixer les yeux vers la terre d'un air sombre; la joyeuse espérance disparut peu à peu des traits de la princesse, son regard s'éteignit, sa petite bouche se serra de douleur; la faible rougeur qui était venue un instant illuminer ses joues s'évanouit, elle pencha son front sur sa main et cacha ses yeux noyés de larmes.

— Je vois, dit-elle, que vous avez l'âme trop noble pour me flatter d'espérance que le lendemain viendrait m'enlever. Je vous remercie, même pour cette horrible certitude. Elle vaut mieux encore pour moi que l'hésitation continuelle entre la joie et la douleur; et maintenant, mon ami, prenez là ce petit coffret, cherchez à le lui faire parvenir, il contient quelques objets qui m'étaient chers. Mais non, laissez-le moi encore pendant quelques jours, je vous l'enverrai quand je n'en aurai plus besoin.

— Il me semble que je n'ai plus longtemps à vivre, continua-t-elle après quelques instants; bien certainement je ne suis pas superstitieuse, mais pourquoi faut-il que je sois si malade, précisément après ce fatal *Othello?*

— Je n'eusse pas cru qu'une idée pareille eût pu un seul instant préoccuper Votre Excellence! dit le major.

— Vous avez raison, c'est une folie à moi; mais pendant la nuit où l'on me rapporta si malade de l'opéra, j'ai rêvé que j'allais mourir. Une jeune dame, sérieuse, sombre, vint à moi avec un duvet en soie rouge, m'en couvrit et m'en pressa si fort que je faillis étouffer. Lorsqu'entra mon grand-oncle, le duc Népomucène, dans le costume où il est représenté dans la galerie, il me délivra de cette oppression; mais ce qu'il y a de plus singulier.....

— Eh bien! demanda le baron en souriant, que fit le portrait du duc avec Desdémona?

La princesse le regarda avec surprise.

— D'où savez-vous donc que cette dame était Desdémona? Je vous conjure de me dire d'où vous le savez.

Le major se tut un instant avec embarras.

— Y a-t-il rien de plus naturel, dit-il, que de vous voir rêver de Desdémona? Vous l'aviez vû mourir la veille dans un lit rouge.

— Il est singulier que vous ayez eu de suite cette idée. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que je m'éveillai quand le duc me délivra ; je veillais en effet et je vis cette même dame, avec son duvet sous le bras, qui s'en allait lentement par la porte. Depuis lors j'en rêve chaque nuit, elle me serre tous les jours davantage, tous les jours le duc vient plus tard à mon secours, et chaque fois je la vois distinctement glisser hors de la chambre! Et quand hier soir je me fis apporter ma harpe pour jouer ma *chère romance de Desdémona*, moquez-vous donc de moi! la porte s'ouvrit et je vis cette dame regarder dans la chambre et me faire un signe de tête.

Elle avait dit cela d'un ton moitié grave, moitié plaisant: mais tout à coup devenant plus sérieuse :

— N'est-ce pas, major, dit-elle, quand je mourrai, vous penserez quelquefois à moi? Le souvenir d'un homme comme vous me sera cher.

— Princesse! s'écria le major en cherchant inutilement à combattre son attendrissement, éloignez ces idées noires qui ne peuvent à coup sûr contribuer à votre guérison!

La gouvernante parut à la porte et fit signe que l'audience était terminée. Sophie donna sa main à baiser au major, jamais il n'avait baisé la main d'une jeune fille avec un sentiment plus vif de douleur, d'amour et de respect. Il leva une dernière fois les yeux sur elle et rencontra son regard plein de mélancolie qui reposait sur lui. La gouvernante s'approcha avec sa raideur cérémonieuse; le major se leva, et il lui parut bien pénible de se séparer avec les formes froides de l'étiquette d'une créature qui, depuis quelques minutes, lui était devenue si chère.

— J'espère, dit-il, retrouver prochainement Votre Excellence complètement remise.

— Vous espérez, major? répondit-elle en souriant tristement. Adieu, moi j'ai cessé *d'espérer!...*

X.

La capitale ne fut occupée, pendant quelques jours, que de la maladie de la chère princesse Sophie; on disait tantôt qu'elle était très-malade, tantôt qu'on avait beaucoup d'espoir; incertitude qui pour tous ceux qui l'approchaient était horrible. Un matin, de très-bonne heure, un valet de chambre apporta un coffret au major. Un coup-d'œil sur cet objet bien connu et les habits de deuil du serviteur le convainquirent que la princesse n'était plus. Il lui semblait qu'elle était morte pour lui seul. Il avait beaucoup perdu sur la terre, mais aucune perte ne l'avait touché si profondément que celle-là. Il n'entrevoyait plus d'autre devoir à remplir ici-bas que d'accomplir les dernières volontés de la pauvre princesse; il aurait quitté la ville, qui lui rappelait de si terribles souvenirs, s'il n'avait été retenu par le désir d'accompagner ses restes mortels jusqu'à leur dernière demeure. Quand le son solennel des cloches, les sons tristes de la musique et les longues files de porte-torches eurent annoncé que Sophie allait être conduite aux caveaux de ses aïeux, il quitta pour la première fois sa demeure pour se joindre au cortége.

Il n'entendait point le murmure des gens qui s'entretenaient des causes et des circonstances de la maladie et de la mort de la princesse; il n'avait qu'une pensée, son âme était toute entière à cet instant où ses yeux avaient reposé sur elle pour la dernière fois, où ses lèvres avaient touché sa main. On enleva de son cercueil les insignes de sa haute naissance, et on la descendit lentement dans la poussière de ses ancêtres.

La foule se dispersa, le cortége éteignit les torches et quitta le cimetière. Le major jeta un dernier regard sur le lieu où elle avait disparu et s'en alla tristement.

Devant lui marchait à pas incertains et traînants un vieillard qui pleurait à chaudes larmes. Quand le major l'eut rejoint, il se retourna, c'était le régisseur de l'opéra. Le vieillard s'approcha, le regarda longtemps, eut l'air de réfléchir et lui dit :

— N'aimeriez-vous pas mieux maintenant, monsieur le baron, que nous eussions rêvé, et que cette aimable enfant, que nous venons d'enterrer, fût encore en vie ?

— A quoi me faites-vous penser ! s'écria le major avec un frisson involontaire. Oui, en vérité, c'est comme vous l'avez rêvé : elle est enterrée, et nous revenons tous deux de ses funérailles.

— Ce qui prouve que l'homme ne doit jamais plaisanter avec le destin, dit le vieillard avec une sombre amertume. N'y a-t-il pas aujourd'hui *onze* jours que nous jouâmes *Othello ?* Elle est morte le *huitième*.

— Hasard ! hasard ! s'écria le major. Voulez-vous donc poursuivre jusqu'ici ? Ne sais-je pas bien de quoi elle est morte ? Il est vrai qu'un poignard a traversé son âme, comme la poitrine de Desdémona ; un misérable, plus noir que votre Othello, lui a brisé le cœur ; mais c'est une superstition, une folie que de vouloir mêler votre opéra à cette mort !

— Notre discussion ne la ressuscitera pas, dit le vieillard en pleurant. Croyez ce que vous voudrez, mon noble seigneur ! J'en prendrai note dans ma chronique de l'opéra. Cela devait arriver ainsi !

— Non ! repartit le major presque furieux, non, cela n'a pas dû arriver ainsi ! *un seul mot* de moi l'eût peut-être sauvée !... Au nom de Dieu ne mêlez point votre *Othello* à tout cela ; c'est le hasard, vous dis-je ; je veux que ce soit le hasard !...

— Avec votre permission, il n'y a pas de hasard ; il n'y

a qu'une destinée. Cependant j'ai l'honneur de vous présenter mes respects, car voici ma demeure. Croyez, du reste, tout ce que vous voudrez, ajouta le vieillard en serrant dans ses mains la main froide du major, le fait est là, elle mourut *huit jours après Othello !....*

Traduit de l'allemand par

Ch. de Vellecour.

L'Administrateur-Gérant,

A. Rousseau.

METZ. — IMP. DE ROUSSEAU-PALLEZ, RUE DES CLERCS, 14.

NOTICE

SUR

JEAN DE LUXEMBOURG,

ROI DE BOHÊME.

III.

Les discussions causées par la ville de Malines n'étaient pas terminées. Philippe de Valois devait prononcer un jugement définitif le jour de Noël de l'an 1333 ; il laissa passer cette date sans formuler de décision, et les membres de la ligue s'empressèrent de recommencer la guerre. Conrad de la Mark incendia Landen, le comte de Gueldre s'empara de Thielt, le roi Jean envahit le Limbourg. Les alliés se réunirent ensuite à Aix-la-Chapelle pour y délibérer sur leurs plans de campagne. Philippe de Valois se hâta de leur envoyer deux ambassadeurs chargés de leur proposer une trêve ; les confédérés se décidèrent avec peine à promettre qu'ils se rendraient à Saint-Tron, le 13 mars 1334, pour y entendre les propositions du roi de France, puis ils continuèrent la guerre. Jean de Luxembourg, le comte de Juliers, le comte de Gueldre, l'archevêque de Cologne, le comte de Soissons et le comte de Namur allèrent assiéger le château de Rode, qui fut obligé de capituler. Deux braves capitaines commandaient cette place ; ils promirent de se rendre si, dans quinze jours, ils n'étaient pas secourus. A cette nouvelle, le duc de Brabant quitta les frontières de

Flandre, passa la Meuse et, suivi d'une nombreuse cavalerie, se dirigea sur Rode, mais il ne put forcer les ennemis à quitter leur position. Il leur fit alors offrir la bataille qu'ils refusèrent, et le duc désespéré repassa la Meuse le jour même où le château se rendit. Le comte de Juiliers prit ensuite Sittaërt, tandis que les autres alliés pillaient toute la contrée et forçaient la ville de Maëstrich à se racheter de l'incendie par des sommes immenses pour cette époque. Cependant Philippe de Valois ne renonçait pas à l'espérance de rétablir la paix ; le roi de Navarre et le comte d'Estampes se rendirent de sa part dans le camp des alliés et amenèrent la conclusion d'une trève qui devait durer du 21 mars au 29 mai. Des conférences eurent lieu à Cambrai d'abord, puis à Noyon, et enfin Philippe VI prononça son arbitrage à Amiens. Il n'oublia pas les intérêts de son dévoué parent, le roi de Bohême, et ordonna au duc de Brabant de payer à ce prince une somme que des historiens ont porté, sans doute avec exagération, à cent soixante mille royaux d'or. Quant à Malines, motif ou prétexte de tous ces troubles, Philippe de Valois agit à son égard un peu comme l'un des personnages d'un célèbre apologue, il déclara qu'il conserverait cette ville jusqu'à ce qu'il eût examiné plus à fond quel en était le légitime suzerain [1]. Peu après la conclusion de cette paix, le roi de France donna à Jean de Luxembourg la seigneurie de Meun-sur-Yeure, en Berry, en échange d'une rente de quatre mille livres qui avait été assurée à Jean par son beau-frère, Charles-le-Bel. Cette seigneurie devait être transmisible aux descendants directs de Jean, qui régneraient sur le Luxembourg, et à leur extinction revenir aux rois de France [2].

---

[1] Bertholet. *Hist. de Lux.*, t. VI p. 100 et suiv.

[2] *Hist. de Lux.* Preuves, tome VI, page XXIV.—La Thaumassière, dans son *Histoire du Berry*, donne des détails sur Meun-sur-Yeure, mais ne parle pas de la donation faite à Jean.

A la fin de l'année 1334 furent arrêtées les conditions du mariage de Jean et de Béatrix de Bourbon, fille de Louis I[er]. Cette princesse apporta quatre mille livres de rente à son époux, qui s'engagea à lui reconnaître un douaire de 6,000 livres de terre. S'il naissait des enfants mâles de cette union, ils devaient posséder les biens que Jean avait hérités de ses pères ou acquis aux environs de son comté. Ces dispositions furent ratifiées par la noblesse du Luxembourg et par les chefs des principales villes, entre autres par le mayeur et les échevins de Thionville [1]. Puisque ce nom se place sous notre plume, rappelons que Jean eut toujours à se louer du dévouement et de la fidélité des bourgeois de cette ville. En 1329 ils lui avaient prêté, ainsi que les habitants de Cattenom, de fortes sommes, et en récompense de ce service constaté par une charte du samedi après la mi-août, leur comte les dispensa des tailles et impôts. Plus tard, en 1344, Jean emprunta encore aux bourgeois de Thionville 750 petits tournois en échange de toutes les redevances qui lui étaient dues dans la prévôté, à l'exception des revenus de Beuvange et des tonlieux de Thionville [2]. La ratification du contrat de mariage de Jean est du mois de mai 1336, la cérémonie nuptiale ne suivit donc pas immédiatement la rédaction du contrat.

L'année 1335 amena pour Jean de nouvelles guerres. Il marcha une seconde fois au secours des chevaliers teuteniques attaqués par les Lithuaniens et les Polonais. Il pénétra en Posnanie, et malgré les difficultés des communications, il alla assiéger Cracovie. Bientôt la disette se fit sentir parmi les assiégeants; mais la famine était plus terrible encore dans Cracovie que dans le camp du roi de Bohême, et les Polonais demandèrent à capituler [3], ils

---

[1] *Hist. de Luxembourg*, preuves, p. XXVI.
[2] Supplément à la statistique de la Moselle, p. 366.
[3] Le historie costumi et successi della nobilissima provincia delli Boemi composti da Pio II, Sommo Pontefice. — Venegia MDXLV. cap. XXXII.

s'engagèrent à payer à Jean quarante mille écus d'or, et il fut décidé que les autres conditions de la paix seraient traitées au château de Visigrad, sous l'arbitrage du roi de Hongrie. Jean se rendit dans ce château à son retour de la Silésie, où des troubles avaient rendu sa présence nécessaire. Les principales clauses du traité furent que Jean ne s'attribuerait plus le titre de roi de Pologne et n'exigerait plus de tributs de cette contrée ; que, de son côté, le roi de Pologne se désisterait de toutes les prétentions qu'il élevait sur la Silésie. Quant à la somme de quarante mille écus d'or, le roi de Hongrie, fort désireux de voir s'éloigner Jean de Luxembourg, s'empressa de la compléter ; il fit en outre présent à celui-ci d'une vaisselle d'une valeur considérable, et offrit à Charles, son fils, un magnifique baudrier et de beaux chevaux richement enharnachés.

Après la conclusion de cette paix, Jean envoya Charles en Moravie et revint à Prague. Il y était à peine arrivé lorsqu'il apprit que Marguerite de Carinthie, sans doute conseillée par l'empereur, demandait la rupture de son mariage avec Jean-Henri de Luxembourg. Cette princesse déhontée, cette Marguerite *à la grande bouche,* comme on l'appelait, appuyait sa demande sur une accusation sans fondement, car plus tard son mari répudié eut plusieurs enfants d'une autre femme. Néanmoins un évêque cassa le mariage, et Marguerite se donna au marquis de Brandebourg, fils de Louis de Bavière [1].

Le roi de Bohême ne devait pas supporter l'affront fait à son fils et ne pouvait sans regret voir passer à un autre prince cette Carinthie, qu'un mariage tout politique semblait avoir jointe à ses états. Une armée, sous les ordres de Charles, s'avança en toute hâte vers Ratisbonne. L'empereur, instigateur de ce scandaleux divorce, campait près de cette ville avec ses troupes. Espérant surprendre le roi

---

[1] *Annales de l'Empire*, année 13[illegible].

Jean, Louis quitta subitement sa position et s'avança à grandes journées vers les montagnes de la Bohême; mais Jean était sur ses gardes, il attaqua vigoureusement l'empereur dans d'étroits défilés, poursuivit ses troupes dans la plaine, lui tua beaucoup de soldats et lui fit de nombreux prisonniers. L'empereur rebroussa et se dirigea vers la la Carinthie où Charles avait pénétré ; les deux armées s'y livrèrent une bataille qui resta indécise. Il semblerait que Jean aurait pu profiter de cette guerre pour renverser Louis de Bavière; il ne le fit pas, entra en négociations et la paix fut conclue aux conditions suivantes : le marquis de Brandebourg, conserva la Carinthie, et le comté de Tyrol fut accordé à Jean-Henri. Dans ce moment, du reste, le roi de Bohême n'eût sans doute pas trouvé à la cour d'Avignon l'appui qui lui aurait été accordé précédemment [1].

Jean XXII était mort, il avait eu pour successeur Benoît XII, ancien moine de Cîteaux, homme d'une grande douceur, de beaucoup de vertus, et qui semblait se proposer la pacification de l'Europe. Il avait accueilli favorablement des envoyés romains qui venaient le supplier de revenir dans la capitale du monde chrétien. Il avait également bien reçu des députés de Louis de Bavière, qui sollicitaient l'absolution de leur maître. Mais le départ du pape, pas plus que la réhabilitation religieuse de l'empereur, ne pouvait convenir à l'ambition de Philippe VI. Il alla donc lui-même à Avignon pour s'assurer, dit M. Henri Martin, que son illustre ôtage ne lui échapperait pas. Jean de Luxembourg, qui était venu en France à la fin de la guerre contre Louis V (1336), accompagna Philippe dans ce voyage, où furent repris ces projets de croisade que le roi de France regardait comme pouvant aider à la réussite de ses vues. Le Vendredi-Saint le pape prêcha la guerre contre les

---

[1] *Hist. de Luxembourg*, tome VI. — *Hist. d'Allemagne*, du P. Barre, tome VI.

infidèles, et Philippe reçut la croix, de même que Jean, le roi d'Aragon, le roi de Navarre et une foule de chevaliers [1]. L'enthousiasme était à son comble, d'immenses préparatifs furent faits. Mais cette France alors si puissante allait bientôt se voir près de sa perte. Elle allait commencer les terribles guerres qui ne finirent que par l'apparition de Jeanne, *la bonne Lorraine*. Edouard III était devenu un homme. Il voyait dans Philippe de Valois l'usurpateur d'un trône que, comme petit-fils de Philippe-le-Bel, il se croyait en droit de revendiquer. Excité par une ambition démesurée, animé par la haine de Robert d'Artois, à qui il avait donné un asile, irrité des secours que le roi de France avait envoyés à David Bruce, Edouard III soutint Arteveld et les révoltés de Gand contre Louis de Flandre, pour lequel Philippe avait pris fait et cause. Ce fut le commencement des hostilités. Edouard toutefois hésitait encore à se déclarer ouvertement l'ennemi de Philippe. Les Capétiens étaient arrivés à un degré de puissance et d'influence tel que l'Angleterre, réduite à ses propres forces, devait redouter de s'attaquer à eux. Edouard eut recours à l'or pour leur créer des adversaires dans l'empire. Son beau-père lui servit d'intermédiaire près des princes des Pays-Bas et de l'Allemagne. « Il n'y eut guère, dit M. Henri Martin, que l'évêque de Liége et le roi de Bohême, comte de Luxembourg, qui résistèrent à l'appât des sterlings d'Angleterre. Les agents d'Édouard offraient quinze florins de Florence par mois pour *chaque heaume ou armure de fer* [2]. »

En 1337 nous voyons encore une fois le nom du roi de Bohême figurer dans les chroniques messines. Adhémar de Monteil « eult guerre au sire de Rodemack qui entra en la terre de l'eveschié avec grands gens de guerre, gros seigneurs, bannerets, chevaliers et aultres, et vint devant

[1] Henri Martin, *Hist. de Fr.*, t. V, p. 26.
[2] *Hist. de France*, t. V, page 33.

Saint-Avolz. Et l'evesque qui estoit dedans yssit hors et combattit contre eulx avec moins de gens que ledit seigneur de Rodemack n'avoit et gaignoit la bataille et le champ; et y fut prins le seigneur d'Apremont et plusieurs aultres grans seigneurs prisonniers en nombre de quatre vingt et dix, que bannerets, chevaliers et escuyers [1]. » Cette échauffourée faillit allumer la guerre entre Adhémar de Monteil et le comte de Luxembourg. Beaucoup de vassaux de celui-ci avaient été faits prisonniers à l'affaire de Saint-Avold, et il les réclamait vivement. Adhémar se refusa d'abord à les rendre, prétendant avec toute raison qu'ils lui appartenaient par le droit de la guerre. Pour éviter un conflit, il finit cependant par les renvoyer sans exiger de rançons, et une paix fut signée entre l'évêque de Metz, le roi de Bohême et le sire de Rodemack, le mercredi après l'Exaltation de la Sainte-Croix [2].

La même année un traité fut aussi conclu entre Jean et Henri IV, qui venait, comme comte de Bar, de succéder à son père Edouard Ier. Depuis longtemps des difficultés existaient au sujet de la garde de la ville de Verdun, que le comte de Luxembourg et le comte de Bar se disputaient. Il fut décidé que tous deux exerceraient cette garde par moitié, et l'on éclaircit et régla minutieusement tous les points qui semblaient pouvoir provoquer de nouvelles difficultés. Toutefois, un peu plus tard, il s'éleva de nouveaux désaccords qui furent assez facilement apaisés [3].

En 1338, le 30 novembre, Philippe de Valois nomma le roi de Bohême son lieutenant en Languedoc et lui donna les pouvoirs les plus étendus, il l'autorisa même à conférer la noblesse [4]. Le 24 janvier 1339, Jean était encore à Marmande, d'où il observait les mouvements des Anglais. Ce

---

[1] *Chroniques messines*, p. 71.

[2] *Cartulaires de l'Evêché* Manuscrits de la Bibl. de Metz, n° 49, t. Ier. — Bertholet, *Hist. de Lux.*, t. VI p. 116, et preuves, p. 55.

[3] *Hist. de Luxembourg*.

[4] *Hist. du Languedoc*, par dom Vaissette, tome IV, livre XXX, p. 229.

fut durant son séjour dans le Midi que ce prince se rendit à Montpellier avec l'espoir qu'un médecin juif, dont on lui avait vanté la science, pourrait lui rendre l'usage de l'œil qu'il avait perdu en Lithuanie. Des remèdes mal administrés amenèrent une cécité complète. Le malheureux roi chercha à dissimuler la perte de sa vue, il assista même à des tournois, visière baissée et dans l'attitude d'un témoin attentif; mais la vérité ne tarda pas à être connue, et le valeureux Jean devint pour toute l'Europe *Jean l'Aveugle*.

Profondément affligé de son infirmité, le roi de Bohême fit son testament à son retour de Montpellier. Il y demande à être enterré, en quelque lieu qu'il meure, dans le monastère de Clairefontaine, près d'Arlon, et lègue à ce monastère cinquante livres de petits tournois destinées à des messes pour le repos de son âme. Il prescrit ensuite la restitution de tous les biens qu'il pourrait avoir injustement acquis, recommande de rétribuer les bons services de ses gens et de payer les dettes qu'il a contractées, notamment envers les marchands de chevaux de Paris et de Champagne. Il s'occupe à régler sa succession. Charles, son fils aîné, doit régner en Bohême et dans une partie de la Pologne. Jean Henri possédera la Moravie, et le fils qui vient de lui naître de Béatrix de Bourbon, Wenceslas, sera souverain du Luxembourg et des terres que Jean possède en France. Jean termine en désignant ses exécuteurs testamentaires qu'il choisit dans son royaume et dans son comté. — Ce testament fut rédigé au Pont de Bouvines, le 9 septembre de l'année 1340, en présence de plusieurs chevaliers parmi lesquels se trouvait Jean de Rodemack.

Le 25 du même mois, le roi de Bohême, aidé de Raoul, duc de Lorraine, d'Arnoult, évêque de Liége, et de Jean, comte d'Armagnac, négocia pour Philippe de Valois une trève avec le roi d'Angleterre, puis il revint à Luxembourg. Encore peu habitué à sa cruelle infirmité, il se condamna à une vie plus sédentaire. Ce séjour fut très-favorable à son

comté qui jouit alors d'un état florissant. Les Luxembourgeois avaient une foire; par des franchises et des priviléges divers il lui donna une grande extention, « pour ce que, dit-il, nous désirons moult le profict et advancement de nostre pays et spécialement de nostre ville de Luxembourg, qui est en chief, comment chascuns princes doivent faire en son pays. » Pendant les courses si rapides dont il sillonnait l'Europe, Jean n'avait cessé de conserver une préférence marquée pour ses états héréditaires. Il s'en occupait sans cesse et s'efforçait constamment d'y développer le commerce et le bien-être. Les détails d'administration du gouvernement l'intéressaient. Jean, dit-on, a laissé au moins 800 chartes. Plusieurs d'entre elles sont des chartes d'affranchissement; il accorda des priviléges à La Marche, à Dudeldorff, à Marville et à plusieurs autres villes. Certes, les libertés dont il devenait le dispensateur nous paraîtraient aujourd'hui bien faibles, bien insuffisantes, mais elles étaient considérables pour l'époque et font honneur au roi Jean. Ainsi il autorisa les habitants de Dudeldorff à choisir tous les ans, parmi eux et d'un commun accord, un bourgmestre chargé d'administrer la justice et devant lequel les bourgeois devaient se présenter et plaider leurs causes. Il céda aux Luxembourgeois son droit d'*Ungeld* qui rapportait deux deniers de chaque livre de marchandises, leur permettant de le lever pour eux-mêmes ou au profit de la ville. Une mesure fort sage que Jean prit, d'accord avec le comte de Bar, fut de faire frapper chacun des monnaies d'égale valeur destinées à avoir cours dans les états de l'un et de l'autre. On comprend combien cette uniformité de numéraire dut faciliter les affaires commerciales [1].

En 1344 Jean fut pris pour arbitre par l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil, et par Isabelle d'Autriche, douairière et régente de Lorraine. Une guerre, dans laquelle s'était

---

[1] *Hist. de Luxembourg*, page 189, et preuves.

trouvée engagée toute la chevalerie du Pays messin, du Barrois et de la Lorraine avait éclaté au sujet de la construction du fort de Château-Salins. Jean réussit à terminer les hostilités. Prailhon parle, du reste, à peine de cette guerre et ne dit rien de l'arbitrage de Jean, dont cependant il constate la présence à Metz dans les termes suivants : « Audit an, le roy de Bohême, comte de Lucembourg, vint à Metz ou il fist un gros festin à plusieurs princes, seigneurs et dames especialement de Metz, et commença le jour de fieste saint Michel et dura huit jours, et fut la Landefritte [1] prolongée trois ans entre plusieurs seigneurs et la cité [2]. »

Cependant Jean devait bientôt sortir de ce repos de quelques années. Le duc de Schweidnitz avait fait hommage au roi de Pologne, Jean réclama l'hommage en qualité de souverain de la Silésie [3]. L'empereur encouragea le duc à la résistance. Une ligue se forma contre le roi de Bohême, ligue à laquelle prirent part Casimir III, roi de Pologne, le roi de Hongrie, le duc d'Autriche, le marquis de Misnie, le duc de Schweidnitz, le margrave de Brandebourg. Ils croyaient l'instant favorable pour triompher du valeureux adversaire qui les avait tant de fois humiliés. En sept jours, sept défis étaient arrivés à Prague. Jean essaya d'abord d'atténuer le danger par des négociations. Il sollicita un entretien de l'empereur. Mais Louis répondit qu'il ne voulait ni paix ni trêve, que par conséquent toute entrevue était inutile. Jean s'apprêta à faire face à ses ennemis avec une admirable énergie. Casimir commença la guerre en attaquant le duc de Troppau, vassal du roi de Bohême. Jean partit sur-le-champ pour secourir cette ville. « J'ai perdu les yeux, disait-il à ses compagnons d'armes, mais

---

[1] *Lanfrieden*, — paix publique.

[2] Chroniques, page 80.

[3] *Hist. d'Allemagne*, tome VI. — *Annales de l'Empire*, année 1345.

j'ai encore mes mains, et je mourrai content si je touche les murs de Cracovie [1]. »

Lorsque Jean arriva devant Troppau, la ville avait déjà était délivrée par Sdenko de Lype. Le roi marcha sur Cracovie, en incendia les faubourgs et ravagea les campagnes environnantes. Casimir, dit-on, fit alors proposer à Jean de terminer leur querelle par un combat singulier. « J'accepte le défi, répondit le roi de Bohême ; mais que nous combattions à armes égales, que Casimir n'oublie pas que je suis aveugle et qu'il commence par se faire crever les deux yeux. »

Consterné des dévastations dont Jean entourait sa capitale, Casimir sollicita un armistice qui amena bientôt un traité de paix glorieux pour le roi de Bohême. Louis de Bavière, épouvanté du succès, du courage indompté de celui qu'il avait cru anéantir, lui fit bassement demander une entrevue. Elle eut lieu à Trèves, mais un essai de réconciliation ne devait guère retarder la chute de l'empereur [2].

Clément VI avait succédé au Pape Benoit XII. Il éprouvait pour Louis de Bavière cette antipathie violente dont Jean XXII avait donné tant de preuves. L'empereur avait vainement prodigué tous les actes d'humiliation et d'obéissance, le Pape était demeuré implacable. Louis accepta alors les propositions du roi de Hongrie. Le frère de ce prince, André, avait épousé Jeanne de Naples et était mort assassiné du consentement de la reine sa femme. Le roi de Hongrie s'apprêtait à venger la victime, il avait réuni une armée avec le dessein de se rendre en Italie. Il demanda à l'empereur son concours et Louis s'engagea à passer les Alpes avec son fils, le margrave de Brandebourg. Cette expédition, il l'espérait, devait rendre à la faction gibeline

---

[1] *Biographie universelle*, art. Jean de Luxembourg.

[2] *Hist. de Luxembourg*, t. VI p. 168-169.

toute son énergie et le venger enfin des outrages de la cour d'Avignon.

Clément VI ne pouvait apprendre avec indifférence ce grand mouvement sur l'Italie, et il résolut de donner un successeur à Louis V. Il s'adressa à Jean de Luxembourg, qui « était devenu aveugle, dit Sismondi, sans rien perdre de ses talents militaires, de sa rapidité qui confondait tous les projets de ses ennemis, de son inconstance qui l'empêchait de mettre de la suite dans les siens propres[1]. » On ne pouvait élever à l'empire un prince privé de la vue; mais son fils aîné, Charles, paraissait propre à réaliser les projets du pape, et un tel choix assurait l'appui si important du roi de Bohême. Charles accepta toutes les conditions qu'il plut à Clément VI de lui imposer, et au prix de concessions honteuses pour la dignité impériale, il obtint la promesse d'un concours énergique. Clément VI déclara, par une nouvelle bulle, le Bavarois infâme, hérétique, schismatique et incapable de régner; il convoqua les électeurs à Rensé pour nommer un nouvel empereur.

Baudouin était toujours archevêque de Trêves, l'électeur de Cologne était dévoué à la maison de Luxembourg, mais l'électeur de Mayence lui était hostile. Clément VI déposa celui-ci et le remplaça par Gerlach de Nassau. Aux suffrages de ces trois électeurs se joignirent la voix de Rodolphe, duc de Saxe, dépouillé du Brandebourg par Louis de Bavière, et enfin celle du roi Jean. Le 10 juillet 1346, cinq électeurs proclamèrent donc la déchéance de Louis de Bavière et l'avénement, comme roi des Romains, de Charles, margrave de Moravie[2]. Cette élection fut immédiatement approuvée par le pape, mais excita en Allemagne de vives protestations et ne fut universellement acceptée qu'après la mort de Louis de Bavière, arrivée un an plus tard.

---

[1] *Hist. des Rép. ital.*, t. V, p. 390.

[2] Annales de l'empire. — *Hist. d'Allemagne*, t. VI. — *Hist. de Luxembourg*, t. VI, l. 4.

Charles venait à peine d'être élu empereur, lorsqu'il partit pour la France avec son père. Edouard III avait débarqué en Normandie. Philippe appelait ses vassaux, ses alliés, ses amis. « Jean, roi de Bohême, dit Chateaubriand, était alors dans ses états ; son fils, Charles, venait d'être élu empereur ; l'ancien empereur excommunié, Louis de Bavière, inquiétait le nouvel empereur ; le roi de Bohême avait perdu la vue : tant de raisons paraissaient devoir le retenir en Allemagne, mais quand il reçut les courriers de Philippe, ses ministres le voulurent en vain arrêter. Ce vieux monarque, qui est devenu le modèle de la loyauté, dit à ses barons : « Ah ! ah ! quoique aveugle, je n'ai mie oublié les chemins de France ; je veux aller défendre mes chiers amis et les enfants de ma fille que les Anglèches veuillent rober[1]. »

Nous ne rappellerons pas ici par quel concours de circonstances Edouard III rencontra une victoire éclatante là où il aurait dû éprouver une défaite terrible. Les détails de la funeste bataille de Crécy sont trop connus pour que nous veuillons les répéter, nous ne reproduirons que ceux qui concernent le roi de Bohême ; nous laisserons parler Froissard, cet admirable historien des exploits chevaleresques : « Le vaillant et gentil roi de Behaigne... entendit par ses gens que la bataille étoit commencée, car quoiqu'il fut là armé et en grand arroy si ne veoit il goutte et étoit aveugle. Si demanda aux chevaliers qui de lez lui étoient comment l'ordonnance de leurs gens se portoit. Cils lui en recorderent la vérité et lui dirent : Monseigneur ainsi et ainsi est. Tous les Génevois sont déconfits et a commandé le roi à eulx tous tuer et toutefois entre nos gens et euz a si grand touillis que merveille car il cheent et trebuchent l'un sur l'autre et nous empechent trop grandement. — Ha ! repondit le roi de Behaigne, c'est un petit signe pour nous. Lors

---

[1] *Etudes hist.*, t. IV, p. 61.

demanda-t-il après le roi d'Allemaigne son fils et dit : Où est messire Charles mon fils? Cils repondirent : — Monseigneur nous ne savons, nous creons bien qu'il soit d'autre part et qu'il se combatte. — Adonc dit le roi à ses gens une grande vaillance : « Seigneurs vous êtes mes hommes, mes amis et mes compagnons, à la journée d'huy je vous prie et requiers très especialement que vous me meniez si avant que je puisse ferir un coup d'épée. » Et ceux qui de lez lui étoïent et qui son honneur et leur avancement aimoient lui accorderent... si que pour eux acquitter et qu'ils ne le perdissent en la presse ils se lierent par les freins de leurs chevaux tous ensemble et mirent le roi leur seigneur tout devant pour mieux accomplir son desir et ainsi s'en allerent sur leurs ennemis.... Le bon roi.... alla si avant sur ses ennemis que il ferit un coup d'épée, voire trois, voire quatre et se combattit moult vaillamment ; et aussi firent tous ceux qui avec lui étoient pour l'accompagner ; et si bien le servirent et si avant se bouterent sur les Anglois, que tous y demeurerent, ni oncques nul ne s'en partit et furent trouvés lendemain sur la place autour de leur seigneur et leurs chevaux tous alloiés ensemble [1]. »

Telle fut la fin héroïque de Jean de Luxembourg ; quoique la plupart des historiens, en parlant de lui, le nomment le vieux roi, il n'était âgé que de 51 ans. Suivant Chateaubriand, qui raconte ce fait sans citer d'après quelles autorités, Jean pénétra jusqu'au prince de Galles : « Ces deux héros, dont l'un commençait et dont l'autre finissait sa carrière, essayèrent plusieurs passades de lance pour illustrer à jamais leurs premiers et leurs derniers coups. La foule sépara ces deux champions, si différents d'âge et d'avenir, si ressemblants de noblesse, de générosité et de vaillance [2]. »

---

[1] Froissard, *Ed. du Panthéon*, l. I, part. 1re, ch. CCLXXXVII, p. 238.

[2] M. Leus a textuellement reproduit cette phrase et le récit de la bataille de Crécy d'après Chateaubriand, mais il a oublié d'indiquer l'emprunt qu'il faisait aux *Etudes historiques*, t. IV, p. 91 et 92 de l'édition Lefèvre, 1831.

Froissart est le seul historien contemporain qui raconte que le cheval de Jean ait été lié aux coursiers de ses compagnons d'armes. Le continuateur de Nangis n'entre dans aucun détail. L'historien de la Bohême, Dubraw, prête au valeureux aveugle des paroles qui semblent une réminissence classique : « Terga ne hoste boiemiæ rex ostendet Dii tam ingloriam a me avertite famam aut ego victor evadam, aut letro insigni regie cadam [1]. » Cinquante chevaliers furent tués avec le roi Jean [2]. Dubraw cite les noms de deux d'entre eux : Henri-Pierre de Rosen et Jean Lichtenberg [3]. La bannière du roi de Bohême, sur laquelle étaient brodées en or trois plumes d'autruche et ces paroles : *Ich Dien!* « je sers, » fut prise et portée au prince de Galles. Celui-ci, en mémoire de cette journée où il avait si bien gagné ses éperons, et en souvenir du valeureux roi de Bohême, prit la devise *ich Dien!* et orna son cimier de trois plumes d'autruche, devise et cimier qui, depuis, ont été adoptés par tous les princes de Galles [4].

Que devint le corps du roi de Bohême après la bataille de Crécy? Ici commence l'histoire d'outre-tombe du roi Jean, histoire qui a donné lieu à beaucoup de recherches, de doutes, de discussions, et que nous tâcherons d'analyser rapidement. Froissard ne dit pas ce que l'on fit des restes du brave allié de la France, il rapporte seulement que « par espécial le roi d'Angleterre et son fils complaignirent longuement la mort du vaillant roi de Behaigne et le recommanderent grandement et ceux qui de lez lui étoient demeurés [5]. » Il ajoute un peu plus loin : « Fit le dit roy d'Angleterre, en cause de pitié et de grace tous les corps

---

[1] *Hist. Boiemica*, l. XXI.

[2] *Hist. de Luxemb.*, t VI, p. 95.

[3] *Hist Boiemica*, l. XXI.

[4] *Hist. d'Angleterre*, par Rapin de Toyras, t. III, p. 199, et à la fin du volume *Extrait du tome V* de Rymer*, p. 490.

[5] Ch. CCXLV, l. I.

des grands seigneurs qui là étoient demeurés prendre et ôter de dessus la terre et porter en un moutier près de là qui s'appelle Montenay [1] et ensevelir en sainte terre. » Froissard ne dit pas si le roi Jean fut au nombre des morts à qui le vainqueur fit rendre ces pieux hommages. Bertholet raconte qu'Edouard ordonna d'embaumer les restes de Jean et les fit conduire en grande pompe à Luxembourg. Dom Calmet donne à ce sujet quelques détails [2]. Il rapporte que le cortége, dont le corps du roi fut accompagné, se composait de douze chevaux couverts de caparaçons de deuil, sur lesquels on voyait les armes de Bohême renversées. De quelque manière que Jean ait été ramené, il est certain que Charles IV lui fit élever un tombeau dans l'abbaye de Munster, qui était située sur un rocher hors de Luxembourg. On n'oublia pas non plus les cinquante chevaliers qui avaient succombé à Crécy : leurs bustes, leurs armes perpétuèrent leur souvenir, et tous les ans, le jour anniversaire de leur mort, une messe était célébrée pour le repos de leurs âmes. Il semblerait, d'après ces faits, qu'aucun doute ne devait s'élever sur l'identité du corps enseveli à l'abbaye de Munster. Il n'en a cependant pas été ainsi. On lit dans la *Biographie universelle*, à la fin de l'article consacré à Jean : « Son corps fut porté non à Luxembourg, comme l'ont écrit tous les historiens de Bohême, mais dans l'église des Dominicaines de Montargis, dont une de ses tantes étoit prieure; on y a retrouvé son tombeau en 1748. » Cette assertion, empruntée par la *Biographie* à l'*Art de vérifier les dates*, a paru, pour la première fois, dans l'*Histoire de l'Univers*, par Grace, tome IV. On peut même lire, dans cet ouvrage et dans l'*Art de vérifier les dates*, qui le cite, un fragment de l'épitaphe du tombeau attribué au roi Jean. Ce fragment, le voici : « ...... *Qui trepassa à la tête de ses gens, ensemblement le*

---

[1] Probablement Maintenay.

[2] *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 583.

recommandant à Dieu le père... le jour... glorieuse vierge Marie priez Dieu pour l'ame de ce bon roi. 1346. »

La découverte de ce tombeau, au premier abord, paraît sans réplique. M. Lens a cependant cherché à donner une interprétation au passage de l'*Histoire de l'Univers*, reproduit par l'*Art de vérifier les dates* et la *Biographie universelle*. Suivant lui, on a confondu Montargis et Maintenay, où, comme on l'a vu, plusieurs morts de Crécy furent enterrés, et c'est après avoir été déposé à Maintenay que le corps de Jean aurait été conduit à Luxembourg. Cette hypothèse est loin d'être satisfaisante : elle n'explique pas la découverte du tombeau de Montargis, ce qui est justement le point à éclaircir. Serons-nous plus heureux que M. Lens dans la solution que nous allons donner de ce petit problème historique ? Dans la continuation de la chronique de Guillaume de Nangis on lit, au sujet de la mort de Marie de Luxembourg, sœur de Jean et seconde femme de Charles-le-Bel, les lignes suivantes :

« Circa finem istius anni (1323), quasi in medio quadragesimæ, redeunte rege de partibus Tholosanis, cum apud Exoldunum castrum in diocesi Bituricensi rex cum uxore sua prægnante devenisset, forte gravata ex itinere, per mensem vel circiter ante tempus peperit filium ; qui baptisatus satis cito post modicum tempus expiravit ; et aliquibus diebus mater post filium decessit, et apud Montem Argi in ecclesia fratrum sancti Dominici deportata honorifice est sepulta [1]. »

On voit, par ces lignes, que la reine Marie étant morte peu après avoir mis au monde un fils, fut enterrée à Montargis, dans l'église des *frères* de Saint-Dominique. A la lecture de ce passage, il ne nous sembla pas impossible qu'une confusion eût été faite entre Marie et Jean de Luxembourg. Dans le texte que nous avons cité il s'agit, il

[1] *Cont. Chro. Guil. de Nangiaco*, t. II, p. 53.

est vrai, d'une église de Dominicains; mais d'Achery, en marge, a imprimé SORORUM des *sœurs* de Saint-Dominique, et cette correction est confirmée par plusieurs manuscrits des *Grandes chroniques* qui vont nous donner encore d'autres renseignements à l'appui de notre opinion: « Et ensevelie chies les seurs Saint-Dominique esquelles elle avoit dévocion; *car elle avoit une tante en celle ordre qui estoit prieuresse du val de Notre-Dame en Allemaigne à deux lieues de Lucembourg* avec qui elle avoit été norie et là fu elle prinse quant elle fu amenée au roy [1]. »

Voilà donc qui est bien prouvé, la reine Marie fut enterrée dans l'église des Dominicaines de Montargis. Quant à la *tante* dont parle la Biographie, elle fut effectivement prieure de cet ordre, mais elle le fut près de Luxembourg, au val de Notre-Dame, abbaye à laquelle le roi Jean assura sa protection par une charte datée de 1314 [2]. Ainsi se trouve détruit le fait qui paraissait donner une sorte de possibilité à l'ensevelissement du roi de Bohême à Montargis : la présence, dans cette ville, d'une de ses plus proches parentes.

N'est-il pas tout naturel de conclure de ces citations que l'on a pris la tombe de Marie de Luxembourg pour celle de Jean de Luxembourg. Reste encore, il est vrai, à expliquer le fragment de l'épitaphe. Trois suppositions se présentent : il est possible que dans une inscription consacrée à la reine, et fort postérieure à sa mort, on ait voulu rappeler la fin héroïque de son frère, et que ce souvenir, tronqué aujourd'hui, ait pris l'apparence d'une épitaphe réellement faite pour ce dernier; il est possible encore que l'inscription qui nous occupe, devenue peu lisible, ait été inexactement

---

[1] *Cont. G. de Nangiaco*, t. II, p. 83, à la note.

[2] Nous reproduisons, d'après un fac simile de l'Athenœum de Luxembourg, le sceau de cette charte, par laquelle « Jehan par la grace divine roi de Behaing et de Polone et cuens de Lucemburch, prend en sauve-garde l'église, la maison et les dames de la Val-Notre-Dame, et specialement seigneur Thielemann lor chapelain et pourvoyeur Vigile de Pantecoste 1314. »



Sceau d'une charte du roi Jean.

copiée; il se peut enfin que le tombeau de Marie, dégradé par le temps, n'ait plus offert, à une époque déjà éloignée de nous et éloignée aussi de la mort de la reine Marie, que quelques mots, quelques emblèmes applicables également au roi de Bohême. Les Dominicaines de Montargis auraient alors pu, de fort bonne foi, croire Jean de Luxembourg enterré dans leur église, et constater ce fait par une nouvelle épitaphe qui, à son tour détériorée par les années, serait celle dont nous venons de parler.

Quand même, au reste, nous n'aurions pas connu les lignes des *Grandes chroniques*, que nous avons rapportées et qui nous paraissent renfermer la rectification d'une erreur historique, nous n'hésiterions pas à traiter de fable l'inhumation du roi Jean dans l'église des Dominicaines de Montargis. En effet, comment supposer que si peu de temps après la bataille de Crécy il y ait pu avoir incertitude sur la destinée du roi de Bohême? Comment admettre que l'empereur Charles ait ignoré que le corps de son père avait été enseveli en France; qu'il ait fait ériger un monument à un squelette inconnu; que lui, que tous les Luxembourgeois aient été dupes d'une substitution dont l'invention et la durée ne pouvaient servir les intérêts de personne? Maintenant que l'authenticité des restes glorieux qui reposent aujourd'hui à Castell nous semble démontrée, poursuivons leur histoire. Le Cid, dit une vieille romance espagnole, gagna une bataille après sa mort. Le roi de Bohême, après sa mort, ne fut pas plus en repos que durant sa vie.

En 1541, Charles-Quint était à Luxembourg, et la guerre allait commencer entre lui et François I[er]. On représenta à l'empereur que, dans la prévision d'une entreprise sur Luxembourg, il pourrait y avoir du danger à laisser subsister le faubourg de Clausen, l'abbaye de Munster et l'ancien château; que les Français pourraient s'en emparer et menacer ensuite sérieusement la ville. Charles-Quint se détermina à faire détruire les trois points qu'on lui indiquait.

Georges de la Rochette (qui, avec Philippe de Sierck commanda dans Luxembourg au moment du siége, dont on avait alors la crainte) fit sauter le vieux château et incendia le faubourg de Clausen et le couvent de Munster. Le tombeau de Jean fut détruit dans cet incendie, mais on porta ses restes dans le couvent de Saint-François, ville haute. Les Franciscains, en véritables frères mendiants, firent servir le pauvre corps à leur rapporter des aumônes. Ils le montrèrent pour de l'argent. Au seizième siècle, le couvent de Munster ayant été reconstruit, l'abbé Bertels réclama les restes du roi Jean. Il y eut à ce sujet de longues discussions, et le corps fut enfin ramené en triomphe à l'abbaye de Munster ; on le mit dans un sépulcre provisoire que plus tard Albert d'Autriche remplaça par un monument plus convenable.

En 1684, nouvelle guerre ; les Français assiégent Luxembourg. Le prince de Chimay, commandant la place, fait brûler la ville basse : le tombeau de Jean est de nouveau détruit et son corps, arraché aux flammes, est transporté dans la ville haute, au refuge des Bénédictins, où on l'enferme dans une cellule.

Un peu plus tard, le couvent de Munster ayant été encore une fois rebâti, le roi Jean y revint et fut déposé dans une espèce d'autel appelé le saint tombeau. Cet autel, en bois, sur lequel est étendu un Christ et qu'entourent les statues de la Vierge, des saintes femmes et d'autres personnages parmi lesquels est sans doute Joseph d'Arimathie, est aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame. Il porte cette inscription :

« D. O. M. hoc sub altare servatur Joannes, rex Bohemiæ, comes Luxemburgensis, Henrici VII imperatoris filius, Caroli IV imperatoris pater, Venceslai et Sigismundi imperatorum avus, princeps animo maximus obiit MCCCXL... XXX Aug. »



Le saint tombeau.

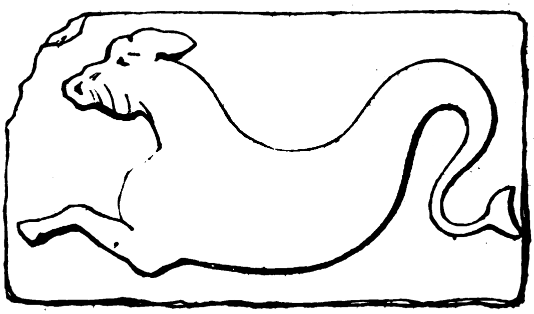
Jean ne resta pas longtemps dans cette tombe, qui est demeurée en grande vénération parmi le peuple de Luxembourg; la révolution française l'en chassa. Pour le soustraire aux profanations qui le menaçaient, on le cacha chez un boulanger, derrière un tas de bois. Il paraît qu'ensuite un moine de l'ancien couvent de Munster l'offrit à M. Boch, propriétaire d'une faïencerie célèbre. Il fut donc installé, à Metlach, dans un *cabinet de curiosités!* Ce fut là que le prince héréditaire de Prusse, depuis Frédéric-Guillaume, vit les restes d'un de ses plus glorieux ancêtres : « Le pauvre roi! dit-il, en soupirant : *der arme kœnig!* »

Le prince conçut probablement dès lors le projet d'élever un monument à Jean de Luxembourg, en échange des restes duquel il fit don à M. Boch d'une fontaine en fonte de Berlin, offrant l'effigie du valeureux roi de Bohême.

Cependant les Luxembourgeois réclamèrent avec instance leur bon souverain. Le prince héréditaire de Prusse ne repoussa pas complètement cette demande; il répondit qu'il rendrait le corps du roi Jean quand la ville de Luxembourg aurait fait restaurer le monument dans lequel il avait été

déposé avant la révolution française. Les négociations en restèrent là, et le 26 août 1838, quatre cent quatre-vingt-douzième anniversaire de la bataille de Crécy, les restes du roide Bohême furent solennellement conduits au monument que leur destinait Frédéric-Guillaume [1].

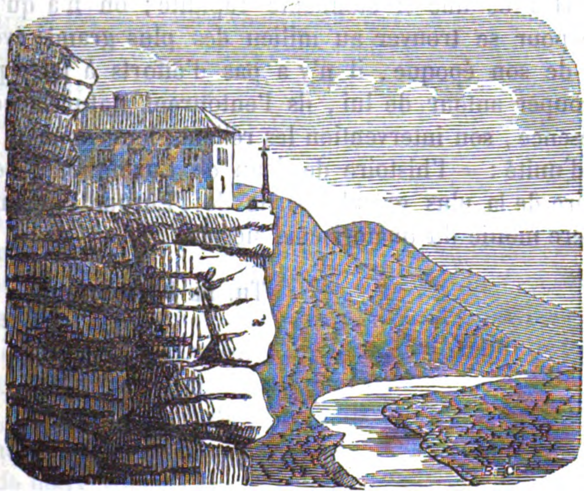
A peu près entre Metlach et Sarrebourg se dressent d'énormes rochers dont les parois à pics terminent un plateau sur lequel fut jadis bâti un camp romain. De quelques débris de ce camp s'est construit un village. En souvenir de ce que ces débris avaient jadis été, ce village a pris le nom de Castell. Dans l'un des rochers perpendiculaires qui, à l'extrémité de cette espèce de promontoire, dominent si majestueusement le cours de la Sarre, a été creusée une grotte destinée sans doute à abriter quelques sentinelles. La civilisation romaine a laissé sa trace au milieu même de ces abrupts groupes de pierre ; on remarque, sur une étroite plate-forme attenant à la grotte, les restes de quelques inscriptions et les vestiges d'un bas-relief antique.



Bas-relief antique.

[1] Voici, d'après l'ancienne *Austrasie*, quelques détails sur l'état où se trouvaient les restes du roi Jean : « Il est à regretter que la science n'ait pas profité de l'exhumation du roi Jean pour étudier le mode d'embaumement en usage au quatorzième siècle. Il paraît avoir été celui de la dissécation, employé encore aujourd'hui

Au moyen âge un solitaire vint établir sa retraite dans l'antre où jadis avaient veillé les soldats de l'empire; un ermitage s'éleva ensuite à côté de la petite grotte. La révolution française le détruisit, et à ses ruines a succédé une chapelle dans le style roman. Elle est venue pour ainsi dire se coller au flanc du rocher, comme certains nids aux troncs des grands arbres, et plane d'une immense hauteur sur des paysages d'un aspect mélancolique, mais d'une grandeur sauvage, que ni les sites de la Suisse ni ceux des bords du Rhin ne peuvent faire oublier.



Chapelle de Castell.

Cette chapelle, que fit construire le roi de Prusse actuel, se compose de deux salles superposées, voûtées et précédées

---

dans la préparation de la stock-fisch (morue sèche), la peau est littéralement collée sur les os; cependant les membres conservent encore de l'élasticité. » (Tome II, IIIe série, p. 183). L'article qui contient ces lignes fut écrit sur des notes qu'avait fournies M. le marquis de Villers, l'un des témoins de la translation du corps du roi de Bohême à la chapelle de Castel, chapelle sur laquelle il donne de curieux renseignements.

d'un vestibule que surmonte un campanille. Dans la salle du rez-de-chaussée on voit un tombeau de marbre noir, au-dessus duquel quatre lions de bronze soutiennent une inscription tracée en lettres d'or sur une plaque en fonte de Berlin. Ce tombeau est celui du roi Jean — sera-ce le dernier, *Ultima œdes ?* — Cette inscription rappelle la vie que nous avons esquissée. Cette vie, racontée avec les proportions dont elle est digne, formerait une œuvre d'un grand intérêt. Mêlé à toutes les guerres, à toutes les négociations, Jean est pour ainsi dire une transition vivante entre les pays qu'il parcourt avec une si étonnante rapidité; on n'a qu'à le suivre pour se trouver au milieu des plus grands événements de son époque, il n'y a pas d'efforts à faire pour les grouper autour de lui, ils l'entourent naturellement; sa présence, son intervention les relient, leur donnent une sorte d'unité : — l'histoire de Jean de Luxembourg serait l'histoire de la plus grande partie de l'Europe pendant la première moitié du quatorzième siècle.

TH. DE PUYMAIGRE.

Restauration de l'Eglise Ste-Ségolène.

Parmi les monuments religieux de notre ville, il en est un auquel l'opinion générale ne donne peut-être pas la place qui lui convient par la beauté du style de son architecture et les souvenirs vénérables qui s'y rattachent. Nous voulons parler de l'église Ste-Ségolène, centre d'une paroisse pauvre, mais pleine de foi, qui semble mériter par ses habitudes édifiantes de reposer sur le sol d'une colline autrefois sanctifiée par tant de pieuses et charitables fondations. Un auteur justement apprécié de tout ce que Metz possède d'amis des lettres, M. Huguenin, s'occupe d'un travail plein d'intérêt sur l'histoire de cette antique paroisse. Ses investigations, dirigées par cette patience de recherche et cette sûreté de coup-d'œil qui caractérisent son talent, ont remis en lumière beaucoup de faits intéressants pour l'histoire locale et ont fait sortir des ténébreuses profondeurs des archives paroissiales l'enchaînement complet des événements qui constituent l'existence religieuse de cette partie de notre ville.

L'apparition de ce petit livre sera une bonne fortune pour tous ceux qui s'occupent de ces études attrayantes, et nous nous garderons bien de déflorer par d'indiscrètes confidences le plaisir qu'ils trouveront à le lire. Ce n'est pas de l'histoire de Ste-Ségolène qu'il est question aujourd'hui, mais seulement des efforts intelligents qui se font ou qui se préparent pour rendre à cette église un caractère architectural plus homogène, et pour réparer des ruines causées par le malheur des temps ou par les inspirations plus désastreuses encore de l'ignorance et du mauvais goût.

La qualité qui rend Ste-Ségolène digne de l'attention de l'antiquaire, et qui lui donne un rang distingué parmi les monuments religieux de ce pays, c'est le caractère d'unité que présente l'ensemble de ses parties. Bâtie en peu de temps, ainsi qu'il convenait du reste à sa médiocre grandeur et à la simplicité de son architecture, son plan n'a dû subir aucune des transformations qui, dans une construction plus importante et plus lente à s'élever, viennent souvent modifier le style primitif et laissent sur le monument les traces fâcheuses des variations du goût de l'époque. On peut dire que l'intérieur de Ste-Ségolène présente à peu près intact le modèle de l'architecture du treizième siècle, et il est bien à regretter que la façade, refaite deux siècles plus tard dans un style pauvre et lourd, bien peu digne du voisinage du charmant portail qui la précède, ne permette pas d'appliquer à l'extérieur l'éloge que nous pouvons adresser à la nef sans craindre de contradiction.

Cette nef, haute de quinze mètres environ, est séparée des allées collatérales par huit grandes arcades supportées par six colonnes d'un fort diamètre, surmontées de chapiteaux en forme de simple doucine et de tailloirs polygonaux. L'architecture de cette partie de l'église est d'une grande sobriété et d'une simplicité majestueuse. Au-dessus de la porte d'entrée est une vaste tribune occupée par les orgues dont la galerie toute à jour, ouvrage du quinzième siècle, est d'un travail délicat et gracieux.

Le chœur attire les regards et fixe l'admiration par le caractère simple et harmonieux de ses lignes, par l'élévation de ses fenêtres ogivales, par l'élégante gracilité de ses colonettes et par la magnifique décoration de verrières que le zèle des paroissiens et le talent de notre grand maître, M. Maréchal, y ont récemment ajoutées. De chaque côté se trouvent deux chapelles dédiées à la sainte Vierge et à saint Joseph, d'une architecture également remarquable, et ornées de colonnettes à chapiteaux fleuris, dont le

modèle est d'une rare élégance ; la forme d'absides donnée à ces chapelles les associe harmonieusement avec le grand chœur, et l'église Ste-Ségolène est la seule de notre pays, nous le croyons du moins, où se trouve cette heureuse disposition.

C'est dans cette partie de l'église que le goût des restaurations intelligentes, si heureusement développé chez le digne curé de la paroisse et chez les membres du conseil de fabrique, a déjà trouvé et trouvera encore à s'appliquer de la manière la plus intéressante et, nous n'en doutons pas, avec un plein succès.

Récemment encore les trois chœurs étaient revêtus d'une lourde boiserie, non pas sans mérite, mais évidemment hors de sa place, sous laquelle le siècle dernier avait caché les arcatures ogivales de la construction primitive. La chapelle de la Vierge est déjà débarrassée de ce triste ornement, et l'autel grec qui prêtait à l'image révérée de Marie l'abri de ses colonnes de bois noir et de son architrave de plâtre, a disparu pour faire place à un élégant autel de pierre blanche, parfaitement harmonisé au style de la chapelle. Tout autour du chœur s'ouvrent d'élégantes arcatures géminées, soutenues par des colonnes à chapiteaux fleuris, et l'une d'elles, fermée par une grille en fer d'un beau travail, donne entrée dans l'élégant baptistère qu'une généreuse subvention du conseil municipal a permis de substituer au caveau obscur et humide contre lequel on réclamait depuis longtemps au nom de la santé publique. Cette charmante construction, de forme octogonale, rencontrait un grand obstacle dans l'irrégularité de l'emplacement qui lui était offert. Mais cette difficulté heureusement surmontée n'en a fait que mieux ressortir l'art qui a présidé à son érection.

Par une innovation que les sincères amis de l'art chrétien approuveront sans réserve, la statue de la Vierge Mère est élevée au niveau des fenêtres et repose sur un cul-de-lampe du haut duquel elle semble sourire aux fidèles agenouillés devant elle.

M. Malardot, dont le talent si pieux et si désintéressé est bien populaire parmi nous, revêtira l'intérieur des arcades de peintures murales dont les couleurs réchaufferont la teinte un peu crue de la pierre et feront ressortir les lignes de l'architecture. Cette ornementation, harmonisée avec les belles verrières de M. Maréchal et avec les vieux vitraux du quatorzième siècle, féconds en souvenirs historiques, compléteront cette charmante restauration bien faite pour stimuler le zèle réparateur du conseil de fabrique, et l'encourager à ne pas s'arrêter là.

En faisant disparaître la boiserie à gauche de la chapelle de la Vierge, on a mis au jour un intéressant monument de la piété du quatorzième siècle, les images de deux saints évêques, saint Remy et saint Léger, un peu mutilées par le marteau du dix-huitième siècle, mais auxquelles une facile restauration rendra leur aspect primitif. Ce bas-relief, d'un mètre environ de hauteur, porte encore la trace des couleurs et de l'or dont il était revêtu, et la chasuble rouge de l'un des personnages permet de reconnaître en lui saint Léger, qui doit la couleur de son vêtement au titre de martyr sous lequel il est honoré. Cette précieuse découverte d'un monument vénérable, en même temps que d'un élégant vestige de l'art de 1350, ne permet-elle pas d'espérer quelque autre surprise de ce genre pour le jour qui verra tomber le reste de la boiserie ?

A ces travaux se rattache pour la paroisse un souvenir bien cher et bien douloureux, celui de l'excellent architecte, M. Charles Gautiez, qui les a dirigés avec un dévouement égal à sa science, et que la mort impitoyable a frappé avant qu'il ait vu son œuvre terminée. Elle l'a frappé dans la fleur de son âge, au milieu des succès dûs à un talent grandissant sans cesse, au milieu des témoignages de l'estime publique et de l'affection générale, et son souvenir ne s'effcera pas du cœur des paroissiens qu'il avait édifiés par ses vertus et que sa mort a plongés dans une doulou-

treuse consternation. Son digne successeur, M. Racine, a continué son œuvre avec une bonté qu'il semble avoir reçue en héritage, et c'est à lui qu'appartiendra un jour l'honneur d'avoir rendu à Ste-Ségolène l'unité de son style et l'élégance primitive de sa décoration.

Car les travaux de restauration, au début desquels nous venons d'applaudir, sont encore loin de leur terme, et nous devons espérer que le marteau des démolisseurs pieux et intelligents cette fois, ne tardera pas à faire disparaître les fâcheux souvenirs que nous a légués le dernier siècle. La grande boiserie du chœur cache derrière elle une série d'arcades ogivales dont la pierre attend le ciseau du sculpteur, et celle de ces arcades qui contient la crédence offre par la délicatesse de ses ciselures et la pureté de ses formes un modèle achevé qui permet d'apprécier l'effet que produira l'ensemble de la restauration. De plus, pour les convenances de la menuiserie de 1725, on a maçonné une hauteur d'environ soixante centimètres dans l'intérieur des fenêtres, et cette maçonnerie une fois dégagée, les vitraux feront descendre plus bas leurs lumineuses arabesques et verseront sur l'autel de nouveaux rayons revêtus des éclatantes couleurs que l'art du verrier a su dérober au soleil.

L'avant-chœur, démesurément allongé, obstrue par sa masse disgracieuse la presque totalité de la dernière arcade et empiète sur la nef, au grand détriment de la beauté du coup-d'œil et de la commodité de la circulation. Il convient de le ramener dans l'alignement du cintre qui indique la fin de la nef, ainsi que les deux petites chapelles y sont déjà, et cette réduction ajoutera singulièrement à l'harmonie de l'aspect général. Des bancs de forme gothique pour le clergé et la disparition de la chaire pastorale compléteront la restauration du sanctuaire.

Le modèle de la chapelle de saint Joseph existe maintenant; cette chapelle serait transformée ainsi que l'a été celle de la sainte Vierge, et en échange d'un sacrifice d'ar-

gent qui n'effraiera pas le zèle proverbial des paroissiens de Ste-Ségolène, on peut espérer de voir bientôt rétablie l'œuvre des architectes du treizième siècle, de ces pieux maçons, maître inconnus qui, sans livrer leurs noms à la postérité, lui ont laissé tant à étudier et tant à admirer dans leurs ouvrages.

Le reste des restaurations que le bon goût réclame ne serait pas alors difficile à obtenir. On verrait disparaître ces bancs affreux de forme si disgracieuse, cette chaire mal placée pour l'auditoire et d'un style assorti à la boiserie du chœur, le buffet moderne des orgues, regrettable sacrifice fait à l'économie lors du rétablissement de cet instrument, et dès lors Ste-Ségolène ajoutant aux habitudes religieuses qui attirent ses paroissiens dans son enceinte, les pures et instinctives jouissances que donne la satisfaction du sentiment du beau, n'en sera que davantage citée pour la piété de sa population en même temps qu'elle le sera pour la beauté de son style et la rare pureté de sa conservation.

E. de Bouteiller.

LES

MATINÉES DE FRESCATI.

XXVI.

En 1674, le château d'Horwath était assis, comme un nid d'aigle, sur la croupe d'une montagne, à trois lieues de Péterwardein. Ses tours dressaient encore leurs fronts démantelés au-dessus des sapins, mais croulaient cependant, tant elles étaient vieilles. C'est que le dernier de ses maîtres était devenu bien pauvre, et n'avait plus rien, de son antique richesse, qu'une fidèle et vaillante épée que Jean Hunyade avait donnée à son aïeul à Belgrade. Les tours croulaient, mais fièrement, sous la main du temps et sous les blessures encore ouvertes, mais toujours vengées, d'un ennemi vaincu. Leurs pierres roulaient dans le Danube, qui coulait au pied de la montagne, et trouvaient dans ses eaux un digne linceul. Souvent, aux dernières heures du jour, le regard fixé sur le fleuve ou sur les églises de Péterwardein, dont les toits orientaux étincelaient sous leur armure bizarre de ferblanc, Istwan, le vieux comte d'Horwath, les écoutait tristement tomber et refoulait un soupir en passant la main dans les cheveux de son petit-fils Istwan, le dernier de sa race.

Pour cet enfant, il rêvait — quel père n'en fait pas ainsi? — une destinée meilleure que ne fut la sienne. Il ne verra pas, pensait-il, d'aussi mauvais jours que ceux que j'ai passés. Il relèvera ces murailles qui tombent et rachètera

aux Juifs de Bude les diamants et les perles que trois générations d'Horwath y ont dû laisser en gage pour faire la guerre et dignement paraître aux Etats. Qui est plus noble, plus beau, plus fier que mon cher Istwan? Ce sera un vaillant homme de guerre, par saint Etienne!

Et de sa longue moustache grise effleurant la noire chevelure qui se bouclait sous sa main, le vieux magyare — chose rare chez un vieillard — oubliait le passé et ses peines et entrevoyait un avenir plus brillant, plus merveilleux que les flots d'or du fleuve au soleil couchant.

Et vraiment, il n'était pas besoin d'amour paternel pour que le comte regardât avec orgueil le petit-fils qui portait, comme lui, le nom d'Istwan. Ce n'était encore qu'un enfant de quatorze ans, mais on lui en eût donné vingt à le voir si grand et si vigoureux. Nul déjà ne passait plus fièrement dans les rues de Peterwardein en faisant piaffer son cheval tartare et résonner sur ses éperons d'argent le fourreau de son sabre. Il portait le plus galamment du monde son kalpack à flamme rouge dont le gland d'or battait ses cheveux aux reflets bleus comme l'aile du corbeau, et sous son dolman sans broderies, — le vieux Istwan était pauvre — il avait tout l'air d'un gentilhomme. Une moustache naissante estompait sa lèvre rouge. Il avait bronzé son teint à tous les vents du our et de la nuit, quand il courait l'élan dans les forêts de la plaine, ou attaquait l'ours dans les défilés des montagnes. Les chevaux sauvages qu'il domptait avaient dans les yeux moins de feu que lui, et leurs jarrets se seraient fatigués plus vite que les siens. Il n'aurait pas campé sa balle à un ours ou à un loup ailleurs que dans l'œil, et se serait bien gardé de toucher un cerf ou un élan autre part qu'au massacre.

Chaque jour aussi, matin et soir, le comte faisait agenouiller Istwan devant un grand crucifix de bois auprès duquel était appendue l'épée de Jean Hunyade, et quand le jeune homme avait dit :

Mon Dieu, donnez-moi beaucoup de Turcs à tuer!

Mon Dieu, donnez-moi de belles chasses jusqu'à la mort!
Mon Dieu, délivrez-moi des juifs de Bude!

— Amen! répondait dévotement Horwath.

C'était là toute la religion du vieux magyare, et tout ce qu'il en pouvait enseigner à son petit-fils.

XXVII.

Un jour le comte se sentit pris d'une irrésistible envie de chasser au loup. Il y avait bien quelques bandes de Croates et d'Esclavons qui battaient la campagne et rançonnaient les passants. — Ce n'était, après tout, que risquer des pistolades, des alertes bonnes tout au plus à s'entretenir la main. Et puis la neige couvrait la terre d'un si beau manteau blanc! Les traces se verraient si bien! Et, de par tous les saints de la Hongrie! le sang se glaçait si désagréablement à ce repos de moines qu'il y avait de quoi mourir de la goutte ou d'ennui! N'est-ce pas ton avis, mon petit-fils Istwan?

Le jeune homme, ainsi interrogé à la suite de ce monologue mental, ne répondit rien. Mais faisant un bond de chat sauvage, il ceignait déjà son couteau de chasse au manche d'élan, une corne de buffle où ruisselait la poudre, et une ceinture de chagrin d'Abyssinie pleine de balles. Puis il demanda son cheval.

Jetant alors un fusil derrière son épaule, il attacha une carabine à la selle, mit des pistolets aux fontes, et baisant au front son fidèle Araz, lui sauta sur le dos.

A cette ardente joie, le magyare sourit doucement, et, après avoir recommandé à ceux qu'il laissait au manoir toutes les mesures de prudence et de garde possibles, piqua auprès de son petit-fils. Il était armé comme lui, et de plus un heiduque les suivait portant leurs sabres et d'autres munitions de combat. Il fallait se tenir prêt à la guerre aussi

bien qu'à la chasse: ce qui, pour le comte comme pour Istwan, doublait le plaisir de la journée.

Ils partirent donc et eurent bientôt laissé dans le lointain les donjons d'Horwath. Les portes étaient bien gardées, les murs avaient encore assez de pierres pour qu'on ne pût les franchir par surprise. Horwath y avait laissé le peu de gens qui lui restaient: c'étaient des soldats dont les cœurs étaient fermes et tout à lui...

Que pouvait-il craindre?

Et celui qui les aurait vus, tout le jour, dans la forêt ou dans la plaine, faisant voler la neige en millions de paillettes sous les fers de leurs chevaux au galop, et poursuivre les loups qui fuyaient en glissant sur cette nappe blanche comme des ombres noires devant la gueule sanglante des chiens; celui qui les aurait vus tous deux, le vieillard et le jeune homme, briser du poitrail de leurs vaillantes montures les roseaux géants qui leur opposaient en vain, sur la glace des marais, leurs barrières tressées par le vent d'hiver, et franchir d'un saut les ravins pierreux; celui qui les aurait vus courant ainsi en liberté, laissant derrière eux un brouillard fauve qui montait des flancs ruisselants des chevaux et de leurs naseaux ouverts, des poitrines haletantes des chasseurs, des voix des chiens, claires, menaçantes, de l'haleine des loups qui sifflait dans leurs dents aiguës, tandis qu'ils couraient avec leurs yeux de feu...

Celui-là, à moins qu'il n'eût pas de sang aux veines et que jamais son cœur n'eût battu comme le cœur d'un homme, aurait dit en poussant un soupir d'envie:

Que voilà des gens bien heureux!

.... Quand le comte sonna la retraite, la nuit tombait, mais claire, sereine, étoilée, une belle nuit d'hiver. La forêt, déjà loin derrière les chasseurs, ne paraissait plus que comme une ligne épaisse et sombre barrant la plaine que la lune irisait et couvrait de diamants et de saphirs. Istwan n'était pas là; mais le comte n'en prenait d'ordinaire

nul souci, car il arrivait souvent qu'emporté par son ardeur, le jeune homme ne quittait la chasse que bien après les autres et ne rentrait alors que dans la nuit. Horwath, cependant, fronça le sourcil, et un pli d'inquiétude vint agiter sa moustache hérissée de givre. — Il songeait aux bandes qui battaient l'estrade, et redoutait une embûche où Istwan tomberait seul.

— Par saint Étienne, mon patron, pensa-t-il, ce serait achever bien mal une si belle journée!

Il recommença à sonner avec impatience, puis attendit, le cœur et l'oreille avidement tendus.

Un son répondit enfin à sa fanfare, mais si lointain, si vague, qu'il n'arriva au milieu du silence de la nuit que pareil à un murmure du vent dans les branches dépouillées. Il fallait bien l'oreille d'un veneur pour ne s'y point tromper; on sonnait la vue!...

Horwath tressaillit.

— Il est bien loin, se dit-il, bien loin... Je veux sonner encore pour qu'il revienne.

Portant de nouveau la trompe à ses lèvres, il envoya, de toutes les forces de son souffle et de son âme, au rétif chasseur, le signal du retour.

Cette fois aucun signal ne répondit plus au sien; il baissa tristement la tête.

— C'est un jeune fou, murmura-t-il en haussant les épaules, il finira par rencontrer le Veneur Noir! Je voudrais — Horwath se signa — que cette nuit le diable ne laissât pas un loup et cachât la lune de ses ailes maudites!

Puis, comme effrayé de ce qu'il avait dit, il essaya encore de chercher au loin, sur cette longue plaine éclairée, une forme, une ombre qui pût ressembler à Istwan.... Il ne vit pas même dans l'air un oiseau de nuit, ni sur la terre la silhouette fuyante d'un hôte de la forêt.

Un nouveau reproche allait sortir de ses lèvres, mais il s'arrêta.

Il venait de ramener ses yeux sur un magique spectacle.

Pendus par le cou, neuf loups, trophées de la journée, se balançaient aux flancs du cheval de son heiduque, et leurs griffes égratignaient le sol. Les chiens fatigués, couchés sur la neige qu'ils buvaient à longs traits, léchaient leurs pattes saignantes et leurs morsures. — Les fusils étaient encore chauds, noirs de poudre, et les lames des couteaux rouges de sang....

Et le comte, lui, ne s'ennuyait plus, comme ce matin il s'ennuyait: il était jeune, il était fort, il était ardent, il était fou... comme son Istwan!

— Bah! se dit-il avec un sourire, je crois, en honneur, que je voudrais être avec lui.... Demain nous courrons l'élan!

Et, poussant son cheval, il prit le chemin de son burg d'Horwath en songeant que le filet de chevreuil était une bien agréable chose au palais affamé du chasseur, et que le vin de Tokai coulerait, plus beau qu'aucun rubis de roi ni d'empereur, dans les flancs ciselés d'une coupe de Bohême, tandis que le sapin de la montagne flamberait dans la grande cheminée, et que, tout à l'heure, Istwan revenu, lui conterait comment il se faisait qu'il eût tant chassé aux loups.

. . . .

Le comte se demanda bien pourquoi, à cette heure tardive, le pont-levis était baissé; mais comme la sentinelle, à la livrée d'Horwath, veillait l'arquebuse à l'épaule, il pensa que c'était lui qu'on attendait, et, sonnant fièrement un hallali, fit entrer devant lui ses neuf loups et ses braves chiens.

Puis il entra à son tour, et, le pont traversé:

— Levez la herse, cria-t-il.

La herse se leva avec un bruit de chaînes sans que le comte fît attention à ceux qui la tiraient, et la barre tomba.

Ce fut tout.

Pas un serviteur ne se montra pour éclairer; pas un

valet ne sortit pour tenir l'étrier du maître. — Le comte regarda autour de lui...

Pas une lumière ne brillait aux vitres. — Il appela...

Partout le silence, partout l'ombre.

— Par tous les saints de la Hongrie! gronda-t-il en mordant sa moustache, qu'est-ce que cela veut dire? Horwath est-il devenu castel du diable?

Et, malgré lui, songeant au Veneur Noir et aux légendes qui se racontaient aux veillées, il murmurait le nom de son saint patron Istwan. — Soudain son cheval fit un écart et recula en soufflant avec violence.

L'ombre gigantesque des tours se projetait sur le sol et empêchait de bien voir. Le comte se pencha.

Il vit de larges taches rouges mal bues par la neige, et des tronçons d'épées. Un soupçon terrible lui monta au front.

— Trahison! cria-t-il.

Et il saisit un pistolet dans ses fontes.

Mais avant qu'il eût allongé le bras, un lacet armé de balles vint s'abattre en tournoyant sur son cou, il sentit au visage un double choc, et roula à terre violemment arraché de la selle. Il tomba sur la tête et s'évanouit.

Quand il se releva, il était désarmé. — Son heiduque gisait à terre, la tête fendue, et il vit devant lui une troupe nombreuse de soldats turcs dont le chef le frappa au visage en l'appelant chien!

Le comte comprit tout. Pendant qu'il était en chasse, le burg avait été surpris et enlevé par un parti d'ennemis, par ces Turcs tant maudits!

Sa première pensée fut pour Istwan.

— Dieu du ciel pensa-t-il, au lieu de répondre à l'insulte de l'aga, faites qu'il ne revienne pas, sauvez-le!

Le malheureux eut un moment l'espoir que l'un de ses gens aurait pu s'échapper et donnerait l'alarme; que par un de ces coups comme en fait souvent la Providence, cet homme rencontrerait Istwan...

— Le jeune chien n'est pas avec toi, dit le chef turc au vieux gentilhomme, mais il viendra à son gîte reposer ses membres fatigués, et ses yeux ne seront pas mieux ouverts que les tiens!

Horwath secoua la tête.

— Le jeune chien, dit-il, continuant de parler comme son ennemi, est parti bien loin, et avant qu'il ne se fatigue, il peut courir plus longtemps que toi. — Quand il saura que des loups immondes ont surpris sa demeure, il viendra les déchirer sous ses dents.

— Infidèle, reprit le Turc, viens et regarde!

Le comte fut conduit au seuil d'une grande salle d'armes. Il y vit des cadavres étendus, jetés là pêle-mêle et mutilés.

Il mit avec horreur les mains à ses yeux; il avait reconnu les défenseurs d'Horwath.

— Braves gens! dit-il en soupirant.

Mais un espoir luit à sa pensée comme un éclair.

— Si je les comptais? se demanda-t-il.

Et alors, avec un sang-froid terrible, il entra seul dans cette salle funèbre où ses pieds clapotaient dans le sang; puis soulevant chaque cadavre, il se pencha vers lui.

Il le regardait, ne le quittait qu'après l'avoir reconnu et nommé du nom qu'il avait pendant sa vie. Il le reposait doucement alors, le baisait au visage et faisait sur lui le signe de la croix.

A. Toutain.

(*La suite prochainement.*)



Bas-relief du X.e Siècle, à Metz.

BAS-RELIEF CARLOVINGIEN TROUVÉ A METZ.

On a déposé, il y a quelques mois, dans le vestibule, à gauche de la porte de la salle principale de la bibliothèque publique de Metz, un bas-relief qui excite à un haut degré la curiosité des archéologues. Frappé de l'importance de cette intéressante page arrachée à l'histoire des arts au dixième siècle, je me hâtai d'en prendre un croquis.

La largeur de ce petit monument est de 1m28, sa hauteur de 0m85. La pierre dans laquelle il est taillé appartient aux couches blanches de la grande oolithe des environs, particulièrement employées à Metz, pendant toute la période gallo-romaine, pour les monuments funéraires et en général pour tous les ouvrages de sculpture et même de maçonnerie. Les couches jaunes de la grande oolithe, auxquelles nous devons les belles teintes que prend notre cathédrale quand le soleil s'abaisse à l'horizon, ne furent généralement exploitées qu'à partir du douzième siècle.

Le relief des figures est considérable, l'exécution d'un bon style et l'état de conservation assez parfait. D'après ce qui m'a été raconté, ce monument, dont la sollicitude de MM. Victor Simon et Clercx est venu enrichir notre musée, a été découvert dans la maison qui porte le nº 15, sur le quai Saint-Pierre ; c'est-à-dire près de l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Pierre, dont certains bâtiments, curieux à visiter, subsistent encore et sont occupés par une auberge, à l'entrée de la rue des Piques. Il est probable qu'il ne se trouvait plus déjà dans sa position primitive. Constatons seulement qu'il provient du pied de la colline de Chèvremont, autrefois couronnée par le palais des rois d'Austra-

sie, et très-près de l'emplacement occupé plus tard par l'abbaye Saint-Pierre.

Je crois ce bas-relief du dixième siècle. On y voit quatre personnages à cheval, portant tous la tunique et la chlamyde. La tête de la première figure, à gauche, est entièrement brisée. Le personnage principal traîné par les cheveux, dans l'attitude de la soumission, porte toute la barbe ; les visages des deux autres sont rasés. Un seul, celui de droite, qui se voile la face de son manteau, pour ne pas voir l'humiliation faite à celui qu'il accompagne, porte seul la tonsure ecclésiastique. Ses cheveux, légèrement frisés, sont artistement disposés en deux rangées de boucles superposées, les boucles des deux rangs étant disposées en sens inverse.

Tous quatre portent la chlamyde attachée par une boucle sur l'épaule gauche. C'est le vêtement romain adopté par nos aïeux et conservé pendant longtemps, puisque nous voyons sur leurs sceaux, les empereurs d'Allemagne du onzième siècle, revêtus de la tunique et de la chlamyde. Seulement les Romains, et, après eux, nos premiers rois et les empereurs d'Allemagne, portaient la chlamyde attachée sur l'épaule droite, laissant le bras droit complètement libre. Ici, nous voyons une disposition inverse, le bras gauche est dégagé et la chlamyde relevée sur le bras droit ; c'est la première fois que je remarque cette particularité.

On distingue sur l'avant-bras gauche des deux personnages du milieu une série de lignes transversales, et près de l'épaule, deux autres lignes analogues qui, sur la pierre, sont indiquées au moyen de simples traits gravés en creux.

En comparant ces dessins à ceux qui sont figurés sur les planches de Montfaucon [1] représentant la série des rois de la première race, autrefois placés sur les portails de l'église de Saint-Denis, on voit qu'ils rappellent l'ornement des

---

[1] *Les Monuments de la monarchie française*, par D. Bernard de Montfaucon, 5 vol. in-folio. Paris, 1729.

manches de la tunique, ayant l'apparence d'un galon transversal, qui se retrouve invariablement au-dessous de l'épaule et au poignet.

Les mêmes stries transversales de l'avant-bras de la tunique sont également très-apparentes sur un magnifique sceau de Henri III, dit le Noir, roi de Germanie, plaqué sur une charte en parchemin, de l'an 1040, conservée dans les archives de la préfecture de la Moselle [1].



Sceau de Henri III, roi de Germanie (1040).

[1] Ce sceau en cire blanche est plaqué sur une charte portant donation de Morlange, retrouvée dans les archives de l'abbaye de Gorze. Le sceptre que le roi de Germanie tient de la main gauche est surmonté d'une aigle, comme le bâton consulaire.

Cet ornement de la partie inférieure des manches de la tunique pouvait être formé de lames métalliques très-minces, appliquées sur l'étoffe, en se recouvrant l'une l'autre; ce qui n'eût été qu'une modification de la coutume romaine, qui consistait à recouvrir l'étoffe d'écailles métalliques imbriquées. Les dessins de Montfaucon nous montrent même les quatre derniers rois mérovingiens ayant la partie inférieure de l'avant-bras de la tunique garnie d'écailles imbriquées, sur environ les deux tiers de la hauteur du poignet au coude; c'est-à-dire dans la même position que l'ornement figuré par des traits transversaux sur le bas-relief de Metz et sur le sceau de Henri-le-Noir, de l'an 1040.

Cette substitution de lames annulaires aux écailles imbriquées, que nous remarquons dans le passage du dernier roi de la première race en 750, à Henri III de Germanie en 1040, pourrait à la rigueur être invoquée comme preuve de ce que notre bas-relief est d'une époque postérieure à l'an 750, en se rapprochant de l'an 1040.

Mais les costumes des personnages du bas-relief de Metz présentent encore d'autres analogies avec celui d'Henri-le-Noir.

Je ne m'arrêterai pas à la chaussure du personnage de gauche, dont le soulier pointu est très-distinct. Cette partie du costume ayant peu varié depuis nos premiers rois, ne saurait fournir une date. Constatons cependant une similitude frappante entre cette chaussure et celle de Henri-le-Noir.

La coupe de la barbe de la figure principale est bien la même que celle que nous voyons reproduite sur notre sceau. Une analogie plus frappante encore se retrouve dans l'arrangement de la chevelure du quatrième personnage tonsuré de droite, dont les deux rangs étagés de boucles sont très-apparents, et la coiffure d'Henri-le-Noir dont le sceau nous montre, de la manière la plus distincte, une double rangée de boucles de cheveux sous le diadème.

Tous ces motifs réunis semblent de nature à permettre d'attribuer au dixième siècle ce précieux monument, qui nous montre encore une foule d'autres détails intéressants.

Le cheval du personnage incliné qui occupe la partie antérieure du bas-relief, avec une saillie considérable, a été particulièrement étudié par le sculpteur; les détails du harnachement sont complets. Une housse bordée d'un galon est placée sous la selle.

La petite taille des chevaux et leur allure éminemment pacifique, indiquent une amélioration notable en faveur de notre époque. Ils rappellent complètement la race que nous retrouvons dans les Landes et les Pyrénées et même dans quelques parties de notre Lorraine allemande.

J'arrive à la partie la plus délicate de cette note, la détermination du fait historique que ce monument était destiné à rappeler; aussi ne l'aborderai-je qu'à titre d'essai et sous toute réserve, dans le seul but d'appeler la discussion sur ce point et de provoquer de nouvelles recherches.

Ce bas-relief est surtout précieux en ce qu'il nous donne la représentation contemporaine de l'un de ces mille drames si émouvants de l'époque carlovingienne. Il s'agit évidemment d'une soumission exigée et faite, comme les mœurs abruptes et sauvages de nos farouches ancêtres nous avaient permis de le supposer. Les annales du dixième siècle sont fécondes en pareille matière, il n'y a qu'à choisir.

J'avouerai cependant que j'ai une grande tendance à voir dans ce bas-relief le fragment d'un monument funéraire qui aurait été élevé par Henri-l'Oiseleur à la mémoire de Charles-le-Simple, mort à Péronne en 929, après avoir cédé au roi de Germanie ses droits sur la Lorraine.

Cette province était gouvernée alors par des représentants de l'autorité royale, désignés plus tard sous le nom de ducs bénéficiaires, et dont l'occupation constante fut de s'affranchir de leurs souverains. Charles-le-Simple avait eu à sévir, en 920, contre Gislebert, dont l'évêque Hilduin avait suivi

le parti. Le comte Boson ne tarda pas à susciter contre lui les mêmes griefs de la part du roi de Germanie, qui dut entrer en Lorraine avec une armée pour recevoir sa soumission, en 928.

Ne semble-t-il pas naturel d'admettre que Charles-le-Simple étant mort en 929, c'est-à-dire fort peu de temps après cette expédition, Henri-l'Oiseleur aura voulu rappeler, sur un monument élevé à la mémoire de Charles, le fait de la soumission de Gislebert.

Nous lisons à ce sujet dans la chronique de Frodoard, contemporain des faits qu'il raconte : « 920. Cette année là et la suivante, il s'éleva une querelle entre Hilduin, évêque, et Richard, abbé de Pruim, au sujet de l'évêché de Tongres; dans le vrai, le roi (Charles-le-Simple) avait donné cet évêché à Richard, parce que Hilduin, à qui il l'avait accordé d'abord, avait quitté son parti. Mais le clergé du lieu ayant élu Hilduin, qui avait la faveur du peuple et de Gislebert, que plusieurs Lorrains avaient choisi pour prince à la place du roi Charles, Hériman, archevêque de Cologne, le consacra. Quand *Gislebert et les Lorrains furent rentrés dans l'obéissance*, le roi Charles ne voulut donner cet évêché qu'à l'abbé Richard et point à Hilduin.

» 922. Charles (le Simple), dévasta pendant tout l'hiver et le temps du carême, par les rapines, les incendies et les sacriléges, le royaume de Lorraine, afin de poursuivre Gislebert et Othon. Richard, qui était parti pour Rome, revint ordonné par le pape Jean, et *l'évêque Hilduin*, qui avait aussi été à Rome, *en revint excommunié*.[1] »

D'après l'interprétation que je propose, le personnage de gauche du bas-relief serait le roi Charles-le-Simple, devant lequel un de ses officiers oblige l'audacieux Gislebert à s'incliner en signe de soumission. L'évêque Hilduin, privé

---

[1] *Chronique de Frodoard*, tome VI de la collection des mémoires relatifs à *l'Histoire de France*. — Guizot. — Paris. Prième 1824. in-8°.

de son évêché, excommunié par le pape pour avoir suivi le parti de Gislebert, serait représenté par le personnage tonsuré de droite, qui se voile la face de sa chlamyde.

On peut objecter, à la vérité, qu'il semble peu admissible que Henri-l'Oiseleur ait pu songer à faire subir cette humiliation à Gislebert, à qui il donnait, dans la même année 929, la main de sa fille Gerberge, en vue de consolider la paix, et qu'il faisait en même temps reconnaître comme leur duc par les seigneurs lorrains. Cette objection semble fondée et de nature à faire repousser l'idée d'un monument funéraire. Mais Charles-le-Simple peut avoir eu lui-même la pensée de faire consacrer, par un monument durable, le fait historique important de la soumission de Gislebert ; ce qui ne changerait rien à mon interprétation du bas-relief, dont la date serait seulement antérieure de quelques années ; c'est-à-dire de l'an 922 environ, au lieu de l'an 929.

Nos musées renferment d'ailleurs un grand nombre de monuments gallo-romains élevés en l'honneur de parents vivants et même de celui qui le faisait ériger.

On pourrait encore y voir la soumission du comte Boson à Henri-l'Oiseleur en 928 ou 929. Voici le texte de Frodaord : « 928. Henri (l'Oiseleur), prince de Germanie, passa le Rhin avec beaucoup de Germains et vint sur la Meuse ; il assiégea un château nommé Durfos, appartenant au comte Boson, qui ne voulait pas se soumettre à lui au sujet de certaines abbayes, et qui, méprisant avec opiniâtreté les ordres d'Henri, retenait un bien épiscopal qu'il avait pris par force. Henri lui fit dire qu'il lui accorderait la paix s'il revenait à lui. Boson, après avoir reçu des ôtages et la promesse d'Henri pour sa sûreté, *vint à lui et promit par serment de lui être fidèle* et de laisser en paix son royaume ; il rendit la terre dont il s'était emparé........ Hugues et Héribert se rendirent près d'Henri pour l'entrevue...... ; Bennon, évêque de Metz, attiré par des embûches, fut fait eunuque et privé des yeux.

» 929. Les comtes Hugues et Héribert marchèrent contre Boson, frère du roi Rodolphe........ Héribert prit Vitri, château de Boson, et accorda ensuite à Boson une trêve jusqu'à la fin du mois de mai. *Boson se rendit près d'Henri et fut forcé de jurer publiquement la paix.* »

Mais j'invoquerai en faveur de la première interprétation la présence, sur notre bas-relief, du quatrième personnage portant la tonsure ecclésiastique, dont la complicité de l'évêque Hilduin avec Gislebert, dans la révolte de ce dernier contre Charles-le-Simple, donne une explication assez satisfaisante.

Paris, 15 mars 1857.

G. Boulangé.

L'Administrateur-Gérant,

A. Rousseau.

Metz. — Typog. de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

LES

MATINÉES DE FRESCATI.

C'était un étrange spectacle!

Quand le comte se releva, il était devenu plus pâle qu'eux tous, et le sang ruisselait le long de sa grise moustache. Mais son regard étincelait, et un soupir de joie souleva sa poitrine.

Il en manquait un à cette revue de la mort!...

Le Turc avait compris: un sourire de mépris glissa sur sa lèvre.

— Ils y sont tous, dit-il; viens et ne doute plus des fils d'Ali!

Le magyare fut ramené dans la cour d'honneur, et vit, auprès d'un grand feu où se chauffaient des soldats, un homme auquel on venait de couper les oreilles et le nez, et qui, à sa vue, pencha sa tête mutilée.

Horwath frissonna en pâlissant: son espoir était perdu.

— Tous, murmura-t-il; que Dieu m'aide!

— Tu vas voir couper sa langue, dit l'aga, et abattre sa main droite. Tous deux seront jetés au fumier comme langue et main de traître, et les vautours les mangeront.... Allah est grand!

Le misérable essaya de se traîner sur les genoux vers son seigneur qui le regardait comme l'ange du jugement dernier. Le comte se détourna avec dégoût.

— Tout est fini, pensa-t-il, et si Dieu ne fait pas un miracle, le dernier de ma race est perdu!

— Le jeune chien est à courir le loup vers le haut du fleuve, reprit le Turc.

Le comte haussa dédaigneusement les épaules et ne répondit rien; mais son cœur battait avec force, et il avait peur.

— Ne ris pas, infidèle, continua l'aga qui jouait avec son ennemi comme le tigre avec sa proie, un fils d'Ali ne parle jamais sans être trois fois sûr de ce que dit sa langue! Avant une heure il sera ici: le pont se baissera pour lui...

Se retournant alors vers le Danube, dont le murmure montait jusqu'à eux, il tendit le bras vers une roche ceinte d'un balustre en fer et s'allongeant au-dessus de l'eau qui bouillonnait à mille pieds lançant l'écume à ses flancs verdâtres.

— Demain, dit-il, à l'heure où, prosternés vers l'Orient, les fidèles croyants auront achevé leur prière, tous deux vous monterez là... Puis vous demanderez à votre Dieu de vous donner des ailes....

Le vieux magyare sentit un nuage passer devant ses yeux, et le nom d'Istwan sortit de ses lèvres serrées. Il leva les mains au ciel, puis les laissa retomber le long de son corps avec abattement.

Il regardait cette roche, à cette heure si tranquillement éclairée par la lune.

C'était là que tant de fois, avec son Istwan, il avait regardé les îles vertes du fleuve, si belles avec leurs grands arbres, leurs moulins aux roues étincelantes, les bateaux et les trains immenses qui montaient et descendaient le Danube avec leurs mâts et leurs pavillons dont les couleurs disaient le pays et qu'il nommait un à un à son petit-fils émerveillé. C'était là que le vieux aïeul avait rêvé une vie si belle et si longue au jeune enfant...

C'était là qu'ils devaient mourir!...

Le comte sentit deux larmes trembler à ses yeux. Mais bientôt l'orgueil de sa race lui revint: il se redressa de toute

sa grande taille, et fier, impérieux, faisant un pas vers son farouche ennemi :

— Écoute, dit-il, ces tours, ces créneaux que voici et où tu n'es entré que par trahison, ont été faits par mes aïeux il y a six cents ans. Tous les hommes de mon nom sont morts aux batailles, et les soldats de ton peuple ont senti ce que pesaient leurs épées et la mienne... Si l'on sait chez toi ce que c'est qu'un chevalier, un gentilhomme, on te dira que tout homme qui porte un écusson a droit de mourir par le fer, et que la mort que tu nous prépares est celle d'un manant.... Tu as des balles et des épées. Frappe nous donc.... Nous sommes chevaliers, nous sommes gentilshommes. Tu verras comme sait mourir un comte d'Horwath !....

Le Turc se mit à rire.

— Je sais, dit-il en se levant, que les vieillards de ton pays aiment la parole et les longs discours. — Demain il sera fait comme j'ai dit. C'était écrit !

Le comte ne répondit rien.

— Oh ! Istwan, Istwan ! soupira-t-il, puisses-tu être mort à cette heure comme ton père, sous la corne d'un élan, déchiré sous la dent des loups, couché, le crâne brisé par ton cheval, au fond du plus noir ravin de notre montagne !

Soudain, au milieu du bruit et des chants des soldats, un son arrive, puis un autre encore, longs, doux, mélancoliques, mais venus de si loin et si étranges, qu'Horwath seul pouvait ne pas les prendre pour le cri plaintif d'un oiseau de nuit.

Le comte ne s'y trompa point. Un cri de douleur allait sortir de ses lèvres et le trahir. Il le retint, et une sorte de satisfaction terrible vint étonner son âme. C'était Istwan !... Le malheureux enfant s'en venait insoucieux, la joie au cœur, chercher une mort certaine, effroyable !...

Mais puisque Dieu seul, à cette heure suprême, le pouvait sauver, au moins s'il devait mourir il mourrait avec lui !

Le comte, au milieu de ces tristes pensées, fut conduit

dans ce qu'on appelait la galerie des chasses. — C'était une salle immense régnant dans toute la longueur du château et regardant le fleuve par de hautes fenêtres ogivales à meneaux de pierre. Elle était pleine de trophées de chasse et de guerre. On y marchait sur des peaux d'ours; des têtes d'élan et de cerf semblaient sortir de la muraille avec leurs ramures. Un médaillon d'argent placé sous chacune indiquait l'âge de la bête, la date et le lieu de son trépas, avec le nom du vainqueur. Les banquettes et les fauteuils étaient tous couverts en peaux de loup et de renard. Des têtes d'auroch aux vastes cornes, des hures de sanglier où grinçaient encore les défenses, entremêlées avec un art et une grâce sauvages, s'étageaient de loin en loin sur des colonnes de chêne dont l'axe était une énorme lance à large fer. Casques, armures, épieux, poignards, fusils de tout âge et de cent pays divers, étincelaient en panoplies et complétaient bien l'aspect étrange et fantastique de cette galerie des chasses, délices des maîtres d'Horwath, et qui n'avait pas sa pareille de Presbourg à Peterwardein.

Un feu de sapin brûlait dans l'énorme cheminée; sa flamme éclairait seule la vaste salle. Des lumières et des ombres glissaient tour à tour sur les murailles et les voûtes, et semblaient redonner la vie à ces têtes immobiles auxquelles la mort avait violemment laissé leur dernière et farouche expression. Leurs yeux de cristal étincelaient dans leurs orbites convulsés, leurs lèvres fauves se crispaient encore sur leurs dents d'ivoire avec des plis sinistres. Le reflet de la flamme courait, rougeâtre, des bois des élans ou des cerfs aux cornes des buffles, de la ciselure des cuirasses à la pointe aigüe des rondaches ou aux cimiers des casques, léchait les lames des épées, les coquilles des poignards, et s'allait éteindre dans l'ombre sur le canon bronzé d'une demi-haque. — Horwath, en le suivant des yeux avec mélancolie, revoyait tous ses jours passés, songeait à Istwan et à l'indigne mort qui les attendait.

— Par mon saint patron, se disait-il, si je pouvais tenir une de ces bonnes épées et vendre à ces mécréants-là ma vie et la sienne à grands coups d'estoc !

En ce moment, il entendit encore ces sons doux et prolongés qu'il connaissait trop bien, qu'il avait tant désiré tout à l'heure, et qui, maintenant, lui déchiraient le cœur.

Il n'osa pas, cette fois, regarder son ennemi ; ses yeux demeurèrent baissés et à peine un léger mouvement agita sa moustache souillée de sang.

— Il a entendu, cette fois ci, pensa-t-il. — Mon Dieu, qu'Istwan est près maintenant! comme il va vite!

Il s'agenouilla, tombant de tristesse, et, joignant les mains, se mit à prier.

Mais sous ses mains, dont il serrait pieusement sa poitrine, il sent une clé. Son corps affaissé trembla soudainement comme un arbre frappé du tonnerre ; il baissa la tête sur ses mains pour cacher son front et ses yeux où le sang et l'espoir montaient comme une tempête, et adressa à Dieu, qui semblait l'écouter, la plus fervente prière qui fût jamais sortie de son âme.

C'est que maintenant chaque grain qui tombait dans le sablier touchait à la vie d'Istwan ! Il allait engager une lutte suprême : il ne fallait pas que le jeune homme fût là, et il le sentait approcher!...

Toujours agenouillé, il appela près de lui un des soldats qui le gardaient.

— Va dire à ton maître que je lui demande de faire ma prière de mort devant l'image de mon Dieu. Que ton maître se souvienne que je suis un homme qui va mourir...

En cet instant le comte souffrait toutes les tortures, toutes les angoisses de la dernière heure.

L'aga fit un signe.

— Nous verrons, dit-il en soulevant sa chibouque, si le Dieu de ces chiens les empêchera de sauter dans le Danube!

Un sourire de triomphe entr'ouvrit les lèvres du comte. Il se leva.

— C'est là, dit-il, conduisez-moi.

Et il montrait une porte s'ouvrant dans un coin de la galerie, entre deux têtes d'ours gigantesques. Pour la gagner, il fallait, de l'endroit où était le comte, passer devant la cheminée.

Quand il fut devant le foyer, il se tourna vers l'aga :

— Merci, lui dit-il, tu seras content de moi.

Et feignant de s'incliner pour le saluer, il trébucha, glissa et se laissa choir, les bras étendus, de telle façon qu'un de ses poings s'abattit sur les charbons ardents.

Quand il se releva, lentement, au milieu des huées et pressé par les hampes des piques, sa main brûlée s'était refermée, et un nouveau sourire vint errer sur sa bouche.

Il marchait d'un pas ferme, hardi, presque joyeux : sa tête s'était relevée et sa mâle figure était calme comme dans un doux sommeil. Arrivé à la porte, il la poussa et entra ; c'était la chambre du maître d'Horwath, celle où le comte faisait dire à Istwan sa triple prière de chaque jour devant le crucifix de bois et la vieille épée de Jean Hunyade.

Il s'agenouilla rapidement devant ces deux objets dans le culte desquels s'était passée sa vie. Mais si ses gardiens avaient voulu, ils auraient pu voir qu'il ne joignait pas les mains, et que son poing brûlé restait fermé. L'un d'eux, cependant, s'élançant devant lui, avait décroché vivement la glorieuse épée et, du fourreau, lui avait rudement frappé l'épaule.

Le magyare éteignit sous ses paupières l'éclair de ses yeux et ne le regarda même pas.

Sous le crucifix, une petite porte de fer s'incrustait dans la muraille. On y avait forgé le blason d'Horwath qui était de *gueules au trescheur d'argent*, et dans les tresses de l'orle se cachait la serrure. De la main qui lui restait libre, le comte tira la clé demeurée dans son pourpoint de chasse,

et ouvrit la porte. Puis, comme les Turcs le regardaient curieusement et avec méfiance, il croisa les bras sur sa poitrine, baissa la tête et parut prier profondément. Quant à eux, ils ne virent, dans cette petite cachette, qu'une courte statue de bois noir, avec une couronne sur la tête, tenant un glaive d'une main, et de l'autre un globe surmonté d'une croix.

Ils se mirent à rire et, pensant que la prière du comte serait longue, ils s'éloignèrent un peu de lui et s'étendirent sur les peaux velues qui couvraient les dalles de la chambre, où les uns fermèrent les yeux sous le sommeil et les autres examinaient, en se la disputant, l'épée du héros de la Hongrie.

Quand le magyare se vit moins entouré, il releva lentement son corps penché, et unissant alors ses mains, appuya les coudes sur le rebord de la cachette. Puis, doucement et toujours abîmé dans le recueillement, il pressa un ressort caché dans un des bras de la croix, et enleva le haut du globe.

Il eut alors comme un éblouissement. Son cœur battait si fort que les lambeaux de son pourpoint se soulevaient, et ses oreilles sifflèrent.

Une mèche de chanvre, roulée dans la partie inférieure du petit globe, lui montrait son aigrette frangée sortant d'un lit de soufre.

— Maintenant, dit-il, mon Dieu, pardonnez-moi mes péchés et prenez mon âme en pitié. Sauvez le dernier Horwath. Adieu, mon cher Istwan !

Il ouvrit alors la main qu'il avait jusque-là tenue fermée.

— Oh ! pensa-t-il, pourvu que le sang ne les ait pas tous éteints !

Et, de son poing brûlé jusqu'aux os, il laissa tomber sur le soufre une poignée de charbon. Puis il attacha sur eux un regard pareil à celui que jette sur la terre le naufragé que roule la vague.

Pendant cette minute d'attente, Horwath crut que le monde entier lui pesait sur les épaules. Mais la mèche paraît vaciller... une pointe rouge y monte, tourne, s'étend...

Dieu bénissait le vieux magyare!...

Le comte se releva, referma le globe, poussa la porte de fer et regarda le sablier.

— Allons, se dit-il avec un grand soupir de joie, il n'arrivera qu'après!

Et une suprême action de grâces monta de son âme vers Dieu qui l'avait écouté.

Le comte était revenu dans la galerie des chasses. Une pâleur mortelle avait remplacé sur son visage impassible le feu qui l'animait tout à l'heure. Mais c'était la noble pâleur du courage, cette pâleur qui a le poli et presque le reflet de l'acier, cette pâleur qui laisse l'œil fier et le front hautain. Il se coucha nonchalamment sur une peau d'ours, le dos à un pilastre, et regarda les grains de sable tomber lentement dans leur cage de verre.

Pendant ce temps la mort accomplissait son œuvre: la mèche à laquelle le magyare avait pu mettre le feu plongeait dans les poudres des souterrains. Sa durée était calculée, et Horwath pouvait dire, à cette heure, combien de minutes encore durerait son vieux burg paternel qui avait tant vécu.

Les maîtres d'Horwath seuls connaissaient le secret de la porte de fer et du globe. Le père ne le confiait au fils que quand il savait tenir une épée. Sur sa lame nue il recevait cette tradition d'honneur en jurant de la garder fidèlement et de mourir avec elle.

Le comte avait noblement accompli sa promesse. Sans qu'un pli de son visage trahît sa torture, il avait laissé les charbons rouges brûler sa chair, ses os, et n'avait eu qu'une pensée, c'est que le sang les pouvait éteindre! Sa ruse héroïque, son stoïque courage, lui donnaient le triomphe, et le donjon allait servir de sépulcre à son maître en lui faisant de magnifiques funérailles.

Cependant une fumée épaisse, suffocante, filtrait entre les ais de la porte refermée et roulait dans la galerie, se traînant sur le sol, et montant avec lenteur le long des armures ternies. L'aga fit ouvrir la porte : un flot de fumée jaunâtre, sulfureuse en sortit comme un vent d'orage.

— Que veut dire ceci? demanda-t-il avec inquiétude.

— Les ponts sont levés, n'est-ce pas? dit le magyare toujours couché, et tes sentinelles font bonne garde aux herses? Bien habile serait-il le prisonnier qui voudrait échapper aux fils d'Ali!

— Quand il aurait les ailes de l'aigle pour s'enlever au-dessus des tours, et les griffes du lion pour arracher les chaînes des portes, leur balle lui briserait les ailes et leur sabre lui couperait les griffes. Qui peut résister aux fils d'Ali?

Le comte souleva sa moustache d'un terrible sourire : il venait de jeter un dernier regard sur le sablier.

— A présent, se dit-il, nulle main humaine ne le retournera plus.

Et il se leva ; l'heure était arrivée.

— Les fils d'Ali ! cria-t-il d'une voix railleuse, les fils d'Ali ne voient rien ! Leurs yeux ne valent pas ceux de l'oiseau de nuit en plein soleil, et leur bras céderait au bras d'un enfant ! La main d'un prisonnier les a vaincus !...

Et, d'un mouvement indicible, levant sa main mutilée :

— Elle est brûlée, mais le feu est aux poudres !

L'aga poussa un cri de rage.

— Ah ! dit-il, chien maudit ! tu mens !

Et arrachant un pistolet de sa ceinture de soie, il le déchargea sur le comte. La balle effleura la tête du magyare et s'aplatit sur une cuirasse avec un bruit sinistre.

— Horwath n'a jamais menti, fit-il en haussant dédaigneusement les épaules.

Et il se recoucha pour bien mourir.

Éperdus, fous de terreur, les Turcs se précipitent aux

portes et veulent sortir de cette galerie dont les voûtes leur semblent déjà s'abîmer sur eux. C'était comme un torrent dont les flots pressés les uns par les autres tourbillonnent, reculent et bondissent follement entre deux rocs trop serrés. Ceux qui arrivaient les derniers, trouvant que le passage ne se faisait pas assez vite, s'en frayaient un avec leurs poignards.

Le magyare était oublié.

Et lui, calme, serein, le front tranquille au milieu des cris de douleur, des imprécations, de l'épouvante, attendait, comme un laboureur fatigué, que l'heure du repos eût sonné.

— Baissez les ponts, sentinelles!

Mais la voix s'éteint dans la gorge de l'aga. Sous ses pieds le sol tremble et se fend; la vaste cour s'ouvre en béant cratère et s'effondre avec un bruit de tonnerre dans les souterrains en feu. Ainsi que des chênes frappés au pied, les tours vacillent, éclatent et croulent : enfin, le dernier, comme un géant ivre, le vieux donjon chancelle et tombe....

Quand la poussière qui était montée jusqu'au ciel, faisant une nuit dans la nuit, fut retombée, la lune éclaira de ses paisibles lueurs cette ruine immense. Les tours, disparues, ne portaient plus d'ombre. A peine l'une d'elles restait, à moitié debout, éventrée, chancelante, ainsi que ferait un soldat blessé à mort et qui regarderait ses ennemis vaincus et tombés, avant de tomber lui-même pour jamais.

...... Ce fut ainsi qu'avec l'aide de Dieu et de son saint patron Istwan, le vieux comte Istwan Horwath empêcha que le burg de ses pères restât aux mains des Infidèles, et qu'il sauva la vie à son petit-fils qui était le dernier de sa race.

. . . .

Alors Istwan comprit d'où venaient ce grand bruit qu'il avait entendu et ces flammes qu'il avait vues briller dans la nuit. Un Turc qu'il trouva dans les fossés, à moitié mort, lui put encore raconter ce qu'il avait vu, et comment le vieux magyare avait fini.

Il laissa son cheval mouillé d'écume avec celui de son heiduque, jeta à terre les loups qu'il avait tués et entra dans l'enceinte dévastée en passant sur les ruines qui lui faisaient un pont encore fumant. Il alla droit à la place où était la galerie des chasses, et là, l'oreille collée aux pierres, il appela d'une voix forte :

— Comte Horwath !

Un fol espoir lui restait que peut-être son aïeul vivrait encore.

— Comte Horwath ! répéta-t-il.

Vingt fois il appela ; mais le magyare était mort aussi. Istwan n'entendait toujours que le Danube coulant au pied du rocher, et le vent de la nuit sifflant dans les ruines.

Il prit un long morceau de fer, en fit ramasser un autre par son heiduque, et tous deux remuèrent au péril de leur vie ces débris amoncelés et brûlants qui s'écroulaient encore sous eux. La nuit s'acheva dans cette pieuse et terrible recherche.

Ils ne trouvèrent pas ce qu'ils cherchaient.

Alors le jeune homme, à bout de forces, s'agenouilla, cachant dans ses mains meurtries sa tête où la sueur se glaçait, et il pleura. Enfin il se releva, écartant de son front ses noirs cheveux, et avec un sombre et fier sourire :

— A cette heure, dit-il, je suis le comte Istwan Horwath, le dernier !

Il alla vers un jeune mélèze qui, seul, était resté debout quand les murs et les tours, six fois séculaires, tombaient, le coupa, en fit une croix et la planta dans les pierres. Là encore il fléchit le genou.

— Adieu ! comte Horwath, dit-il. Je ne pourrais vous donner une plus belle tombe que celle que vous vous êtes faite. Puisse votre main mutilée, ô mon aïeul, me bénir et s'étendre sur moi !

Puis il mit un baiser sur le bois et sortit par où il était venu.

— Maintenant, dit-il à son heiduque, je suis pauvre et n'ai plus de toit où abriter ma tête. Ton seigneur te fait libre : un valet ne sied pas à sa misère. Va et sois heureux, va, je le veux! Prie pour Horwath.

Et vous, mes braves amis, mes fidèles compagnons, continua-t-il quand il fut seul, en caressant les têtes hérissées et ardentes de ses chiens qui grognaient de joie, vous êtes, de par saint Étienne! de trop bonne race pour aller ainsi je ne sais où ; je vous veux tuer jusqu'au dernier!

Et pâle, des larmes tremblant à ses longs cils, Istwan tira son couteau de chasse encore tout sanglant : sa main tremblait, et son cœur battait à coups pressés.

Tout à coup il repousse au fourreau sa lame d'un coup de poing furieux.

— Que le saint patron des veneurs me pardonne! s'écria-t-il, j'allais faire une méchante et sotte action! Monseigneur le duc de Lorraine se bat sur le Rhin contre M. de Turenne, et c'est de plus un rude et beau chasseur. Je vous mène à lui et vous échange contre une place à son avant-garde. Vous valez bien cela! Et puis, nous courrons peut-être encore!...

Alors le pauvre jeune homme enveloppa d'un dernier regard ce qui restait de son burg seigneurial, du berceau de son nom. Puis quand il eut fixé pour jamais dans son âme ce souvenir, il appela Araz, se mit en selle et descendit la montagne sans tourner une seule fois la tête. Mais, tandis qu'une larme furtive roulait sur sa joue bronzée, et qu'il regardait ses chiens tant aimés marcher devant lui, sa bouche murmurait :

« Mon Dieu, donnez-moi beaucoup de Turcs à tuer!

« Mon Dieu, donnez-moi de belles chasses jusqu'à la mort!

« Mon Dieu, délivrez-moi des juifs de Bude! »

C'était prier pour son aïeul Istwan!

A. Toutain.

(*La suite prochainement.*)

UN PROCÈS POLITIQUE A METZ.

Comment un procès de Rôtisseurs prit les proportions d'une affaire politique.

La cathédrale de Metz domine la ville de toute la hauteur de sa nef. De près comme de loin on peut admirer les détails et les proportions de ce beau chef-d'œuvre de l'art ogival, grâce aux places spacieuses qui servent de parvis à ce vaste édifice. Il n'y a pas longtemps que cette facilité est donnée au spectateur. C'était à peine si, au dix-septième siècle, on apercevait les voussures et les mille statuettes du portail ouvert à l'angle gauche de la nef, au-dessous de l'horloge municipale, tant les contreforts de la basilique étaient encombrés de chapelles, de sacristies, de boutiques et d'échoppes.

En avant de la porte de la cathédrale avait été laissé libre un espace rectangulaire qu'encadraient la chapelle des Lorrains aux ogives flamboyantes, l'antique église de Saint-Pierre-aux-Images, œuvre de saint Gœric, évêque de Metz, et l'élégante église de Saint-Gorgon, aux fenêtres à lancettes ornées de vitraux qui racontaient la vie du martyr, officier de Dioclétien, dont les reliques avaient été données à l'abbaye de Gorze par Angelram.

En face de ces églises s'élevait un immense bâtiment présentant aux deux extrémités deux ailes ornées de créneaux, de mâchicoulis, le tout renforcé, à chaque angle, de guérites de pierre comme il en est resté un spécimen sur la place Sainte-Croix.

Au centre de la façade se lisait l'inscription suivante :

PER DROIT OM CESTE MAXON
CLAMEIR LOU PALAIS DE RAXON.

C'était le palais de justice de l'ancienne cité de Metz. La place voisine en avait reçu le nom de *place du Palais*.

Dans la matinée du 26 octobre 1636, une foule bruyante et compacte s'agitait en sens divers sur cette place. Le corps de garde établi à l'entrée de l'évêché, entre la cathédrale et le palais, avait été renforcé de soldats armés jusqu'aux dents dans la prévision de tumulte. Tout à coup cette multitude s'apaise. Deux hommes vêtus d'une longue robe noire, la verge d'ivoire à la main, viennent de paraître sur le parvis de la cathédrale. Aussitôt le poste prend les armes, le tambour bat aux champs, et défile en silence une dizaine de personnages en robes écarlates fourrées d'hermine, le mortier à la main, la tête abritée par les longs flots d'une perruque ruisselante de boucles. C'était la cour du parlement qui venait d'entendre la messe de son chapelain dans l'intérieur de la cathédrale, à la chapelle Saint-Michel, et qui rentrait au palais pour tenir audience.

La foule se précipita sur les pas des magistrats, et bientôt il ne resta plus sur la place qu'un petit groupe de personnes gesticulant et parlant avec une grande animation, accoudées sur le mur de clôture du cimetière de l'église Saint-Gorgon, vers l'entrée de la rue Fournirue. A leur costume sombre il était facile de reconnaître de bons bourgeois messins; parmi eux il en était quelques-uns qui portaient un rabat avec de longs cheveux flottants, signes caractéristiques des anciens hommes du palais.

La discussion s'animait de plus en plus. Le dé de la conversation était tenu par un vieillard de haute taille, vêtu

d'un pourpoint de soie noire, aux traits durs, aux cheveux courts, aux yeux ronds, aux narines ouvertes, portant de grosses moustaches et la tête ensevelie dans une large fraise.

Ce personnage était le premier imprimeur juré de la cité de Metz, Abraham Fabert, seigneur de Moulins.

— Oui, Messieurs, disait-il en montrant un buste placé au-dessus du corps de garde, je ne m'en dédis point, Henri IV, notre bon roi, n'aurait point permis qu'on nous enlevât ainsi une à une toutes nos franchises, au mépris des traités de protection et de promesse de garantie de nos priviléges de ville libre. Sa Majesté Louis treizième est bien mal conseillée de songer à nous priver de nos anciennes magistratures précisément à l'époque où le pays a soif de repos. C'est au moment où notre pauvre province se débat sous les étreintes de la famine; c'est à l'heure où les gens de Gorze, dispersés dans les bois, rachètent leurs demeures du pillage des Croates; c'est au jour où la vallée de la Moselle est infestée par ces brigands, ces brûleurs d'églises, ces violeurs de filles, ces assassins d'enfants; c'est alors que l'on songe en haut lieu à nous pressurer d'impôts et à ordonner que les Messins paient 36 mille livres pour part d'impôt du sel. Après nous avoir supprimé le tribunal des échevins, celui des treize nous était resté avec sa juridiction de police, jusqu'à 60 sols, et sa compétence civile jusqu'à 200 livres en premier ressort. On nous l'enlève. Oh! quel malheureux pays est le nôtre!

Plusieurs ignorent qui nous sommes, quelle est la ville de Metz et son petit pays [1]. Il n'est point de peuple qui ait une affection plus incomparable pour le secours de Sa Majesté. Il n'en est pas un plus remarquable par sa docilité en toutes choses. Le nombre des citoyens y est grand, lesquels encore que par la forme de servir Dieu ils soient tellement divisés qu'il est difficile de résoudre si pour l'égard de la multitude l'une des parties a quelque avantage sur l'autre, si

[1] Propres paroles de A. Fabert, maître-échevin, en son épître à Epernon, 1610.

est ce qu'ils demeurent très-étroitement unis et conjoints du lien de bénévolence et d'amitié par lesquels ils s'entr'aident les uns les autres avec autant de passion que l'humaine société peut désirer. Et cela est d'autant plus admirable que les ecclésiastiques y sont en fort grand nombre. C'est que nos ancêtres n'ont jamais gauchi à la bonne foi. Leurs affaires les plus importantes, leurs traités les plus ordinaires, leurs promesses d'obligation se scellaient par leur seule parole que l'on accompagnait d'un attouchement de main pour frapper les yeux. L'écriture, qui maintenant sert à démontrer la mauvaise foi de ceux qui veulent nier ou modifier leur engagement, n'était employée que pour venir en aide à la mémoire. Leurs archives ne renfermaient que de petites formules très-claires qui ne laissaient point de prise à l'ambiguité. En deux lignes ils déterminaient leur convention. Les mariages des jeunes gens ne réclamaient aucune écriture, et ces contrats de mariages, ces traités dont le nom même était inconnu, ne devenaient pas une source de haines et de disputes. Il serait bien à désirer que la corruption, excrément du temps, espandue partout, n'eût pas changé cette belle forme d'exprimer l'intention des parties contractantes. La justice n'était pas, chez nos aïeux, empêchée pour éplucher les difficultés des titres obscurs, ambigus et contradictoires. Ce n'était pas des gens médiocres les hommes qui, pendant cinq cents ans, sont parvenus à contenir les peuples dans de tels principes de probité. Nos magistrats républicains n'eussent pas déparé le sénat de Rome et l'aréopage de Grèce pour l'intégrité et l'amour de la patrie. On nous les retire pour les remplacer par des jeunes gens si honteux de leur âge, que pour faire leur entrée dans Metz ils achetèrent des barbes à l'acteur Jodelet.

Toute l'assistance se mit à rire. Un avocat releva le gant en faveur du parlement, c'était Philippe Praillon qui dit :

— Je reconnais avec vous que la cour continue à entreprendre sur les juridictions du pays et à se faire délivrer,

sous le nom d'emprunts, des sommes considérables que l'on ne rendra jamais. Le roi de France n'est plus notre protecteur, il est rétabli dans ses droits de souveraineté absolue. N'est-ce donc point un grand bien pour notre pays? Si nous n'étions point rentrés sous la domination du roi de France, que deviendrions-nous, grands dieux! avec nos seules forces dans cette grande lutte qui agite toute l'Allemagne depuis bientôt vingt ans, sans qu'il soit permis d'en prévoir la fin! Marchons donc en avant sans nous préoccuper du passé, essayons avec le présent de consolider l'avenir. Nous ne serons jamais quelque chose qu'à la condition de nous rallier à l'unité française. Or, pour y parvenir, il faut nécessairement recourir à des hommes jeunes, dévoués au roi, étrangers au pays, dégagés de tout regret et de tout esprit de parti.

— Pourquoi ce conciliabule en plein vent? D'où vient cette animation? La patrie serait-elle en danger? *Caveant consules!* Telles étaient les paroles ironiques avec lesquelles un nouveau personnage salua l'assemblée. Il était vêtu d'une longue robe noire avec un rabat ; de longs cheveux encadraient sa figure sardonique que caractérisaient un nez aquilin, une bouche épaisse. C'était le plus éloquent des ministres protestants de Metz, le fameux Paul Ferry, qui s'avançait avec le procureur David Ancillon et l'avocat Jacques Lebachelé. Son neveu, Paul Joly, avocat distingué, lui expliqua brièvement que les Treize, quoique dissous par édit du mois d'août 1634 et remplacés par un bailliage, avaient protesté appuyés par les Trois-Ordres du pays messin. Ils avaient continué à rendre des jugements et à prendre des arrêtés en matière de police. Ils venaient notamment d'interdire aux rôtisseurs et cuisiniers le droit d'acheter et de vendre du gibier, attendu la pénurie de venaison et le haut prix des lièvres et des perdreaux, qui désolaient les conseillers gastronomes. Aussitôt la corporation des rôtisseurs et des cuisiniers s'était pourvue en appel

contre cette sentence devant le parlement, et elle avait chargé du soin de la défendre un des avocats les plus mordants du barreau messin, Me Hue de Saint-Remy.

La situation était perplexe pour les Treize et pour le parlement qui, lui aussi, était sous le coup d'un exil qu'il ne voulait pas accepter. Que devait-il sortir de ce procès qui remettait en question l'autorité du parlement? On l'ignorait. Chacun prenait ses regrets ou ses désirs pour règle de conduite.

De là cette animation de la foule à venir entendre se discuter cette affaire qui, sous l'apparence d'une simple question de police, renfermait une question de libertés municipales.

— Hélas! monsieur Ferry, reprit Abraham Fabert, votre parole est bien appropriée à notre situation. La patrie est en danger. L'antique institution de la treizerie, ce vieux palladium de nos libertés, est attaquée de toutes parts, hier par le sommet, aujourd'hui par sa base. Vous voyez autour de moi les derniers des Treize qui vont attendre leur arrêt de mort de la bouche de leurs héritiers. Dieu ne me permet pas de lire dans l'avenir, mais on peut se demander si le parlement de Metz est destiné à fournir une carrière aussi longue que nos magistrats messins. Vous paraissez ne pas en douter, M. Praillon?

— Nullement; mais je crois que l'on exagère l'antiquité des Treize. Du reste, notre historiographe, celui qui possède tous les secrets de nos chroniques, M. Ferry peut nous éclairer à ce sujet.

— Messieurs, dit Ferry en rougissant, ce que je sais c'est de l'avoir appris des chroniques que la science de M. Praillon a sauvées de l'oubli. J'ai étudié particulièrement l'origine des Treize, mais je n'ai pas encore pu me procurer la charte de leur fondation. Ils n'apparaissent pas avant l'année 1212. M. de Madaure cite bien la fin d'une charte de l'abbaye de Saint-Symphorien, concernant Augny, qui serait attestée par

les *tredecim jurati* et qui est datée de 1207. Mais je crois cette citation erronée, attendu que la charte ne se trouve pas dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Symphorien. Quoiqu'il en soit, je reconnais que les Treize sont l'œuvre de l'évêque Bertram, et comme ces juges ont toujours été nommés dès le principe, d'après l'ordre des paraiges, deux par chacun des cinq paraiges et trois pour la commune, j'en infère que les treize n'ont point commencé avant les paraiges. Au-delà du treizième siècle, la justice était rendue par un seul juge qui prenait tantôt le titre de judex, tantôt celui de législateur. Il est vraisemblable que, dans l'origine de la commune de Metz, ces fonctions judiciaires se confondaient avec celle d'administrateur dans la personne d'un seul fonctionnaire qu'on appelait *scabinio* (échevin); dans ce cas il se faisait assister d'autres échevins au nombre de sept. Sous l'empire des lois romaines, il n'y avait qu'un seul juge, le *defensor civitatis,* élu par le peuple. Cette élection était le plus souvent l'acheminement à l'épiscopat. Saint Urbice, avant d'être évêque de Metz, fut son législateur.

L'horloge municipale sonna sept coups.

— Messieurs, dit Paul Joly, l'audience va s'ouvrir; voici Me Hue et Me Conrard, escortés de leurs cliens et suivis des clercs de procureurs pliant sous le poids des sacs à procès, qui montent au palais. Il est temps de nous diriger vers la salle d'audience.

— Oh! ces messieurs sont à la buvette, il n'est point nécessaire de se presser, dit un gros marguillier de paroisse.

— Vous vous trompez, M. Dilange, riposta Praillon, la buvette est supprimée.

— Adieu les pains mollets! adieu les mirabelles, les framboises, les rousselets! Adieu le vin de Scy, de Guénetrange et de Rozérieulles!

— Oui, les conseillers sont à la diète.

— Cela durera-t-il longtemps?

— Je ne pense pas, car on parle déjà de rétablir la buvette.

Tout en devisant ainsi, les échevins, les treize et les avocats s'étaient introduits dans la salle des pas perdus du palais qu'éclairaient de larges fenêtres ogivales à plusieurs meneaux. Pendant que procureurs et avocats endossaient leurs robes, Fabert se faisait expliquer une gothique inscription qui se trouvait incrustée dans la muraille contre l'escalier qui conduisait du fond de la salle au premier étage. La voici telle qu'elle existait à cette époque. Elle a disparu en 1809, lors de la démolition de l'édifice :

A TANS CON FAIXOIT SEST PALAIS
FUT LI PAINS DUN DENIERS SI FAIS ☞ O
KE DE QUARTE DE BLEIF VALUT XII
TOUT VENDUE FUT ET LI VIN SIEST
SI CHERS LA QUARTE VALUT X
DENIERS CIS CHIERS TOUS TANT
II ANS DURAIT L'AN MCCCXIIII

Paul Ferry prit texte de cette inscription pour expliquer à Fabert que la cité devant sa réorganisation à l'évêque Bertram, homme très-versé dans la science canonique, il en était résulté une fusion intime entre les éléments religieux et laïcs dans toutes les institutions messines. Les Treize, comme le maître-échevin, comme les évêques qui étaient élus directement par le peuple d'abord, ne le furent plus que par des représentants du peuple. Cette nomination était sanctionnée par un serment prêté devant l'évêque, mais ce serment n'était nullement une prestation féodale de foi et hommage.

L'union du clergé et de la bourgeoisie était telle à Metz que les Treize, pendant un siècle, rendirent la justice dans le cloître attenant à la cathédrale. Les échevins et les Treize étaient installés dans l'église Saint-Pierre ; c'est là que se faisaient les élections. A la longue, les chanoines du chapitre

se lassèrent de voir la foule s'introduire sous les voûtes de leurs cellules. On proposa un échange. L'hôpital Saint-Nicolas possédait une maison derrière l'église Saint-Victor en Chambre, la cité céda cette maison, en 1315, contre une maison du chapitre située devant la cathédrale, dans la ruelle du Sergent; de plus, la cité acheta d'Audiatte, femme de Sponcin de Vionville, une maison voisine, située rue des Treize, et, sur l'emplacement de ces deux maisons, elle fit construire ce palais en 1314. Sa construction dura deux ans. Par cet échange, la cité s'interdit de tenir désormais ses audiences dans le cloître, comme elle l'avait fait de toute antiquité. L'administration de la cité s'augmenta des diverses commissions composées d'un membre élu par chaque parage et deux par le commun ou la bourgeoisie, et l'on eut les *sept de la guerre,* les *sept des pavés,* les *sept du trésor,* etc. La cité acheta alors, au milieu du quinzième siècle, les hôtels Raigecourt et Limoubize et elle compléta ainsi la maison commune.

— C'est dans le bâtiment voisin que se tiennent les greffes, le bureau des finances et l'hôtel de ville.

— Metz n'avait donc auparavant ni palais de justice ni hôtel de ville?

— Je ne le pense pas, quoiqu'une inscription permette de supposer que, sous les Romains, les Médiomatriciens élevèrent un temple à Thémis et à Junon législatrice; voici cette inscription :

Drusus Livius Germanicus
Felix imperator.

Opibus fide subsidio mediomatricum in expeditione adversum chattos aliasque rebellum gentes bene meritis civibus aream. PASSVVM. CXXV. latum. LXXO sacrario THEMIDIS Exstruendo. placistis. aliis usibus annuente Opt. Pat. do. concedo largior et mancipio.

In honorem venerandœ matris deum nec non legiferæ Junonis. L. POMPONIO C. COECPLIO IN URBE COSS.

Il en résulterait que Divodurum avait des consuls et un temple dédié à la justice. Mais je crois cette inscription faite à plaisir, parce que ce n'est que sous Ammien Marcellin que les Latins se servirent, pour la première fois, du mot grec *Thémis*.

Tout en devisant ainsi, nos patriotes messins arrivèrent dans la grande audience au moment où la cour montait sur son siége.

Ce qu'on appelait un modèle d'éloquence judiciaire en 1636.

Des places avaient été réservées au corps des échevins, et, comme toujours, à ces places réservées, se trouvaient des gens qui n'y avaient d'autre droit que leur audace.

A peine installés, Paul Ferry, qui se trouvait dépaysé dans le temple de Thémis, se tournant vers Fabert :

— Je vous ai narré, dit-il, l'histoire de votre vieux palais, c'est à vous à me faire l'historique de son personnel. Je ne connais ici que mon neveu Joly, M. le maître-échevin Praillon, l'avocat Lebachelé, qui cause avec mon frère, le procureur David Ancillon.

— Vous connaissez en ces messieurs l'élite du barreau messin ; voici le nom des autres : Me L. Frémyn, avocat et substitut. Il eut l'honneur de plaider la première cause du parlement. Il est très-acerbe. C'est lui qui, le 15 janvier 1636, fut bâtonné par des officiers pour avoir plaisanté, dans une plaidoierie, sur les religieuses de Sainte-Marie. Il est appelé à de hautes destinées judiciaires. Près de ce futur avocat général sont assis MM. Bennelle, Auburtin, Pœrsiq, Birbourgeois, Burlureaux[1], Bague, Foës, Jaslon, Morel, Lefuzelier, Legoulon. Le plus occupé du palais est Me Ilue de Saint-Remy, celui que vous allez entendre. Son adversaire est Me Conrard qui, quoique avocat, exerce les fonctions de substitut : c'est comme tel qu'il est intimé dans l'affaire actuelle.

---

[1] Il fut le bisaïeul du célèbre avocat Gabriel.

— Que signifie ce mot si fréquent et si peu intelligible d'intimé?

— *Intimare* est un mot de basse latinité signifiant que l'on notifie, que l'on fait connaître à fond *intùs* un acte à quelqu'un. L'intimé est celui à qui on a annoncé qu'on a interjeté appel de la sentence obtenue.

— Je serais fort aise d'apprendre à connaître le nom des juges.

— Les magistrats sont rangés parallèlement au mur, de façon à ce que le président occupe l'angle; c'est une disposition empruntée au parlement de Paris. Au-dessus de lui est un grand fauteuil semé de fleurs de lys. Il n'est pas occupé parce qu'il est censé réservé au roi; au-dessus des conseillers sont des banquettes vides fleurdelysées réservées aux pairs de France, aux princes de sang, et aux conseillers d'honneur. Le président est ce vieillard voûté, au front dénudé, couvert d'une perruque à frimas; de petites moustaches garnissent sa lèvre supérieure et une légère touffe de barbe ombrage le menton de sa figure en losange.

— C'est singulier. On dirait une virgule.

— Notre roi tailla ainsi un jour la barbe à tous ses officiers, en ne leur laissant qu'un petit toupet au menton. On appela cette forme la *royale*. C'est une mode qui nous vient de la cour. Aussi vous voyez que tous les conseillers, en bons courtisans, sont ainsi rasés pour faire leur cour au roi. C'est à ce sujet qu'on fit cette chanson :

Hélas! ma pauvre barbe
Qu'est-ce qui t'a faite ainsi?
C'est le grand roi Louis,
Treizième de ce nom,
Qui toute a ébarbé sa maison.

— C'est donc là M. le premier président, Antoine de Bretagne, le juge du maréchal de Marillac [1]?

---

[1] Le portrait de ce magistrat se trouve dans la chambre des délibérations de la Cour impériale de Metz avec celui de ses successeurs au Parlement.

— Tout beau sur ce chapitre, monsieur Ferry, les grands de la terre ont les oreilles longues.

— Je cherche vainement, sur les bancs de la cour, le visage austère de M. de Bossuet, notre conseiller si bienfaisant et si charitable.

— M. de Bossuet n'est pas de semestre. Il est retourné dans sa famille, à Dijon, pour surveiller l'éducation de ses enfants et principalement celle de son plus jeune fils Bénigne, qui donne, dès l'âge de dix ans, les plus belles espérances.

— Nommez-moi, je vous prie, ces conseillers. Ils sont tous bien jeunes. La raison, chez eux, a sans doute devancé les années.

— Le plus âgé est M. de Marescot, qui nous fut envoyé de Paris, en 1619, pour désarmer les bourgeois messins. Il en emprisonna quelques-uns et en expulsa un grand nombre. C'est un homme qui ne connaît que l'obéissance. Ses services ont été récompensés par la place de conseiller, lors de la création. Près de lui est l'ancien lieutenant-général de Meaux, Guillaume Fremyn; il fut reçu sans examen à cause de ses services. Me Louis Fremyn, avocat substitut, est son fils.

M. Mérault est un ancien avocat du barreau de Paris, dont la spécialité est de s'occuper des matières administratives. On dit que le roi lui a promis une place d'intendant à Verdun.

M. André Scarron est seigneur du château de Logne; toute sa capacité juridique consiste à être un des grands propriétaires du pays. Aussi a-t-il des chances pour être député aux Trois-Ordres.

M. Gilles de Ruellan est un ancien avocat du barreau de Paris. C'est un de ces hommes laborieux et modestes tout entiers à leurs études, pour lesquels le monde n'existe pas au-delà de la salle d'audience. Il n'en est pas de même de M. Leclerc de Lesseville qui ne parle que de ses armoiries et de ses alliances. Les Lesseville ont, dit-il, avec les Bourbons, cette analogie qu'ils portent deux et une sur une

même couleur [1]. Ce ne sont pas des fleurs de lys, mais ils s'en consolent dans leur cœur en faisant peindre partout leur écusson d'azur aux trois croissants d'or. On le voit sur les panonceaux de leur porte cochère, sur les vitrages de leur bel hôtel de Chaplerue, en face de celui de l'avocat Praillon. Ces armoiries s'offrent aux yeux de toutes parts : elles sont sur les meubles et sur les serrures ; elles sont semées sur les carrosses.

— C'est donc une vieille noblesse de nom et d'armes?

— Détrompez-vous. Ces MM. de Lesseville, si fiers, si arrogants, descendent d'un tanneur de Meulan. La vraie noblesse n'a pas ce ton de parvenu enrichi.

A tous ces faux nobles je suis toujours tenté de dire : Votre folie est prématurée, attendez au moins que le siècle s'achève sur votre race. Ceux qui ont vu votre grand-père, qui lui ont parlé, sont vieux et ne sauraient plus vivre longtemps. Qui pourra dire comme eux : Là il étalait et vendait très-cher !

Près de lui est un tout jeune homme, M. Roland Morin du Trest, ne s'occupant que de folies de ruelles. Il y a deux ans il fut mandé devant le parlement pour avoir, contrairement à la déclaration du roi, du 18 novembre 1633, porté en ville un collet sur lequel il y avait du passement, avec une cravate tortillée et passée dans une boutonnière en guise de rabat. Dernièrement, au sortir de la chambre des enquêtes, ce jeune papillon laissa tomber une lettre qui a fait le tour de la ville. C'était une recommandation d'une affaire que lui écrivait un autre jeune conseiller imberbe, M. Barrin de la Galissonnière. Elle commençait ainsi : « J'ai » eu appréhension de vous divertir un moment par la lecture » de ma lettre, de vos amours et de la contemplation con- » tinuelle de vos maîtresses ; car je m'assure qu'il n'y a fille » ni profane ni sacrée qui ne vous ait donné des preuves

---

[1] *Caractères de Labruyère*. Chap. de la ville.

» et des marques qu'elles font de vos rares qualités, que
» vous possédez comme le microscome de toutes perfec-
» tions. » On ne l'appelle plus au palais que le conseiller microscome. Ces jeunes fous parlent de se retirer. Le dernier conseiller est encore plus jeune; il a obtenu des dispenses d'âge en considération des services de son oncle, premier président au parlement de Paris; mais, bien loin de ressembler à ses voisins, il est d'une avarice sordide qui laisse bien loin derrière nous l'Harpagon de l'antiquité. M. Desnoyers était avocat inscrit au barreau de Dijon quand son père, intendant des finances, lui a acheté la charge de conseiller à Metz.

Cette conversation fut interrompue par l'huissier, qui, d'une voix clapissante, cria:

— Entre les maîtres cuisiniers, chaponniers et rôtisseurs de notre ville de Metz, appelant d'une ordonnance des Treize du sixième du présent mois, d'une part; et maître Nicolas Conrard, advocat en parlement et substitut du procureur-général en la justice des dits Treize, intimé d'autre part;

MMes Grivel et Pergnon, procureurs, fouillèrent au fond de leurs sacs et en tirèrent leurs rouleaux de procédure. Me Huc se leva, et M. le premier lui ayant dit: Avocat, couvrez-vous, c'est-à-dire parlez librement, sans contrainte.

Me Hue commença en ces termes:

Messeigneurs,

Nous lisons dans la Genèse: « *In principio creavit Deus cœlum et terram. Dixit quoque Deus: producat terra animam viventem in genere suo jumenta et reptilia et bestias terræ secundum species suas Factumque est ita.... Et fecit Deus bestias terræ juxtà species suas et jumenta...* »

M. le président. — Avocat, passons au déluge. (Sourires.)

Me Hue. — J'y arrive, M. le premier.

« *Dixit ad Noe fac tibi arcam... et ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in arcam. Fecit igitur Noe omnia quæ preceperat ille Deus.* — Oui, Messieurs, Dieu en créant l'homme lui donna les

animaux pour en faire sa nourriture. Mais il laissa à son imagination le soin de chercher les moyens de convertir les bêtes en aliments appétissants et salubres. Depuis ce moment, l'activité humaine s'est épuisée en efforts de toutes sortes pour parvenir à cette métamorphose. Dans les premiers temps, comme nous l'apprend Homère, les rois étaient eux-mêmes leurs bouchers et leurs cuisiniers. Nous voyons dans le chant II de l'*Iliade*, Agamemnon et ses frères d'armes, après avoir égorgé un taureau en l'honneur de Jupiter, jeter les parties consacrées aux dieux dans le foyer, qui en est activé et flamboye, puis se partager les restes de la victime, en couvrir la pointe de leurs lances pour les présenter à la flamme et s'escrimer à apaiser leur faim par ce repas d'une naïveté primitive. Ces héros de la Grèce, qui avaient trouvé les règles du jeu d'échec et du jeu d'oie pour tromper l'attente d'un siége de dix ans, ces fiers Atrides en étaient encore à découvrir les grils et les tourne-broches. Plusieurs siècles après, la science culinaire des Lacédémoniens tirait vanité de ce fameux brouet noir, dont la recette comme celle de la cigüe, s'est perdue, mais que le savant Meursius, par des conjectures tirées de l'Athénée, croit avoir été composée de chair de porc, de vinaigre et de sel.

Aussi Cicéron, dans ses Tusculanes, nous apprend-t-il de quelle façon les Spartiates s'apprêtaient à manger ce potage antique. Un monarque voulut en goûter et son estomac révolté rejeta aussitôt cette nourriture insolite. Il se crut empoisonné. Ses convives eurent bien du mal à le rassurer. Un philosophe déclara qu'il n'y avait rien d'étonnant à ce que le roi trouvât ce ragoût détestable, parce qu'il y manquait des condiments.— Lesquels? dit le roi. — L'exercice et surtout les bains dans l'Eurotas.

Athènes n'imita point Lacédémone ; par suite de leurs expéditions contre les Perses, les Athéniens rapportèrent d'Asie ces ingrédients du monde végétal avec lesquels de hardis novateurs trouvèrent les moyens d'aiguiser l'appétit. Tomba en désuétude ce dicton populaire : *Condimentum cibi fames*, « le meilleur assaisonnement de la nourriture est l'appétit.» L'art vint en aide à la nature. On trouva le secret de compliquer les mets pour les rendre meilleurs. La science culinaire était inventée. Plusieurs écrivains, à l'envi l'un de l'autre, composèrent des ouvrages en l'honneur de la cuisine ; tels furent Mitæcus, Actides, Philoxène, Hegémon, Tymbron et Archestrate, petit-fils de Périclès, auteur du poëme de la Gastronomie.

Archestrate, dit Athénée, livre V de ses *Deipnosophistæ* (les savants à table), avait parcouru les terres et mers pour connaître par lui-même

ce qu'elles produisent de meilleur. Il s'instruisait dans ses voyages non des mœurs des peuples dont il est inutile de s'instruire puisqu'il est impossible de les changer, mais il entrait dans les laboratoires où se préparaient les délices de la table, et il n'eut de commerce qu'avec les hommes utiles à ses plaisirs. Son poëme est un trésor de lumière et ne contient pas un vers qui ne soit un précepte. C'est dans cette école que plusieurs cuisiniers ont puisé les principes d'un art qui les a rendus immortels.

Ce grammairien grec, qui écrivait sous Marc-Aurèle, nous montre quels progrès avait fait à Rome l'art de la cuisine sous les empereurs. C'est le vainqueur de Mithridate, c'est Lucullus qui avait importé d'Asie la splendeur des festins et l'art d'apprêter les mets avec délicatesse et recherche. L'Europe lui doit les cerises et les pêches. Apicius, autre gastronome, inventa des plats nouveaux et fit secte : il dépensa un million cinq cent mille livres à composer des sauces. La postérité reconnaissante le récompensa en donnant le nom de ce grand homme aux épices.

Columelle nous apprend que le progrès de la gastronomie fut tel que les Romains fréquentaient en foule des écoles où l'on enseignait l'art d'apprêter les aliments de la manière la plus propre à flatter la gourmandise. A la même époque, Sénèque s'en allait répétant : les écoles des rétheurs et des philosophes ne sont que des solitudes quand Pline (c. XVIII. 2.) se récriait sur la dimension des cuisines qui étaient plus grandes que le champ qui nourrissait jadis légalement un citoyen romain. Dans la république, la principale fonction du *cocus*, ou cuisinier, consistait seulement à cuire du pain dit Festus. Aussi, du temps de Tite-Live (c. XXXIX. 6.) regardait-on un cuisinier comme le plus vil des esclaves, qu'on allait louer au marché (Plaute. Aulularia V. Vers I.); ou bien si on l'achetait, dit Pline (c. IX, 17), on ne payait pas un cuisinier plus cher qu'un cheval. Mais cela ne dura guère, car Salluste nous apprend qu'il dépensa jusqu'à cent mille as (6707 francs) pour s'attacher le fameux cuisinier Dama qui appartenait au riche Nomentanus.

Il y avait tel artiste en cuisine à Rome que l'on payait quatre talents par année, c'est-à-dire environ dix-neuf mille francs de notre monnaie. Ce qui n'empêchait pas les gratifications d'un vase d'airain de Corinthe, d'une couronne d'argent, (Petrone 50). Plutarque nous apprend (Vita Antonii, 24) que le triumvir Antoine fut si content d'un de ses cuisiniers dans un repas donné à la reine Cléopâtre, qu'il lui donna pour récompense la villa d'un citoyen de Magnésie.

L'amour de la cuisine se répandit jusque dans le menu peuple, au point que Perse écrivit dans sa VIe satyre :

Fœniscæ crasso vitiarunt unguine pultes.

« Il n'y a pas jusqu'aux faucheurs auxquels il ne faille de riches assaisonnements dans leur soupe. »

L'art de préparer les aliments fut poussé si loin que Pétrone nous apprend dans son Satyricon que Trimalcion, le cuisinier de Néron, savait avec de la chair de poisson composer des animaux différents, des pigeons, des poulardes, ou bien d'autres poissons étrangers.

Les Italiens ont hérité les premiers des débris de la cuisine romaine. C'est d'eux que nous avons appris l'art d'épicer nos mets. Cet art s'est perfectionné à la suite des guerres d'Italie et surtout lorsque les filles des Médicis, en s'asseyant sur le trône de France, donnèrent asile et protection, parmi nous, aux modes, coutumes florentines et génoises. Ce n'est point par la France que les traditions culinaires s'insinuèrent dans notre province. (Mouvement marqué d'attention).

La ville de Metz doit aux empereurs d'Allemagne d'avoir eu de très-bonne heure d'excellents cuisiniers.

En l'an de grâce 1356, quand l'empereur Charles IV vint proclamer la bulle d'or en plein Champ-à-Seille, à Metz, il dîna revêtu des ornements impériaux, servi par les sept électeurs chevauchant à grand estrier. La principale pièce de ce splendide festin fut un bœuf *à la troyenne*, invention renouvelée des Grecs comme le jeu d'oie, dans laquelle les cuisiniers romains se surpassaient. C'était, ainsi que son nom l'indique, une imitation bouffonne du cheval de Troie. Notre vieux chroniqueur, Philippe Gérard de Vigneulle, nous donne le détail de ce plat monstre de la manière suivante : « Audit buef avait ung porc, audit porc avait ung mouton, au mouton ou chaistron avait une oye, en l'oye avait une gelline, en la gelline avait ung œuf. Et ce fut fait publiquement à la vue d'ung chascun. » (Mouvement).

Ce spécimen de la cuisine messine nous montre que l'art de la cuisine n'était pas négligé chez nos aïeux.

De même qu'aux empereurs germaniques, notre pays est redevable de quelque chose aux ducs de Lorraine. N'est-ce pas René qui, le premier, introduisit parmi nous la poule d'Inde, dont Charles IX mangea pour la première fois à Bar.

N'est-ce pas lui qui nous dota de l'œillet, ornement de nos jardins,

et la prune mirabelle, ornement de nos tables, qui porte au loin la réputation des confiseurs de Metz ?

Le pays messin a toujours été célèbre pour les gastronomes; aussi Rabelais, à qui la cuisine doit le melon *à cantalupo* (le cantaloup), en parlant de l'idole Manduce à laquelle sacrifient les gastrolastres, songe-t-il au Grauilly messin. Il dépeint ses larges et horrifiques machouêres, « lesquelles avec l'engin d'une petite corde cachée dedans le baston « doré les faisait l'une contre l'autre terrifiquement cliqueter, comme « à Metz l'on fait du dragon de saint Clément. » (Marques d'approbation).

Les rôtisseurs et les cuisiniers ont toujours été en grand nombre à Metz, je n'en veux d'autres preuves que les noms que ces métiers importants ont laissé à deux de nos principales rues. N'avons-nous pas la rue aux *Oues*, en vieux gaulois oies [1], et la rue aux *Ossons*, en moderne langue oisillons, qui témoignent du grand commerce que Metz faisait de ces volatiles. Les Messins engraissaient aussi de ces jeunes coqs condamnés à ne plus aimer, suivant l'expression de Martial (ép. V. 104), et pour la castration desquels les habitants de Delos étaient passés maitres dès la plus haute antiquité. Aussi les chaponniers, rôtisseurs et cuisiniers formaient-ils une confrérie puissante. Tout porte à croire qu'ils prirent une part importante dans les luttes intestines de confréries qui déchirèrent les premiers temps de la République messine. Après la défaite de la révolution démagogique, œuvre de la confrérie des bouchers, en 1406, les magistrats de la cité dirigèrent tous leurs efforts vers la réglementation de chaque corps de métiers. Celui des *chaponniers* ne fut pas oublié, et le 28 janvier 1412, fut proclamé l'atour que je demande à la Cour la permission de lui lire.

Me Hue déroula une feuille de parchemin scellée d'un sceau de cire verte, et lut :

Atour des Chaponniers.

Nous le maistre eschevin, les treize, les comtes jurés, les paraiges et toute la communaulté de la cité de Metz faisons scavoir et cognoissant à tous que nous avons faict ordonné, establis et accordés par commung accord, que le mestier des

[1] C'est la rue aux Ours actuelle.

chaponniers de Metz et des bourgs de Metz, se doit dores en avant a toujours mais maintenir et gouverner par la manière que sy apres s'en suit :

Premier. Que quiconques leveroit son estaublis pour user dudit metier des *chaponniers*, il paieroit xx sols de messin pour son estaublis.

Item, nul dudit mestier ne peult ne ne doit achepter et qui autrement le feroit, il paieroit x sols de messin pour chascune fois qu'il y mespanroit.

Item, quiconques dudit metier des *chaponniers* ne auxdits revendeurs ne revenderesses vandoient a personne quelle quelle fut, danrée de leur mestier quel quel fussent, qui ne fussent trouvées bonnes et léales, si est assavoir qu'ils perdroient pour chacune fois qu'il y meprendroit et qu'il en seroit atains xx sols de Metz, et perdroit encore ledit mestier, c'est à savoir qu'ils ne pourroient achepter ni revandre dedans ung an après qu'ils averoient mesprins, comme dessus.

Item, que nuls ne nulles quel quelles soient ne mestent ne faissent mettre point de luxant en lieuvres, ny en chevreux n'en nulles autres bestes ; et quiconque y mespanroit il perdra x sols de Metz pour chacune fois.

Item, que nuls ne nulles dudit mestier n'aiens de se en avant nulles cognoissance quelconque sur nulles volailles, ne beste vive domaistique, ne salvaige quelles quelles soient qu'on apporterait ou amainerait à vendre en notre dite cité et que nuls ne nulles dudit mestier ne vaille à l'encontre d'iceulx ou d'icelles que les apporteroient ou ameneroient pour vendre, c'est à savoir en notre dite cité aux portes ni deffeurs fors devant leurs hostel et en plaice ou ons les ait acostumé de vandre et d'achepter, et quiconques mespanroit en choses dessus dittes ne en aulcunes d'icelles il paieroit x sols de Metz pour chacune fois qu'il y mespanroit.

Item, que nuls ne nulles dudit mestier ne sachant vendre de si en avant nulle chose dessusdites et par nuls estrangers fourains, ne par aultres gens quelconques force que par eux-mêmes, par leur femme ou par leur propre maignie et servant, demeurans en ledit hostel, et en leur propre hostel en plasse ou ons a acostume vandre telles danrées et achepter; et que autrement le feroit il perderoit pour chacune fois qu'il y mespanroit x sols de Metz et se l'amanderoit encor au reguaird de la justice.

Item, que nuls ne nulles dudit mestier ne vendissent nulles de leurs danrées aultres ne qu'elles sont, et que autrement le ferait il perdroit x sols de Metz pour chacune fois qu'il y mesprandroit et ly conviendroit reprendre ces denrées et rendre l'argent.

Item, avons encor accordez que le maître ne les jurés dudit metier ne peuvent ne ne doivent de si en avant rapporter en la main d'un clerc des treize, nuls estrangers qui viendraient en notre cité pour bâtir et user dudit métier de leur establis à payer jusques à tant qu'ils auront demeuré ans et jours, et aucuns qui les rapporteraient devant que ledit an et jour fut passé eux mêmes les paieraient, mais ledit an et jour passé ils les peuvent bien rapporter et les faire constraindre de payer dedans ung mois, après ce qu'elles auraient rapporté au cais qu'ils vollisent demeurer à Metz et lever ledit estaublis après ledit an et jour passé se

dont n'était qu'ils vollissent dire et monstrer soffisamment qu'ils eussent paies aultre part.

Item, avons encor accordes que sy aulcuns ou plusieurs dudit mestier alloient de vie à mort, que les femmes puissent batir et user ledit mestier toute leur vie durant sans paier leur establis en cas qu'elles ne se remarient ; et si elles se remarioient et prenoient aultre homme a mari qui volussent user dudit mestier et que par autrefois n'en averoient paier leur establis il ne seroient là pour ce qui ete qu'il ne leur convingt paier leur establis dudit mestier ja fut ceu que leurs devanteriens l'eussent payés.

Item, peuvent toit ceulx et celle dudit mestier vandre leurs danrées à tel prix et pour tels marchés qu'il leur plaira.

Item, que nuls ne nulles dudit mestier ne faisant de si en avant, *nulles ordonnances*, alliance ni autre accord entre eulx autre que ceu qui est contenu en cestuit dit atour, se dont n'estoit que se font par les paraiges et *n'auront les treize nulle puissance d'eux en donner nulle licence quelconques* et si aulcuns ou plusieurs en avoient faict, *nous voulons qu'elles soient dès maintenant anéanties* et qu'en n'en puisse de si en avant plus user.

Item, doivons chacuns ans refaire le mestier et les jurés dudit mestier des *chaponniers* le quinzième jour d'avril au moustier Saint-Pierre devant le grand moustier par l'accord de tous les mestiers et au plus deux par sorments juraux se dont n'estoit dimanche y celluy jour et se icelluy jour estoit dimanche ons les debverait refaire et resevoir en le lendemain audit moustier Saint-Pierre comme dessus.

Et toutes les sommes et amandes dessus dites quelles qu'elles soient doivent le maître et les jurés dudit metier des chaponniers, rapporter chaque mois au clerc des treize, tant en la forme et en la manière que le grand atour des métiers fait d'anciennement quand les frairies furent abattues les establis des fourains qu'il ne doient point rapporter force qu'en la manière dessus dicte.

Se doient avoir les treize la moithié pour la ville les deulx parts, et pour les treize le tiers et l'autre moithié doivent avoir les maîtres et jurés dudit mestier pour leur atour et ledit à retenir, et en doient chacun en rendre compte devant le mestier le jour qu'on referait le nouvel maître et les jurés dudit metier audit moustier Saint-Pierre devant le grand moustier.

En tesmoignaige de vérité de toutes les choses dessus dites et por ceu que fermes soient et stables à toujours mais, nous avons fait sceller ces presentes ordonnances du scel de notre cité, fait establis pour le fait, ordonnances des mestiers de Metz et des bourgs de Metz, faict et donné l'an de grâce notre Seigneur, mil quatre cent et douze, le vingt huitiesme jour du mois de janvier.

Signé : Le Goullon.

Qui croirait après la lecture de cette pièce, qui croirait qu'une ordonnance des Treize, du 6 juin du présent mois, ait pu être rendue, par laquelle il est deffendu aux dits maîtres chaponniers, cuisiniers,

rôtisseurs de notre ville de Metz, de faire aucun trafic de gibier ou venaison, et d'en achepter pour revendre soubs quelques profits que ce soit, sous peine de confiscation et de trente livres d'amende? Qui le croirait? Et pourtant rien n'est plus vrai. On défend ce qui par l'atour, les maîtres-échevins, treize, conseillers-jurés, paraiges et toute la communaulté de la cité qui composaient la suprême puissance et justice souveraine en icelle, est permis depuis des siècles aux chaponniers tels que sont et il leur appartient de faire trafic et distribution de gibier-venaison. Et par le même atour, il se voit que les Treize ne pouvaient rien changer ni prononcer sur aucuns des articles quelconques et coutumes en iceux contenues.

De plus, les appelants, pour lesquels je parle, font remarquer à la Cour que ce n'est point la première fois qu'elle a à s'occuper de cet atour. Que plusieurs fois elle en a approuvé les articles par divers arrêts, notamment par ceux aux dates des 6 juin et 17 juillet derniers, qui déclarent les Treize juges subalternes au regard de la Cour et de ce qui a été établi par des justices souveraines, ne pouvant ni l'arrester ni oster. Cette ordonnance est non-seulement rendue en violation de la loi et des coutumes, mais elle ne peut soutenir l'appel parce qu'elle ne provient que de la pure animosité de ces marchands d'objets que Plutarque condamne en ces termes (*Propos de table*, liv. IV) : « Quand je recom-» mande la diversité et la variété des viandes, souvenez-vous et notez » que je ne parle point de pâtisseries, de sauces, de tourtes et gâteaux, » car tout cela n'est que délicatesses curieuses et vaines. » Alexandre refusa les pâtissiers de la reine de Candie, Ada, parceque, dit Plutarque, les artifices des pâtissiers avec leurs friandises de sauces et de saupiquets, comme dit le poète comique, avancent et mettent toujours plus avant les limites de la volupté et outrepassent le bon et l'honnête. M. le chancelier Lhopital, effrayé de la grande friandise qui gagnait le populaire, défendit de crier dans les rues les petits pâtés tout chauds, tout bouillants.

Les pâtissiers de notre bonne ville de Metz ont eu aussi leurs atours qui réglementent et limitent leur besogne, et la restreignent aux pâtés aux tourtes. Par esprit de malice marchande, ils faisaient autant et même plus de trafic de gibier et venaison que ceux pour lesquels je plaide. Qu'ont fait les maîtres cuisiniers et rôtisseurs? Ils ont porté plainte et réclamé l'exécution des atours des métiers. Comme la venaison n'est permise aux pâtissiers, ils ont dû cesser leur commerce. Mais par esprit de contradiction et de vindication, les fabricants de pâté, profitant que le gibier est rare, nos campagnes étant depuis plusieurs années ravagées

en sens divers par les hordes croates, les troupes lorraines, les compagnies allemandes et les régiments français, ils ont crié au monopole! Ils ne s'en ont pas tenus à ces accusations inventées à plaisir, *nugæ canoræ*. Dans leur jalousie mercantile, *auri sacra fames!* les pâtissiers sont allés jusqu'à se plaindre, contre la partie que je défends, de secrètes négociations dont la vérité est que les appelants savent bien quelles sont interdites par les arrêts et règlements de la Cour. Ils reconnaissent tous que par la Cour il leur est défendu d'aller au-devant des gens porteurs de gibier aux issues de la ville, ou de se trouver au marché aux volailles, sinon après les dix heures sonnées à l'horloge de la cathédrale, sous peine de grosses amendes. Si l'on prétend que les maîtres cuisiniers, ma partie, commettent des abus et qu'ils en soient convaincus par bons et loyaux témoignages, la loi indique aux juges ce qu'ils ont à faire. Il faut punir les coupables suivant les règlements de la Cour, et non point, par une peine inouïe, leur interdire leur trafic, et ne point faire mourir de faim eux, et leurs femmes, et leurs enfants, *malesuada fames!* Le métier des chaponniers, rôtisseurs et cuisiniers de Metz est établi dès la plus haute antiquité et, comme toute institution nécessaire à l'humanité, son origine se perd dans la nuit des temps. Un simple tribunal subalterne est sans autorité pour modifier ce qu'ont créé par le passé les maîtres-échevins, treize, conseillers-jurés, paraiges, et le commun, composant le gouvernement de la commune de Metz. Depuis l'extinction des paraiges, les treize ont pensé hériter de la puissance administrative de ces catégories aristocratiques. C'est de cet ancien tribunal républicain qu'on peut dire avec juste raison, comme le poète Maro:

Quantum mutatus ab illo!

Comment peuvent-ils juger puisqu'ils n'existent plus en droit? L'édit d'août 1634 ne les a-t-il pas supprimés pour le défaut de capacité en littérature d'aucun des dits juges. Les derniers des Treize sont ici aux pieds de la Cour à laquelle ils disent: *Cæsar morituri te salutant.* (Rire prolongé).

C'est à la Cour, digne et légale héritière de nos anciennes assemblées messines, qu'est dévolu seule le droit non pas de supprimer ce qui existe dès longtemps et qui est consacré par la coutume, cette patronne du genre humain, mais c'est à la Cour seule qu'il appartient d'édicter des règlements pour corriger les abus qui se pourraient commettre à l'abri des anciennes institutions.

Le philosophe dit (*Politiq.* lib. V, c. 6) « qu'il n'y a rien de plus

» pernicieux en la chose publicque, ni qui plutôt la fasse ruiner que de
» immuer et pervertir les anciens statuts et louables coutumes, *quia ex*
» *immutatione pusilli sensim cœpit eversio totius.* »

C'est pourquoi je conclus à ce qu'il plaise à la Cour dire qu'il a été mal ordonné, bien appelé, émendant et corrigeant, faire main-levée aux appelants des despenses touchées par l'ordonnance dont est appel et donner maintenant à garder la liberté de trafiquer de gibier et de venaison aux chaponniers, rôtisseurs et cuisiniers de notre ville et des bourgs de Metz, suivant l'atour de 1412, et condamner les cuisiniers aux dépens, tant des causes principales que d'appel.

CH. ABEL.

(*La fin à la prochaine livraison*)

MA PREMIÈRE NUIT A L'UNIVERSITÉ.*

La voiture roulait avec fracas sur le pavé inégal; en dépit de l'obscurité je voulais, dans chaque figure que j'apercevais dans la rue, reconnaître mon ami. Le postillon sonne, nous nous arrêtons devant la poste, je suis dans les bras de Robert. Nous étions séparés depuis des années; je lui apportais la patrie, et la retrouvais en lui. Il m'emmena à l'instant dans un cercle joyeux, où je me trouvai aussitôt le plus agréablement du monde. Robert avait raison en prétendant que l'on gagnait toujours à se rencontrer pour la première fois dans une disposition d'esprit un peu exaltée. J'avais très-peu bu d'un vin auquel je n'étais pas accoutumé, et je m'aperçus le premier qu'il était déjà tard; je témoignai le désir de me retirer pour me trouver un peu seul avec mon ami, et me reposer. Il était plus de minuit.

— Qu'iras-tu faire si tard dans un hôtel? dit-il; restons ensemble, pour quelques heures nous nous tirerons bien d'affaire dans ma chambre.

Nous traversâmes bras dessus bras dessous la ville plongée dans les ténèbres. L'air frais et parfumé des montagnes me fit du bien. Le cœur épanoui a retrouvé la parole; les questions succèdent aux questions; tout le passé ressuscitait pour nous.

Nous nous arrêtâmes bientôt devant une maison à pignon, près d'une sombre église qui s'élevait vers le ciel comme un mystère. Robert prit sa clef dans sa poche; on apercevait une lumière à travers le volet d'une fenêtre du rez-de-chaussée.

— Il y a encore du monde en bas, on t'attend? lui dis-je.

— On ne m'attend pas, répondit mon ami d'un ton de voix un peu altéré.

Et il tourna légèrement la tête du côté de la fenêtre. Sa bonne humeur disparut subitement. Il ouvrit la porte avec précaution et me conduisit à travers une sombre allée.

— Marche doucement, me dit-il, pour ne pas les déranger.

Nous montâmes l'escalier à tâtons. Il alluma sa lumière. Je me trouvai dans une vaste chambre.

— Pour un étudiant, tu as un appartement bien beau et bien commode.

— Mon propriétaire est un bourgeois à l'aise, dit-il.

Peu à peu Robert devint plus communicatif. Il me demanda des nouvelles de ma plus jeune sœur.

— Il n'existe pas de plus ravissante créature qu'elle ! dit-il ; cette physionomie expressive, ces yeux si doux et si pleins de feu sont une inspiration du cœur. Quelle gracieuse démarche !... Frère , dit-il un instant après, une femme que l'on aime, un troupeau à soi, voilà le plus beau but de l'existence ! voilà la paix véritable ! Avec ce bonheur seul, l'action de l'homme, son aspiration vers le bien, vers le beau, peut arriver à sa plus haute expression.

— Toujours et toujours poète ! lui dis-je en souriant.

Et je cherchai un lit. Bon gré mal gré, Robert me donna le sien et se jeta lui-même sur le sopha.

Fatigué du voyage, je m'endormis profondément. Je ne pouvais encore avoir dormi longtemps, lorsque je m'éveillai sous le poids d'une terrible oppression. Mon état ne peut se décrire. Il me semblait que j'avais une montagne sur la poitrine, que j'étais garotté, enterré tout vif. Peu à peu je cherchai à secouer cet engourdissement. Du reste, nos idées sont toujours embrouillées quand nous nous réveillons dans un lieu étranger. Je repris un peu mes esprits ; l'aurore commençait à poindre. Alors je remarquai à la fenêtre un visage de femme, qui, la tête entourée jusqu'au front d'un drap blanc, semblait regarder à travers les carreaux. Ses yeux

étaient obstinément fixés sur le sofa. Je fus saisi d'effroi, je tremblais; mais encore trop endormi pour avoir les idées nettes, je ne savais si je rêvais ou si je divaguais, et je me rendormis presque aussitôt.

Bientôt après je m'éveillai de nouveau. Je ressentis la même oppression, la même anxiété mortelle, et quand j'entr'ouvris les paupières (il faisait presque jour), la même figure était encore à la fenêtre, regardant le lit de repos où dormait mon ami. Je revis ces grands yeux noirs, ce regard perçant qui semblait le dévorer. Je m'éveillai tout à fait.

— Il est bien désagréable, pensai-je, que l'on n'ait pas fermé les rideaux et que chacun puisse ainsi regarder dans la chambre!

Arrivé par une nuit obscure, je ne m'étais pas bien rendu compte de la disposition des lieux, et je pensais que cet étage donnait peut-être sur une terrasse ou une galerie. Je sautai à bas du lit et courus à la fenêtre; l'apparition s'était évanouie.

Je m'assurai que l'appartement, situé au troisième étage, donnait immédiatement sur la rue. Je fus saisi d'un effroi indicible. Il me sembla voir encore au carreau ce visage couvert d'une pâleur mortelle, ces yeux ardents fixés sur le sofa, quoique je n'en eusse que le souvenir. Je réveillai mon ami, dont rien n'avait troublé le paisible et profond sommeil. Il se moqua de mes visions. Nous nous habillâmes au milieu de ses plaisanteries. On frappa. Nous ouvrîmes la porte, et sur le seuil parut un petit homme à la figure ouverte, au teint coloré; ce personnage avait les yeux animés et portait d'énormes favoris.

— Monsieur Robert, dit-il sans entrer, je voulais seulement vous dire que ma fille vient de décéder. Ce fut une pénible agonie. Que Dieu ait son âme! Aussi bien elle ne pouvait plus se rétablir. Clara, à sa dernière heure, a encore parlé de vous; mais nous n'avons pas osé vous réveiller ainsi au milieu de la nuit. Excusez-moi, il faut que je vous quitte;

vous ne vous imaginez pas tout ce qu'on a à faire, combien il faut courir en pareille circonstance; il faut pourtant que tout soit fait d'une manière convenable. Vous le savez vous-même, on ne peut pas compter sur ma femme. Oui, Monsieur, il est bien dûr de voir son unique enfant dans la tombe!... Je vous présente bien mes respects.

Il essuya ses yeux avec un mouchoir de couleur et descendit rapidement l'escalier.

Je remarquai que mon ami avait pâli à cette nouvelle. Moi-même j'étais stupéfait sans savoir pourquoi. Il s'assit sur la première chaise.

— As-tu eu quelques relations avec cette jeune fille, que sa mort te fasse tant d'impression? lui demandai-je.

— Non, non! répondit-il; assurément, non! Il y a plusieurs mois que je ne l'ai vue. Il y a longtemps qu'elle est atteinte de consomption. Je la connaissais très-peu et me contentais généralement de la saluer en passant. Au commencement de mon séjour ici j'échangeais quelquefois une parole avec elle lorsque le soir elle tricotait devant la maison ou arrosait ses fleurs.

— C'était une admirable fille! continua-t-il un instant après en s'animant peu à peu. Si tu l'avais vue avec ses grands yeux humides, noirs et veloutés, que ses longs cils entouraient comme d'un voile!. Quand elle ouvrait lentement les paupières, il me semblait voir un sombre papillon étendre ses ailes. Elle avait les cheveux noirs aux brillants reflets argentés, et le teint brun d'une Italienne; sa taille était élevée, mais élégante, quoiqu'un peu penchée en avant. Une telle image, avec tout le charme de la jeunesse, est un vivant printemps que l'on a du bonheur à considérer! Je contemple ce tableau comme les fleurs que j'aime, je lui suis reconnaissant de mon impression. Quand j'admire de beaux yeux, je sens bouillonner en moi une source de poésie; je ne pense à rien, je ne demande rien, mais j'y puise à longs traits; et après de telles heures je compose toujours

mieux qu'à tout autre moment. C'est ainsi que j'ai écrit mes meilleures poésies. Cette petite chantait en s'accompagnant sur la guitare; je lui appris quelques airs, et lui apportais un livre de temps à autre, voilà tout. C'était une bonne et timide créature. Elle devint souffrante; depuis lors je la vis rarement, et dans ces derniers temps, où elle gardait le lit, plus du tout.

Il regarda quelque temps devant lui d'un air pensif et silencieux, puis se levant:

— Il faut que je sorte, que j'aille sur la montagne, dans la forêt! Ce n'est que dans les flots de l'air pur, où la vie se renouvelle à chaque instant, que je me débarrasserai de cette idée de mort! La ville n'est qu'un grand cimetière de mausolées en pierres. Je ne veux penser aux morts que comme des anges nageant dans l'éther, et non pas couverts de leur lourde et sombre enveloppe de terre!...

Pendant que Robert sortait précipitamment de la ville, un sentiment dont je ne me rendis pas compte me poussa à aller voir la morte. En bas je rencontrai le père qui rentrait de l'une de ses courses; il me conduisit dans la chambre. En ouvrant la porte j'aperçus tout d'abord une dame à la tournure languissante, dans une toilette très-soignée (ce qui me surprit au milieu d'un pareil événement), assise dans un fauteuil de cuir vert, près du lit dont les rideaux étaient à moitié fermés.

— C'est ma femme, dit M. Ulrich; depuis ses couches elle est restée un peu faible. (Il me montra le front). Elle n'en est que plus adroite des mains. Elle vit silencieusement; seulement elle rit quelquefois quand les autres sont affligés, ou bien fond en larmes quand nous sommes joyeux. Cependant aujourd'hui elle doit sentir qu'il est arrivé quelque chose à Clara, car elle ne détourne pas les yeux de dessus elle et la garde comme un petit enfant dans son berceau. L'expression de la blanche et régulière figure de cette femme était plutôt hébétée que rêveuse. Mais ses traits, d'une

remarquable finesse, avaient conservé de la grâce et de l'harmonie. Lorsque je m'approchai du lit elle tourna la tête de mon côté et mit un doigt sur ses lèvres.

Cet instant fit sur moi une impression trop forte pour que les détails les plus insignifiants n'en soient pas restés profondément gravés dans mon âme. La tête de la morte reposait sur son oreiller: c'était bien la même figure que j'avais vue deux fois aujourd'hui même à la fenêtre, à la lueur de l'aurore; la même pâleur de la mort, le drap blanc noué autour de la tête; seulement les yeux, dont j'avais vu le brûlant regard, étaient fermés maintenant. L'expression de souffrance et la contraction fiévreuse des traits avaient complètement disparu. Une incroyable sérénité planait sur cette bouche. On lui avait mis un crucifix à la main. La brise du matin agitait faiblement les rideaux fermés devant la fenêtre entr'ouverte. Les roses s'épanouissaient sur l'assise de la fenêtre, et la fauvette, dans sa cage suspendue au plafond, saluait de son chant harmonieux le parfum des fleurs et les premiers rayons du soleil. Il me fallut m'appuyer sur le dossier d'une chaise.

— Monsieur Robert voudra sans doute voir encore une fois Clara, dit le père; elle a plusieurs fois parlé de lui pendant la dernière nuit.

Je ne sais comment je sortis de la chambre mortuaire et remontai l'escalier. Lorsque je me trouvai assis sur le sofa en question, devant cette fenêtre, je crus avoir rêvé. Il se passa un certain temps avant que je pusse rassembler mes idées. Je n'ai jamais nié qu'il n'y eût certaines forces de l'âme, dépassant les limites assignées à la partie physique de notre être, qui y échappent même complètement. Le visible et l'invisible me parurent alors être intimement liés. Cette goutte d'éther, l'âme, qui pénètre partout dans la matière, s'en sépare-t-elle chimiquement? ou bien la matière elle-même, sous la forme d'un corps plus subtil, n'entoure-t-elle pas encore l'âme? Qui sait si chacune de nos idées n'a pas

une enveloppe aérienne, chaque pensée sa lumière, chaque sentiment sa respiration ! Un second tout s'agite presque insensible autour de nous. De temps à autre nous apercevons quelque chose de ce monde invisible, mais alors il faut que d'autres yeux s'ouvrent pour cela dans notre intérieur. Ce n'est qu'une lueur incertaine, un phare dans les jours orageux, qui entr'ouvre le voile de ce sombre nuage en une place, en un moment ; nous ne faisons que jeter un regard par cette ouverture dans le sanctuaire. Comment s'appellent les forces morales les plus puissantes? Amour et haine. Nous ne pouvons mesurer leur action à notre mesure terrestre; c'est par elles que Dieu dirige sa création. L'amour n'est-il pas plus élevé que la haine, n'est-il pas la force la plus puissante de toutes? A l'instant où l'âme se détache des liens terrestres, qui sait où l'amour erre encore avant de trouver le ciel! Peut-il si rapidement briser la chaîne auquel il était accoutumé?

Pauvre Clara! peut-être dans ton cœur grondaient des sentiments que Dieu seul connaît, et qui l'ont brisé ! Savons-nous ce qui se passe dans le calice des fleurs? Que la paix soit sur toi!... Ces yeux fermés, que je n'ai jamais vus et que je connais cependant, qui sait ce qu'ils avaient à me dire sans s'être fixés sur moi?...

Un léger coup frappé à la porte interrompit le cours de mes divagations. Une paysanne entra, un panier passé au bras. Elle avait des traits fortement accentués qui avaient pu être beaux, mais qui aujourd'hui donnaient à sa figure un air sérieux, presque sévère. Ses vêtements étaient extrêmement propres, et ses cheveux blancs soigneusement rangés sous son bonnet noir.

— Je suis Régine, dit-elle en me jetant de ses grands yeux un regard perçant comme si elle voulait me traverser de part en part ; et je ne venais que pour vous dire que Clara, jusqu'à sa dernière heure, a parlé de vous. Cette idée ne l'a pas laissée mourir en repos.

Elle accompagnait chacun de ces mots d'un mouvement de tête, comme si elle avait voulu leur donner plus de poids. J'expliquai à la vieille femme que je n'étais pas Robert, mais seulement son ami.

— Son ami? repartit-elle en me jetant un regard de côté. Ainsi, il est sorti! continua-t-elle. Je ne le connais pas; je ne viens quelquefois pas à la ville de toute l'année. Maintenant je n'y viendrai plus. Je ne puis plus voir cette maison vide.....

Elle avait le cœur plein, on le voyait.

— Sera-t-il longtemps sans rentrer? Il *faut* que je lui parle, et je dois cependant retourner de suite à la ferme, sans cela Christophe querellerait tout le monde, et mes petits-enfants pleureraient. J'ai perdu ma bru.

Elle réfléchit quelques minutes.

— Je ne puis pas attendre, dit-elle; je vais donc vous dire cela.

Je lui offris une chaise, mais elle la refusa.

— Je suis la vieille bonne, j'ai élevé Clara, dit-elle parlant d'abord avec réserve, ensuite plus familièrement, entremêlant plusieurs choses ensemble comme le font habituellement les gens de sa classe, et versant souvent des larmes au milieu de son récit. J'étais veuve quand j'entrai en service, afin de gagner quelque chose pour mon fils; je ne savais pas alors qu'il trouverait à la fois une femme, une maison et une ferme. Clara était comme mon enfant. Ses parents étaient bons, mais du reste ne s'en occupaient guères. Voyez-vous, le père était plongé jusqu'au cou dans les affaires, et la mère, ô mon dieu! eh bien! c'était une jeune fille admirablement belle, mais pauvre comme Job; elle avait épousé son mari à cause de son argent. Depuis ses couches elle est tombée en enfance.... Mais qu'est-ce que je voulais donc dire? Ne le prenez point mal, les vieilles gens perdent quelquefois la mémoire. Oui, Clara était la prunelle de mes yeux. Je l'ai trop aimée, plus que tout au monde; c'est pour

cela que Dieu me l'a reprise. Elle m'a toujours été si attachée, même quand elle est devenue grande! Mes petits-enfants sont ses filleuls, et depuis que je tiens le ménage de Christophe, elle est toujours venue me confier tout ce qu'elle avait dans le cœur, ses peines et ses joies. Quand je la voyais venir à travers les prés, le long de la haie du jardin, — Monsieur je puis vous le dire, — je ne sentais plus la vieillesse! Souvent elle m'apportait un cadeau, puis elle s'asseyait à côté de moi, et elle me racontait tout ce qui lui arrivait.

Un jour (je la vois encore devant moi) elle arrive en courant, le teint animé, les yeux et le visage rayonnant de joie. « Clara, lui dis-je, comme tu es gaie aujourd'hui! mais rafraîchis-toi, d'abord. — Régine, dit-elle, tu sais bien que mon père a bâti l'automne dernier; maintenant nous avons un locataire, un savant. Il vient de bien loin, mais il est encore jeune. Pense donc, il est obligé de se baisser en passant la porte; mais tu ne peux te figurer combien il est bon et aimable. Si seulement je n'étais pas si embarrassée! Je ne sais jamais quoi dire chaque fois que je le rencontre, cela ne me vient qu'après. » Depuis lors je remarquai que le monsieur plaisait à mon enfant chéri. Elle avait en outre un grand respect pour lui, à cause de son savoir. « Quand il porte un gros livre sous le bras, me dit-elle souvent, je l'examine volontiers, et je pense à tout ce qui peut être là-dedans. Vois-tu, Régine, j'ai toujours admiré que tout puisse se trouver dans les livres, les œuvres du créateur, le monde entier et la destinée des hommes. J'ai toujours pensé qu'il ne devait rien manquer aux gens qui lisent beaucoup. »

Depuis ce temps, continua la paysanne en se laissant aller de plus en plus à la sympathie que je lui inspirais sans qu'elle s'en doutât, depuis ce temps il m'a fallu écouter plus de cent fois tout ce qu'il avait dit, tout ce qu'il avait fait, chacun de ses pas, chacune de ses paroles, combien de fois il l'avait saluée, lui avait souri, comment il l'avait

regardée. C'était en été ; on a coutume de rester assis devant les maisons longtemps après la tombée de la nuit ; le ciel a encore des reflets dorés par dessus les hautes et sombres toitures. « O Régine ! dit-elle, avant-hier le clocher de l'église était encore tout rouge des rayons du soleil couchant. Les garçons chantaient là-bas sur le pont, et la brise du soir nous en apportait par intervalles les échos lointains. Il faisait déjà fort obscur en bas. Il est rentré à la maison, portant une rose à la main. Quand il fut arrêté devant moi, il pressa la rose sur ses lèvres, moi seule le voyais, et il me la donna en disant : « Mademoiselle Clara, oserai-je? C'est votre sœur. » Et avant de passer la porte, il s'est encore retourné deux fois. Je n'ai pas dormi de toute la nuit. J'ai mis la rose dans un verre au chevet de mon lit ; l'étoile du soir brillait à travers ma fenêtre. Bien sûr, Régine, il a embrassé la rose, je l'ai vu. N'est-ce pas, on ne fait cela que lorsqu'on est pour ainsi dire fiancés? » J'ai bien essayé de lui ôter cette illusion, mais alors elle riait aux anges comme les enfants pendant leur sommeil. « Si tu entendais, me dit-elle une autre fois, les romances qu'il fait lui-même, cela est aussi beau qu'un cantique. — Clara, dis-je, ceci est un péché. »

Souvent les Ulrich restaient assis sur le banc au clair de la lune, et quelquefois M. Robert chantait en s'accompagnant sur la guitare. Une nuit enfin, lorsque Clara gardait déjà le lit, il joua et chanta sous sa fenêtre pendant une heure entière. Le lendemain elle me dit : « Vois-tu, c'était comme si la musique voulait m'emporter au ciel ! » — J'étais inquiète, effrayée, Monsieur ; je connais bien les étudiants, ils ont aussi couru après moi jadis. Une autre fois elle dit : « Pense donc, il part pour quinze jours ! Comment passerai-je ce temps-là? Quinze jours ! cela ne finira jamais ! » Cela finit cependant ; mais que de questions ! « Où est-il bien maintenant? que fait-il? est-ce qu'il ne restera pas plus longtemps? s'il était malade? s'il lui arrivait quelque chose? » Là-dessus Clara resta plus longtemps sans venir, elle se traînait pâle et

mélancolique : « Il est revenu, me dit-elle un jour. Comme le cœur m'a battu lorsque la voiture s'est arrêtée devant la maison ! Mais il n'a fait qu'ôter sa casquette et passer rapidement devant moi en me disant : Bonjour, Mademoiselle, comment allez-vous ? Et il n'attendit pas ma réponse. Il faut qu'il soit fâché contre moi. Lui ai-je donc fait quelque chose ? » C'est ainsi que ce pauvre cœur se martyrisait. Un jour c'était la crainte, et l'autre l'espérance qui l'emportait. Depuis lors elle ne lui a plus guère parlé. Il allait souvent à cheval au château du comte, et y trouvait sans doute beaucoup de distractions. Clara était maigre et très-pâle, et venait plus rarement me voir. Mon cœur se brisait de ne pouvoir rien pour elle. Elle n'a jamais souffert qu'on s'en prît à lui, ne s'est jamais plaint de lui, non. « Régine, me disait-elle, il est bien innocent de tout cela, il ne m'a rien mis dans la tête, il n'en peut rien ; pourquoi suis-je si sotte ! »

« Régine, me dit-elle une fois (c'était par un beau jour de septembre), il y a longtemps que je ne l'ai plus vu. Je l'évite moi-même. Cela me fait de la peine quand il me salue autrement qu'il le faisait d'abord. Et puis je ne voudrais pas qu'il me vît si pâle, j'en ai honte. Mais quand il ne peut pas m'apercevoir derrière mes persiennes, je le regarde souvent. Je ferme exactement mes rideaux ; mais sur la planche devant la fenêtre, je place mes plus belles fleurs, je les soigne pour lui, et je me réjouis de ce qu'il les regarde. Souvent j'attends des heures entières le bruit de ses pas. J'écoute quand il parle ou quand il chante. N'est-ce pas que je suis sotte ? Mais à qui le dirais-je si ce n'est à toi ? Je n'ose pas me plaindre devant mes parents, il partirait peut-être, et c'est pourtant ma seule consolation de le savoir là-haut. Combien je voudrais aller une fois dans sa chambre, quand il n'y est pas, seulement y jeter un coup-d'œil ; mais je n'ose pas ! Quand il arrive des lettres pour lui, vois-tu, je suis tout émue. Je les regarde des heures entières, quand elles sont là devant moi ; mais les prendre dans ma main,

oh! non. Quelquefois je pense à sa mère; *celle-là* doit bien l'aimer aussi! Je voudrais la connaître. Dernièrement Christine, en faisant sa chambre, a vu un portrait d'une demoiselle distinguée, une belle et gracieuse figure, avec un fichu bleu de ciel. Qui cela peut-il être? Quand je veille la nuit, je suis heureuse de penser qu'il repose tranquillement là-haut, près de moi. Et puis je voudrais savoir s'il rêve, à quoi il rêve. Dernièrement il a été au bal de la noblesse; j'ai entendu les voitures revenir du château. Toutes les demoiselles veulent danser avec lui, m'a dit la boulangère. Vers le matin seulement je l'ai entendu rentrer. Régine, mon oreiller était inondé de larmes. » — Pendant cette conversation, de grosses gouttes de pluie venaient frapper les carreaux. « Régine, dit-elle, aujourd'hui rien ne sert d'arroser. » C'était son occupation favorite quand elle venait me voir, car je fais blanchir ma toile sur l'herbe dans le verger. « Aujourd'hui c'est le ciel qui arrose; j'ai toujours envie de me coucher sur le gazon et de me mettre à pleurer quand j'arrose. Si j'étais toujours en plein air avec vous, peut-être irais-je mieux; à la ville, ces hautes maisons me coupent la respiration, j'ai comme un lourd fardeau sur la poitrine. »

Ce fut la dernière fois que Clara vint à la ferme. Après cela ses parents voulurent la marier à M. Anselmeyer, le riche marchand qui porte lunettes. Je sais que cela a coûté bien des larmes à la jeune fille, jusqu'à ce que le père ait renoncé à son idée. Il a bien fallu s'apercevoir que bientôt viendrait un autre fiancé..... la pâle mort!

Peu de temps après on me fit appeler. Elle était au lit. Seigneur, comme je fus effrayée quand je la vis! Ses yeux étaient deux fois plus grands et tout à fait brillants, et ses joues semblables à deux roses pourpres. Elle me donna sa main, elle était si décharnée, si blanche, qu'on pouvait distinguer les plus petites veines. « Ne pleure pas, dit-elle, tout est bien pour moi. Ce n'est pas comme quand ta bru est morte, laissant là ton Christophe et ses enfants avec

lesquels elle avait si peu vécu, et la maison où elle aurait pu vivre si longtemps heureuse. Je serais pourtant toujours restée seule, personne ne m'appartient. Réjouis-toi de ce que je meurs! J'ai trop peu pensé à notre Sauveur, c'est pour cela qu'il me rappelle à lui, et cependant il me prend avec lui. Vois comme il est bon! » Là-dessus elle me fit signe de m'approcher et me dit tout bas : « Crois-tu qu'il suivra mon convoi, qu'il me verra dans le cercueil? Habille-moi, Régine, tout en blanc, et entoure-moi de fleurs! J'étais trop bien, j'ai voulu mieux encore. Vous m'avez tous gâtée, toi aussi, Régine. Mais maintenant tout est bien. Bonne nuit! Viens me voir encore une fois! »

C'était avant-hier. Hier soir, M. Ulrich me fit chercher pour veiller. Elle n'avait plus sa connaissance que par instants; cependant elle nous remercia encore tous et nous bénit. Souvent, dans ses accès de fièvre, elle appelait M. Robert. Une fois elle était là comme morte; je crus que tout était fini, et je l'entendis qui murmurait encore tout bas toujours le même nom! Elle m'a aussi donné cela pour le remettre avec un adieu à M. Robert.

D'une triple enveloppe de papier de soie, qu'elle avait encore entourée d'un papier plus grossier, la vieille tira une fleur desséchée.

— Voilà la rose, dit-elle, il verra quel prix elle y attachait. A la fin, quand elle était déjà trop faible pour joindre elle-même ses mains, elle me fit encore signe de prier pour elle, de lui dire la prière des enfants, que je lui avais apprise quand elle était jeune. J'ai essuyé de son front la sueur de la mort, je lui ai fermé les yeux. A l'instant je viens de l'habiller; elle est couchée là, ravissante comme un enfant dans son berceau....... Monsieur Robert peut voir maintenant quel cœur il a brisé. Il n'en trouvera plus comme elle, et M. Robert n'aurait pas si mal fait en prenant ma Clara. Si jeune, si belle, tant d'âme! Et le père a beaucoup d'argent! Elle aurait pu épouser un baron. Un ton plus fier et un peu

de français ne font rien à l'affaire, au contraire. Le frère de son père est un des hommes les plus distingués du pays, gouverneur de la régence. Il faut bien croire qu'elle était trop parfaite pour cette vie. Maintenant elle est un ange près du Seigneur, et j'irai bientôt la rejoindre........

La vieille paysanne s'arrêta tout à coup et joignit les mains.

— Ah! Seigneur, monsieur, comme j'ai bavardé! Quand le cœur est plein, il faut qu'il déborde. Pourquoi ne m'avez-vous donc pas interrompue? Je vous remercie de ce que vous m'avez écouté avec tant de bonté. Adieu!

Elle avait déjà la main sur le loquet de la porte, elle se retourna encore une fois et me dit avec instance:

— Et dites bien à M. Robert de n'être plus à l'avenir aussi aimable avec les pauvres jeunes filles qu'il ne voudra pas épouser.

(Traduit de l'allemand d'Emma Niendorf
par Ch. de Vellecour.)

BOUTADE D'UN FUMEUR.

AUX DAMES APRÈS DINER.

Nos excellents et candides ancêtres
En courtoisie étaient tous passés maîtres.
On les voyait encenser la beauté,
Ils en faisaient une divinité.
D'une façon plus drôle
Continuant ce rôle
Nous faisons fumer partout
Un encens de plus haut goût
Devant notre idole!.
Au lieu de la senteur
Enlevée à la fleur
Qu'Iris laisse après elle,
Dédaignant ce modèle
Notre sans gêne peu flatteur
D'un âcre arome tabachique
Qui n'a rien de mythologique
Vient parfumer avec fureur
Un sexe enchanteur!.
Que notre courtoisie, ici, soit moins brutale,
Car Hercule, un ancien
Galantin,
Filait fort bien,
Mais il ne fumait pas aux petits pieds d'Omphale!

Fumer pourtant est un souverain bien.
Un cigare anodin
Après dîner c'est un nouveau festin!.
Une transaction est donc ici de mise.
Nous en trouverons
Les conditions

Sur les bords de la Tamise;
A cet emprunt que nous tentons
L'alliance nous autorise.
Les naturels d'Albion
Aimant fort peu la fadaise
Exilent au dessert les dames au salon
Pour mieux vider leur flacon
Et pouvoir plus à leur aise
Rouler sous leurs chaises!...
Ce n'est pas notre intention,
Mais la mode anglaise a du bon.
Car remarquez, je vous en prie,
Qu'elle permet au sexe fort
De payer à la régie
Son tribut sans nul remord
Et sans par trop faire de tort
Aux lois de la galanterie!
De cet exorde insinuant
Mesdames, je le parie,
Vous saisissez parfaitement
L'à-propos flagrant.
J'en conviens, rien n'est plus charmant
Que votre présence,
Nous vous conjurons cependant,
En gagnant l'autre appartement,
De nous infliger le tourment
De votre absence...
Ce sera notre châtiment!.
Excusez ma demande
Et la liberté grande
De la versifier sans rime ni raison.
Mais l'indulgence est votre don,
Et la bonté voilà votre arme...
Vous êtes la grâce et le charme,
Vous serez encor le pardon.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

JOURNAL DU SIÉGE DE METZ EN 1552.

Documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur Charles-Quint, et à ses travaux devant cette place ; — Et description des médailles frappées à l'occasion de la levée du siége.

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

Par M. F.-M. CHABERT.

Le livre que nous annonçons est une réimpression de la relation du *Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac, dont la dernière édition remonte à 1665. A cette date, les exemplaires connus de ce livre ornaient seulement quelques bibliothèques ; c'est ce qui engagea Pierre Collignon, imprimeur à Metz, à publier une réimpression devenue à son tour excessivement rare et recherchée. En éditant de nouveau l'œuvre de Bertrand de Salignac, la maison Rousseau-Pallez continue l'œuvre de son prédécesseur en la complétant. La nouvelle édition, à laquelle M. Chabert a apporté ses soins éclairés et son dévouement aux lettres, contient en effet beaucoup de documents inédits qui jettent un jour nouveau sur l'histoire du fameux siége dont l'issue a fait pâlir la fortune de Charles-Quint et qui marque un jalon si important dans l'histoire politique du seizième siècle.

Le *Journal du Siége de Metz* reproduit la préface et les variantes de la réimpression de P. Collignon, avec le plan gravé par Sébastien Leclerc « selon la vraye proportion. » Il contient un glossaire des mots hors d'usage employés dans le texte, et le dessin et la description, par un numismate distingué, M. Robert, de cinq médailles frappées à l'occasion du siége. L'éditeur restitue en outre plusieurs pages du travail de Bertrand de Salignac, non utilisées dans la réimpression de Pierre Collignon. Ces documents ajoutent à l'ouvrage un incontestable intérêt ; mais ce qui achève de lui donner une grande valeur historique, c'est l'adjonction d'une série de lettres, sorte de mémoire du siége rédige par Charles-Quint et copié, par une main dévouée, dans les archives espagnoles. Ces précieux documents, entièrement inédits, ont été envoyés à M. le général le Puillon de Boblaye, qui a bien voulu rendre un signalé service à l'histoire et aux lettres messines en autorisant M. Chabert à les livrer à la publicité.

Le *Journal du Siége de Metz* est un in-quarto de 24 feuilles d'impression. Il a été tiré à 200 exemplaires, dont 25 sur papier *à la cuve* (prix 20 fr.), les autres sur grand papier (prix 15 fr.) Quant à l'exécution typographique et au luxe de l'édition, ce n'est pas à l'*Austrasie* à les faire valoir. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'éditeur n'a épargné ni soin ni dépense pour faire du *Siége de Metz* un beau et bon livre.

L'Administrateur-Gérant,
A. ROUSSEAU.

Metz. — Typog. de ROUSSEAU-PALLEZ, rue des Clercs, 14.

UN PROCÈS POLITIQUE A METZ.

(SUITE ET FIN.)

Toute l'assemblée était enthousiasmée de la verve spirituelle de Me Hue. Elle se recueillit pour entendre la réplique qui promettait d'être très-savante, l'avocat des pâtissiers passant pour être très-fort en droit; Me Conrard prit à son tour la parole dans les termes suivants :

Messieurs de la Cour,

Vous venez d'entendre quelles sont les prétentions des maîtres cuisiniers, rôtisseurs et chaponneurs de la bonne cité de Metz. Vous venez d'entendre quelles sont leurs raisons déduites de leur fameux atour qui est pour eux le palladium, l'arche sainte. Car, en effet, qu'a-t-on plaidé? Que vous a-t-on dit? Qu'avez-vous entendu? des insinuations sans fondement, des faux bruits, de vaines et frivoles présomptions. Avant que de passer outre à l'examen de l'ordonnance dont est appel, je me sens, Messieurs, obligé d'effacer les impressions odieuses qu'on s'est efforcé de vous donner et qui pourraient scandaliser le public.

Quand je considère l'état déplorable de nos campagnes, jadis si riches et si fertiles; quand je considère cet état de rébellion que certains corps de métier insufflent dans notre cité, je ne doute point que cette cause ne semble, à beaucoup de gens, indigne de la majesté de ce lieu. N'est-ce pas consumer inutilement des heures si précieuses au public? n'est-ce pas commettre une espèce de sacrilége que de vous entretenir de questions qui ne peuvent presque produire que de la déconsidération sur la magistrature? Je sais que je peux dire, au début de cette plaidoirie, avec le grand orateur romain : Nous avons contre nous, dans l'affaire présente, deux choses dont le pouvoir est grand dans une cité : le crédit et le talent de la parole. Je crains

14

l'un, et l'autre m'épouvante. Le malheur veut que moi, qui n'ai ni assez d'expérience ni beaucoup de talent, j'aie à répondre au plus habile de nos orateurs.

Quæ res in civitate duæ plurimum possunt hæ contra nos ambæ faciunt in hoc tempore summa gratia et eloquentia; quarum alteram vereor, alteram metuo, verum ita se res habet ut ego, qui neque usu satis et ingenio parum possum cum patrono disserlissimo comparer. (Ciceron pro Quintio [1].)

Je répondrai tout d'abord, comme observation générale, que je suis d'accord avec les appelants *quod non est recedendum ab iisque dici æqua visa sunt*, ainsi qu'il est récité, en C. *non debet.*

Or, pour la variété du temps, ou pour ce que ceux auxquels on a permis quelque chose qui semble bonne en abusent, il ne se faut ébahir si on les immue. Tellement que le jurisconsulte commande à ceux qui regardent aux lois faites à ce que *non ferant detrimentum reipublicæ* pour y obvier et pourvoir.

A propos des lois C. *non debet* et *de consang* et *affinitate* Can *alma mater ecclesia de sentent excommunium* liv. VI, la cité de Metz, entre toutes les affaires d'icelle, a été de toute ancienneté conduite et gouvernée par un maître-échevin, les Treize, les comtes jurés, les paraiges, tous notables personnages d'icelle ville pour adviser, traiter, consulter et délibérer des urgentes affaires, négoces notables et police de ladite ville.

La couronne de France est rentrée dans sa propriété des Trois-Évêchés; les échevins et Treize ont conservé puissance, tant par disposition de droit que par puissance à eux déléguée par le roi et tous les habitants de la cité. Nous sommes en ces termes que ladite ordonnance des treize dont est appel a été faite *per habentes potestatem* pour ce que *ordo decurionum ad exemplum et instar quorum* sont lesdits eschevins et treize jurés *habent potestatem statuendi* et Loi 2 D. de orig. jur. *Decem viri a Romanis constituti super bono et pacifico statu civitatis leges et constitutiones publicas ediderunt.* Les canonistes de constit. Innocent in C. *cum accessissem* nous disent hautement : *Quòd decuriones repræsentent populum et similis potestas resideat in eis quæ residet in populo.* Ce présupposé lesdits Treize ont pu faire ce qu'ils ont fait. Ayant le pouvoir de trancher

---

[1] Le célèbre Patru employa cet exorde de Cicéron dans la cause d'un pâtissier contre un boulanger et fut parodié par Racine.

les difficultés de police par leurs jugements, ils ont le droit de faire des règlements de police. Barthole, *in l. ambitiosa*, dit : *Quod habentes arbitrium super aliquod possunt omnia facere quæ principaliter spectant ad ed super quæ habent liberum arbitrium.* Ce n'est donc ici ni usurpation ni violences, quoiqu'on en ait dit, et *in utroque jure,* les Treize avaient donc tout pouvoir d'établir leur ordonnance. Pour venir au fait il me suffit de rappeler à la cour qu'en l'année 1605 défenses furent faites à tous les pâtissiers, poulaillers de notre ville, de trafiquer d'aucune sorte de gibier et venaison, en procédure d'une décision des magistrats de la cité. Remarquant la pénurie de gibier et forts de cette prohibition, Messieurs les gens du roi ont fait inhibition et défense aux chaponniers, rôtisseurs et cuisiniers d'avoir à se soumettre au règlement de 1605. Mais ceux-ci se prévalurent de leur fameux atour de 1412 et prétendirent de plus que l'arrêté de police de 1605 ne les comprenait pas nommément ; qu'il réprimait tant seulement les abus de la vente ou de l'achat du gibier, mais ne leur interdisait pas le trafic ou distribution de semblables denrées. Et cependant les maîtres rôtisseurs donnaient chaque jour commission à des chasseurs famés du pays et à des coquetiers de les aportionner du pays voisin, sans souffrir que les marchandises fussent exposées en vente sur les marchés ; manœuvres indélicates qui ont tourné au préjudice notable des bourgeois de ladite ville, qui étaient nécessités de passer, à grand prix, par les mains desdits appelants. Chaque jour on allait sur les places publiques de Metz, sous les arcades du Change, aux degrés de Chambre, au parvis de Saint-Sauveur et partout le bon citadin répétait avec Euclion de Plaute : Je vais au marché, je demande combien le poisson ? trop cher ; l'agneau ? trop cher ; le bœuf ? trop cher ; veau, marée, charcuterie, tout est hors de prix (approbation) :

> Venio ad macellum rogito pisceis indicant
> Caros agniram caram, caram bubulam
> Vitulinam, cetam, porcinam cara omnia.
>
> (Aulularia, v. 329.)

Des bourgeois à l'aise, des nobles, des magistrats, des ecclésiastiques, se plaignent de ne plus pouvoir offrir à un ami un pâté de lièvre, un cuisseau de chevreuil, une hure de sanglier, et, dans leur chagrin, ils se désolent en disant avec Horace (Liv. I, ép. 5) :

> Si je n'en puis jouir, que me sert la fortune !
> *Quod mihi fortunæ, sinon conceditur uti !*

Il faut donc s'instituer chasseur pour avoir le droit, à Metz, de manger du gibier. Tout le monde n'aime pas de se livrer à ce plaisir si violent, qu'il fait oublier les autres :

> Manet sub jove frigido
> Venator dulcis conjugis immemor.

C'est peut-être en prévision de ce dangereux entraînement que Solon, le législateur d'Athènes, avait défendu la chasse à ses concitoyens (sourires).

Nous ne sommes plus au temps où la Gaule était infestée de lièvres et de lapins; c'était l'époque où, selon la remarque de Jules-César, le Gaulois faisait consister *vita omnis in venationibus*.

Pour faire cesser cet état de choses si désastreux pour le bien et la bonne police de notre province, nous fûmes donc contraints et obligés de faire notre réquisition au nom du roi, près le tribunal des Treize, aux fins de faire donner et publier cette dite ordonnance, dont est appel. Elle ne comprend pas les pâtissiers. D'où les adversaires, peu ménagers de paroles haineuses, ont laissé entendre que cette ordonnance avait été inspirée par le désir de protéger la rivalité et la jalousie des pâtissiers contre les cuisiniers, et l'avocat des appelants a pris texte de cette insinuation perfide pour rabaisser d'autant la profession de pâtissier qu'il relevait celle de cuisinier. L'avocat des rôtisseurs semble dédaigner la pâtisserie, je pourrais lui appliquer ce vers de Martial :

> *Nec te liba juvant nec sectæ quadra placentæ.*
> Tu n'aimes ni les gâteaux ni les tourtes coupées en carrés.

La pâtisserie n'est, à vrai dire, qu'un progrès de l'art de la boulangerie associé à l'art culinaire. Les Romains semblent ne pas avoir connu ces mélanges de pâte et de viandes. C'est un mets national, il est essentiellement français. Dès le neuvième siècle nous voyons que l'abbaye de Fontenelle prélevait, sur chacune de ses métairies, une redevance annuelle de trente-huit pâtés d'oie. A la même époque l'abbaye de Saint-Riquier possédait douze fours bannaux qui lui rapportaient par an trois cents flans chacun. Le biscuit était déjà connu du temps de Charlemagne : on le mangeait, comme nos marins, à coups de marteau.

Nous convenons que les pâtissiers ne formèrent que tard un corps

de métier dans les villes de France ; ce ne fut qu'au milieu du seizième siècle. Sous Louis IX, les pâtisseries se vendaient dans les cabarets. Ce saint roi accorda aux cabaretiers, en 1270, des statuts qui leur permettaient de travailler de leur état tous les jours de l'année, tandis que les boulangers devaient chômer trente fêtes déterminées ; il leur permettait seulement, ces jours-là, de cuire des échauldés pour les pauvres.

La première recette pour faire un pâté ne remonte pas au-delà du quatorzième siècle ; on la doit au chapelain du roi de France, Gaces de la Bugne, qui donna cette formule :

> Car on peust faire un tel pasté,
> Qu'onques meilleur ne fust tasté.
> Et pour ce ne me vueil pas taire
> Qu'au jeune ne l'apreigne à faire.
> Trois perdriaux gros et reffais,
> On milieu du pasté me mets.
> Mais gardes bien que tu ne failles
> A moy prendre six grosses cailles.

L'art de la pâtisserie existe depuis plusieurs siècles à Metz, comme le prouvent les atours de 1325, de 1412, de 1550.

Me Conrard en donne lecture :

Atour des Wastelliers.[1]

Nous li maistre eschevin le treze, li comte jurés li paraige de porte Muzelle..... et toute la communauté de la *citée* de Metz, faisons savoir et cognaissons à tous que ceux es confiast et ait estist des boulangiers d'une part et des wasteliers d'autre part si com de ceux ke les bollangiers disoient que les wasteliers cuiroient autrement qu'ils ne devoient et keu soient les bonnes gens de la ville ceu qu'il ne piurent faire car aoulz ne tenoit et n'aptenoit à leur mistier et faisoient grans pains ceu qu'il ne puent faire et ce faire le voulaient qu'ils avaient bien à entrer en lour mistier et à être corrigiés par aoulz. Et li wastelliers dixoient que la ville étoit franche et que permey la franchise de la ville et parmy ceux qu'ils ont aucy. Kars les bonnes gens de la ville autrefois et vendent grans pains en lour osteis sans pourtoit a merchiet.

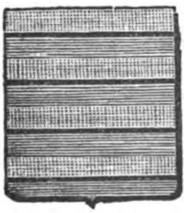
Sur le rapport de sept prudhommes dont un des cinq paraiges et deux du commun, la cité permet aux wastelliers de cuire du pain dans la ville pour le

[1] Carton, 89. Liasse IX. Manuscrit de la Bibliothèque de Metz.

peuple d'en faire grands et petits comme ils le jugeront à propos, mais il leur est défendu de faire du pain chollatz, pain d'épices, d'en exposer en vente, d'en porter au marché sous peine d'être corrigé par leur treize maître de leur métier qui fera chaque semaine, une fois pour le moins, la visite et le rapport aux autres treize.

Mais d'un autre côté il est permis aux boulangers de travailler de la pâte broyée pour faire paisteis, tartes, flowons et autres denrées qui affiert à wastellerie, mais il leur est défendu d'en porter au marché sous peine d'être corrigé par le treize.

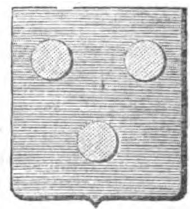
En l'an 1335 furent mis en larche du grand moustier sous le scel des paraiges....



Porte Muzelle.



Jurue.



St-Martin.



Port Sailly.



Outre-Seille.



Commun.

Les wastelliers peuvent aussi produire un atour du 28 janvier 1412 ; je ne le lirai pas à la cour, me contentant de faire passer le plus récent, l'atour réglant la profession de gatelier et pâtissier du 24 septembre 1550.

I. Tout boulanger, vestellier, patissier, galetier, doit faire un chef-d'œuvre en la présence des maîtres et six des jurés, un deniale ou pain de 2 deniers, un pain de 4 deniers et un westel.

II. Les patissiers doivent faire pour chef-d'œuvre, pâté de chair, pâté de venaison et de poisson, tarte de flawons, boutenbras, corbions et oublies avec sucre et miel.

III. Si les westelliers veulent se mêler de vendre bourdes, westillions, bugnets, brodeselles, colieuvres, floze de caresme, caisemusieux, pains xaldes ou autres westelleries, ils doivent en faire cuire devant les maitres.

IV. Pour après le chef-d'œuvre user desdits métiers on doit payer l'establis, les boulangers et westelliers feront les westelleries où il y a levain, les pâtissiers que les denrées sans levain.

V. On se servira de bled mitange en deux proportions.

VI. Du seigle en une seule proportion.

VII. Personne ne pouera travailler du métier de patissier et oublieux en cette ville de Metz, s'il n'est homme de bien bonne vie et convers autrui.

Après avoir prouvé les lettres de noblesse de la pâtisserie, il me convient disculper l'ordonnance de sa faveur pour les pâtissiers de Metz. Si elle n'en parle pas, c'est que les dits pâtissiers ayant acquiescé et obéi aux défenses qui leur furent faites dès l'année 1605, il n'était pas nécessaire de les comprendre. D'ailleurs le nombre en est peu considérable à Metz.

Les appelans disent que par les ordonnances anciennes et par les atours il leur était permis de trafiquer à toutes sortes de gibier et venaison. Mais il est certain que atours, statuts et ordonnances de police se doivent changer selon la nécessité des temps. *Priores civitatis possunt reformare vel in totum reformare* Barthol *l. omnes populi.*

Les appelants se retranchent derrière des arrêts rendus par la cour dans des difficultés soulevées en 1636 à l'égard des parties en cause.

Les paroles de ces arrêts sont aussi claires que si — comme dit Tertullien — elles étaient écrites avec un rayon du soleil ; *Ita claret quod ipsius solis radio putem scriptum* (de Ressurect carn. 47).

Si vous me dites que le droit civil et public ne désire pas cette prohibition, j'aurai recours à la statue de mon César, comme cet ancien romain disait autrefois : *Confugiam ad statuam mei Cesaris.* J'aurai recours aux arrêts de la cour, qui sont absolus et ne laissent aux sujets du roi que la seule gloire de l'obéissance. Les anciens atours n'ont jamais reconnu ni autorisé les rôtisseurs ni les cabaretiers, mais seulement les pâtissiers, à vendre du gibier en plume ou apprêt à la condition de ne jamais les cuire ni rôtir, ce que prétendaient faire les rôtisseurs au prescrit des mêmes anciens atours et des or-

---

[1] Bibl. n° 158, page 156. — Original cart. 89, liasse IX.

donnances de l'année 1625 et années suivantes, par lesquels il se voit que les rôtisseurs et cabaretiers étaient soufferts seulement par une espèce de tolérance et jusqu'à qu'il en soit autrement ordonné.

On n'a pas manqué, Messieurs, de vous attendrir sur les enfants, sur les femmes, sur leur peine à vivre. On vous a parlé de ces pauvres petites familles que l'imagination a amenées en cette audience pour les vous présenter et vous toucher de pitié. Mais nous ne plaidons pas devant le peuple romain, comme faisait autrefois Galba, qui ne pouvant se défendre du crime dont il était convaincu, s'avisa de produire ses petits enfants en pleine assemblée qui, dit Valérius Maxime : *Misericordia erga illam questionem non æquitas rexit*, lib VIII, c. 1. L'avocat des cuisiniers de Metz a fouillé dans l'antiquité pour restituer à ses clients le vieux titre de *cocus*, j'en suis très-aise ; mais je suis marri de ce qu'il n'a pas dit que les épouses des *cocus* étaient appelées *coquinæ* par les Romains ! (Hilarité prolongée).

Nous, à notre tour, nous vous parlerons de ces familles désolées par ces établissements de cabaretiers et de rôtisseurs qui font grandement préjudice au public. Nous vous demanderons s'il vous plaît encourager ces lieux maudits qui ne servent qu'à fomenter la folie et exciter la jeunesse dans la débauche et contribuent à la ruine et dilapidation des malheureuses familles de notre cité. Ils ne doivent être autorisés ni supportés comme les premiers juges l'ont décidé avec raison, qui n'ont pas vu dans cette cause d'autre intérêt que celui du public. Je conclus à ce que, sans avoir égard à l'appel, il soit dit qu'il est follement intimé et que ladite ordonnance dont est appel sortira son plein et entier effet et les appelans condamnés en l'amende et aux despens.

L'émotion produite par les fortes argumentations de ce plaidoyer durait encore, quand M. le second avocat-général Corberon, nouvellement installé et désireux de faire apprécier sa faconde, se leva pour dire :

Messieurs,

Vous avez à prononcer sur l'appel interjeté par les maîtres cuisiniers, chaponniers et rôtisseurs de cette ville, d'une ordonnance rendue contre eux par les Treize, le 6 du mois présent.

Un ancien, parlant dans le sénat de la nécessité de la loy *Appia*, disait que l'extrême dépense et l'avarice estaient les pestes mortelles

que les démons, conjurés à la ruine des États, instituaient sur eux pour les faire périr : estant bien difficile que ceux qui se laissent emporter à la dépense et qui n'y mettent point de bornes, soient capables de modération dans leurs désirs.

Aussi les princes zélés pour le bien de leurs sujets ont toujours eu un soin particulier d'établir une police exacte, et de la faire observer dans chacune des villes de leur royaume, sachant que la cherté des vivres et des denrées cause nécessairement une excessive dépense aux particuliers, ce qui, dans la suite, leur fait concevoir une si grande haine contre leur fortune que, ne pouvant plus souffrir la misère de leur condition, ils ne désirent que le changement de l'État. En effet, le peuple qui n'a d'autre objet que l'abondance des denrées, d'autre but que le bon marché des vivres ou les jeux publics, *vulgus alimenta in dies mercari solitum cui una de Republica annona cara,* selon Tacite, (*in Vespasiano,*) ou comme dit Juvénal (satyre X) :

> *Dicas tantùm res anxias optat*
> *Panem et circenses,*

n'a rien qui lui soit si sensible que la cherté, rien qui lui fasse plus de peine que le prix excessif des choses nécessaires à la vie.

Mais si la police est nécessaire dans une ville, c'est particulièrement dans celle de Metz, où il y a rareté de toutes choses et à laquelle on peut appliquer ce que Tibère disait de Rome et de toute l'Italie : *Italiæ externæ opis indiget et vita populi romani per incerta maris et tempestatum volvitur,* puisque si ses vivres ne lui sont pas amenés avec le péril de la mer et des tempêtes, du moins c'est à la merci des Croates et des voleurs ; dans cette ville dont les habitants, à cause de la guerre, ont pu dire depuis quelques mois ce que disaient les Israélites à Moïse dans le désert : *Deest panis, non sunt aquæ anima nostra nauseat super isto cibo bevissimo.* Ainsi nous voyons que dans la cherté, Achab, dans Samarie, donna ordre lui-même en personne que partie des villes de son royaume fussent fournies de vivres nécessaires, et qu'il laissa la conduite des autres à Abdias, son favori. Et les empereurs romains ont voulu que dans ces rencontres les évêques prissent garde *ne negociatores modum mercandi excederent.* Cela étant, les juges, dont est appel, disent que leur règlement est juridique et soutenable.

Car, premièrement, il ordonne que les cuisiniers et les rôtisseurs n'entreront point dans le marché devant dix heures. Cela est ordinaire et s'observe par toutes les villes accoutumées à quelque sorte de police,

y ayant eu de tous temps des jours destinés pour les marchés publics, et des heures affectées aux revendeurs pour y acheter. Ainsi les vivandiers, voulant apporter dans Jérusalem des vivres à un jour qui n'était pas ordinaire, Esdras leur dit : *Quarè manætis ex adverso muri? Mittam manum in vos.* On leur défend d'aller au-devant des denrées ; aussi la loi des Lombards dit : *Mercatum nullo allio loco habeatur nisi ubi antiquitus fuerit et esse debet ;* et il faut que chacun se fournisse dans la place publique ; outre que cela est conforme au règlement de la cour intervenu sur les conclusions de M. le procureur général. On dit que les cuisiniers ne pourront vendre de la viande cuite et cela est conforme à ce qui est dit de l'empereur Claudius : *Curavit ne quid coctum vœniret in popinis, præter legumina et olera.* Il reste maintenant à examiner le pouvoir et la liberté qu'on leur veut ôter de vendre du gibier, en la conservant toute entière aux pâtissiers. Les appelants disent qu'outre que cela répugne à l'usage de la France, où les cuisiniers exposent seuls le gibier à l'exclusion des pâtissiers, cela est contraire à deux ordonnances précédentes énoncées de la justice des Treize, des années 1621 et 1625.

On leur répond que le gibier est plus rare que jamais, et qu'ainsi moins il y aura de revendeurs et moins de personnes capables de l'acheter pour profiter dessus, les bourgeois en seront plus aisément fournis.

Les appelants répliquent qu'en tous cas cela devrait donc être de même pour les pâtissiers comme à leur égard, puisque la même raison milite contre les uns comme contre les autres, et que le règlement devrait être général ; que l'égalité est l'âme de la justice et la règle de tous ceux qui la professent ; que dans une même raison l'on voit diversité de droit, étant permis aux uns ce qui est défendu aux autres ; que cela procède de la haine des juges Treize et de ce qu'ils ont voulu satisfaire leur vengeance : *Tum non inducitur confusio, cum totum æquitati, non odio aut potestati tribuitur.* Fabianus, Prosper et saint Grégoire remarquent que l'esprit humain est perverti par quatre passions, savoir : la haine, l'amour, la crainte et l'avarice ; ainsi que les juges dont est appel ayant eu la haine pour motif de leur jugement, il ne peut subsister.

Quant à nous, sans nous arrêter à toutes ces raisons, nous croyons qu'il est de l'autorité de la cour de mettre la main à la police, et que de même que le roi Achab, pendant la famine de Samarie, prit le soin et l'intendance des vivres de son état, il faut que vous, Messieurs, qui avez en main l'autorité royale, fassiez la même chose, et nous estimons

dans le cas particulier de la cause et qu'il y a lieu de mettre sur l'appel les parties hors de cour et de procès : et ajoutant au règlement, faire pareille défense aux pâtissiers, afin que le peu qu'il y a de gibier dans ce pays vienne directement entre les mains des bourgeois, et ce par provision et jusqu'autrement par la cour en ait été ordonné. Et d'autant que nous avons reconnu que cette ordonnance, non plus que les précédentes, ne porte point en tête les armes du roi et qu'elle n'est pas intitulée de son nom : estimant que l'un et l'autre impriment davantage de respect et rendent les mandements de justice plus vénérables, nous croyons qu'il est de notre ministère de requérir qu'il plaise à la cour d'ordonner qu'à l'avenir toutes ordonnances de police ou autres auront les armes du roi et seront intitulées de son nom.

La cour se retira dans la grand'chambre qui servait de salle de délibération. Pendant ce temps les observations et les quolibets circulaient dans la foule.

Seul, Abraham Fabert gardait le silence.

— D'où vient cet air sombre? lui dit Me Paul Joly.

— D'avoir entendu notre éloquent avocat général. Qu'est-ce que les armes de Metz avaient donc à faire dans ce procès de rôtisseurs? A quoi bon conclure à leur destruction? Et pourquoi donc personne dans cette cause n'a-t-il pris hardiment en main la défense des Treize? Vous verrez que pour les mettre tous d'accord la cour va rendre un arrêt d'équité qui, à l'imitation des gens du roi, prendra de son autorité privée l'ordonnance de police et statuera à nouveau. De cette façon la cour échappera au danger de consolider l'existence des Treize.

En effet, c'est ce qui eut lieu. Le parlement étant rentré en séance, M. le premier président prononça l'arrêt suivant :

Ouy de Corberon pour le procureur général du roi qui dit y avoir lieu sur l'appel mettre les parties hors de cause et de faire pareilles défenses aux pâtissiers pour six mois ;

Faisant droit sur ses conclusions,

La Cour met l'appellation et ce dont est appelé au néant et émendant par nouveau jugement pour certaines causes et considérations faites, fait inhibitions et défenses auxdits cuisiniers, rôtisseurs et

chaponniers et pâtissiers ou autres d'achepter vendre ne ni débiter aucun gibier ni venaison dans ladite ville pendant six mois et ce par provision jusqu'à ce qu'autrement par elle soit ordonné.

Suite de plaidoiries.

Cet arrêt qui frappait à la fois sur chacune des parties en cause, indisposa singulièrement toute la population de Metz contre le Parlement. Il fut le prétexte de plaintes, de doléances et de récriminations. Aussi applaudit-on à la nouvelle que les remontrances de cette cour, sur sa translation à Toul, avaient été repoussées par lettre de cachet du 19 septembre 1636. Les magistrats cherchèrent à temporiser, prétextant les dangers de la peste qui ravageait Toul ; mais l'année ne devait pas finir sans qu'on mît en exécution les lettres-patentes du 10 mai 1636.

Le 30 décembre, une seconde lettre de cachet parvint à la compagnie, défendant de différer à obéir sous quelques prétextes ou causes que ce soit, et chargeant l'autorité militaire de faire exécuter ces ordres. Le lendemain matin, jour de la Saint-Sylvestre, les membres du parlement entendirent la messe de leur chapelain, comme de coutume, sous la présidence de M. de Bretagne. Au sortir de la cathédrale, les magistrats se rendaient au palais, quand ils en trouvèrent les portes fermées. Le concierge leur apprit avec effroi que les clefs lui en avaient été enlevées par ordre de M. de Roquepine, commandant de la citadelle, qui remplissait par intérim les fonctions de gouverneur. Grand émoi parmi la cour, qui dépêche auprès de ce militaire le greffier en chef, M. Fillotte, et deux huissiers pour réclamer les clefs du palais. M. de Roquepine fit répondre qu'il avait agi d'après les ordres du roi et du cardinal de la Valette, gouverneur titulaire, et qu'il ne restituerait les clefs qu'entre les mains de ceux à qui il plairait au roi de l'ordonner.

La compagnie se retira indignée et frémissant de colère

dans la boutique d'un marchand de Fournirue, nommé Colin, non loin d'Aubry, l'orfèvre, éditeur des œuvres de Boissard, et de Jacques Ferry, marchand solchier, père du célèbre ministre. Des serruriers furent mandés. Le président les requit d'ouvrir les portes du palais. Ces ouvriers se mettaient en mesure d'exécuter ces ordres, lorsque sortit du corps de garde un officier vêtu de gris, portant un hausse-col, une épée au côté et un bâton à la main. Cet officier, appelé Saint-Venal, était suivi d'une trentaine de soldats tenant leurs mousquets en joue, la mèche allumée sur le serpentin. Il menaça les serruriers de les faire passer par les armes sur place s'ils continuaient leur besogne. Ces pères de famille battirent en retraite, mais ils ne s'avouèrent point vaincus. Ils tournèrent la rue des Treize et allèrent s'attaquer à une porte de service ; mais ils y trouvèrent également des sergents avec leurs hallebardes et des soldats avec leurs mousquets.

Après ces tentatives infructueuses, le parlement se réfugia à l'hôtel voisin de son premier président pour rédiger une lettre au roi et à son ministre. Elle commençait ainsi :

« Le parlement ayant été établi par vos sages et généreux conseils » pour affermir l'autorité du roi et la gloire de la France, tant envers » les peuples de cette frontière qu'envers les princes et états circon- » voisins, à qui pouvons-nous bonnement nous adresser en l'affliction » présente qu'à Votre Éminence..... »

Les magistrats qui signèrent cette protestation furent MM. Pajot, Bernard, Dumey, A. Leduchat, le père du grand philologue, l'éditeur de Rabelais; Addé, André Scarron, P. Chenevix, dont le cadavre devait, trente ans plus tard, être traîné sur la claie comme relaps, dans les rues de Metz, de par arrêt du parlement, après avoir été salé pendant la procédure ; J. Hellouin et Ch. de Villers, protecteur des belles-lettres, qui venait d'acheter la charge de Moisant de Rieux, érudit que Bayle donne pour le plus grand poëte de son siècle.

Un nouvel outrage était réservé à ces malheureux magistrats pendant qu'ils délibéraient. L'hôtel du premier président fut investi par un poste de vingt soldats que commandait un aide-major. Apprenant ce qui se passait par la rumeur publique, les magistrats non de semestre, restés à Metz, accoururent pour se joindre à leurs collègues, tels furent M. Charpentier, président; MM. les conseillers Marescot, de Lalouette, Mérault, M. le procureur général de Pâris et son avocat général de Corberon. Les soldats leur interdirent l'accès de l'hôtel du premier président. Cet internement dura deux jours. Les membres du parlement patientèrent, et le 2 janvier 1607, une fois rendus à eux-mêmes, ils rédigèrent un procès-verbal de ce qui s'était passé pour apprendre à la postérité les violences militaires dont ils étaient victimes.

Cependant le maître-échevin Ph. Praillon faisait afficher, aux portes du palais, des ordonnances de police et des convocations des Trois-Ordres en son nom, avec les armoiries de la ville, au mépris de la défense formulée dans l'édit de 1634, qui supprimait la juridiction du maître-échevin et des Treize de Metz.

Le 3 janvier, de grand matin, une troupe de soldats armés investissait trois maisons de Metz, ils s'en faisaient ouvrir les portes, s'emparaient de la personne de leur propriétaire et les conduisaient comme de vils criminels par la porte de la citadelle. La nouvelle de cette arrestation insolite circula bientôt dans Metz avec la rapidité de la foudre.

— On vient d'arrêter Me Hue de Saint-Remy et deux procureurs! s'écria-t-on de toutes parts; on les conduit à la citadelle!

Les rôtisseurs, les cuisiniers, les chaponniers quittèrent leurs fourneaux; qui avec sa broche, qui avec sa lardoire, qui avec sa pelle. Ils coururent, prêts à rendre à la liberté leur défenseur. Celui-ci, voyant cette armée de secours, leur dit :

— Mes amis, ne vous laissez point emporter par un zèle imprudent. Il ne s'agit point de prison, seulement Messieurs les Treize ont peur de nous dans l'assemblée des Trois-Ordres, et pour être sûrs de la réussite de leur projet ils nous expulsent de la ville à main armée, sans jugement. Mais cela ne peut durer, car il faut des lois aux nations, *inter arma silent leges.*

L'orateur n'en put dire davantage, un sergent de mousquetaires gris l'ayant menacé de lui briser la tête s'il continuait. *Cedunt armis togæ,* dit-il. Et il se tut.

Le lendemain il était installé dans la petite ville de Toul.

Pendant ce temps, l'assemblée des Trois-Ordres se réunissait dans la grande salle d'audience, et sur la proposition du maître-échevin, fortement appuyée par un membre influent du clergé, M. de Belchamp, l'assemblée décida que l'on n'aurait plus à comparoir aux assignations qui seraient données au parlement, et rétablissait la juridiction des Treize et du conseil du maître-échevin. Le maître-échevin donna lecture des lettres-patentes du 10 mai 1636, et insista sur cette phrase du préambule : « Nous ayant été remontré » combien il importait au bien de notre service et au » soulagement de nos sujets de notre bonne ville de Metz, » de transférer le siége dudit parlement en une autre ville. »

La journée du 4 janvier se passa en cris de joie de la part de la plèbe, qui, à la lecture des affiches annonçant le départ du parlement, croyait qu'elle serait déchargée des impôts de la gabelle sur lesquels les magistrats recevaient leurs appointements.

Cette émotion populaire atteignit son paroxisme le lendemain. La place du Palais était inondée de monde; des cailloux et des pierres furent jetés contre les vitres, au milieu de ces rires stupides, de ces huées d'approbation comme nous en avons vu il n'y a pas longtemps encore. Cela mit en goût les soldats du poste détenteurs des clefs. Ils s'introduisirent dans le palais et jetèrent par la fenêtre

les bancs des procureurs et du barreau. A cette exécution par effigie la foule d'applaudir, et pendant plusieurs jours les rues de Metz retentirent des cris : A bas le parlement! vivent les Treize! vive le maître-échevin!

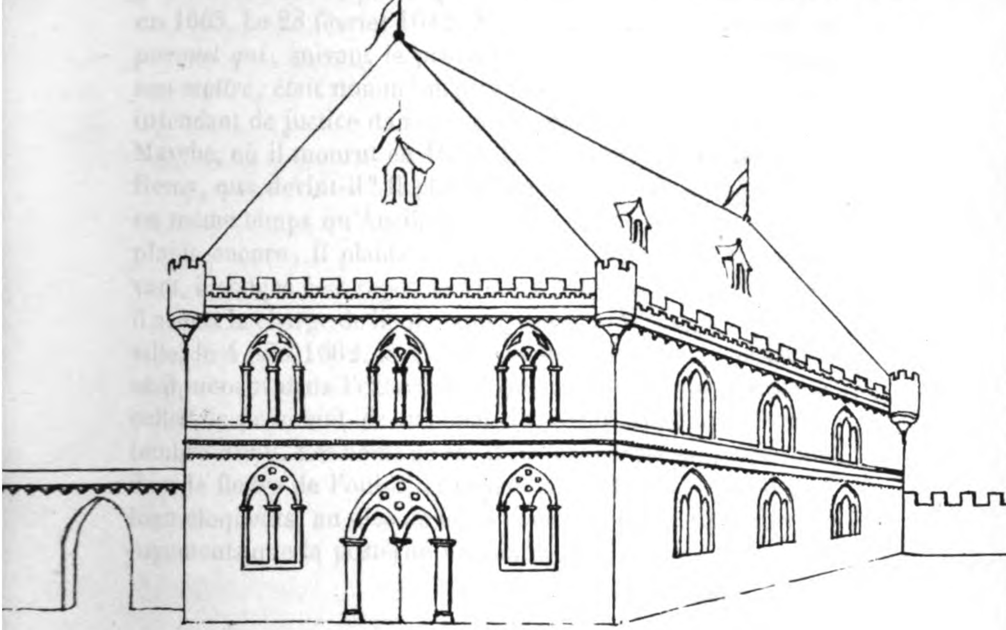
Le parlement ne se laissait pas abattre. Le 10 janvier il décréta de prise de corps les officiers et les soldats qui avaient entravé la marche de la justice. Le 31 janvier, installés dans l'hôtel de leur premier président, comme dans une forteresse inexpugnable, les magistrats déclarèrent qu'ils continueraient à tenir audience. On fit l'appel des causes, et pendant deux mois on plaida en famille, luttant de juridiction avec les Treize et les échevins. Le 4 avril, les conseillers qui se trouvaient à Paris ayant reconnu qu'il fallait se soumettre, le premier président ayant reçu une lettre particulière du roi, on capitula.

Le 12 avril, le parlement faisait son entrée à Toul, dans la personne du premier président, d'un président à mortier, du procureur général et de trois conseillers.

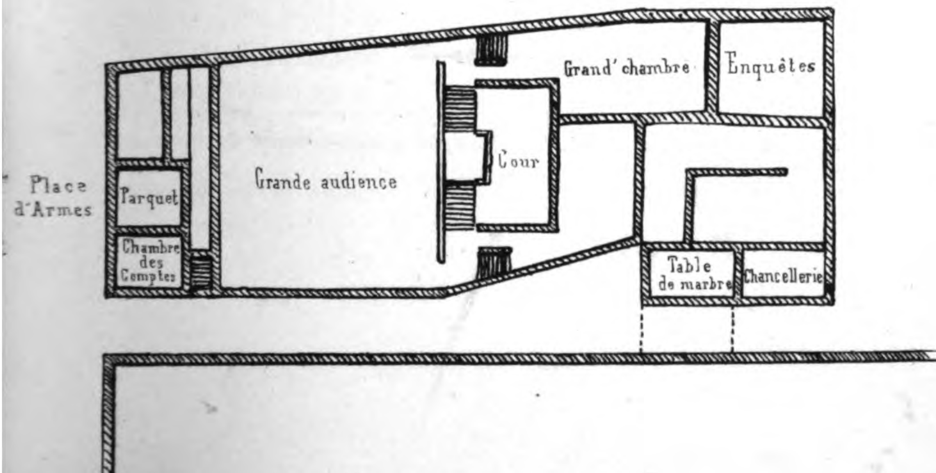
Le 20 avril, la cour rendait un arrêt par lequel elle décidait que pour compléter le nombre exigé des magistrats elle s'adjoindrait des avocats. Hue de Saint-Remy fut du nombre; la cour lui devait bien cela.

Une fois installé, le parlement ne tarda pas à prendre sa revanche contre la bourgeoisie messine. Le 12 décembre 1640, Louis XIII prenait une déclaration portant confirmation des bailliages, et nomination d'un maire et conseil à Metz, comme pour le prévôt des marchands à Paris. Le 4 janvier 1641, il donnait aux conseillers Dommengin, Faverolles, Cauchon (le descendant du juge inquisiteur de Jeanne d'Arc,) de sa pleine puissance et autorité royale, commission d'installer le bailliage de Metz. Le 20 mars 1641, ces commissaires royaux quittaient Toul et venaient à Metz faire publier des défenses à toutes personnes de reconnaître lesdits Treize et échevins comme juges. Le 26 mars, Nicolas Conrard était nommé procureur du roi aux bailliage et siége

Le Haut Palaix en MIIIXV d'après Chastillon



PLAN



Metz, Lith. Etienne, rue des Clercs 9.

présidial de Metz, place qu'il géra jusqu'à sa mort arrivée en 1665. Le 28 février 1642, Nicolas de Corberon quittant *le parquet qui,* suivant le proverbe cité par Pasquier, *trompe son maître,* était nommé maître des requêtes, puis en 1644, intendant de justice dans les provinces de Limousin et de la Marche, où il mourut en 1650. Et Me Annibal Hue de Saint-Remy, que devint-il? Il plaida; en 1659 il fut élu bâtonnier en même temps qu'Ancillon était avocat de communauté, il plaida encore, il plaida toujours jusqu'à ce que l'âge arrivant, il songea à se reposer. Après trente ans de plaidoieries, il acheta la charge de lieutenant-général au bailliage de Thionville, le 4 juin 1662, lors de la création de cette juridiction, et il mourut dans l'exercice de ces fonctions équivalentes à celles de président de tribunal d'arrondissement, le 6 septembre 1669. Les noms de ces trois magistrats sont ensevelis dans le fleuve de l'oubli, et cependant c'étaient des hommes bien éloquents, au dire de leurs contemporains. Combien de jugements que la postérité ne ratifie pas !

CHARLES ABEL.

SOURCES : *Plaidoyers de N. de Corberon*, édités par Abel de Saint-Marthe, avocat. — Archives du Parlement de Metz, 2e registre, audiences n° 320. — Bibliothèque de Metz : registre secret du Parlement. — *Miscellanées et Observations séculaires* de P. Ferry. — *Biographie du Parlement de Metz*, par *Em. Michel*. — Archives du département de la Moselle; *Abbaye Saint-Symphorien*. — Archives des avocats de la Cour impériale de Metz.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

DANS

LA VALLÉE DE LA CANER.

Villers-Betnach.

Nous ne saurions passer aussi près de ces immenses ruines, encore si récentes et cependant si sombres par leur aspect, sans éprouver le désir de franchir la petite distance de deux kilomètres qui les sépare de la Caner.

L'abbaye de Notre-Dame de Villers-Betnach, de l'ordre de Citeaux, diocèse de Metz, était située sur le territoire de Lorraine, dans la position la plus favorable au recueillement, par suite de son établissement au fond d'une petite vallée silencieuse, dont l'horizon le plus éloigné est limité par les coteaux boisés de la rive gauche de la Caner.

Suivant l'opinion commune, cette riche abbaye fut fondée, vers l'an 1130, par Henry, comte de Carinthie, religieux de Morimond, qui en fut le premier abbé et contribua beaucoup par ses soins et sa libéralité à la construction de l'église et des lieux claustraux. Henry en fut tiré en 1146 pour être fait évêque de Troyes en Champagne, et fut inhumé, en 1169, dans l'abbaye de Boulancourt [1].

Etienne de Bar, évêque de Metz, confirme pour la première fois, en 1137, la possession de tous les biens de l'abbaye de Villers [2].

---

[1] *Histoire de Metz* des Bénédictins, t. II. p. 253. — Pouillé du diocèse de Metz.

[2] Registre des titres de l'abbaye de Villers. (*Archives de la Préfecture de la Moselle*).

Le pape Eugène III en donne également la confirmation le 20 janvier 1147 [1].

Le pape Alexandre III (1159-1181) lui accorde un privilége pour l'exemption des dîmes à payer dans toutes les terres appartenant au monastère, sous peine d'excommunication et de suspension [2].

Le 17 janvier 1178, le même pape Alexandre III donne la confirmation de tous les biens de l'abbaye.

Par un titre de l'an 1184, conservé dans les archives de la préfecture de la Moselle, l'abbé de Bouzonville donne à perpétuité aux abbé et couvent de Villers-Betnach, la terre appelée *Eppingen*, à charge d'en payer tous les ans deux sols de cens à Bouzonville. Cette charte a conservé le sceau pendant en cire rouge de l'abbé de Villers-Betnach, Albert (fig. 6). On lit en légende : † SIGILLV. ABBIS VILERENSIS. Dans le champ, on voit l'abbé assis, la tête nue, dépourvu de la mitre et tenant la crosse de la main gauche. La partie de l'acte relative à ce sceau porte : ... *Sigillis... domni Alberti Vileriensis abbatis.... actum in capitulo Bosovilensi anno domine incarnationis m. c. lxxx iiij.* Les lacs du sceau sont en ficelle.

En 1187, Bertram, évêque de Metz, donne à l'abbé Albert une place à Marsal pour y bâtir une saline, à condition qu'après sa mort il lui sera fait un anniversaire dans son église, donation à laquelle l'évêque en ajoute d'autres en 1192 et 1210.

Conrad Ier, son successeur, fait expédier en faveur de l'abbé du même nom, une charte par laquelle il déclare qu'il veut et entend que les religieux de Villers jouissent, sans aucune charge, de six poëles à Marsal, ainsi que l'évêque Bertram le leur avait accordé, ce qui fut confirmé

---

[1] Registre des titres de l'abbaye de Villers. (*Archives de la Préfecture de la Moselle*),

[2] Ibidem.

par un diplôme de l'empereur Frédéric II, daté du 29 juin 1215, et par lequel ce prince honore l'abbé Conrad de la charge d'aumônier de la cour [1].

Le 14 mars de la même année 1215, l'empereur Frédéric II avait fait expédier à Saint-Avold un diplôme par lequel il exemptait l'abbaye de Villers-Betnach de tout péage, soit par terre, soit par eau, dans toute l'étendue de l'empire [2].

Le pape Grégoire IX accorde en 1227, à l'abbaye de Villers, un privilége en vertu duquel les religieux et les métayers *(villici)* du monastère ne peuvent être excommuniés par les évêques [3].

En 1231, le duc de Lorraine, Mathieu II, reconnaît n'avoir aucun droit sur les biens et sujets de l'abbaye de Villers [4].

Le même Mathieu, seigneur de Bitche, avait accordé au monastère de Villers la franchise de la navigation sur la Moselle, à travers et avant Sierck. Ce privilége fut confirmé par son fils Ferri III.

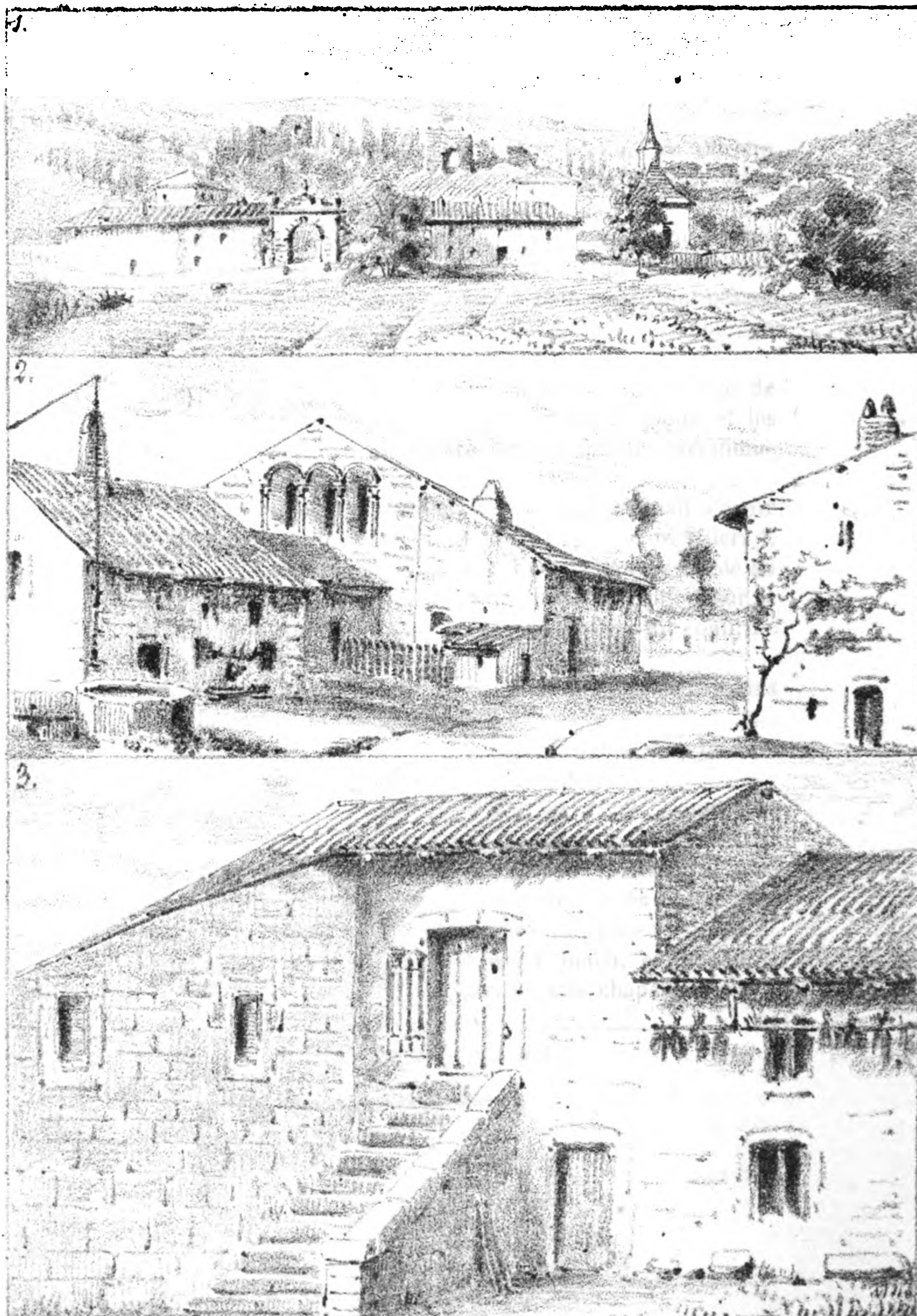
Le monastère était également libre de tout impôt dans toute l'étendue de l'archevêché de Trèves [5].

1255. Accord au sujet de la forêt désignée sous le nom de *Nemus Othonis*, pour l'abbaye de Villers.

Le pape Alexandre IV accorde, en 1259, cent jours d'indulgence à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié *(iis, qui confessis et sacrâ synaxi munitis)*, visiteront la chapelle de Sainte-Catherine *(beatæ Catharinæ)* de Villers, le jour de la dédicace de cette église [6].

On voit encore, en effet, à Villers-Betnach, en dehors de l'enceinte des bâtiments claustraux, une chapelle dédiée à

[1] *Histoire de Metz* des Bénédictins, t. II, p. 253.
[2] Pouillé.
[3] Registre des titres de l'abbaye de Villers.
[4] Ibid.
[5] Ibid.
[6] Ibid.



Viller-betnach.

Sainte-Catherine [1], aujourd'hui l'église du village qui s'était élevé sous l'aile du monastère. Mais cette construction, composée d'une seule nef de 7m 50 de largeur, se terminant par une abside polygonale à trois pans, ne remonte pas au-delà du dix-septième siècle.

Nous avons retrouvé, tout près de l'église actuelle évidemment élevée par les moines, avec des dimensions plus considérables en raison de l'augmentation de la population laïque, les restes, pour ainsi dire encore intacts, de la chapelle primitive servant aujourd'hui d'habitation particulière.

Sa forme, en plan, est rectangulaire ; elle présente cette particularité que la chapelle occupait l'étage supérieur de ce petit édifice, qui semble appartenir à la première moitié du treizième siècle. On y arrivait par un escalier qui subsiste encore (fig. 3) ; il ne reste plus qu'un seul des montants de l'ancienne porte, dont la voussure était supportée par deux colonnettes (fig. 5). Le chevet est éclairé par trois baies romanes, d'égale dimension, accolées. Leurs voussures cintrées et décorées par un tore, reposent sur quatre colonnettes qui accompagnent les montants (fig 2).

C'est bien là, évidemment, l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, recommandée à la piété des fidèles par le pape Alexandre IV, en 1259.

Dom Calmet rapporte dans sa Notice de Lorraine : « L'on
» voyait dans ce monastère deux églises, l'une ancienne,
» fort petite, sombre, basse, dans laquelle les religieux ont
» fait l'office jusqu'à nos jours, qu'on en a bâti une nou-
» velle de meilleur goût et plus spacieuse. L'autre grande,
» belle, délicate, haute, d'une architecture gothique et

---

[1] Cette chapelle est indiquée sur le croquis de la vue générale de Villers-Betnach, donné par la fig. 1. L'église Sainte-Catherine est à droite du dessin. On en distingue le petit clocher en bois. Le hameau de Villers, dans la plus modeste habitation duquel nous avons retrouvé la chapelle primitive dédiée à Sainte-Catherine, est à l'extrême droite du croquis.

» hardie. Celle-ci n'a jamais été achevée, et par la négligence
» de ceux qui auroient dû la conserver, elle est tombée en
» ruines de nos jours. »

Nous ne supposons pas que ce texte puisse s'appliquer aux deux petits monuments que nous venons de décrire, à cause de leur position en dehors de l'enceinte claustrale. L'église conventuelle devait être d'ailleurs sous le vocable de la Vierge, comme l'indique la dénomination de Notre-Dame de Villers donnée au monastère, ainsi que l'inscription de la pierre angulaire de l'église conventuelle, posée en 1724. On pourrait admettre, cependant, que l'église *d'architecture gothique*, *abandonnée par suite de sa vétusté*, se trouvait seule sous le vocable de Notre-Dame, et que les moines célébraient provisoirement les offices avant 1729, époque de l'achèvement de la nouvelle église du monastère, dans la chapelle dédiée à sainte Catherine, qui subsiste encore aujourd'hui. Cette époque coïncide en effet, à très-peu près, avec celle à laquelle dom Calmet écrivait.

Cette chapelle renferme un meuble précieux par l'élégance de ses formes et la délicatesse des sculptures ; c'est un pupitre en bois du dix-septième siècle. Notre croquis (fig. 11), fait à la hâte, ne peut en donner qu'une idée bien imparfaite. Il est probable que ce pupitre est l'œuvre d'un moine, de même que nous avons été appelé à le constater à Sturzelbronn, par les indications traditionnelles et les nombreux ouvrages en bois sculpté provenant de l'abbaye et disséminés aujourd'hui dans les environs.

Pendant la même année 1259, le pape Alexandre IV concède un grand nombre de priviléges à l'abbaye de Villers, tant en vue de relever son importance, que de la fortifier contre les attaques auxquelles elle pourrait être exposée [1].

Une bulle du pape Clément IV, de l'an 1265, accorde à

---

[1] Registre des titres de l'abbaye de Villers.

l'abbaye de Villers, en particulier, l'usage des priviléges concédés à tout l'ordre de Citeaux [1].

En 1286, Bouchard, évêque de Metz, promet une indulgence de quarante jours à tous ceux qui contribueront à l'édification du monastère [2]. Cette date est intéressante en ce qu'elle présente une coïncidence remarquable avec le style des chapiteaux des colonnettes géminées qui supportaient les voussures des arcades du cloître. Les figures 12, 13, 14 et 15 donnent le croquis de tous ceux que j'ai retrouvés épars dans les ruines. C'est bien là, en effet, le style du treizième siècle. Le cloître était adossé à l'église, du côté de l'évangile, exactement dans la même position qu'à Bouzonville.

Le registre des titres de l'abbaye fournit à lui seul un résumé de l'histoire de Villers. Nous citons textuellement les principaux documents :

1309. Protection particulière de l'empereur Henry VII, pour l'abbaye de Villers et les personnes qui y habitent.

1410. Document important duquel il résulte que les monastères de *Vernevillarium* [3], *Victoria* et *Uterina Vallis* dépendent de Villers.

Jean, abbé de Villers, assiste, en 1481, à la prise de possession de l'abbé de Bouzonville, Nicolas de Rasoris. L'acte de prise de possession, conservé au trésor des chartes

---

[1] Registre des titres de l'abbaye de Villers.

[2] Ibidem.

[3] « L'abbaye de Varneviller, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Metz, était située sur la Blisse, entre Hombourg et Deux-Ponts. Le comte Warnier la fonda vers l'an 1170 et fit venir des religieux de l'abbaye de Villers-Betnach pour l'occuper, ce qui fut cause que les abbés de Villers-Betnach s'arrogèrent le droit de visiter celle de Varneviller et d'en confirmer les abbés. Les ducs de Deux-Ponts s'emparèrent des biens de cette abbaye pendant les troubles occasionnés par les prédications du fougeux Luther, et furent maintenus dans cette possession par le traité de Westphalie. L'église et l'abbaye sont depuis tombés en ruine. » (*Pouillé du D. de Metz*).

de Lorraine [1], est scellé des trois sceaux, du couvent de Bouzonville, de l'abbé de Villers et de l'abbé de Freistroff. L'abbé de Villers est désigné dans cet acte : *Johannes in Villerio monasterio abbas.*

Le sceau de Jean de Sierck, abbé de Villers de 1468 à 1490 ou 1492, est en cire verte, pendant avec des lacs en parchemin (fig. 7). L'abbé, debout dans une niche, a la tête nue ; il tient la crosse de la main droite, et de la gauche le livre des Evangiles.

En légende : *S. fris. johis.... riensis.*

1489. Pouvoir donné par le chapitre général à chaque abbé de Viller, pour visiter et réformer tous et chaques monastères qui lui sont immédiatement soumis et à son monastère.

Après avoir désespéré de rencontrer le grand sceau du couvent de Villers-Betnach, nous avons eu la satisfaction de le retrouver au Trésor des Chartes de Lorraine, à Nancy ; layette, abbayes vers la Sarre I, pièce n° 35 : le duc de Lorraine Charles III s'accorde avec Damp Jean d'Amermont, humble abbé de l'abbaye de Viller et le couvent d'icelle, au sujet du bois de Winersheim et *fait mettre et appendre son grand scel avec les scels de la dite abbaye,* le 18 septembre 1565.

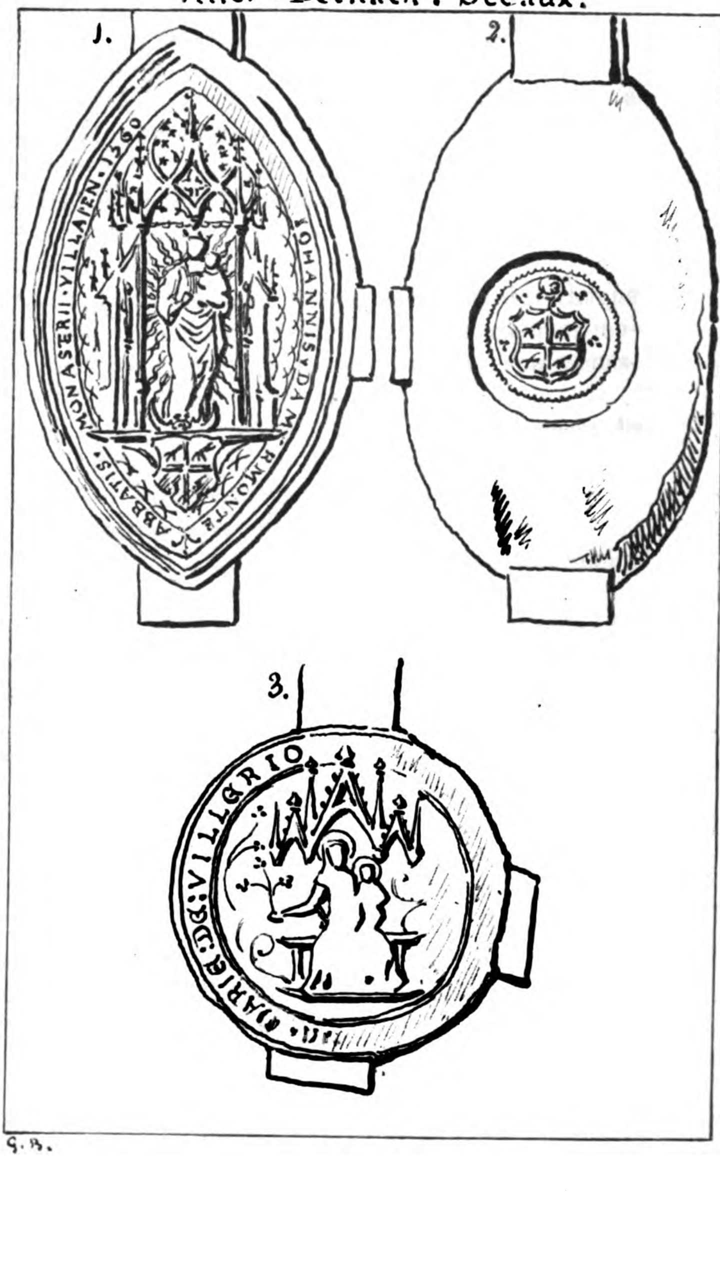
Ces trois sceaux sont d'une parfaite conservation : le premier est le grand sceau en cire rouge du duc Charles III.

Le second est le sceau en cire verte de l'abbé de Villers-Betnach, Jean d'Amermont (fig. 1): dans le champ, la Vierge, la tête couronnée, tenant son divin fils, paraît debout, environnée d'une gloire de rayons. Un petit monument de style gothique, flamboyant, encadre cette élégante composition. Le blason de l'abbé est au-dessous. On lit en légende :........ IOHANNIS . DAMERMONTE . ABBATIS . MONASTERII . VILLAIEN . 1560.

---

[1] Layette. Abbayes vers la Sarre, n° 11.

Viller-Betnach. Sceaux.



G. B.

En rapprochant cette date de 1560, du style du petit monument purement ogival, à clochetons et à pinacles, dont ce sceau nous donne le dessin, on a ainsi une nouvelle preuve de la longue persistance de la période ogivale dans notre province.

Le contre-sceau (fig. 2) est timbré des armes de Jean d'Amermont.

Le troisième est le sceau du couvent (fig. 3). Il est de forme circulaire, en cire verte. Dans le champ, la sainte Vierge, assise sous un dais à pinacles, tient l'enfant Jésus sur ses genoux. En légende : . . . . . . MARIE : DE : VILLERIO. Le style de ce sceau semble devoir le faire reporter à la date du quatorzième siècle.

1624. Déclaration des rentes provenant du tiers des religieux, lors de la commende.

1628. Partage des revenus de l'abbaye de Viller avec le prince Charles, abbé commendataire.

Cette indication se trouve en désaccord avec la chronologie des abbés de Villers-Betnach, publiée par Dom Calmet, qui porte : *Carolus princeps à Lotharingiâ, de 1616 à 1622; Franciscus a Lotharingiâ, marchio in Hattonchatel, posteà tullensis episcopus, tandem cardinalis, de 1623 à 1633.*

1635. Décret de la cour du parlement de Metz à une requeste présentée à la dite cour pour être autorisé à faire faire *un nouveau scel,* l'ancien ayant été emporté de l'abbaye par des religieux réfugiés à Thionville.

Cette époque est en effet celle des désastres dont notre province fut le théâtre pendant la guerre dite des Suédois, qui fut particulièrement terrible pour nos abbayes livrées sans défense au pillage des bandes qui envahirent le pays.

1635. Décret de la cour du parlement de Metz, à une requête présentée par M. Tiraqueau, abbé de Villers, pour empescher les fermiers de l'abbaye de rien délivrer aux religieux de Villers réfugiés à Thionville.

Edmond-Lancelot Tiraqueau fut abbé de Villers de 1634 à 1642.

1642. Consentement des religieux de Villers pour l'élection de Dom Jean de Bretagne en qualité de coadjuteur.

Jean de Bretagne fut abbé de Villers, de 1643 à 1668.

1651. Commission adressée à M. l'abbé de Villers par celui de Morimond, pour citer devant lui l'abbé et couvent de Sainte-Marie au diocèse de Cologne.

En 1680, Charles de Bretagne, abbé de Notre-Dame de Villers-Betnach, écrit à M. le lieutenant-général du bailliage de Thionville, qu'ayant fait les foi et hommages par lui dus au Roi, à cause des terres et seigneuries d'Altroff, de Charleville, Bettlainville en partie, Aboncourt, Konismacher, Saint-Hubert[1], Saint-Bernard[2], Piblange[3], Guirlange, Mégange, Hestroff[4], Brehain-la-Cour[5], Elsing[6], Rurange, en sa chambre royale établie à Metz, il lui plaise ordonner, que par le premier huissier ou sergent requis, il soit mis en pleine et entière jouissance et des honneurs, droits, fruits et revenus des dites terres et seigneuries.

L'ordre demandé est consigné à la suite de cette pièce.

Charles de Bretagne fut abbé de Villers de 1670 à 1682.

1712. Bulles obtenues et expédiées en cour de Rome pour Dom Nicolas La Barrier, eslu coadjuteur de Dom Noel Febure, abbé de Villers.

Au commencement du dix-huitième siècle, l'ancienne église du couvent tombant en ruine, on se décide à la reconstruire. Les archives de l'abbaye, faisant aujourd'hui partie de la collection conservée à la préfecture de la Moselle, contiennent des documents intéressants sur cette reconstruction. Nous ne citerons que les plus importants :

---

[1] Saint-Hubert dépendait alors de la prévôté de Sierck et du diocèse de Metz.

[2] Saint-Bernard, alors de la paroisse de Drony. Évêché de Metz.

[3] Piblange, de la prévôté de Sierck. Paroisse de Drony.

[4] Guirlange, Mégange et Estroff, de la prévôté de Freistroff, diocèse de Metz.

[5] Brehain-la-Cour, situé en l'office de Longwy, archevêché de Trèves, paroisse de Coumes.

[6] Elsing, Elzain, prévôté de Thionville, diocèse de Metz.

« Copie de l'inscription de la pierre angulaire de l'église
» de Villers, posée le 22 avril 1724, sous le premier pilier
» du sanctuaire du costé de l'épistre. »

D . O . M . S .
SVB . INV . VIRG . DEIP .
ANNO REP . SAL . MDCCXXIV . VII .
ID . MAI
SEDE ROMANA VACANTE
POST OBITVM INNOC . XIII .
SEDEM EPISCOPALEM METENSEM
TENENTE HENR . CAR . DV CAMBOVT
DVCE DE COISLIN PARI FRANCIÆ
ROM . IMP . CAROLO VI .
GALL . REGE LVDOVICO . XV .
LOTHARING . DVCE LEOPOLDO . I.
HVIVS MONAST . VILLARII-BETNACH .
IN LOTHARINGIA .
ABBATE FR . NATALI FEBVRE
ECCLESIA HANC VETVST . COLLAPSAM
HAC DIE INCHOATAM
ABBAS ET MONACHI
DE SVO RESTITVERVNT.

Au-dessous de cette rédaction, dont l'expédition, conservée dans nos archives, porte tous les caractères d'une première minute, par les corrections et les surcharges de l'écriture, on voit le croquis inachevé, au crayon rouge, d'un blason qui peut être celui de D. Noel Febvre (fig. 8), qui fut abbé de Villers de 1694 à 1737.

Ce même blason se retrouve, avec des variantes dans l'indication des émaux, sur la plaque en fonte de la cheminée de la cuisine de la ferme de la Forge. Il y est accompagné de la date 1701 (fig. 9).

La ferme de la Forge, située à cinq cents mètres au nord-est du monastère, en remontant le petit vallon de Villers, était une des dépendances du couvent. Le registre des

titres de l'abbaye fait mention des « beaulx de la cense et
» métairie de la Forge au profit de l'abbaye de Villers, dans
» les années 1690, 1695, 1706, 1716 et 1724. »

La dénomination de *la Forge*, jointe à l'emplacement de cette ferme, près de la digue encore visible d'un ancien étang aujourd'hui desséché, ne laisse aucun doute sur son ancienne destination. Il est certain que nous devons y voir les restes d'un établissement métallurgique construit par les moines, en vue d'utiliser les minerais de fer de cette contrée, délaissés aujourd'hui par suite de leur qualité inférieure.

Nous pourrions également être tentés de voir dans les armoiries que nous venons de citer, le blason du couvent de Villers, si ce blason ne nous était révélé par le petit sceau du couvent, plaqué en cire rouge, au bas d'une procuration donnée, le 13 janvier 1772, par la communauté de Villers-Betnach, au procureur de l'abbaye, pour prêter foi et hommage au Roi, pour tous les biens non ruraux dépendant de la mense conventuelle (fig. 10).

Dans le champ, un écu d'*azur à la bande de gueules chargée de billettes d'or, accompagné de deux étoiles de....*, surmonté de la mitre et de la crosse.

En légende : S. B. M. VILLARII. BETNACH, c'est-à-dire : *sigillum beatæ Mariæ Villarii-Betnach.*

La désignation de ce sceau est indiquée dans l'acte de la manière suivante : « Donné sous le *scel ordinaire* à Villers-Betnach, ce 13 janvier 1772.

Remarquons, en passant, que nous avons déjà constaté, dans nos précédentes études sur l'abbaye de Sturzelbronn, l'usage qui semble être devenu général de la part des couvents, d'adopter des armoiries de fantaisie au commencement du dix-huitième siècle.

Le blason du couvent de Sturzelbronn, que nous retrouvons sur ses vases sacrés et sur la vignette des livres de sa bibliothèque, consiste, en 1708, en *un écu d'or au lion de sable, à la bande d'argent sur le tout.*

Mais revenons à la construction de la nouvelle église, commencée en 1724, et dont nous ne voyons plus aujourd'hui que les substructions à environ trois mètres au-dessus du sol, adossées à l'angle sud-est du cloître.

Il paraît que les coupes des forêts du couvent étaient soumises à un contrôle, car nous voyons, en 1726, les religieux adresser au duc de Lorraine une requête en vue d'être autorisés à couper des arbres dans les forêts de leur abbaye pour subvenir aux frais de construction de leur église. Ils rappellent dans cette pièce l'urgence de la détermination qu'ils ont prise, « l'église du monastère estant tombée et » absolument ruinée depuis très longtemps. »

La requête est accompagnée du « devis estimatif de l'église » de Villers, dressé le 21 décembre 1726, pour être envoyé » en cour, à dessein d'obtenir la coupe du quart de réserve » de Grisprick. »

Ce document est intéressant à conserver, en ce qu'il donne la description complète d'un monument religieux très-important, qui ne devait pas survivre au siècle qui l'avait vu élever.

Devis estimatif de l'église de l'abbaye de Viller-Betnach faite à neuf sur le plan qui en a esté dressé par Monsieur Le Maistre, architecte du Roy, demeurant à Paris.

Cette église a de longueur dans œuvre 177 pieds.

Les murs ont d'épaisseur dans tout le contour 4 pieds, non compris les piliers boutans en dehors, qui ont 3 pieds d'épaisseur sur 4 de longueur, ni les pilastres du dedans qui ont 8 pouces de sortie. Ces murs sont actuellement de la hauteur de 52 pieds et demi.

La dite église aura de largeur 64 pieds dans œuvre, les collatéraux ayant 15 pieds chacun de large et la nef 28 pieds, de même que le croison qui a 84 pieds de long sur les 28 de large.

Les piliers séparatifs des collatéraux, au nombre de 6, de chaque côté, sont de pierre de taille et ont chacun 4 pieds de face, et sont élevés, y compris la muraille sur les arcs doubleaux de la même hauteur de 52 pieds et demi comme les maitres murs.

La hauteur de la voute qui n'est encore faite et qui doit l'être de tuf, sera de

81 pieds de haut, depuis l'aret (*sic*) de chaussée dans la nef et croison et dans les collatéraux de 46 pieds.

Le sanctuaire est de 28 pieds de long, compris dans les 177 de long et la voute aura la même hauteur que celle de la nef.

La charpente de la toiture qui est faite et posée est toute de bois de chêne propre à recevoir une couverture d'ardoise à laquelle on travaille actuellement.

Il y aura une tour et une sacristie prises en dehors, dans le flanc de la gauche de cette église. La dite tour aura 15 pieds en quarré de large dans œuvre et sera élevée en pierre de la hauteur de 105 pieds, pour surpasser la feutiere de la toiture de 14 pieds, sur lequel mur il y aura une flèche d'environ 45 pieds.

Le portail qui n'est encore fait qu'à moitié sera entièrement de pierre de taille en ordre dorique et ionique et aura 91 pieds de haut, pour par son frontispice couvrir entièrement la toiture et sa largeur sera de 72 pieds jusqu'à la hauteur des murs et se réduisant à la pointe de la toiture.

Tout le dit ouvrage sera fait à la journée, sur la conduite de Monsieur l'abbé et de Sebastien Drelin maître appareilleur, Jacques Sapin et Christianne Spetet maîtres poseurs, à l'assistance du sieur Léglise architecte de Metz et l'ouvrage fait suivant le dit plan se monte au contenu des mémoires et registres sur ce tenus, y compris l'achat des matériaux, à la somme de 90,000 livres.

Il reste à y faire les voutes et la moitié du portail dans son élévation.

Les vitraux au nombre de 23 couteront au moins 4 à 5,000 livres.

Le pavé de toute l'église sera partie de pierres de taille en chaine avec des compartiments en carreaux, ce qui coûtera au moins 4 à 5,000 livres.

Il y aura un maître autel et quatre petits, savoir : deux dans les croisons et deux derrière les steaux. Ces cinq autels coûteront plus de 3,000 livres.

Les steaux, au nombre de 21 de chaque face, doublés par le bas, seront de bois de chêne, fait en sculpture, qui coûteront au moins 6,000 livres.

Il y aura un orgue à laquelle on travaille actuellement, portée sur une coquille de pierres de taille, au-dessus de la porte d'entrée, de même largeur que la nef, le tout avec ses ornements. Le dit orgue estant un huit pied résonnant seize complet en tous ses jeux, avec positif et esco, Monsieur l'abbé fournit toute la matière et en a acheté pour 2,000 livres, donné pareille somme aux ouvriers, avec la nourriture et doit faire faire à ses frais toute la menniserie et autre ornement, ce qui lui coûtera encore au moins pareille somme de 4,000 livres.

Le crépissage, etc., encore 4,000 livres.

De sorte que pour rendre l'église achevée, ce que Monsieur l'abbé espère faire dans le cours de 2 ou 3 ans, il lui en coutera encore au moins 90,000 livres, avec autant qu'il lui en a déjà coûté pour ce qui est fait et commencé depuis le 9 mai 1724.

Et si Monsieur l'abbé n'avait pas la facilité de prendre chez luy, le moellon, chaux, sable et bois, la dite église lui couterait le double de ce qui luy en coutera. La seule pierre de taille qu'il y a employée et tirée de six lieues de son abbaye, lui ayant déjà coûté près de 25 à 30,000 livres.

Les travaux furent poussés avec activité, et le 6 novembre 1729, avait lieu, en grande pompe, la cérémonie de la bénédiction de l'église et de la consécration du maître-autel.

Aujourd'hui les chants du Seigneur ne retentissent plus dans le vallon, les ronces et les épines se sont emparées des rares débris dédaignés par les démolisseurs et y ont établi leur empire. Je ne connais rien de plus triste que cette ruine, mille fois plus désolée que celles qui sont l'œuvre des siècles.

Mais revenons sur nos pas pour explorer en détail tout ce qui subsiste encore.

Une belle chaussée, tracée en ligne droite et autrefois bordée d'arbres qui tendent à disparaître, conduit de la ferme de Gaudechure à l'abbaye dont notre croquis (fig. 1) donne la vue de l'ensemble. Toute la partie antérieure était occupée par les dépendances du couvent. Une porte monumentale (fig. 4), dont le style accuse le commencement du dix-huitième siècle et probablement due à l'active administration de l'abbé Dom Noël Lefebure, donne accès dans le monastère. Deux fragments importants de fûts de colonne en granit sont plantés dans le sol, pour servir de chasse-roues, en avant de la porte. Le granit a été fréquemment employé dans notre province, à l'époque de la domination romaine; les substructions des monuments de cette époque, mises au jour dans la ville ou aux environs de Metz, en ont fourni de nombreuses preuves. Les dimensions massives des colonnes du style grec adopté par les Romains, permettaient son emploi, que durent repousser les architectes de l'époque romane. La forme de ces deux fragments terminés par un filet saillant raccordé par un cavet avec le fût de la colonne, ne peut même laisser aucun doute à cet égard. Ce sont bien là deux débris de colonnes d'un monument gallo-romain. Hâtons-nous d'ajouter, pour compléter l'importance de ces observations, que nous avons constaté la présence de fragments des tuiles à rebord usitées à l'époque gallo-

romaine, dans les champs situés au nord du jardin du couvent.

En avançant vers l'est, nous arrivons aux lieux claustraux; c'est là que commence véritablement la ruine, car jusqu'alors nous n'avons parcouru que des lieux habités. Un monticule de débris nous amène à la porte qui donnait accès au préau enveloppé par le cloître. Là encore nous serions tentés de voir une ruine romaine, si nous n'étions préoccupés de la date de la fondation du couvent au commencement du douzième siècle. Le porche qui donne accès au cloître consiste en une voûte cintrée ménagée dans un énorme massif de maçonnerie uniquement composé de petits matériaux et dont la forme extérieure est celle d'une tour rectangulaire [1]. Tous les parements extérieurs n'existent plus; il est impossible d'essayer d'y appliquer une date.

A notre droite, à l'angle sud-est du cloître, nous voyons les traces de l'église élevée à si grands frais, de 1724 à 1729, par l'abbé Dom Noël Lefebure; les pierres de taille employées à l'intérieur de l'église étaient de la pierre à plâtre; devant nous, quelques pans de murs encore debout, surtout à l'angle nord-est, où leur hauteur est considérable.

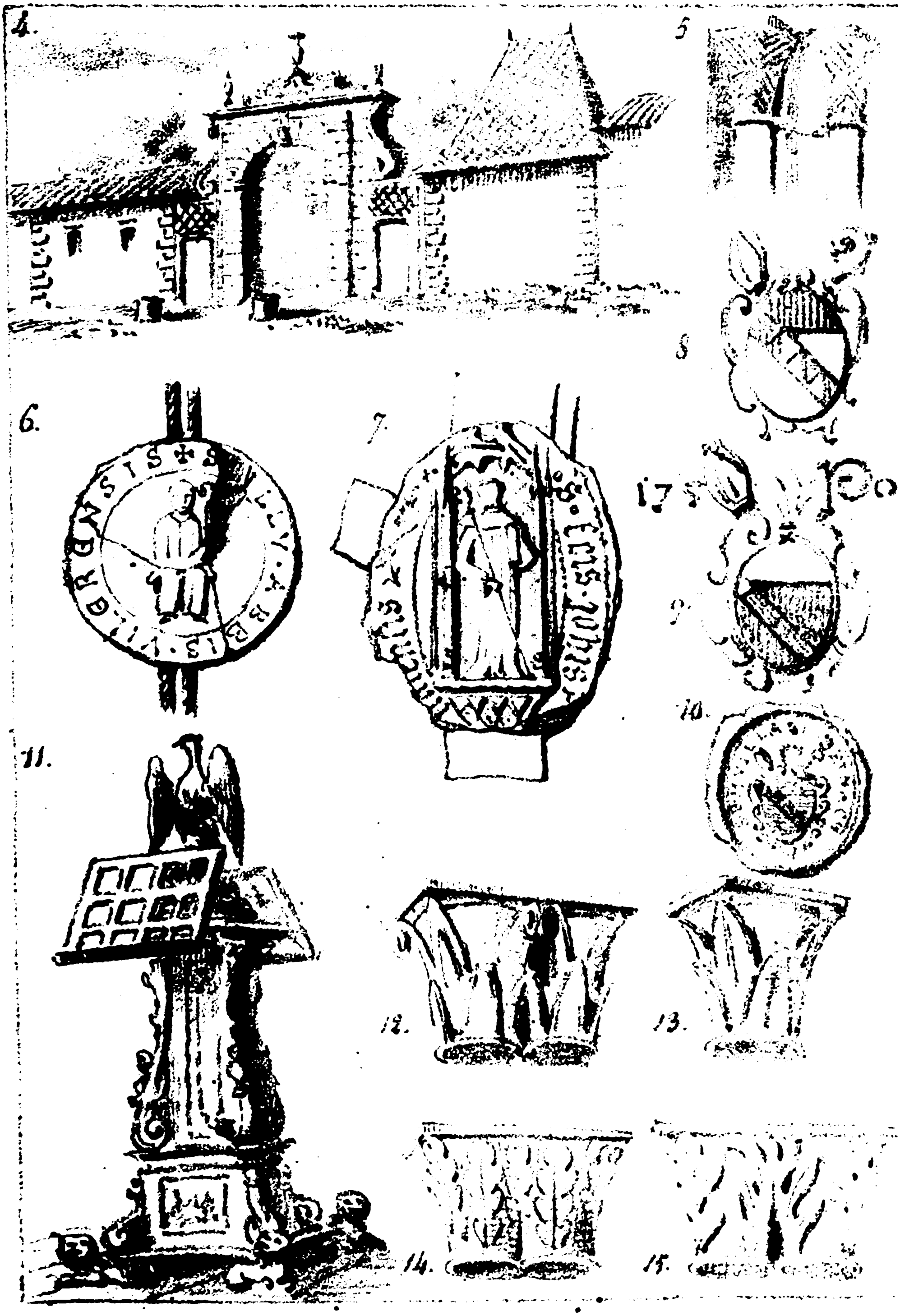
D'immenses caves, dont les voûtes sont en partie effondrées, existent encore sous toutes ces ruines; nous essayons d'y pénétrer, mais nous n'y voyons rien de remarquable, et la crainte des éboulements nous rappelle bientôt au dehors.

La partie la plus élevée des ruines, au nord-est, paraît fort ancienne; l'un des murs a 1^m 80, un autre 1^m 12 et un troisième 1^m 32 d'épaisseur; mais toujours rien qui puisse permettre d'essayer une date.

La seule indication de cette nature nous est fournie par les chapiteaux (fig. 12, 13, 14 et 15) provenant des ruines

---

[1] Ce massif est indiqué sur le croquis d'ensemble de la vue de Villers (fig. 1), au milieu du dessin, sur le second plan.


4.
5
6.
7.
8
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.

du cloître, dont il a été parlé plus haut et dont le style accuse le treizième siècle.

Les bâtiments destinés à l'exploitation agricole subsistent encore en grande partie, quoique défigurés à l'extérieur. Ils se trouvent en avant des lieux claustraux, du côté du sud. Les écuries, dépendant aujourd'hui de fermes particulières, sont voûtées en arêtes, avec piliers carrés en pierres de taille. Cette partie des constructions semble également rappeler l'époque de l'administration de Dom Noël Lefebure.

A l'ouest des lieux claustraux étaient les viviers. Dans le jardin du couvent, du côté du nord, sur la rive gauche du ruisseau, chaque religieux avait une petite loge exposée au midi.

Deux moulins, à l'angle nord-est des bâtiments, un four banal, des enclos séparés pour les juments et les poulains, lesquels se trouvaient à l'ouest, en avant de toutes les constructions, complétaient un ensemble dont il ne reste plus que le souvenir. La tourmente qui vint souffler sur la France, à la fin du dix-huitième siècle, entraîna l'abbaye de Villers dans la ruine générale des monastères. Le curé de Villers, qui avait suivi le mouvement révolutionnaire, se rendit acquéreur du couvent, dont les bâtiments furent démolis pour en tirer les matériaux.

G. B.

Un examen plus attentif des détails du bas-relief carlovingien trouvé à Metz, dans la maison n° 15 du quai Saint-Pierre, nous a confirmé dans l'opinion que les lignes transversales que l'on remarque sur la partie inférieure de la manche de la tunique des deux personnages du milieu, ne figurent que les plis de l'étoffe sur des manches ajustées comme celles des surplis actuels du clergé. Cette appréciation est motivée sur la discontinuité de plusieurs traits, qui ne permet de conserver aucun doute à cet égard.

Ajoutons également à l'appui de l'opinion qui attribue ce monument au moyen-âge, que les étriers des deux cavaliers de gauche sont très-apparents. Les Romains ne portaient pas d'étriers. On ne commence à en faire mention qu'au septième siècle.

LES RUES DE METZ.

ETYMOLOGIE DES NOMS ET NOTES HISTORIQUES.

La rue Châtillon.

Cette rue fut appelée primitivement *rue Neuve-Saint-Gengoulf,* du nom de l'église située à l'entrée, et par opposition à l'ancienne rue Saint-Gengoulf qui existe encore. Elle était alors formée par les jardins dépendant des maisons de Chandellerue d'une part, et de l'autre par un ouvrage intérieur de défense [1].

En 1739, la démolition des remparts du côté de la tour Serpenoise, nécessitée pour agrandir la ville dans cette partie, permit de restituer aux dames et religieuses de Sainte-Glossinde une étendue de terrain à peu près égale à celle qui leur avait été prise sans indemnité, en 1675 et 1676, et qui avait été réunie aux fortifications. *Le surplus du terrain des anciens remparts, murs de ville, fossés et fortifications, avec partie de l'intérieur de l'ouvrage à corne* [2], fut distribuée, par brevets du roi, tant à l'abbaye de Châtillon, ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Verdun, qu'à des particuliers.

Les propriétaires, aussitôt mis en possession, firent construire la plupart des maisons actuelles, en se conformant au plan arrêté par le gouverneur, M. de Belleisle. Les

---

[1] Acte du 11 mai 1738. — Archives des Notaires de l'arrondissement de Metz.
[2] Annales de Metz, page 65.

bâtiments élevés aux frais de l'abbaye de Sainte-Glossinde, formèrent le côté droit de la rue Neuve-Saint-Gengoulf, aboutissant par le bas à la rue du Rempart-Saint-Thiébault, et par le haut à la rue Sainte-Glossinde.

La principale construction de l'abbaye de Châtillon se composa d'un vaste hôtel, à gauche de la rue, dont la destination était de servir de lieu de retraite aux religieux en temps de guerre. Cet hôtel reçut du vulgaire le nom de *Refuge de Châtillon*. La rue Neuve-Saint-Gengoulf échangea bientôt cette dénomination contre celle de *rue Châtillon*, qui lui a été conservée.

Le 13 novembre 1775, les abbé, prieur et religieux de Châtillon vendirent, moyennant quarante mille six cents livres, à M. Honoré de Tholozan, directeur des vivres au département des Trois-Evêchés, la maison du Refuge. Les lettres-patentes confirmatives de cette vente ont été enregistrées au Parlement de Metz, le 30 décembre 1776. Environ deux ans plus tard, la ville ne possédant pas d'immeuble qui pût être convenablement affecté au logement du chef de la cour souveraine de justice, fit l'achat', par ordre du roi, de la plus grande partie de l'hôtel acquis par M. de Tholozan, pour le prix de trente mille livres (5 juin 1778). Cette somme et l'argent dépensé à l'appropriation du local, furent acquittés par une imposition sur toute la généralité de Metz.

L'hôtel de M. le premier président du Parlement était spacieux et commode. Il avait sa principale entrée sur la rue Châtillon ; son magnifique jardin s'étendait parallèlement au rempart. Le plan dressé en 1793 diffère très-peu de celui que Louis Gardeur-Lebrun, inspecteur des bâtiments de la ville, avait exécuté pour la restauration de l'hôtel du Refuge [1]. Tous deux donnent à la façade sur la rue Châtillon plus de vingt toises de large, et à la façade ainsi qu'au mur d jardin, du côté du rempart Saint-Thiébault, plus de cin-

[1] Archives municipales.

quante-deux toises. On avait déjà fait plusieurs réparations, notamment en 1787 [1].

Une lettre datée du 8 mai 1790, et signée par M. Allard, major-général de la garde nationale de Metz, mentionne que des citoyens avaient adressé à la municipalité une demande tendant à ce que la rue Châtillon s'appelât désormais la rue de la Fédération, en souvenir du pacte fédératif qui avait eu lieu le 4 du même mois. Il ne paraît pas que cette proposition ait été écoutée.

Deux premiers présidents seulement ont habité l'ancien hôtel du Refuge de Châtillon. D'abord M. Chifflet d'Orchamps [2], magistrat distingué et littérateur, aux vertus et à la science duquel Dom Pierron [3] a rendu un hommage justement mérité ; et son successeur immédiat, M. Hocquart de Mony [4], homme aimable et instruit, qui périt victime des fureurs révolutionnaires. On voyait encore, au commencement de ce siècle, les armoiries, en partie grattées, de M. Hocquart de Mony, dans l'une des salles du rez-de-chaussée de l'hôtel qu'il avait occupé. Elles étaient : *De gueules à trois roses d'argent.* [5] Le portrait de ce premier président se trouve dans la chambre du conseil de la cour impériale de Metz.

L'inscription « Hôtel de M. le Premier Président du Parlement » qui avait été gravée en lettres d'or dans un cartouche de marbre, au-dessus de la porte de la rue

---

[1] Devis du 27 avril.

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 29 mars 1775, faisait supporter l'entretien des palais de justice et des hôtels des premiers présidents par les villes où siégeaient les cours souveraines.

[2] Etienne-Joseph-François-Xavier Chifflet d'Orchamps, reçu premier président du Parlement de Metz, à l'âge de cinquante-huit ans, le 7 décembre 1775, mort au château d'Esbarres, près de Besançon, au mois de septembre 1782.

[3] Temple des Messins, p. 99.

[4] Louis-Claude-François Hocquart de Mony, né en 1741, était conseiller de la grande chambre du Parlement de Paris, quand il fut nommé premier président à la cour de Metz.

[5] Lettre du comte Emmery, du 7 août 1804. Mon cabinet.

Châtillon, a été brisée en 1793 : une partie de la tablette sur laquelle on voyait encore des traces des armes de France et de Navarre accolées, décorait, il y a quelques années, le chambranle d'une cheminée de la maison rue Mazelle, nº 95.

La rue Châtillon, outre la belle et spacieuse maison nº 4, avec jardin, qui occupe l'ancien hôtel du Refuge et du premier président du Parlement, possède de nombreuses habitations vastes et commodes, avec des dépendances agréables. Cette rue est parfaitement alignée et d'une largeur très-avantageuse ; un trottoir pavé existe de chaque côté.

En creusant le sol de la maison nº 3, il y a une dizaine d'années, on a découvert des ossements humains appartenant sans doute aux sépultures de l'abbaye de Sainte-Glossinde, dont le chœur de la chapelle touche au jardin de cette maison. Les ouvriers employés au remuement des terres ont également exhumé des débris de pierres sculptées et un chapiteau romain.

F.-M. Chabert.

LE JOURNAL DE MON AMI PAMPHILE.

I.

VANITÉ DES VANITÉS.

L'ami Pamphile haïssait fort les vaniteux ; pour lui la vanité était l'une des plus honteuses faiblesses de l'esprit. Ce qui ne l'empêchait pas d'étaler avec quelque complaisance les petits talents qu'il pouvait posséder. Ainsi, il racontait volontiers ses exploits de chasse et citait, en se rengorgeant, quelques coups doubles qui avaient illustré sa carrière cynégétique. Dans les discussions, il ne fallait pas lui dire trop brusquement qu'il voyait les choses de travers, ce qui lui arrivait quelquefois quand, poussant une vérité à l'extrême, il arrivait à en faire un paradoxe. Tel est, en effet, l'écueil des logiciens ; à force d'avoir trop bruyamment raison, ils finissent par avoir complètement tort. C'est comme la locomotive qui est dans le droit chemin en suivant la ligne des rails sur lesquels elle est lancée, mais qui, exagérément chauffée, triplant, quadruplant sa vitesse d'impulsion, rencontre un peu de sable, déraille et se brise. L'axiome paradoxal n'est que le déraillement d'une vérité.

Mais pourquoi, saupoudrant sa vie d'un petit grain de vanité — comme tous les mortels — Pamphile professait-il une horreur particulière pour ce péché mignon ?... C'est ce que nous saurons bientôt.

Il me disait un jour, d'un de nos amis communs : — Ne me parle pas de cet être-là !... il sue la prétention, il l'exhale par tous les pores. Vois-tu, tous nos vices, toutes nos faiblesses mêmes ont une odeur... comme la vertu. Ne dit-on pas, en parlant d'un bienheureux, qu'il est mort en odeur de sainteté ?.. Ce mot est profond et expressif. Mais ce qui est vrai pour le bien, l'est également pour le mal. Le personnage en question sent très-fort ; on le suivrait à la trace, et l'on peut dire de lui qu'il mourra en odeur de vanité !...

J'accueillis cette boutade par un éclat de rire.

— Tu ris !.. Et l'ami Pamphile me décocha un regard sévère. Ceci est sérieux pourtant. Vois-tu, la vanité peut mener loin. Mon Dieu, c'est une livrée banale, c'est un tour d'esprit très-bien porté dans le monde. A qui le dis-tu ?...

— D'abord, je ne le dis pas, puisque... tu parles tout seul.

— Bien ! bien ! Je parle tout seul, c'est vrai, mais c'est parce que tu n'aurais rien de bon à dire là-dessus. J'ai fouillé le sujet, je le possède à fond.

— Vaniteux !...

— Oui, j'ai cette vanité-là... cette prétention, si tu l'aimes mieux. Mais la vanité a bien des degrés, sache-le. La vanité qui porte sur un objet déterminé, n'est souvent que la conscience légitime de ce qu'on peut et de ce qu'on sait. Mais la vraie vanité a un caractère essentiellement général, elle s'applique à tout ce que nous faisons, à tout ce que nous sommes; elle nous enveloppe comme d'un réseau dans lequel notre faiblesse nous emprisonne, et que notre raison subalternisée et chancelante n'ose et ne peut rompre. Il y a de grandes jouissances dans la vanité, ne t'y trompe pas. On dit que les menteurs fieffés, les imposteurs d'habitude finissent par croire à la réalité de leurs mensonges. C'est positivement vrai. M. de Crac est certainement mort dans l'impénitence. Eh bien! ce qui est vrai pour les menteurs l'est plus encore pour les vaniteux. Les mérites qu'ils s'attribuent dans l'ordre moral sont pour eux un article de foi; quant aux fausses qualités extérieures qu'ils inventent pour la satisfaction de leur vice dominant, ils s'identifient tellement avec les douceurs qu'elles leur apportent, qu'elles deviennent leur chose, qu'elles font partie intégrante de leur existence. Un faux gentilhomme qui s'est fait tel depuis vingt ans, croit fermement à la réalité, sinon à la légitimité de son blason. Il y a un mot pour cette situation-là. C'est la possession d'état.

Mais la vanité, comme tous les vices, a ses nécessités. Elle a ses périls, ses angoisses, ses désespoirs. Nulle passion, peut-être, ne souffle de plus horribles conseils; aucune n'est plus impérieuse, plus implacable et au besoin plus féroce. La vanité de tout le monde, la vanité rose qui peuple le champ du miroir des jeunes filles des frais sourires d'une coquetterie plus ou moins raffinée, la vanité rouge qui pousse au visage l'afflux sanguin d'une éphémère satisfaction d'amour-propre, la vanité noire qui rembrunit le front au spectacle des succès d'autrui quand on se croit plus digne que personne de les obtenir, toutes ces vanités-là sont des mouvements fugitifs, des épisodes de la vie; et qui de nous peut se flatter d'en être exempt? Mais la vanité chronique, la vanité de toutes les heures, celle qui s'infuse dans les veines et fait le trait principal d'un caractère, cette vanité-là est souverainement répulsive parce qu'elle a des besoins dont l'exigence est effrayante. Elle peut s'allier, note ce point, aux plus brillantes qualités, à la bonté la plus exquise, aux sentiments les plus honorables et les plus sympathiques. Mais, crois-moi, quand elle est bien ancrée, quand elle a pris pied, quand il y a possession, pour emprunter une expression énergique au formulaire des exorcismes, c'en est fait. Le vaniteux peut devenir un homme dangereux, car la vanité peut le conduire jusqu'au crime. J'en ai vu un exemple.

L'ami Pamphile ne m'en dit pas plus ce jour-là sur ce sujet.

II.

Un beau jour de printemps, Pamphile et moi nous cheminions pédestrement sur le boulevard de la Madeleine, que nous embaumions du double sillage odorant qui s'échappait de nos cigares. C'était au mois d'avril, l'époque encombrée, la saison brillante de Paris. La chaussée pétillait d'étincelles sous les pieds dévorants des chevaux de luxe, sous les roues vertigineuses des équipages aristocratiques qui la sillonnaient. Modestes piétons, nous prenions plaisir à contempler ce tableau. Des femmes charmantes, emportées au galop vers le bois, passaient devant nous comme un radieux éclair. En connaisseurs, nous discutions leurs mérites respectifs, et si je m'en souviens bien, nous sommes arrivés, par un effort de dialectique, à cette conclusion : Que les femmes ne devraient se montrer qu'en voiture à l'air libre, parce qu'en voiture on ne voit d'elles que ce qui est bien, leurs imperfections se fondant, pour ainsi dire, dans un harmonieux et fugitif ensemble. A pied, au contraire, coudoyées dans la foule, exposées aux brusques variations de l'atmosphère, livrées au soleil qui fait cligner les yeux, à la pluie qui aplatit le flou des nattes ondées, au vent qui bleuit le carmin des lèvres et tuméfie le nez en le rougissant, les femmes perdent le plus beau et le meilleur de leur prestige. Il n'y a pas jusqu'aux stygmates inévitables de la chaussure qui n'aient quelque chose de douloureux et presque d'abject. Ces souillures détruisent physiquement, c'est-à-dire brutalement, ce cachet de pureté immaculée qui doit entourer une jolie femme. En un mot, dans un salon, c'est-à-dire dans un milieu homogène, mais fixe et accessible, les femmes paraissent ce qu'elles sont réellement... sauf les artifices — très-pénétrables d'ailleurs — de la toilette; à pied, dans la rue, elles perdent la moitié et plus de leurs avantages. En voiture et au grand galop, elles les étalent d'autant mieux qu'on n'a pas le temps de les approfondir; les accrocs à la beauté s'effacent dans le mirage de la locomotion rapide... Elles sont une nuage resplendissant d'un sourire, elles deviennent une apparition, la réalisation d'un rêve. Pamphile me donna de la chose une image sensible.

— Prends une boule rugueuse, chargée d'aspérités, et fais-la tourner, ou lance-la au loin d'une main vigoureuse. Quand elle tournera ou qu'elle passera devant tes yeux, tu n'en verras ni les rugosités ni les verrues. Pour un observateur placé dans la lune, la terre qui tourne est plus unie qu'une orange!

Je vous fais grâce du reste.

Tout en fouillant ce sujet profond, nous continuions à cheminer, et si bien que, sans trop nous en apercevoir, nous commencions à contourner la chaussée circulaire au milieu de laquelle s'élève l'arc de triomphe de l'Étoile. En ce moment, deux voitures élégantes

vinrent à la rencontre l'une de l'autre et, sur le point de se croiser, s'arrêtèrent, portière à portière. C'étaient deux calèches découvertes; l'une, celle qui venait du bois, était menée à la Daumont, et naturellement, allant vers elle, nous pouvions voir librement les personnes qui en occupaient le pourtour. Deux dames étaient assises sur le siége du fond; un personnage obèse et haut en couleur leur faisait face. L'équipage était signé Erhler dans son ensemble comme dans ses détails; l'attelage était splendide. La toilette des deux promeneuses, savamment contenue dans de sages limites de couleur et d'étalage, était exquise.

Mais Pamphile s'était arrêté, et accoudé contre un des arbres de l'avenue, il fixait ce groupe aristocratique. Plusieurs fois je voulus l'arracher à cette contemplation, mais en vain. Il semblait prendre un vif intérêt à suivre dans ses détails cette scène, très-vulgaire d'ailleurs, de gens qui, se rencontrant à la promenade, éprouvent le besoin d'échanger quelques politesses.

— Es-tu changé en statue de sel? lui dis-je impatienté. Le tableau est joli, soit, mais il n'a pourtant rien de piquant.

— Tu vois bien ces deux dames, me dit-il; c'est la mère et la fille. Une mère tout aimable, une fille toute charmante. Quel malheur, mon Dieu! quel malheur!...

— Il est malheureux que la mère soit aimable et la fille charmante?... tu bats la campagne. Et le père? car ce gros monsieur rouge et gonflé c'est le mari et c'est le papa. Il paraît que le gaillard a toutes les richesses, un intérieur adorable dans un cadre d'or. Un privilégié de ce monde!

Pamphile me fixa de ce regard profond et investigateur qu'il aiguisait dans les grandes circonstances.

— Regarde bien, me dit-il en me montrant l'homme à la calèche, regarde bien ce Lucullus parisien dont le luxe éblouit et fait bien des jaloux... toi compris. Je n'ai pas compté avec lui, mais il doit avoir plus de trois cent mille livres de rente; il a une épouse accomplie et une fille dont la dot est le moindre des avantages... moralement parlant. Eh bien! ce Crésus, ce fortuné mari, cet heureux père est l'homme le plus malheureux de Paris!...

— Comment cela?

— Ce serait trop long à raconter...

— C'est donc une histoire?

— Écrite tout au long dans mes mémoires.

— Bien! bien! tu veux me donner un nouvel échantillon de ton style. Il fallait donc le dire tout de suite.

— Tu railles, mais tu liras jusqu'au bout.

— J'en accepte l'augure.

Le soir même Pamphile me confia l'un de ses cahiers, et j'y lus ce qui suit. V. V.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

CHRONIQUE.

La saison des arts est close. Elle a jeté un dernier éclat avec le soleil de mai et elle s'en va avec la lune rousse... une pauvre lune évidemment calomniée et qui vaut mieux que sa réputation, à en juger, du moins, par les beaux jours qu'elle vient de nous donner. Il est vrai que les superstitieux attribuent à une autre influence que la sienne les douceurs inusitées du printemps de 1857, et en reportent l'honneur à la comète qui doit nous exterminer. Mais il ne s'agit ni de soleil, ni de lune, ni de comète, il n'est question que des beaux-arts qui émigrent et auxquels le moment est venu de dire adieu jusqu'à la saison prochaine. Plus de théâtre!.. plus de concerts!... et pas la moindre exposition de peinture. La présente chronique ne sera donc qu'une revue rétrospective des faits et gestes de nos artistes, qu'une appréciation après coup des talents qui les distinguent et de ceux... qu'ils auraient pu avoir. Donc, comptons nos morts et tressons nos lauriers!..

Mais auparavant, quelques réflexions. On a bien voulu nous reprocher de ne publier notre chronique qu'avec un médiocre esprit de suite et de n'en risquer les aperçus timides qu'à de trop longs intervalles. Nous nous déclarons fort obligé envers ces charmantes indulgences, mais il est à propos de leur dire qu'elles ne sauraient en rien nous faire déroger à nos habitudes un peu vagabondes si l'on veut, paresseuses si l'on y tient. La grande raison de nos fréquentes abstentions est tout bonnement l'abondance des matériaux qui nous sont fournis pour l'édification de notre modeste monument austrasien, et devant lesquels notre faconde baisse modestement pavillon. Le chroniqueur indigne de l'*Austrasie*, sans être le maître de céans, est un peu de la maison, et comme de juste il en fait les honneurs à de plus dignes que lui. Sa prose modeste ne se faufile que dans les coins perdus et n'a pas d'autre ambition que de combler les vides, vaille que vaille. Elle mesure l'espace disponible et ne se produit que faute de mieux. Ce n'est pas notre faute si la concurrence est si grande et si elle trouve rarement l'occasion de faire ombre au tableau. Voilà notre explication; elle fait briller incontestablement notre modestie, mais elle ressemble furieusement

à une réclame en faveur de l'œuvre collective. Eh bien! pourquoi pas?.. Nous sommes de notre temps. L'*Austrasie* sera-t-elle jamais plus et mieux louée que par elle-même?..

Maintenant je puis dire avec une héroïne d'opéra comique:

> De ce petit discours pardonnez la longueur,
> J'avais besoin de soulager mon cœur!

et cette citation aura le mérite de ménager les transitions, en m'amenant au théâtre où j'ai quelques mots à dire de plusieurs nouveautés. En commençant par la musique, nous trouvons, dans l'ordre des dates, *les Dragons de Villars*, opéra comique en trois actes qui, par ses allures un peu débraillées, a des airs de ressemblance avec nos vaudevilles les plus risqués. Les auteurs nous racontent à leur manière les dragonnades des Cévennes, en bornant à des exploits galants les hauts faits des terribles cavaliers de Villars. Une jeune fille, une chévrière, nature sauvage mais généreuse, aide son amoureux, un garçon de ferme, à sauver une émigration de protestants qui, grâce à tous deux, gagnent la frontière de Savoie. Une fermière égrillarde, un maréchal-des-logis séducteur, un mari berné émaillent l'action de tendres épisodes, de situations suspectes, de mots grivois, de danses d'une rusticité avancée, et contribuent, cela va sans dire, au succès d'intrigue de l'ouvrage. Quant à la musique, la critique y relève plusieurs défaillances de goût et une certaine vulgarité d'orchestration, exagérée ça et là par des prétentions au grand style; mais elle distingue quelques parties bien traitées, bien franchement mélodiques: les deux morceaux de la chévrière, entre autres, deux chœurs bien réussis, et enfin et surtout le final du premier acte, qui a de la gaieté, de l'entrain et une certaine verdeur de conception et d'exécution. La forte chanteuse, Mme Chambon-Neulat, fait admirer, dans le rôle de la chévrière, sa voix charmante, bien timbrée, remarquable principalement par un registre moyen d'une belle et sympathique sonorité. Malheureusement pour cet ouvrage, l'un des rôles principaux, celui du galant maréchal-des-logis, est rempli par la seconde basse, M. Étienne, dont la voix n'est pas toujours juste et n'est jamais étendue, ce qui rend sa tâche très-difficile et la situation des auditeurs très-anxieuse. Dans le personnage de la fermière égrillarde, Mlle Dumas, la dugazon, était tout à fait à sa place, et il semble que le rôle ait été composé pour sa grâce mignarde, pour sa repartie lestement jetée, pour son sourire mutin et sa pose cambrée.

Voilà l'inconvénient des chroniques trop espacées... Avons-nous déjà parlé ici de la *Fanchonnette* de Clapisson?.. Impossible de

nous le remémorer. Nous avons dû en parler, dirait Bilboquet. Dans le doute, ne nous abstenons pas, car la *Fanchonnette* mérite une mention très-particulière. C'est un des grands succès du théâtre lyrique, ce rival heureux de Feydeau, presque distancé par lui. Le sujet de la *Fanchonnette* est tiré — détail peu connu — d'un livre très-curieux puisé dans les archives secrètes de la police du siècle dernier. La *Fanchonnette* est donc un personnage historique, bien que sa touchante histoire puisse paraître romanesque. Chanteuse des rues, elle a plu à un vieillard, le prince de Listenay qui, en tout bien tout honneur, l'admet dans son intimité et déshérite en sa faveur un coquin de neveu qui mène à Paris une existence des plus dissipées, si bien dissipée qu'à bout de ressources, il va renoncer à son grade de lieutenant au régiment de Champagne pour s'expatrier, lorsqu'une prétendue tante de la Havane arrive tout exprès pour l'enrichir. Cette parente est de l'invention de la Fanchonnette qui se sert de son intervention pour faire accepter au jeune prince de Listenay la fortune de son oncle, qu'elle a voulu lui restituer et qu'il a refusée avec hauteur. La pauvre fille fait plus encore : en jouant le rôle de la Providence auprès du jeune évaporé, elle a conçu pour lui de tendres sentiments, ce qui ne l'empêche pas de le marier à celle qu'il aime, la nièce d'un banquier ridicule et millionnaire qui commandite la conspiration de l'ambassadeur Cellamare. Le jeune homme finit par être heureux, sans se douter de ce que son bonheur coûte à la pauvre Fanchonnette. Cet ouvrage est gai, bien charpenté, amusant. Le rôle de *Fanchonnette*, rempli avec beaucoup de distinction par Mme Ménéhand, est très-brillant, mais il impose à l'artiste de grandes fatigues. Elle n'y chante pas moins de six ou huit airs ou morceaux. Je ne dirai rien de la ronde, qui est devenue populaire et qui fait concurrence à l'air des *Fraises*. Les couplets : *Mon cœur, tais-toi !* sont un peu trop écourtés, mais sont écrits dans un bon sentiment expressif. Le *noël* et le *bolero* du deuxième acte me plaisent moins ; ils font néanmoins beaucoup d'effet à la représentation. Mais le morceau le plus réussi de l'ouvrage est le duo du troisième acte, entre la Fanchonnette, déguisée en tante centenaire, et son beau neveu. Il y a là véritablement de la mélodie et de l'originalité. Bousquet, le ténor léger, chante avec beaucoup de goût les couplets: *Elle était là, tremblante, émue.* Il n'a du reste que cela de saillant à chanter dans la partition dont la musique est, en résumé, d'une facture assez peu savante. Malgré cela, ou plutôt à cause de cela, la *Fanchonnette* a fait fureur à Metz comme à Paris. C'est le grand succès de l'année.

La *Reine Topaze* n'a pas eu la même fortune sur notre scène ; à tort, selon nous. Dans son ensemble la musique en est supérieure à celle de la *Fanchonnette*, les formes harmoniques en sont plus

relevées, l'orchestration et la discipline des éléments choraux plus distinguées. Ce qui a fait tort à cette pauvre reine, non entourée à Metz comme à Paris des prestiges d'une mise en scène splendide, c'est son livret qui est à peu près inintelligible. L'action se passe à Venise, et elle est si compliquée, si chargée d'incidents, si impossible dans ses développements, si indiscrètement inattendue dans ses épisodes, que c'est à en jeter sa langue aux lions de Saint-Marc. Il y a là une reine pour rire qui se trouve être une comtesse, une comtesse qu'on pose en héroïne de fidélité, et qui s'en fait conter par toute la seigneurie de Venise, y compris la roture, un beau seigneur d'amour dont raffolent toutes les femmes et que toutes les femmes trompent à qui mieux mieux, et c'est encore le personnage le moins invraisemblable de la bande; enfin un capitaine d'aventure dont les tendresses font le plus étrange chassé croisé et qui devient un roi doublé d'un comte, puisqu'il épouse une reine qui n'est qu'une comtesse. Le tout accompagné d'aveugles, de seigneurs gais et tristes, de bohémiens, de narcotiques, de mariages fantaisistes, de tableau révélateur, de tasses cassées et de médaillon à portrait, sans oublier un pont sur les lagunes, qui ressemble fort au pont d'Avignon sur lequel tout le monde *y passe, y passe...* Voilà! Tâchez de vous dépêtrer dans ce fouillis, quant à moi, j'y renonce!...

L'ouvrage offre quatre ou cinq morceaux d'une grande beauté et d'une réelle puissance. Le sextuor qui ouvre le premier acte est d'une facture bien trempée; le dessin mélodique s'y détache avec énergie sur un accompagnement très-soigné et très-réussi. Les couplets du ténor : *Je suis capitaine d'aventure !...* ont de la fraîcheur et de la verve; mais le morceau capital de cet acte est l'air de l'*Abeille,* chanté par la *reine Topaze,* et qui est un petit bijou musical. Au second acte, l'air du *Carnaval de Venise,* dans lequel le compositeur Massé a intercalé le motif populaire de Paganini, est remarquable par une gerbe de vocalises d'un tour heureux et que le talent de Mme Ménéhand met suffisamment en relief. Dans le même acte, il y a des couplets d'une jolie invention et qui se terminent, avec un grand bonheur d'agencement, par un éclat de rire savant. Citons, au troisième acte, le grand air de la *reine Topaze*, qui se termine par une véritable et brillante explosion de pyrotechnie vocale, et les suaves couplets de l'amoureux: *Riante fleur, parle-lui de moi !...* Mais, sans contredit, la grande page de cette dernière partie est le trio entre les deux bohémiens et le prétendu mari de la reine; un trio d'une saisissante originalité :

> Je suis né prince,
> Et pourtant je pince
> Le pas du serpent !

dit le bohémien qui a le vin triste ; la musique dont le compositeur a illustré ces paroles est d'un grotesque et a un cachet désopilant. Cette scène, l'une des meilleures de la musique bouffe de ce temps, est toujours acclamée et bissée à Paris. Mais c'est le bouquet, et après cette joyeuse et mélodique pasquinade, il n'y a plus rien à mentionner. A Metz, la représentation a paru longue, embrouillée, et pour cause. Ce que je lui reproche, c'est le diapason extravagant sur lequel est écrit le rôle de la *reine Topaze*, toujours guindé sur les sommets vertigineux du *si*, de l'*ut*, du *ré* et même du *mi* sur-aigus. Il en résulte pour la cantatrice, et par contre pour l'auditoire, une fatigue réelle et une contrainte pénible. La *Reine Topaze* n'en est pas moins un ouvrage qui fait honneur à l'heureux père de *Galathée* et des *Noces de Jeannette*. Par le temps qui court, c'est beaucoup quand, dans une partition, même en trois actes, il est quatre ou cinq morceaux que l'on peut avantageusement citer!...

Nous négligeons le menu fretin des vaudevilles, levers de rideau et autres produits inférieurs de la grande officine parisienne. Cependant nous citerons, ne fût-ce que pour mémoire, certaine pièce qui indique à quelle tonique misérable sont descendus les pourvoyeurs ordinaires des petits théâtres de Paris. La chose a trois actes, s'il vous plaît, et s'intitule : *Si jamais je te pince!...* vocable séduisant qui donne le ton de l'ouvrage entier. Un mari est saisi par sa femme, à peu près en flagrant délit d'estafilade à coups de canif au contrat, et sa douce moitié le menace de représailles si jamais elle le *pince* encore dans ces perpétrations extra-conjugales. Les trois actes se passent, de la part du mari, à conjurer le sort qui le menace; de la part de la femme à tout mettre en œuvre pour le lui faire subir. Jamais, à coup sûr, on n'a entendu, dans le développement de ces scènes étranges, pareille crudité de propos, pareil cynisme de technologie grivoise. C'est à se demander si l'on est toujours au beau pays de France, renommé pour ses délicatesses de langage, pour la courtoisie et le bon goût de ses formes dramatiques et autres. Quelle langue, bon Dieu! que celle que nous font messieurs les vaudevillistes de catégorie inférieure!...

Voici, du moins, une œuvre littéraire, une comédie de bon aloi. Les *Faux bons-hommes*, tout glorieux des cent cinquante-sept représentations à la file qu'ils ont obtenues sur l'un des théâtres de Paris, ont fait dernièrement leur apparition sur notre modeste scène et y ont reçu un accueil très-distingué. Je constate leur succès avec satisfaction et comme un bon symptôme, car là du moins il

y a du style, de la recherche, de l'intérêt dramatique. C'est un des meilleurs ouvrages que l'actualité ait produits. Savez-vous ce qu'est un faux bonhomme? C'est un personnage qui ne conforme pas sa conduite à ses paroles, ou bien qui entoure ses malices des formes de la bienveillance, ou encore qui se pare effrontément des vertus qu'il n'a pas en cachant avec soin les vices qu'il a. Péponnet, un père de famille dans l'aisance, a deux filles : elles sont aimées par deux artistes peintres. L'un de ces jeunes gens est le neveu d'un agent de change, Vertillac, un archi-millionnaire, ce qui décide Péponnet a la donner à cet amoureux si bien apparenté; mais, pour la lui donner, il faut qu'il la retire des mains de son cousin à qui il l'a promise, ce qu'il exécute avec aisance et facilité, sous prétexte qu'il n'y a rien d'écrit. Mais Vertillac déclare qu'il a déshérité son neveu pour le punir d'avoir préféré l'art à l'argent, et mons Péponnet, reprenant une seconde fois sa parole, *redonne* sa fille à son premier fiancé. Patience! il ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Le jeune homme éconduit se réconcilie avec son oncle, se fait agent de change, remue à la pelle les millions... des autres et produit un tel éblouissement sur le Péponnet, que celui-ci, rompant une seconde fois avec l'infortuné cousin, marie définitivement sa fille aînée au neveu de Vertillac. Mais une fois marié, l'agent de change pour rire revient à sa palette, tandis que le papa beau-père est en train de pérégriner dans la belle Italie. A son retour, en même temps que la trahison de son gendre, il apprend la déconfiture d'un coulissier qui lui emporte toute sa fortune. Mais son loyal gendre possède encore intacte la dot de sa femme, et la partage avec sa belle-sœur qui devient l'épouse de son ami, l'autre peintre, qui est choyé par tout le monde en raison d'une certaine galerie de faux bons-hommes que son crayon moqueur a burinés et que chacun redoute. A côté de ces personnages principaux viennent se grouper le faux bonhomme de la finance qui dévalise son prochain en le leurrant de belles promesses, le faux bonhomme de la bienveillance qui loue toujours les gens avant de les déchirer, le faux bonhomme du mariage qui accable en public sa compagne de petits soins et qui lui montre le poing dans l'intimité. Tous ces personnages, satellites qui gravitent autour de Péponnet, l'astre de la fausse bonhomie, sont fort amusants, fort spirituels. Ils disent leur fait à merveille aux petites infamies, aux lâchetés, aux défaillances morales du siècle; leur langage a surtout un cachet d'actualité et de couleur locale qui en rehausse singulièrement la saveur. Aussi les *Faux bons-hommes*, malgré leurs quatre actes et les quatre heures que dure la représentation, se laissent écouter sans fatigue et avec un intérêt soutenu.

Et maintenant adieu au théâtre jusqu'au mois de septembre prochain. M. Roy, ancien fort ténor à Metz, succède à M. Marius-Gubiant dans la direction de la scène messine. Si nous sommes bien informé, ses intentions nous promettent une campagne dramatique et lyrique, lyrique surtout, des plus recommandables. Il espère, avec raison, augmenter le goût du théâtre en n'offrant que des artistes de choix aux suffrages du public. C'est, en effet, un bon moyen, le seul peut-être pour régénérer notre scène. Puisse l'avenir répondre à ces espérances !

Nous avons eu un concert spirituel pendant la semaine sainte. Il a été donné à l'hôtel-de-ville par l'école de musique et l'orphéon messin. Le programme en était des plus tentants... pour ceux qui aiment la bonne et sérieuse musique. Il paraît que tout le monde à Metz n'a pas ce goût-là, car il y avait beaucoup de veuves parmi les chaises destinées aux spectateurs. Tant pis pour les absents ! Ce fut une soirée véritablement attrayante et qui, sauf un accroc ou deux, fait grand honneur à l'art local. Nous citerons surtout quelques morceaux de musique de chambre qui ont fait un vif plaisir. Ce succès est une indication dont nos artistes sauront sans doute comprendre l'importance. Ils entreront résolument dans la voie qu'ils se sont tracée eux-mêmes, et qui, à force de persévérance, aura pour résultat de régler, de discipliner les préférences artistiques du public. Ce sera difficile, il ne faut pas se le dissimuler. On préfère toujours — j'entends la multitude — une gaie chansonnette à la plus admirable page de Bethowen et de Mozart. Mon Dieu ! nous ne prétendons médire ni de la chansonnette ni de la romance, et nous reconnaissons volontiers les mérites pratiques de la musique facile qui est immédiatement saisissable, même par les aptitudes les plus ingrates ; mais il faut faire aussi la part de l'art sérieux, il faut en entretenir le culte, il faut forcer les intelligents qui ne sont qu'indifférents, à s'y convertir. Cette tâche est commencée heureusement, il la faut continuer. Une observation en finissant : Les chœurs de l'orphéon sont en progrès, mais les voix de ténor en trop flagrante minorité ; il est vrai que le ténor c'est le *rara avis*, c'est l'oiseau bleu du chant !

PHILBERT

L'Administrateur-Gérant,
A. ROUSSEAU.

Metz. — Typog. de ROUSSEAU- PALLEZ, rue des Clercs, 14.

LA CANER.

NOTES HISTORIQUES.

Immédiatement en aval de la cense de Godchure, la Caner traversait autrefois l'étang de la Gargouille, appartenant à l'abbaye de Villers. Les trois ruisseaux, provenant l'un de Vry et de l'étang de Blanchard, le second de la fontaine de Charlemagne et de Rabas, et le troisième de Villers-Betnach, se réunissaient dans l'étang de la Gargouille, qui pouvait alors être considéré comme donnant naissance à la Caner. Cet étang n'existe plus aujourd'hui.

La limite séparative du pays messin et des anciennes terres de Luxembourg, comprenant la majeure partie de l'arrondissement de Thionville et réunies définitivement à la France par la paix des Pyrénées, le 7 novembre 1659, aboutissait, sur la rive gauche de la Caner, vis-à-vis Godchure et, s'étendant ensuite vers l'ouest, semble correspondre à la limite actuelle de l'arrondissement de Thionville, jusqu'à sa rencontre avec la circonscription de Briey.

Nous laissons de ce côté, sur la hauteur, d'abord Bettlainville (Luxembourg) dont la seigneurie dépendait de Hombourg-le-Château [1], puis Altroff-le-Haut (Luxembourg),

---

[1] Les abbés de Villers-Betnach y touchaient également certaines redevances. Le dénombrement donné à la chambre royale de Metz, par l'abbé dom Noël Febure, en 1735, mentionne M. le marquis de Boudeville, seigneur de Hombourg, comme seigneur en partie de Bettlainville.

Le pouillé de 1776 donne sur Bettlainville les détails suivants : « Les seigneurs de Hombourg-le-Château jouissent du patronage de Bettlainville, à cause de la seigneurie du lieu. Les institutions de 1634 et les suivantes ont été données sur leur nomination. Décimateurs : les abbés de Villers-Betnach et de Saint-Vincent de Metz. »

dont la haute, moyenne et basse justice appartenait à l'abbé de Villers-Betnach, ainsi que le patronage de la cure, et nous arrivons à la ferme de Neudlange (Lorraine), dont les bâtiments accusent une origine féodale.

Neudlange.

Cette cense, située sur la rive droite de la Caner, était une dépendance de l'abbaye de Villers-Betnach, dont les archives mentionnent des baux remontant aux années 1362 et 1562 « passés par les abbés, prieur et couvent de Villers, pour et à leur profit [1]. »

Il y avait déjà une tuilerie en 1663.

Chaque laboureur faisant charrue sur le ban d'Altroff, était tenu de faire, trois fois l'an, une charrue aux censiers de Neudlange, sur les terres de la ferme. Les censiers devaient en retour à chaque laboureur et valet de charrue, une michette de pain et du potage [2].

On ignore la date de la donation de Neudlange au monastère.

Aboncourt.

Le village d'Aboncourt, *Ebendorff, Abuncuria, Davange* (Lorraine), dépendant autrefois de la seigneurie de Hombourg, est fort ancien, car dès l'an 1147, l'évêque de Metz, Etienne de Bar, confirme la donation des dîmes de l'église d'Aboncourt à l'abbaye de Viller-Betnach.

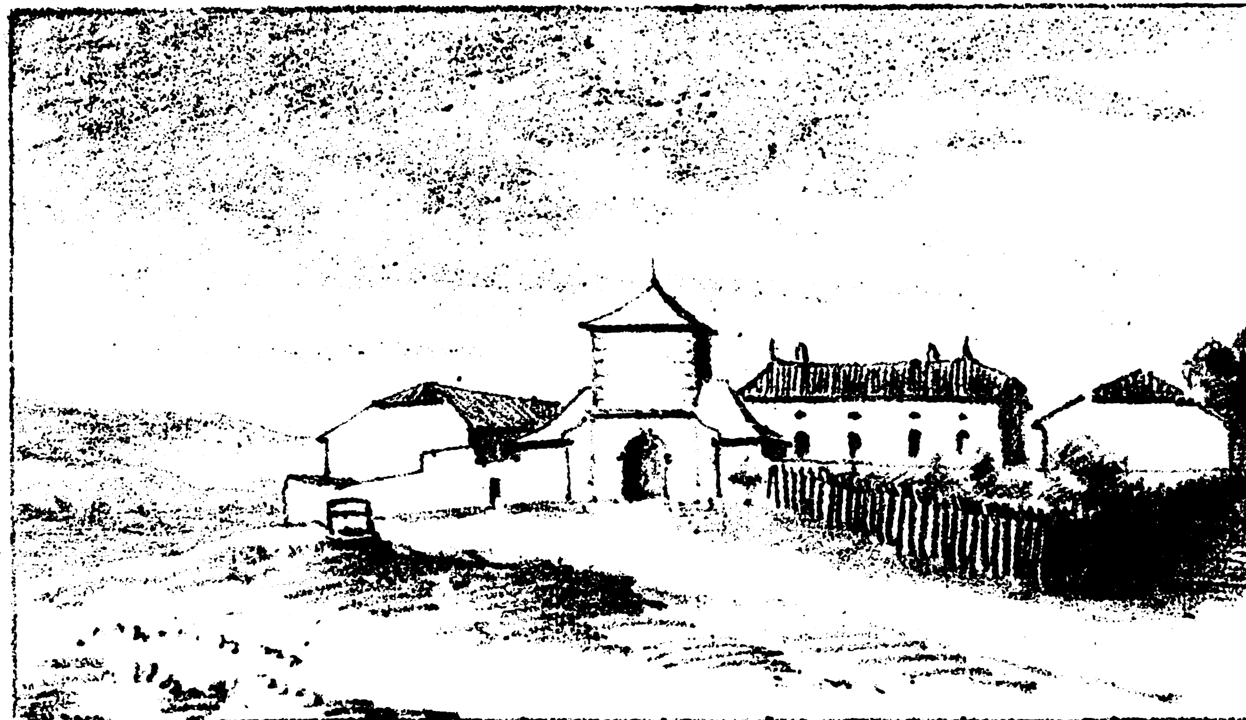
Une autre charte du même évêque est relative à la donation du franc alleu d'Aboncourt, ou de Davange, à l'église de Villers, moyennant un cens de quatre deniers [3].

---

[1] Registre des titres et papiers de l'abbaye de Villers.

[2] Dénombrement de l'abbé dom Noël Febure en 1735. (*Archives de la Préfecture de la Moselle.*)

[3] Ces documents, ainsi que ceux qui suivent, sont tirés du cartulaire et du registre des titres de l'abbaye de Villers. (*Archives de la Préf. de la Moselle.*)

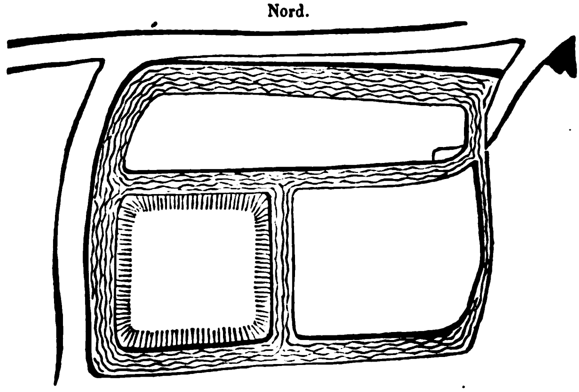


Cense de Neudlange.

Giles de Vuinesberg [1] fait, en 1180, donation au monastère de Villers, du franc alleu et des dîmes de Davange ou Aboncourt.

---

[1] Il est probable que cette famille de Vuinesberg, dont le nom se retrouve si fréquemment dans les annales de cette contrée, est celle dont le château dominait la vallée de la Bibiche, entre Schel et Kirsch-lès-Luttange, et dont on voit encore aujourd'hui les substructions, ainsi que les fossés de son enceinte. Cette ruine, située sur le territoire de Volstroff, est indiquée sous le nom de Vinsberg, sur la carte de l'état-major. Nous avons tenu à la visiter; mais rien n'est resté debout. Un fossé, encore rempli d'eau, entoure un assez vaste espace rectangulaire



RUINE DE VINSBERG. — Plan, échelle de 1 à 2,500.

de 122 mètres sur 82, dans l'angle sud-ouest duquel se trouvait, du côté de Metz, le château proprement dit. Ce château, adossé sur deux faces au fossé de la première enceinte, était défendu du côté du nord et de l'est par un second fossé qui le séparait du terre-plein enveloppé par le premier fossé. Son existence n'est plus accusée aujourd'hui que par un monticule de 6 à 7 mètres de hauteur, entouré de fossés. Sa forme en plan est celle d'un carré de 52 mètres de côté. La végétation a pris possession de la ruine d'une manière si complète, qu'il est devenu impossible d'y rien distinguer.

Ce château, ruiné depuis très-longtemps, dominait toute la contrée. On aperçoit de là, Metz et les côtes de Thionville et de Sierck.

MM. de Cabannes et d'Attel, seigneurs de Luttange, étaient seigneurs du hameau de Vinsberg en 1787. (*Le département de Metz.* Mss. M. C.)

Nous avons constaté, dans cette excursion, la présence sur la rive gauche de la Bibiche, de fragments de tuiles à rebords de l'époque gallo-romaine, en suivant

1192. Donation des dîmes dudit lieu faite au monastère de Villers par les mains de Bertram, évêque de Metz, au nom de Jean de Rosertulles et d'Hawide, son épouse.

1194. Témoignage de Godefroid d'Aspremont, au sujet de l'accord survenu à l'occasion d'un différend entre Gontrand de Volmeranges et le monastère de Villers pour les dîmes d'Aboncourt ou Davange.

1196. Exemption des dîmes sur les biens concédés à Villers par donation de Jean de Rosertulles, donnée par Bertram, évêque de Metz.

1260. Lettres de témoignage du duc de Lorraine, Ferri III, par lesquelles ***Bascilinus ex Heymendorf*** (de Hombourg), déclare n'avoir aucun droit à Aboncourt.

1264. Lettres de jugement pour M. de Vanisperg pour la moitié d'Aboncourt.

1271. Accord entre le couvent de Villers et un prêtre *(quemdam sacerdotem)* de Wellingen, au sujet d'un cens de douze deniers et d'une vigne située sur le ban de Davange.

1272. Donation des dixmes d'Aboncourt et du droit de patronage de l'église, par Jean de Vanisperg ou de Varnesperch, justicier de Ferry, duc de Lorraine, et de tout ce qu'il

---

le sentier qui conduit de Vinsberg à Metzeresche. Après avoir traversé la Bibiche, ce sentier coupe un ancien chemin qui, partant d'Altroff, se dirige en ligne droite sur Valmestroff, en passant par Luttange et Metzervisse. A Metzeresche, nous rejoignons l'ancienne voie militaire de Metz à Trèves, dont nous retrouvons encore l'empierrement sur une partie de son parcours. A six cents mètres en deçà de la route départementale de Thionville à Bouzonville, un chemin, que la tradition fait remonter à l'époque de la domination romaine, se détachait de cette voie pour se diriger en ligne droite sur Valmestroff, en passant au-dessus d'Inglange. Il est probable qu'un vaste camp romain a occupé ces hauteurs, entre les deux chemins qui se dirigent sur Valmestroff.

La voie principale continuait sa direction en ligne droite vers la Caner, qu'elle traversait en aval d'Elzing (*Caranusca*), et gravissait ensuite le contrefort qui aboutit au Hackenberg. On a constaté la présence, dans la petite vallée de Weckring, d'une seconde voie également ancienne, qui pouvait être une rectification de celle qui gravissait en ligne droite le contrefort du Hackenberg.

avait audit village en tous usages, maisons, granges, masures, terres, prés, bois, vignes, jardins et pâtures.

1274. Cession faite à l'abbaye de Villers, par Verris de Rouscingen ou de Rouscey, des dixmes et droits seigneuriaux qui lui appartenaient au village d'Aboncourt.

1276. Donation faite à l'abbaye de Villers, par Henry, duc de Luxembourg et marquis d'Arlon, de ce qui lui appartenait au village d'Aboncourt.

1277. Confirmation de Henry, comte de Luxembourg, pour la donation qu'avait faite, à l'abbaye de Villers, sire Jean, chevalier de Vanisperg, des biens qu'il avait au village d'Aboncourt.

1277. Donation faite à l'abbaye de Villers, par dame de Vanisperg, de tous les biens qu'elle possédait au village d'Aboncourt et du droit de patronage.

1281. Témoignage du duc Ferry III pour la moitié de la vouerie de Chancey que Jean de Vanisperg a donnée à son frère.

1285. Acquet fait par le couvent de Villers de certains biens prétendus audit village d'Aboncourt, par Genbelot, seigneur de Luttange.

1290. Nicolette, femme de Thomas de Winisperch qui fut, du consentement de ses quatre fils, Arnold, Ancel, Jehan et Petre, met en gage à l'abbé et au couvent de Notre-Dame de Villers, la moitié de tout l'héritage de la ville d'Aboncourt, pour une dette de 26 livres de Messains [1].

1298. Acquet des biens de Thomas de Vinesperg, audit village d'Aboncourt, consistant en champs, prés, bois et autres choses.

1300. Acte d'acquisition d'un cens de seize deniers sur un pré, à Aboncourt, dit le breuil de Luttange.

1350. Acquisition de certains biens féodaux et de revenus à Aboncourt.

---

[1] Archives de l'abbaye de Villers. (*Préf. de la Moselle.*)

1351. Donation de certains biens situés à Aboncourt, par Guillemette de Vinesperch.

1354. Titre par lequel la veuve Thomas d'Aboncourt, nommée Guillemette, donne à perpétuité tous ses biens du monastère de Villers.

1402. *Arnoldus de Hussen* et Marguerite de Sarbruck vendent à Adam, abbé de Villers, tous leurs biens situés à Aboncourt.

1429. Jean Dodenhauffen donne au couvent de Villers tous ses biens, meubles et immeubles, situés à Aboncourt, à la condition qu'il sera nourri pendant toute sa vie dans ce monastère.

1452. Jean de Meric engage tous ses biens situés à Aboncourt, pour la somme de 80 florins et 12 blancs, qui lui sont payés par Pierre de Luxembourg, abbé de Villers.

1487. Frédéric Dalzem engage ses biens d'Aboncourt au monastère de Villers, pour la somme de 12 florins.

1560. Wirich de Créhange, seigneur de Hombourg, reprend Ebendorff du duc de Lorraine, Charles III.

1562. Jean Damermont, abbé de Villers, permet à Mathias, meunier, et à ses héritiers, d'établir un moulin à Aboncourt, moyennant un certain cens annuel, pour trente-six ans.

1629. Ascensement de la métairie appartenant pour lors à l'abbaye de Villers, avec une requête et saisie contre d[lle] Reyne Bague, et traité de l'abbaye de Villers avec celle des dames de Clairvaux à Metz.

1633. Copie de la seigneurie des dames du Petit-Clairvaux, au village d'Aboncourt.

1633. Vente en forme d'engagère de la métairie d'Aboncourt à faculté de réachapt, avec la ratification de M. de Morimond.

Les dames de Clairvaux, de Metz, tiennent la métairie d'Aboncourt de l'abbaye de Villers à faculté de retrait.

« Le 21 mars 1633, Marie-Marguerite, marquise de Colligny, comtesse de Créhange et Pittange, dame de Hombourg, etc.,

accédant à la demande qui lui est faite par Adrian Philippe dit Donzelot, conseiller et secrétaire à Monseigneur le cardinal de Lorraine, receveur et gruyer du comte de Saverden, et dam^lle Reyne Bague, sa femme, de racheter le droit de seigneurie foncière sur un terrain situé à Aboncourt, sur lequel ils se proposent de bâtir une maison capable de leur retraite, les recevant à reprendre des seigneurs de Hombourg, la moyenne justice sur ladite maison et enclos, et désirant non-seulement traiter favorablement ledit Donzelot, ains toutes honnestes personnes de pareille qualité, qui désireront se retirer et faire bâtir dans les villages et district de la terre de Hombourg, les tirant hors de la lie du commun peuple, en leur accordant exemptions et franchises des cens, rentes, revenus, corvées et autres servitudes, en vertu de la procure et pouvoir du seigneur Pierre-Ernest, comte de Créhange, son époux, daté de son château de Hombourg, le 4 décembre 1632, accorde et confère audit Donzelot, dam^lle Reyne Bague, leurs successeurs et ayants-cause, la moyenne justice, avec tous les droits dûs selon la coutume de Lorraine sur la dite maison et enclos, réservant seulement à son dit seigneur et époux, la haute justice avec tous les droits en dépendant, vend, cède, quitte et transporte audit Donzelot la seigneurie foncière, sous la réserve de rendre les services et fidélité que les autres arrière-fiefs de Lorraine sont obligés envers leurs seigneurs féodaux, à cause de la dite moyenne justice. »

Pierre-Ernest, comte de Créhange, baron de Pittange, seigneur de Hombourg, Meilbourg, Lanois, Taintigny et Dudeldorff, conseiller d'Etat de S. A. le duc de Lorraine et bailli d'Allemagne, ratifie et confirme ce traité, le 9 août 1633 [1].

1686. Plaids annaux tenus à Aboncourt pour l'abbaye de Villers.

---

[1] Archives de l'abbaye de Villers. (*Préf. de la Moselle.*)

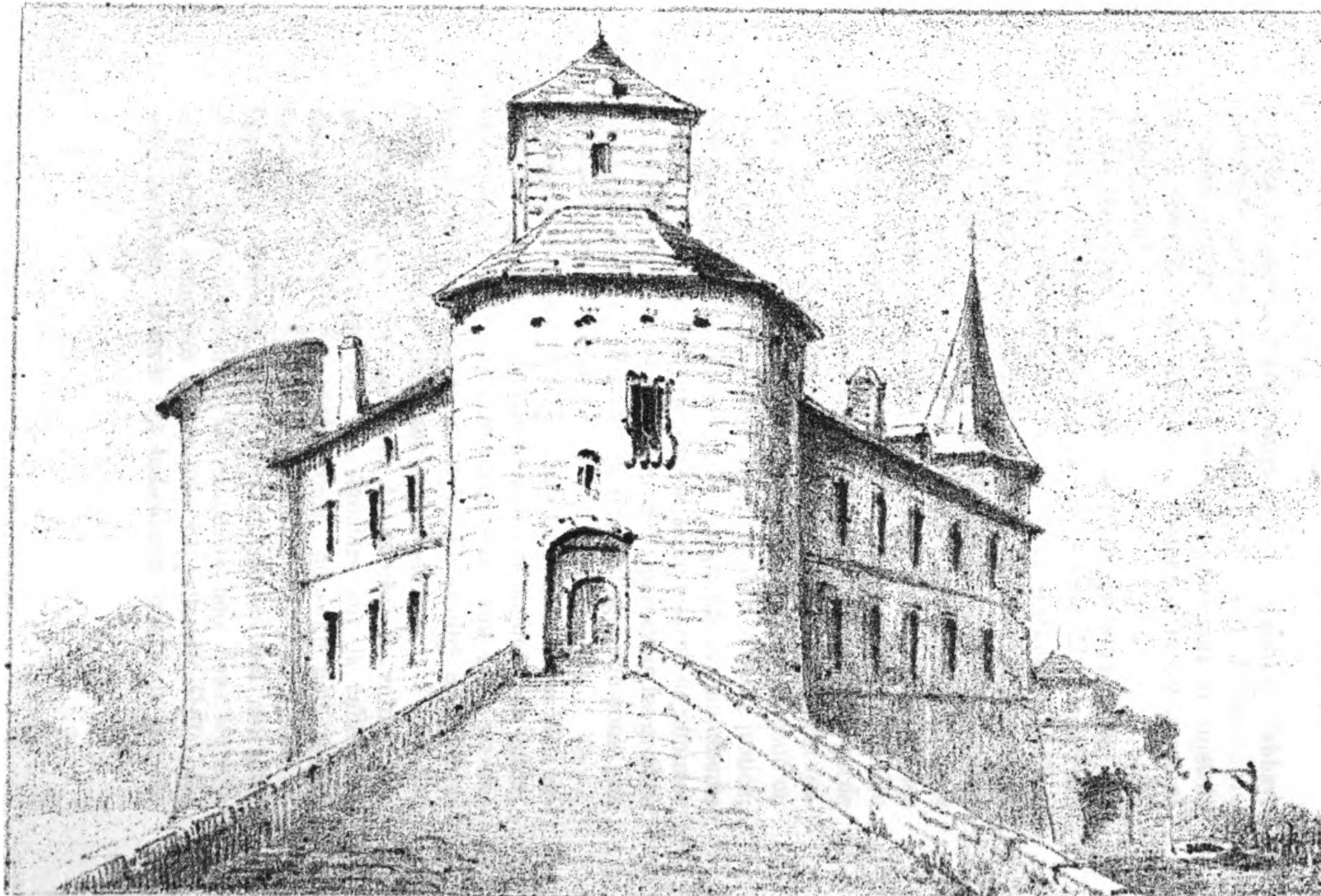
Baux du moulin d'Aboncourt passés au profit de l'abbaye de Villers en 1685, 1697, 1704, 1713, 1721, 1730.

1683—1723. Difficultés et procès survenus au sujet de divers intérêts entre l'abbaye de Villers et la communauté d'Aboncourt.

Le dénombrement donné en 1735, à la chambre des comptes du parlement de Metz, par l'abbé de Villers, Noël Febure, fournit quelques documents intéressants pour l'histoire de ce village: « A mon abbaye au village d'Aboncourt du bailliage de Thionville, appartient la foncière, moyenne et basse justice, sans contredit, avec pouvoir d'y créer et destituer maire et autres officiers, pour connoistre de toutes actions concernans la jurisdiction ; m'appartient audit lieu la première appréhension des délinquants et la sauve-garde d'iceux pour l'espace de vingt-quatre heures, seulement lesquelles expirées, je dois les remettre ez mains du voué ou des officiers de la prévosté de Sirck; quant à la haute justice, elle appartient à Sa Majesté, mais les profits et émoluments d'icelle à mon abbaye, qui possède seule le droit de nommer en tout temps à la cure dudit lieu et d'y percevoir les grosses et menues dixmes... Me sont dus audit village, une poule par chaque habitant faisant feu.... »

Malgré son antiquité, ce village ne présente plus rien aujourd'hui qui puisse intéresser les archéologues. Son église, construite en 1771, sous le vocable de saint Luc, est dépourvue de toute espèce de style. Le pouillé de 1776 lui donne pour annexes Budange et Saint-Bernard.

Mentionnons, en passant, l'existence de ruines importantes qui nous ont été signalées sur la colline, à deux kilomètres à l'est d'Aboncourt, dans un bois appartenant à M. le comte d'Hunolstein, près du chemin de Drogny à Aboncourt. On y verrait encore des murailles et des fossés d'enceinte. La coupe de bois dans laquelle se trouvent comprises ces ruines, s'appelle *Alt Schloss* (le vieux château). D'après les indications qui nous ont été



Château de Luttange.

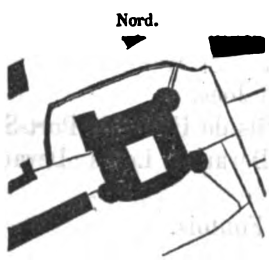
données, ce point se trouverait entre les deux portions de forêts indiquées sur la carte de l'état-major par les noms de Katzen-Buch et de Taille-Gruyot.

Il serait intéressant d'explorer ces ruines dont l'origine peut remonter à l'époque de la domination romaine, sinon aux premiers temps mérovingiens, ainsi que celles encore apparentes du *Castellum*, désigné dans le pays sous le nom de château de Bisteck, que l'on retrouve à la pointe nord-ouest du bois appartenant à M. le comte du Coëtlosquet, situé à environ 700 mètres à l'est du village de Kuntzich, annexe de Distroff.

Un ancien plan de cette propriété, qui fait partie des archives de la famille du Coëtlosquet, donne le tracé du château dont la forme en plan était un carré flanqué aux angles de quatre tours.

Luttange.

Nous laissons à gauche sur la hauteur le village de Luttange dont le château offre encore une masse imposante flanquée de quatre tours. Les bâtiments d'habitation ne présentent plus aucun caractère d'antiquité ; mais l'étroite



CHATEAU DE LUTTANGE. — Plan, échelle de 1 à 2500.

chaussée d'accès, franchissant le fossé d'enceinte, a conservé tout son aspect féodal. On pénètre dans une cour obscure par une sombre poterne dont les voûtes ogivales accusent

encore l'antiquité. Les dispositions de l'ensemble de la construction semblent indiquer l'époque du quinzième siècle.

Luttange fut le berceau d'une maison noble. Ses armes étaient, d'après Bertholet[1], d'argent à un aigle la tête éployée, sans bec ni membre, d'azur.

Eustache de Luttange signe en 1210 l'acte de donation du patronage de Kettenhoven, faite par le comte d'Arlon à l'abbaye de Munster de Luxembourg[2].

Meurisse signale, dans son histoire des évêques de Metz, la seigneurie de Luthenges située dans le Luxembourg, comme fief relevant de l'évêché de Metz.

Gérard de Luttange et Marguerite, sa femme, font, en 1240, donation des dîmes de Luttange à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz[3].

Jean, seigneur de Luttange, reconnaît, en 1272, que le droit de patronage de l'église de Luttange appartient à la même abbaye et à ses religieux. Les archives de Saint-Vincent contenaient deux lettres, l'une de Henry, comte de Luxembourg, et l'autre de Ferry III, duc de Lorraine, attestant cette renonciation des seigneurs de Luttange au droit de présentation à la cure et aux dîmes[4].

Le pouillé du diocèse donne, au sujet de cette renonciation, une assez nombreuse nomenclature de seigneurs de Luttange.

1272. Mathilde, veuve de Stascequin de Luttange.

1273. Thiébaut.

1275. Maheu dit Joes.

1275. Arnaud, fils de Henri de Port-Sailli.

1280. Regnier Devaux, Louis Devaux, Jean d'Haldevranges.

1281. Othes de Fontois.

---

[1] *Histoire du duché de Luxembourg.*

[2] Ibid.

[3] Pouillé du diocèse.

[4] Ibid.

1284. Gerard Devaux.

1284. Jean Malthelay, Rikewins de Blade, Dieudonnée, fille d'Agon Longimelet.

Henry, comte de Luxembourg, fait à Bouchard d'Avennes, évêque de Metz, reconnaissance des fiefs de Conflans et de Luttange, en 1285[1].

1325. Jean, roi de Bohême et de Pologne et comte de Luxembourg, fait ses reprises de l'évêque de Metz, Louis de Poitiers, pour Conflans et Luthanges[2].

Dans les derniers jours d'avril de la même année, pendant la guerre du roi de Bohême contre la cité de Metz, ceux de Bertrange et de Luttange (Luxembourgeois), assaillent les Messins à leur passage, au retour d'une course dans le Luxembourg, où ils avaient pris Hesperange. Quatre Luxembourgeois furent tués dans cette affaire, trois autres furent emmenés prisonniers[3].

En 1366, les Messins vont arrêter, dans son château, Geoffroy de Luttange, qui pillait les passants sur les chemins, et le font décapiter devant la cathédrale[4].

1377. Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, reprend Lutenges de l'évêque de Metz, Théodoric de Boppart[5].

Au commencement du quinzième siècle vivait Nicolas de Luttange, prieur des Célestins de Metz, qui écrivit une chronique de son monastère, dans laquelle il inséra le récit des faits les plus remarquables de son temps, depuis 1396 jusqu'en 1439[6].

Guillaume de Perpignan reprend de la duchesse de Goerlitz (1424-1443) le village de Luttange, comme fief mouvant du Luxembourg; ce relief étant fait, tant en son nom qu'au

---

[1] *Histoire des Évesques de Metz*, par Meurisse; page 483.
[2] Ibid. 499.
[3] *Chron. Huguenin*, p. 55.
[4] *Dictionnaire du département*, par Viville.
[5] Meurisse, p. 527.
[6] *Histoire de Metz des Bénédictins*, t. I, Préf., p. 9.

nom de sa mère, et de Gerard son fils, en y comprenant tout ce que feu Agnès de Luttange, fille de Thilman et femme de Henri de Bereldange, avait possédé pendant sa vie[1].

L'inventaire des archives de la famille de Lambertye, conservées au château de Cons-Lagrandville, mentionne quatre pièces intéressantes pour l'histoire du château de Luttange :

20 janvier 1536. Reprise des château, terre et seigneurie de Luttange, faite entre les mains du gouverneur de Luxembourg, pour l'empereur, au nom du sieur Jean Monet, artiste de S. M. Impériale (Charles-Quint).

1er mars 1536. Décret de l'empereur Charles V, accordé au sieur Monet, héritier de dame Alix de Perpignan, épouse du sieur Jean de Grosnais, par lequel ce prince ordonne que les sieurs Nicolas et Androuin Roucel, ensemble le sieur de Talange remettront audit Monet la jouissance et possession de la seigneurie de Lutange.

25 mai 1536. Réachat pour Jean Monet, artiste.

27 janvier 1541. État de ce qui appartenait en héritages au sieur Jean Monet, sieur de Luttanges, avec les sieurs Nicole, Varry et Androuin les Roucels.

Malgré les renonciations antérieures des seigneurs de Luttange au droit de présentation à la cure et aux dîmes, en faveur des abbés et religieux de Saint-Vincent, Had. Richphao, Jean Menez et Jacques Drouin, seigneurs de Luttange, veulent les troubler dans cette possession vers le milieu du seizième siècle. La cause est portée vers monseigneur le gouverneur président du conseil de S. M. à Luxembourg, qui nomme des commissaires pour entendre les parties; mais, le 5 mai 1564, les seigneurs de Luttange renoncent à toutes poursuites, déclarant reconnaître que

---

[1] Bertholet. *Histoire du duché de Luxembourg.*

l'abbé de Saint-Vincent, à cause de son église, est vrai et seul légitime patron de la cure de Luttange[1].

Pendant la guerre de trente ans, le village luxembourgeois de Luttange est brûlé, le 7 septembre 1638, par la garnison (française) de Metz, en représailles de ce que le duc de Lorraine avait fait passer au fil de l'épée les habitants de Rembervillers et mis le feu à leur ville, vers la fin d'août de la même année[2].

Il est probable qu'au dix-huitième siècle une partie de la seigneurie de Luttange avait été divisée, par suite de partages, ou qu'elle avait été engagée, car nous la voyons figurer, en 1725, sur le dénombrement donné à la chambre royale de Metz, par Jacques Gustave de Malorty, seigneur de Hombourg.

Les seuls seigneurs de Luttanges mentionnés dans le *Département de Metz* de 1757[3], sont MM. de Cabannes et d'Atell.

Budange.

Le hameau de Budange, Ober-Budingen (Lorraine), sur la rive droite de la Caner, autrefois annexe de la paroisse d'Aboncourt, situé, ainsi que ce dernier village, sur le ban de Hombourg-le-Château, est dépourvu d'église.

Le registre des titres de l'abbaye de Villers fait mention, à la date de 1333, d'un cens de quatre sols à Budange; de la copie du titre de la donation faite à l'abbaye de Villers, en l'année 1519, de la seigneurie vouée de Budange; d'un témoignage de Thomas, seigneur à Boulay et d'autres, au sujet de la donation de la terre de Budange au monastère de Villers; de l'acquisition faite, par le même monastère, sur les chanoines de Saint-Pierre-aux-Images de Metz, de

---

[1] Pouillé.

[2] Bénédictins, t. III, p. 251.

[3] Manuscrit. M. C.

l'alleu de Budange *(allodii de Budingâ)*, et enfin des baux des dîmes de Budange au profit de l'abbaye de Villers, en 1701-1716.

Les seigneurs de Hombourg-le-Château étaient probablement hauts justiciers à Budange, car nous voyons, en 1511, madame de Créhange, dame de Hombourg, intervenir auprès des magistrats de la cité de Metz, en faveur d'une femme de Budange, coupable de fraude [1].

La terre et seigneurie de Budange se trouve comprise au au nombre des dépendances de la seigneurie de Hombourg, mentionnées dans les dénombrements donnés à la chambre royale de Metz : 1° en 1633, par le marquis de Brie, comte de Hombourg; 2° en 1725, par Jacques-Gustave de Malorty, seigneur de Hombourg [2].

Madame de Boutteville, dame de Hombourg, possède la seigneurie de Budange en 1757 [3].

G. B.

---

[1] *Chron. Huguenin*, p. 666.
[2] Archives de la Préfecture de la Moselle.
[3] *Le Département de Metz*. Ms. M. C.

LES RUES DE METZ.

ETYMOLOGIE DES NOMS ET NOTES HISTORIQUES.

Rue Marchant.

Le nom de cette rue consacre le souvenir d'un maire dont l'administration a laissé une brillante réputation honorablement acquise. Nous avons nommé le baron Nicolas-Damas Marchant qui, pendant plus de dix années, [1] donna des preuves constantes de sa rare intelligence et de son zèle pour le bien de ses concitoyens.

Aussitôt après la mort de l'ancien maire, [2] le conseil municipal de Metz, désirant offrir à la mémoire de l'habile administrateur, un hommage sincère des regrets que la cité éprouvait de sa perte, adopta, le 27 juillet 1833, la proposition faite par son adjoint, l'estimable M. Cunin,

---

[1] Du 10 brumaire an XIV (1er novembre 1805) au 7 février 1816, sauf une légère interruption.

[2] Voici les titres de M. Marchant:

Médecin des armées, maire de Metz, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de Saint-Michel, officier de l'Université royale de France, conseiller de préfecture, sous-préfet, numismate distingué et membre d'un grand nombre de Sociétés savantes. — Né à Pierrepont (Moselle), le 11 décembre 1767, mort à Metz le 30 juin 1833.

Le baron Marchant avait, selon l'*Armorial de l'empire*, les armes suivantes: *Écartelé au premier*, *parti d'argent et de sable*, qui est Metz; *au deuxième, de gueules à la muraille crénelée d'argent*, qui est bonne ville de l'empire; *au troisième, de gueules au lion d'or tenant en ses pattes un glaive d'argent emmanché d'or*, qui est de Guersching; *au quatrième, d'azur au caducée d'argent, surmonté d'une étoile de même*, qui est Marchant.

d'élever un monument public à M. Marchant et de donner son nom à l'une des rues de la ville. Cette louable pensée put recevoir son exécution en 1835. Le 9 février, M. Cunin, premier adjoint, faisant les fonctions de maire de Metz, prit un arrêté dont les premiers articles sont ainsi conçus : « La » *rue des Grands-Carmes,* où existe la maison paternelle[1] du » baron Marchant, prendra, à dater de ce jour, le nom de » Marchant, au lieu de celui des Grands-Carmes, ancien nom » du monastère qui n'existe plus. — Le nom de la rue sera » estampillé en lettres dorées sur trois plaques en bronze; » deux seront placées aux deux extrémités de la dite rue, et » la troisième, qui le sera au-dessus de la porte d'entrée de » la maison Marchant, indiquera qu'elle y a été posée en » exécution du présent arrêté. »[2]

L'établissement à Metz des Grands Carmes[3], dans la rue qui avait retenu leur nom, remontait à l'année 1275[4]. La maison conventuelle était située originairement à l'est de leur église. Détruit en 1547 par le feu, rebâti presque immédiatement, le monastère dut être abandonné en 1552, lorsque le duc de Guise eut formé le projet de construire un retranchement sur la plus grande partie de son emplacement. Les religieux s'étaient logés alors plus avant dans la rue Paixhans, (précédemment rue du rempart de l'Arsenal.)

L'église des Grands-Carmes, consacrée le 1er mai 1415, était, après la cathédrale, le monument le plus remarquable

---

[1] Maison numéro 11.

[2] La tombe de M. Marchant, placée sous le vestibule du cimetière Chambière, constate aussi un juste hommage de la cité reconnaissante : *Locum sepulturæ grata civitas in perpetuum dicavit.*

[3] C'est-à-dire religieux de l'ordre du Carmel. Ils furent aussi appelés *Frères barrés*, parce que, selon la coutume des Orientaux, ils portaient des manteaux et des habits bigarrés de blanc et de noir.

[4] La première demeure des Carmes, qui étaient arrivés dans notre ville en 1254, avait été dans la *rue de Basse-Saulnerie*, nommée *Basse-Corrière* (*Basse Tannerie*.)

de la ville de Metz. La construction de cette église datait du XIIIe siècle : c'était un véritable chef-d'œuvre de l'architecture au moyen âge. Le portail était orné de filets très-déliés et de colonnes très-élevées, fuselées selon le goût des Sarrasins, et accompagnées dans les parties lisses de feuillages de toute espèce. Au dire de l'illustre antiquaire Alexandre Lenoir, qui vit encore ce monument debout, les feuilles de vignes et de chardons avaient été exécutées avec une telle vérité, qu'il paraissait qu'elles eussent été moulées sur la nature. Ce magnifique portail [1] décorait avec une majesté gracieuse l'entrée de l'église. Le maître-autel était adossé à un monument arabe taillé, comme le reste de l'édifice, dans la pierre franche du pays.

Nous reproduisons, d'après M. Lenoir [2], la description de ce morceau d'art précieux [3], dont les ministres de la guerre et de l'intérieur ordonnèrent l'enlèvement et la conservation au Musée de Paris, lors des constructions militaires dont les dépendances occupent la partie inférieure de la rue Marchant:

« Le soubassement sur lequel était adossé l'autel est com-

---

[1] Ce portail était situé rue Marchant, et avait par rapport au sanctuaire, une position identique à celle que le portail de l'église Saint-Martin de Metz occupe relativement au sanctuaire de cette dernière église.

Lorsqu'on eut décidé l'établissement de l'Ecole régimentaire d'artillerie, la démolition du portail de l'église des Grands-Carmes fut mise en adjudication. Elle échut à un entrepreneur du nom de Carme, et surnommé le petit Carme à cause de sa taille. Il fut grandement trompé dans ces calculs, car la solidité des pierres exigea des travaux pénibles pendant lesquels deux ouvriers périrent. Il fallut briser les matériaux, qui furent ainsi mis hors d'usage. L'entrepreneur essuya des pertes très-considérables. Ce qui fit dire au vulgaire « que le petit Carme avait été ruiné par les Grands-Carmes... »

[2] *Description de quelques monuments et usages antiques de la ville de Metz, précédée d'une notice sur cette ville.* — (Mémoires de l'Académie celtique, t. IV, p. 281—301).

[3] La restauration en fut confiée à M. Lenoir lui-même, que désignaient naturellement ses talents et sa qualité d'administrateur du Musée des monuments français. Le IVe volume des *Mémoires de l'Académie celtique* renferme la gravure du beau monument antique des Grands-Carmes de Metz, tel que l'a restauré M. Lenoir.

posé : 1° dans son milieu, d'une masse de construction restée vide depuis la démolition de ce même autel ; 2° de quatre portes ornées de pilastres chargés de sculptures arabesques très-remarquables.

» Ce soubassement porte dans sa base trente-trois pieds de haut et deux pieds d'épaisseur dans sa plus forte saillie. Les portes qui s'y trouvent sont sculptées avec une délicatesse rare ; elles portent d'ouverture chacune six pieds neuf pouces de haut, sur trois pieds neuf pouces de large. La forme générale des portes est ogive, mais l'ouverture en est carrée, détail qui constate l'époque de la construction du monument; car on ne se serait pas permis cette licence dans l'origine de l'introduction de l'architecture sarrasine en France. Le surplus de l'ogive, lequel forme une espèce de dessus de porte, est rempli par des ornements percés à jour, dont le travail est infiniment précieux.

» La partie supérieure qui forme l'ensemble du monument est d'une légèreté telle, que l'on conçoit à peine comment on a pu parvenir à son exécution. Elle est posée avec précision, avec grâce et avec aplomb sur sa partie inférieure, comme le serait une statue sur son piédestal. Toute percée à jour, comme peut l'être une dentelle, elle est ornée de sculptures et d'ornements tellement déliés, que leur finesse et leur légèreté étonnent les spectateurs et même les connaisseurs, au point qu'à l'aspect du monument ils doutent encore qu'il soit en pierre [1].

» La composition pyramidale de ce morceau curieux est formée par une multitude d'ornements qui s'élèvent graduellement en pointes, lesquels présentent autant de petits

---

[1] On dit à Metz que Louis XV, lors de son séjour dans cette ville à la suite d'une maladie dont il y fut traité, voulut voir ce monument. Il fut tellement surpris de la délicatesse du travail, qu'il ne voulut pas croire que c'était de la pierre; et pour s'assurer qu'il n'était point en bois, comme il le supposait, il monta à l'aide d'une échelle, et en fit lui-même l'épreuve avec un instrument tranchant qu'on lui avait donné exprès. (*Note de M. Lenoir*).

clochers plus sveltes les uns que les autres et tous percés à jour. Le tout est lié par une infinité de petits ornements extrêmement délicats, aussi percés à jour, liés entre eux avec une si prodigieuse harmonie, qu'ils semblent sculptés dans un seul bloc de pierre. La principale flèche, ou plutôt le clocher du milieu, fait dans le même goût et avec la même précision, s'élève à dix pieds au-dessus de ceux qui l'accompagnent; ce qui donne à cette partie du monument vingt-huit pieds d'élévation, dont le produit total, si nous ajoutons les dix pieds de soubassement, forme un ensemble de trente-huit pieds, à compter du sol.

» Ce monument est un chef-d'œuvre qui surpasse en apparence les forces humaines, pour son exécution. »

L'architecte qui avait édifié à Metz cette église si remarquable des Grands-Carmes, était Pierre Perrat, l'habile constructeur de notre cathédrale, où l'on voyait encore, avant 1793, le tombeau élevé à la gloire de l'ouvrier maçon.

Il n'existe plus aujourd'hui de l'église des Grands-Carmes que quelques ogives élancées, ruines solitaires qu'on voit à l'extrémité nord de la rue Marchant, à l'un des angles du jardin de l'hôtel de l'école régimentaire d'artillerie [1].

Les religieuses de Sainte-Claire, nommées *Damianistes*, *Sœurs Collettes* ou de *l'Ave Maria*, demeuraient, lors de leur suppression, dans la rue des Grands-Carmes.

L'antique et spacieuse maison où est établie l'Œuvre en faveur des militaires de la garnison, a été habitée par plusieurs membres de la célèbre famille messine Le Goullon, aujourd'hui éteinte.

---

[1] Le terrain sur lequel était bâtie l'église des Grands-Carmes avait été cédé à ces religieux par les dames de l'abbaye de Sainte-Glossinde, moyennant une reconnaissance de deux angevines. Tous les ans, le jour de la fête de sainte Glossinde, deux Pères portaient à l'abbesse les deux angevines. Chacun recevait une collation de deux pains de dix onces, d'un pot de vin, et de la viande pour six gros. Cette redevance cessa d'être exigée au commencement du dix-septième siècle.

Cette famille jouit d'un grand crédit : elle se déclara pour la France, en 1552. Ce fut en effet Mangin Le Goullon qui prépara la cession que le cardinal de Lorraine fit à Henri II, des droits de souveraineté possédés dans la ville de Metz par le prélat, en sa qualité de seigneur du temporel de l'évêché. Le même se trouva au nombre des quatre députés qui ratifièrent au conseil du roi, tenu à Saint-Germain-en-Laye (1556), l'acceptation définitive du protectorat français. En récompense de son dévouement, Henri II le nomma gentilhomme de sa chambre, secrétaire et greffier de la ville de Metz, charge qui, du temps que la cité se gouvernait par elle-même, équivalait à des fonctions de secrétaire d'état.

Du mariage de Mangin Le Goullon avec Simone Le Bachelé, fille de Jean Le Bachelé, receveur municipal, étaient nés trois fils qui furent les souches des Le Goullon de Coin, des Le Goullon de Champel et des Le Goullon de Hauconcourt. C'est un des membres de cette dernière branche qui résidait, à la Révolution, dans l'hôtel que nous avons désigné.

Charles Le Goullon de Hauconcourt, petit-fils de Mangin Le Goullon, obtint, par un arrêt du Conseil d'état du 24 décembre 1633, d'être maintenu, moyennant une finance de vingt mille livres, comme greffier en chef civil et criminel de la juridiction des Treize de la ville de Metz, place qui avait été occupée depuis quatre-vingts ans par son père Jérémie Le Goullon et par son grand-père [1].

Charles Le Goullon, de Champel [2], autre petit-fils de Mangin Le Goullon, conseiller puis procureur général au Parlement, abjura la religion réformée qui était celle de sa famille.

Charles-François Le Goullon, chevalier, seigneur de

---

[1] Lettres de provisions transcrites sur le registre du grand conseil. (Archives municipales, année 1633.)

[2] Né de Benoît Le Goullon, écuyer, sieur de Noisseville, etc., et d'Élisabeth de Villers.

Champel et de la Horgne, fils du précédent, lui succéda comme procureur général. Cet illustre magistrat mourut à Metz, le 3 mars 1774, dans sa quatre-vingt-cinquième année [1].

Les armes de Charles-François Le Goullon de Champel étaient : *d'azur à trois ondes ou fasces ondées d'argent, au chef d'or abaissé et surmonté de trois étoiles aussi d'or, mises de rang.*

La maison nº 13 était encore, en 1856, la propriété d'une autre famille qui mérite également un souvenir, celle des Belchamps ou Belchamp [2], originaire du Barrois.

Les personnages les plus connus de cette famille, encore représentée, sont :

Jean de Belchamps, chanoine de la cathédrale de Metz. Le Parlement, sévère envers tous ceux qui regrettaient les anciennes franchises que Metz-République avait goûtées, fit informer contre cet ecclésiastique, comme accusé de tenir « des propos qui tendaient à sédition ou à détourner les « sujets du roi du respect qu'ils devaient à la cour. »

Le chevalier Laurent de Belchamps, seigneur de Tallange, chevalier de l'ordre militaire hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Il a composé, avec une originalité piquante, un journal [3] commençant en 1724 et finissant en 1741. Ce recueil est rempli de particularités curieuses sur les faits des familles de l'époque.

Les Belchamps ont les armoiries suivantes : *écartelé aux premier et quatrième, d'azur au pal componé d'argent et de gueules de six pièces*, qui est Belchamps ; *aux deuxième et*

---

[1] Consultez l'*Histoire du Parlement de Metz*, par M. le conseiller Emmanuel Michel (Metz, 1845, in-8°, chapitres 13 — 18), pour connaître exactement la part glorieuse qu'eut l'illustre procureur général à tous les événements considérables de son époque.

[2] Ce nom est écrit des deux manières dans la correspondance du chevalier de Belchamps, que nous aurons occasion de nommer plus loin.

[3] Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Metz, nº 125.

troisième, d'azur à la croix d'or chargée en cœur d'une étoile de sable, qui est des seigneurs de Dieue, village voisin de Malainville, terre des Belchamps.

Le couvent des *sœurs de Sainte-Sophie*, ou du *Sacré-Cœur*, est situé dans la partie inférieure de la rue Marchant, à gauche en descendant. Ces dames, appelées en 1806 de Charleville à Metz pour y tenir un pensionnat de demoiselles, ont été autorisées par un décret du 17 juin 1807. Les bâtiments paraissent insuffisants aujourd'hui. La congrégation fait achever en ce moment, à la Basse-Montigny, une habitation spacieuse et retirée.

L'enseignement y est donné gratuitement à un certain nombre de filles pauvres. La ville a avancé, sans intérêts, dans les années 1822, 1824, 1825 et 1826, un capital de 40,000 francs à la maison du Sacré-Cœur de Jésus, fondée à Metz, primitivement sous la dénomination de l'Institut de la Providence, dit de Sainte-Sophie, pour aider aux frais d'établissement de cette maison et seconder ainsi la bonne éducation des jeunes demoiselles. Cette somme, garantie par une hypothèque sur les immeubles de cette maison religieuse d'éducation, situés rue Marchant et rue Saint-Ferroy, n'est remboursable que dans le cas où elle cesserait d'exister.

L'école normale primaire de la Moselle a été transférée du château d'Helfédange dans notre ville, en 1832, dans le local actuel, maison n° 9. A la suite des constructions, il y a un grand jardin dans lequel ont lieu les leçons et les expériences d'horticulture.

En 1856 on a augmenté l'assainissement de la rue Marchant et macadamisé le haut de cette rue; un trottoir en bitume a été alors élevé de part et d'autre.

F.-M. Chabert.

POÉSIES.

Nous recevons deux pièces de vers, qui laissent à désirer sous le rapport de la rime, mais qui, à des titres différents, méritent quelque attention. La première est signée d'un nom et de sentiment tout féminins, et si le vers n'y est pas toujours frappé avec assez d'énergie et de relief, elle fait briller, en plusieurs rencontres, des idées et des traits qui annoncent de l'imagination et de l'aptitude poétique.

La seconde est sans doute l'œuvre d'un jeune homme qui vise à l'âpreté de la forme rhythmée et à ces antithèses saisissantes qui étaient de mode il y a quelque vingt ans. Le poète se sera passé la fantaisie d'une excursion dans le domaine romantique, et c'est de parti pris qu'il aura ressuscité ces frénésies rétrospectives qui, sous sa plume, ont tout au moins le mérite d'un pastiche passablement réussi. Il reviendra, nous n'en doutons pas, au naturel et aux saines inspirations; en attendant, nous devons à sa ballade, qui révèle quelque sève et quelque vigueur de conception, l'encouragement de notre publicité.

RETOUR DANS LA PATRIE.

Ma patrie, ô bonheur! enfin je te revois!
Fantômes des beaux jours revivez à ma voix!
Écho, répète au loin l'ivresse de mon âme,
Le sentiment divin qui m'anime et m'enflamme;
Le véritable amour, l'amour saint n'est-il pas
Au sol ou l'on imprime, enfant, ses premiers pas?

J'y tombe à deux genoux, j'embrasse la poussière,
Qui de mes pieds poudreux, comme une ombre bien chère,
Monte sur mes habits, flotte dans mes cheveux,
Et qu'un souffle fait fuir comme un nuage aux cieux.

Comme un nuage aux cieux plein d'ombres fantastiques,
La nature, à mes yeux, prend des formes magiques,
Ou plutôt du retour, l'inespéré bonheur,
A mes yeux éblouis, étale sa grandeur.
Mon poétique amour me parfume et m'enivre,
Que ne puis-je toujours dans cette ivresse vivre !...
Sans cesse dans l'exil je rêvais au retour;
Mais quel rêve, ô mon Dieu, peut valoir ce beau jour !
Sois à jamais bénie, ô divine espérance,
Qui berças ma douleur pendant les nuits d'absence !

Comme aux pieds des autels fume un suave encens,
Montez, montez vers Dieu, mes plus doux sentiments.
Ce qui vient des hauteurs vers les hauteurs remonte,
Vers Dieu, mon saint amour peut s'élever sans honte ;
Car du ciel doit venir ce souffle tout puissant
Qui vers le sol natal nous pousse incessamment.

La fortune est sans prix sur la rive étrangère,
La patrie est pour l'homme une seconde mère,
Et l'on voit ses enfants pour mourir dans son sein,
Du plus pauvre pays reprendre le chemin.

La vie a deux anneaux qui brillent dans sa chaîne;
Vers le premier, l'enfant tend les bras et se traîne ;
Ce premier c'est l'amour, l'autre s'appelle espoir,
Ces deux puissants moteurs ont sur nous plein pouvoir ;
L'homme à ces deux chaînons, en secret se balance,
L'amour peut lui manquer, mais jamais l'espérance.
Au ciel Dieu fit forger ces anneaux précieux,
Au tombeau nous marchons les mains dans chacun d'eux.

Non, ce n'est pas en vain qu'on aime et qu'on espère,
Celui qui de la vie ouvre et clot la barrière
Nous sacra tous enfants de sa divinité,
La tombe est le berceau de l'immortalité.

De sa captivité la mort délivre l'âme,
Et de nos passions divinise la flamme.
Sans comprendre admirons l'esprit qui nous conduit,
C'est du nuage obscur que plus vif l'éclair luit ;
De l'inspiration la soudaine lumière,
Brille avec plus d'éclat dans la nuit du mystère.
Jadis, ce fut la nuit qu'un astre au firmament
Entraîna trois grands rois au berceau d'un enfant.

L'amour de la patrie, au proscrit c'est l'étoile
Qui le conduit au port sans boussole et sans voile.

FANNY.

LE BAISER ROUGE.

BALLADE.

I.

Le soir descend de la colline,
On ne voit plus à l'horizon
Qu'un nuage gris qui chemine
Poussé par le sombre aquilon.
Sous bois, une troupe s'avance
Cherchant l'obscur, cachant ses pas...
Ils vont!... ils vont!... dans l'ombre immense...
Leur chef a rompu le silence,
Ecoutons bien, il dit tout bas :

Page, ta torche est-elle prête?...
Le feu, soldats!... l'heure a sonné!...
Oh! la vengeance! page, arrête...
Ton fer est-il empoisonné?...

II.

Ils sont au pied de la montagne.
Au sommet une haute tour,
Des blancs brouillards noire compagne,
Domine les lieux d'alentour.
Le chef sent croître sa furie :
— Celle qu'un félon m'enleva,
Dit-il, ma dame tant chérie
Par qui mon existence est flétrie
Est dans ces murs, et me voilà !...

Page, ta torche est-elle prête?...
Le feu, soldats... l'heure a sonné !
Oh ! la vengeance !... page, arrête...
Ton fer est-il empoisonné?...

III.

On entend le tocsin d'alarmes
Qui bat à coups précipités,
Il mêle au cliquetis des armes
Ses sons par les vents emportés.
Dans la nuit siffle l'incendie
Comme un serpent qui s'est dressé !
Des vengeurs l'audace enhardie
Envahit la brèche agrandie
Et le vieux castel est forcé.

Page, ta torche est-elle prête?...
Le feu, soldats ! l'heure a sonné !
Oh ! la vengeance !... page, arrête...
Ton fer est-il empoisonné ?...

IV.

Voyez au bas de la tourelle
Le noble chef au cimier noir,
D'une main il soutient sa belle
Qu'il entraîne hors du manoir.
Cent guerriers mordent la poussière
Et son rival est transpercé...

Du château les dalles de pierre
Servent de lit à la rivière
Que forme tout le sang versé.

Page, ta torche est-elle prête ?...
Le feu, soldats ! l'heure a sonné !
Oh ! la vengeance !... page, arrête...
Ton fer est-il empoisonné ?...

V.

— Chère âme du ciel descendue,
Dit à sa belle le guerrier...
C'est toi, tu m'es enfin rendue...
— Va-t-en ! dit-elle, meurtrier !...
C'est le doux chevalier que j'aime
Qui de toi reçut le trépas...
Oui, je l'aimais d'amour suprême
Et lui persuadai moi-même
De m'arracher d'entre tes bras !...

Page, ta torche est-elle prête ?...
Le feu, soldats !... l'heure a sonné !
Oh ! la vengeance !... page arrête...
Ton fer est-il empoisonné ?...

VI.

L'œil du sombre guerrier flamboie
Devant ses espoirs échappés...
Comme pour saisir une proie
Ses doigts s'agitent tout crispés...
D'une main vigoureuse et sûre
Enfin, il saisit frémissant
L'amant de sa belle parjure...
Son poignard grandit sa blessure,
Sa bouche en aspire le sang.

Page, ta torche est-elle prête ?..
Le feu, soldats !. l'heure a sonné !
Oh ! la vengeance ! page, arrête...
Ton fer est-il empoisonné ?...

VII.

Sa lèvre d'un sang chaud ruisselle,
Et d'une convulsive main
Il attire à lui l'infidèle
Et dit, l'étreignant sur son sein :
— De moi près d'être séparée
Il me faut un baiser encor...
Que ta lèvre soit colorée
Du sang d'une veine adorée...
Sois rouge du sang de ton mort !..

Page, ta main est-elle prête ?...
Va, frappe !. son heure a sonné...
Oh ! la vengeance ! page, arrête...
Ton fer est-il empoisonné ?...

G.

LE JOURNAL DE MON AMI PAMPHILE.

VANITÉ DES VANITÉS.

III.

En 1803, par un beau matin d'avril, deux jeunes gens suivaient pédestrement la route de première classe qui, à cette époque et avant l'invention des chemins de fer, était la grande artère reliant le nord au midi et Paris à toutes les grandes cités du nord-est de la France. Ces deux garçons, dont la juvénilité flottait entre dix-huit et vingt ans, tout au plus, portaient le costume des campagnards du Dauphiné, leur pays natal. Un havre-sac, fixé aux épaules par deux courroies, contenait leur modeste bagage, quelque linge de corps, une veste de rechange, une paire de souliers, c'était tout. L'un, Jean Dalbon, était le fils du maître d'école de Saint-Chamans, petit village situé sur l'Isère, à deux lieues de Grenoble; le second, Paul Trapasson, était fils d'un bouvier de la vallée de Graisivaudan; tous deux allaient chercher fortune à Paris, et inconnus l'un à l'autre, ils s'étaient rencontrés sur la route où ils cheminèrent naturellement jusqu'à leur commune destination.

Pendant le voyage on avait causé du pays. Jean avait dit, en se rengorgeant, qu'il appartenait à une famille bien famée dont le chef, après des malheurs, avait dû accepter la position, très-au-dessous de sa condition, de magister du bourg. Il s'était étendu sur les vertus, sur les talents paternels; il avait même touché quelques mots du confortable de l'intérieur qu'il venait de quitter, et avait notablement enflé la contenance de la pièce de terre que sa famille possédait aux alentours de Saint-Chamans. Ce qui lui attira, de la part de son compagnon de route, la réflexion suivante qui brillait incontestablement par la logique :

— Mais puisque tes parents sont si cossus, avait dit Trapasson, ils auraient dû te garnir un peu mieux le gousset!...

Il y avait, à vrai dire, un peu de rancune dans cette apostrophe de

jeune bouvier. Plusieurs fois, pendant le voyage, il avait proposé à son compagnon d'entrer dans les cabarets qui bordaient la route, et toujours Jean lui avait opposé un refus péremptoire. Il n'avait pas, disait-il, l'habitude d'entrer dans ces lieux-là.

La vérité est que la bourse du pauvre gars était fort légère et qu'il n'y puisait quotidiennement que pour payer strictement les dépenses indispensables du coucher et celles d'un repas plus que chétif. Aussi, arrivé au gîte, les deux jeunes gens se séparaient ordinairement, et chacun cherchait de son côté. Paul s'arrangeait toujours pour trouver une auberge dont le menu fût en rapport avec la férocité de son appétit de vingt ans, et peut-être avec ses goûts de bonne chère et de bouteille. Le lendemain matin ils se retrouvaient facilement et arpentaient de conserve la grand'route jusqu'au soir.

Quant à la position des parents de Jean Dalbon, elle était, en réalité, précaire, pour ne pas dire misérable, et s'ils avaient eu des malheurs, c'étaient ceux de pauvres cultivateurs qui, après deux récoltes mauvaises, sont forcés de résigner leur fermage et de vendre jusqu'à leurs instruments de travail.

Paul Trapasson avait été plus franc. Son père gagnait sa vie à grand'peine. Pour lui, il avait hérité de sa mère cent écus. L'auteur de ses jours en avait arraché trente à peine à son égoïsme, et avec le reste, fuyant la triste cuisine paternelle, il était parti pour l'Eldorado parisien, où il espérait trouver un régime moins cénobitique.

Pardon pour ces préliminaires, un peu longs peut-être, mais indispensables pour l'intelligence de cette histoire.

Arrivés à Paris, les deux voyageurs se séparèrent ; ils se rencontrèrent quelquefois par la ville, mais quand cela arrivait, Jean Dalbon avait toujours une affaire importante, un travail pressé, un prétexte pour quitter au plus vite son *pays*. Celui-ci, après des fortunes diverses dans des métiers subalternes, était, au bout d'un an, devenu cocher de fiacre. Jean, en arrivant dans la grande ville, s'était trouvé possesseur de quarante-deux francs six sous, ni plus ni moins. Aussi s'était-il montré peu difficile sur le choix de la profession. Après huit jours de recherches, il était entré, en qualité d'homme de peine, chez un gros épicier-droguiste de la rue des Lombards. Il y gagnait cinquante sous par jour, logé et nourri. Au bout de trois mois, il était élevé, dans la même maison, à la dignité de garçon de magasin. Au lieu de gagner des journées, il avait des

appointements. Cet avènement lui causa une joie sans mélange. Il n'était plus un ouvrier, il était presqu'un commis!...

Il eut dès lors, pour les dimanches, une culotte de casimir et un habit vert-pomme. Mais à ce luxe extérieur se bornèrent ses dépenses d'extra. Jamais de théâtre, jamais de cabaret. Une économie stricte, exagérée, presque sordide. Il avait la table et le logement, mais il proposa au patron de lui retirer ces avantages et de lui en donner l'équivalent en espèces sonnantes. Cette faveur lui fut accordée, car il était infatigable au travail, et on le citait comme un modèle de zèle, de ponctualité et d'intelligence. Au lieu de huit cents francs, il put ainsi gagner quinze cents francs par an; mais il logea dans un taudis à huit francs par mois, et prit ses repas chez le fruitier du coin. Seulement, après quelques mois d'un régime presque exclusivement végétal et pas du tout réconfortant, il comprit que ses forces, trahissant son courage, lui feraient défaut un beau jour, et qu'elles étaient un capital qu'il fallait entretenir pour le rendre productif. Il eut donc une nourriture plus substantielle, mais, à la lettre, par économie.

Un jour, il fut chargé d'écrire une facture. Il l'émailla de trois fautes d'orthographe sur quinze mots... et quelles fautes!... Le patron, quoique peu lettré, lui dit: « Mais c'est à tuer un buffle!... vous ne savez pas écrire, mon cher; c'est dommage!... grand dommage!... »

Jean réfléchit beaucoup sur ce mot: « c'est dommage!... » Pourquoi le patron me dit-il que c'est dommage?... — Il en conclut que s'il possédait convenablement sa langue, ses services auraient un degré d'utilité de plus et qu'ils s'exerceraient dans une sphère plus élevée. A partir de ce jour, il prit sur ses nuits pour étudier et eut un maître de français, toujours par prévision de lucre. Aussi, la deuxième année il était caissier de la maison et gagnait trois mille francs. Trois ans après son départ de Saint-Chamans, il se trouvait à la tête de cinq mille francs qui ne devaient rien à personne. Devenu caissier, il avait comme de juste plus de loisirs qu'au temps où il était homme de peine et même commis. Il en profitait pour visiter les musées, pour s'installer dans les bibliothèques. Il devint, non un savant, mais un citoyen, comme vous et moi, ayant beaucoup lu, connaissant l'épiderme des choses, pouvant disserter sans être tenu de trop savoir. Le paysan était devenu un monsieur; plus que jamais mercantile, cela va sans dire.

A l'affût des bonnes occasions, il ne tarda pas à arrondir notablement son pécule. Un soir, il assistait à une vente dans un faubourg éloigné, dans un vieil hôtel dont l'herbe verdissait les cours. Il y avait là des tableaux de famille et autres. Le commissaire-priseur en fit un bloc sur la mise à prix de cinq cents francs. Jean en examina deux, l'un plus attentivement que l'autre, après quoi il se rassit avec un geste dédaigneux. Néanmoins il jeta négligemment une enchère de cinq francs, elle fut couverte; il surenchérit encore, mais comme à son corps défendant et pour suivre la sotte fantaisie de son enchère primitive. On lui adjugea le lot à cinq cent trente-sept francs. En tout, dix ou douze tableaux très-enfumés, mais deux Teniers et un Metzu exquis. Moyennant quelque restauration il les revendit huit jours après et en eut huit mille sept cents francs. De notre temps, c'est-à-dire en l'an 1857, ces trois tableaux vaudraient une somme triple. Mais alors on ne pensait qu'à se battre, et les arts avaient tort.

Cette bonne fortune inespérée exaspéra l'ambition de Jean Dalbon. Elle eut encore ce résultat de lui donner la plus haute opinion de lui-même. En trois années, acquérir douze mille francs, presque une fortune!. Ce n'était pas d'un homme ordinaire, se disait-il. Le fait est qu'il avait la sobriété, l'amour du travail, l'honnêteté des mœurs, et c'est beaucoup; mais il s'attribua des mérites exceptionnels, et sa vanité se gonfla outre mesure. Il crut en lui.

En 1806, il partit pour le Hâvre, où il acheta des marchandises de luxe avec lesquelles il s'embarqua sur un navire en partance pour l'Amérique. Il bravait la chance d'être capturé par les Anglais, et jouait sur ce coup de dé sa fortune et sa liberté. Mais il avait la foi. Arrivé sans encombre à New-York, il réalisa de grands profits et fonda une maison pour le commerce de pelleteries. Après deux ans, trente agents à ses gages exploraient les comptoirs de la Nouvelle-Zemble et du Kamschatka, entretenaient des relations avec les Hurons, exploitaient les Peaux-Rouges et concouraient à un immense mouvement d'affaires. En 1814, Jean Dalbon était trois fois millionnaire. C'est alors qu'il songea à retourner dans son pays.

Mais on ne liquide pas en quelques jours un établissement considérable comme celui qu'il avait fondé. Il lui fallut quinze mois pour réaliser sa fortune, et comme tout alors était chanceux dans sa destinée, il regagna l'Europe et la France, précisément au

début de cette ère heureuse de paix et de rassérènement qui suivit la grande épopée guerrière du premier empire. Il fit sa seconde entrée à Paris au mois de septembre 1815.

A cette époque, Jean Dalbon n'avait que trente-quatre ans. Sa taille était avantageuse, ses traits, sans être distingués, s'éclairaient d'un regard vif et qui s'étudiait à paraître profond. Un front bien coupé et qu'ombrageaient les boucles ondulant naturellement d'une noire et abondante chevelure, donnait un certain air à sa physionomie. Enfin un léger accent étranger, très-bien porté alors et toujours donnait à son langage clair et impératif, résultat de ses habitudes de commandement commercial, un caractère mâle de décision et d'énergie. Ces dons naturels et acquis, que faisait resplendir le reflet d'une puissante et rare fortune, faisait de lui, cela va sans dire, un cavalier presque accompli.

La société parisienne était alors dans la ferveur d'un royalisme un peu intolérant à force d'être enthousiaste. Pour compter dans le monde, il fallait faire montre des sentiments les plus exaltés et les plus orthodoxes au point de vue politique. Comme tant d'autres, Jean se fit plus royaliste que le roi. Il commença par accentuer — c'est le mot — son nom plébéïen d'une apostrophe qui l'aristocratisait suffisamment et se fit présenter partout sous le nom décent de chevalier d'Albon. Il avait suivi son noble père dans l'émigration et n'avait voulu revoir la France qu'avec ses princes légitimes. Son extrême enfance l'avait empêché de les défendre aux jours périlleux, mais il mettait à leur service sa jeunesse et son absolu dévouement. Un zèle que dorent deux cent mille livres de rentes est toujours de bon aloi. Aussi était-il le bienvenu dans les salons les plus authentiques et était-il cité au premier rang parmi les plus brillants défenseurs du trône et de l'autel. Sa maison était montée d'ailleurs sur un pied splendide ; ses attelages étaient remarqués au bois, et ses dîners ne manquaient pas d'une certaine célébrité. Un Vatel congédié par un grand dignitaire de l'empire s'étant trouvé sans emploi, d'Albon avait recueilli cette épave du régime déchu et l'avait placée à la tête de ses fourneaux. Il lui dut beaucoup de sympathies patriciennes et de nombreuses visites de digestion.

Seulement il arriva que quelques douairières, connaissant leur d'Hosier par cœur, se grattèrent quelquefois l'oreille et dirent en bonne compagnie :

— Les d'Albon !... oui !... oui !... une famille d'Auvergne... de

bon lieu, à coup sûr!... Mais je croyais le dernier d'Albon mort et enterré... à Quiberon?

— Mort, soit! mais enterré!... est-ce que les bleus enterraient? répondait d'ordinaire un défenseur du chevalier, à l'estomac reconnaissant... Au surplus, j'en ai causé avec d'Albon!... il est d'une branche cadette.

Le chevalier d'Albon demeurait pour tous un parfait et authentique gentilhomme. Il lui arriva toutefois, un soir, une aventure désagréable. Vers minuit, il quittait l'Opéra; n'ayant pas commandé à ses gens de venir le prendre, il demanda un cabriolet de remise qui le ramena à son hôtel. Sous le porche, et tandis qu'il payait le cocher, il vit les yeux de cet homme fixés sur lui avec une expression étrange. Lui-même crut reconnaître, dans les traits vulgaires de l'automédon, un visage de connaissance. Ils se séparèrent néanmoins sans avoir échangé une parole. Mais le lendemain le valet de chambre vint le prévenir qu'un homme du peuple demandait à l'entretenir pour affaire urgente.

Involontairement d'Albon songea au cocher de la veille et à son coup-d'œil chercheur et inquisitorial. C'était, en effet, cet homme qui l'attendait dans l'antichambre.

L'inconnu croisa ses mains calleuses sur sa large poitrine.

— Je parie que tu ne me reconnais pas? dit-il à d'Albon.

— Quel est ce langage?

— Là! qu'est-ce que je disais?... Oh! je sais bien que tu es monté en grade. Diable soit! ajouta cet homme en parcourant d'un regard d'admiration ironique les riches tentures de l'appartement, c'est cossu ici, et tu ne serais plus homme, j'en suis sûr, à refuser une bouteille à quinze à un ami... comme au temps jadis?...

Tandis qu'il parlait, d'Albon le considérait attentivement... Tout à coup il se frappa le front.

— Allons !... voilà que ça vient... dit l'impassible cocher avec un sourire faux et cruel... Mon Dieu, oui... ton *pays*, quoi!... Paul Trapasson, avec qui tu es venu à Paris... il y a longtemps, c'est vrai, mon vieux!... mais on a bon pied, bon œil, et on t'a reconnu à la première capucine. Une poignée de main et que ça finisse!...

D'Albon essayait de faire bonne contenance.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, mon cher!... balbutia-t-il.

— Encore!... allons, tu as mauvaise mémoire... Souviens-toi donc...

Mais d'Albon se dirigeait vers la sonnette qui pendait à l'angle de la vaste cheminée en marbre rose.

— Qu'est-ce que c'est?... fit Trapasson en arrêtant, par un geste brutal, le bras de d'Albon.

— Misérable!... hurla celui-ci.

— Des gros mots, maintenant!... Monsieur veut me faire jeter à la porte par ses escogriffes de l'antichambre... pas vrai, mon doux ami?... Mais, minute, je te tiens, chevalier de pacotille!... Ah! tu crois qu'on traite comme ça un vieux de la vieille, comme dit c't'autre. Eh! bien... va! ne te gênes pas. Mais on rira, je t'en préviens, et à tes dépens encore... Paul Trapasson ne passe pas pour mettre sa langue dans sa poche!...

D'Albon réfléchissait.

— Une ressemblance fortuite vous égare sans doute, dit-il, mais vous êtes un pauvre homme, et je suis disposé...

— A la bonne heure donc! et voilà qui est parler... Qu'est-ce que je demande, moi?... un souvenir d'amitié... pas autre chose... on est ami ou on ne l'est pas!...

D'Albon prit sa bourse et en tira quelques pièces d'or qu'il donna au cocher dont les yeux s'allumèrent d'une convoitise sordide.

— Merci toujours, pays!... dit-il, et maintenant demi-tour à droite... au revoir, vieux, au revoir!...

Et l'affreux Trapasson accentua ironiquement ce dernier mot, gros de menaces pour l'avenir.

L'impitoyable cocher était parti, mais il pouvait revenir, il reviendrait sans doute. L'existence aristocratique du chevalier d'Albon était évidemment à la merci de ce maraud. C'est là l'ordinaire écueil et aussi le châtiment des situations menteuses que se font les parvenus. L'or n'y peut rien, il achète le silence des avides, mais il ne saurait désarmer ni la haine ni l'envie. D'ailleurs qui assurait le chevalier contre une indiscrétion d'un homme tel que Trapasson?... D'Albon se souvint de ses habitudes de sensualisme grossier, de ses goûts de bonne chère et de libation. Un mot dit dans l'ivresse pouvait être recueilli. Alors l'enrichi serait démasqué, livré aux quolibets, et adieu aux brillantes relations, aux espoirs de grande alliance, à ces fréquentations de haute volée auxquelles désormais d'Albon tenait plus qu'à la vie, ou plutôt qui étaient devenues sa vie même. Ainsi, une ombre sinistre se projeta sur cette existence si belle en apparence et si jalousée!

Moins de deux mois après sa première visite, Trapasson revint à l'hôtel; il demanda respectueusement à l'antichambre M. le chevalier d'Albon, et comme il avait déjà été reçu, le valet de chambre l'introduisit sur-le-champ.

— Encore vous?... dit d'Albon en fronçant le sourcil.

— Hélas! oui!... j'ai eu des malheurs, mon bon... et à qui les confierai-je, si ce n'est à un ami comme toi... Je me suis dit: il est mon *pays*... allons le trouver!...

— Soit!... mais c'est pour la dernière fois, je vous en préviens. Il ne me convient pas, entendez-vous, qu'on vous voie encore ici...

— Et si j'y veux revenir, pourtant?... si...

— La loi a des châtiments pour les mendiants à domicile...

— Mendiants!.. si on peut dire!... un homme qui vient déposer ses peines dans le sein d'un ami!.. Mendiants!.. excusez... c'est du propre!...

La colère bouillonnait dans le cœur de d'Albon.

— En voilà assez!.. dit-il les dents serrées; sors d'ici, ou je te fais arrêter...

— Oui-dà!... ricana l'impudent cocher; la police, n'est-ce pas?... puis la justice et le tremblement!.. Eh bien! ça me va... parole d'honneur, ça me va!... La belle histoire que j'aurai à conter aux juges... et comme mon avocat... car j'aurai un avocat, mon vieux... plus que ça de luxe!... comme mon avocat va en dégoiser!.. Tu me feras peut-être danser, pays... mais sois tranquille, c'est toi qui paieras les violons...

— Enfin, que voulez-vous?... dit avec effort l'infortuné d'Albon en s'étreignant le front de ses mains crispées.

— Moins que rien, mon Dieu! tiens, te voilà raisonnable et je serai bon enfant. Cent pauvres écus... pas un rouge liard de plus... et nous nous quittons bons amis...

Sans mot dire, d'Albon tira son portefeuille et donna au cocher un billet de cinq cents francs.

— Comme tu fais les choses!... dit Trapasson ébloui. Et il ajouta, comme se parlant à lui-même: Foi d'homme, je ne le savais pas si riche!...

— Maintenant... dit d'Albon froidement; et il montra la porte du salon.

Trapasson s'esquiva sans mot dire.

Inutile d'ajouter que l'ancien compagnon de route du chevalier

continua à exploiter la mine qu'un coup de fortune lui avait fait découvrir. Seulement, après y avoir réfléchi, il mit plus de circonspection dans ses démarches, et il prit la douce habitude de formuler ses demandes d'argent dans une correspondance épistolaire. D'Albon, on le pense bien, approuva cette façon d'opérer qui sauvegardait sa dignité aux yeux de ses gens, et il en résulta pour Trapasson une augmentation de recettes dans la perception des contributions indirectes qu'il prélevait sur une intraitable vanité. Aussi ce digne cocher ne tarda pas à négliger ses chevaux, et il s'arrangea pour être mis à pied par son patron, catastrophe très-préméditée, dont il fit, comme de juste, payer les frais au gentilhomme de contrebande. Depuis lors Trapasson renonça définitivement à son travail et se fit une existence confortable de rentier qui touche ses quartiers à échéance. Mais la faim, dit le proverbe, vient en mangeant, et à force de manger un argent qui ne lui coûtait rien à acquérir, l'appétit de l'ex-cocher devint de jour en jour plus féroce et plus disposé à engloutir. D'Albon se cabrait souvent devant ces exigences sans cesse renaissantes, mais il était riche, il craignait plus que la mort les révélations compromettantes, et il finissait toujours par s'exécuter.

Cette aventure lui fit comprendre qu'il était temps de songer à un mariage qui raffermirait sa position dans un monde où il n'était entré que par surprise et par fraude. Une famille au renom sans tache, bien ancrée dans le milieu aristocratique, serait pour lui un bouclier contre les traits acérés de l'envie et contre les mauvais vouloirs. Il assurerait son avenir en intéressant toute une puissante parenté à le défendre contre toutes les accusations.

D'Albon avait été présenté à la famille de Léris, revenue récemment de l'émigration, et qui, fort riche jadis, avait été, comme tant d'autres, spoliée révolutionnairement. La plupart des domaines qu'elle possédait dans la Normandie étaient passés dans d'autres mains, mais quelques bribes étaient restées invendues, et M. de Léris s'occupait activement de leur revendication légale. En attendant, sa situation était précaire, ses chances de réussite incertaines, et sa fille unique était arrivée à cet âge ou une jeune personne bien douée doit trouver un mari, sous peine de ne pas retirer du mariage tous les avantages d'avenir qu'elle est en droit d'en attendre. Aussi la recherche que fit de sa main le chevalier d'Albon fut-elle accueillie avec un empressement discret mais sincère par M. de

Léris. La conscience de la faute qu'il commettait en trompant une honorable famille sur sa véritable origine, un autre motif plus délicat encore empêchèrent le chevalier de se déclarer d'abord aussi catégoriquement que l'eussent désiré le père et la fille. Assurément d'Albon ne se doutait pas de la vivacité des bonnes dispositions de M. de Léris à l'endroit de ses prétentions, et s'il les avait connues, ses négociations matrimoniales eussent pris sans doute une allure plus décidée. Mais voici quelle était la plaie secrète de sa situation : Comment consigner légalement sur un contrat de mariage et sur les registres de l'état civil les qualités aristocratiques qu'il s'attribuait faussement ? Une carte de visite est à cet égard plus complaisante qu'une pièce officielle. Sa vanité se révoltait à la pensée d'un aveu qui détruirait le prestige de sa position et serait d'ailleurs une abdication inutile, puisqu'elle aurait sans doute pour résultat la rupture de son mariage. Il fallait pourtant prendre un parti.

Il se trouvait un soir dans les salons de M. de Léris, avec deux ou trois amis de son futur beau-père, vieux compagnons de l'émigration qui, vraisemblablement, en raison d'une amitié ancienne et éprouvée, seraient appelés à l'honneur de signer au contrat et d'être les témoins légaux du mariage qui allait s'accomplir. On s'entretenait du temps passé, des jours de la jeunesse, des vieilles coutumes dont le cataclysme révolutionnaire avait tout à coup brisé les traditions. Bien des souvenirs avaient été évoqués, et des soupirs avaient ponctué bien souvent, de leur douloureux essor, cette conversation qui faisait revivre une société disparue.

— Les gens de ce temps-ci, dit d'Albon, font sonner bien haut leurs prédilections pour la classe inférieure; ils ont sans cesse à la bouche des mots menteurs sur l'égalité des hommes, sur la fraternité citoyenne... et ils ont même trouvé moyen de faire avec ces mots-là une révolution dont le peuple a plus souffert, à coup sûr, que nous tous contre lesquels on l'avait déchaînée. Mais il n'y a au fond de ces belles formules et de ces grandes aspirations, qu'égoïsme de parti et mensonge prémédité. Jamais ces fiers tribuns n'ont montré et ne montreront pour l'artisan, pour l'homme de travail, l'affection sincère et même les condescendances délicates dont la noblesse faisait preuve envers les deshérités de ce monde.

Ces paroles, vraies après tout, obtinrent un assentiment unanime, cela va sans dire.

— En voici une preuve entre mille, continua négligemment d'Albon. Chez moi, comme dans plusieurs provinces de France, le seigneur d'une terre ne manquait jamais de faire intervenir ses tenanciers et les notables de ses vassaux dans toutes les circonstances notables de son existence de famille. Ainsi les anciens du village étaient toujours appelés, dans les mariages, à la signature du contrat; à la naissance des enfants, c'étaient deux vieillards qui leur servaient de parrain et les présentaient aux fonds baptismaux. Coutume touchante, significative tradition qui associait l'existence du seigneur à celle des tenanciers de sa terre, en consacrant la seule et véritable égalité, celle des hommes devant Dieu et devant leur premier père!...

En lançant ce ballon d'essai, d'Albon, en apparence calme et indifférent, couvait d'un regard inquiet et anxieux l'assistance qui l'écoutait.

L'un de ses auditeurs, loyal gentilhomme des anciens jours, lui vint en aide.

— Vous avez raison, dit-il; j'ai trouvé jadis en plusieurs lieux des traces de la coutume dont vous parlez... En Champagne, notamment, et en Bourgogne. M. le vicomte d'Aulnay, mon beau-frère, je m'en souviens comme si c'était hier, nous présenta un acte de mariage émaillé des noms les plus baroques et les moins aristocratiques. Il était de bonne souche, cependant, et tenait aux d'Anglure par sa mère.

D'Albon n'insista pas et la conversation en resta là.

Quelques jours après, le parvenu fit officiellement la demande de la main de Mlle de Léris, qui lui fut accordée.

Retournons maintenant avec le faux chevalier, en Dauphiné, dans le village qui le vit naître et qu'il quitta pour aller chercher fortune à Paris.

Par un matin de mai de l'an 1816, d'Albon frappait à la porte de la mairie de Saint-Chamans et demandait à parler au premier magistrat municipal du lieu. Le maire était un brave cultivateur, assez peu lettré, assez ennuyé de la partie active de ses fonctions, quoique très-flatté de la part d'autorité et de prééminence qu'elles lui donnaient sur l'alentour; un maire de village enfin comme il y en a beaucoup. D'Albon exposa l'objet de sa visite qui était d'obtenir, pour un tiers, dit-il, la copie de plusieurs actes de l'état civil du lieu.

— Si ce n'est que ça, dit le premier magistrat municipal, ça ne me regarde pas. Adressez-vous au secrétaire de la mairie, et dites-lui de ma part de vous donner ce qu'il vous faut.

— Et ce secrétaire...

— C'est l'instituteur de la commune... là-bas, dans le renfoncement, à droite... Et M. le maire qui, songeant à ses trèfles, avait insensiblement poussé d'Albon vers la porte, lui désignait du doigt l'entrée de la demeure de son secrétaire.

Quelques instants après, d'Albon était installé dans la maison du maître d'école et exposait à l'instituteur, gardien des archives de la commune, le but de sa visite.

— Je suis chargé, lui dit-il, par un M. d'Albon, né dans la commune, de relever les actes de mariage et de décès de ses parents, sans oublier son acte de naissance.

L'instituteur était un homme qui touchait à la cinquantaine. D'Albon étudia sa physionomie avec un soin scrupuleux et une attention profonde. Un reflet d'honnêteté illuminait ses traits vulgaires et un peu épais, mais frappés au coin de la franchise. Evidemment, le chevalier se trouvait en présence d'un homme bon et loyal; il le comprit et, chose étrange, une expression de mécontentement plissa un instant ses lèvres. Mais il remarqua bientôt sur le visage du maître d'école ces tons ardents et échauffés qui, s'accentuant avec une énergie particulière sur la proéminence nasale, révèlent toujours des habitudes d'intempérance. Cette observation parut mettre d'Albon à l'aise.

Il aida obligeamment le secrétaire de la mairie à compulser les dossiers administratifs, et après une assez courte recherche, tous deux mirent la main sur les documents qu'ils cherchaient.

— Vous allez avoir l'obligeance d'en tirer copie... dit d'Albon, et de faire apposer sur ces pièces le cachet de la mairie. Je suis un peu pressé, pour aller plus vite, je dicterai.

En vain l'instituteur déclina l'honneur que voulait lui faire un si beau monsieur. Il dut céder, et en moins d'une heure les actes étaient transcrits et le cachet apposé.

— Je suis un peu fatigué d'avoir dicté si longtemps, dit d'Albon, et pour continuer l'obligeance dont vous m'avez donné la preuve, monsieur le secrétaire, je réclame de vous un nouveau, un dernier service.

— A vos ordres, monsieur.

— Je vous avoue, dit d'Albon en souriant, que j'ai le désert de Sahara... dans la gorge... Cette longue dictée... la chaleur... mais il me serait désagréable, vous le comprenez, d'aller faire une station au cabaret... même dans le but légitime d'étancher une soif très-réelle... Voici de l'argent... soyez assez bon pour aller me quérir quelques rafraîchissements... le vin le meilleur, je devrais peut-être dire le moins mauvais que vous pourrez trouver... et j'aurai ainsi, ajouta le chevalier avec une bonhomie transcendante, le plaisir de trinquer avec vous, avec un homme que j'estime!..

Le maître d'école ne trouva pas d'objection à cette combinaison qui, par surcroît, offrait une chance inattendue à la satisfaction de ses goûts bachiques. Il ne trouvait pas tous les jours l'occasion de se livrer à des libations gratuites et distinguées.

— Surtout, insista d'Albon... faites-vous donner ce qu'il y a de mieux... faites chercher derrière les fagots...

Il sortit donc, et quand il franchit le seuil, d'Albon tressaillit, ferma vivement à clé la porte de la pièce et revint rapidement vers la table où étaient étalées les pièces copiées et les originaux.

D'une main rapide il prit la plume, et jetant autour de lui un regard empreint d'une douleur poignante et en même temps d'une résolution désespérée, il ajouta une apostrophe au nom de Dalbon, chaque fois que ce nom, le sien, se reproduisait sur les actes qu'il allait emporter.

Mais pourquoi cette précaution? pourquoi ne pas exécuter ce changement à loisir, sur des pièces qui lui appartenaient?

C'est que toutes les encres ne se ressemblent pas ; c'est que surtout l'encre au village est soumise à tant de hasards, à tant de sophistications, qu'en ajoutant, à Paris, un signe, un seul au contexte primitif des actes, il dénonçait lui-même, par la différence des nuances, la fraude qu'il osait commettre.

Or, cette fraude, quoique ne portant que sur moins d'un mot, sur une apostrophe, n'en était pas moins un *faux en écriture publique !..*

Quand le maître d'école fut de retour, escorté de deux bouteilles d'apparence respectable, tout était remis en ordre. Les actes copiés étaient serrés dans le portefeuille de d'Albon qui, après avoir trempé ses lèvres dans le verre que lui offrit l'instituteur, se retira après l'avoir récompensé généreusement.

Un mois après, d'Albon était l'époux de Mlle de Léris, mais pour l'épouser, *il avait fait usage* des pièces fausses qu'il avait rapportées d'Auvergne.

V. V.

(*La fin prochainement.*)

CHRONIQUE.

L'archéologie locale est dans la désolation ; elle va mettre un crêpe à son chapeau ; elle s'arracherait les cheveux... si elle en avait, mais la calvitie est très-bien portée par les amateurs de l'antique... question d'analogie !... Mais d'où vient ce beau désespoir ? pourquoi ces larmes et ces grincements de dents ?...

Hélas ! l'un des plus anciens monuments de la cité est prêt à disparaître sous le marteau des démolisseurs. Il n'est pas beau, c'est vrai ; extérieurement il ressemble à tout ce qu'on voudra, à un vieux pigeonnier, par exemple. Oui, mais son origine remonte à une demi-douzaine de siècles, au moins ; mais c'est, dans notre ville, le seul vestige bien conservé des établissements d'un ordre célèbre ; mais c'est enfin l'édifice connu sous le nom « d'oratoire du temple, » et c'est tout dire. Il s'élève sur les terrains dépendant de l'arsenal du Génie, sur la colline située au sud de l'Esplanade, et comme il gêne apparemment là où il est, et où la suite des siècles l'a respecté, on veut le faire disparaître pour donner au terrain qui l'occupe une autre destination. Que bâtira-t-on à sa place ?... une salle d'armes, un dépôt de gabions, un magasin à fourrages... que sait-on ?... Mais le Génie n'a-t-il donc pas assez d'espace, assez d'enceintes pour y loger ses pioches, ses engins, ses munitions ?...

Sans être un archéologue bien féroce, on peut regretter la destruction d'un édifice qui est une date de pierre, auquel se rattachent de grands souvenirs, qui raconte à tout venant une page de l'histoire du pays. Encore une fois, nous en convenons, il n'a rien de bien remarquable comme architecture, c'est une mâsure vénérable dont l'aspect n'a rien de saisissant ; mais il serait cruel, cependant, de voir détruire, dans un temps qui se proclame par excellence l'époque du progrès, un monument qui a survécu à tous les vandalismes des siècles barbares.

Ici se présente une question délicate : la destruction de l'oratoire du temple est-elle vraiment en projet ?... N'est-ce point un de ces mille bruits comme la malveillance ou le malentendu en font courir souvent et que l'événement ne vient jamais confirmer ?... C'est possible, et nous voudrions le croire. On nous a donné, cependant, des détails si précis sur cette affaire, on a exhalé devant nous des douleurs si amères à cette occasion, qu'il nous est bien difficile de

ne pas croire à la réalité d'une préméditation qui doit bientôt passer à l'état de fait accompli. Si nous sommes bien informé, des démarches auraient même été faites près de l'autorité militaire pour plaider la cause de l'archéologie désolée, et ces démarches n'auraient été suivies d'aucun résultat satisfaisant. Quoiqu'il en soit, l'oratoire est encore debout, c'est l'important, et la haute opinion que nous avons des sollicitudes sympathiques des chefs militaires pour la science et toutes ses manifestations, nous laisse l'espoir ou que le projet dont nous parlons n'est pas sérieux, ou que d'officieuses et désespérées sollicitations finiront par y faire renoncer.

Une réunion, assez étrange par le temps qui court, a eu lieu le 24 juin, au foyer du théâtre. Un poète a convié nos concitoyens, par la voie d'une affiche rouge placardée sur les murs, à venir entendre la lecture de ses vers... moyennant rétribution. Entendons-nous! pour prévenir toute amphibologie, il est bon d'ajouter que la rétribution a dû être payée par l'auditoire et non par le poète. Entendre des vers par trente degrés ambiants, les entendre, fussent-ils de Lamartine ou de Victor Hugo, quand la soirée est rayonnante, quand la brise du midi se joue dans les vignes en fleur, c'est une jouissance à laquelle bien peu d'intelligences sont sensibles et même accessibles; aussi n'avons-nous appris qu'avec une anxieuse mélancolie l'annonce de l'entreprise à laquelle M. Cavé venait attacher son nom de poète et son titre de ténor léger. L'événement, hélas! n'a que trop justifié nos appréhensions. Nous redoutions des vides dans la salle, nous avons craint un instant l'abstention absolue, tant les siéges béants, quelques minutes avant l'heure dite, offraient un faux air du désert de Sahara... température comprise. Cependant peu à peu quelques visages apparurent; ils resplendissaient de ce rayonnement pur qui se dégage de tout dévouement supérieur. Quelques-uns appartenaient à des notabilités locales et provoquaient d'autant plus l'admiration; tous excitaient l'irrésistible sympathie des grandes et belles actions. Ils étaient bien en tout... quarante, ou approchant, et je demande formellement que leurs noms bénis soient burinés sur un monument qui rappelle aux âges futurs leur héroïsme. Ce sera le livre d'or des poètes et des Mecènes de la localité!...

Ce n'est pas, grand Dieu, que le bénéficiaire n'ait été digne de leur concours, digne de leurs applaudissements. M. Cavé est à coup sûr meilleur rimeur qu'il ne s'est montré bon ténor pendant l'année théâtrale qui vient de finir. Il a certainement le sentiment, sinon l'inspiration poétique, et ses vers révèlent un talent de facture assez distingué pour lui mériter le bénéfice d'une mention honorable, le seul bénéfice, hélas! qu'il ait — ou à peu près — retiré de

sa soirée de déclamation. Il a de plus, il a surtout de la diction, de la chaleur et un certain coloris dans l'accentuation qui constituent un mérite réel. Mais on ne bat guère monnaie avec ces talents-là, au milieu de l'indifférence de tous et en pleine canicule!...

M. Cavé est le propre neveu de l'ancien directeur des Beaux-Arts, avant la révolution de 1848. Un bel avenir s'ouvrait devant la jeunesse de ce poète qui, comme tant d'autres, crut pouvoir tout conquérir à la pointe de sa plume regorgeante de rimes. Au lieu de se lancer dans la partie productive et pratique de la littérature moderne, il a voulu exploiter le Mont Parnasse sur lequel poussent, pour bien peu, de stériles lauriers, mais dont les flancs sacrés n'offrent à l'exploitation des plus habiles aucune espèce de filons d'or. Il a demandé le succès et la fortune à une société qui paie plus cher, beaucoup plus cher, les histoires en patois des faubourgs de M. Paul de Kock que les volumes immortels des Lamartine, des Victor Hugo, des Ponsard, des Augier, des Laprade!

Cette erreur du point de départ a porté ses fruits. Elle a fait aboutir M. Cavé aux emplois subalternes des théâtres de province, elle a fait du poète de vingt ans un ténor infiniment léger de trente-cinq!... Une douloureuse histoire, comme vous voyez, et qui doit faire réfléchir la jeunesse sur les inconvénients de la rime et les néants du langage des dieux. Mais, Dieu merci, par le temps qui court, le danger n'est guère de ce côté. Nos contrées ont des cotés trop raisonnables pour que ces périls y soient bien redoutables, et le ton général de la société est monté à un diapason tel que les exagérations de l'idéal y sont beaucoup moins à craindre que les convoitises d'un positivisme qui en est arrivé à considérer l'argent comme la seule conquête enviable, et la poésie comme moins que rien.

La saison théâtrale est finie, mais déjà l'on songe à celle qui va lui succéder.

Si vous passez, le soir, sur la place de la Comédie, cet immense espace que, de deux ans l'un, la foire seule parvient à remplir de ses foules et de ses bruits, vous entendez, comme dans un rêve, des chants discrets, vous distinguez des motifs d'opéra et vous vous demandez si dans la solitude noire de la salle du théâtre, veuve de ses auditeurs, le génie du lyrisme local évoque pour ses menus plaisirs l'écho des chœurs éteints et le spectre harmonieux des représentations mortes... Dans le silence des soirs d'été, dans la mélancolie de ces lieux déserts, ces murmures lointains, ces éclats de voix qui vous arrivent par bouffées, ont quelque chose de mystérieux et de saisissant, mais ils ne sont en rien surnaturels, et dussions-nous souffler sur le fantôme poétique qu'ils font appa-

raître, nous croyons devoir dire que ces chants du soir sont tout bonnement des leçons que reçoivent, du chef d'orchestre du théâtre, quelques jeunes gens de la ville qui, à l'ouverture du théâtre, figureront dans les chœurs et les renforceront. Le directeur actuel, M. Roy, a eu l'excellente idée de faire un appel à quelques voix jeunes et bien timbrées , et il leur fait donner une éducation musicale dont profitera le lyrisme des représentations futures. L'usage de faire participer quelques chanteurs de bonne volonté, à l'exécution des chœurs d'opéra, est répandu dans quelques villes du Midi et produit de bons résultats. Nous désirons que cette innovation réussisse dans notre ville.

M. Roy offrira bientôt aux suffrages du dilettantisme local un ensemble d'artistes qu'on assure être fort distingué, d'après quelques confidences dont il n'y a, croyons-nous, aucun inconvénient à faire part au public ; la moyenne du talent des artistes qui vont nous arriver sera supérieure à celle des artistes qui ont desservi notre scène depuis plusieurs années. Le directeur a fait, pour composer sa compagnie, des sacrifices qui, il faut l'espérer pour l'avenir de l'art à Metz, seront appréciés par notre public. Ces sacrifices, il n'est pas besoin de le dire, représentent des améliorations; mais pour qu'elles soient fécondes et surtout durables, l'administration devra en trouver la compensation dans l'empressement qu'on montrera à venir les constater.

La première chanteuse légère notamment, Mlle Céline Mathieu, fera certainement fanatisme à Metz si tout ce que nous a raconté d'elle une personne qui la connaît se trouve vérifié par son apparition sur notre scène. Cette jeune artiste réunit, dit-on, à une beauté peu commune les charmes d'une voix exceptionnellement fraîche et sympathique. Ce qui est certain, c'est qu'elle a tenu l'emploi qu'elle vient remplir sur notre théâtre, à Lyon, à Strasbourg et même à Bruxelles... et c'est là une garantie !...

Le ténor léger est un des bons chanteurs de la province, ainsi que le baryton et la basse. On dit aussi et surtout beaucoup de bien des deux comiques dont l'un, le *laruette,* si nous ne nous trompons, était fort goûté à Strasbourg. En un mot, la troupe coûte 1,500 fr. par mois de plus que l'ancienne, et l'on sait que le chiffre des émoluments, s'il n'est pas toujours le *criterium* infaillible, est au moins l'indication très-souvent vraie du mérite des artistes.

On le voit, c'est un essai que tente M. Roy ; il veut attirer au théâtre par l'attrait des talents. Ce projet, qui est en pleine voie de réalisation, mérite les sympathies et les encouragements de chacun. Dès l'ouverture de la campagne, le public devrait y répondre par la location à l'année de toutes les loges disponibles, par la fréquentation assidue d'une scène qui s'efforce de relever sa tonique artistique et son importance.

L'Exposition des Beaux-Arts de 1857 est ouverte à Paris. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en mettant, dès aujourd'hui, sous leurs yeux, les noms des artistes de la Moselle dont les œuvres figurent au salon. Les voici :

M. de Bornschlegel, né à Sierck (Moselle), élève de Charlet. — Médaille de 3e classe (genre) en 1847. — Scène de famille (le matin); Bonsoir, bon papa; La liseuse; Vieux garçon; Intérieur de ferme en Lorraine ; Cuisinière.

M. Cathelinaux, né à Warcq (Meuse), élève de Drolling. — Chienne d'arrêt et ses petits; Abricots ; Fraises.

M. Devilly (Théodore), né à Metz (Moselle), élève de M. Maréchal de Metz. — Médaille de 3e classe (genre historique) 1852. — Un bivouac en 1812.

M. Faivre (Emile), né à Metz (Moselle), élève de M. Maréchal, de Metz. — Lauriers-roses et pavots ; Vue prise dans un parc : Roses trémières ; Fruits d'automne.

Mlle Fleury (Octavie), née à Paris, élève de M. Hussenot, de Metz. — Musicien calabrais.

Mlle Haillecourt (Caroline), née à Metz (Moselle), élève de Mme de Mirbel et de M. Maréchal, de Metz. — Médaille de 3e classe (miniature) 1841. — Neuf miniatures sous le même numéro.

M. Hirsch (Emile), né à Metz (Moselle), élève de M. Eugène Delacroix. — Portrait de M. J. L...

Mme Jadelot née Sophie Weyer, née à Metz (Moselle), élève de Mme Ducluzeau. — Médaille de 2e classe (porcelaine) 1848. — Judith, d'après Allori, dit le Bronzino (porcelaine.)

M. Marc (Auguste), né à Metz, élève de Paul Delaroche et de Drolling. — Assasinat de François de Lorraine, duc Guise, par Jean Poltrot, le 18 février de 1563, veille du jour où il devait donner l'assaut à la ville d'Orléans.

M. Maréchal (Laurent-Charles), né à Metz, élève de Regnault.

M. Mennessier (Auguste), né à Nancy, à Metz. — Trois paysages (dessins au crayon noir).

Mme Paigné (Mélanie), née à Metz, élève de M. Maréchal. — Bouquet de pavots; bouquet de roses trémières ; Bouquet de fleurs.

M. Pelletier (Laurent), né à Eclaron (Haute-Marne), à Metz. — Après l'ouragan ; le Chêne du sentier; Village des bords du Rhim ; Souvenir de la Birse ; l'Automne; le Welhorn et le Glacier de Rosenlaüi; le Lac de Thonn; le Lac de Brientz, près des hauteurs de Brunig ; les Roseaux, arrière saison; Vue prise à Bourbonne-lès-Bains ; Châlets à Onterseen ; Châlets à Brunnen ; Jeunes Sapins; le Bout du Parc (pastel).

M. Valerio (Théodore), né à Herserange (Moselle), élève de Charlet.

— Musiciens tsiganes (Hongrie); quatre Aquarelles (Bachis-Bouzouqs nègres, et Paysans serbes); Arnaute; Cavas du prince de Servie; Pandoure de l'Herzégovine; Bachi-Bouzoucq Kurde.

M. Yvon (Adolphe), né à Eschwiller (Moselle), élève de Paul Delaroche. — Prise de la tour de Malakoff, le 8 septembre 1855.

M. Wintz (Guillaume), né à Cologne, élève de M. Aug. Rolland, de Rémilly : Troupeau de moutons dans les Alpes. — Le loup mort. — Paysage, moutons et vaches. — Paysage, vaches. — Paysage, vue prise en Lorraine, pastel. — Le bord d'un bois, pastel. — Les cygnes sur l'eau, pastel.

GRAVURE.

M. Malardot (André-Charles), à Metz. — Un ravin dans les Vosges (eau forte).

SCULPTURE.

M. Lavigne (Hubert), né à Cons-la-Grandville (Moselle), élève de MM. Ramey et Dumont. — Le Génie impérial (groupe du couronnement); le Génie de la vapeur (*idem*); la Récolte, fronton (Palais du Louvre, cour des écuries); jeune Faune, petite statue (plâtre).

M. Fannière (Auguste-François), né à Longwy (Moselle), élève de Drolling. — Chevalier de la Légion d'honneur, le 14 novembre 1855. — Portrait de M. L.; Statuette, bronze; un Bouclier; Modèle, plâtre, destiné à être repoussé en fer.

Ce n'est là qu'une nomenclature de noms; dans le prochain numéro nous publierons sur les œuvres principales de nos concitoyens, admises à l'exposition, un travail qui, nous l'espérons, intéressera vivement nos lecteurs.

PHILBERT.

L'Administrateur-Gérant,
A. ROUSSEAU.

Metz. — Typographie de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

LES RUES DE METZ.

ETYMOLOGIE DES NOMS ET NOTES HISTORIQUES.

Rue du Marché-Couvert.

Cette rue est ainsi nommée à cause de son voisinage du Marché-Couvert. La voûte qui la relie à la place Napoléon est l'ancienne voûte du palais du Parlement, demeure primitive de la juridiction échevinale; elle est encore appelée vulgairement *Voûte du Palais*. Au commencement de ce siècle on y lisait l'inscription suivante, gravée sur pierre, en caractères gothiques:

A tens con faisoit sest palais,
Fut li pains dun denier si fais.
Ke la quarte de bleif
Valut XVI. S. tant vandue fut.
Et li vins si estoit si chiers
La quarte valut X. deniers.
Lis chiers tens bien II ans duraist.
L'an MCCC et XVII.[1]

La partie de la rue actuelle du Marché-Couvert, qui aboutit à la place Napoléon, était autrefois nommée *ruelle Sergent,* parce que le sergent municipal y avait son habi-

[1] C'est-à-dire: Au temps qu'on faisait ce Palais, fut le pain d'un denier ainsi fait... que la quarte de blé valut seize sous, tant vendue fut; et le vin était si cher, la quarte (le pot ou deux litres) valut dix deniers. Ce cher temps bien deux ans dura. L'an 1317.

tation. La ruelle Sergent est mentionnée dans l'acte d'acquisition, à titre d'échange, de la maison sur l'emplacement de laquelle on éleva le Palais. [1]

L'autre partie, comprise à peu près entre la rue du Palais et celle du Commerce, était appelée *rue Vazelle.* [2] Les boutiques de la rue Vazelle devinrent, en 1633 et 1634, la propriété de Jean de Launay, écuyer, sieur de Saint-Georges, de Pierre Charbonneau, sieur de Fort-Écuyer, et de Bernard de Casenauve, en vertu des lettres-patentes à eux accordées, à charge par les donataires de se conformer à l'alignement qui leur serait donné par un commissaire de la Cour, et de payer les redevances qui seraient jugées raisonnables. Les Trois-Ordres réclamèrent, mais sans succès, contre ce dépouillement au préjudice de la ville. [3]

Aussitôt après son installation, le Parlement, établi à Metz, avait pris possession du palais des Magistrats populaires (1633). Bientôt il n'avait laissé pour hôtel, au Maître-Échevin et au conseil des Vingt-Cinq et des Treize, qui étaient les juges souverains de la ville et des hautes justices en dépendant, qu'un endroit retiré et incommode de leur ancienne demeure. Abraham Fabert, le père du maréchal, qui occupait alors la première magistrature municipale, se rendit devant la Cour, accompagné de deux membres du conseil des Vingt-Cinq et de deux membres de celui des Treize. Ce vertueux messin se présenta avec assurance et réclama contre l'expulsion des Échevins de la maison de la cité. Toute protestation désormais fut inutile... En 1663,

---

[1] *Preuves de l'histoire générale de Metz,* tome III, page 324.

[2] Ce mot, sans doute, est le même que *vaxel,* nom donné à une ancienne mesure pour le sel. Un titre de 1423, concernant l'hôpital Saint-Nicolas, constate le dépôt dans une maison derrière le Palais, de différentes mesures, parmi lesquelles la mesure dite *vaixel,* pour être vérifiées par les *maistres-jaugiers* (maîtres-jaugeurs), à ce commis. (*Extrait de pièces historiques communiquées par feu M. Noël, de Nancy.*)

[3] *Recueil des édits, etc...,* enregistrés au Parlement de Metz, t. I[er], p. 27.

les Magistrats de la ville firent visite en corps au premier président du Parlement, « pour le supplier de vouloir faire « délibérer et résoudre, en la Compagnie, de leur bailler « et assigner, dans les bâtiments du palais, un logement « suffisant et capable pour tenir leurs assemblées, tant « ordinaires qu'extraordinaires, pour l'élection du Maître-« Échevin et des Échevins, et autres affaires générales, aux « lieu et place des bâtiments que la Cour a fait abbattre « pour la construction de ses Chambres, et de celles qui « leur restent, lesquelles servoient à tenir leurs assem-« blées. » En conséquence, et après rapport des commissaires désignés, le Parlement prit un arrêté par lequel il fixa la partie du palais qui serait réservée à la ville pour lui servir d'hôtel commun. [1]

Les Maître-Échevin, Échevins et Syndics ayant présenté requête à la Cour, aux fins qu'il leur fût accordé une partie de la rue Vazelle, pour la joindre à l'hôtel de ville qu'ils faisaient bâtir, et le rendre plus régulier, le Parlement fit droit à leur demande, le 23 août 1663. Deux ans plus tard, la construction était terminée, partie sur des dépendances de l'ancien palais, partie sur le terrain de la rue Vazelle. Le *Journal de ce qui s'est fait pour la réception du Roy* (Louis XV), à Metz, en 1744, renferme la gravure de cet hôtel, dont la cour occupait la maison nº 17 de la rue du Palais. L'autorité municipale s'y réunit jusqu'à l'inauguration de l'hôtel de ville actuel.

La maison nº 4 est connue vulgairement sous le nom de la *grille de fer*. Cette maison est vaste, très-élevée et précédée d'un portique fermé encore, en effet, par une haute grille en fer.

---

[1] *Recueil des édits, etc.*, tome IV, page 102.

Place des Maréchaux.

Les ouvriers en métaux ont toujours été nombreux à Metz. Dès une époque reculée, les maréchaux occupaient les environs de l'église Sainte-Ségolène. Ils ont donné leur nom à la place des Maréchaux.

En l'année 1397, vivait Jehan Rouxel, *expert dans ce métier*. Lors de sa réception comme artiste, il avait fait un *chef-d'œuvre*, qui surpassait tout ce qui avait encore été produit de plus parfait. [1]

On a démoli récemment deux anciennes maisons à arcades qui occupaient la face orientale de la place des Maréchaux. L'une d'elles avait été habitée par le chevalier Robert des Armoises et par sa femme, cette fausse Jeanne Darc, dont l'audacieuse supercherie réussit jusqu'à la faire reconnaître des frères de la véritable fille de France pour leur propre sœur, et que le peuple de Metz, abusé, accueillit avec joie et admiration.

Notre vieux chroniqueur Vigneulle raconte ainsi l'apparition de la prétendue Jeanne aux environs de notre ville : « Et en celle meisme année (1437), avint une nouvelleté d'une qui se voult contrefaire pour une aultre; car en ce temps, le vingt deuxiesme jour du mois de may, une fille appelée Claude, estant en habit de femme, fut magnifestée pour Jehanne la Pucelle, et fut trouvée en ung lieu assés pres de Metz, nommée la Grainge aux Ormes. Et y furent les deux frères de ladicte Jehanne qui certiffioient pour vray que c'estoit elle. Parquoy messire Nicolle Louve, chevalier, luy donna ung bon cheval et une paire de houseaulx (chaussures de jambes); et seigneur Aubert Boullay, ung

---

[1] *Recueil de pièces diverses et de différents factums, manuscrits ou imprimés*, formé par le comte Emmery, et aujourd'hui en ma possession.

On sait qu'autrefois les artistes et même les ouvriers pour obtenir la maîtrise dans leur art, étaient obligés d'inventer et d'exécuter une pièce ou un morceau extraordinaire qu'on appelait chef-d'œuvre.

chapperon, et seigneur Nicolle Grongnat, une espée. Et depuis l'on cognust la vérité; et fut celle fille mariée à seigneur Robert des Hermoises, [1] et à la fin vindrent demeurier et se tenir en Mets. »

Rue du Rempart Belleisle.

Un homme, au cœur généreux, à la volonté forte, dont la vie fut toute remplie de cette noble émulation qui inspire les grandes pensées d'utilité publique, a laissé son nom à la rue du rempart Belleisle.

Ce bienfaiteur de la cité messine, vivement préoccupé de concilier les nécessités de la défense de la ville et l'agrément de ses habitants, écrivait le 17 novembre 1736:

« Les ouurages projettés pour fortiffier la ville de Metz, « exigeant que l'on construise vn rempart dans toute la « partie qui est depuis le Pontyffroid jusques au Pont des « Morts et en continuant jusques a la porte qui conduit a « la poudrerie pres les Pucelles, il est necessaire pour y « parvenir de demolire l'ancien mur d'enceinte qui regne « de l'un a l'autre. Dans toute cette partie, l'on construira « le rempart en auant dans la fausse braye, et comme cet « ouurage doit etre executé dans le cours de l'année pro- « chaine, i'ay donné les ordres pour la demolition dud. mur « pendant cet hyuer.

« Ce nouveau rempart va procurer vn grand embellisse- « ment qui sera egalement vtile et commode pour les ha- « bitans, en procurant non seulement plussieurs debouchés, « mais aussy des emplacements pour batir des maisons « tout le long de la nouuelle rue qu'il faut former paralle- « ment aud. rempart, laquelle aura 400 toises de long et « aura en face la plus belle vüe de Metz, attendu que le

---

[1] Ce mariage eut lieu à Arlon, ville du grand-duché de Luxembourg.

« nouueau rempart ne sera que de six a sept pieds plus
« élevé que le rez-de-chaussée et que les differents etages
« des maisons de cette nouuelle rue verront la Moselle,
« la Double-Couronne et toute la campagne... » [1]

La même année, le mur de ville fut démoli. Au printemps 1737, on commença à former le rempart en même temps que la rue, depuis la porte du Pont-des-Morts jusqu'à celle du Pontiffroy, en coupant le derrière des maisons qui y aboutissaient.

La rue du Rempart-Belleisle est bien alignée: toutefois elle présente une courbe à son extrémité, du côté du Pontiffroy. Il existe, sur toute son étendue, du côté des maisons, un trottoir en pierres blanches. Le terre-plein du rempart, planté d'arbres, offre une promenade très-agréable.

Les bâtiments faisant l'angle de la rue Paille-Maille, vis-à-vis l'hôpital militaire, sont occupés par le vaste établissement de construction de machines, fondé par MM. Glavet père et fils. [2]

L'ouvrage à cornes situé en face de la place Saint-Vincent, a servi, à différentes époques, d'école de manœuvre à l'artillerie bourgeoise. Les jardins qui avaient été créés en cet endroit ont été détruits. Le corps de garde est aujourd'hui abandonné.

F.-M. Chabert.

---

[1] Voyez mon *Précis historique des travaux et des embellissements exécutés dans la Ville de Metz*, de 1727 à 1761, sous le gouvernement de M. de Belleisle. Un vol. in-8°. 1856. Metz, chez Rousseau-Pallez.

[2] L'un des fils, Dominique-Noël Glavet, serrurier et mécanicien habile, est décédé à Metz, sa ville natale, le 1er juillet 1832, à l'âge de 28 ans. C'est de l'établissement à la création duquel il contribua, que sont sorties les premières machines à vapeur qui aient été fabriquées à Metz.

BEAUX-ARTS.

Exposition de 1857. — Metz & Lorraine.

La *Moselle* est représentée au Palais des Champs-Élysées par quatre peintres d'histoire: MM. Yvon, Maréchal, Hirsch et Marc; — deux peintres de genre: MM. Bornschlegel et Devilly; — un paysagiste: M. Magy; — deux peintres de fleurs: M. Faivre et Mme Mélanie Paigné; — deux sculpteurs: MM. Lavigne et Fannière; — deux graveurs: MM. Malardot et Salle; — deux peintres sur porcelaine et en miniatures: MMes Jadelot et Haillecourt.

Le contingent de la *Meuse* est plus modeste et ne se compose que de MM. de Vaines, peintre de genre et d'histoire; Tronville, peintre de marines, et Cathelinaux, peintre de genre.

MM. Français, Brion et Pensée soutiennent l'honneur des *Vosges* par cinq magnifiques paysages, un excellent tableau de genre, trois aquarelles et un dessin. Le bataillon n'est pas nombreux, mais ce sont guerriers de choix.

La *Meurthe,* en bonne sœur qu'elle est, nous amène ses soldats: MM. Ferrand, Faivre-Duffer, Gomien, Sellier, Feyen-Perrin, H. Lalaisse, Houssot, Goze, Moyse, Roger de Scitivaux de Greische, peintres de genre et d'histoire; MM. A. Mennessier, Lévy, A. de Scitivaux de Greische, Ch. Lalaisse, paysagistes et graveurs; MM. N. Cotte et Clère, sculpteurs; MM. Morey, architecte, et Goze, lithographe.

Est-ce là tout ce qui nous revient? — Non, en vérité!

La vraie Lorraine, sans déchirer les traités de 1815, doit faire de justes réclamations aux départements du Rhin, à tous ces voisins que la Constituante a créés par son décret du 15 janvier 1790. La Haute-Marne lui vole l'antique *Bassigny,* terre féconde en nourrissons des Beaux-Arts.... et voilà comment on serait conduit,

sans le vouloir, grand Dieu! à des retours sur la géographie politique du vieux temps.

Après avoir passé notre revue d'ensemble et fourni nos chiffres, au titre Metz et Lorraine, à la statistique future de la soixante-dix-huitième exposition des ouvrages des artistes vivants, nous présenterons à tous nos confrères, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, de très-humbles excuses... nous étant permis d'établir, entre peintres, une classification à laquelle nous ne tenons guères. Pour notre compte, nous n'avons jamais été capables de rencontrer les limites de la peinture dite d'histoire, et nous voudrions trouver un homme assez avisé pour découvrir la frontière du genre.

Nous avons hâte de voir sur le terrain nos meilleurs athlètes, et nous nous dispenserons volontiers du récitatif obligé sur la ligne et la couleur, en nous rappelant qu'il fut de mode, pendant vingt ans, de critiquer le Jury d'admission ou de vociférer sur l'Académie, que les hommes d'un mérite réel finissent par courtiser tôt ou tard. Le Jury n'a voulu décourager personne, le fait est désormais acquis à ces longs débats; sa générosité n'est pas contestable et il touche à la faveur.

Abordons enfin notre sujet par le travers et, comme dans la mêlée les grands chefs se font vite reconnaître, saluons M. Maréchal dont le nom est glorieusement populaire dans le monde des arts.

Nous sommes en 1501, huit ans après ce premier voyage triomphant, qui annonçait à la vieille Europe la découverte de la moitié du globe. Christophe Colomb, victime de la haine agissante et ténébreuse de Juan de Fonseca, revient pour la troisième fois en Espagne, prisonnier et chargé de chaînes par l'ordre de l'indigne commandeur François de Bobadilla..., tel est, en quelques mots, le sujet du *Colomb ramené du Nouveau-Monde*.

Les traits du grand homme sont à peu près inconnus [1] et M. Maréchal sacrifiant — j'aimerais à le supposer — aux convenances

---

[1] Nous ne possédons qu'une sorte de signalement très-incomplet de Christophe-Colomb, aussi banal, quant à l'esquisse des traits, que peut l'être le *passeport* officiel que nous connaissons tous, à moins que, selon l'opinion de M. Ferdinand Denis, l'habile géographe contemporain, Juan de la Cosa, n'ait voulu représenter, sur sa carte du Nouveau-Monde, dressée en 1500 au port Ste-Marie, par la figure emblématique d'un Saint-Christophe, l'illustre navigateur lui-même. De nombreux portraits de Colomb n'en existent pas moins dans les Musées!

historiques qui sont le besoin de notre époque, en a été réduit à dissimuler une grande partie du visage à l'aide d'une main de l'amiral, tandis que l'autre saisit convulsivement la chaîne qui l'enserre. Avec ces données, l'attention se répartit peut-être trop sur les cordages, les coffres et les agrès du navire de l'honnête Alonzo de Vallejo, au milieu desquels Colomb est à demi-couché ; tous accessoires traités d'ailleurs comme le sujet principal, avec une vigueur, une solidité et une splendeur de coloris singulières qui signalent à tout venant le *pouce* du maître. Relégué d'abord dans un étroit couloir où la lumière n'existait que pour mémoire, ce pastel magistral, dont S. A. I. le prince Napoléon est aujourd'hui l'heureux possesseur, a fini par obtenir une place isolée et le jour qui lui manquait, avec les honneurs d'un chevalet spécial.

Les bouquets de Mme Mélanie Paigné doivent à la galanterie de MM. les commissaires, les positions choisies qu'ils occupent sur certain panneau animé de portraits au pastel très remarqués de la foule des visiteurs. Les deux *Bouquets de pavots* forment le cortége spécial de Mme la comtesse de Castiglione; les *Roses trémières* et le *Bouquet de fleurs* s'acquittent des mêmes fonctions auprès de Mme W. Après avoir commis ces indiscrétions, qui ne sont pas les nôtres mais celles du livret, nous sera-t-il permis de gronder E. Giraud d'avoir si facilement courbé la tête sous la jolie main de la jolie comtesse de Castiglione? Le malheureux a dû arquer des sourcils très-bruns de certaine façon, donner à de beaux cheveux relevés en pouf une ambitieuse teinte *auburn ;* supprimer, au grand bénéfice du vert et du bleu, les tons fauves qui se voient, madame, sur les plus blanches épaules de tous les siècles, et travestir — de par vous encore — ces trésors de beauté et ces élégances que Dieu, dans sa libéralité sans bornes, a versés sur votre tête.

Avouez encore que le pauvre artiste a retrouvé la clef des champs pour quelques parties de son œuvre et que votre dessus de tulle, par exemple, est chiffonné avec un entrain et une finesse que ne désavouerait pas l'immortel Latour. Ces choses nous viennent naturellement à l'esprit en admirant, dans un fouillis de dentelles, un second et fidèle portrait de Mme de Castiglione, crayonné avec beaucoup de bonheur par le fusain de Borione.

Il est temps de quitter le modèle commun de MM. Giraud et Borione, tout charmant qu'il soit, pour revenir aux fleurs de Mme Paigné, ses belles compagnes.

Elles posent sans programme, sans parti pris, et telles, dans leur magnificence, que le bon Dieu les a faites, heureuses, on pourrait le croire, de se voir si bien interprétées, si bien comprises, baignées qu'elles sont des rayons du soleil. Mme Mélanie Paigné est comparable à elle-même et nous permettra de donner le premier rang à son *Bouquet de pavots avec liserons.*

Nous n'avons pas fini avec la travée qui nous occupe : les Lorrains s'y sont donné rendez-vous.

M. Faivre-Duffer, élève très-distingué du regrettable Victor Orsel, compte cinq portraits à l'Exposition et y soutient une réputation de talent bien acquise, déjà récompensée en 1851. Sa tête de femme *n° 927* est modelée avec une conscience et une sobriété de moyens qui n'ôtent rien à l'effet général. La vie circule avec le sang sous cette peau nette et transparente qui ne doit rien à la convention ou à ces artifices de toilette qui tourmentent, sans les tromper, les peintres à la mode. Les belles qualités que nous signalions tout à l'heure ne se trouvent pas au même degré dans le portrait-pastel *n° 928;* mais cette tête de très-jeune femme est éblouissante de fraîcheur!

Est-ce un portrait ou un souvenir rajeuni de notre histoire?... Ce visage rappelle involontairement Marie Leckzinska, vêtue de fourrure et de velours, galopant par la bise et la neige aux côtés du bon roi Stanislas, sans penser au trône de France où l'infortune la conduisait.

M. Théodore Valério, élève de Charlet, est le père d'une longue série lithographiée de sujets anodins relevés par quelques touches de bleu, de rouge et de vert ; bonshommes dits de Suisse, de Bade, de Vürtemberg, — en vogue il y a dix ans. Les petits talents éclos au foyer domestique s'en accommodaient volontiers, et l'artiste, à la grande joie de l'éditeur, faisait de l'argent sans que le dessin y fut pour autre chose.

Nous pardonnerons à M. Valério ces péchés de sa jeunesse, en faveur des huit *Études ethnographiques* (aquarelles) qu'il a rapportées des bords du Danube, et nous le féliciterons avec grand plaisir en présence de ses *Musiciens tsiganes,* — beau et bon tableau qui sera parfait après l'exécution de quelques *repentirs.*

M. Valério a aussi exposé, sous un seul numéro, en six eaux-fortes, une collection de ces aimables bandits qui feront, longtemps encore, le bonheur des peintres et le désespoir de la Réforme dans les Etats du Grand-Seigneur.

Des tsiganes à leur confrère le *Saltimbanque au moyen-âge* de M. Brion, la transition est naturelle. M. Brion est évidemment coloriste et l'un des meilleurs que nous ayons, ce nous semble. Toute sa toile est bien remplie par la foule bariolée que l'avaleur de sabres a groupée autour de lui, au centre d'un vieux carrefour de vieille cité : les attitudes, variées avec soin, sont réussies sans que l'attention soit distraite du sujet principal; et s'il nous arrive de confesser notre peu de confiance en certain drôle du premier plan, nous n'en admirons pas moins la guenille bleue qu'il porte avec la fière aisance de don César de Bazan. Le ton général de cette toile est si chaud, et tous ces manants sont eux-mêmes si parfaitement roussis par le soleil, que nous les croyons, sauf appel, justiciables de Roger de Sicile ou du marquis de Tyr.

La palette de M. Auguste Marc est plus tempérée et son *Assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré* est peint avec la modération particulière à l'école de feu Guérin. Un marchand de tableaux, comme nous en connaissons tant, le daterait à l'occasion 1825.

La nuit était venue... Poltrot, caché dans un buissson, fait feu à quelques pas sur l'illustre prince accompagné du seul Rostaing, tandis qu'il traversait la clairière pour regagner ses quartiers de l'attaque d'Orléans. Le sujet est simple : Poltrot, qui ne demandait pas mieux, peut disparaître dans l'ombre sans le moindre inconvénient pour le spectateur... mais il nous semble aussi qu'il y avait mieux à faire avec le duc et son gentilhomme? Nous avons entendu louer le geste de François de Lorraine blessé, portant la main à son épée, geste que l'on trouvait avec raison plein de naturel. Mais il y a, tout à côté, une chose que nous ne comprenons point : c'est que le duc, blessé et non renversé sur le coup, abandonne les rênes de son cheval pour porter la main à l'épaule! Les suites de l'explosion ne laisseraient pas le cheval si parfaitement sage, et d'ailleurs, jamais cavalier militaire (le duc n'était pas à ses débuts) n'en viendrait là tout naturellement. Enfin, nous sommes au mois de février : on bivouaque souvent; les harnais sont comme neufs sur des chevaux au poil fin et lustré ; toutes choses qui font le plus grand honneur aux palefreniers de la Maison de Lorraine en 1563 ! Ces réserves ne nous empêchent point de reconnaître les qualités très évidentes de la peinture de M. Marc que nous verrons oser davantage et acquérir ce grand art du relief sans lequel il n'y a point de beaux tableaux.

M. Houssot aime les petits cadres : sa *Contestation* au jeu se passe

certainement en famille, car les figures des sept personnes poudrées, convoquées dans son salon Louis XV, se ressemblent toutes. Il y a dans le faire de cet artiste une mollesse et une uniformité qui n'épargnent rien, meubles, personnages, tentures et boiseries, — graves défauts à peine rachetés par une ordonnance générale assez sage.

Les lauriers de M. Meissonier tentent bien des gens !

Nous avons remarqué, parmi les portraits de M. Gomien, médaillé en 1840 et 1844, celui de M. le général duc de Rohan-Chabot. A notre sens, la noble figure du modèle pouvait être traitée avec moins de sécheresse dans les contours, avec plus de simplicité et de transparence dans la couleur ; nous serions curieux de voir la belle chose que M. Hippolyte Flandrin saurait en tirer.

M. Hippolyte Lalaisse, professeur de dessin à l'école polytechnique, élève de Charlet, très estimé de ce maître célèbre et populaire, n'a envoyé que deux petites toiles : le *Passage du gué,* les *Amis.*

Dans le premier tableau, un peloton de lanciers en colonne par deux franchit un gué que nous croyons connaître à l'extrémité du champ des manœuvres de Lunéville. Tous ces petits soldats sont bien en selle sur des chevaux qui peuvent vivre et courir, et ces excellentes bêtes entrent dans l'eau avec la peur, les grimaces variées ou la franchise douteuse que les adeptes de l'équitation militaire connaissent si bien. On nous dit que ce tableau est trop gris... nous répondons que tout nous indique l'automne et qu'il est impossible, tout bon Lorrain que l'on soit, d'admettre qu'en cette saison le soleil de Lunéville soit précisément celui de Naples.

Quant aux *Amis*, on les a perchés à des hauteurs impossibles, dans une galerie où le médiocre et l'excellent, le bon et le mauvais sont démocratiquement confondus sous un jour défectueux. Ceci nous défend de voir à notre guise des chevaux dessinés avec cette science parfaite que Géricault possédait à un degré si élevé, — science que M. Lalaisse prodigue tous les jours avec une verve singulière dans les nombreuses lithographies militaires que les éditeurs lui demandent. Les mœurs de la troupe lui sont connues ; la caserne n'a pas de secret pour lui, et comme le commerce des arts sait remuer à propos la fibre belliqueuse de nos compatriotes, M. Lalaisse en est réduit à fermer sa porte pour faire autre chose que de l'industrie.

C'est à son habile crayon que le Gouvernement à confié les dessins de l'Album des Haras, œuvre remarquable à tous égards, appréciée du Sport, des artistes et des simples amateurs.

Notre bonne volonté, en continuant cette revue, se sent prise de véritables scrupules. Bien des noms nous échappent par des causes toutes matérielles, et MM. Ferrand, Scitivaux de Greische, Faivre, Cathelinaux, Feyen-Perrin, Hirsch, ne sauront jamais tout le mal qu'ils ont donné.

M. Feyen-Perrin, dans son grand tableau de la *Barque de Caron*, a fait preuve de goût, d'invention et de savoir :

Il semble qu'on ait là rassemblé l'univers !

Le sujet, sans être neuf, l'est devenu par le choix et l'ordonnance des éléments qui n'inspiraient aucune gêne de costume, aucune limite de temps ou de convenance. M. Feyen-Perrin ne craint pas le nu — terreur des médiocrités ! — sait disposer une scène et donner aux figures qui y concourent l'importance qui leur revient. Nous ne féliciterons pas M. Moyse du *Michel-Ange sur le point de disséquer un cadavre pour s'assurer de la vérité de son écorché*, — sujet mal choisi s'il en fut, — et nous préférons à cette démonstration d'amphithéâtre le portrait si étudié que M. Ch. Sellier a fait de sa mère, digne paysanne lorraine dont le visage respire la bonté.

M. Cathelinaux continue à se distinguer par la vérité de ses natures mortes ; sa couleur s'améliore, et ses *Fraises* ne laissent rien à désirer. La copie sur porcelaine de la Judith d'Allori par Mme Jadelot, les neuf miniatures de Mlle Haillecourt assurent à ces deux dames le rang honorable qu'elles ont su conquérir.

Voici la brigade errante des paysagistes, gens de bon pied et de bonne humeur, qui se prennent corps à corps avec la verdure du printemps, avec le soleil et la poussière, avec les forêts et leurs sombres profondeurs !

M. Français, enfant des Vosges, tiré de la foule par tous les genres de succès et de distinctions, est vaillamment escorté de cinq paysages. Les collines boisées de la *Belle journée d'hiver* sont d'une vérité que les chasseurs et coureurs de bois reconnaîtront sans peine ; il fait frais sous les ombrages de la *Vallée de Montmorency*, et l'étude un *Buisson* est aussi franchement nature que possible. Heureux sont les trois petits polissons que ce pli de terrain verdoyant dérobe à l'ennui de l'école !

Comme tous les maîtres, M. Français est suivi de graveurs qui s'attachent à ses œuvres : M. Ch. Lalaisse a buriné, selon le faire de W. Floyd, le *Château de Chinon*.

M. Magy s'attaque à la Provence : la *Fenaison*, la *Saison des aires*, abondent en figures bien posées, peintes avec une simplicité qui n'est pas sans charme. Tout ce monde nous paraît noyé cependant dans une vapeur humide et lumineuse particulière aux climats du Nord, et, figures à part, nous avons sérieusement besoin de consulter le livret officiel pour savoir où nous sommes. M. Magy semble travailler avec le soin et la patience d'un artiste qui n'est jamais pleinement satisfait de lui-même, qualité toujours rare qui permet d'aplanir bien des obstacles et d'arriver au but sans fâcheux écarts.

On doit à M. Mennessier trois beaux paysages-dessins au crayon noir. Les fonds et la partie gauche du *n° 1907* sont dignes des plus grands éloges : on ne saurait mieux employer une main si brillante. Ce talent sûr, original et vrai, se fait surtout reconnaître dans les détails et les effets les plus piquants ; toutes choses qui ne dégénèrent point, malgré la tentation, en fini minutieux, en petite et fausse manière.

Non loin de M. Mennessier se trouvent les œuvres de M. Lévy : une étude consciencieuse faite d'après cette admirable et gracieuse madone de Raphaël, connue sous le nom de la *Belle Jardinière,* et une bonne gravure d'un portrait de Béranger dessiné par M. Aug. Sandoz.

Si M. Goze n'a présenté qu'une lithographie un peu terne des *Enfants de Rubens*, M. André Malardot, en revanche, a donné son *Ravin dans les Vosges...,* la plus grande et la plus belle eau-forte du Salon. La surface est ici, comme en peinture, une difficulté ; car il faut joindre à l'acquis et au sentiment de l'artiste, le tact particulier du praticien.

La disposition des masses, l'art de les mettre en relief par une distribution intelligente de la lumière et des ombres, appartiennent en propre au graveur, qui crée et ne traduit pas. M. Malardot possède tous les procédés, toutes les ressources de son art ; il sent sa force, et le rocher de son ravin, un peu trop accentué pour le plan qu'il occupe, pourrait faire craindre, si nous le connaissions moins, qu'il n'exagérât sa vigoureuse couleur. Enfin, M. Salle, autre graveur messin, a exposé deux ouvrages estimables : un *Saint Vincent de Paul*, d'après le groupe de E. Cabuchet, et une vue de l'arc de Septime-Sévère, à Rome.

Les grandes compositions appelées à représenter les événements

militaires de notre âge, sont sujettes à des difficultés d'ensemble et d'exécution matérielle, que le talent des meilleurs artistes surmonte avec plus ou moins de bonheur.

Dans les scènes d'un caractère extérieur tranquille et réglé, on est en lutte ouverte avec l'uniformité des costumes et des attitudes; dans les batailles, la disposition des masses n'appartient pas exclusivement au peintre, esclave de la tradition historique, et l'obligation d'ordonner le désordre au profit de l'unité, sans cesser de faire valoir en leur lieu la multitude des épisodes, l'entraîne à couvrir des toiles énormes que toute la chaleur et la vérité du pinceau ne peuvent pas toujours vivifier.

Les abstractions de l'art antique, ses formes idéales n'ont point de prise sur l'esprit du public, et ces cadres modestes qui ne contiennent que deux ou trois officiers, quelques soldats, une paire de chevaux, ne répondent pas davantage aux grandes idées qu'éveille le sujet.

Aussi s'est-on déterminé souvent, et avec raison croyons-nous, à employer des figures moindres que nature, tout en agrandissant les horizons. Van der Meulen, dont la part est d'ailleurs si belle dans les galeries de Versailles, est entré le premier peut-être dans cette voie où le succès l'a bientôt suivi.

Ses marches d'armées, ses capitulations de places, ses passages de rivières, témoignent de l'adresse et de l'habileté profondes qu'il apportait dans l'ordonnance et la combinaison des groupes. Tout ce monde se meut à l'aise dans un paysage toujours rendu avec une fidélité remplie d'attraits; les devants sont pleins sans être encombrés; l'œil suit la gradation des plans avec un plaisir que l'harmonie et la perfection de l'entente ont révélé d'avance au juge le moins prévenu.

Mais Van der Meulen s'attachant, par des raisons étrangères à ses prédilections personnelles, à transmettre à la postérité les faits et gestes du Grand Roi, a presque toujours évité les scènes violentes: la foule des grands et des petits circule et se mêle sous les yeux du maître, et le sentiment de la règle ou de l'étiquette plane sur le désordre le plus apparent.

De nos jours, la tâche du peintre de batailles est très-compliquée. On lui demande de présenter l'action elle-même dans son unité, et l'on voudrait qu'il la rendît dans sa complète étendue: il doit, tout en ne saisissant qu'un moment précis du drame, accuser les

épisodes qui le caractérisent le mieux aux yeux du public qui connaît, et plus encore à cette forte portion du public qui ne fait que voir; enfin, on attend de son patriotisme et de son équité, un hommage à l'héroïsme et à l'abnégation des plus humbles serviteurs de notre glorieux pays, à la condition, toutefois, de ne pas trop éteindre les personnages principaux, dont la grandeur se mesure involontairement à l'étendue de l'action qu'ils président.

Ces conditions multiples et contradictoires, M. Adolphe Yvon, d'Eschwiller, l'une des gloires les moins contestables de la Moselle, nous semble les avoir remplies, avec une parfaite mesure et un véritable succès, dans cette toile immense de la *Prise de Malakoff*, que le Gouvernement a commandée pour le musée de Versailles.

L'action en elle-même est réduite au premier et sanglant épisode de cette longue bataille qui s'appelle l'assaut de Sébastopol, et lorsque le spectateur a réussi à faire le sacrifice de sa nationalité, pour devenir partie intégrante de la masse russe refoulée par le flot des envahisseurs, la toile s'éclaire; le chaos des premiers plans a sa raison d'être et le dispositif apparaît. Le général de Mac-Mahon a franchi le fossé : il plante son épée dans le terrain conquis et donne ses ordres à son chef d'état-major, tandis que l'intrépide colonel de la Tour-du-Pin tombe à ses pieds, frappé d'un éclat d'obus. Sa première brigade est dans Malakoff ou achève de l'escalader avec cette *furia* qui transporte nos troupes au bruit du canon. La seconde brigade sort des tranchées françaises, premier des plans lointains du tableau; la tête de la colonne se montre sur les talus et la réserve entière de la division débouche de la sixième parallèle, à l'appel des clairons du 1er de zouaves qui, formés en petit groupe, ne cessent de sonner la charge. Un peu en arrière se prononce le mouvement de la division de la Motterouge que suivent dans la poussière deux batteries de campagne, — sages et vaillants soldats que la mort va moissonner sous les feux de la Courtine et du petit Redan. Au-dessus, sur l'emplacement d'anciennes carrières, en avant d'un pli de terrain qui masque aux vues directes de la place les puissantes réserves de la garde impériale, le général Bosquet vient d'être atteint d'un éclat de bombe. Le Mamelon-Vert, occupé par l'état-major général et le commandant en chef qui, de là, peut embrasser l'ensemble des attaques, forme la limite extrême du champ dévolu à l'action et à l'œil du spectateur.

Ces données bien entendues, s'emparent naturellement de l'esprit le plus rebelle; rien d'embarrassé, rien de confus, malgré la prodigieuse quantité de figures, grandes et petites, que M. Yvon a dû entasser dans cette vaste composition pour laquelle il n'a épargné, ni les études, ni le long voyage de Crimée.

Dans l'intérieur de la redoute Malakoff, centre obligé de la composition, la scène est mouvementée avec beaucoup d'art, de sagesse, de sentiment; les yeux se reposent sur deux parties du tableau bien liées dans l'action, et cependant assez distinctes pour que la confusion des plans ne s'établisse pas. A gauche du spectateur, un peu en arrière, une batterie russe, assaillie par l'épaulement, le terre-plein et les embrasures garnies de leurs portières en cordes, est défendue par ses canonniers avec un archarnement sauvage, que reconnaissent ceux qui ont eu l'honneur de voir les choses de près; plus à droite, la sanglante colonne qui marche sur les traces du chef intrépide qu'une première blessure a laissé vivant, est jetée sur les devants de la toile avec un entrain plein de naturel.

Les expressions, les attitudes des soldats des deux nations, ont un caractère de vérité qui saisit tout d'abord, et l'on se prend d'une secrète sympathie pour cette noble figure du vieux général-major, objet du dévouement de soldats éperdus qu'il ramène à la mort avec cet inébranlable courage qui ne pourra, — nous le savons d'avance, — maîtriser la fortune.

Ainsi, simplicité et clarté de composition, variété pleine de verve dans l'agencement des différents groupes, vérité dans la traduction des types et des accessoires.... toutes ces qualités que nous demandions tout-à-l'heure au peintre de batailles, M. A. Yvon les possède à un degré éminent. Sans procéder du dernier des Vernet, le peintre lorrain est appelé, croyons-nous, à recueillir la succession de l'illustre vétéran. Sûr de l'énergie, de la richesse de ses moyens, il n'aura jamais besoin d'exagérer une manière; car, homme de sens avant d'être artiste, il saura rester encore dans les bornes du domaine qu'il peut, dès aujourd'hui, parcourir en maître.

Quelques mots sur les œuvres de nos sculpteurs vont nous conduire à la fin de cette promenade.

La Vierge de M. Cotte, drapée dans ces vêtements à plis un peu maigres que la Renaissance affectionnait, nous paraît privée du caractère le plus essentiel de la sculpture... la simplicité, résultat

nécessaire des formes qui lui conviennent. En réalité, que fait cette Vierge qui n'est encore, si notre intelligence nous sert bien, que l'humble servante du vrai Dieu? Nous aurions grand besoin que le livret nous le dit! Mais non, la Vierge de M. Cotte *écoute ses voix* avec le geste et la pose consacrés... commme la Jeanne d'Arc ordinaire de l'Ecole démocratique, et n'est pas, quoi qu'il fasse, l'adorable mère du divin Sauveur.

On comprend mieux la frayeur comique du *Petit faune* de M. Hubert Lavigne à la vue du serpent qui s'enroule autour de son pied fourchu ; et comme ce monde de la Fable donne aux artistes une extrême latitude, nous aurions volontiers prié M. Lavigne d'atténuer, ailleurs que dans la tête du sujet, les caractères physiques de l'enfance.

M. Fannière a exposé une charmante *statuette-portrait* (épreuve en bronze) et une *rondache* (modèle en plâtre) destinée à être repoussée en fer. Quant aux *Génies de la Force et de la Marine* par M. Clère, ils font, avec le *fronton des vendanges* sur la cour des écuries, partie des gigantesques ornements du nouveau Louvre.

Nous ne terminerons pas cette revue de l'art lorrain aux Champs-Élysées sans avouer, une fois de plus, des regrets et des scrupules toujours renaissants.

Perdus, sans fil conducteur, dans le labyrinthe de l'Exposition, et contraints de passer sous le feu roulant de 2,715 tableaux, nous n'avons pas trouvé toutes les toiles qui nous étaient justement signalées; et s'il arrive — ce que nous admettrons sans peine — que le sommeil de MM. Faivre et Th. Devilly n'en soit aucunement troublé, nous voulons au moins leur faire connaître que le parti du silence ne sied pas à notre humeur.

Nous comptions sur le *Bivouac de 1812* de M. Devilly, sur les fleurs et les fruits de M. Emile Faivre; nous comptions sur le pastel et les quatorze belles aquarelles de M. Pelletier, que nous avons bien vues cette fois, et voici que nos voisins de la Haute-Marne, ces trouble-fête, interviennent à leur tour, l'acte de naissance à la main!

Que doit faire notre critique après tant d'imprévu? — Rentrer en elle-même, remercier nos peintres et nos sculpteurs d'avoir réveillé par des œuvres étudiées, souvent remarquables, quelquefois supérieures, toujours consciencieuses, cette sensibilité qui jouit vive-

ment des beautés de l'art ; se dire enfin, avec toute modestie, qu'elle n'est sûre que de la sincérité de ses observations et du sentiment qui les a dictées.

Paris, 24 juillet.

H. DE SAILLY.

LES DEUX MÈRES.

NOUVELLE TRADUITE DE L'ALLEMAND D'EMMA NIENDORF.

I.

Les rayons obliques du soleil de mai, affaiblis par des rideaux ondoyants, venaient à travers deux fenêtres d'une maison de campagne anglaise, de forme ogivale, séparées seulement par de minces colonnettes, se jouer parmi les bouquets de fleurs d'un moëlleux tapis. Pas un atôme de poussière ne s'élevait dans le soporifique demi-jour du vaste appartement entouré de divans ; entre les paresseuses oscillations de la pendule reposant sur la cheminée de marbre au milieu des fleurs aux parfums pénétrants, on aurait entendu le bruit d'une respiration. Comme pour rendre le silence plus profond encore, les harpes étaient enveloppées dans leurs housses et le piano soigneusement fermé. Les portraits de famille, rangés solennellement, semblaient seuls, de leurs magnifiques cadres dorés où la main de maîtres habiles avait fixé la vie, illuminer de leurs clairs et tranquilles regards l'antique salon. Une glace, presque semblable à un portrait, reproduisait l'image d'un vieillard à la taille élevée, lequel, assis dans un fauteuil près de la fenêtre, s'appuyait fatigué sur son bras droit et cachait ses yeux dans sa main.

— Comment vous trouvez-vous, sir Walter? demanda d'une voix douce une femme placée en face de lui, travaillant à un filet de soie, et sans lever ses longs cils noirs.

— Toujours un peu oppressé, répondit-il en caressant

sa moustache blanche comme la neige. Ma chère Eva, qui m'aurait dit, dans ma vigoureuse jeunesse de marin, qu'un jour je souffrirais de cette maladie de dame?

— D'un mal de cœur, n'est-ce pas? Patience jusqu'à ce que vous puissiez vous plonger de nouveau dans les flots de la mer, vos vieux amis. Les bains font merveille. Le docteur le dit aussi.

Là-dessus lady Evelyne se mit à ranger de ses doigts d'albâtre des quartiers d'orange sur un plat d'argent, et se leva sans bruit pour l'apporter sur la table en laque de Chine placée à côté de son époux. Elle portait une robe de satin puce, à la mode au commencement de ce siècle; sa taille haute et svelte, lui donnait une tournure un peu fière.

— Enfin, il va revenir de son long voyage, dans notre paisible Draycot, dit sir Walter Long. Combien de fois Arthur n'a-t-il pas retardé son retour vers nous!

— La France n'est-elle pas pleine de séductions pour la jeunesse? repartit lady Evelyne d'une voix douce, le regard sérieux et fixé vers la terre.

— Je me réjouis pourtant de le revoir, continua sir Walter, c'est mon fils, mon seul enfant. Ce que j'ai acquis, construit avec peine, il en jouira, il continuera mon œuvre, se reposera à l'ombre de mes plantations; je revivrai en lui.

La belle et pâle figure d'Evelyne, dont les lignes trahissaient encore un reste de fraîcheur, se colora légèrement à ces mots; elle pinça imperceptiblement ses lèvres minces.

— Ressemble-t-il toujours autant à sa mère? dit tout haut le vieillard. Pauvre Flore! son portrait ici n'est que son ombre. Qui pourrait peindre de tels yeux? Notre bel ange du ciel, tu n'étais pas faite pour ce monde....

A ces mots ses nobles traits rayonnèrent du feu de la jeunesse. Tout à coup il écarta ces brûlants souvenirs, et posant sa main sur sa poitrine, il dit en souriant:

— L'orange rafraîchit beaucoup. Je respire plus librement.

Puis, se levant de toute sa hauteur, il parcourut deux ou

trois fois la chambre de long en large, et dit en s'arrêtant devant sa femme :

— Combien j'aime ce voile de dentelles dans tes magnifiques cheveux noirs! rien n'est plus beau que ta brillante coiffure! ma chère Eva.

Il sembla chercher en vain dans la sérénité de ses traits à découvrir s'il lui avait fait de la peine, car elle le dominait avec douceur, comme on domine un cœur; il la craignait, comme l'on craint ce que l'on aime. Quoique Flore fût restée la fiancée de son âme, cependant, déjà sur le retour, il s'était fortement épris de la ravissante jeune fille, d'Evelyne; son âge lui laissait moins de défense contre elle, et elle avait su se rendre indispensable.

L'impatience prit enfin le dessus. Il se frotta les mains, tira les rideaux et ouvrit la fenêtre au large. Le soleil était couché. Les rayons dorés du crépuscule jetaient une lueur d'un rose mélancolique sur la figure d'Evelyne, qui se pencha de nouveau sur son ouvrage.

— Arthur n'arrive pas! s'écria sir Walter. Cette attente m'exaspère, c'est un poison pour moi, le sang bout dans mes veines. Il devrait avoir plus d'égards pour son père malade...

— Il a bien pu se laisser arrêter en route! dit Evelyne cherchant à l'excuser.

— Quand je l'attends, n'est-ce pas! Après deux années d'absence, n'ai-je pas le droit d'attendre de l'exactitude de mon fils? J'y suis habitué comme vieux soldat, je le veux d'ailleurs.

— Tranquillisez-vous. Il est possible qu'il n'arrive pas encore aujourd'hui, et qu'il ait retardé son voyage de quelques jours.

— Qu'il ne le fasse pas! dit le vieillard d'un ton de colère, sans quoi il n'a qu'à s'en retourner sans passer le seuil de ma porte. Je n'entends pas qu'on se joue de moi. S'il n'éprouve pas un plus grand désir de me voir, de me serrer la main, qui sait, peut-être pour la dernière fois sur la terre, qu'il vive sans moi si cela lui plaît!...

Evelyne parvint à calmer le courroux de ce père impatient de revoir son fils et le décida à se retirer et à se mettre au lit.

— C'est un devoir pour votre santé, lui dit-elle d'un ton suppliant, ne dérangez pas vos habitudes de régularité; Arthur me trouvera ainsi qu'Emily.

Arrivé près de la porte il se retourna une dernière fois, embrassa galamment la main délicate et veinée de bleu de sa femme, et lui dit:

— Vous pardonnez à un vieux matelot sa vivacité, n'est-ce pas?

II.

Evelyne jeta en passant un regard sur la psyché de sa toilette et secoua la tête; un sourire presque ironique passa sur son visage. Quelque chose comme un premier froid de l'automme tremblait dans cette grande et délicate personne.

— Il ne me manquera pas d'égards, dit-elle se parlant à elle-même en se représentant Arthur devenu un beau jeune homme. Qu'y a-t-il de plus triste de vieillir quand on a eu trop de jeunesse, ou quand on en a eu trop peu?

Lady Evelyne sortit de son cabinet et traversa l'enfilade de chambres qui conduit à la salle où l'attendait sa nièce, hôte du château pour quelques mois. Miss Emily était la fille de sir Edmond Thinne, frère d'Evelyne, fixé à Longybat, à peu de distance de Draycot. Elle embrassa sur le front la belle jeune fille qui lui fit un gracieux salut, et l'examina attentivement, depuis les boucles blondes de sa riche chevelure, jusqu'aux volants de sa robe blanche.

— Qu'est-ce que ce lourd cachemire rouge? gronda amicalement la tante en tirant la sonnette. Anna, dit-elle à la femme de chambre qui montra, par la porte entr'ouverte, son petit bonnet puritain et son joli minois, vite mon écharpe de crêpe bleu!

La soubrette revint lestement avec l'écharpe et la posa, d'après un signe de sa maîtresse, sur les épaules de la jeune miss. Evelyne remarqua d'un air pensif le zèle joyeux que déployait toute la maison.

Mais de tous les cœurs celui que couvre l'écharpe bleue bat le plus fort. Jour et nuit miss Emily n'a entendu parler que d'Arthur, elle n'a pensé qu'à lui. Combien sa tante l'a entretenue de son cousin, a rattaché à lui le passé et l'avenir, réveillé chez la jeune fille le souvenir endormi des jours de son enfance, où elle avait si souvent joué avec le petit garçon plus âgé qu'elle ! Ce qui avait été si doux de près, empruntait à l'éloignement un nouvel attrait. Eclatant et mystérieux, ce brillant jeune homme s'élevait pour elle au milieu des images à mille couleurs d'un monde inconnu. Et maintenant qu'il revenait, cette heureuse fleur allait s'épanouir au lever du soleil. Qui peut nous rendre, quand il est passé, le premier souffle de la brise embaumée du printemps !...

Au lieu des joues fraîches de la jeune Anna on vit paraître cette fois, à la porte, une tête à cheveux blancs. Dans la figure ridée, ordinairement si sévère de la vieille Mary, resplendissait un rayon de bonheur.

— Notre jeune maître ! cria-t-elle. Sa voiture tourne à l'instant même dans la grande allée.

Miss Emily s'élança vers la fenêtre qui donnait sur la pelouse du parc où déjà l'obscurité commençait à s'étendre. Au même instant la calèche s'arrêtait devant le péristyle. Lady Evelyne jetant un long regard sur le portrait de femme placée au-dessus du divan, sortit par la porte de côté qu'un domestique ouvrit précitamment, traversa l'antichambre et le corridor et s'élança au-devant du voyageur.

III.

Tout le parfum des premiers jours de mai entrait à flots par les fenêtres ouvertes pour donner de l'air à la salle où

Mary, pendant que tout le monde reposait encore dans la maison, d'une main alerte manœuvrait comme un sceptre son plumeau aux brillantes couleurs, et qu'Anna mettait le nez dans des bouquets aromatisés, perlés encore par la rosée du matin, et destinés à orner les vases de la cheminée et des consoles.

— Il faudra bientôt que j'éveille madame, dit la jeune fille. Savez-vous, Mary, ce que je ferais si j'étais une grande dame? Je me donnerais du bon temps et je ne travaillerais pas ainsi des mains et de la tête. Oh! elle a beaucoup de pensées! c'en est même effrayant. Comprenez-moi bien: elle est bien bonne, ma maîtresse; jamais je n'ai entendu un mot dur de sa part. Mais je voudrais savoir.... Anna se retourna presque avec crainte, comme si sa maîtresse était debout derrière elle. Je voudrais savoir pourquoi, bien que le vieux monsieur gronde et tempête en toute circonstance, il n'arrive jamais que ce que madame veut avec sa douceur.

— Anna, répondit la vieille domestique en tournant vers elle son visage calme et ridé qu'entourait hermétiquement un bonnet garni d'une large bordure de dentelle couvrant des cheveux blancs comme la neige, Anna, rappelez-vous qu'il n'est pas convenable pour nous de gloser sur nos maîtres.

La femme de chambre se tut en prenant un petit air mutin. Cependant, au bout d'un instant elle ne put s'empêcher, tout en renouant son tablier devant la glace, de dire avec un fin sourire à Mary qui arrangeait les coussins du divan:

— N'importe, nous aurons bientôt une fiancée à Draycot.

— Comment cela, Anna?

— Ne voyez-vous donc pas comme miss Emily redresse la tête depuis que M. Arthur est ici? Je ne trouve pas mauvais qu'elle veuille se faire épouser par le plus beau cavalier du pays. Madame la met toujours près de lui et s'occupe de sa toilette du matin au soir. Je sais de quelqu'un qui est bien informé que sire Edmond Thinne compte sur un gendre riche.

— Anna, qu'est-ce que je viens de vous dire? répéta la vieille. N'est-ce pas, continua-t-elle tout à coup comme subitement attendrie, n'est-ce pas que notre jeune maître est beau? Il ressemble à l'archange qui est là, chez madame, ou bien au saint Georges du maître-autel de notre église. J'ai bien de la peine à croire aujourd'hui que je l'ai porté jour et nuit sur mon bras. Ah! si ma pauvre maîtresse avait vécu, si elle pouvait le voir maintenant! continua Mary en jetant les yeux vers le tableau suspendu à la muraille au-dessus du divan.

Il paraissait respirer et avait un air incroyable de jeunesse. Ses lèvres étaient pleines d'amour et de grâce. Ses yeux brillaient de candeur, d'innocence et de douceur, résultant d'une inépuisable tendresse de l'âme.

— Elle a l'air d'une jeune fille, dit Anna en montrant le portrait.

— Lady Flore est morte dans sa vingtième année, lorsque M. Arthur était à peine au monde.

— Mary, elle a une plus belle chevelure que notre miss, et elle portait ses cheveux sans les poudrer encore! Comme ces boucles châtain doré tombent avec grâce sur ses belles épaules, sous son chapeau à plumes blanches! Quelle est donc la coupe de cette robe de velours vert?

— Espagnole; notre lady la portait souvent, car c'est celle qui plaisait le plus à monsieur. Elle m'a donné, pendant sa maladie, l'éventail qu'elle tient de la main gauche. Je ne l'ai pas regardé depuis bien des années; cela me fait mal quand je le sors de ma caisse.

— Mais cette autre main qui repose sur son corsage, ah! ma bonne Mary, elle est si petite, si potelée, si blanche, les doigts si effilés et si roses! et les fossettes... C'est vivant!

Elle était incomparable en effet, cette main posée sur sa poitrine comme signe de foi, de fidélité incomparables; ces lignes pures de la plastique, comme les vieux maîtres du Parthenon les eussent sculptées et cet admirable colori

que possédaient seuls les Vénitiens. Des perles ornaient ces bras délicats à moitié voilés par d'énormes manchettes en dentelles. L'artiste avait pris grand soin de faire ressortir la beauté toute particulière de cette main d'albâtre, semblable en cela aux anciens maîtres, aux Titien, aux Van Dyk, qui savaient donner tant de vie à cette partie du corps, et avec beaucoup de raison, car la main est à elle seule toute une physionomie.

— Il n'y a pas assurément une seconde main comme celle-ci, dit la vieille gouvernante. N'en aviez-vous pas entendu parler? Je la reconnaîtrais entre mille. Oh ! sa réputation était faite au loin parmi les connaisseurs, dans les palais, mais aussi sous le chaume du pauvre ! Ses bienfaits se sont étendus sur moi et sur les miens, et quand je l'embrassai pour la dernière fois, cette chère petite main, quand je la vis là, pâle et froide sur la couverture de soie verte, mon cœur s'est presque brisé de douleur..... J'irai bientôt la retrouver et pourrai lui dire, s'il plaît à Dieu, que son fils est resté bon et qu'il est heureux... Tant que je vivrai, du moins, je ne lui laisserai rien arriver, ajouta-t-elle en jetant sur sa compagne un regard ferme et loyal.

— En effet, la main de sir Arthur, mais avant tout ses yeux, ont beaucoup d'analogie avec ceux-ci, reprit Anna après avoir longtemps énuméré le portrait ; certainement il ressemble beaucoup à sa mère. Ce noble front, ces sourcils minces, ce nez fin, ce menton plein de bonté, il tient tout cela d'elle.

— Et puis, mon enfant, il est aussi aimable qu'elle ; tout lui va bien, il fait tout, il sait tout sans l'avoir appris, absolument comme elle ! Je n'oublierai jamais le moment où lady Evelyne le conduisit à mon vieux maître. Lorsque la porte s'ouvrit, Arthur quitta vivement la main de madame et s'élança vers son père. Ce fut comme une apparition pour sir Walter. Il faut que le temps passé soit revenu subitement à sa mémoire. Il regarda mon jeune maître avec un

air de surprise extatique, puis il l'embrassa et le pressa fortement dans ses bras; tous deux avaient les yeux remplis de larmes.

— Il a sans doute bien aimé lady Flore, le vieux monsieur? demanda la femme de chambre en remettant les fauteuils à leur place.

— Par dessus tout! repartit la vieille Mary. C'était là une passion! Ils ont eu beaucoup de difficultés à surmonter. Les parents de notre lady (c'était une Falkington du Wocesterhire) avaient des projets tout différents, et ne voulaient pas la marier à un marin. Ils désiraient que leur gendre siégeât au Parlement, et je ne sais quoi encore. Leur constance triompha de tout, et sir Walter n'a jamais oublié ce que Flore avait eu à souffrir pour lui. C'était le plus beau couple du royaume. Si vous les aviez vus lorsqu'ils montaient à cheval ensemble, lady Flore avec le même chapeau à plumes, qu'elle a sur son portrait, et quand mon maître au retour lui présentait la main pour y mettre son pied de sylphe et descendre de cheval. Comme ils souriaient de bonheur! Et quand vint au monde ce bel enfant!... Ah! leur bonheur était trop grand pour la terre; trop grand aussi pour l'amour du ciel!...

Une profonde pâleur se répandit à ces mots sur cette pieuse et vieille figure. Anna oublia sa besogne pour écouter attentivement ce qu'elle racontait des derniers moments de sa maîtresse, de cette lutte avec le bonheur et pour le bonheur; comment la jeune femme se cramponnait à la vie; comment elle ne pouvait se résigner à quitter ce monde, à abandonner son mari et son fils.

— Est-il plus pénible disait-elle, de mourir dans la plénitude du bonheur, ou de voir se flétrir une à une les fleurs dè sa couronne?... Qui sait?

— J'apportai encore à madame son enfant sur son lit, continua Mary. Ses plaintes me pénétraient jusqu'à la moëlle des os. Depuis ce temps je n'ai jamais pu être complètement

gaie. Arthur, disait-elle en soupirant, d'autres verront ton sourire avec bonheur, d'autres passeront leur main dans les boucles soyeuses de ta blonde chevelure, d'autres t'éleveront et te verront grandir! Mary, parle-lui souvent de sa mère, promets-le moi! L'oubliera-t-il pour d'autres? Une autre, une étrangère, viendra-t-elle commander ici?... O Mary! je ne puis supporter la pensée que mon Walter pourra en aimer une autre, et qu'il l'amènera dans le séjour de notre félicité! que mon fils lui donnera le doux nom de mère!... Je ne peux pas mourir, me reposer dans la tombe ni me réjouir du ciel!... Cela me rappellera toujours ici!... Au dernier moment elle dit encore: Mary....... prie pour moi........ je resterai près de vous....... veille bien sur mon enfant!.......

La vieille gouvernante avait joint les mains et pleurait silencieusement; mais elle se remit bientôt et dit en jetant un dernier coup-d'œil dans la salle :

— Je ne devrais jamais revenir sur ce sujet!... Nous avons perdu beaucoup de temps. Je vais m'occuper du déjeûner. Il faut de suite éveiller madame.

IV.

La harpe résonnait dans la salle, Arthur avait demandé à sa cousine de lui chanter une vieille chanson populaire du pays, qu'il n'avait pas entendue depuis longtemps. L'élégant et noble jeune homme se tenait les bras croisés, l'air rêveur, derrière sa chaise. Les boucles de ses cheveux blonds et fins, que la main de sa mère caressait avec tant de délice, avaient bruni. Lady Évelyne assise sous le portrait de Flore, devant un album dans lequel elle dessinait, les observait à la dérobée. Émily, en finissant son morceau, posa rapidement sa main blanche, suivant l'habitude des musiciens, sur les cordes sonores de sa harpe, ainsi que l'on impose le silence par une caresse à une bouche aimée; arrêtées subitement dans leur vibration, elles tremblèrent avec un son

presque imperceptible, mais qui retentit comme une plainte, comme un soupir. Arthur seul s'en aperçut. Lady Evelyne se leva et dit :

— Je vous laisse un instant seuls, mes enfants, pour aller voir votre père. Il s'arrêtera probablement sous le chêne du roi, car Fabian l'a accompagné dans le parc.

Le jeune homme ouvrit la porte en s'inclinant, elle passa légèrement devant lui en lui faisant un gracieux signe de tête.

Emily s'était mise avec son ouvrage devant la fenêtre. Arthur approcha son tabouret et s'assit vis-à-vis d'elle. Son regard, à moitié voilé par ses longs cils, errait avec tristesse vers les parties lointaines de l'atmosphère, vers ces régions où la terre et le ciel s'unissent en confondant leurs rêves. Cette mélancolie d'Arthur n'avait pas échappé à la jeune fille, et son amour naissant en tira un doux pressentiment. Pour l'égayer, Emily lui rappela les scènes de leur enfance.

— Vous souvenez-vous, dit-elle, comme vous vous moquiez de moi quand, dans mes jeux d'hiver, je voulais faire sécher des chandelles de glace? et lorsque je demandai, une fois que j'avais eu peur d'un ramoneur : Tante Eva, quand on tue un ramoneur, sa chair est-elle noire?

Pendant qu'elle se débrouillait dans le chaos de ses écheveaux de soie, pour assortir les véritables nuances de sa broderie, son regard tomba sur un petit bouquet de sa mère adoptive, qu'elle portait devant elle ; elle le prit et le présenta à Arthur.

— Reconnaissez-vous ces fleurs, Arthur? Je me rappelle votre passion pour elles. Quand vous aviez vingt pensées, vous les considériez les unes après les autres, vous parliez de leurs différences, et vous ne vous lassiez pas de les regarder et de vous entretenir avec elles.

— Mais c'est qu'aussi elles ont toutes leur physionomie, répondit-il ; voyez donc celle-ci, et celle-là...

Et tous deux se mirent à rire. Tout-à-coup une impres-

sion toute différente passa sur la figure de la ravissante miss.

— Il y a une chose, dit-elle, que je n'ai jamais pu oublier.

— Quoi donc, bonne Emily?

— Un jour de printemps nous avions fait une grande promenade hors du parc. Sous les peupliers, en deçà du village, nous vîmes deux enfants, les pieds nus, qui jouaient ensemble. Le plus jeune, une petite fille, eut soif et pleurait pour avoir à boire. Son petit frère courut vers la fontaine, au-dessus de laquelle plane un vieux sureau; il n'avait point de verre, point de tasse, rien enfin. Il laissa couler dans sa bouche l'eau de la fontaine et l'apporta ainsi à sa sœur, la faisant boire comme un petit oiseau dans son nid.

— Oui, je me le suis souvent rappelé, répondit Arthur; j'ai pensé à ce tableau touchant de l'amour divin en petit! Je m'en suis souvenu lorsque je me trouvai froid et étranger parmi les hommes et que je pleurais la patrie absente.

Il paraissait attendri.

— Par la patrie, Emily, reprit-il en lui prenant la main, je comprends un cœur qui soit à moi et à qui j'appartienne. Et maintenant que je l'ai trouvé, que mon désir est satisfait, je suis doublement touché de cette image de l'enfance, des souvenirs de ces pauvres et pourtant si riches enfants de la fontaine!

— Eh bien! où est... où est votre patrie?... dit la jeune miss tout bas, sans oser lever les yeux.

Entraîné par ses impressions, distrait par ses pensées, Arthur ne remarqua pas la rougeur qui venait colorer ses joues.

— Oui, dit-il avec un accent d'enthousiasme, je veux tout vous dire, vous connaîtrez mon cœur tout entier, Emily, et l'amour qui remplit tout mon être, tout ce que jai laissé de l'autre côté de la mer, dans la belle Provence, le berceau de ma chère Blanche! En qui pourrais-je avoir plus de confiance qu'en la fidèle compagne de mes jeunes

années? qui me comprendrait mieux dans ma patrie, où je ne rencontre partout qu'une raideur glaciale?...

Ce ne fut pas sans un effort héroïque que la jeune fille parvint à sourire.

— Oui ! Arthur, je vous comprends, dit-elle en retirant doucement d'entre les siennes sa main froide comme la glace.

— Vous connaissez mes premières années, continua le jeune homme. Mon enfance, Emily, ne fut pas heureuse. Le soleil vivifiant de l'amour maternel m'a manqué. La mienne s'est en allée de bonne heure parmi les anges. Sans doute elle ne s'envola vers l'éternelle jeunesse que pour rester avec moi, comme l'immortel esprit du printemps ; pour me voir du séjour céleste, comme là de son portrait, avec ses yeux pleins d'une inépuisable poésie qui nous révèle des secrets qu'elle ignorait peut-être elle-même. Je ne devais pas compter, sur son visage, une des rides que gravent les années, pas un fil argenté dans les boucles de sa chevelure. Son image est dans mon cœur comme celle d'une ravissante amie, mon idéal de tous les temps ! Cependant à mes jours et à mes nuits a manqué la tendresse maternelle. Ce n'est pas que j'aie à me plaindre de ma bonne mère Eva. Quand elle vint ici, tout s'éclaircit pour moi. La sombre humeur de mon père disparut. J'eus une médiatrice entre mon étourderie et le vieux soldat colère et souvent rude, dont l'excellent cœur n'avait pu entièrement bannir les premières impressions des mœurs de l'homme de mer. Elle était pour moi si gracieuse, si jeune, presque une amie d'enfance ! Mais j'étais toujours la plante qui avait grandi à l'ombre. J'étais presque étranger à mon père. Il me trouvait, avec raison, de la mollesse dans le caractère, et je crois que je ne me déferai jamais de ce défaut-là.

CH. DE VELLECOUR.

(*La suite à la prochaine livraison*).

LE JOURNAL DE MON AMI PAMPHILE.

VANITÉ DES VANITÉS.

Le chevalier d'Albon, devenu l'époux de Mlle de Léris, savoura cet épanouissement de félicité qui suit l'accomplissement d'un désir longtemps et chèrement caressé. Tout semblait lui sourire, tout lui était venu : une fortune considérable, ce grand levier de la considération ; une alliance illustre, ce couronnement, cette poésie des hautes situations, et par une chance rare il avait rencontré dans la jeune fille dont la destinée lui était confiée un cœur que les joies éprouvées dès l'enfance au sein d'une famille bien unie avaient façonné pour l'affection, un esprit que l'adversité avait assoupli. C'était la réalisation achevée d'un rêve magnifique.

Il existait réellement, ou avait existé une ancienne famille du nom de d'Albon, et notre parvenu, à force de démarches mystérieuses et de manœuvres savantes, était arrivé à connaître, sauf quelques lacunes, sa filiation qui remontait aux premières époques féodales. Sous Louis XIII, un d'Albon, qui était parvenu à de hautes dignités militaires, avait fondé une maison nouvelle et avait commencé la branche cadette. Des différends de famille s'étaient envenimés entre le baron d'Albon, aîné de la race, et son puîné, et une brouille éclatante s'en était suivie. Les deux frères mirent entre leurs rancunes la distance qui séparait la Normandie de l'Auvergne, et depuis lors rien ne fut tenté pour opérer un rapprochement. La descendance des barons d'Albon se continua jusqu'à la révolution, et nous avons vu que le dernier baron de la branche aînée trouva la mort dans le malheureux guet-à-pens de Quiberon. La branche cadette s'éteignit beaucoup plus tôt. Sous la régence, un chevalier d'Albon, ruiné par de folles prodigalités, quitta jeune encore la France et passa aux colonies où il mourut sans descendance. Muni

de tous ces renseignements, il ne fut pas difficile au faux chevalier de se bâtir un arbre généalogique qui le faisait descendre en droite ligne du prodigue qui avait été chercher la fortune et n'avait trouvé qu'une mort obscure sous les tropiques. Pour les besoins de sa vanité, d'Albon l'avait marié à Saint-Domingue, l'avait rendu père et l'avait ramené en France avec une belle fortune provenant du chef de sa femme. Cette généalogie, une fois dressée selon toutes les règles de l'art héraldique dans lequel excellait le faux chevalier, celui-ci pouvait se reposer sur ses lauriers et jouir de l'inouïe destinée qu'il s'était faite. Mais d'Albon n'était pas un homme cuirassé contre les appels de la conscience et les retours d'une honnêteté native. Il était accessible à beaucoup de bons sentiments, et la partie saine de son intelligence pâtissait des écarts qu'une passion fatale lui avait fait commettre. Par un contraste que comprendront tous les esprits qui se rendent compte des choses, c'est quand il n'eut plus rien à désirer, quand sa vie se fut modelée sur le moule qu'il avait rêvé pour elle, quand enfin il fut en possession complète de la position qu'il s'était si laborieusement acquise, que le sentiment du juste et de l'injuste, jusque-là refoulé, reparut armé de regrets, de honte et de secrètes terreurs. Il n'avait plus, pour l'étourdir, le stimulant de la lutte, et au lieu de l'enivrement de la victoire, il ne sentait que les remords de l'avoir remportée.

Alors commença pour lui une existence mêlée de satisfactions fugitives et de joies empoisonnées. Ses relations secrètes avec Trapasson, toutes pénibles, toutes prodigues de froissements qu'on les suppose, n'avaient pourtant pas une amertume comparable aux supplices intimes que s'infligeait cette pauvre âme tourmentée. Les années succédaient aux années; une jeune fille, seul fruit de son union, grandissait sous ses yeux; sa femme était pour lui tout adoration et tout dévouement; mais le ver rongeur n'en continuait pas moins à sillonner son cœur, y laissant des empreintes boueuses, le perçant de piqûres pleines de venin.

Il eut à compter avec la torture des allusions, des applications flagrantes, qui, loin de s'atténuer avec le temps, augmenta tous les jours d'intensité. On le crut un homme bizarre ou malade, parce qu'il avait parfois des expressions de visage étranges, des fixités de regard singulières, des pâleurs subites et effrayantes. C'était quand on parlait devant lui des criminels que le bagne réclame, quand on flétrissait innocemment en sa présence les chevaliers d'industrie et

les situations apocryphes. Un jour sa fille, pure et candide enfant de douze ans, lui lisait son journal en famille, et après les faits divers arriva au bulletin des tribunaux. Elle commença le compte rendu d'un procès intenté à un faussaire.

— Le crime de faux... qu'est-ce que c'est que ça?.. demanda l'innocente enfant.

Le chevalier d'Albon pâlit, puis s'affaisa sur son fauteuil. Sa veine ouverte en hâte le préserva à grand'peine d'une congestion mortelle.

Ainsi, dans cette existence misérable, au milieu des splendeurs et des joies qui l'entouraient, le supplice des remords prenait deux formes et deux voix. Le rapace Trapasson en représentait le côté vivant et matériel, le moins redoutable encore, tandis que la conscience du coupable évoquait sans cesse, au gré de ses terreurs, un spectre mystérieux et vengeur.

Aussi, après vingt années de cette existence vouée aux angoisses, d'Albon était devenu un vieillard triste, à l'embonpoint maladif, au front sillonné de ce réseau de rides que la douleur étend sur les visages facilement contractés.

L'héritière du chevalier d'Albon comptait dix-huit ans, et déjà plusieurs partis avantageux se disputaient sa main. Adèle avait le cœur de sa mère et possédait une beauté plus sympathique encore. Sa nature aimante et exagérément impressionnable en faisait une de ces sensitives que le moindre vent d'orage semble devoir courber et flétrir. Elle était le charme et l'adoration de tout ce qui l'entourait.

Vers cette époque, un événement, simple en apparence, vint apporter à cette famille des relations nouvelles et d'une importance considérable. Il fut pour son chef l'occasion d'un redoublement d'appréhensions et de douleurs.

Un beau matin, le valet de chambre du chevalier vint le prévenir qu'un jeune homme, inconnu dans la maison, demandait à lui parler. Il envoyait naturellement sa carte à celui dont il sollicitait un entretien. Le chevalier y jeta les yeux et une pâleur de cadavre blémit son front et ses lèvres. Le domestique s'élança pour secourir son maître prêt à tomber en défaillance, mais d'Albon se redressa par un violent effort de volonté.

— Qu'avez-vous, Pierre? dit-il au valet. Allez introduire cet étranger au salon et dites-lui que je suis à lui dans quelques minutes.

D'Albon, resté seul, passa dans son cabinet de toilette, se frotta les tempes et l'estomac d'une essence tonique, s'assit dans un fauteuil pour éteindre le frémissement nerveux qui lui faisait, comme par frissons spasmodiques, flageoler les jambes et claquer les dents; puis, après cinq minutes pendant lesquelles il raffermit et concentra sa pensée, comme pour lui donner une force suffisante contre un assaut qu'elle allait subir, il passa au salon.

Il y trouva un jeune homme d'une figure ouverte, d'une mise simple et distinguée, d'un abord aimable.

— Pardonnez-moi de vous avoir dérangé si matin, dit-il à d'Albon avec une politesse cordiale. Mais ce qui m'arrive est assez étrange pour que je sois en désir et même en droit de solliciter une explication. Je traversais, il y a une heure, le passage des Panoramas, lorsqu'en jetant les yeux sur une devanture de marchand je vois, posée en évidence contre la vitrine, une carte de visite portant le nom de d'Albon... le mien, Monsieur. Mais c'est aussi le vôtre, c'est du moins celui de la personne qui habite cet hôtel et dont l'adresse se trouvait en toutes lettres sur la carte. Encore une fois, veuillez m'excuser, Monsieur, mais comme je ne me connais pas de parents en France...

— Une question, à mon tour... interrompit le chevalier. Auriez-vous des prétentions au titre de baron d'Albon que portait un malheureux gentilhomme qui a succombé à Quiberon?...

— Ce gentilhomme était mon grand-père.

— On le disait mort sans descendance...

— Et c'est en quoi l'on s'est trompé. Mon père accompagnait le sien dans cette fatale expédition, et il eut la douleur de le voir fusiller sous ses yeux... Mais toutes les exécutions par lesquelles la république punit cette téméraire et héroïque entreprise n'eurent pas lieu le même jour. Fort jeune alors, d'un courage à toute épreuve, adroit dans tous les exercices du corps, mon père parvint, pendant la nuit, à tromper la surveillance de ses gardiens..... Peut-être une secrète pitié pour son jeune âge donna-t-elle, parmi les soldats chargés de le garder, des complices muets à son évasion; toujours est-il qu'elle réussit et qu'après mille dangers et mille fatigues il put gagner un port de mer d'où il trouva moyen de regagner la flotte anglaise. Mais il était à bout de ressources; la malheureuse issue de l'expédition avait fait concevoir à un grand nombre d'émigrés des doutes sérieux sur la loyauté des Anglais qui

avaient pu envoyer à une mort certaine la fleur de la noblesse française et particulièrement de celle qui présentait presqu'au complet l'état-major de cette ancienne marine royale qui, sous l'infortuné Louis XVI, avait humilié la puissance navale de l'Angleterre... Ces soupçons, trop bien fondés peut-être, inspirèrent au baron d'Albon un dégoût invincible pour l'hospitalité britannique, et il prit du service dans les armées de Paul Ier, empereur de toutes les Russies. Il épousa à Saint-Pétersbourg une jeune fille russe et en eut un fils... celui qui a l'honneur de vous donner ces détails.

— Et qui en retour attend ceux qu'il est venu chercher ici... Mais d'abord, demanda le chevalier avec une inflexion de voix qu'il s'efforçait visiblement d'affermir, connaissez-vous bien les origines de votre famille et ne savez-vous pas surtout qu'à partir du commencement du dix-septième siècle, les d'Albon se divisent en deux branches?...

— Je ne l'ignore pas; mais, s'il faut vous l'avouer, j'ai peu approfondi ces questions de filiation, en ce qui concerne au moins les chevaliers d'Albon que des différends de famille...

— Firent rompre toute relation avec la branche aînée, n'est-ce pas?.. Eh bien! jeune homme, je suis le dernier représentant de cette famille cadette brouillée avec la vôtre, et je vous offre en cette qualité une réconciliation générale et définitive entre les deux tronçons trop longtemps séparés de notre race.

Le chevalier d'Albon avait exprimé cet appel à la concorde avec un inimitable accent de bonhomie et de cordialité; il s'était levé en même temps, et le jeune baron Paul d'Albon en avait fait autant. Ces deux hommes se serrèrent d'abord la main avec une visible émotion, puis après une seconde d'incertitude partagée par tous deux, ils s'embrassèrent avec effusion.

Le faux chevalier, empêtré dans sa position menteuse, se cramponnait donc à l'usurpation qu'il avait commise et en aggravait la portée en la continuant devant le vrai descendant de la famille dont il avait indûment pris le nom. Il montra incontinent à son prétendu cousin l'arbre généalogique dressé par ses soins et qui apprit au véritable d'Albon, sur sa famille, beaucoup de particularités très-vraies qu'il ignorait entièrement. Ainsi, le faux gentilhomme en savait plus long sur la famille dont il portait le nom, que le noble authentique qui en était le seul descendant. Mais ceci est dans l'ordre naturel des choses. Les hommes qui attachent d'ordinaire

le plus d'importance aux titres sont ceux qui en prouveraient le plus difficilement la légitime possession.

De son côté, le baron d'Albon raconta au chevalier que sa mère avait survécu pendant dix ans à son père; que, d'une santé faible, d'une nature craintive, Mme la baronne d'Albon n'avait pu se décider à quitter son pays, où elle avait succombé deux ans auparavant aux atteintes d'une fièvre pernicieuse.

— J'ai mis ordre à mes affaires, acheva le jeune homme, j'ai réalisé, autant que je l'ai pu, ma fortune, et je me suis embarqué pour la France, pour le pays de mon père, qui pour lui est une patrie d'origine, et pour moi ma patrie d'adoption. J'y viens revendiquer ma qualité de Français...

— Et maintenant, dit gaiement le chevalier, il ne me reste plus qu'à présenter aux dames d'Albon le jeune et excellent cousin qu'un hasard heureux leur amène... Suivez-moi.

Une demi-heure après, le jeune d'Albon racontait sa vie, sa tendresse pour sa mère, ses impatiences de fouler le sol de la France, aux deux dames visiblement charmées de l'entendre. Paul allait accomplir sa trente-troisième année, mais des traits délicats, un tour de bouche d'une incroyable pureté, un timbre de voix frais et flatteur semblaient protester contre l'acte de naissance dont il énonçait sans sourciller le chiffre. Son langage, d'une orthodoxie grammaticale exquise, empruntait aux prestiges de son organe et à la profondeur limpide de son regard, une impérieuse séduction. Il possédait ce don irrésistible de plaire qui naît dans un homme, de la grâce unie à la force et de l'esprit qui vient en aide au caractère.

Quand on avait annoncé devant les dames d'Albon le titre et le nom du jeune baron, la mère d'Adèle avait pâli légèrement, et un observateur attentif eût démêlé sur son visage les sentiments d'une secrète appréhension et d'une vive curiosité. Quant à l'impression que produisit le jeune homme sur la jolie Adèle, elle lui fut complètement et l'on pourrait dire inespérément favorable. Avons-nous besoin d'ajouter que ces deux êtres, tous deux jeunes, beaux et sympathiques, s'aimèrent bientôt de tout leur cœur?

Nous l'avons dit déjà, cette histoire n'est pas un roman du cœur, une peinture de passions tendres, c'est un récit qui n'a d'autre prétention que de faire voir où peut mener un défaut moral, excusable et peu grave seulement en apparence. Nous ne nous occuperons donc pas des pures amours de ces jeunes gens, et les lais-

serons exhaler en paix les innocents soupirs qu'ils échangent dans le salon de Mme d'Albon ou sous les berceaux du jardin. Nous dirons seulement que sans avoir adressé un mot de tendresse à la jeune fille, le jeune d'Albon fit loyalement part de son amour au chevalier et demanda sa main avec des instances passionnées.

Une fois certain que Paul n'était pas venu pour le démasquer et que d'ailleurs ce jeune homme n'avait pas en sa possession les moyens d'approfondir le secret dont il s'entourait, le chevalier d'Albon s'estima heureux d'avoir fait la connaissance de ce digne garçon qui, par sa présence chez lui, corroborait ses prétentions et achevait de leur donner leur consécration. Une alliance avec le vrai d'Albon produirait plus encore, elle légitimait en quelque sorte son usurpation. Il répondit favorablement à la demande du jeune homme, et le mariage fut fixé à quelques semaines de là.

Les choses étaient à ce point, lorsqu'un jour le chevalier d'Albon trouva dans son cabinet notre ancienne connaissance et la sienne, l'affreux Trapasson. Nous l'avons un peu perdu de vue, ce digne homme; mais maintenant qu'il reparaît sur l'horizon de ce récit, il va s'y profiler, nous en prévenons le lecteur, d'une manière plus accentuée que par le passé. Depuis qu'il a des rentes et que ces rentes augmentent à peu près dans la proportion que sa fantaisie impose à ses besoins et à ses vices, Trapasson a des flatteurs parce qu'il héberge des parasites. Ils sont parvenus à lui faire entendre qu'un homme comme lui ne peut pas rester dans une oisiveté absolue, et qu'il doit se signaler par quelque entreprise qui, sans lui imposer, comme de juste, une besogne pénible, attachera à son nom un lustre nouveau. Mais écoutons sa conversation avec son ancien compagnon de route, elle nous mettra au courant de ses projets.

Depuis longtemps Trapasson n'avait mis le pied à l'hôtel; aussi sa présence inopinée dans les appartements de d'Albon arracha à celui-ci un énergique mouvement de répulsion.

— Pourquoi ici? dit-il rapidement à l'ex-cocher en le fixant avec sévérité...

— Pourquoi? mon Dieu, c'est bien simple... ce que j'ai à te dire serait trop long à écrire... c'est pas plus malin que ça!..

— Au fait!..

— Voici. Tel que tu me vois, j'ai de l'ambition... Oh! mais, entendons-nous... une noble et belle ambition...

— N'ai-je pas jusqu'ici fourni à tous vos besoins... avec une libéralité qui devrait commander votre gratitude?..

— Tu as bien fait les choses, je ne dis pas non. Oh! moi, d'abord, je suis juste et je proclame que tu m'as tiré de peine, là, grandement, cossuement... par bonté, je le veux bien, mais par crainte un peu... mon vieux, et même beaucoup... ce qui diminue peut-être la vivacité de mes sentiments à ton endroit... Entre amis, tu comprends, on se dit ces choses-là... Enfin, n'importe. Aujourd'hui il retourne d'autre chose et ce n'est pas de l'argent que je viens te demander...

— Vous expliquerez-vous, enfin?

— Que veux-tu, j'aspire aux honneurs!... Je veux me faire un titre dans l'industrie! Les marchands de vins sont d'affreux brigands qui mettent de l'eau dans la marchandise qu'ils livrent aux bons vivants... des abus scandaleux, quoi!... Moi, qui aime l'eau sans vin pour m'en priver, et le vin sans eau pour le boire... je crée une entreprise qui garantira le liquide contre tout mélange en le faisant venir directement des meilleurs crus... Cette entreprise, gigantesque d'avenir, je l'intitule la *Société du divin Bacchus,* par actions, s'il te plaît, et comme j'en suis l'inventeur, je te fais l'honneur de t'en offrir la présidence...

— Si vous n'avez que cela à me dire... fit dédaigneusement d'Albon.

— Le chevalier d'Albon!. ça sonne, au moins!.. ça fera merveilleusement sur un prospectus. Et de ton côté ça sera joliment glorieux pour toi!.. Président de la *Société du divin Bacchus!* c'est chouette, ça.

— En voilà assez, en voilà trop...

— Tu refuses?

— En doutez-vous?

— Et moi je veux ton nom, et je l'aurai... cria Trapasson qui avait, paraît-il, goûté avec trop d'esprit de suite les échantillons de ses futurs confrères les commerçants en vin...

— Je te comble de bienfaits, misérable, je t'ai fait riche, heureux, et maintenant tu en veux à mon honneur!...

— Ton honneur!... allons donc!... les grands mots ne réussiront pas avec moi. Me prends-tu, oui ou non, pour un imbécile?... Comment, depuis vingt ans tu me donnes ton argent et aujourd'hui tu me refuserais ta signature, une signature qui n'est pas de

si bon aloi que tes écus?... à d'autres... ce n'est pas à Paul Trapasson qu'on chante ces antiennes-là... Allons, c'est convenu, tu signeras çà... ajouta l'ex-cocher en tirant un papier de sa poche, ou tout est rompu entre nous, et je dégoise tout ce que je sais sur toi; est-ce dit?..

— Va-t-en, misérable!... cria d'Albon hors de lui, ou cette fois, au risque de tout, je te fais jeter par la fenêtre...

— C'est ton dernier mot?... une fois, deux fois...

— Tu ne comprends donc pas que tu as comblé la mesure!.., hurla d'Albon en prenant Trapasson au collet...

— Adjugé! fit froidement l'ex-cocher en repoussant d'Albon d'un geste grossier et dédaigneux... et pour commencer... je vais conter ton histoire à madame ton épouse... ça va lui faire un sensible plaisir...

Et Trapasson ouvrit violemment la porte du cabinet. Mais il vit, immobile sur le seuil, Mme d'Albon qui, pâle et résolue, fixait sur lui un regard écrasant de mépris. Le misérable recula devant cette femme armée de sa seule indignation et de sa vertu.

— Je sais ce que vous allez me révéler... lui dit-elle. Depuis dix-huit ans je connais le mensonge qui avait pour but et qui a eu pour résultat de faire ma vie heureuse. Mon ami, dit-elle en se tournant vers son mari et le couvrant d'un ineffable regard de tendresse, je n'ai pas eu de peine à te pardonner mon bonheur. Une lettre de cet homme, par hasard tombée entre mes mains, m'a tout appris; mais je ne devais pas sembler connaître un secret que tu avais jugé à propos de ne pas me révéler. Et maintenant, monsieur, ajouta-t-elle en se tournant vers Trapasson, vous pouvez réaliser vos menaces, votre malveillance ne saurait nous atteindre. Les affirmations d'un homme tel que vous ne peuvent rien contre un père de famille qui a racheté une faute bien légère par une vie entière d'honneur et de probité!...

Le chevalier courba la tête sous cet éloge dont il sentait bien n'être pas digne, mais il comprit que sa femme n'avait pas démêlé dans la supercherie qui avait rendu possible son union avec elle, le crime par lequel elle avait été couronnée.

Trapasson enfonça son chapeau sur ses yeux, essaya un ricanement étranglé au passage par un soupir convulsif de rage, et sortit en frappant les portes.

Quelques instants après, d'Albon pleurait sur les blanches mains

de sa femme, et celle-ci lui avouait en rougissant qu'accessible à la jalousie et voyant, dans les premiers temps de leur mariage, des lettres mystérieuses arriver à l'hôtel et apporter à son mari des préoccupations et des mélancolies, elle avait cédé à la tentation de connaître le secret dont elle était la clef... et qu'elle avait appris ainsi la vraie origine de d'Albon et les embarras dont elle était la cause. La vérité est que la digne femme, connaissant l'intraitable passion de son mari, n'avait pas voulu lui donner le chagrin de rougir devant elle. En ce moment encore, par un élan exquis de délicatesse, elle exagérait la faute de son indiscrétion pour avoir aussi à se faire pardonner quelque chose. Elle établissait ainsi une sorte de compensation qui semblait mettre en équilibre les torts de chacun dans la balance conjugale.

Pendant quelques jours on n'entendit plus parler de Trapasson, et le chevalier se fit presque l'illusion de croire qu'il était pour toujours délivré de ses menaces et de ses importunités.

Paul d'Albon, bien qu'encouragé dans ses visées par le père d'Adèle, n'avait point encore fait part à la jeune fille de ses sentiments pour elle; ce n'était ni par timidité exagérée, ni par excès de prudence; mais il est des natures discrètes à qui suffisent longtemps les joies de l'espérance et qui tiennent en réserve le bonheur plus complet des aveux, comme on garde précieusement pour le contempler le trésor dont on prétend bientôt jouir.

Un jour, cependant, ne trouvant pas les dames d'Albon au salon, il descendit au jardin où il espérait les rencontrer. Ce jardin, assez vaste, bordait, à l'une de ses extrémités, une rue peu fréquentée et qui par une de ses issues aboutissait à une impasse. La solitude et le silence étaient donc complets sous les grands arbres de ce parc en miniature, et dans ses massifs ombreux, près de ses pièces d'eau on pouvait se croire à cent lieues de Paris.

Paul trouva la jeune fille assise dans un kiosque élégant où elle esquissait une étude d'arbre; sa mère, occupée à donner quelques ordres dans la maison, n'était pas avec elle. Adèle rougit légèrement en voyant venir à elle l'élégant jeune homme. Il s'arrêta sur le seuil et la contempla pendant quelques instants en silence.

— Vous espérez, sans doute, dit-elle avec un enjouement un peu forcé, que je vais quitter mon arbre pour faire votre portait? Vous êtes là comme si je vous priais de poser... mais je ne suis pas encore de force, je vous en préviens!.. vous avez de trop grandes moustaches!...

— Pour moi, mademoiselle, sans être un habile artiste, je reproduirais facilement vos traits sur la toile ou sur le vélin... même sans avoir le bonheur de les contempler...

— Allons, allons, vous surfaites votre talent...

— Mon talent est faible sans doute... mais quand une image est profondément gravée dans le... souvenir... elle se retrace d'elle-même où l'on veut la fixer.

Adèle ne répondit pas, elle dessinait avec acharnement.

— C'est ainsi, ma cousine, continua Paul avec une inflexion de voix délicieusement cadencée, que j'ai pu posséder votre ressemblance, et il ne manque qu'une chose au bonheur que j'éprouve de la pouvoir contempler, c'est de ne l'avoir pas obtenue de vous.

Le crayon continuait à faire rage sous les petits doigts frémissants de la belle enfant. Elle n'osait lever les yeux sur son cousin, elle les sentait trop éloquents.

— Mais, insista Paul, il y aurait un moyen de suppléer à ce qui me manque, et cela dépend de votre bonté... Ce n'est pas de vous que je tiens la douce et chère image qui fait ma joie, mais vous pouvez m'autoriser à la conserver, à la regarder souvent, à imprimer mes lèvres sur les traits adorés qu'elle me rappelle...

Un long regard, chargé de tendresses, répondit à l'aveu du jeune homme. Tous deux se tendirent la main et échangèrent l'exclamation des cœurs débordants:

— Mon Adèle!...

— Mon Paul!...

En ce moment un éclat de rire vint mêler ses notes criardes et brutales à ce joli duo de colombes, et une laide et grimaçante figure apparut à la fenêtre du kiosque. Adèle, confuse, quitta vivement son cousin et s'enfuit, comme une gazelle effarouchée, à travers les boulingrins et les allées du parc.

Paul s'était levé menaçant.

— Qui êtes-vous?... que voulez-vous?... dit-il impétueusement à l'inconnu qui, les bras croisés, se tenait immobile dans l'encadrement d'un berceau de verdure.

— Qui je suis?... un ami. Ce que je veux?... vous empêcher de faire une sottise...

— Qu'est-ce à dire?...

— Vous en tenez pour la petite, mon beau monsieur, ça se

voit de reste, et il n'y a pas d'affront... c'est un beau brin de jeunesse... Mais le père ne vaut pas la fille, et un vrai noble comme vous n'épouse pas l'enfant d'un noble de contrebande comme lui !..

— Le chevalier d'Albon est mon parent...

— Oui, pour rire. Le sieur Dalbon est noble comme moi, titré comme moi, c'est moi qui vous le dis... à telles enseignes que c'est mon *pays* et que nous sommes venus ensemble à Paris en sabots... Il y a longtemps, c'est vrai, mais la noblesse ne pousse pas comme un champignon... même sur une pile d'écus !...

— Vous me prouverez ce que vous avancez-là, où je vous fais arrêter et punir comme un diffamateur que vous êtes... interrompit le jeune homme avec un emportement que commençait à mitiger déjà un doute poignant.

— Des preuves ? Je veux bien. Allez à Saint-Chamans, département de l'Isère, quatre lieues de Grenoble. C'est là qu'il est né, et son père y était maître d'école. Pas plus calé que ça. Pour ce qui est de me faire arrêter... on a des jambes et bon pied bon œil. Sur ce, bonsoir, et à bon entendeur salut.

Trapasson disparut ; un instant après il avait escaladé le mur du parc donnant sur la rue déserte et avait regagné sans encombre le Paris bruyant. Depuis quinze jours il guettait l'occasion qu'il avait enfin saisie aux cheveux.

Quant à Paul, il était resté pétrifié à la même place. Un quart d'heure plus tard il quittait l'hôtel sans prendre congé de son hôte, et deux jours après il entrait à la mairie de Saint-Chamans.

Avant la révélation de Trapasson, quelques doutes s'étaient déjà fait jour dans l'esprit de Paul. L'examen attentif de ses papiers de famille, complètement muets sur l'existence d'un représentant de la branche cadette de sa maison, à partir du commencement du dix-septième siècle, avaient jusqu'à un certain point corroboré ses doutes. Mais son amour pour la fille du faux d'Albon avait fait taire ses appréhensions secrètes ; la délation de l'ex-cocher les avait invinciblement ravivées.

Au bout d'une heure de recherches dans les archives de Saint-Chamans, et après avoir pris dans le village de faciles renseignements sur l'ancien maître d'école du lieu, mort en 1808, il savait à quoi s'en tenir sur la noblesse du chevalier. De retour à Paris, il examina, à l'une des mairies de Paris, l'acte de mariage de d'Albon et il comprit tout.

Le chevalier d'Albon, à quelques jours de là, recevait de Paul la lettre suivante :

« Monsieur,

Le bonheur de ma vie est brisé ; il était fondé sur l'alliance projetée entre nous. Un obstacle indestructible la rompt... ne me demandez aucune explication... Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il a fallu un motif d'honneur, avec lequel on ne transige pas, pour me faire renoncer au seul bonheur qui désormais aurait pu me faire aimer l'existence.

» PAUL. »

Le chevalier ne montra pas cette lettre à sa femme et à sa fille ; il se contenta de leur dire que l'inconsistance du caractère de Paul d'Albon amenait une rupture douloureuse pour tous.

Adèle ne répondit pas et ne pleura pas, mais sa mère comprit qu'elle était frappée au cœur. A partir de ce moment, la jeune fille continua à sourire, mais son sourire était plus navrant que ne l'eussent été ses pleurs. Après quelques semaines, une fièvre intense se déclara ; le médecin, une des sommités de la science, eut, en consultant son artère, un léger froncement des sourcils que surprit Mme d'Albon dont les yeux étaient rivés à ceux du docteur.

Une heure plus tard, Paul recevait cette lettre :

« C'est une mère désolée qui vient vous supplier, Paul, de lui rendre sa fille. Son amour la tue, vous seul pouvez la sauver. Venez, tout vous sera pardonné et je vous tends les bras, ou plutôt j'embrasse vos genoux... Entendez le cri du cœur que m'arrache le danger de ma pauvre fille... sa vie, toute à vous, est entre vos mains... »

Paul comprit qu'il devait une explication à cette famille. Mais écrire était dangereux, une lettre peut s'égarer. Retourner dans cette maison, dont un hasard fatal lui avait fait franchir le seuil, était un supplice et une rude épreuve, mais c'était l'accomplissement d'un devoir. Il n'hésita pas.

Arrivé à l'hôtel d'Albon, il demanda le chevalier. C'était au chef de la famille qu'il devait avant tout s'adresser.

D'Albon ignorait la démarche de sa femme, mais il s'était résolu à faire un appel au cœur de Paul. La cause des souffrances de sa

fille n'était pas un secret pour lui ; s'il avait hésité longtemps à demander au jeune baron un éclaircissement nécessaire, c'est qu'il n'en prévoyait que trop l'issue. Il comprenait bien que la main de Trapasson était dans cette catastrophe.

— Je vous attendais... dit-il ; ma fille se meurt... venez-vous lui rendre un époux trop aimé ?...

— Je ne serai jamais votre gendre, monsieur. J'aurais dû, peut-être, vous faire plutôt cette déclaration en la motivant, mais vous devez apprécier le motif qui m'a retenu...

Une sueur glacée couvrait le front de d'Albon.

— Quel qu'il soit, dit-il avec accablement, je veux, je dois le connaître...

— Vous m'avez trompé, monsieur, vous êtes un faux d'Albon !..

— Et quand il serait vrai ?.. Ma fille, du moins, est une Léris.

— Assez, monsieur. Adèle serait la fille d'un grossier paysan, elle serait pauvre et sans nom... j'en bénirais le ciel !.. mais vous savez trop de qui elle est la fille...

— Monsieur !...

— Faut-il aller jusqu'au bout ?.. faut-il vous dire... Non, il me suffit que nous nous comprenions...

— Je partirai, vous aurez tout mon bien, vous n'entendrez plus parler d'un misérable père, trop heureux de donner sa vie pour son enfant...

D'Albon, la face injectée, l'œil hors de l'orbite, effrayant, se tordait les mains ; et Paul vit cet homme qui n'avait vécu que pour la vanité, pour la glorification de lui-même, tomber à ses genoux et l'implorer.

— Paul, si vous saviez ce que je souffre... disait-il avec des sanglots déchirants.

— Et moi donc ?.. Si Adèle meurt, je mourrai, sachez-le...

Et l'infortuné jeune homme s'étreignait le front dans un paroxisme de désespoir, perdu dans les étreintes d'une mortelle anxiété qui allait devenir de l'incertitude. L'image évoquée d'Adèle expirante faisait mollir sa résolution. Il allait céder... mais il se redressa par un effort désespéré.

— Non, non... tout mon être se révolte à la pensée d'un tel rapprochement. Le crime est entre nous, Monsieur... non, un d'Albon n'épousera jamais la fille d'un faussaire !..

Ce mot brisait tout.

Paul quitta le chevalier qui pleurait entre ses doigts crispés. Mais le jeune homme n'était pas au bout de ses épreuves. A la porte du salon, il trouva Mme d'Albon qui, d'un geste convulsif, le prit par le bras et ne lui dit que ce mot : Venez !...

Elle le conduisit droit au lit de sa fille.

— Voyez !... dit-elle.

Adèle était blanche et diaphane sur sa couche de douleur ; ses traits, amaigris par la maladie, avaient une idéale pureté de lignes. Elle reconnut Paul et eut pour lui un regard d'où rayonnait le pardon.

Paul prit sa main et en l'embrassant la sillonna de ses larmes ; il se releva, ayant toujours la main d'Adèle dans la sienne.

— Je jure, dit-il, devant Dieu qui m'entend, de n'avoir jamais d'autre femme qu'Adèle !...

Une imperceptible pression lui apprit que son serment avait été entendu et recueilli.

Quelques instants après, Paul avait quitté l'hôtel d'Albon ; un mois après il voyageait en Italie.

Adèle ne succomba point. La vue de Paul vint rendre un ressort nouveau à cette âme brisée ; elle mourait de désespérance, la certitude d'être toujours aimée la fit vivre. Sa mère l'avait bien compris ; mais c'est le sublime instinct des mères de savoir ce qui peut sauver leur enfant.

A partir de ce moment, l'affection inébranlable qui avait uni d'Albon à sa femme se relâcha de jour en jour. C'était dans l'ordre des choses. Mme d'Albon comprit qu'il y avait dans la vie de son mari une page fatale, une tache indélébile. Elle ignorait le secret du faux, quoiqu'elle sût bien que son mari n'était pas gentilhomme. Il y a un abîme, en effet, entre l'usurpation vulgaire d'une particule nobiliaire et l'emploi d'un moyen réprouvé par la loi pour soutenir la fraude. Il arriva ce qui devait arriver : c'est que cette femme, ne sachant pas au juste la faute qui pouvait être reprochée à son mari, alla, dans ses appréhensions, plus loin que la réalité. De son côté, d'Albon restait muet sur les motifs du refus de Paul. De là, entre les époux, un germe de défiance qui alla grandissant. Vers la fin de sa vie, le vice qui avait fait le malheur de cet infortuné avait compromis jusqu'à son bonheur domestique. Enfin Mme d'Albon connut le secret de son mari. Après une attaque d'apoplexie qui mit en sérieux péril les jours du chevalier, celui-ci, se croyant près de la mort, avoua tout à sa femme. Cet aveu la

soulagea... Elle redoutait une confession plus chargée encore!.. Ainsi, la vanité a fait misérable une famille qui avait tout pour être heureuse, et cette répulsive passion, scorie immonde de l'orgueil humain, peut conduire jusqu'au déshonneur, jusqu'à la mort, les cœurs faibles qui subissent sa domination.

IV.

Là finissait le récit de l'ami Pamphile.

C'est quelques mois après la première atteinte d'apoplexie subie par le chevalier, que mon ami et moi nous avions rencontré la famille d'Albon aux Champs-Elysées. Je complète donc le récit interrompu.

L'existence d'Adèle était une lampe toujours prête à s'éteindre, dont l'amour entretenait la flamme vacillante, que l'espoir ravivait de temps en temps. Paul donnait de loin en loin et brièvement de ses nouvelles à Mme d'Albon.

Enfin, une seconde, puis une troisième attaque mirent le chevalier d'Albon aux portes du tombeau; il embrassa sa femme, serra longtemps Adèle sur son cœur, puis il dit avant d'expirer :

— Je meurs... mais ma fille sera une vraie d'Albon!...

La vanité eut donc la dernière pensée de cet homme, et il est mort comme il avait vécu.

Sa vie était en effet le seul obstacle à l'union de Paul et d'Adèle. Dix-huit mois après la mort du chevalier, ces heureux jeunes gens étaient unis. Quant à la santé de la jeune épouse, n'ayez peur. Il y a longtemps qu'on l'a dit, l'amour est un grand médecin.

Mme d'Albon, par un excès de bonté, servit une petite pension à Trapasson, sous l'unique condition d'aller vivre et mourir en province.

Quelques lecteurs curieux demanderont peut-être comment l'ami Pamphile a pu connaître le secret circonstancié de cette famille. C'est bien simple. Mme d'Albon était une âme noble et pure, mais elle était femme. Son besoin d'expansion lui fit choisir une confidente... mais après des recommandations infinies et une parole jurée de ne divulguer jamais ce qui lui était confié. Aussi l'histoire ne fut-elle racontée qu'à deux ou trois amis intimes, tout au plus. Pamphile l'apprit de troisième main. Il n'y a de changé que les noms.

V. V.

L'Administrateur-Gérant, A. Rousseau.

Metz, imp. de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

LES RUES DE METZ.

ETYMOLOGIE DES NOMS ET NOTES HISTORIQUES.

Place de la Bibliothèque.

Ce nom a été donné au terrain faisant l'angle rentrant de la rue de la Bibliothèque, du côté de celle du Haut-Poirier, et regardant l'ancienne église des Petits-Carmes.

Pour tout ornement, la place possède quelques arbres adossés au mur d'un vieux bâtiment dont l'entrée est dans la rue de la Bibliothèque. Ce bâtiment, contigu à la Visitation, est habité par l'aumônier du couvent.

La petite place de la Bibliothèque changerait avec avantage son nom contre celui de Foës, [1] dont l'hôtel est tout proche. Une fontaine, placée vers le centre, contribuerait à l'embellissement du lieu.

Rue de la Bibliothèque.

Cette rue est ainsi nommée parce que la Bibliothèque y est établie. Le vaste local [2] qui la renferme fut autrefois

---

[1] Voyez pour les détails sur cette famille, la *rue du Haut-Poirier*.

[2] Sur le fronton de l'édifice, on a placé en relief les armes de la ville, surmontées d'une couronne crénelée.

l'église des *Petits-Carmes,* [1] où Sébastien Le Clerc [2] fit les premiers essais de son génie. On conserve, dans le cabinet des manuscrits, l'image de SAINCT ELOY, EVESQUE DE NOYON ET PATRON DE L'ÉGLISE DES CARMES DECHAUSSEZ DE METZ, faite par ce graveur, l'un des plus distingués dont s'honore le siècle de Louis XIV. Au bas ont été écrites les lignes suivantes : *C'est dans le couvent des Carmes déchaussés de Metz, où Sébastien Le Clerc était entretenu, que ce célèbre graveur a commencé ses études. Cette image est peut-être le premier de ses ouvrages. L'église de cette maison conventuelle est aujourd'hui la Bibliothèque. — Metz, 1813.*

Notre *Bibliothèque* municipale doit son origine au décret de l'Assemblée constituante, du 2 novembre 1789, qui mit à la disposition des principales villes des départements, pour en former des bibliothèques publiques, les livres et les manuscrits provenant des maisons religieuses [3] et des établissements supprimés postérieurement. [4]

En 1790, le nombre des livres rassemblés à Metz s'élevait à plus de soixante mille. Par malheur, les préoccupations politiques et le vandalisme, sous prétexte de faire disparaître des volumes les emblèmes de la religion et de la royauté, amenèrent la destruction à jamais regrettable d'ouvrages très-précieux. [5] Néanmoins, quatre années plus tard, dom

---

[1] Cette dénomination servait à les distinguer des *Grands-Carmes* ou *Carmes anciens*. Les Petits-Carmes étaient aussi appelés Carmes déchaussés ou déchaus, parce qu'ils n'avaient point de bas et qu'ils ne portaient que des sandales. Les carmes déchaus étaient ceux des religieux carmes qui avaient adopté, dans le seizième siècle, la réforme rigide de sainte Thérèse.

[2] Né à Metz le 26 septembre 1637. — Mort à Paris le 25 octobre 1714.

[3] L'abbaye de Saint-Arnould de Metz particulièrement possédait une riche bibliothèque.

[4] La bibliothèque des avocats, les livres des émigrés, etc.

[5] *Brûlement des Nobiliaires.* — « Cejourd'hui seize décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an Ier de la République française, nous Jean-Baptiste Trotebas, administrateur du district de Metz, commissaire nommé par arrêté du 10 du présent mois, pour, conjointement avec le citoyen Lemaire, archiviste de l'admi-

Poirier, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, cite très-souvent la ville de Metz comme possédant des objets d'art et des manuscrits remarquables. [1]

---

nistration, reconnaître, recueillir et faire brûler les nobiliaires et autres ouvrages de ce genre qui peuvent exister dans les bibliothèques nationales, et en dresser procès-verbal; nous étant rendu avec ledit citoyen Lemaire, au dépôt des livres provenant des bibliothèques des corps et établissements supprimés, établi dans le rez-de-chaussée du ci-devant hôtel de l'intendance de Metz, où étant le citoyen Grisel, chargé par l'administration de dresser le catalogue desdits livres, nous a représenté les différents inventaires qui en ont été dressés, au moyen desquels nous avons reconnu et vérifié qu'il existait dans ce dépôt les différents ouvrages dont le détail suit :

« De la bibliothèque des ci-devant Religieux de Saint-Arnould : Le *Nobiliaire de Lorraine;* la *Généalogie de la maison du Chatelet;* celle *de la maison de Chastelier; de Chataignier; de la maison de Béthune, de Guines et Goussy, de Dreux, de Chatillon,* toutes en chacune un volume in-folio; la *Déffense de la noblesse espagnole; Histoire de l'Ordre de Saint-Jacques;* la *Noblesse d'Andalousie,* trois volumes en espagnol; le *Simple crayon de la noblesse de Lorraine et Barrois avec armoiries,* un volume in-4°; la *Création des chevaliers du Saint-Esprit;* le *Palais de l'Honneur;* le *Dictionnaire de la noblesse,* en 15 volumes, même format; la *Chronologie des plus grands seigneurs,* in-8°; *Abrégé méthodique des principes héraldiques,* in-16; le *Blazon,* in-16; *Traité de la noblesse;* l'*École de Mars,* les *Annoblis de Lorraine et Barrois,* ce dernier in-12, les deux précédents in-4° en trois volumes; quatre ouvrages de la bibliothèque de Saint-Clément, la *Science des armoiries;* de celle de Saint-Symphorien, le *Blazon de l'Ordre de la Toison-d'Or;* de celle des Petits-Carmes, *Méthode pour apprendre le blazon;* de celle de Sainte-Glossinde, cinq exemplaires du *Dictionnaire historique et généalogique de Moreri;* l'*Histoire de la maison de Tassy;* le *Traité des nobles,* et l'*Histoire de la maison de Vergy;* tous lesquels livres avons à l'instant fait conduire sur la place de la Loi au pied de l'arbre de la liberté, et y avons fait mettre le feu en présence des citoyens, et après qu'ils ont été consumés, nous nous sommes retirés pour dresser le présent procès-verbal que nous avons signé avec le citoyen Lemaire. A Metz, ledit jour, cinq heures et demie de relevée, signé : Trotebas et Lemaire. »

On eut à déplorer encore la perte entière des belles bibliothèques des abbayes de Longeville-lès-Saint-Avold et de Bouzonville.

[1] Ce savant bibliographe avait été chargé, par le comité d'instruction publique, de rédiger un mémoire sur la manière d'inventorier et de conserver les livres et les manuscrits pouvant servir aux arts, aux sciences, à l'histoire et à l'enseignement. Dans son travail, dont le comité ordonna l'impression, D. Poirier indique, comme existant à Metz, un Lucain, un Macrobe, un Sénèque et une *Vie de saint*

Ce fut seulement après de nombreuses soustractions et des dilapidations coupables, qu'on mit un peu d'ordre aux livres des couvents déposés à l'hôtel de l'Intendance. Une partie de ce dépôt passa, en vertu de la loi du 8 brumaire an IV, à l'école centrale créée à Metz, conformément à la loi du 7 ventôse an III, et dont les cours eurent lieu dans les bâtiments des Petits-Carmes. Après la suppression des écoles centrales [1] et leur remplacement par les lycées, Bonaparte, premier consul, prit, le 8 pluviôse an XI, un arrêté ainsi conçu :

« Art. 1er. Immédiatement après l'organisation des lycées, « les bibliothèques des écoles centrales sur lesquelles les « scellés ont été apposés en vertu de l'arrêté du 24 vendé- « miaire, seront mises à la disposition et sous la surveillance « de la municipalité. — Art. 2. Il sera nommé, par ladite « municipalité, un conservateur de la bibliothèque, dont le « traitement sera payé aux frais de la commune. — Art. 3. « Il sera fait de tous les livres de la bibliothèque un état « certifié véritable, dont le double sera envoyé au ministre « de l'intérieur par le préfet du département. »

La bibliothèque publique de Metz se trouva, de la sorte, définitivement constituée. Les livres avaient été transférés dans les salles du deuxième étage de l'ancien hôtel du gouvernement, où résidait l'administration départementale. Le conservateur nommé par la ville, travailla sur-le-champ au catalogue général des livres, et donna une liste des doubles. On eut promptement la certitude qu'à l'exécution de l'arrêté du 8 pluviôse an XI, la bibliothèque de la ville de Metz,

---

Martin, du neuvième siècle ; un Stace, un Virgile et les *Tables astronomiques* d'Alphonse de Castille, du dixième siècle ; différents écrits en prose et en vers dans le vieux langage du pays ; enfin d'autres manuscrits également d'une grande valeur, quelques-uns sur vélin pourpre, ornés de lettres majuscules d'or et d'argent, et enrichis de miniatures à fond d'or.

[1] Loi du 11 floréal an X.

malgré des pertes souvent réitérées, était encore une des plus riches des départements. [1]

Pendant que M. Louis comte de Jaubert, en qualité de bibliothécaire, continuait la rédaction du catalogue, l'édilité s'occupait à trouver et à disposer un local pour y établir nos richesses littéraires qui ne pouvaient plus rester au gouvernement où elles étaient fort mal placées. On se détermina pour l'ancienne église des Petits-Carmes. Après plusieurs plans successivement adoptés, ensuite écartés, pour l'arrangement des livres, on revint au premier projet dû à M. Jaunez, ingénieur municipal. Ce projet ne tarda pas à être exécuté, avec quelques modifications. [2] La dépense s'éleva à 31,375 fr., y compris les frais du logement du bibliothécaire, [3] celui du concierge, le transport des livres et l'achat du mobilier.

La bibliothèque de la ville fut installée aux *Petits-Carmes*, en 1811, par les soins de M. Marchant, maire de Metz. [4] Elle a été ouverte au public la même année.

M. Joseph Clercx, conservateur actuel, [5] a rédigé, en

---

[1] Mais déjà seize manuscrits, le plus grand nombre tiré du trésor de la cathédrale, avaient été envoyés au ministre de l'intérieur, qui les avait demandés, au mois de novembre 1802, pour la bibliothèque du Louvre. Bardou Duhamel, bibliothécaire de Metz, mort le 25 août 1811, a laissé la description de ces manuscrits qui forment à eux seuls une collection très-importante.

[2] La grande élévation des murs construits entre les piliers engagea à diviser l'espace compris entre le sol et la frise, et à faire porter sur des consoles de fer une galerie qui embrassât le tour de l'édifice. On monte à cette galerie par un escalier pratiqué dans le vestibule servant d'entrée intérieure.

[3] La nécessité d'avoir un local pour le musée de peinture a fait supprimer depuis l'appartement du conservateur.

[4] Une note curieuse, écrite en tête d'un catalogue de notre bibliothèque, est due à ce sage administrateur.

On regrette que le portrait du baron Marchant ne se trouve ni à l'hôtel municipal, ni à la Bibliothèque. Ce dernier établissement a été mis en possession tout récemment, par un louable sentiment de piété filiale, de la croix d'officier de la Légion d'honneur et du cordon de l'ordre de Saint-Michel qui avaient été portés par M. Marchant et qui étaient conservés dans sa famille.

[5] M. J. Clercx est le successeur de M. Hollandre qui lui-même avait succédé à M. de Jaubert.

1856, un catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine. [1] La plupart proviennent des archives de l'hôtel de ville, qui ont été transportées à la Bibliothèque en 1835. Dans ces archives étaient entrées les acquisitions faites par la cité, notamment le 28 mai 1770, à la vente de la bibliothèque de M. Descartes, conseiller au parlement; en 1772 et 1774, de dom Jean François, religieux bénédictin, douze volumes in-folio, des archives de Lorraine, et divers manuscrits, actes et recueils dont il s'était servi, conjointement avec dom Tabouillot, pour composer l'*Histoire générale de Metz;* vers 1802, de M. Guelle, notaire, de nombreux manuscrits et des portefeuilles renfermant des documents historiques ayant appartenu à dom Tabouillot et à Dupré de Geneste, numismate érudit, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Metz; enfin, en 1833, d'une partie de la bibliothèque de M. Marchant. Parmi les achats plus récents, nous citerons trois volumes in-folio des observations séculaires de Paul Ferry; deux volumes in-4° de l'histoire de Metz, par dom Brocq; ouvrages que possédait M. Teissier, ancien sous-préfet de Thionville; et une portion assez considérable de la collection très-riche de manuscrits du comte Emmery.

La Bibliothèque de Metz possède le premier ouvrage connu imprimé en cette ville. C'est le premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ, attribuée à Thomas, à Kempis. Cette œuvre précieuse assure incontestablement à Metz le dixième rang parmi les villes de France [2] où l'art typographique ait com-

---

[1] Ce catalogue a été imprimé la même année. In-8° de 238 pages, table analytique des matières comprise.

[2] Voici l'ordre de ces villes, avec les noms des imprimeurs qui ont été conservés, d'après les documents les plus certains : Strasbourg, Jacques Mentel, 1463. — Paris, Martin Crantz, Ulrich Gering et Michel Friburger, associés, 1470. — Lyon, Barthelemy Buyer, 1476. — Angers, Jean de la Tour et Jean Morelli, associés, 1476. — Chablis, Pierre Lerouge, 1478. — Toulouse, ... 1480. — Poitiers, Jean Bouyer, 1479. — Caen, Jacques Durandus et Gilles Quejoue, 1480. — Vienne, ... 1481.

mencé à être pratiqué. Ce volume [1] se termine au recto du vingt-quatrième feuillet, par ces mots: (Explicuit amonicones ad spiritualem vitam utiles. (Impresse in citate Metensi per fratrem Johanne Colini. Ordinis fratrum Carmelitarum. Et gerhardum de nova citate. [2] Anno Domini Mille CCCC° lxxxii [3].:..:.

En résumé, notre Bibliothèque est riche d'environ huit cents manuscrits, dont deux cents concernent l'histoire de Metz, outre deux cent cinquante cartons renfermant plus de douze mille pièces qui ont été retirées des archives municipales; de six cent cinquante éditions incunables, [4] de trente mille volumes de théologie, [5] jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire, etc. Les ouvrages remarquables les plus modernes ont été donnés par le gouvernement.

Le centre de la grande salle est occupé par des armoires vitrées, à hauteur d'homme, contenant quantité de gravures,[6] et surmontées par des verrières dans lesquelles sont placées les médailles, [7] des empreintes moulées de camées antiques,[8]

---

[1] Très-petit in-4°, à longues lignes, sans chiffres, signatures ni réclames; les pages entières ont 29 lignes; les majuscules des commencements des chapitres, au nombre de 24, sont laissées en blanc.

[2] Frère Jean Colini, de l'ordre des Carmes, et Gérard de la Ville neuve.

[3] Année 1482.

[4] Nous devons citer les *Heures à l'usage de Metz*. C'est un volume in-8°, sans pagination, de 108 feuillets, ayant 26 lignes à la page, avec encadrement gravé sur bois, représentant à la face inférieure et en haut, des ornements, des fleurs, des oiseaux, des demi-fleurs de lis; à la face extérieure et au bas du rectangle, des sujets historiques, des animaux et des figures fort variées, le plus souvent bizarres. Dix-huit gravures occupent tout l'intérieur de l'encadrement. Cet ouvrage, composé en caractères gothiques, est remarquable par sa belle exécution. On lit au recto du dernier feuillet: *Ces presentes heures à l'usage de Metz furent acheuees Le viii jour de nouembre L'an* 1498. *Pour maistre Jehan magdalene demourant a la dicte ville de Metz.*

[5] Plus de trois mille volumes ont été distraits, depuis 1814, pour former au Séminaire un fonds de bibliothèque à son usage.

[6] A peu près deux mille sont de Sébastien Le Clerc. Un grand nombre de gravures détachées ou par collection ont un véritable mérite artistique.

[7] Sur trois mille deux cent cinquante médailles, plus de quatre cents appartiennent aux évêques ou à la cité de Metz.

[8] Cette collection, qui reproduit les traditions de l'art, provient du cabinet de M. Marchant.

nne collection des sceaux de la ville de Metz et des paraiges, etc. Sous les verrières disposées à gauche en entrant dans la salle, sont déposés un grand nombre d'objets d'antiquité. Les murs et les deux côtés de l'entrée extérieure, jusqu'au jardin, sont garnis de monuments appartenant à l'histoire du pays, tels que colonnes milliaires, piédestaux, autels, pierres funéraires, inscriptions et débris d'architecture de tous les âges. On y voit des restes précieux de l'ancienne splendeur romaine.

La salle de lecture de la Bibliothèque, lieu de réunion de l'Académie impériale, de la Société de médecine, de celle d'Histoire naturelle et du Comice agricole de l'arrondissement, renferme les portraits de quelques-unes de nos illustrations, ainsi qu'un plan détaillé de Metz, en 1610.

Dans le cabinet des conservateurs, on voit un émail de grand prix, représentant le portrait de Charles IX. Cet émail date du seizième siècle et a été légué à la ville par M. Joseph de Chazelles, ancien officier de cavalerie, décédé en 1853.

Le musée de tableaux, fondé depuis quelques années, et le muséum d'histoire naturelle, sont établis dans les bâtiments de la Bibliothèque et occupent en grande partie l'ancienne maison des Petits-Carmes.

Les différentes salles de la Bibliothèque sont aujourd'hui éclairées au gaz.

Le musée de tableaux renferme plusieurs copies non dépourvues d'intérêt, et quelques originaux précieux. Les écoles espagnole, flamande, française et italienne s'y trouvent réunies. Le *Jugement de Salomon* est l'œuvre de Charles-Augustin Pioche, statuaire. [1] Ce bas-relief a obtenu, à l'unanimité des suffrages, en 1789, le premier prix de sculpture fondé par l'Académie des beaux-arts de Paris. [2]

---

[1] Né à Metz le 2 septembre 1762.

[2] Cette récompense assurait l'avantage au lauréat d'être pensionnaire du gouvernement, à Rome. Par un acte de générosité qui honore la mémoire de l'artiste

Les cinq sujets au crayon huilé, concernant l'histoire de Metz, sont de M. Migette. Ce sont : 1. *Construction des arches de Jouy.* — 2. *Metz pris et saccagé par Attila.* — 3. *Metz attaqué et surpris en 1473 par le duc Nicolas de Lorraine et sauvé par le boulanger Harelle.* — 4. *Représentation du mystère de saint Clément sur la place de Chambre.* — 5. *Ambroise Paré sur la brèche de la porte Serpenoise en 1552.*

La *Procession du Grauly*, grand tableau historique, est aussi de la composition de M. Migette.

Une partie du célèbre cabinet d'histoire naturelle et la bibliothèque du duc de Deux-Ponts, avaient été transportés à Metz, lors de l'occupation de ce pays par l'armée française. Ces riches dépouilles furent malheureusement perdues. Des nombreux objets qui avaient été entassés dans les greniers de l'hôtel du gouvernement, on put à peine conserver quelques mammifères et reptiles, quand, en 1817, l'administration municipale chargea M. Holandre d'organiser dans notre ville un Muséum d'histoire naturelle. La collection d'anatomie comparée compte de fort belles préparations. Il existe plusieurs sujets rares et intéressants parmi les mammifères et les carnassiers. La commission choisie dans le sein de la Société d'histoire naturelle, pour administrer le Muséum, a mis, pendant ces dernières années, beaucoup de soin à réunir les produits du département de la Moselle.

Il serait du plus grand intérêt pour nos collections de joindre à l'hôtel de la Bibliothèque, les bâtiments voisins ou au moins une partie essentielle de ces bâtiments ; cela permettrait d'augmenter le nombre des salles qui est tout à fait insuffisant, et de créer un musée lapidaire. Nous ne pensons pas que la destination actuelle des propriétés de la

---

messin, Pioche fit le sacrifice de sa couronne en faveur du concurrent qui venait après lui, et qui, s'étant présenté deux fois, se voyait, par son âge, le chemin de Rome fermé sans retour.

ville, occupées par la Maternité et par les Protestants, puisse former un obstacle à ce projet dont l'utilité a été déjà bien des fois reconnue.

Avant la prise de possession par les Carmes déchaussés, de l'abbaye de Saint-Eloi,[1] la rue dans laquelle cette maison religieuse était située portait le nom du glorieux patron. *Le terrain appelé l'abbaye et maison de Saint-Eloy avait été possédé fort anciennement par des femmes vivant en commun et faisant profession de visiter et soigner les malades;*[2] *ensuite par les gens de l'hospice connu sous le nom de Saint-Eloy; enfin par des religieux de l'ordre de Prémontré,*[3] *sous le titre d'abbaye et maison de Sainte-Croix.*[4]

Henri VI avait dépouillé l'ordre des Prémontrés de la maison de Saint-Eloi, et l'avait donnée à la ville de Metz pour la dotation d'un collége.[5] En 1622, l'évêque Henri de

---

[1] Des solitaires se prétendant de l'ordre de Saint-Eloi, avaient paru, dès le onzième siècle, aux environs de Metz, et avaient fondé un établissement dans le lieu appelé depuis la Grange-aux-Dames. Au siècle suivant, ils avaient quitté cet endroit, à cause des inondations fréquentes de la Moselle, pour habiter Thury (alors *Turis*). Admirateurs des vertus des disciples de saint Norbert, ces religieux demandèrent la règle et l'habit de Prémontré. La maison de Thury, d'abord placée sous le vocable de saint Eloi, prit bientôt le nom du lieu de sa nouvelle situation, qu'elle échangea plus tard contre la dénomination de Sainte-Croix. Ce monastère ayant été détruit pendant le siége de Metz, en 1552, par le duc de Guise qui craignait que l'ennemi ne s'y logeât, les Prémontrés se réfugièrent dans la ville et *y furent relogés à l'ancien hospice de Saint-Eloi.* (*Recueil de vieux titres sur l'abbaye de Metz, possédés par Mory d'Elvange, et passés dans le cabinet de feu M. Noël, de Nancy*).

[2] Le bâtiment qu'elles occupaient était alors appelé la *maison de Chèvremont.*

[3] Chanoines réguliers dont la principale abbaye était à Prémontré, près de Laon.

[4] Bibliothèque de Metz. Manuscrit 160.

[5] Acte du 8 août 1597.

Les Prémontrés essayèrent d'y former opposition; mais par arrêt du Conseil du 26 janvier 1602, la donation fut maintenue contre le général de l'Ordre.

Henri IV ne fit, en cette occasion, que confirmer la volonté du pape Grégoire XVI qui, dès l'année 1591, avait décidé la suppression de l'abbaye de

Bourbon avait reçu des lettres-patentes autorisant les Jésuites à diriger le collége: ceux-ci furent immédiatement substitués aux séculiers. [1]

Les Jésuites se trouvèrent bientôt trop resserrés dans la maison de Saint-Eloi; ils sollicitèrent et obtinrent le droit de la vendre, en même temps qu'ils réussirent à se faire mettre en propriété du temple, rue de la Chèvre, interdit aux Protestants.

Les *Carmes déchaussés* étaient arrivés à Metz, en 1638. Dès le 29 septembre de cette année, ils avaient fait vérifier au parlement les lettres-patentes à eux accordées à Saint-Germain-en-Laye, au mois de juillet précédent, et par lesquelles Sa Majesté confirmait, en leur faveur, celles qu'elle avait données en 1611, à leur Ordre, sous forme de charte, à la réquisition du pape Paul V. La cour, conformément à l'intention royale, avait enregistré, le 20 novembre 1638, les lettres-patentes et copie des bulles. Les Carmes déchaussés occupaient dans notre ville, à titre de loyer, des bâtiments faisant l'angle de la rue aux Ours et de la rue Pierre-Hardie. Ils consolaient les malades, auprès desquels ils passaient des nuits entières, instruisaient ceux qui jugeaient à propos de les fréquenter, et remplissaient d'autres œuvres de miséricorde et de piété.

Le père Fulgens de Saint-Alexis, supérieur de la maison des Carmes déchaussés de Nancy, désirait vivement l'établissement régulier des religieux de son ordre dans la ville de Metz; il y travaillait avec persévérance. Par acte passé le 19 avril 1644, il avait déjà obtenu de dame Elisabeth de

---

Saint-Eloi de Metz, possédée par les Prémontrés, et la création d'un collége composé d'un principal et de régents séculiers.

Le désordre encouragé par les derniers abbés de la maison de Saint-Eloy, avait justifié ces actes de sévérité de la part du Souverain Pontife et du roi de France.

[1] Les Jésuites étaient entrés au monastère de Saint-Eloi le jour de la saint Georges, 23 avril 1622.

Sarnès, veuve de messire André des Porcelets, chevalier, seigneur de Maillanne, en faveur des Carmes déchaussés de Metz, le transport du contrat de constitution de différentes rentes perpétuelles dues à cette dame, et qu'elle avait destinées auparavant à contribuer à l'établissement des filles repenties, fondation que la pieuse donatrice avait depuis abandonnée. M. de Schonberg[1] venait d'être nommé gouverneur des ville et citadelle de Metz et pays circonvoisins (7 juin 1644). Le P. Fulgens n'eut pas plutôt connu son arrivée, qu'il se rendit dans notre ville. En peu de jours il eut gagné les bonnes grâces du maréchal. Les 18 et 19 août 1644, M. de Schonberg, l'évêque et les magistrats signèrent les lettres qui permettaient aux Carmes déchaussés de se fixer définitivement dans la ville.

Aussitôt que ces religieux eurent reçu la promesse de l'autorisation, ils s'empressèrent d'acquérir, par acte passé devant Charles Sertorius, aman de Saint-Médard, le 17 août 1644, du père Le Caze, recteur du collége des Jésuites de Metz, la maison de Saint-Eloi, ou *maison située au Haut-Poirier,* [2] et l'église en dépendant. Cette aliénation faite à perpétuité fut confirmée par lettres-patentes du roi datées de Paris du mois de septembre 1644, vérifiées et enregistrées le 19 octobre, au parlement de Metz.

En 1647, 1651 et 1655, les Carmes déchaussés achetèrent plusieurs *maisonnettes qui avaient été jointes autrefois aux bâtiments de Saint-Eloy*. Ce fut en 1670 qu'ils commencèrent la bâtisse d'une maison régulière. L'église fut d'abord construite, dans l'ordre toscan, sur les plans et sous la direction de l'architecte italien Jean Beto. La dédicace eut lieu en même temps que les fêtes pour la béatification de saint Jean de la Croix, qui venait d'être prononcée.

---

[1] Charles, comte de Schonberg, duc d'Halluin, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi.

[2] C'est sous cette dernière désignation qu'elle est comprise au contrat.

Le 22 décembre 1675, M. Leroux, l'un des grands-vicaires de l'évêché, bénit la nouvelle église, y transporta processionnellement le saint Sacrement, y fulmina la bulle de béatification et annonça l'ouverture d'une octave solennelle en l'honneur du nouveau bienheureux, fondateur de l'Ordre et de la réforme de Sainte-Thérèse. M. de Givry, maître-échevin, à la tête du corps des magistrats, assista à la cérémonie. Les principaux échevins portèrent le dais à la procession. Les musiciens de la cathédrale se firent entendre à plusieurs reprises, et, par exception, on sonna la cloche de Mutte jusqu'à cinq fois pendant cette journée.

Nous trouvons le fait suivant dans une pièce manuscrite que nous avons sous les yeux: « La médiocrité des revenus des Carmes déchaus ne leur avait pas permis d'ajouter, au bâtiment de l'église, l'ornement intérieur. Les trois autels qui avaient été posés étaient en bois. On leur avait envoyé de Rome un tableau dont le sujet était fabuleux. Il représentait Jupiter porté sur un nuage, ayant le bras gauche appuyé sur son aigle, et tenant de la main droite un foudre dont il menaçait Sémele à genoux devant lui et lui demandant grâce. Le sieur Charles, peintre du duc de Lorraine trouva ce tableau d'une bonne main, et employa ses talents pour le rendre propre à être posé au-dessus du maître-autel. Il habilla Sémele en carmélite, forma dans la main droite de Jupiter, un clou de la croix, et plaçant la tête d'un ange sous le bras de la divinité chimérique au lieu de l'aigle, il donna au faux Dieu l'image de la divinité réelle dans la personne de Jésus-Christ qui présente un des clous de sa croix à sainte Thérèse, comme il est écrit dans la vie de cette amante séraphique. » [1]

La chapelle des Petits-Carmes qui avait reçu dès l'origine le nom du bienheureux Jean de la Croix, prit, en 1727, celui de saint Eloi, titulaire de la maison et de l'église. [2]

---

[1] Ce fait est également rapporté dans le Ms. 160 de la Bibliothèque.

[2] Après que le Parlement de Metz, à l'exemple des autres Parlements du

Les Carmes déchaussés avaient choisi pour leur sépulture, le caveau existant sous la chapelle de la sainte-Vierge; quelques séculiers y avaient également été inhumés, mais dans la partie inférieure. Plusieurs membres des familles de Dommartin [1] et de Blair [2] reposèrent sous la chapelle de Saint-Eloi.

---

royaume, eut rendu un arrêt par lequel les Jésuites étaient abolis dans le ressort de la cour et leurs biens saisis, les Carmes déchaussés achetèrent le reliquaire de saint Eloi que les Jésuites avaient trouvé dans l'ancienne abbaye, quand elle leur avait été donnée par Louis XIII, et qu'ils avaient emporté au temple de la rue de la Chèvre.

[1] Le 12 mai 1687, le parlement de Metz enregistra les lettres de noblesse qui avaient été accordées, à raison de ses services militaires, à Michel Dupasquier de la Forest, baron de Dommartin, colonel de dragons, l'un des premiers chevaliers de Saint-Louis à la création de l'Ordre. La famille de cet honorable officier supérieur était originaire de la Franche-Comté, province qui appartenait autrefois à l'Espagne.

Son fils messire Nicolas Dupasquier, baron de Dommartin, comte de Fontenoy en Vosges, devint conseiller chevalier d'honneur au parlement (*a*), et mourut à Metz le 27 mars 1731. Son corps, après avoir été présenté à l'église Saint-Victor, sa paroisse, fut conduit en l'église des Carmes déchaussés, où il fut enterré. On avait gravé sur le monument élevé à la mémoire de Dupasquier de Dommartin, les armoiries suivantes: *De gueules à une épée d'argent, emmanchée d'or et mise en pal, la pointe en haut; sur le tout, une fasce d'azur chargée de quatre étoiles d'or.*

Cette famille existe encore à Metz.

[2] La branche de cette noble et ancienne maison, originaire d'Ecosse, qui s'était établie à Metz, était celle de Blair de Balthayock, dans le comté de Perth.

Blair signifie *champ de bataille.* « Je m'imagine, dit le célèbre romancier » Walter-Scott, que le Blair d'où cette famille prit le surnom était Blair, dans » le comté de Kinross, appelé aujourd'hui Blair Adam. Le nom de Blair ou de » bataille, donné à cette terre, vient d'une sortie que firent les Calédoniens contre » la neuvième légion romaine qu'ils détruisirent presque entièrement. Une grande » partie de cette bataille fut donnée sur la terre de Lochar, possédée maintenant » par ma belle-fille et mon fils... Les deux familles de Blair ont passé par des » héritières; celle de Blair de Blair est représentée par une branche cadette des » Scott de Millenie.... L'ancien héritage de la famille de Blair de Balthayock

(*a*) Pendant près d'un siècle, des Dupasquier de Dommartin furent investis de cette haute dignité.

On voyait, au réfectoire[1] des Petits-Carmes, le buste[2] de M. de Schonberg, leur bienfaiteur. Ces religieux avaient,

» est dans une très-belle situation sur les bords de la rivière de Thaye, près de » Perth. » (a)

Armand de Blair, chevalier, seigneur des Etangs, président à mortier au parlement de Metz (26 juillet 1691), décédé en cette ville, fut inhumé, selon ses volontés, dans l'église des Carmes déchaussés, le 22 mars 1719, où l'avait précédé, en mars 1710, son épouse Appoline-Marie Etienne. (b)

Leur fille, Jeanne-Marie-Pauline de Blair, avait épousé Nicolas Dupasquier, baron de Dommartin, cité dans la note qui précède. Elle mourut à Metz, le 30 juin 1716.

Diverses branches de la famille de Blair sont encore représentées.

Armes: *De sable à une fasce d'or accompagnée de trois besans de même; à un écu d'argent brochant sur la fasce, chargé d'un chevron ondé de sable et accompagné de trois tourteaux de même.*

[1] « Au mois de juillet 1720, le vertueux évêque de Coislin visitait la maison des Carmes déchaus de Metz. A son arrivée au réfectoire, il fut pris d'un malaise subit. La chaleur était excessive. Un religieux, D. Pierret, s'empressa de faire prendre quelques cuillerées d'une liqueur de sa confection au prélat qui se trouva parfaitement du remède. »

Dupré de Geneste, narrateur de cet incident, rapporte qu'en 1761 il eut occasion de goûter l'*eau vertueuse* qui avait été composée par D. Pierret. « C'est » bien, dit-il, l'excellente eau dont l'invention est attribuée aux Carmes, mais » la liqueur de D. Pierret est encore bien supérieure. »

L'eau des Carmes est aussi appelée *eau de mélisse* parce qu'elle est faite principalement avec la mélisse, plante aromatique de la famille des Liabées.

Une triste méprise de cette eau, d'un grand emploi dans notre ville au dix-huitième siècle, occasionna la mort d'un industriel estimable. Brice Antoine, de la famille des typographes de ce nom qui ont exercé leur art à Metz pendant deux siècles, fut frappé d'apoplexie le 21 mai 1725. En voulant lui porter secours, on lui fit avaler de l'eau forte pour de l'eau des Carmes, et on l'acheva.

[2] Sur le socle était l'inscription suivante: *A Monseigneur le Maréchal comte de* SCHONBERG, *Gouverneur militaire de cette ville de Metz,* RECONNAISSANCE *de l'estime particulière qu'il lui a plu de nous porter, à nous pauvres pécheurs, religieux Carmes déchaus de céans, humbles serviteurs de la benoite sainte Thérèse et du divin sauveur des âmes* JÉSUS-CHRIST, *Fils de Dieu.*

Au-dessous, les armes des Schonberg: *De sable à un écu d'argent; sur le tout une escarboucle d'or fleurdelisée; et sur le tout du tout un écu d'argent à la licorne de sable.*

(a) Lettre datée du château d'Abbotsford, le 30 décembre 1828, et possédée par M. le baron de Dommartin, de Metz.

(b) Bibliothèque de Metz. Ms. 160.

en peu d'années, rassemblé une bibliothèque bien fournie et des tableaux ayant une certaine valeur.

Le 19 août, le P. Mathias de Saint-François[1] avait pris possession de la maison des Carmes déchaussés de Metz, et l'avait gouvernée en qualité de vicaire. Mais au chapitre provincial de l'Ordre, tenu en 1646, un prieur avait été élu; ce fut le P. Chérubin de la Nativité. A partir de cette époque, leur supérieur eut toujours ce titre. Au siècle dernier, la *rue de la Bibliothèque* était nommée la *rue des Petits-Carmes*.[2]

A la suite de l'hôtel de la Bibliothèque de la ville, dont une partie des bâtiments donne sur la rue Chèvremont, se trouve l'*Hospice de la Maternité*, établi dans l'ancien couvent des Trinitaires. Cet hospice est le siége de l'association formée à Metz, sous le titre d'Institut des Sœurs de la Charité maternelle, pour accoucher les femmes pauvres, leur porter toutes sortes de secours à domicile, vacciner et soigner, en cas de maladie, leurs enfants; visiter enfin les pauvres dans les campagnes. Cette institution a été confirmée, et ses statuts ont été approuvés par ordonnance royale du 2 décembre 1814, insérée au Bulletin des lois, n° 559.

L'honneur d'avoir jeté, au commencement de ce siècle, les fondements de l'établissement hospitalier, revient à deux de nos plus estimables concitoyens, M. Marchant,[3] maire de Metz, médecin plein de sagacité et qui consacrait les loisirs que lui laissait l'exercice de ses fonctions municipales,

---

[1] Charles Faulcheux, né en 1605, à Vandières, dans le diocèse de Toul; mort à Metz, le 2 avril 1668.

[2] Contrats de l'époque, déposés aux archives de la Chambre des Notaires, à Metz.

[3] C'est ce magistrat qui, après avoir secondé de tout son pouvoir la volonté de la digne épouse de M. le comte de Vaublanc, préfet de notre département, a fait concéder à la Société de Charité maternelle le local qu'elle habite aujourd'hui, et qui a invité le conseil municipal à assurer un traitement aux Sœurs qui y sont employées.

au soulagement des malades; et M. Morlanne, [1] chirurgien-accoucheur, chevalier de la Légion d'honneur, dont l'âge n'a pu refroidir le zèle pour le bien.

Les Sœurs de la Charité Maternelle font le service tant à l'intérieur de la maison qu'à l'extérieur. Dans le cours de l'année 1856, cinq cent soixante-cinq femmes ont été accouchées gratuitement, et cinq cent soixante-seize moyennant rétribution; quatre cent cinquante-quatre enfants ont été vaccinés; dix-sept cent douze saignées ont été pratiquées. Le budget provient en partie de donations et de fonds votés par le gouvernement, par le conseil général de la Moselle et par le conseil municipal de la ville de Metz. En 1856, les Sœurs de Sainte-Félicité ont rapporté à l'établissement trois mille quatre cent vingt francs, pour les soins qu'elles ont donnés dans les maisons aisées où elles avaient été appelées comme garde-malades.

La première présidente du conseil administratif de la Société de Charité maternelle, a été Madame la comtesse de Vaublanc, dont les vœux furent si sincères et si actifs en faveur de l'établissement et de la prospérité de l'utile et bienfaisant institut.

---

[1] Ce patient philanthrope est particulièrement le fondateur de l'Institut des garde-malades qui ont pris le nom de *Sœurs de Sainte-Félicité*.

F.-M. Chabert.

L'IMMACULÉE CONCEPTION A METZ.

Un Sermon socialiste.

> Vous ne serez pas étonnés, Messieurs, que le communisme ait aussi tenté d'envahir la République messine. En 1428 parut à Metz un étrange réformateur qui exerça une puissante influence sur le peuple par ses prédications au milieu des places publiques.
>
> (*Discours de rentrée de* M. DE GÉRANDO, 1850).

C'était un spectacle vraiment curieux que celui qui, dans la journée du 6 août 1429, s'offrait à Metz sur la *place du Change*. Une foule mugissante s'y agitait en sens divers autour d'une estrade. Toutes les fenêtres ogivales de ses maisons à créneaux étaient devenues trop peu nombreuses pour satisfaire des milliers d'individus de tout âge, de toutes conditions, qui se tenaient entre les meneaux de pierre, le col tendu, l'œil fixe, l'oreille impatiemment attentive.

Les arcades sous lesquelles d'ordinaire les changeurs étalaient à l'aise leurs pierreries, leurs bijoux, leurs monnaies de tous pays, ces arcades gothiques étaient devenues trop étroites pour contenir tout ce monde qui s'y entassait pêle-mêle, haletant, discutant, se poussant et vociférant. Qu'était-il donc survenu dans Metz qui révolutionnât la population à ce point? Ce n'était pas d'une exécution criminelle qu'il s'agissait, encore moins de la représentation d'un mystère [1]? Non, ce qui faisait courir tout Metz en ce moment, en dépit des chaleurs caniculaires, sur le pavé des rues, c'était un sermon. Oh! c'est que jamais homme n'avait su s'insinuer

[1] Voir un *Mystère à Metz*, par Ch. Abel. — R. D'AUSTRASIE, 1855.

dans l'esprit de ses auditeurs comme ce prédicateur qu'on attendait avec tant d'impatience. Jamais un orateur public n'avait connu le chemin des cœurs et passionné à ce point la foule. Personne mieux que lui n'était passé maître dans l'art de captiver un auditoire en faisant le procès à toutes les institutions de l'époque; car ce n'était pas contre les hérésies qu'il tonnait principalement, ce n'était pas contre les infidèles qu'il prêchait une croisade, mais bien contre les vices de la société et la mauvaise direction imprimée aux affaires publiques par les riches, au grand détriment des pauvres. Il y a de l'écho dans les masses quand on traite de pareils sujets en public. Est-il besoin de dire que ce sermonnaire était porté aux nues par ces gens qui n'avaient rien que leur enthousiasme à lui donner? Ce prodige de l'éloquence plébéienne, ce Démosthène des carrefours était un pauvre frère mineur.

Tout le monde sait qu'en 1208 un jeune Italien de la ville d'Assise, surnommé François parce qu'il parlait fort bien la langue française, eut la sublime pensée de réaliser la recommandation de Jésus-Christ à ses apôtres, quand il leur dit d'aller au loin porter la parole de vie, la bonne nouvelle, l'Évangile, en ayant soin de ne point se munir d'argent et de voyager sans besace, sans vêtements de rechange, sans chaussures ni bâton. Ce novateur religieux, malgré la sévérité de son règlement de vie, eut bientôt rassemblé autour de lui de nombreux imitateurs qui s'empressèrent de se répandre dans les diverses contrées de l'Europe, en leur donnant l'exemple d'une vie pauvre, consacrée tout entière à la prédication et aux œuvres pieuses.

Les statuts de son ordre étaient à peine approuvés par le Saint-Siége, en 1215, que saint François envoyait à Metz de ses frères mineurs. Le peuple les appelait *Cordeliers* à cause de la corde noueuse qui leur servait de ceinture. Ces moines furent accueillis chez nous par une pieuse personne, Odile Belgrée, qui leur fit don, en 1216, d'un vaste bâtiment

qu'elle possédait le long des murs de la cité, au-dessus du cours de la Seille, à côté de la rue des Juifs. On se mit à l'œuvre et le cloître fut achevé en 1236, mais l'église ne le fut qu'en 1276. Pendant ce temps, en 1249, des Cordelières, guidées par sœur Elisabeth de Thionville, s'établissaient près du pont Thieffroy, dans la maison de Fulcon, envoyées par leur fondatrice sainte Claire, élève de saint François. En 1258, elles vinrent habiter le *Tombois,* à quelque distance des Cordeliers, profitant des libéralités d'Agnès Vallis, leur abbesse.

L'exemple d'Odile Belgrée et de Fulcon ne tarda pas à porter ses fruits. Des donations furent faites à ces pauvres frères et à ces sœurs. Leurs couvents furent arrentés. Il en résulta qu'insensiblement, à Metz comme ailleurs, les frères mineurs oublièrent que leur fondateur leur avait interdit de ne rien posséder en propre, même à titre de communauté ; il s'éleva alors dans l'ordre des Franciscains cette scission qui était déjà en germe du vivant du cénobite d'Assise. Des religieux plus zélés blâmèrent ce qu'ils appelaient un relâchement, et dès le treizième siècle les frères mineurs se partagèrent en conventuels et en observantins. Après une lutte séculaire entremêlée d'accusations d'hérésies, ce fut le parti de l'Observance étroite qui triompha dans la neuvième session du concile de Constance, le 13 mai 1415. Ce retour vers les exagérations de pauvreté et d'humilité ordonnées par saint François, fut surtout l'œuvre de Paulet de Foligny, en 1368. C'est lui qui ramena par son exemple les esprits vers ces austérités dont le poids semblait trop lourd à certaines congrégations franciscaines; seulement il donna, aux frères de l'étroite Observance, des socques ou sandales de bois. Une fois maîtres de la position, grâce au décret du concile de Constance qui reconnaissait leur droit de vivre à part des anciens Cordeliers et de fonder des établissements distincts, ces observantins se répandirent aussitôt en France. Ce fut à Varennes qu'ils s'établirent tout d'abord sous les auspices

du cardinal Louis, duc de Bar. De là ils passèrent en Flandre. Un beau jour ils apparurent à Metz, à la grande stupéfaction des Cordeliers de dessus les Murs. C'était en 1419, Metz se trouvait en ce moment décimée par la peste. La nouvelle de l'arrivée des nouveaux venus n'en causa pas moins une révolution dans la ville, et l'un de nos chroniqueurs en fit l'objet de ses observations dans les termes suivants : « En la-
« dite année vint à Metz une manière de frères qui se faisait
« appeler de l'observance, et les autres Cordeliers les appe-
« laient du tiers ordre de saint François [1]. Ils n'obéissaient
« point aux Cordeliers ; bien loin de là, ils les appelaient
« frères de l'ordre relâché, prétendant que ceux-ci avaient
« obtenu plusieurs priviléges contre la règle de vie de saint
« François, et violaient la règle. Mais ces observantins me-
« naient le genre de vie qui leur plaisait, n'ayant pas de
« couvent à Metz, ni de lieu de réunion. »

Le premier religieux de cet ordre qui vint à Metz s'appelait frère Baude. Il était sans doute originaire du pays de Bade, de là son nom. Il y avait des Baude à Metz dès le quatorzième siècle. Quoique n'ayant pas reçu les grades ecclésiastiques, il était d'une éloquence sans pareille. Il fascinait les masses au point qu'on le suivait pendant deux ou trois lieues quand on savait qu'il devait prêcher. Le cadre de ses discours était singulièrement déterminé. Il se faisait gloire de ne commenter que les dix commandements de Dieu. Mais, en véritable observantin, son thème favori était toujours l'éloge de la pauvreté et, par contre, la critique des richesses. Aussi prenait-il texte de ce sujet pour s'attaquer au luxe des gens d'église, des nobles et des gentilshommes. De telles diatribes ne tardèrent pas à surexciter les passions populaires. Le

[1] La règle concernant les femmes s'appelait le second ordre de saint François. C'est celle composée par sainte Claire, d'après les conseils de ce saint. Mais celui-ci passe pour avoir composé une règle à suivre par les gens mariés, c'est le tiers ordre de saint François. Il n'était pas nécessaire d'être clerc pour y entrer.

succès de l'orateur alla grandissant ; et bientôt il apprit à plus oser encore. S'attaquant aux détails d'intérieur, il ne pouvait supporter qu'on vendît ni qu'on achetât « nuls vivres quelconques » le dimanche, ni qu'on vendît ou qu'on achetât quelque chose dans les lieux saints. Quand il voyait des marchands de cierges, de médailles ou de chapelets dans une église, il les chassait ; il ne voulait point surtout qu'on parlât dans les sanctuaires.

Quand le frère Baude s'aperçut qu'il avait bien conquis la faveur du peûple par deux années de prédications, il quitta Metz, mais pour y revenir deux années après, en 1425. Il n'était plus seul, il amenait avec lui plusieurs frères de l'étroite Observance avec lesquels il s'établit en une petite communauté non loin de l'embouchure de la Seille, sur un terrain limoneux, en *ayest* (du latin *aggestum* alluvion) situé en dehors de la primitive enceinte de la ville. Ce terrain, produit des alluvions de la Seille, était habité par des maraîchers qui avaient converti cet emplacement en jardins, et lui avaient valu le nom de *Grand-Meixe*. Le peuple messin appela ce monastère le couvent des frères Baude. Pendant trois années ils fascinèrent le pays messin des accents de leur parole, notamment le frère Baude dont la réputation était telle, qu'un dimanche après vêpres, prêchant dans l'église Saint-Martin, la foule ne trouvant point de place dans cette église, monta sur les voûtes des nefs collatérales et se mit à briser les fenêtres pour ne rien perdre du sermon. Comprend-on un empressement pareil ! Au bruit de ces vitres qui se brisaient, l'assistance qui était dans l'intérieur de la nef prit peur. Elle se mit à geindre et à crier au traître ! à la mort ! On crut que les voûtes allaient se fendre par les craquements insolites qui effrayaient la foule. C'était à qui se précipiterait vers les issues toujours trop rares en ces tristes moments. Dans cette presse, plusieurs personnes manquèrent de perdre la vie. Le sermon fut forcément interrompu, et depuis cet événement frère

Baude ne prêcha plus dans les églises. Ses adhérents le faisaient prêcher toujours en plein air, sur la place du Change ou de Chambre, dans les cours d'abbayes ou dans les grands cimetières des églises. On comprend que l'existence va vite avec cette sorte de prédication ; aussi le frère Baude mourut-il à Metz quelque temps après, au milieu de ses succès. Le général de l'ordre envoya un autre prédicateur nommé Simon, qui, comme son prédécesseur, prêchait, dit la chronique, pareillement contre les gens d'église, nobles et gentilshommes à l'avantage du peuple. Mais si cet orateur religieux avait non moins de verve que le frère Baude, il l'exagérait, car on se plaignait généralement qu'il parlait avec rudesse.

Au mois de septembre 1427, on envoya un autre sermonnaire appelé Jehan Lyonnet, qui prêchait comme les autres, suivant le chroniqueur, mais point si fièrement que plusieurs avaient fait. Il était plus insinuant. A peine eût-il prêché que deux amans des paroisses de Saint-Simplice et de Saint-Martin, Jehan George et Perrin, avec leur argent et celui de personnes pieuses, achetèrent plusieurs granges et maisons avec vergers et jardins, situées le long de la Seille, aux environs de la chapelle primitive, et ils les donnèrent aux frères Baudes, avec autorisation du pape pour y élever une vaste église capable de contenir les appréciateurs du beau talent oratoire des frères de l'observance. Ce fut le frère Jean Lyonnet qui donna les plans.

Les fondations sortaient de terre, quand tout à coup un orage s'éleva dans Metz qui menaça l'existence des frères de l'Observance. Les quatre ordres mendiants formèrent opposition à l'érection du nouveau monastère, les Cordeliers prétendant qu'il ne devait y avoir de couvent de leur ordre cinq lieues à la ronde ; les Carmes, qu'il ne devait pas s'établir de couvent d'ordre mendiant à cent quarante toises du leur, et ils assignèrent les Observantins en cour de Rome. La population messine s'émut au plus haut point de ce procès

qui prenait sa source dans le mépris que les Observantins déversaient sur ces religieux qui avaient apporté des adoucissements aux rigueurs de la règle primitive. On en avait vu qui étaient allés jusqu'à soulever en public la robe de leurs confrères pour montrer que ceux-ci se servaient de linge. La classe infime de la société messine prit parti pour les Observantins, qu'elle proclamait les bons frères et qu'elle déclarait victimes de leur franchise et de leur zèle pour la vérité. La plèbe demandait à hauts cris que la cité se portât fort pour soutenir les bulles qu'avait accordées le Saint-Siége; mais la bourgeoisie, en grande partie, ne voulut point accéder à cette ligne de conduite, préférant observer une stricte neutralité. C'est l'opinion qui prévalut chez les Treize. Ils cherchèrent à apaiser le différend, tout en reconnaissant qu'il fallait conseiller aux frères de l'Observance de s'abstenir de diffamations. Les ordres mendiants perdirent à cette levée de boucliers toutes leurs aumônes que leur refusa désormais la multitude. Voyant les choses prendre une fâcheuse tournure, le frère Jean Lyonnet, après une année de séjour, fit ses adieux aux Messins en disant qu'il voyait qu'il perdait son temps à leur expliquer la parole de Dieu, puisqu'il n'y avait aucune amélioration dans leur conduite. Mais pour les consoler il leur annonça l'arrivée prochaine d'un des premiers de leur ordre qui saurait les endoctriner cent mille fois mieux que lui, et exalta en termes hyperboliques le talent de ce religieux.

Le frère Simon fut chargé de suivre sur la procédure intentée par les Cordeliers; il éleva le conflit en s'en référant à la justice séculière des Treize, mais les Cordeliers en appelèrent au chapitre général de leur ordre tenu à Suze. Ce chapitre, en 1427, condamna les Observantins de Metz à démolir leurs bâtisses, mais la justice séculière ordonna de temporiser, et les ordres mendiants portèrent leurs plaintes à leurs supérieurs. Les Treize ordonnèrent qu'on ne payât à ceux-ci aucune rente et leur défendirent de mendier, autori-

sant seulement certains d'entre les moines à le faire. On continua à bâtir et l'église était fort avancée quand parut dans Metz, l'année suivante, cet habile prédicateur qui avait été annoncé par frère Jean Lyonnet. Il se nommait Guillaume Josseaulme. Ayant été reçu docteur *in utroque jure* à l'Université de Paris, il avait droit au titre de maître, mais il désirait par humilité qu'on ne l'appelât que frère Guillaume. Il avait été un des premiers avocats de la capitale. Dans la funeste guerre qui divisa la France du quinzième siècle en Armagnacs et en Bourguignons, comme une partie de ses confrères du barreau de Paris, maître Guillaume se rangea du parti du duc de Bourgogne, et il se trouvait, le 8 mars 1408, faisant cortége à Jean Petit, le fameux défenseur de Philippe-le-Hardi, avec un grand nombre d'avocats les plus distingués de l'époque. Car c'était une coutume d'employer le plus possible d'avocats qui servaient de conseil à celui qui plaidait. Le plaidoyer de Jean Petit produisit une telle impression, qu'à la demande générale du public l'orateur dut le répéter le lendemain à une tribune qui avait été élevée exprès au parvis Notre-Dame, et il y fut couvert d'applaudissements. On le voit, à cette époque le peuple était très-passionné pour entendre des sermons et des plaidoyers.

Suivant la loi des revirements politiques, les Orléanistes eurent le pouvoir à leur tour : leur première mesure consista dans le bannissement de tous les magistrats, avocats et fonctionnaires Bourguignons. Ceux-ci émigrèrent en masse, soit en Allemagne, soit en Angleterre, soit en Flandre. Pendant que les célèbres avocats Raulin, Jean Jouvenel des Ursins, Robert Lemasson, Philippe de Morvilliers, Jean de Vailly, s'échappaient de prison et se réfugiaient près du dauphin Charles qui en faisait des présidents de parlement; pendant que Cousinot, le contradicteur de Jean Petit, devenait procureur général, Guillaume, pour échapper aux persécutions politiques, tristes conséquences des révolutions,

prenait le froc de franciscain. Il aurait voulu, dit-on, parvenir aux premières dignités de l'Église, mais il avait la réputation de hanter les tavernes. Furieux, il entra dans l'ordre de saint François pour avoir le droit de flageller les hauts dignitaires ecclésiastiques sur leur luxe. Et il mangeait volontiers de bons morceaux quand il en trouvait, dit Praillon. C'était ce maître-clerc et ce très-grand avocat, pour parler le langage du temps, qui vint à Metz soutenir la cause désespérée des frères de l'Observance. Frère Guillaume commença par déclarer que l'église était trop grande; que Dieu n'aimait point ces fastueuses demeures; il la fit raccourcir de moitié. Il prêcha pour la première fois, le jour de la saint Hubert, dans l'enclos de la Trinité, à l'entrée de la rue des Clercs; là il tonna contre le luxe en général et la richesse des gens d'église en particulier; puis toutes les semaines il prêchait place du Change, commentant la vie des saints et mettant en parallèle leurs actions sublimes d'abnégation avec les existences mondaines des gros prébendiers. Sa hardiesse s'en accrut au point que le dimanche 7 mai 1429, entraîné par la fougue de son éloquence passionnée, maître Guillaume se mit à dogmatiser. Son interprétation sembla tellement hétérodoxe, que se leva dans la foule un très-notable clerc, un très-grand et renommé docteur appelé maître Jaicque d'Ortigny. C'était l'official de la cour épiscopale de Metz. Il eut le courage d'interrompre le Franciscain et d'avertir la foule que frère Guillaume ne disait pas la vérité, qu'il mentait et prêchait contre la foi, que lui se faisait fort de le démontrer et de le maintenir jusques au feu. A ces paroles, la foule ne se contint plus, et tous, un millier d'hommes contre un seul, ils se ruèrent lâchement sur le pauvre official, déchirant sa bairatte et son chaperon. Il ne dut la vie qu'à la généreuse intervention d'un échevin qui le protégea de son bâton. L'émotion populaire gagna de rue en rue, elle menaçait le lendemain de dégénérer en émeute, quand l'official, en homme d'esprit, alla se mettre sous la sauvegarde du frère

Guillaume, et l'emmena dîner en son hôtel. A cette nouvelle les murmures s'apaisèrent; la noblesse et la haute bourgeoisie ne firent que rire de ces faits.

Maintenant que le lecteur, par ces différents épisodes, a pu apprécier le degré d'influence que ce moine avait conquis sur les populations du pays messin, il lui est facile de comprendre comment, le 6 août 1429, une foule innombrable encombrait, de bon matin, la place du Change. Maître Guillaume devait prêcher pour la dernière fois. Le voici qui monte dans sa chaire improvisée. Voyez-vous ces pieds nus, ces habits déchirés, ce vêtement de camelotte, cette capuche couvrant à peine l'épaule, cette corde en guise de ceinture, cette tête rasée et cette figure ascétique? Comme la foule frémit! quel enthousiasme! Son délire n'a bientôt plus de bornes. Le frère Guillaume a commencé, de sa voix la plus humble, en ces termes :

Mes Frères,

Avisez que Nostre Seigneur Jésus-Christ dit dans l'Évangile : *Væ vobis hypocritæ* malheur aux hypocrites! Semblablement il est escrit en Jhérémie, au VI[e] chapitre : *Omnes isti sunt principes ambulantes fraudulenter* tous ces chefs et seigneurs ne vivent que de ruses et de perfidie. De qui est-il question en ces saintes écritures, si ce n'est de ceux qui vivent au milieu de vous? Sont-ce les frères mineurs du tiers ordre de Saint-François, notre benoit fondateur? Regardez-nous, bonnes gens, ne vous apparaît-il pas bien que nous ne voulons avoir qu'un petit local pour reposer notre tête et prier, sans prébende y attachée, nous contentant de vivre au jour le jour? Est-ce donc de ces bonnes gens que notre Seigneur a dit : *Væ vobis hypocritæ?* N'est-ce pas plutôt de ceux qui veulent avoir les grands palais, une grande église mal desservie, où trônent les vendeurs de cierges et de mercerie, de grandes chambres parées avec luxe, de grands dîners, de grasses prébendes et des trésors en réserve?...

Le fougueux sermonnaire en était là de son parallèle, quand tout à coup les cloches des Cordeliers se mirent en branle et couvrirent sa voix. L'impatience de tous ne tarda pas à se manifester. Un mauvais garçon nommé François, ménestrel par paresse, quitta aussitôt la place du Change

et se rendit aux Cordeliers par la boucherie de Port-Sailly. Il courait tellement que cela intriguait les passants. Un boucher, assis devant son étal, lui demanda où il allait, et il répondit : « Aux ribauds Cordeliers. Ils ne cessent de sonner pour empêcher le brave peuple d'entendre le bon prédicateur en Change, mais je me fais fort de les laisser cois, ou ils auront affaire à moi. » Le voilà aux Cordeliers, demandant après le gardien. « Je vous viens dire et commander, lui dit-il, de la part des Treize, que vous ne sonniez plus vos cloches jusques à tant que le bon sermon soit fait, parce que votre cloche est cause qu'on n'entend goutte. — Qui êtes-vous? lui demanda-t-on. — Je suis varlet des Treize. » Et il s'en alla. La sonnerie cessa aussitôt. En traversant la rue de Port-Sailly : « Ne vous disais-je pas bien, s'écria François d'un air triomphant, que je ferais cesser à ces ribauds Cordeliers leur sonnerie? Qu'en dites-vous? L'entendez-vous encore? Il leur a bien fallu cesser malgré leur sanglante envie. » Quand il revint place du Change, le frère Guillaume était lancé à fond de train contre la croyance de l'Immaculée Conception. S'appropriant des textes de saint Bernard, il accusait les ecclésiastiques du diocèse messin *novam inducendi celebritatem quam ritus Ecclesiæ nescit, non probat ratio, non commendat traditio,* parce que, selon saint Thomas d'Aquin : *beata virgo mater Dei non fuerit sanctificata antè naturitatem ex utero,* saint Augustin ayant dit : *omnem quæ de concubitu nascitur, carnem esse peccati,* et il soutenait conforme à la tradition et à la raison la proposition émise, en 1387, par le dominicain Jean de Monteson : *virginem dei genitricem non contraxisse peccatum originale, esse expressè contrà fidem.*

Mais le peuple messin, habitué depuis des siècles à rendre hommage à l'Immaculée Conception, se laissait peu impressionner par cette argumentation de théologien qui n'avait point trait à ses intérêts matériels. Le frère Guillaume sentit bientôt que son éloquence allait à la dérive ; son ima-

gination, surprise de cet échec insolite, cherchait un biais, quand le hasard vint à son aide. L'assistance se rangeait pour faire place à une bande armée. C'était une partie de l'infanterie messine qui se rendait en armes au Champ-à-Seille, dans l'attente d'un coup de main de la part du duc de Lorraine. Voyant cette troupe si bien disciplinée, le frère Guillaume, dit Praillon, commença à braire après, en ces termes :

Ha! Dieu! que vois-je là? Je vois les envoyés de l'enfer, car tous ceux qui passent là sont anges du diable. Ne vendent-ils pas leurs âmes pour de l'argent, les malheureux? Servent-ils à autre chose qu'à détruire le pays et ruiner les pauvres laboureurs qui ne trouvent plus rien à récolter sur leurs terres. Chose qu'on ne devrait plus souffrir ni endurer plus longtemps, selon Dieu. Car les cités ne devraient pas faire la guerre à plus fort qu'elles, ni écouter leur orgueil ou envie contre les princes puissants; mais elles devraient au contraire s'humilier et se tenir en paix avec ces seigneurs afin que les marchands et marchandises puissent circuler à l'aise et les pauvres laboureurs ensemencer leurs champs....

Il en était là de sa virulente sortie contre les administrateurs de la République messine, quand ceux-ci vinrent à passer eux-mêmes dans la direction du Champ-à-Seille. C'était le maître-échevin, le sire Jean Dieuamy, jeune homme qui avait seize ans à peine. A ses côtés se trouvait son père, homme fort prudent, qui avait promis d'aider son fils de ses conseils. Derrière lui marchaient, en bon ordre, les Sept de la guerre, en grand costume, et de nombreux soldoyeurs allemands que la ville de Metz prenait à son service dans les circonstances graves.

Le jeune maître-échevin avait entendu quelques-unes des dernières paroles de maître Guillaume.

— Qu'est-ce cecy? dit-il en apercevant certains personnages, la Treizerie ne se tient donc plus au haut palais, car voilà tous nos Treize[1], messires Poince le Grounaix, Hennequin de Tournay, Jehan Creppey, Auburtin Bollay, Nicole Louve, Didiet le Gronais, Waultrin Clément, Poin-

[1] Sur les *Treize*, voir un *Procès politique à Metz*. R. d'Austrasie, 1857.

signon Gellin, Nicole Roussel, Collignon de Magny, Jean Perpignant? Il n'y manque que messires Rollevat et Wery.

— Que notre présence, lui dit Nicole Louve, ne vous soit point à surprise. Les Treize ont portenfué par escord que les frères Cordeliers doivent cesser de sonner leur grosse cloche de nuit et de jour depuis d'icy et jusqu'au jour de la Quasimodo prochainement venant. La plaisanterie du ménestrel venait de porter ses fruits.

Apercevant le maître-échevin et son cortége, le frère Guillaume sentit sa verve se rallumer plus vive encore; il continua :

Beaux seigneurs! c'est Dieu, mon Sauveur, qui vous envoie près de moi pour vous aviser de vos défauts, afin que vous y portiez remède et que vous ne tombiez point en perdition. Je vais vous dire votre grand bien et vous déclarer que vous changiez votre gouvernement qui n'est ni beau ni bon. Premièrement vous usez d'une coutume, comme on dit, qui est hors de loi et de droit. On dit que les Treize ont l'usage que la minorité l'emporte sur la majorité des voix, et que lorsqu'on veut juger un homme à mort on le joue aux dés. On vous reproche aussi, à vous les chefs de la cité, de tendre à la domination de la République sans appeler du peuple avec vous dans le gouvernement, et de faire, à votre gré, la guerre et la paix; de lever les tailles sur votre peuple quand il vous plaît, vous contentant de dire que c'est pour maintenir leurs franchises et leurs libertés. C'est donc une dérision de votre part que de dire que le peuple messin est libre quand il est sous le despotisme de ses seigneurs. Et les guerres que vous faites, ce n'est pas pour la sûreté de votre peuple, car il est bien à l'abri derrière les murs de la cité; mais c'est pour défendre et garder vos propriétés rurales. Car vous, les seigneurs du conseil, vous êtes seigneurs des villages et du pays. Par conséquent c'est à vos frais et non à ceux du peuple que vous devriez faire la guerre, car le pays n'appartient pas au peuple ni à la bourgeoisie de la cité, comme cela se voit autre part. Qui doit donc payer si ce n'est vous, les propriétaires, les possesseurs de toutes les campagnes? Si les riches faisaient bien, ils ne garderaient rien en propre, car toutes choses devraient être communues aussi bien à l'un comme à l'autre, ainsi firent les Apôtres.

Vous avez entrepris une guerre contre le duc de Lorraine, disant que c'était pour maintenir vos libertés; mais il me semble que c'est plutôt pour vous venger des dommages que les troupes lorraines ont causés à vos châteaux.

Vous devez savoir, en outre, que le duc de Lorraine est un puissant prince et qui toujours faut-il, et il est juste que des princes tels que lui soient les maîtres et qu'ils continuent à l'être, et que les bonnes villes soient soumises et obéissantes à de pareils seigneurs; humbles et courtoises, douces et

aimables à l'encontre des princes afin que les marchands et le peuple des cités puissent aller et venir; par les pays et mener leurs marchandises bien et gracieusement, ce que le peuple messin ne peut faire. Et vous ne devez pas commencer la guerre contre vos seigneurs voisins, ce n'est pas juste et ce ne doit pas être la coutume de nulles bonnes villes ni des cités; mais elles se doivent bien tenir en la grâce et amour de leurs seigneurs voisins, ce que vous ne faites point par orgueil.

Car, pendant la guerre ou les hostilités que vous entreprenez, le peuple messin ne peut aller et venir et vous, pour suffire aux dépenses, vous jetez de grosses tailles et rapines plus durement que vous ne devez et vous enlevez le bien de l'un pour le donner à l'autre. Aussi voyons-nous le pauvre peuple manquer de tout quand les vivres sont hors de prix à la suite des guerres que vous entretenez. Et pendant ce temps les riches ont de grands greniers, de grands celliers remplis, dont ils vendent chèrement les denrées au peuple qui en a besoin. Ce n'est pas un moyen de garder la tranquillité en votre ville. Puisque vous voulez avoir la suprématie et tenir le peuple sous votre domination et votre obéissance, cherchez à lui rendre sa soumission plus douce et évitez de le gouverner comme je viens de le dire. Car vous devez savoir que les pauvres marchands et ouvriers, qui ne se mêlent d'autres choses que de leurs métiers, on les retient en soumission, à la condition de les traiter comme des serviteurs à gage à qui on paie bien la journée. Mais quand ils sont sur leur séant, en fabricant des courroies, en cousant des habits, songez à ce qu'ils peuvent penser? Que si un prince ou seigneur était à Metz, ils ne seraient pas plus esclaves qu'ils ne le sont, et ils aimeraient tout autant avoir d'autres maîtres que les riches de Metz. Et si un seigneur était à Metz, ils ne seraient pas dans une position pire et pourraient circuler librement avec leurs marchandises, ce qui n'est pas. Avisez donc à un remède que le peuple messin ne soit plus opprimé, comme vous le faites, afin que vous soyez unis. Si vous ne le faites bientôt, je prévois un grand mal qui vous arrivera, vous serez perdus sans remède.

Et pour éviter tout cela je vous conseille, pour Dieu, de réparer le mal quand il en est temps encore. Je vous ai avertis du danger pour être quitte devant Dieu. Excusez-moi de ces paroles un peu dures, c'est un devoir que j'accomplis en l'honneur de Dieu.

Il y avait alors à Metz un frère cordelier du couvent de Metz, nommé maître Jacques de Varennes, qui passait pour très-habile dans l'argumentation scolastique. Voyant que le frère Guillaume s'était esquivé au travers de considérations politiques, pour se débarrasser du poids d'une question dogmatique, il crut que l'occasion était venue de relever le gant en l'honneur des Cordeliers. Il apostropha à son tour

l'orateur, interdit de cette attaque, et s'offrit de prouver qu'il y avait plus de dix-neuf articles que le frère Guillaume avait prêchés qui sentaient l'hérésie, et que le frère Guillaume méritait le bûcher s'il persistait dans sa manière de voir; enfin Jacques de Varennes promit de le démontrer en public, et à cet effet il provoqua en champ clos frère Guillaume pour le lendemain. En conséquence, le lendemain tous les abbés du diocèse de Metz et une grande partie de la haute bourgeoisie étaient installés dans la cour de l'évêché, impatients d'assister à cette polémique religieuse qui promettait d'être fertile en incidents. L'assemblée était présidée, en l'absence de l'évêque Conrad Bayer, par l'archidiacre de Metz, maître Guillaume Huyn, prêtre très-érudit, natif d'Étain, ancien official du diocèse. Jacques de Varennes parut, tenant à la main un rouleau de parchemin où se trouvaient énumérées les dix-neuf propositions qu'il reprochait au frère Guillaume d'avoir soutenues et qu'il déclarait entachées d'hérésie. Quant à ce dernier, il ne parut point; il avait quitté Metz dès le matin, sous le prétexte d'une nouvelle assignation en cour de Rome.

Voyant que le combat allait finir faute de combattants et pensant que le scandale de la veille réclamait une éclatante réparation, Guillaume Huyn prit la parole et dit:

Mes Frères en Jésus-Christ,

Votre cœur est, je n'en doute point, douloureusement affecté de ce qui se présente. Nous pensions que frère Guillaume, convaincu par la froide raison de la dialectique, reviendrait à résipiscence et nous donnerait le bienfaisant spectacle d'un homme éminent qui se repent de ses fautes et rétracte ses erreurs. Une de ses erreurs, que je désirais vivement lui voir reconnaître, c'est son opinion sur l'Immaculée Conception. Permettez-moi, mes frères, de mettre à profit cette réunion pour dissiper, dans vos esprits, les nuages qu'une ignorance passionnée ou plutôt une mauvaise foi insigne a cherché à jeter sur cette croyance. Je veux vous démontrer, l'histoire à la main, que cette croyance est conforme à la tradition et sanctionnée par les Pères et les Conciles.

La lettre des prêtres et des diacres d'Achaïe, relatant le martyre de saint

André, nous apprend que ce saint confesseur de la foi tint le discours suivant en présence du consul Egée : « Le premier homme ayant été créé et formé « de la terre encore immaculée, *ex immaculatâ terrâ*, il fallait que d'une « Vierge immaculée, *ex Virgine immaculatâ*, naquit l'homme accompli par « lequel le Fils de Dieu qui, auparavant, avait créé l'homme, réparerait la « vie éternelle que les hommes avaient perdue par Adam. »

C'est le plus ancien document connu de l'époque contemporaine de la Vierge. Il est authentique, puisqu'il est cité dans le *Traité de la vraie pénitence*, de saint Augustin. Il est confirmé par le témoignage de saint Hyppolite, évêque de Porto au deuxième siècle, qui disait : « Le Seigneur « est exempt du péché, étant formé de substance non sujette à la putréfaction « humaine, savoir : de la Vierge et de l'Esprit saint. » Origène, qui vivait en 250, appelait Marie : « Mère digne de Dieu, Mère immaculée d'un Fils « saint et immaculé, Vierge n'ayant point été trompée par les insinuations « du serpent, ni infectée de son souffle empoisonné. »

A la même époque vivait saint Denys, évêque d'Alexandrie, mort en 262, qui s'exprimait ainsi sur la Vierge : « Ce n'est pas dans le corps d'une esclave « que le Christ a habité, c'est dans son sacré tabernacle, œuvre divine qui « est Marie, mère de Dieu. » Saint Methodius, qui a été successivement évêque d'Olympe, de Patras et de Tyr, sur la fin du troisième siècle, « élève « Marie au-dessus de toutes les choses créées visibles et invisibles. » Saint Ephrem, diacre d'Edesse vers l'an 365, reprenant la même pensée, exalte bien davantage Marie. Il la déclare « plus sainte que les chérubins, incompa- « rablement plus glorieuse que tous les autres esprits célestes, et il l'appelle « immaculée, très-immaculée ! »

Saint Grégoire, évêque de Nysse, qui vivait du temps de saint Ephrem, parle de Marie comme étant la pureté incorruptible. Un ancien bréviaire, attribué à saint Ambroise, contient ce passage remarquable : « Marie est la « vierge dans laquelle il n'y a jamais eu un nœud originel, ni écorce du péché « actuel. » Cette phrase ne serait-elle pas du saint archevêque de Milan ? On a conservé de lui le sermon sur la Nativité, prononcé vers 374, où il loue dans la Vierge Marie « sa pureté, son état sans tache, *incorrupta*, *integra*, « *illibata*, *immaculata*. » De son côté, saint Jean dit Bouche-d'Or, ou Chrysostome, évêque de Constantinople en 394, nous montre que « le « Christ trouvant l'âme et le corps de la Vierge en état de sainteté, les choisit « pour s'en faire un temple animé. »

Prudence, poète chrétien qui écrivait sur la fin du quatrième siècle, chante la victoire de Marie sur le démon, en ces termes : « La vipère est maintenant « écrasée sous les pieds de la femme. La Vierge ayant mérité d'engendrer « Dieu, triompha de tous les vices. »

La liturgie attribuée à saint Basile en usage dans les églises de presque tout l'Orient, vante Marie comme très-sainte, pure, intacte, immaculée, bénie plus que toute autre créature. On trouve les mêmes éloges plus développés

encore, si c'est possible, dans la liturgie attribuée à l'apôtre saint Jacques, premier évêque de Jérusalem.

Saint Jérôme, en 400, expliquant la phrase du psalmiste : « Il les a conduits » dans la nuée du jour, » dit : « Par ce nuage léger on doit entendre ou le » corps du Sauveur, parce qu'il n'a été chargé d'aucun péché, ou la sainte » Vierge Marie, sur laquelle ne pesait aucune souillure humaine. » Selon Sophronius, contemporain de saint Jérôme, la Vierge Marie est immaculée parce qu'elle n'a ressenti de la corruption en rien.

Saint Augustin écrivait, en 415, son livre de la *Nature et de la Grâce* contre les erreurs de Pélage qui niait le péché originel et prétendait que, à partir d'Abel jusqu'à la Vierge Marie, un grand nombre de justes avait été absolument sans péché. Or, voici ce que l'éloquent évêque d'Hippone répondait à cet hérésiarque : « Que personne sur la terre n'était exempt du péché, » excepté la sainte Vierge Marie, à qui il a été donné d'autant plus de grâce » pour vaincre le péché de toutes parts, qu'elle a mérité de concevoir et » d'enfanter celui qu'il est constant n'avoir eu aucun péché. »

De plus, Julien, disciple de Pélage, argumentant contre saint Augustin, lui reprochait de faire Marie esclave du démon s'il persistait à soutenir le péché originel. Que répond le saint orateur? « Nous ne livrons point Marie au démon » par la condition de sa naissance; cette condition pour elle est abrogée par » la grâce de la renaissance. » Cette polémique prouve que la pieuse croyance qui exempte la Mère de Dieu de la tache du péché d'Adam, commençait à se répandre dans toute l'Église dès le cinquième siècle. Nous allons la voir acceptée par la généralité des Pères. Amphiloque, évêque de Sidon en 430, disait : « Celui qui a créé la première vierge dans l'état d'innocence, a créé » lui-même la seconde exempte d'opprobre et de tout péché; » pendant que le poëte Sedulius s'écriait : « Comme la tendre rose s'élève au sein des épines, » ainsi l'auguste Marie, issue de la race d'Ève, est cette Vierge nouvelle qui » efface le crime de la première. » Vers le même temps, Théodote parlant devant le concile d'Éphèse, soutenait « que la Vierge est au-dessus de la terre du » Paradis, puisqu'elle a donné la branche de Jessé qui apporte aux hommes » le fruit du salut. »

Selon saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne en 440, la sainte Vierge a été fiancée à Jésus-Christ dès le sein de sa mère. Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, mort en 444, s'adressait en ces termes à notre divine Mère : « Je vous salue Marie, vous qui avez triomphé du démon, » tandis que Proclus, patriarche de Constantinople, mort en 446, disait : « Le Dieu très-pur » n'a éprouvé aucune souillure en passant par le sein de la Vierge. Il l'avait » formée sans tache, il sort d'elle sans souillure. » Saint Maxime, évêque de Turin, écrivait vers l'an 450 : « Marie a été pour le Christ une demeure » digne de lui, non sous le rapport du corps, mais à cause de la grâce origi- » nelle qui était en elle. » Fauste, abbé de Lerins en 475, dit que Marie a été sanctifiée dans sa conception, et qu'elle a été conçue exempte de tout péché. Un autre abbé, saint Sabas, en 484, s'adressant à Marie lui dit : « La

» faute de notre premier père s'arrête à votre aspect, il ne lui est pas donné » d'avancer jusqu'à vous. » Cette belle pensée se trouve rapportée dans la liturgie des Grecs, pour la conception de la vierge Marie, dont la fête chez eux remonte au septième siècle. La croyance de l'Immaculée Conception était alors si générale parmi les Orientaux, que Mahomet lui-même crut devoir respecter cette croyance. Il fait dire dans le Koran, à l'ange parlant à Marie : » Dieu t'a choisie et t'a choisie entre toutes les femmes, et il t'a fait exempte » de tout péché. »

Sur ce salut de l'ange, saint Fulgence, en 408, évêque de Ruspe, remarque qu'en disant à Marie, vous êtes pleine de grâce, l'ange montre que la première sentence de la colère divine avait été entièrement abolie pour elle par la plénitude de la grâce et la bénédiction de Dieu.

Hesychius, prêtre de Jérusalem, écrivait vers l'an 595, à propos de Marie : » C'est elle qui a délivré Ève de sa honte et Adam de la malédiction de Dieu, » et qui a repoussé l'audace du serpent. »

Saint André, évêque de Crète, qui florissait en 633, constatait « que » Marie a surpassé en pureté les esprits célestes, et qu'aucune espèce de » péché, aucune souillure n'a pu l'atteindre. »

Jean, évêque d'Eubée vers le milieu du huitième siècle, dans un sermon sur la conception de la sainte Mère de Dieu, répète plusieurs fois que Marie est entièrement immaculée.

Saint Germain, patriarche de Constantinople, mort en 730, dit qu'il n'y a rien de plus vénérable que la conception de la vierge Marie.

Paul Warnefried, diacre d'Aquilée, le fameux historien des évêques de Metz, mort en 800, raconte en vers latins que « le Créateur, ému de com- » passion, et contemplant du haut du ciel le sein de la Vierge, exempt de la » souillure infernale, veut s'en servir pour donner au monde languissant sous » le poids du péché, les joies du salut. »

Saint Taraise, patriarche de Constantinople en 806, parle de la très-grande pureté de la Vierge exempte de toute tache. Saint Théodore Studite, mort en 826, représente Marie comme immaculée dans le sens le plus absolu. Saint Jean Domascène, mort en 850, ne s'exprime pas moins clairement quand il démontre que Marie a été très-sainte, même dans son origine. A partir de cette époque, l'idée de l'Immaculée Conception commence à se dégager plus nettement. Paschase Ratbert, abbé de Corbie, mort en 865, dit que la bienheureuse Vierge n'a point contracté le péché originel. Saint Joseph de Syracuse la proclame absolument libre de tout péché. Théophane, évêque de Tacciomine en Sicile, vers 890, regarde Marie comme très-pure en tout.

Des écrits particuliers, la croyance à l'Immaculée Conception passa dans les cœurs des Conciles.

Le concile de Nicée, en 737, approuva la lettre de Théodore, patriarche de Jérusalem, où on lit que « la Mère de Dieu, avant et après l'enfantement, a » été créée plus sublime en gloire et en clarté que toute créature visible et

invisible. » C'est ce qu'avait fait déjà le Concile de Constantinople en 680, pour la lettre synodique de saint Saphronius, autre patriarche de Jérusalem, où se trouve cette phrase : « Le Fils de Dieu s'est incarné dans le sein virginal » de Marie sainte, chaste, divine et exempte de toute souillure. »

Le Concile de Latran, en 649, avait déjà appelé la Mère de Dieu sainte, toujours vierge et immaculée, ce que répéta le Concile de Francfort, en 794, en ces termes : « Le Fils de Dieu est né d'une terre animée et immaculée.

Mais c'est surtout dans l'église grecque que le culte de l'Immaculée Conception prit faveur, à en juger par les écrits du poète Jean-le-Géomètre en 980, de Michel Psellus en 1060. Il n'est pas jusqu'à un empereur de Constantinople, Léon VI, mort en 911, qui ne se hasardât à composer un sermon sur la Conception de la sainte Vierge.

Mais le culte se propagea bientôt en Occident avec autant de faveur qu'en Orient. Fulbert, évêque de Chartres, mort en 1028, exaltait Marie comme étant exempte de tout péché et de toute tache. Selon saint Pierre Damien, évêque d'Ostie, mort en 1072, la chair que la Vierge tenait d'Adam n'a point contracté les souillures d'Adam.

Enfin, à l'imitation des Grecs, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry en 1093, impatronisait en Angleterre la fête de la Conception de Marie. Quelques années après, Yves, évêque de Chartres en 1117 ; Hildebert, évêque du Mans ; saint Bruno, au pied des Alpes ; Honorius, prêtre de l'église d'Autun en 1120, et surtout saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, mort en 1134, introduisirent dans la liturgie française l'office de la Conception qui renferme cette phrase caractéristique : « Je vous salue, ô Vierge, qui, par une grâce » préservatrice du Saint-Esprit, avez triomphé du péché de notre premier » père, sans en être atteinte. »

Mais cette manifestation pieuse ne dépassait pas encore les murs des communautés religieuses.

Dès 1070 elle avait été instituée en Normandie par Jean de Bayeux, archevêque de Rouen; une charte de Crémone, en date de 1047, mentionne déjà cette fête, et Mabillon affirme que même au dixième siècle l'Espagne la pratiquait. L'Église de Lyon, la première en France, semble avoir, en 1136, célébré publiquement l'office de la Conception, au grand émoi de saint Bernard qui s'opposa avec vivacité à ce qu'il appelait une nouveauté dans le rite catholique, tant que le Saint-Siége ne l'aurait pas ordonné. En cela il se trouvait en désaccord avec ses amis Arnold, abbé de Bonnevalle, et Richard, abbé de Saint-Victor. En 1140, Hugues, abbé de ce dernier monastère, dit que « Marie était » aussi éloignée des douleurs de la mort qu'elle avait été étrangère à la cor» ruption du péché. » Du reste, saint Bernard terminait sa lettre en déclarant qu'il s'en rapporte sur ce point, comme en tout autre chose du même genre, à l'examen et à l'entente de l'Église romaine.

Cette solennité se répandit néanmoins avec grande ferveur. Elle était instituée en Belgique dès 1195, comme le prouve un diplôme de Beaudouin, comte de Flandres, daté : *Mense decembri in festo sanctæ et Immaculatæ Concep-*

tionis B. V. Mariæ. Vers la même époque on voit cette institution en faveur dans le diocèse de Trèves [1], et dans plusieurs diocèses de France en 1198.

Pierre, abbé de Saint-Remy de Reims, mort en 1187, écrivait : j'affirme que notre bienheureuse Vierge n'a été atteinte en rien par le péché, même dans sa Conception, mais qu'elle a toujours été sans tache.

Saint Dominique, qui fonda l'ordre des Frères-Prêcheurs en 1215, professait la doctrine de l'Immaculée Conception. Il n'en est malheureusement pas de même de saint Thomas d'Aquin, le docteur universel qui appartenait au même ordre et en fut une de ses lumières jusqu'en 1274, époque de sa mort. Cet ange de l'école ne repoussait pas complètement l'Immaculée Conception, seulement il a varié sur ce point puisque dans la plus ancienne édition de ses œuvres il parle ainsi : « Entre toutes les femmes je n'en ai point trouvé qui » fût tout-à-fait exempte au moins du péché d'origine ou du péché véniel; » j'en excepte toutefois la très-pure Vierge Marie, qui a été entièrement » préservée de l'un et de l'autre. » Il abandonna dans sa *Summa theologiæ* cette belle doctrine. Il n'imita point saint Bonaventure, cardinal, de l'ordre des Frères-Mineurs de Saint-François, mort aussi en 1274, qui, après avoir soutenu l'opinion contraire à l'Immaculée Conception dans ses *Sentences*, s'exprime par la suite en faveur de Notre-Dame qu'il déclare « avoir été » exempte de toute tache et du corps et de l'âme. Aussi s'applique à elle » seule ce que dit l'époux dans le *Cantique des cantiques :* Vous êtes toute » belle, ma bien-aimée, et il n'y a point de tache en vous. Ce qui annonce » qu'elle n'a contracté aucune tache. »

Le bienheureux Paschase, évêque de Jaen et martyr, développa avec précision ce thème pieux en disant : « Il faut comprendre et croire que la » Vierge Marie est celle dont il est parlé dans les proverbes de Salomon; » si la Vierge Marie avait contracté la tache du péché originel, il faudrait » dire qu'elle a été quelque temps l'objet de la colère de Dieu, ce que » l'on ne doit ni dire ni croire, mais bien plutôt qu'elle a toujours été, avant » comme après sa Conception, dans la grâce et l'amour de Dieu. »

De son côté, Reymond Lulle soutenait, en 1290, que la Vierge n'a pu être souillée par le péché, autrement le Fils de Dieu n'aurait pu prendre chair en elle.

Ce fut surtout parmi les théologiens de l'Angleterre que le dogme de l'Immaculée Conception trouva une adhésion complète, depuis le jour surtout où Jean Daus Scott, mort en 1308, enseigna, contrairement à saint Thomas d'Aquin, que Marie, dans sa Conception, avait été préservée du péché originel par une grâce prévenante. Midoltin, professeur d'Oxford, rétracta ce qu'il avait avancé contre la Conception. Thaulère, J. Bacon, carme mort en 1346, Jean Bromyard, docteur à la même université d'Oxford, Robert Holkot, docteur à Cambridge, professèrent la même croyance que le rude contradicteur de saint Thomas.

---

1 *Plazza*, act. III. *Immacul. Concept. Causa*.

En Italie, Pierre d'Aquila, évêque de San-Angelo, mort en 1352, Guillaume de Aubione, Jean Bassolis, François de Mayranis, Pierre Auréol de Verberie, se rangèrent hardiment sous le drapeau de la tradition. A Constantinople, le bienheureux Pierre Thomas, patriarche né en 1305, au diocèse de Sarlat, de l'ordre des Carmes ; Thomas, de Strasbourg, général de l'ordre des Augustins, mort en 1357, François Martini, en 1376 dans la Catalogne, de l'ordre du Mont-Carmel en 1381; Michel de Bologne, général de l'ordre des Carmes, s'avouèrent partisans de la croyance à l'Immaculée Conception. L'œuvre de ces pieux docteurs ne devait pas tarder à porter ses fruits précieux sur l'esprit des populations.

Dès 1222 le Concile provincial d'Oxford faisait mention de la fête de la Conception, sans cependant en faire un précepte. Un siècle plus tard, en 1310, les statuts synodaux de l'Église de Cambrai, ordonnaient, sous peine d'excommunication, que la fête de l'Immaculée Conception fut solennellement célébrée par tous les fidèles du diocèse.

La vie du bienheureux Roger nous montre qu'en 1314 l'Église d'Orléans célébrait annuellement la Conception.

En 1323, Jean XXII, établi à Avignon, accorda des indulgences à la visite de l'autel Sainte-Catherine pendant la fête de la Conception.

Le concile de Londres, en 1328, en ordonna la célébration dans la province de Cantorbéry. Le même exemple était donné par la Sicile. Enfin, en 1334, le synode de Soissons la rangeait au nombre des fêtes dont il prescrivait l'observation suivant l'usage anciennement reçu dans cette Église. On la célébrait aussi, en 1343, dans le diocèse de Munster, en 1350 dans celui de Paderborn, en 1364 dans celui de Strasbourg, en 1369 dans celui de Séville, en 1378 dans celui de Sarragosse.

Jean de Varennes, curé du Mont-Saint-Lié près de Reims, fit parvenir en 1395, à Benoît XIII, un opuscule intitulé : *Viæ propace ecclesiæ*, dans lequel il proposait à ce pape, comme moyen d'obtenir la paix de l'Église, de faire célébrer partout avec octave la fête de la très-sainte Conception de la Vierge Marie.

Déjà dans votre pieuse ville de Metz cette fête était non-seulement reçue, mais demandée par les fidèles avec un louable empressement. Aussi je lis dans le nécrologue de la collégiale de Saint-Sauveur : **Que ly sires Symons li Gronaix l'eschevins qui fut nos ait cestuit an à tous jours maix doneit en sa devise... pour faire le service des iiij fetes de Nostre-Dame, cest à savoir : l'Annonciation, la Nativiteit, l'Asssomption, la CONCEPTION.**

Et le calendrier gothique qui accompagne le missel du même couvent porte : **VI Ides decembre officium conceptionis beate Marie pro deo. Simone le Gronaix milite missa de conceptiœ bte Marie Virginis pro dno petro Maria concornico nro.**

Or, Simon le Gronaix, le pieux maître-échevin de Metz, vivait en 1325.[1]

1 M. d'Hannoncelle l'a oublié dans sa généalogie des Gournay (*Metz Ancien*).

Quand nous n'aurions pas cette indication qui précise la date de l'apogée du culte de la Conception à Metz, nous possédons le Missel de l'abbaye de Saint Arnould, de 1324, qui porte à son calendrier: **VI des decemb. Conceptio beate. Virg. xii. S.** Cette même mention se retrouve dans le Missel des Trinitaires, qui est du quatorzième siècle; et dans celui de la Chartreuse de Rethel, de la même époque avec l'office de la Conception.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, l'office de la Conception de la bienheureuse Vierge se trouve, dès le douzième siècle, composé par saint Norbert, sur tous les Missels des Prémontrés. Ainsi les sombres arceaux de l'abbaye de Justemont, fondée sur l'Orne par saint Norbert lui-même en 1124; celle de Sainte-Marie-aux-Bois, créée en 1125 près de Preny; l'abbaye de Jeandheurs près de Bar, en 1126; Wadgasse sur la Sarre en 1135, l'abbaye Réval proche Commercy en 1140, retentissaient, depuis le commencement du douzième siècle, des louanges de la Conception Immaculée de Marie. Leurs habitants étaient vêtus de blanc en souvenir de ce grand miracle.

Enfin, plus près de nous, l'honneur de la France et de la province de Champagne, le docteur très-chrétien Jean Charlier, de Gerson près de Reims, chancelier de l'Université de Paris en 1395, et son prédécesseur Pierre Dailly, évêque de Cambrai, ont soutenu la croyance de l'Immaculée Conception. Le célèbre auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dans un sermon qu'il prononça au milieu de vous en se rendant au Concile de Constance, atteste que la fête de la Conception se célébrait alors dans presque toute l'Église romaine et dans l'Église grecque, et il a ajouté ces graves paroles : « Qu'il n'y a ni « danger pour la conscience, ni danger de tomber dans une erreur coupable « ou dans la présomption de célébrer cette solennité. Loin de là, il y aurait « beaucoup plus de présomption à ne pas la célébrer. »

Quant au cardinal Pierre Dailly, c'est cet illustre chancelier qui prononça la sentence fameuse contre les quatorze propositions dont l'hérétique Me Guil laume vous a fait connaître celles concernant la Conception. C'est lui qui, en 1387, poursuivit au nom du Christ ces propositions de Jean de Monteson, cet homme qui oublia les doctrines de son saint fondateur; c'est Pierre Dailly qui proclama que cette théorie était [1] *tanquam falsa scandalosa, præsumptuosè asserta et piarum aurium offensiva.* Jean Monteson feignit d'en appeler à l'anti-pape Clément VII, et s'en sachant condamné, il alla se ranger du parti du pape romain Urbain VI. Ce malheureux orateur est mort il y a quelques années sous le coup de l'excommunication qu'il avait bien méritée ; obscur et ignoré au fond de l'Espagne, ayant par sa présomption eu le malheur de *seminare zizaniam* semer la zizanie dans l'ordre des Dominicains, et de le faire persécuter par l'Université de Paris et même par le roi de France, le très-redouté Charles VI, qui interdit pour un temps l'assemblée générale de l'ordre dans ses États, et se montra tellement imbu des saines doctrines qu'il

---

[1] Par inadvertance M. Gousset suppose que c'est J. de Montesou qui traitait l'Immaculée Conception de proposition *fausse et scandaleuse*, p. 700. *La croyance à l'Im. Conception.*

ordonna aux Dominicains de célébrer tous les ans la fête de la Conception, et fit emprisonner tous les religieux de cet ordre, qui ne voulurent point souscrire à ce dogme. Après cette longue énumération, est-il possible — s'écria Guillaume Huyn, — de révoquer en doute la tradition de l'Immaculée Conception?

Tout l'auditoire par ses acclamations se déclara convaincu. Cette palinodie[1] eut pour résultat de révéler au clergé messin le talent ignoré jusqu'à ce jour de son archidiacre. Une occasion ne devait pas tarder à naître où ce talent allait être utilisé et grandir; cette occasion fut la fixation d'un Concile à Bâle pour l'année 1431.

---

[1] On appelait ainsi des chants contraires (παλιωδια) à ceux des protestants du seizième siècle pour soutenir la Conception de la Vierge Immaculée.

Ch. Abel.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LES DEUX MÈRES.

NOUVELLE TRADUITE DE L'ALLEMAND D'EMMA NIENDORFF.

Le jeune homme était trop préoccupé de lui-même pour deviner l'agitation intérieure de sa cousine, même pour remarquer que tantôt elle rougissait, tantôt devenait d'une pâleur mortelle; qu'elle s'appuyait, en fermant les yeux, sur le dossier de sa chaise, puis aussitôt se redressait comme un cierge, se penchait vivement sur sa broderie qu'elle laissait retomber l'instant d'après en jetant un regard de désespoir vers l'azur du ciel.

— Rien n'alla à souhait pour moi. Quand je devins plus grand, continua Arthur, même lorsque le bonheur m'arrivait, au travers de toutes mes joies, pendant toute mon enfance et ma jeunesse, je sentais une main brutale qui, comme un invisible ennemi, mêlait la tristesse au plaisir. Cela dura longtemps. Tout à coup mes entraves tombèrent. Le rapide vaisseau, déployant ses voiles, me porta vers le continent; j'étais mon maître, le monde s'ouvrait devant moi. C'était quelque chose d'étourdissant. Mais dans ce monde, précisément, je me sentis doublement pauvre et seul avec des aspirations vers un but que j'ignorais moi-même. Lorsque, l'automne dernier, quelques jeunes gens de ma connaissance, que j'avais rencontrés quelquefois à Paris, m'invitèrent à les accompagner dans le midi, chez l'oncle de l'un d'eux. Nous trouvâmes un château situé sur la côte, dans un site pittoresque. Mes compagnons de voyage,

bientôt entourés d'une société joyeuse, me plaisantaient sur mes courses solitaires vouées, disaient-ils, à l'inspiration, dans le pays des troubadours.

Un jour, écrivant en effet des stances sur mon album, je m'étais égaré dans la montagne. Tout à coup, au milieu des ormes et des ceps touffus qui, comme des guirlandes, vont d'arbre en arbre, je vis briller la mer à mes pieds. Elle s'étendait au loin, à la lumière du soir, semblable à des flots d'or et de pourpre. Un étroit sentier m'avait conduit vers une pelouse découverte où, du milieu des rochers tapissés de plantes grimpantes, s'élançait, en murmurant, une source limpide. Involontairement je me rappelai ces légendes de fées, si répandues dans ce pays. Sur un banc de pierre, garni de mousse, sous la voûte bleu foncé de l'éther, était assise une créature d'une telle beauté, que je me demandai : « N'est-ce point là l'ondine de la fontaine? » Les boucles de sa chevelure noire flottaient sur ses épaules caressées par la brise de la mer; elle avait un chapeau de paille passé au bras comme une corbeille. A côté d'elle une grande cruche pleine d'eau. Lorsque je m'approchai, il me sembla reconnaître cette brune figure du midi, ces yeux d'une douceur infinie. Je pensai à l'instant au portrait de là-haut. La jeune fille inconnue, joignant les mains, me dit d'une voix douce comme la prière :

— Monsieur, aidez-moi! ma cruche est trop lourde, je ne puis la porter plus loin, et ma pauvre mère attend impatiemment cette boisson. Elle souffre et espère être soulagée par l'eau de cette source vantée au loin. Notre servante était occupée, je suis venue moi-même. Si je n'étais pas rentrée avant la nuit, ma mère malade serait très-inquiète.

Je portai la cruche jusque devant sa porte. Elle parcourait devant moi, comme une gazelle, le sentier de la montagne.

— Demeurez-vous donc là, mademoiselle? lui demandai-je,

examinant avec surprise ce nid de pierre bruni par le temps, à moitié ruiné, et qui ne semblait soutenu que par sa verte couronne de lierre. Vous êtes donc une fée ou un sylphe de la montagne?

Elle me fit un gracieux sourire et m'invita, de sa voix harmonieuse et vibrante, à revenir bientôt pour que sa mère pût me remercier et me convaincre que l'on se trouvait très-bien dans leur repaire aérien.

— Nous planons comme des oiseaux sur la terre et la mer, dit-elle.

Quand elle eut disparu, je restai pétrifié, comme devant un prodige. Ses doux yeux m'avaient ébloui!... Depuis lors, Emily, j'ai souvent pensé que c'était ma mère qui m'avait conduit vers elle.

« Je revins souvent et fus bientôt l'ami de Blanche et de sa mère. Veuve d'un officier d'origine bourgeoise, elle avait loué une dépendance d'un ancien château de sa famille, vendu à la suite de l'émigration. Sa mère était d'une grande élévation d'esprit, d'une distinction surprenante; on remarquait facilement, sur sa physionomie, qu'une partie de ses ancêtres avaient pris naissance de l'autre côté des Pyrénées; elle élevait toute seule son enfant. J'appris à connaître le père par sa correspondance, lequel était aussi un homme fort distingué. Vous me comprendrez à peine, ma cousine, si je vous dis que pour moi commença, dans ces murs du moyen âge, une existence nouvelle. Le colonel Rosé était républicain, avec l'âme des vieux romains. Ses lettres et celles de ces amis, les débris de sa bibliothèque, reliques que m'avait confiées, pour les mettre en ordre, l'affection de sa femme, pendant les mois d'hiver que je passai dans un village voisin, développèrent d'une manière remarquable mon intelligence historique. Je commençais à envisager d'une toute autre manière l'organisation de mon pays, et j'espère que mon séjour en Provence ne sera pas perdu pour lui. Toutes les souffrances que j'avais éprouvées portaient

maintenant leur véritable nom. Je pénétrai le vain rôle de l'apparence régnant ici, à côté de supériorités réelles, et je considérai avec mépris le profond ébranlement que les institutions anglaises, malgré leur solidité si vantée, étaient destinées à subir dans quelque temps.

Ainsi se nouaient si étrangement pour moi les destinées du monde et celles de mon propre cœur. Je trouvai Blanche toujours la même, franche et ravissante enfant, comme je l'avais vue le premier jour, élevée par la nature et pour la nature, bien loin de ces marionnettes de salon, avec leur raide pédanterie et le vernis que leur donne la mode. Nous sûmes bientôt que nous nous aimions et que nous voulions rester unis pour toujours. Quand revinrent les rossignols, je partis pour aller demander la bénédiction de mon père. Je ne me dissimule pas que j'aurai bien des difficultés à vaincre, bien des préjugés qui s'élèveront contre moi. J'espère cependant, avec l'aide de mon excellente mère Eva, venir à bout de tout cela. C'est alors que j'appartiendrai à la vie, à l'action; je travaillerai pour mon pays, pour l'humanité; je ne ferai pas que rêver, comme on me le reproche. J'irai chercher, aussitôt que possible, ma fiancée. Comme je me réjouis de la conduire dans sa demeure! N'est-ce pas, chère Emily, Blanche trouvera en toi une sœur?

Au moment où la pauvre jeune fille, à la torture, faisait un effort désespéré pour lui répondre d'une manière amicale, on entendit des cavaliers arriver au galop dans l'avenue: C'était une troupe de gentlemen du voisinage. Sir Arthur quitta le salon pour recevoir ses hôtes, vivement contrarié d'être dérangé en ce moment.

CH. DE VELLECOUR.

(*La suite à la prochaine livraison*).

BIBLIOGRAPHIE.

Notice historique sur l'ancienne Abbaye royale de Saint-Arnould,

Par le Général Le Puillon de Boblaye.

Avant qu'une mort prématurée ne vint enlever le regrettable général Le Puillon de Boblaye à ses travaux, il avait achevé un ouvrage considérable dont le volume aujourd'hui publié forme la première partie. Ce volume n'en est pas moins une œuvre complète et qui offre un immense intérêt pour nos érudits, parce qu'il renferme l'historique de l'ordre des Bénédictins, dont l'importance religieuse et politique a été très-grande dans le passé de notre ville. M. de Boblaye a voulu écrire l'histoire de toutes les institutions militaires se rattachant aux armes de l'Artillerie et du Génie, et à force de soins, de recherches et de labeurs, il est venu à bout de cette formidable entreprise ; il semble même que la mort ait voulu l'épargner jusqu'à ce qu'il eut achevé son œuvre, car elle est venue le surprendre au moment où il venait d'y mettre la dernière main et où il s'occupait de la mettre au jour.

La *Notice historique* contient les détails les plus curieux et les moins connus, non-seulement sur l'école actuelle de Saint-Arnould, mais encore sur l'antique abbaye du même nom, qui occupait jadis un immense emplacement au sud-est de la ville et dont les murs vénérables durent être abattus lors du siége de Metz par Charles-Quint, en 1552 ; des plans de l'abbaye de Saint-Arnould en 1794, et de l'école telle qu'elle est en 1857, des lithographies qui ont le fini de la gravure et qui reproduisent des dessins chers aux archéologues, contribuent encore à enrichir cette remarquable publication qui témoigne de la science et de l'aptitude infatigable de son auteur pour les recherches historiques; aussi sera-t-elle consultée avec fruit, lue avec un véritable plaisir par l'érudition elle-même qui y découvrira de nouvelles perspectives curieuses sur notre histoire locale.

L'ouvrage exécuté sur magnifique papier, imprimé avec un luxe achevé de typographie, est en vente à la librairie Rousseau-Pallez; c'est une des belles œuvres bibliographiques qui soient sorties des presses messines.

P.

CHRONIQUE.

La saison d'été s'avance. Bientôt la musique rentrera dans le plein exercice de ses droits imprescriptibles. Moins d'un mois nous sépare de l'ouverture du théâtre, qui est impatiemment attendue par tous ses habitués, par tous ses fanatiques. Un grand intérêt s'attache, en effet, aux premières représentations qui permettront enfin de juger du mérite de la compagnie nouvelle dont on dit des merveilles. L'attente publique va peut-être même trop loin dans son optimisme, car c'est se préparer des déceptions que de trop bien augurer de ce qu'on attend. D'après ce que nous savons, la tonique artistique de l'année théâtrale prochaine sera très-satisfaisante, et nous nous réjouissons de l'apprécier *de auditu;* mais nous étonnerions peut-être bien des gens en disant que nous ne souhaitons pas qu'elle soit très-supérieure à celle des années précédentes. Ceci paraît un peu paradoxal; le vœu étrange que nous formulons est pourtant fondé sur les plus sages considérations que peuvent nous fournir la prudence et l'expérience, deux sœurs un peu refrognées, nous en convenons, mais qui sont de bon conseil. Suivez bien mon raisonnement : une troupe d'opéra d'un grand mérite est nécessairement composée d'artistes très-distingués; les artistes très-distingués reçoivent des émoluments en rapport avec leur valeur. Or, beaucoup d'émoluments très-élevés se traduisent, à la fin de chaque mois, en une dessication correspondante de la caisse, et il y a un proverbe italien qui exprime cette vérité, plus vraie encore au théâtre que partout ailleurs : *Qui va piano, va lontano.* La scène messine ne produit, bon an, mal an, qu'une recette déterminée et qui doit suffire à alimenter la machine dramatique pendant les huit mois où elle fonctionne. Le talent des interprètes peut certainement gonfler, dans une certaine mesure, le chiffre des produits; mais cette augmentation n'est que relative, elle s'arrêterait, nous en avons peur, à certaines limites, et une administration dont les dépenses seraient trop lourdes, en raison des appointements trop élevés des artistes, pourrait se voir arrêtée dans sa carrière par l'insuffisance des ressources, tout en offrant aux suffrages du public un magnifique ensemble de sujets. Le pro-

blème qu'il s'agit de résoudre est celui-ci : offrir des artistes dont le talent attire des spectateurs au théâtre sans imposer de trop lourdes charges à l'administration. Voilà quel est, pour nous, le secret des succès pratiques d'un directeur, et nous ajoutons que, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, le nouveau titulaire, M. Roy, nous paraît avoir sagement et habilement combiné, dans ce sens, son plan de campagne. Encore quelques jours et nous les verrons à l'œuvre, lui et ses artistes.

Nous avons, il y a deux mois, entretenu nos lecteurs des mérites de la chanteuse légère dont on attend les débuts. Elle possède tout à la fois la jeunesse, la beauté, le charme de la voix. Dans une exploitation théâtrale, une bonne cantatrice à roulades est la clef de voûte de l'édifice ; c'est à elle que revient — sans jeu de mots — le beau rôle, le rôle supérieur. Nous ne savons encore rien des ténors, mais on nous apprend le retour de M. Tholer, qui, il y a six ans, a tenu ici, avec succès, l'emploi de baryton. M. Tholer, en nous quittant, a desservi, si nous avons bonne mémoire, la scène d'Alger qui a de l'importance, et a figuré avec avantage dans plusieurs théâtres de grandes villes du midi. Cet artiste possédait, quand nous l'avons connu, une voix timbrée, mordante, et une individualité très-sympathique ; il était très-jeune alors, son talent doit être maintenant dans tout le charme et dans tout l'épanouissement de sa maturité.

On sait que M. Roy a eu l'heureuse prévoyance de fonder une véritable école de chœurs dont les éléments sont destinés à renforcer l'ensemble un peu grêle de nos choristes gagés. Un certain nombre de jeunes gens, 25 ou 30, ont répondu à l'appel du nouveau directeur, et quelques amateurs qui ont assisté à des répétitions de nos chœurs d'opéras les plus connus, nous ont rendu le meilleur témoignage des progrès que ces jeunes gens ont accomplis. Ils seront un appoint précieux dans les représentations, à l'éclat desquelles ils pourront beaucoup ajouter. Sans parler de l'élément vocal qu'ils viendront heureusement renforcer, ils donneront par leur nombre plus de vraisemblance à la mise en scène. Dans la *Muette*, la foule immense des révoltés comptera plus de neuf pêcheurs napolitains pour attaquer les quatre hommes et le caporal qui formaient les formidables cohortes du tyran espagnol. A tous les

point de vue, l'adjonction de ces jeunes choristes est une bonne fortune pour les futures destinées de la nouvelle administration.

Un violoniste distingué, M. Pellegrin, a donné à Metz, vers la fin de juin et au commencement de juillet, une série de concerts qui ont malheureusement subi la trop redoutable concurrence de la chaleur et du beau temps. C'est à peine si un public d'élite, c'est-à-dire déplorablement clair-semé, est venu diminuer, en les constatant, les vides regrettables de la grande salle de l'hôtel-de-ville. M. Pellegrin est pourtant un artiste d'un très-grand et très-sérieux mérite. Ses qualités ne sont peut-être pas éclatantes pour le vulgaire, ce n'est point un de ces exécutants télégraphes qui croient racheter par l'excès de la gesticulation ce qui leur manque comme science et comme acquit, mais il possède ce talent sûr de lui qui brille par le style, par le respect de l'art, par le culte de ce qui est beau et de bon goût. Les véritables connaisseurs l'ont beaucoup apprécié, beaucoup applaudi; mais ceux-là ne remplissent pas les salles de concert, ils sont les rares fidèles qui écoutent le Prophète dans le désert, mais ils ne parviennent pas à faire du désert un lieu attrayant et peuplé. M. Pellegrin, hélas! a donc remporté de notre ville moins d'écus que de félicitations sincères auxquelles nous sommes heureux de joindre un peu tardivement les nôtres.

Nous avons publié, au mois de juin, les noms de nos artistes peintres dont les œuvres ont été envoyées et admises à l'exposition des beaux-arts de Paris. La distribution des récompenses a eu lieu le 16 août. Voici les noms de ceux de nos concitoyens qui ont retenti glorieusement sous les voûtes du Palais de l'Industrie.

La Moselle comptait seize exposants, elle a obtenu six distinctions: elles ont été données à M. Adolphe Yvon (médaille d'honneur), à M. Devilly (rappel de médaille de 3e classe); Mademoiselle Haillecour, Mademoiselle Paigné, M. Pelletier et M. Valerio ont obtenu des mentions honorables.

PHILBERT.

L'Administrateur-Gérant, A. ROUSSEAU.

Metz, Imp. de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

LES RUES DE METZ.

ETYMOLOGIE DES NOMS ET NOTES HISTORIQUES.

Rue Paixhans.

Avant 1552, époque mémorable du siége de Metz, dont l'issue fut si funeste à l'orgueilleux empereur Charles V, le terrain situé derrière le couvent des Carmes était connu sous le nom du *Grand-Meis*, [1] c'est-à-dire le Grand-Jardin.

Les eaux de la Seille, charriant leurs alluvions fécondantes, avaient rendu ce terrain accessible à de riches cultures. De nombreuses maisons de vignerons et de maraîchers y avaient été bâties dès un temps reculé. Elles se trouvèrent plus tard groupées autour de trois monuments religieux : la *paroisse de Saint-Hilaire-le-Grand*, le *monastère des Cordeliers observantins* et le *couvent des Sœurs collettes.*

Les Chroniques messines [2] fournissent beaucoup de renseignements sur les *Cordeliers observantins* ou *Frères de l'observance ;* [3] Elles rapportent en ces termes, leur arrivée dans

---

[1] Mot dérivé de *Mansus* d'où on a formé *Maix*, *Meix*, *Meixe*, *Meisse*, enfin *Meis.*

[2] Edit. Huguenin. Page 143, 147, etc.

[3] Les Frères de l'observance étaient ceux des Cordeliers qui persistaient dans la renonciation à la propriété des biens temporels pour vivre d'aumônes recueillies.

Ils prétendaient que les religieux de l'ordre des Frères mineurs de Saint-François d'Assise, avaient été réformés, selon la règle de ce saint, par le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens « à ce député et ordonné de l'autorité apostolique, au couvent de Suze, où avait été enseveli le corps de saint François. »

Les Cordeliers observantins se divisèrent eux-mêmes. Il y eut bientôt les Cor-

notre ville : « L'an mil iiij^{c} et xviij (1418) fut grosse mor-
« talité à Mets, et vint en Mets une maniere de freres qui
« se faisoient appeleir de l'observance, et les aultres les appe-
« loient de la tierce ordre de St-Françoys, et n'obeyssoient
« aux freres cordelliers, mais les appelloient en lieu d'obeys-
« sance les freres de l'ordre relaschée pourtant (parce) que
« lesdits cordelliers avoient inpeltré (obtenu) plusieurs pre-
« villaiges contre la vie et regle de Saint-Françoys, et ne la
« tenoient mie comme ilz devoient ; mais entre eulx la me-
« noient comme ilz disoient et n'avoient point de couvent, ne
« de recept (refuge) en cestuit pays..... Et vint à Metz ung
« desdits freres de la tierce ordre qui s'appeloit frere Bau-
« den ou Baude, [1] qui n'estoit mie clerc, [2] mais il avait belle
« éloquence et estoit tant (si) bien disant que c'estoit mer-
« veille de ce qu'il pouvoit dire..... Et pour estre bien venu
« entre le peuple, il preschoit à ses avantaiges.[3] Et quand il
« apperceust qu'il estoit en la graice du peuple, apres avoir
« presché deulx ans ou trois, il en alla en une aultre con-
« trée ; et deulx ou trois ans apres, il revint et ramena de

---

deliers dits de la *grande observance* qui se laissèrent faire des rentes ; et les Cordeliers de *l'étroite observance*, qui refusèrent obstinément toute libéralité autre que des aumônes.

[1] Les Cordeliers observantins, établis à Metz, ne tardèrent pas à être plus connus sous le nom de *Frères Baudes*, en souvenir du célèbre sermonnaire.

[2] La qualité de clerc n'était pas exigée pour pouvoir entrer dans le tiers ordre de Saint-François. Le tiers ordre comprenait les gens qui avaient été mariés : ceux-ci suivaient une règle particulière.

Voyez pour les détails relatifs aux *Cordeliers*, la *rue sur les Murs*.

[3] Le peuple appelait les Frères de l'observance, *les bons Frères*.

« Les dits freres de l'observance, qu'on disoit les bons freres, mentionnent les
« Chroniques déjà citées, alloient deschaults et portoient habitz deschirés, du
« plus gros drap, blanc gris ou de camelin, qu'ilz pouvoient trouveir..... Et di-
« soient que c'estoient habitz semblables aux habitz que Sainct-Françoys portoit ;
« et que les habitz que les Cordelliers portoient quilz les avoient impeltrés avec
« plusieurs autres choses à cour de Rome, et que c'estoit contre la règle Sainct-
« Françoys. Et pourtant les appelloit-on les frères de l'ordre relaschée, à cause
« qu'ilz ne tenoient mie la regle de St-Françoys.

« ses freres à Metz en une petite chaippelle, [1] où ils de-« meurerent.....

Le *Frere Baude* attira une multitude si grande à ses sermons, que bientôt il « ne prescha plus enz eglises; ceulx « qui avoient en luy devoltion, le faisoient prescher enz « grandes plaices et plaices communes, en Chainge, en Chambre, en les cours des abbayes, enz grans cipmetieres des « eglises. Et depuis ceux qui vindrent apres ledit frere Baude, « on les faisoit prescher par les plaices communes, pour « (à cause de) la presse du peuple..... Apres la mort dudit « frere Baude revint ung aultre qui s'appelloit frere Symon, « avec plusieurs aultres freres de ladite ordre, qui pres-« choient pareillement, durement contre les gens d'église, « nobles et gentilz hommes, à l'avantaige du peuple. »

Au mois de septembre 1427, arriva un autre Frère de l'observance, nommé Jehan Lyonnet. « Il prescha tellement, que « Jehan George, l'aman, entreprint d'acheteir plusieurs « grainges et maisons, meizes et gardins, vers grant meize, « et acomença à faire faire une eglise pour lesdits Freres. « Et ayda ledit Frere Jehan Lyonnet à deviseir leur nueve « eglise que ledit Jehan George leur faisoit faire. »

Après le départ du remuant sermonnaire Jehan Lyonnet, les quatre ordres mendiants établis dans Metz, s'agitèrent contre les Frères de l'observance, et voulurent s'opposer à la construction de leur église. « Ils impetrerent lettres et bulles « contre lesdits freres et ledit Jehan George, disant, c'est « assavoir: lesdits Cordeliers, qu'il ne debvoit y avoir deux « couvens d'une ordre ou d'une religion des mendians, ne « de cinq lues (lieues) de tout pres d'un ancien couvent. Et « les Cairmes disoient que on ne debvoit mie acommencier « à avoir ne faire nul nouvel couvent de religion à sept « vingt (140) toises et pres d'ung ancien couvent; car on ne

---

[1] Cette chapelle était située au *Grand-Meis*, près de l'embouchure de la Seille. (Bibliothèque de Metz, Ms. 160.)

« sçaveroit trouveir sept vingt toises entre le couvent desdits
« Cairmes et le nouvel ouvraige que on faisoit pour lesdits
« Freres en grant meize..... Et en fut le proces esmeu à
« cour de Rome. »

Le peuple témoigna un vif mécontentement envers les opposants, et cessa d'envoyer le pain et les aumônes qu'il avait coutume de remettre aux quatre ordres mendiants. Les parties furent mandées devant les Magistrats de la cité. Les Cordeliers offrirent aux Observantins de les recevoir volontiers dans leur couvent, promettant de les faire participer à leurs biens, mais à la condition qu'ils se soumettraient à leur obéissance. La réponse des Frères Baudes, on le suppose, fut un refus de souscrire à ces propositions. Le 5 décembre 1427, ces derniers déposèrent par écrit les motifs de leur conduite entre les mains des *Treize*, officiers municipaux chargés de rendre la justice. [1] La lettre portait pour suscription: *Aux tres honorables et saiges seigneurs, les seigneurs du grand conseil de Mets, Trese et aultres communement y convenant,* et était signée: *Vostre pouvre serviteur et indigne chappelain frere Symon, garde des Freres de l'observance.*

Au mois de novembre 1428, un Cordelier observantin, plus hardi prédicateur que tous ceux qui étaient encore venus à Metz, commença ses sermons. « Il s'appelloit maistre
« Guillaume, et ne volloit point que on l'appelast maistre,
« simplement frere, encore bien qu'il fust maistre et mais
« grand clerc, et avoit esté un très-grand advocat en parle-
« ment de Paris. »

L'audace et l'exaltation de frère Guillaume l'écartèrent de la vérité, et jetèrent des germes de division. Le clergé et les magistrats, d'un commun accord, firent heureusement bonne garde et justice. De la sorte, maître Guillaume jugea prudent de quitter Metz. Le 7 août 1429, « il partit, disant qu'il

---

[1] Ainsi nommés du nombre des membres qui composaient ce corps de la Magistrature de la cité.

« estoit cité à cour de Rome, et qu'il y alloit pour luy def-
« fendre, et qu'il y oseroit bien alleir teste levée. Mais pour
« doupte du feu (par crainte de périr par le feu,) ou qu'il
« ne luy convint revocqueir ce qu'il avoit dit, il se entreporta
« (se garda bien) d'y alleir et y envoya pour ses procureurs,
« le ministre de la Trinité et maistre Robert, curé de Saint-
« Hilaire-le-Petit, et en alla en Auvergne. Et pour icelle cause
« qu'il ne se compairut personnellement, fut-il dénoncé
« pour excommunié et condampné à cour de Rome; mais
« on ne peult estre saisi de luy. Et, par bref apostolique, fut
« ordonné et condamné que l'eglise de grant meize fut def-
« faicte, et que on ne soustint plus nulz desdits freres: de
« quoy on en fist petite obeyssance. »

Par suite de la faible exécution donnée à Metz aux ordres expédiés de Rome, les Ordres mendiants adressèrent des plaintes plus vives que précédemment contre les Frères Baudes. Le pape convoqua un chapitre au couvent de Suze, en Italie..... Frère Guillaume et ses consors y furent condamnés. « Mais pour bien depuis fut advisé que tous ceux qui vol-
« roient venir à obeyssance, que on les receupt et traitast
« gracieusement; et les desobeyssant escheussent à peine
« d'excommuniement. »

Frère Wailtrin Clairiès, Cordelier de Metz, député à Rome par son Ordre, était de retour au commencement de septembre 1430. Il apportait les bulles et ordonnances du pape
« que on n'ouvrast (travaillât) plus en l'eglise desdits freres
« Baudes que ledit Jehan George, l'aman, leur faisoit faire
« en grant meize, et que partout où ledit frere Guillaume
« et ses complices arriveroient et seroient, que on cessast
« les messes et aultres services divins, se dont n'estoit qu'ilz
« venissent (si ce n'était qu'ils vinssent) en l'obeyssance des
« freres cordelliers, et que leur eglise à Mets fut deffaicte,
« les fondemens rasés et despartis: de quoy la mutinerie
« commencée fut plus eslevée et enflammée que devant en a
« Mets. »

La partialité et l'ardeur que les adversaires des Frères Baudes mettaient à les poursuivre, indisposèrent les Treize. Dans le but d'effrayer les quatre ordres mendiants, « la cité mist « la main et saisit toutes leurs cens et heritaiges que lesdictes « quaitres ordres avoient, et y commit gens pour les recepvoir « et en rendre compte. Néantmoins, celle ordonnance ne dura « gaire. Les prédications scandaleuses causes des esmotions « et monopolles advenues et faictes en Metz, » furent enfin terminées par la condamnation définitive « dudit maistre « Guillaume Jossealme de l'ordre des frères mineurs, dits « religieulx, » condamnation que le saint concile de Bâle prononça le 10 janvier 1433.

Les Frères de l'observance se tinrent dès lors en grande vigilance dans Metz. Enfin ils réussirent à s'établir au Grand-Meis. « Le vingt sixiesme jour de jullet mil iiij^{c} et l (1450), « fut sacrée et begnitte l'eglise que Jehan George, l'aman, « avoit fait faire et fondeir en grant meize, au nom de sainct « Françoys, pour les freres de l'observance qu'on disoit les « frères Bauden, par frère Jehan Isambair des frères prois-« cheurs, suffragant de Mets, et evesque de Grisapolinensis. » Les Frères Baudes demeurèrent jusqu'en 1552 dans la partie septentrionale du Grand-Meis, à peu de distance des grilles de Rhinport.

La maison des religieuses de Sainte-Claire, dites *Damianistes*, de *l'Ave Maria* ou *Sœurs collettes,* [1] avait été fondée, en 1482, dans le voisinage et au-dessous du couvent des Frères Baudes, aux frais d'une pieuse dame Nicole Geoffroy de Luxeuil, veuve du vertueux sire Nicole Louve, ambassadeur de la cité.

---

[1] Ces religieuses étaient auparavant du tiers ordre de Saint-François, et habitaient Vic. Lorsqu'elles eurent embrassé la réforme de la B. Collette, restauratrice de la règle de Sainte-Claire, elles se rendirent à Metz pour y pratiquer la réforme qu'elles venaient de recevoir.

Le couvent de l'Ave Maria de Paris, près de l'Arsenal, a été fondé par les Sœurs collettes de Metz.

La paroisse de *Saint-Hilaire-le-Grand*, près de la porte Sainte-Barbe, était beaucoup plus ancienne que le couvent des Cordeliers observantins et que la maison des Sœurs collettes. Il est vraisemblable que l'église de Saint-Hilaire avait remplacé une chapelle bâtie aussitôt que le Grand-Meis avait reçu ses premiers habitants.

Dès le treizième siècle, les forgeurs et fondeurs en cuivre, trop resserrés *intrà-muros*, s'étaient établis dans une portion du Grand-Meis.

La *rue d'Aiest*, [1] sise en avant de la rue Paixhans, servait de principale communication à ce vieux faubourg de Metz, et se terminait au lieu dit le *Grand-Gravier*, au-dessus des moulins de la Basse-Seille. On arrivait à la rue d'Aiest presque en ligne droite de la porte Serpenoise, par les différentes rues construites sur les vestiges d'une voie romaine. [2]

Au-delà du passage voûté sous le rempart actuel, [3] vis-à-vis la rue Marchant, un pont avait été jeté sur le fossé, en avant d'un petit château flanqué de deux tours. Ce pont conduisait à la porte du *Pont Rengmont* [4] ou de *Sainte-Barbe*, qui se trouvait autrefois sur l'une des plus grandes communications de la ville. [5]

En 1552, le Grand-Meis fut transformé en un vaste retranchement qui reçut le nom de Guise, parce que cet illustre

---

[1] Du latin aggestum (alluvion).

[2] Rue des *Grans-Carmes*, la place *Sainte-Séguelène* et les rues de *Ste-Creux*, *Staixon*, du *Plat d'estain*, des *Viez-Bucheries* et *Serpenoise*.

[3] Ce passage peut être utilisé en cas d'incendie.

[4] Ce mot, dont l'orthographe a considérablement varié, est sans doute une corruption de *Rhinmont*, c'est-à-dire mont du Rhin. Le quai le plus proche (aujourd'hui *quai de l'Arsenal*) n'était-il pas nommé *Rhinport*, quai du Rhin?

[5] C'est par la porte Sainte-Barbe que sortit la première armée française qui ait traversé la ville de Metz. (Voyez pour la narration et les causes de cet événement la *place Saint-Thiébault*.)

Des travaux de nivellement, récemment exécutés dans l'intérieur de l'arsenal d'artillerie, ont aidé à restituer le tracé de l'ancien chemin compris entre le débouché de la rue Marchant et la porte Sainte-Barbe.

et heureux défenseur de Metz le fit élever et y travailla de sa propre main, avec l'élite de la noblesse française, alors renfermée dans nos murs : « Nos soldatz, » rapporte Bertrand de Salignac, témoin occulaire, [1] « nestoyent paresseux à la « demolition des bastiments vers la porte saincte Barbe, « portant par terre ce grand nombre d'edifices demourez « hors du retranchement, afin que si iceluy quartier venoit « à estre prins, lequel toutesfois on ne deliberoit legierement « abandonner, il ne s'y trouuast rien en estat qui peut faire « faveur à l'ennemy. Et de mesmes poursuyvoient les mai- « sons, ioignants les murailles de la ville, faisant un espace « tout du long pour y mettre gens de bataille et y pouvoir « faire rampars et tranchees. »

Voici les détails contenus dans les Chroniques messines, relativement à ces travaux de démolition : « En mil v^{c} et lij, on vint à abattre plusieurs maisons, en commençant premièrement à la Basse-Seille, et allant toujours de travers, tout jusqu'aux Piedz deschaulx et jusqu'à la muraille de la ville, et firent des merveilleux remparts de terre d'ung costé et d'aultre jusques aux Carmes, et fut la ruelle des Carmes estouppée toute de terre. Et furent abattues toutes les maisons, tant d'un costé que d'aultre, jusqu'à la paroiche Sainct-Hilaire et mesme ladite paroiche.

« Le couvent des Pieds deschaulx fut abattu et l'église, et toutes les maisons tout à l'entour des Sœurs Collettes, et plusieurs maisons en la rue et disoient que toute la rue s'en iroit par terre. »

Les Frères Baudes, [2] dépossédés de leur couvent, reçurent en échange les bâtiments et la chapelle de Saint-Antoine sur Moselle. [3] Quant aux Sœurs collettes, on leur donna la

---

[1] *Le Siège de Metz*. Paris, Estienne. 1553.

[2] Nommés, par les annalistes de 1552, *les Pieds Deschaulx*, à cause des sandales de bois que ces religieux portaient.

[3] Quai de la Moselle appelé plus tard le quai Saint-Pierre.

maison de la Trinité, située sur partie du terrain plus tard envahi par la citadelle.

La construction du retranchement de Guise permit à l'artillerie de la place de faire si bien son devoir, que l'attaque de ce côté dut être presque aussitôt abandonnée par le duc d'Albe, généralissime des troupes impériales. Le courage des habitants ne sera jamais séparé de la bravoure française dans ce siége. François de Guise écrivait au roi Henri II se trouvant à Saint-Mihiel, *qu'il pouvait conduire son armée où il lui semblerait bon, qu'il n'avait besoin d'aucun secours, et qu'avec l'aide qu'on lui prêtait dans la ville, il était en état de soutenir un siège de dix mois.* [1]

A l'époque de l'établissement de la deuxième enceinte de Metz (commencement du treizième siècle), le quartier du Grand-Meis fut l'une des trois nouvelles limites comprises dans les fortifications. Cette partie de la place était défendue sur la Moselle et sur la Seille, à partir des grilles du Rhinport, par les tours[2] carrées ou circulaires des *Tisserands,* des *Chenviers* (Chanvriers) et des *Mosniers* (Meuniers); des *Wercoliers* (Bourreliers) et des *Cordiers;* des *Coustelliers* et des *Huilliers;* du *Diable;* [3] des *Mareschaux;* des *Chaudronniers*, des *Potiers de cuyvre* et des *Estuveurs;* des *Massons;* des *Tailleurs;* des *Bourciers* et des *Courriers* (corroyeurs); et de la Cité. [4]

Jehan Simar, statuaire distingué, né au Grand-Meis, tra-

---

[1] Consultez l'ouvrage suivant: JOURNAL DU SIÉGE DE METZ EN 1552. *Documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur Charles-Quint et à ses travaux devant cette place; — Et description des médailles frappées à l'occasion de la levée du siége.* Recueillis et publiés par F.-M. Chabert. Un volume in-4°, avec plans et gravures. Metz, 1856. Typographie et Librairie de Rousseau-Pallez.

[2] L'ancienne muraille a été restaurée dans la première moitié du dix-neuvième siècle. On lit sur chacune des tours le nom de la corporation qui était chargée de sa défense.

[3] La tour du Diable occupe le saillant au-dessus de l'embouchure de la Seille. Les tours suivantes se trouvent le long de cette rivière.

[4] La défense de ces dernières, à droite du Pont-Rengmont et au nombre de quatre, était réservée aux soldoyeurs ou gens à la solde de la cité.

vailla aux magnifiques portraits des douze apôtres placés dans l'église des Carmes. « Les benoits disciples étaient assis chacun sur un siége, d'après le témoignage de l'Ecriture *(sedebitis super sedes duodecim judicantes)*; ils étaient portés les uns et les autres sur des culs-de-lampe en forme de tourillons hauts de trois pieds. » [1]

C'était au bas des portraits des apôtres et sur la même ligne, entre les deux portes, que se trouvaient la statue du comte Robert, duc de Lorraine, et celle de son épouse. Ces deux statues étaient de grandeur naturelle et avaient été « parfaitement ouvrées (sculptées) par le même Simar, logeant au quartier d'Aiest. » [2]

---

[1] *Notes sur les anciens couvents, abbayes et monastères de la ville de Metz*, recueillies par le comte Emmery. M. C.

[2] Notes citées. Robert et la comtesse Marie, son épouse, avaient contribué pour une certaine somme, à la dépense de la construction de l'église des Grands-Carmes. Le manuscrit 160 de la Bibliothèque de Metz contient la description ci-après de leurs statues qu'on voyait aux Grands-Carmes :

« Les figures du comte et de la comtesse sont curieuses et mériteraient d'être gravées. Le comte est en manteau long doublé d'hermine, les revers paraissent de haut en bas larges de quatres doigts de chaque côté. Il est sans bas et a sur la tête un bonnet singulier recouvert sur le derrière d'une espèce de toile fine, et sur le devant c'est un gros bord de fourrure large et bouclé de quatre doigts. Les manches de cette grande robe sont très-longues et fendues dans le milieu. Les bras du prince passent par ces fentes et se réunissent sur la poitrine où il joint les mains. On voit par la fente du milieu sa robe courte en forme de sac autour de laquelle paraît la ceinture de trois doigts de large qui la serre. Elle lui tombe sur les genoux. Ses jambes sont chaussées d'une sorte de bottines molles. Au bas de cette statue sont les armoiries du comte Robert. — La figure de la princesse est parfaitement belle ; elle joint les mains comme son mari ; elle a les yeux baissés et d'une modestie respectable. Sa tête est couverte d'une espèce de double voile qui lui tombe sur les épaules en s'élargissant et qui forme autour de la tête une espèce de capuchon. La chemise, ornée au tour de gorge en dentelle superbe, lui couvre toute la poitrine. Une chaîne d'or à double chaînon lui pend au cou et tombe vers le milieu de la poitrine. Sa robe est doublée de même par le bas à la hauteur des genoux ; elle est longue, très-serrée au dessus des reins, et très-ample par le bas. Les manches en sont très-justes à la taille jusqu'au dessous du coude, où dès lors elles s'élargissent très-fort commme une manche de minime et aboutissent au poignet. Les deux mains jointes sont ornées à chaque doigt d'un anneau d'or. Au-dessous des pieds se voient les armes de France à trois fleurs de lys. »

Le retranchement de Guise, composé de deux bastions et d'une très-longue courtine à laquelle on ajouta plus tard une demi-lune, sous l'inspiration de l'illustre Vauban, s'appuie à droite sur la Seille et à gauche sur la Moselle. On voit sur chacun des bastions l'écu mutilé de France, surmonté de la couronne royale, et au-dessous, les armoiries, entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit, de François de Scepeaux, sire de Vieilleville et comte de Durethal, maréchal de France, sous le gouvernement duquel eut lieu le revêtement en pierres de taille de cette fortification. Plusieurs H semés sur les faces et sur les flancs de la muraille confirment que la construction en fut achevée sous Henri II. Quant au mur de la courtine, il est formé de moëllons d'assez gros appareil, coupés par des chaînes de pierre de taille. La date de la bâtisse est indiquée par l'inscription suivante : *L'an 1570 cest owraige fvst commancez, lors estoit Me Eschevin de Metz Didier de Villez.* Quelques ornements en relief, mais sans intérêt, se trouvent sur la muraille.

Non loin de la porte Sainte-Barbe, les protestants eurent, en 1561, un temple et leur cimetière, du consentement de M. de Vieilleville ; mais ils n'en demeurèrent pas longtemps en possession.

A partir de 1552, le Grand-Meis [1] était devenu terrain militaire. Vers le commencement du dix-huitième siècle, notre ville, par l'importance de ses fortifications, avait définitivement pris rang parmi les places de guerre du premier ordre. Un arsenal, en rapport avec les vastes constructions créées à Metz et le rôle qu'elle était désormais appelée à remplir, manquait encore. De 1725 à 1730, l'*Arsenal d'artillerie* fut élevé dans le retranchement de Guise. [2]

C'est surtout depuis 1770 que cet établissement a reçu

---

[1] Les Messins continuaient à fréquenter ce lieu comme promenade publique.

[2] L'Arsenal est borné au sud-est, par des fossés profonds où coule la Seille et par les hautes murailles construites au treizième siècle.

un grand développement. En cette année, on y établit la scierie et le cours d'eau, le réservoir et les premières usines; quatre ans plus tard eut lieu la construction du pont au saillant. Successivement des bâtiments simples, mais commodes, furent élevés; on profita plus largement de la Seille, dont un bras traverse l'arsenal pour y faire mouvoir des usines spécialement affectées au service de l'artillerie.

Cet arsenal dispose de ressources immenses qu'il assure constamment à l'armée. [1] Outre les compagnies d'ouvriers qui y sont attachées, de nombreux ouvriers externes sont fréquemment employés dans les ateliers de menuiserie, de charronnage et aux forges. [2]

Les magasins sont vastes, les objets qu'ils renferment sont bien distribués. La salle d'armes contient plus de cinquante mille fusils modernes, et un nombre considérable de pistolets, de sabres, de lances et de fusils de rempart, vieux modèle. Il existe aussi plusieurs trophées d'armes étrangères.

On voit à l'Arsenal, à gauche en entrant, après avoir traversé le pont, une énorme couleuvrine en bronze, placée sous un abri en bois. Ce canon qui a été fondu en 1578, [3] par l'archevêque de Trèves, est orné de moulures et de ciselures, surmonté d'un griffon ailé, et porte cette devise, en langue allemande : *Je me nomme Griffon : je suis au service de mon*

---

[1] Il paraît qu'en 1814 on y monta sur leurs affûts, en deux mois, deux cents pièces d'artillerie de campagne, avec leurs caissons et tout leur attirail de guerre. Cette belle fourniture se fit dans un temps où les magasins dégarnis par nos grandes guerres, ne présentaient presque rien de confectionné.

[2] Le chiffre de ceux-ci s'est élevé à la fois jusqu'au-delà de cinq cents.

[3] Cette date se lit sur la pièce elle-même, au tiers environ de la longueur de la volée, ainsi que le nom du fondeur (Simon), au-dessus d'un écusson armorié, composé de croix et de fleurs de lis que soutiennent deux hommes armés de pied en cap. Le travail de la coulée du Griffon ne semble pas avoir été très-soigné.

gracieux seigneur de Trèves; là où il m'ordonne de sévir, alors j'enfonce et forts et murailles. [1]

C'est assurément parmi les pièces à dimensions extraordinaires, faites principalement dans le seizième siècle, une des plus remarquables. Le Griffon pèse 12914 kilogrammes 743 grammes; il a 4 mètres 665 millimètres de longueur; son diamètre intérieur est de 216 millimètres. Son boulet pèserait 78 kilog. 500 grammes. L'affût, [2] sur lequel repose cette pièce, a été construit en 1812, par la 14e compagnie d'ouvriers d'artillerie, sous les ordres de M. le baron Dessales, colonel directeur à Metz.

Le Griffon a été pris en l'an VII de la République, au fort d'Ehrenbreistein situé sur la rive droite du Rhin, en face de Coblentz. Il était en batterie et disposé de manière à enfiler l'enbouchure de la Moselle. Cette pièce a été transportée par eau à Metz.

Quelques autres pièces étrangères sont, au contraire, remarquables par leurs ciselures et leurs reliefs. [3]

L'arsenal d'artillerie est isolé de la ville par un large fossé et par le rempart. La porte d'entrée [4] est fort belle et décorée des attributs de la guerre qui sont surmontés de drapeaux et d'une immense couronne à jour. L'ancienne porte, dite Sainte-Barbe, établit la communication de l'arsenal avec le dehors de la ville. Cette porte [5] est bien mu-

---

[1] Cette inscription se trouve dans un encadrement rectangulaire, vers le milieu du renfort.

[2] L'ordre de construire cet affût avait été donné dans l'intention d'envoyer le tout à Paris pour être placé aux Invalides.

[3] Un plus grand nombre existait autrefois, mais plusieurs ont été transférées à Paris pour aider à couler la statue de Napoléon Ier qui surmonte la glorieuse colonne de la place Vendôme.

[4] Elle est située vis-à-vis la place formée en 1835, à la suite d'acquisitions de terrains faites par l'État devant la rue de l'Arsenal.

[5] Elle a été reconstruite au seizième siècle. Le vieux nom de Sainte-Barbe, donné à cette porte, convient encore parfaitement, puisque la sainte, après avoir été l'auguste patronne du Pays Messin, est restée celle de l'artillerie.

tilée aujourd'hui. C'est sur son fronton que le gouvernement de la cité avait fait écrire ces mots si fiers et si énergiques: *Dieu nous doint paix dedans, nous avons paix au dehors*. On y voit encore des traces en partie lisibles de cette orgueilleuse inscription. Au-dessus du château fortifié de la porte Sainte-Barbe flottait le drapeau aux armoiries de la République [1], mi-partie *sable* et *argent* [2], division qui est expliquée de la manière suivante par un manuscrit de 1541 :

> Qui les couleurs vouldra savoir
> De mes armes? c'est blanc et noir,
> C'est que par blanc : vita bonis,
> Et par le noir : mors est malis.

En 1805, il y eut à l'arsenal d'artillerie une terrible explosion qui causa de grands dommages dans la ville et fit plusieurs victimes dans l'intérieur de l'établissement.

L'*Ecole d'artillerie, établissement impérial*, situé en face de l'Arsenal, est un magnifique édifice de construction moderne; commencé en 1827, il a été achevé en 1832. Il renferme la Direction de l'artillerie et l'Ecole régimentaire de la même arme. Les travaux en ont été dirigés par MM. Michaud et Platel, capitaines, sur les dessins de MM. Bonneton, Ducamp, de Ligneville et Pernet. L'hôtel se compose de trois corps distincts destinés à des services spéciaux. Celui du milieu, ouvrant à chaque étage sur une galerie en arcades et sur une vaste cour fermée par une grille, contient les salles de l'Ecole. L'étage souterrain, donnant de plein pied sur l'arrière-cour, est consacré à un très-grand hangar pour l'instruction pratique d'hiver de la troupe. Le pavillon de droite, sur cour et jardin, sert à la Direction; le pavillon de gauche, également sur cour

---

[1] Anciens plans de la ville de Metz.

[2] En *pal*, le dextre, sable; le senestre, argent.

et jardin, est habité par le général commandant l'artillerie de la division.

Cette importante construction, élevée en grande partie sur l'emplacement de l'ancien couvent des Grands-Carmes, a beaucoup contribué à embellir ce quartier éloigné, en livrant à la circulation un passage depuis longtemps désiré. Ce passage avait reçu le nom de *rue Militaire*, puis de *rue du Rempart des Juifs*, enfin de *rue du Rempart de l'Arsenal*. La reconnaissance publique a substitué à cette dernière dénomination celle de *rue Paixhans*. Ce changement a été autorisé en vertu d'un décret impérial du 14 janvier 1855, rendu sur l'initiative prise par le conseil municipal de Metz. Le souvenir du général Paixhans, [1] en effet, ne pouvait mieux être consacré qu'au sein des différents établissements [2] de l'arme qu'il avait illustrée.

Le rempart longeant toute la rue Paixhans offre surtout une promenade agréable aux habitants du quartier. La prudence exigerait que, dans la partie très-élevée, vers la porte donnant entrée à l'Arsenal, on posât un garde-fou du côté de la place. L'exécution d'une pareille mesure préviendrait tout accident.

Devant le même rempart, du côté de la rue de la Basse-Seille, est la *Maison des Orphelins*, connue sous le titre d'*OEuvre de la Providence*. Les noms des bienfaiteurs des pauvres doivent être principalement conservés et honorés. Aussi nous empressons-nous de rappeler que le premier

---

[1] Henry-Joseph Paixhans, général de division, grand-officier de la Légion d'honneur, savant artilleur et écrivain, né à Metz le 22 janvier 1783, mort à Jouy-aux-Arches le 19 août 1854, est l'inventeur des canons à bombes qui ont retenu son nom et dont l'usage s'est étendu dans toute l'Europe. Le portrait du général, offert par sa famille, a été placé à l'hôtel de la commune. (*Annales de la Moselle*. 1854, page 58. — 1855, p. 65.

[2] Tels que casernes, polygone, ateliers de fusées de guerre, arsenal, école de pyrotechnie, école régimentaire. Tous ces établissements sont réunis sur un même point et dans l'étendue d'un quart de lieue carré.

établissement des orphelins à Metz a été fondé par le zèle et par la charité de MM. Berlandier, de Chény, Charles du Coëtlosquet, Michel Pécheur et l'abbé Sauce. Le local primitivement occupé par l'Œuvre de la Providence fut l'Evêché. En 1833, Mgr Besson, alors évêque de Metz, avait abandonné provisoirement à la nouvelle institution, la partie de son palais devenue libre par la sortie des Frères de la Mission. La cérémonie de consécration fut célébrée le 6 juillet 1834.

La Maison des Orphelins est dirigée actuellement par des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Près de quatre-vingts enfants y sont recueillis ; en même temps qu'ils y reçoivent l'instruction, ils apprennent un état manuel.

En 1856, le bâtiment éclairé sur la voie publique a été converti en chapelle.

F.-M. Chabert.

L'IMMACULÉE CONCEPTION A METZ.

(SUITE ET FIN.)

Les Messins au Concile de Bâle.

Ne soyons pas de ceux qui pensent diminuer la gloire de Dieu et de Jésus-Christ quand ils prennent de hauts sentiments de la sainte Vierge.

(BOSSUET, *sermon sur la Conception de la Vierge.*)

La grande préoccupation de la papauté au quinzième siècle fut de réunir les deux églises grecque et romaine et de réformer les mœurs un peu relâchées des ecclésiastiques. Une lettre du pape Martin V fut adressée à ce sujet à toute la chrétienté. Et pour réaliser l'exécution de cette noble idée il fut décidé qu'à un concile œcuménique seraient convoqués les plus illustres représentants des églises d'Orient et d'Occident. La nécessité et l'utilité de cette assemblée n'étaient mises en doute par personne. La dificulté ne menaçait de s'élever que sur le lieu où devait se tenir le concile. Le clergé français et le clergé allemand proposaient Avignon ou Bâle; les Grecs demandaient un port en Italie. Le pape Eugène IV se décida pour Bâle, et en juillet 1431, un grand nombre de prélats et d'abbés se rendirent en cette ville. Le 14 décembre se tint la première session dans une salle dépendante de la cathédrale de Bâle, ce chef-d'œuvre d'architecture romano-bysantine. On montre encore aujourd'hui au touriste cette salle triste et nue, éclairée par d'étroites fenêtres ogivales et n'ayant pour tout ameublement qu'un banc de chêne sculpté régnant tout le long des murs. C'est

dans ce lieu sombre que l'empereur Sigismond vint siéger à côté du légat du pape, le cardinal Julien. La ville de Metz y était doublement représentée, d'abord par de nombreux ambassadeurs chargés de réclamer la continuation des franchises de la cité, et puis par son évêque Conrad Beyer et par l'archidiacre Guillaume Huyn, escortés de nombreux ecclésiastiques. Conrad Beyer et René, duc de Bar et de Lorraine, prirent part à la discussion soulevée tout d'abord sur les prérogatives du Saint-Siége. Guillaume Huyn joua un rôle très-actif dans cette discussion et dans diverses négociations. Il fut notamment chargé d'apaiser l'irritation des gens d'Avignon furieux de ne pas avoir le concile dans leur ville. De plus, il donna à l'assemblée des renseignements sur la plainte en hérésie que les Cordeliers de Metz avaient formée contre le frère Guillaume, par la personne de maistre Jacque de Varenne. Le concile envoya à Metz trois ecclésiastiques dont Philippe de Vigneulles nous a conservé les noms, c'étaient un chanoine de Metz, M° Dominique Norroy, doyen de Verdun, et les maîtres en théologie, Hennequin et Jehan dit Vallentin, tous deux notaires. Conformément à leur délégation ils entendirent de nombreux témoins au sujet des prédications du frère Guillaume.

Apprenant cet incident, celui-ci, qui s'était retiré en Auvergne, accourut à Bâle. Il s'apprêtait à se présenter devant l'assemblée, comptant la fasciner de sa faconde, comme il l'avait fait de tant de populations, quand, à sa grande surprise, le 7 mai, en vertu d'une ordonnance du concile, il se vit appréhender au corps, et conduire en prison. Il reconnut les doctrines qu'on lui imputait et les soutint vraies. Le 26 juin, la commission prononçait une sentence préalable « qui declarait prouvées et reprouvées conclusions « et articles en très grand nombre qu'il avait preschées en « plusieurs lieux, dont au saint concile, les aulcunes étant « jugées faulses, les autres pleines de scandale, les autres « séditieuses, les autres offensives et troublant toutes bon- « nes personnes et les aultres oultraigeuses. »

Frère Guillaume devait être remis au cardinal Saint-Ange « pour qu'il ne prêchât plus et ne se trouvât jamais plus en la cité de Metz, et il était condamné à être envoyé en exil en une île en mer par delà Rome, en une abbaye de moines, et là être perpétuement détenu en pleurant ses péchés, sans jamais en partir, sinon par le concile général ou par le saint Père le pape. »

Dans le courant de juillet mourut à Bâle l'inquisiteur de la foi, qui procédait très-durement contre Guillaume. Il avait déjà fait brûler plusieurs hérétiques, et il mettait dans ses poursuites une telle passion qu'elle lui survécut, puisque, par son testament, il avait disposé d'une forte somme d'argent pour continuer le procès jusques au feu inclusivement. Le cardinal Saint-Ange se déclara le protecteur de Guillaume : il lui conseilla d'adresser au concile une lettre de rétractation. Le frère observantin fit alors parvenir une demande en grâce, le 9 juillet, qui commençait ainsi :

« Je, frère Guillaume Jossealme, en toute humilité, « demande la clémence du saint concile, en suppliant qu'on « veuille faire envers moy miséricordieusement et non pas « selon qu'il est écrit en jugement, comme requièrent mes « faits coupables. Car combien que en fervent désir toutefois, « non pas selon science due ne pas attemprence de discré- « tion en mes prédications, j'ay dit moult choses qui ont « ployé la moitié des féaubles crestiens et qui sont scan- « dales et offenses de toutes piteuses personnes ; et aussi « ai-je dit aulcunes choses par erreur et non mie par vraie « doctrine... de rechief et pour adès je demande pardon « humblement et miséricorde. » Le concile ordonna qu'il serait sursis à la prononciation d'une sentence définitive pour laisser à Guillaume le temps de se faire absoudre de l'excommunication prononcée contre lui par la cour de Rome, et l'official de Daine fut envoyé à Metz pour procéder à une nouvelle enquête.

De son côté, le frère Guillaume envoyait une lettre à Nicole Louve, noble messin, pour réclamer son aide et celle de ses amis. Elle tomba entre les mains d'un cordelier, né dans la rue du Champel. Partant avec Jacques de Varennes et Hugues de Buffegnicourt, chantre de la cathédrale, ils apportèrent une copie de cet écrit devant le concile. Cette communication indisposa les théologiens qui reprochèrent à Guillaume une violation de ses promesses et confirmèrent le bannissement dans un couvent de Bonifacio, en Corse. La sentence fut prononcée en janvier 1433, au frère Guillaume, en présence de maître Guillaume Bude, de Cologne, licencié en droit, et de messire Gérard Domangin, prêtre de Metz, témoins à ce appelés. Les architectes messins, Clause et Mathis, de Ranconval *(Ranguevaux)* continuèrent à bâtir le couvent des frères Baudes. Il ne fut achevé qu'en 1455. L'église fut bénite dès 1450.

Après les affaires religieuses ce fut le tour des affaires politiques qui appelèrent les Messins à Bâle. Le 13 août 1433 l'empereur Sigismond avait quitté le pape, à Rome, pour retourner au concile de Bâle, et il convoqua, dans cette ville, tous ses vassaux « pour oyr ce qu'il leur volloit dire et desclairer. » La cité de Metz s'y fit représenter par Me Dominique Naurroy, chanoine, les chevaliers Jacques Dex, Nicole Louve, le seigneur Nicole de Raigecourt, dit Xappé, et Jehan de Luxembourg, secrétaire des Sept de la guerre. Ils partirent avec une escorte de trente-trois cavaliers, et après six jours de marche, ils firent leur entrée dans Bâle, le 25 novembre. Leur réception fut très-encourageante tout d'abord, mais quand l'empereur vit que les Messins étaient peu disposés à financer, il devint très-froid pour leurs représentants. Ceux-ci, effrayés, s'enfuirent à la dérobée, craignant d'être retenus en otage. Nicole Louve et le secrétaire seuls restèrent. Conseillés par Guillaume Huyn et par Jacques de Sierck, archevêque de Trèves, oncle de Conrard Beyer, nos ambassadeurs messins se firent envoyer

des fonds, distribuèrent de l'argenterie, et moyennant deux mille neuf cent vingt-cinq florins, la cité de Metz obtenait de l'empereur une bulle d'or confirmant ses priviléges de ville libre impériale. Nos constitutions modernes nous sont octroyées à meilleur compte.

Guillaume Huyn revint à son tour à Metz, et, le 22 juin, se prévalant de son titre de grand-archidiacre, il convoqua à un synode tous les curés du diocèse pour leur transmettre les résolutions du concile de Bâle. Quinze curés s'abstinrent de répondre à cette convocation, s'appuyant sur la défense de l'évêque Conrad Beyer. Cette abstention motiva une excommunication de la part de l'archidiacre, et de plus il assigna devant le concile ces curés, qui furent relevés de leur interdit, mais condamnés chacun à une amende de cent livres. Cette difficulté ne fut pas la seule qu'apaisa le concile de Bâle. Le 9 juin 1434, le chapitre se plaignit que l'évêque avait accaparé les salines de Marsal. Jean, patriarche d'Antioche, délégué par le concile, vint à Metz et ordonna la restitution. En février 1435, le concile ordonna à l'abbaye de Saint-Vincent la restitution de la léproserie de Longeau, fondée sur la Moselle en 1096 par Godefroi de Bouillon, à son départ pour la croisade. Guillaume Huyn conquérait chaque jour un grand ascendant, même au dehors. Ce docteur ès-lois fut commis par le concile de Bâle pour faire la paix entre le roi Charles VII et Philippe duc de Bourgogne. Par ses soins elle fut signée à Arras la même année, et la France respira. Cet érudit ecclésiastique revint encore à Metz, envoyé par l'archevêque d'Arles, Louis Lallement, qui, le 23 mai 1435, avait été chargé par le concile de Bâle de rechercher, dans toutes les bibliothèques religieuses, tout ce qui avait été écrit touchant la question de l'*Immaculée Conception,* et d'en faire son rapport au concile. Il visita avec soin les riches trésors des bibliothèques de nos abbayes de Saint-Arnould et de Saint-Vincent.

En même temps il relevait dans nos chroniques tous les

faits racontés en l'honneur de Pierre de Luxembourg, pieux évêque de Metz. Il eut le bonheur de voir le concile de Bâle, en 1437, canoniser ce saint prélat.

L'exemple de Metz séduisit Épinal qui, en 1437, envoya réclamer de l'empereur des lettres de franchise. Le 23 août, Georges Feschelin, docteur ès-droit, ambassadeur de Sigismond, leur délivra une charte de ville libre impériale.

L'année suivante éclata une scission déplorable entre le concile et le Saint-Siége au sujet de l'emplacement. Le pape Eugène tenait à ce que le concile fût transféré à Bologne. Il en résulta que le concile déposa le pape et que le pape excommunia le concile. Dans ce conflit, les Messins ne savaient s'ils devaient se ranger du parti du concile ou de celui du pape. Ils hésitaient, quand Guillaume Huyn vint en grande pompe leur apporter un décret du concile consacrant le culte de l'Immaculée Conception. Ce document, authentiqué par l'adjonction d'une bulle de plomb, est parvenu jusqu'à nous dans un parfait état de conservation [1]. Il est ainsi conçu :

Sacrosancta generalis synodus Basiliensis in spiritu sancto legittime congregata universalem ecclesiam representans; ad perpetuam rei memoriam:

Elucidantibus divinae gratiae mysteria mercedem gloriosam repromisit aeterna Dei Patris sapientia dum ait: qui elucidant me vitam æternam habebant. Eccles. 24. Quod etiam de gloriosa Virgine, quae ipsam Patris sapientiam, Dei Filiam aeternam in utero pertulit ac mundo peperit sacrosancta legit Ecclesia. Nam quidquid de dignitate et sublimitate Virginis matris educitur in lucem, hoc non dubium est ad laudem et honorem filii sui pertinere. Et qui honorificant gra-

« Le sacré concile général de Bâle, assemblé par le saint Esprit, représentant l'Église universelle, pour en perpétuer le souvenir:

» A ceux qui mettent en lumière les mystères de sa grâce divine, l'éternelle sagesse de Dieu le Père a promis une glorieuse récompense quand il dit dans l'Ecclésiaste, *Ceux qui me mettent en lumière auront la vie éternelle*. La sainte Église applique cette parole à la glorieuse Vierge, qui a porté dans son sein la sagesse du Père, le Fils éternel de Dieu et l'a engendré au monde. Car il n'est pas douteux que tout ce qu'on annonce à la gloire de la Vierge mère ne tourne en l'honneur de son Fils. Et ceux qui vénèrent la gloire et et la sainteté de la Mère, exaltent par cela

[1] *Archives départementales*. Cathédrale de Metz.

tiam et sanctitatem Matris, honorificant et elucidant gloriosum nomen Filii ejus, qui ipsam sanctificavit et replevit gratia. Unde si in coeteris rebus elucidatio veritatis quae a Domino Deo est praeclara merita parturit, in ea re specialiter fructus uberrimos offerre speranda est, quae sanctificationem et dedicationem templi illius concernit, in quo ante saecula antequam terra fieret et ab aeterno sibi mansionem ordinavit prima et aeterna veritas.

Id quoque maxime congruit, ut par habeatur in quaestionibus concernentibus sanctitatem ejus per quam diffusa est in terris. Hactenus vero difficilis questio in diversis partibus et coram hoc sancta synodo super conceptionem ipsius gloriosae Virginis Mariae matris Dei et exordio sanctificationis ejus facta est quibusdam dicentibus ipsam Virginem et ejus animam per aliquod tempus aut instans temporis subjacuisse actualiter originali culpae, aliis autem e converso dicentibus a principio creationis suae Deum ipsam diligendo gratiam eidem contulisse, per quam a macula originali illam beatissimam personam liberans et praeservans, sublimiori sanctificationis genere redimit, cum fundaret eam altissimus ipse, et ipsam fabricaret Filius Dei Patris ut esset mater ejus in terris.

Nos vero diligenter auctoritatibus et rationibus quae jam a pluribus annis in publicis relationibus ex parte utriusque doctrinae coram hac sancta synodo allegatae sunt, aliisque etiam plurimis super hac re visis et matura consideratione pensatis doctrinam illam differentem gloriosam Virginem Dei genitricem Mariam, praeveniente et operante divini numinis gratia singulari nunquam actualiter subjacuisse originali peccato, sed immunem semper fuisse ab omni originali et actuali, sanctam-

même le glorieux nom de son Fils, qui l'a remplie de grâce. De là découlent les autres grâces, la manifestation de la vérité qui tire de Dieu tout son éclat, engendre des bienfaits; c'est spécialement dans cette chose que l'on doit compter sur des fruits abondants puisqu'elle concerne la sanctification et la dédicace du temple dans lequel la vérité éternelle, principe de toutes choses, a élu sa demeure avant les siècles, avant que la terre ne fût et de toute éternité.

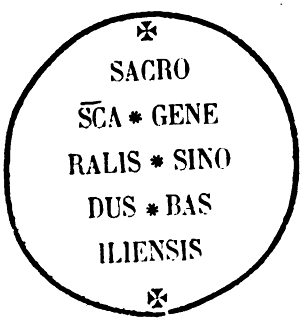
» Il convient surtout que la paix règne sur les questions concernant la sainteté de celle qui nous l'a transmise sur la terre. Jusqu'ici dans les diverses contrées du catholicisme et même au sein du sacré concile, on considérait comme une question douteuse le point du départ de sanctification et la conception de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu. Les uns disaient que la Vierge et son âme avaient, pendant un certain temps, été soumis au péché originel, tandis que d'autres, au contraire, soutenaient que, dès le principe de la création, Dieu dans son amour, lui avait accordé la grâce par laquelle préservant sa bienheureuse personne de la tache originelle, le Très-Haut, fils de Dieu, l'avait rachetée par une sanctification d'un genre plus sublime lorsqu'il créa et lui donna l'être pour qu'elle devînt sa mère sur la terre.

» Nous, les Pères du Concile, ayant examiné avec soin les autorités et les raisons que déjà depuis plusieurs années, dans des discussions publiques, les deux opinions ont alléguées devant ce sacré concile, après avoir pesé toutes choses et après mûre considération, reconnaissant que la doctrine qui prétend que la glorieuse Vierge Marie mère de Dieu, par l'intervention exceptionnelle de la grâce divine, n'a jamais été un seul moment flétrie par le péché originel, mais en a toujours été exempte étant née sainte et sans tache; le concile reconnaissant que cette opinion étant pieuse, plus en harmonie avec les idées de l'église,

que et immaculatam tamquam piam et consonam cultui ecclesiastico, fidei catholicae, rectae ratione et sacrae scripturae, ab omnibus catholicis approbandam fore, tenendam et amplectendam, diffinimus et declaramus nulliquo de coetero licitam esse in contrarium praedicare seu docere. Renovantes praeterea institutionem de celebranda sancta ejus Conceptione, quae tam per Romanam, quam per alias Ecclesias, sexto Idus decembris, antiqua et laudabili consuetudine celebratur.

Statuimus et ordinamus eamdem celebratur praefata die in omnibus ecclesiis, monasteriis et conventibus Christiana religionis sub nomine Conceptionis festivis laudibus colendam esse, cunctis que fidelibus vere poenitentibus et confessis, ea die missarum solemnis centum, primis autem vel secundis vesperis totidem, sermoni vero Verbi devini de ea festivitate interessentibus centum quinquaginta dies, concessione perpetuis temporibus duratura, de injunctis sibi poenitentiis, haec sancta synodus elargitur.

Datum Basilee in sessione nostra publica in majori Ecclesia Basiliensi solempniter celebrata XV. Kalendas octobris Anno a Nativitate Domini Millesimo quadringentesimo tricesimo nono.



conforme à la foi catholique, à la droite raison et aux saintes écritures, doit être approuvée, embrassée et acceptée par tous les catholiques.

En conséquence, nous arrêtons et nous déclarons qu'il n'est désormais permis à personne de prêcher n'y d'enseigner le contraire. Renouvelant la prescription de la célébration de la fête de la sainte Conception qui se solennise suivant une louable et antique coutume le six des ides de décembre, tant dans le diocèse de Rome que dans les autres, nous décidons et ordonnons que la même fête ait lieu au jour indiqué plus haut dans toutes les églises, monastères et couvents de la religion chrétienne, sous le nom de la Conception.

» A tous fidèles, aux vrais pénitents qui se seront confessés et feront célébrer cent messes dans ce jour avec autant de premières et secondes vêpres, et assisteront pendant cent cinquante jours à un sermon divin sur cette fête, le concile accorde une indulgence plénière si l'on exécute avec pénitence ce qui est ordonné.

» Donné à Bâle, en notre session publique dans la grande église de Bâle, célébrée solennellement le 15 de calendes d'octobre, l'année de la Nativité du Seigneur, mil quatre cent trente-neuf. »

Le sceau d'un côté représente Jésus-Christ au haut des cieux qui envoie le saint Esprit inspirer une sainte assemblée composée du pape des cardinaux, d'évêques, d'abbés et de moines, de l'autre côté il porte: ✠ LE SACRÉ et SAINT CONCILE DE BALE.

Le 13 des calendes d'octobre 1441, Eugène IV envoya au chapitre et à la cité de Metz une lettre collective pour protester contre sa déposition. Vers le même temps, l'empereur Frédéric convoquait une diète à Mayence pour parvenir à la réconciliation. Tous les efforts aboutirent à une circulaire des électeurs de l'empire déclarant ne vouloir prendre aucun parti et garder leur neutralité entre le concile de Bâle et le pape Eugène IV. C'est ce qu'on appela le décret de pacification, quoiqu'il ne pacifiât rien. Les archevêques de Trêves et de Cologne adhérèrent au Concile de Bâle ; il en fut de même pour le clergé messin, tellement qu'en 1442, le 11 octobre, le chapitre de Metz adressait au concile de Bâle une demande relative aux prébendes de la cathédrale; en 1444, les curés de Metz envoyèrent des députés au concile de Bâle, se plaignant que les moines mendiants confessaient leurs paroissiens. On comprend facilement cette tendance quand on songe que Guillaume Huyn, archidiacre de Metz, était, avec l'archevêque d'Arles, l'âme et le principal orateur de l'assemblée. Aussi, en 1445, était-il élevé à la dignité d'auditeur des causes du concile, chargé de corriger les offices et les livres liturgiques. Félix V, le pape élu par le concile, nomma Guillaume Huyn cardinal de Ste-Sabine.

La diète de Francfort, en 1446, imposa une transaction honorable aux deux partis, et Eugène IV, avant de mourir, eut la joie de voir ses droits reconnus. Mais le calme ne se rétablit dans les esprits que lorsqu'en 1447 Nicolas V, successeur d'Eugène, eut reconnu solennellement à Félix V la première place dans l'église romaine après le pape, et eut conservé tous les dignitaires nommés par lui. Non content de se voir conserver les honneurs du cardinalat, Guillaume Huyn songea au positif et se fit donner l'abbaye St-Vincent de Metz, en 1452 ; puis il alla jouir de ses gros revenus en la ville de Rome, où il mourut en 1455. On y voit encore aujourd'hui son tombeau. Il avait fait bâtir à ses frais le chœur gothique de l'église d'Etain par des ouvriers italiens. En

reconnaissance de ce fait, son chapeau de cardinal resta suspendu devant l'autel jusqu'à la Révolution. En 1457, un concile provincial, tenu à Avignon sous la présidence d'un légat du Saint-Siége, préconisait la décision de Bâle sur l'Immaculée Conception et statuait que *decretum in concilio Baziliensi inviolabiliter observaturum.*

Deux cents ans plus tard, un archidiacre montait en chaire à la cathédrale de Metz, le jour de la fête de la Conception, et disait : « Nous apprenons de Tertullien que le verbe divin, » longtemps devant qu'il se fût revêtu d'une chair humaine, » se plaisait par avance de la forme et des sentiments » humains. Par conséquent, le fils de Dieu, longtemps avant » que d'être homme, aimait Marie comme sa mère ; il l'em- » bellissait de ses dons, il la comblait de ses grâces depuis » le premier instant où elle commença le cours de sa vie » jusqu'au dernier soupir. Cette conséquence établit puis- » samment l'Immaculée Conception de Marie. Et en vérité » cette opinion a je ne sais quelle force qui persuade les » âmes pieuses ; après les articles de foi, je ne vois guère » de chose plus assurée. »

Cet archidiacre, qui parlait ainsi, était l'orateur qui devait devenir célèbre sous le nom de Bossuet.

Deux siècles plus tard, dans cette même cathédrale, à cette même place, un évêque revêtu des ornemens pontificaux devait à son tour prendre la parole pour lire devant une assistance nombreuse et recueillie la bulle *ineffabilis Deus* fulminée le 7 mars 1854 par S. S. Pie IX, en l'honneur du dogme de l'Immaculée Conception. Ce prélat était Mgr Du Pont des Loges, évêque de Metz, qui, dès le 8 avril 1849, répondant à l'encyclique du Saint-Père, du 2 février de la même année, au sujet de la demande en définition du dogme de la Conception par cinquante-un prélats français en 1843, avait rendu témoignage de la croyance déjà ancienne de son clergé et du peuple fidèle de son diocèse envers l'Immaculée Conception de Marie.

Comme consécration de cette attestation, les paroissiens de l'église de Notre-Dame de Metz, sur l'initiative de leur digne pasteur, firent orner une de leurs fenêtres par une verrière de couleur représentant la Vierge enveloppée d'une gloire et s'élevant vers les cieux; à ses côtés sont saint Jean Damascène, saint Bonaventure, Pie IX et un des deux cents prélats qui ont assisté à Rome à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

La leçon qui nous semble ressortir de la vue de ces tableaux que nous avons fait passer sous les yeux de nos lecteurs est que, grâce à Dieu, le clergé catholique est plus honoré aujourd'hui que jamais il ne l'a été, que jamais aussi nos populations n'ont été plus dociles aux paroles des hommes que Dieu leur envoie, que jamais l'autorité du Saint-Siége n'a été plus facilement reconnue. Pour quiconque veut lire avec impartialité dans le grand livre de notre histoire, il faut convenir que l'humanité est en progrès.

C. Abel.

LES DEUX MÈRES.

NOUVELLE TRADUITE DE L'ALLEMAND D'EMMA NIENDORFF.

(*Suite et fin.*)

V.

A peine la jeune fille fut-elle seule qu'Evelyne rentra par l'autre porte dans l'appartement. Emily toute en larmes se précipita dans ses bras.

— Un peu plus de calme, mon enfant, ma pauvre enfant, je t'en prie, dit-elle en caressant les joues brûlantes de la jeune fille. Faut-il que tu apprennes si tôt le sort des femmes: se taire quand on n'est pas comprise, souffrir et pardonner.

— Oh! ma tante Eva, combien mon cœur est cruellement blessé! La fierté seule m'a donné la force de dissimuler dans ce cruel instant.

Evelyne serra sa nièce dans ses bras jusqu'à ce qu'elle eut cessé de pleurer. Je ne sais ce que la tante lui murmura, la tête penchée sur son sein. Emily parut à table, avec l'air calme, quoiqu'un peu plus pâle que de coutume; ses joues, comme la rose-thé, étaient à peine colorées, ce qui rendait sa beauté plus attrayante encore. Arthur lui-même, assis à côté d'elle, ne pouvait s'empêcher de la regarder avec admiration, ce qui n'échappa pas à la tante, qui lui fit un léger signe de tête en portant son verre à ses lèvres comme pour boire à sa santé ou à celle d'une autre personne. Un jeune cavalier, élégant gentlemen placé près du fils de la maison,

paraissait complétement absorbé devant elle dans une muette admiration. La rose-thé, si j'ose lui conserver ce nom, releva peu à peu, devant cet hommage facilement deviné, sa tige battue par l'orage.

A l'instant où le dernier rayon du soleil couchant dorait la cime des arbres du parc, lady Evelyne et Arthur se promenaient sous leur voûte sombre, engagés dans une conversation des plus animées. Elle avait accueilli la franche communication qu'il lui fit avec sa grâce habituelle. Il se trouvait si à son aise avec elle, elle était, pendant qu'ils se consultaient ainsi, si bien sa mère, peut-être même plus que Flore qui planait toujours jeune devant son imagination comme une sainte bien aimée, comme une fée. Evelyne ne lui cacha point combien son père se montrerait contraire à cette union, et combien il aurait de motifs de s'y opposer.

— Il a déjà été très-mécontent, dit-elle, de ce que vous parliez de retourner sur le continent pour mettre ordre à quelques affaires, sans se douter de l'engagement qui vous rappelle au-delà de la mer. Vous pouviez vous en douter quand vous lui fîtes vos adieux la dernière fois. Et vous voulez lui amener une fiancée pauvre, au moment où il espère qu'un mariage vous donnera, avec une famille influente, un puissant appui pour vous ouvrir une brillante carrière dans votre patrie?

— L'esprit de caste, la division des partis est précisément, maman Eva, ce qui sera la perte de notre île.

— Et la fille d'un ennemi, Arthur, d'un homme qui a combattu pour des principes tout opposés à ceux de sir Walter, qui a peut-être elle-même des convictions républicaines?... Il sera pénible à votre père de se résigner au sacrifice que lui imposera un pareil mariage; et cependant, d'après la position de la pauvre orpheline, il sera difficile de le faire sans son consentement.

— Nous vivrions très-modestement, mère, dans la gêne même, pourvu que nous soyons l'un à l'autre; je veux entre-

prendre, faire quelque chose d'utile. Je serai plus content de moi quand je ne devrai pas tout aux autres, mais à moi-même. Cependant nous ne pourrions ni ne voudrions être heureux sans la bénédiction de mon père ; qu'il ne se dépouille pas pour nous, ma chère Blanche est habituée à une existence simple, nous travaillerons avec plaisir ; qu'il consente seulement.

Lady Evelyne représenta encor à sir Arthur que la haine nationale y était engagée, car son mari était un ardent patriote. Elle-même, ajouta-t-elle, ne partageait pas ses préjugés contre les Françaises ; elle était fermement persuadée qu'Arthur avait trouvé dans sa fiancée une affection vraie, que son cœur l'avait bien guidé. Enfin elle lui renouvela la promesse d'essayer de préparer son père à cette nouvelle, d'obtenir son consentement, pendant qu'Arthur exécuterait son projet et retournerait en France, d'où après s'être oublié si longtemps au milieu de ses rêves d'amour il s'en était vu si brusquement arraché pour venir apporter ses souhaits à ses parents. Evelyne promit de lui donner bientôt de ses nouvelles, et lui conseilla de rester en repos, jusqu'à ce qu'elle le préviendrait que tout était terminé. Plein d'espoir et de reconnaissance, il se sépara de cette âme généreuse, qui justifiait si bien son affection pour elle. Il se tourna vers sa belle-mère, pour lui baiser encore une fois la main, et s'élança dans la voiture qui l'attendait déjà depuis longtemps. Elle lui fit un dernier adieu avec son mouchoir. La lune, qui s'éleva sur le pâle azur du ciel, éclaira sa figure d'un reflet argenté. Le brouillard commençait à se répandre parmi les arbres.

VI.

— Modérez-vous donc, sir Walter ! dit Eva d'un ton doux et caressant.

— C'est cela, du calme, n'est-ce pas? quand il quitte son vieux père pour aller dans ce maudit pays où on l'a séduit! Il ne me manquait plus que cela... tout un tonneau plein de poudre, de philosophie et de républicanisme!... Et puis faire des vers par dessus le marché; je n'en ai jamais vu arriver que du mal. Bien obligé pour cet œuf de coucou sortant de ce nid de Jacobins! M'amener pour fille une française légère, sans habitude d'intérieur, avec une mère plus frivole encore, peut-être, qui n'a rien, qui n'est rien!...

— Qui peut résister à la passion? ne fait-elle pas tout oublier?... Ce pauvre Arthur, il est sous le charme.

— Il veut lui garder sa foi. Que le cœur d'un père se brise de douleur, peu importe. Ils attendront cet événement pour être heureux!... Après ma mort il l'épousera! Tous deux sont jeunes encore, ils peuvent prendre patience. L'héritage arrangera tout pour le mieux. Mais maintenant je suis encore le maître et je dis non, cent fois non. Je veux m'y opposer même après ma mort!

— Mais votre fils n'a certainement pas de si mauvaises pensées...

— Je veillerai à ce qu'il évite ce malheur, même quand je n'y serai plus.

— Sir Walter, je vous en conjure, ne vous laissez pas aller à cet emportement; quand vous serez plus tranquille, quand vous verrez plus clairement...

— Assez, Eva, ce que j'ai décidé, sera exécuté; je suis un homme, le chef de ma famille, et je sais ce que j'ai à faire. Point de mésaillance! Faites préparer, je vous prie, ce que je vous ai demandé.

— Puisque vous êtes inexorable, je n'ai plus qu'à me taire. Seulement épargnez-moi, ne me chargez de rien, et permettez-moi de ne prendre aucune part à ces dispositions qui me peinent profondément. Je ne veux m'en occuper d'aucune façon. La seule chose à laquelle je puisse consentir, c'est d'en parler à mon frère pour qu'il vous procure

un homme d'affaires, si, ce dont Dieu nous préserve, vous persistez dans vos malheureuses intentions. Encore une fois, je vous prie à mains jointes de ne pas le faire. Surtout à cause de moi, qui seule pourrais trouver un avantage à ceci. Ne vous occupez pas de moi, donnez tout à nos enfants. Laissez-moi quitter cette maison, pauvre comme j'y suis entrée. Je n'aurai besoin, si j'avais la douleur de vous perdre, que d'une bien petite place pour prier et pleurer mon bienfaiteur.

— Non, âme dévouée, femme admirable qui mérite toute ma reconnaissance, qui mériterait qu'on mît à tes pieds une couronne de reine, je ne veux pas que tu aies rien à supporter ni à souffrir pour un ingrat!... Allez maintenant, Evelyne, exécuter mon désir. Il faut que je me remette, je veux être calme. Je suis trop hors de moi, ces tempêtes intérieures me tuent!

Il lui baisa silencieusement la main et tourna encore vers elle sa figure affreusement pâle.

Quand elle eut quitté le salon où se passait cette scène, Walter jeta un regard sur le portrait au-dessus du divan.

— Je ne puis faire autrement, Flore, dit-il à demi-voix, pardonnez-moi!... Cher ange du ciel, mon amour, ma religion, mon cœur se brise en pensant que ton enfant n'a pas eu d'affection pour moi! Pour que ce garçon-là ne soit pas tout à fait perdu, ajouta-t-il en poursuivant sa pensée, il faut qu'il reçoive de sévères leçons de la destinée. Evelyne, cette âme si bonne et si tendre, ne l'abandonnera pas. Elle n'aura que trop de sollicitude pour lui, qui est la prunelle de ses yeux. Mais il faut pourtant lui ôter la liberté de courir tête baissée à sa perte.

C'est ainsi que sir Walter se justifiait à lui-même sa détermination en pensant avoir satisfait à tous les devoirs du cœur. Ce n'était pas une petite affaire, pour un vieux marin emporté et bon tout à la fois, de satisfaire deux femmes bien aimées: l'une sur la terre, l'autre dans le ciel.

Pendant cet intervalle, Evelyne se rendit dans son cabinet où elle avait donné rendez-vous à son frère, sir Egrimond Thinne; c'était un bel homme au teint brun, au nez aquilin, au front élevé, vieilli avant l'âge, rongé de soucis, accablé sous le poids d'un orgueil héréditaire et de dettes de famille. Lady Evelyne lui dit en peu de mots et à voix basse ce qui était nécessaire.

— Sir Walter ne veut pas entendre raison, dit-elle en levant les épaules. Je ne puis rien faire. Il m'est désagréable d'y trouver un intérêt personnel. Je n'y vois qu'un avantage, c'est de pouvoir faire plus pour les miens. Pour moi, que m'importe l'éclat! Me ramènera-t-il les années écoulées et ma triste jeunesse. Je traverserai le monde comme une étrangère.

Evelyne ajouta :

— Comme je te l'ai expliqué, mon frère, je crois ton secrétaire capable. Tu pourrais lui faire entendre que si l'on est satisfait de ses services, on pourrait s'occuper de son avenir; je sais qu'il aime Anna, ma femme de chambre.

— Comment il a, *lui*, mon estimable maître Ross, quelqu'autre chose dans la tête que des lettres et des chiffres, des chiffres et des lettres? dit en riant sir Egrimond pendant qu'il pressait doucement, avec une galanterie achevée, sa moustache sur la main de sa sœur, et ne savait, en la quittant, quel témoignage de reconnaissance lui donner. Car, plein d'une joie mal dissimulée, il ne pouvait s'empêcher de regarder les avantages résultant pour lui de cette combinaison que comme entièrement acquis.

— Par ma foi, se dit-il à lui-même, mon honneur n'a rien à démêler avec tout ceci.

Et il se rassura ainsi, car son honneur c'était toute sa vertu.

Le front impénétrable, lady Evelyne entra chez son frère. Lui aussi ignorait ce qui faisait battre le cœur, ce qui brûlait l'âme de sa sœur. Elle n'avait rien trahi des sentiments

qui bouillonnaient chez elle, du triomphe d'avoir atteint son but. Elle n'avait jamais aimé sir Walter. Ce n'était que pour satisfaire l'orgueil de sa famille et le sien propre que la jeune fille pauvre avait accepté la main du vieillard déjà veuf. Elle était encore jalouse de Flore dans la tombe, jalouse de ce qu'elle avait eu un fils qui serait un jour le maître, tandis qu'elle serait étrangère là où elle commandait aujourd'hui... Peut-être la belle lady eût-elle vu volontiers que le jeune homme eût pour elle une affection plus vive que celle d'un fils; elle eût eu du plaisir à rejeter noblement ses ardentes rêveries, comme Elisabeth avec don Carlos. Mais cela n'arriva pas, et elle en conçut de l'amertume contre sa jeunesse, dans toute sa fleur, pendant que la sienne à elle allait s'évanouir.

Tout au moins Evelyne voulait-elle qu'il tînt de sa main son amante, sa fiancée, afin de le conduire et de commander à Draycot. Elle lui destinait Emily, sa nièce favorite, en laquelle elle se sentait rajeunir. Elle assurait encore ainsi l'éclat et la fortune de la famille Thinne, qui en avait grand besoin. Arthur déjoua ce plan combiné depuis longtemps. Maintenant c'était une question de vie et de mort, un combat décisif, qui poussa rapidement Evelyne aux moyens extrêmes. Elle osa entreprendre ce qui avait toujours été au fond de sa pensée, essaya, maintenant que tout semblait perdu, de tout obtenir. Excusant et réconciliant toujours en apparence, elle conduisit tout doucement Walter où elle voulait le voir venir, et Arthur fut déshérité. Pendant que le trop confiant jeune homme attendait au loin un résultat favorable, son arrêt était prononcé. Evelyne triomphait, personne n'avait plus le droit de la chasser, personne ne pouvait lui résister. Elle avait appris à faire cas de la fortune, parce que l'argent donne l'honneur et la puissance dans notre monde dégénéré.

Cette âme impénétrable pour ses parents et ses amis, l'était encore bien davantage pour le reste des hommes.

Qui pouvait deviner la haine là où l'on ne voyait que bienveillance? égoïsme où elle ne montrait que dévouement? Evelyne n'avait-elle pas toujours un sourire pour tout le monde? Comme le regard peut trahir la pensée, elle le cachait presque toujours instinctivement sous ses longs cils noirs. Tout était chez elle sérénité et calcul. Ceci est un exemple complet de la grande *comédie* de la vie de famille, qui (il ne faut pas se le dissimuler) porte une profonde atteinte à notre intérieur et à notre société, et se montre comme le premier fruit d'une noble et hypocrite éducation, de telle sorte qu'avec la position qui est faite aux femmes en Europe, elles n'ont à choisir qu'entre deux extrêmes : être saintes ou comédiennes. Tout le sexe est entre ces deux pôles.

C'est un fardeau qui pèse sur l'enfance de ces êtres privilégiés. C'est ce qui fait les hypocrites et les tyrans, qui sont esclaves aussi, mais esclaves de leurs propres passions. Plantes étiolées dans les serres de la société moderne, les femmes surtout, parce qu'elles n'ont pas pu s'épanouir librement au souffle de la brise et aux rayons vivifians du soleil.

VII.

La lumière brillait encore fort tard dans l'arrière corps-de-logis, chez sir Egrimond Thinne. C'était dans le cabinet de travail du secrétaire. Maître Edward Ross, la figure pâlie par les veilles et le travail, mais jeune encore, penché sur son livre de comptes, semblait écouter rentrer l'un après l'autre les habitants de la maison. A côté, au-dessous et au-dessus de lui, tout devint de plus en plus silencieux. Il entendit fermer la porte de la cour, celle de la maison, les derniers bruits de pas s'évanouir. L'escalier, les corridors, la rue elle-même devenaient de plus en plus solitaires, à peine entendait-on à de longs intervalles les aboiements d'un chien fidèle ou le claquement lointain du fouet d'un

conducteur attardé. Il essaya sa plume sur le doigt, la posa sur son encrier de porcelaine, passa sa main gauche dans sa chevelure abondante, mais un peu en désordre, rangea dans un tiroir les papiers épars sur son bureau, en toussant légèrement, allongea en se levant le bras et l'épaule, et remit les registres à leur place. C'était un assez bel homme, de haute taille, un peu voûté, la poitrine serrée, le regard calme et doux, seulement il avait l'air préoccupé. Il se promena plusieurs fois de long en large, en jouant avec les brandebourgs de sa robe de chambre rouge foncé, dans l'appartement rendu un peu sombre par la tapisserie représentant un paysage boisé, plein de chasseurs, de cerfs, de lièvres et de chiens; prit sur la console, entre les deux fenêtres, un grand chandelier de cuivre dans lequel brillait une bougie neuve, la posa à gauche sur le drap vert du bureau qui, avec l'antique fourneau et les fauteuils en tapisserie, formait l'ameublement du mur du fond. Après avoir soigneusement essuyé son pupitre, maître Ross ouvrit sans bruit un battant de la fenêtre et resta quelques minutes les yeux fixés vers l'obscurité. Aucune lumière ne brillait au ciel. Tout était muet, pas le plus petit zéphir, pas le mouvement d'une feuille ni le cri d'un grillon.

— Si Anna savait cela, elle qui ne parle que de sir Arthur, pensa le secrétaire en continuant tout haut sa propre pensée.

Mais il s'interrompit bientôt lui-même :

— Eh ! que lui font du reste les jeunes cavaliers? si elle veut rester honnête femme, elle n'a pas besoin de s'en occuper.

Le bruit de ses pas soigneusement amorti par de chaudes pantoufles, il alla fermer au verrou la porte qui donnait sur sa chambre à coucher, ainsi que celle qui ouvrait sur l'antichambre, sortit de leur tiroir le plus caché une grande feuille et un paquet de papiers, et se dit à lui-même, pen-

dant que, revenu au siége abandonné devant son bureau, il dénouait lentement le cordon de soie qui liait ces écrits :

— Si lady Long le veut, elle peut tout, elle a de l'influence partout; je ne puis manquer d'avoir une place qui puisse faire vivre honorablement un ménage.

Tout à coup il s'arrêta et croisa ses bras en regardant devant lui.

— Mais est-ce donc bien juste?... Un fils unique!..... Bah! c'est à ceux qui ont pris la décision à en être responsables. Je ne suis que l'outil, la main et non la tête. Je fais ce que l'on me dit, je ne puis pourtant pas l'empêcher; d'ailleurs ce qui doit arriver se ferait bien sans moi.

Il fortifia sa résolution par une prise qu'il puisa dans une tabatière soigneusement dissimulée à Anna et qu'il tira de la poche de sa robe de chambre, et déploya devant lui, sur son pupître, sa feuille immaculée de parchemin.

Tout autour de lui régnait un tel calme, un tel silence, que le jeune homme pouvait entendre le bruit de sa respiration, les battements de sa montre d'argent placée en vedette sur le bureau, les gouttes d'eau de la pluie qui commençait à tomber doucement. Tout dort, la nuit est noire. Le coupable seul peut veiller, seul devant Dieu, à la face du juge souverain.

Un profond soupir s'échappa de la poitrine d'Edward, il découvrit quelque chose à arranger ici et là, abandonna encore une fois la formule du testament de sir Walter Long, versa de l'encre fraîche, remit sa chaise en place, toussa, prit son couteau d'ivoire pour aplanir de nouveau la feuille destinée à la rédaction de cet acte, tailla et retailla sa plume, qui devait servir à deshériter un enfant, à lui ravir non-seulement de l'or, mais encore la joie du cœur. Enfin il commença à tracer de belles lettres, d'abord lentement, puis ensuite avec une rapidité croissante. Voilà Ross devenu tout à fait machine, obéissant comme un matelot placé au gouvernail, comme un soldat sous les armes qui, l'instant

d'avant était près de se révolter; obéissant comme le cheval sellé et bridé, comme la charrue qui trace son sillon, comme les touches d'un clavier. Tout à sa besogne, tout lettres et chiffres, le secrétaire se laisse complètement absorber par la discipline du travail. Déjà les mots, les lignes sont méthodiquement rangés les uns au bout des autres, une page entière est presque terminée. Maintenant il tourne la page et commence par un magnifique W. Tout à coup il aperçoit une tache sombre sur la surface brillante du parchemin, une ombre, l'ombre d'une main! Edward la distingue clairement, il croit du moins la voir. Cela lui fait au cœur une singulière impression...... mais la main noire a disparu.

— Voilà mon imagination qui vient de me jouer un singulier tour, pensa-t-il en continuant à écrire. Ou bien cela provient-il d'être resté penché et d'avoir le sang dans les yeux?

Tout en faisant courir sa plume, il jette par hasard un coup-d'œil sur le chandelier à sa gauche. Soudain Ross aperçoit une main délicate, blanche comme l'albâtre, une main de femme d'une incroyable beauté qui s'étend entre la lumière et le parchemin. Il la fixe comme pétrifié, une sueur froide coule de son front; il regarde autour de lui et se lève brusquement. La chambre est vide et silencieuse comme auparavant. Il tremble de tous ses membres. La main a disparu et la clarté de la bougie tombe maintenant sans obstacle sur la feuille blanche. Les genoux d'Edward se dérobent presque sous lui. Il renferme avec une rapidité fiévreuse ses papiers dans le tiroir, saisit un petit chandelier, éteint d'un souffle incertain la lumière du grand, jette encore un regard timide sur la chambre solitaire, tire précipitamment les verroux, ferme la porte derrière lui et se retire dans sa chambre en tournant involontairement deux fois la clef dans la serrure.

C'est alors seulement qu'il a la conscience complète de ce terrible événement. Il presse sa main droite sur ses

paupières, et toujours il a cette incroyable apparition devant les yeux et il la verra toujours, tant qu'il vivra, tant qu'il aura une pensée et une âme. L'image de cette main s'est gravée dans sa mémoire d'une manière ineffaçable; sa forme noble et effilée, presque transparente, souple, vivante, reflétant en rose le sang qui semble y circuler, rien ne lui est échappé malgré l'impression de la peur.

— N'ai-je pas un jour rêvé d'une main comme celle-là? dit-il en réfléchissant; il me semble l'avoir déjà vue.

Tout à coup lui vint à l'esprit le portrait de lady Flore qu'Anna lui avait montré, et devant lequel il s'était souvent arrêté en attendant la sœur de son maître lorsqu'il lui portait les commissions de sir Egrimond. C'était le même galbe délicat, les mêmes doigts effilés avec leurs fossettes, cette même main, enfin, qu'il avait si souvent admirée et qu'il découvrait ici avec terreur; cette même main qui, là haut, couverte de perles et de dentelles, repose sur son sein. Non, il n'y pas deux mains comme celle-là. C'est la main de la mère qui vient s'étendre de l'autre monde pour arrêter le péché, écarter la lumière qui éclairait cette œuvre des ténèbres!

Edward se reproche les propres paroles qui tout à l'heure lui servaient à s'excuser, et dans lesquelles il indiquait lui-même sa complicité : Je suis la main! Tremblant, il se dirige vers son lit. Il lui semble qu'il va se coucher pour ne plus se relever, fermer les paupières pour ne plus les rouvrir. La mère de l'enfant, la mère de sir Arthur! Alors Ross pense à sa propre mère. Une petite prière qu'elle lui avait apprise quand il était encore enfant, revient à la mémoire du pauvre homme effrayé, repentant. Sans s'en rendre compte, il joint les mains et dit cette prière à demi-voix.

— Mère, ajouta-t-il, je te remercie! cette main vient aussi de toi. Tu ne voulais pas laisser ton fils se perdre. Ta prière au ciel m'a protégé. Nos deux mères veillaient. Cette main qui m'a sauvé, je ne la crains pas, elle doit me con-

duire, je la saisis. Ma mère, elle ramènera ton fils près de toi dans l'autre monde!

Quel est ce son harmonieux qui vibre jusqu'à lui? quelle brise mélodieuse! Un rossignol dans l'épais feuillage du bosquet, sous sa fenêtre, redit encore une fois son hymne délicieux avant l'aurore. Ces chants toujours nouveaux, hommages de la terre à l'amour céleste, dissipent peu à peu tout ce qui inquiète et tourmente le jeune homme. Il sent son visage baigné de larmes, comme aux jours bienheureux de son enfance lorsque sa mère chérie le grondait ou bien lui faisait un éloge.

Quel que puisse être l'opinion de chacun à l'égard de cette main, et sur sa signification, ce n'est pas une histoire inventée que je raconte ici, mais un fait incontesté auquel je pourrais joindre les noms, et qui a eu un grand retentissement en Angleterre. Je laisse au lecteur à décider s'il veut considérer cette apparition comme un fait objectif ou bien comme une circonstance donnant une preuve convaincante de ces impressions intérieures qui, agissant au dehors, viennent frapper, comme une fantasmagorie, l'esprit préoccupé ou une conscience inquiète. Quant à ceux qui croient à un lien mystérieux entre les deux mondes, qui peut devenir sensible dans certains cas particuliers, à la connexion de ces énigmes des forces de la nature, où viennent se confondre la science et les pressentiments de nos regards limités vers la terre, ils pourront peut-être ne pas considérer comme inadmissible que la main d'une mère qui s'est élevée si souvent vers le ciel dans la prière, s'élève encore aujourd'hui devant le trône de Dieu, et plane sur son fils comme un ange gardien, pour le protéger contre un témoignage calomnieux, un jugement inique? Non pas la main qui tombe en poussière dans le cercueil, mais l'âme de cette main, son image physique pour ainsi dire, son corps éthéré, reflet symbolique, sa main transfigurée. Doucement s'approchent les inconnus de l'autre monde. Qu'il est doux et

touchant ce premier avertissement de cette ombre! Puis après cette main qui se montre devant la lumière, silencieuse et puissante, belle, mais terrible! Expression de tout ce que contient le firmament, et de ce qui s'agite dans la voûte étoilée. Cet idéal, qui s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'aux légendes de tous les peuples, comme symbole d'action et de bénédiction, qui se répète partout et qui prend le nom de puissance supérieure, sagesse universelle, amour infini pour représenter le créateur éternel, une femme aussi en a trouvé l'expression dans la langue des esprits pour protéger son enfant sur la terre! N'est-il pas consolant de penser que sur nous veille la main de l'esprit, retirant ici un rayon dont nous ferions mauvais usage, et l'apportant quand il nous est nécessaire. Quand même nos yeux ne verraient pas le signe, ne pouvons-nous pas quand nous le voulons le sentir dans notre âme?

VIII.

Edward ne dormit pas jusqu'au matin. A peine les premiers rayons du jour vinrent-ils se glisser à travers ses persiennes qu'il se leva, reposa ses yeux fatigués sur la verte pelouse, se raffraîchit aux caresses de l'air matinal, et entra dans son cabinet de travail, saisi d'effroi à la vue des dispositions habituelles qui présentaient à ses regards tout ce qu'il avait laissé quelques heures auparavant. Il ralluma la bougie du chandelier de cuivre, et à sa flamme, devant laquelle flottait encore pour lui la main de l'esprit, il réduisit en cendres l'acte à moitié terminé, le parchemin sur lequel était tombée son ombre. Aussitôt qu'il pût entrer chez sir Egrimond, le secrétaire lui reporta les papiers qu'il lui avait confié. Quand Edward, résolu à supporter avec résignation le soupçon et la vengeance, eut exprimé le désir qu'on lui épargnât cette besogne qu'il ne pouvait plus remplir, alors

seulement il respira librement, malgré les fâcheux résultats que sa démarche pouvait avoir pour son avenir et pour son mariage.

— Je pourrai mourir en paix, pensa-t-il, et ne pas craindre cette main, quand même elle s'éleverait sur mon lit de mort.

— Imagination!... c'est un fou, dit lady Long lorsque Thinne la prévint de cet incident. Il faut que nous en cherchions un autre. Comme c'est désagréable! Si tu m'avais averti que cet homme était si impressionnable! Que signifie cette farce? Les rêveurs gâtent tout.

Cependant pourquoi Evelyne a-t-elle l'air aujourd'hui si craintive et paraît-elle trembler au bruit de ses propres pas, au frôlement de sa robe de soie dans la longue enfilade des chambres? Pourquoi fait-elle allumer tant de bougies dans sa chambre à coucher, et sonne-t-elle si souvent Anna au milieu de la nuit pour lui demander quelque chose d'insignifiant, sous prétexte d'un léger malaise? Pourquoi évite-t-elle cette chambre ou cette autre, et surtout la grande salle? Lady est si pâle, elle souffre, dit-on, dans la maison. Cependant, pleine d'impatience et d'inquiétude, elle pousse son frère à hâter l'affaire en question. Enfin, après quelques jours lentement écoulés, sir Egrimond annonce à sa sœur, pour le jour suivant, l'homme complaisant et discret qu'il avait découvert et auquel il avait déjà confié la chose.

IX.

Le matin même du jour où l'homme d'affaires devait apporter l'écrit, sir Walter fit appeler lady Evelyne plus tôt que de coutume, avant l'heure habituelle du déjeuner. Il était assis tout habillé devant le secrétaire de sa chambre à coucher, dont la tenture de soie verte était ornée d'une série de tableaux représentant des scènes maritimes.

Evelyne lui trouva l'air sérieux, la figure plus pâle que

de coutume et singulièrement émue. Il lui tendit la main avec une certaine solennité.

— Vous allez être bien satisfaite, dit-il d'une voix attendrie, car avec la noblesse de vos sentiments ne m'avez-vous pas toujours conseillé le pardon? Je viens d'écrire à Arthur qu'il revienne, qu'il m'amène sa fiancée, je consens à tout.

Le regard glacé d'une profonde stupéfaction Evelyne oublia, dans le premier moment de cette surprise désagréable, de dissimuler son dépit sous le voile de ses longs cils. Sir Walter, les yeux fixés sur elle, s'attendait à trouver dans sa physionomie une toute autre expression. De ce moment il avait lu dans son âme! Pour la première fois il avait pressenti ce que renfermait d'hostile le cœur de cette créature qui, pendant des années, lui avait montré tant de douce affection. Dans cette seule minute, où son empire sur elle-même lui avait échappé d'une manière imprévue, il pénétra cette raide et fatale figure de Méduse! Evelyne le sentit. Un seul instant avait creusé un abîme entre ces deux personnes, un abîme que le passé ni l'avenir ne purent jamais combler.

— N'est-il pas, ajouta le vieillard après un moment de silence pénible de part et d'autre, mon unique enfant, que je dois rendre heureux avant de mourir? Qui sait si je n'irai pas bientôt rejoindre sa mère! Et comment oserai-je lever les yeux si je m'étais conduit durement envers le fils de Flore, si je l'avais repoussé de mon sein?

— Cher époux, que la bénédiction du ciel soit sur vous! Je respire maintenant... Permettez-moi d'ajouter quelques lignes à votre lettre... Envoyons-la promptement... Je vais sonner Fabien, n'est-ce pas?

— Mary l'a déjà remise au facteur.

Nouveau regard jeté l'un sur l'autre, nouvelle pause. Mais presque aussitôt Evelyne, avec le sourire le plus agréable, se mit à parler de tous les préparatifs et des arrangements nécessaires pour recevoir le nouveau couple. Elle n'avait

jamais été si gaie, si causante, si aimable. Une agréable rougeur animait insensiblement ses joues presque toujours pâles. Sir Walter fut presque tendre; il la remercia avec effusion, en lui disant qu'il n'oublierait jamais la noblesse avec laquelle elle faisait toute sorte de sacrifices pour son repos. Et cependant il régna ce jour-là quelque chose de pénible entre eux, qui ne devait peut-être jamais disparaître ! Souvent un instant fait écrouler ce qu'il a fallu des années pour construire.

Lady Evelyne trouva bientôt un prétexte pour se retirer, et s'enfuit dans son cabinet où elle s'enferma. Elle faillit succomber à la violence qu'elle venait de se faire. La défaite l'avait presque anéantie. Cette femme, froissée dans ses passions intimes, souffrait moins de la perte de sa puissance et de l'éclat de sa position, que de voir lui échapper le triomphe, le charme de la victoire. Elle se jeta en sanglotant sur les coussins du sopha, comme sur un lit de torture. Ses larges tresses noires dénouées entouraient comme des serpents d'ébène sa figure pâle de colère ; toute trace de rougeur avait disparu de ses joues, une veine seule s'agitait avec violence, gonflée sur son front d'ivoire.

C'était une chose inconcevable pour elle que ce coup du sort, ce changement de sir Walter, qui ne pensait jamais que par l'esprit d'Evelyne et ne voyait que par ses yeux. On a bien parlé plus tard d'un rêve, d'une apparition qui aurait agité la conscience du vieillard. Lady Evelyne, dans ses suppositions, ne s'arrêtait pas à de pareilles *absurdités,* comme elle les appelait.

— J'y suis! pensa-t-elle; je devine tout maintenant. Il est clair que maître Ross a bavardé! Naturellement il l'aura dit à sa fiancée; de là Mary l'a su et l'aura rapporté à son maître. Cette Mary! pourquoi n'ai-je pas insisté pour obtenir son éloignement! C'est d'elle que tout cela vient!...

Mais Evelyne n'avait pas de prise sur elle, elle était trop exacte à remplir ses devoirs.

Le méchant est souvent indécis et recule devant une tête, sur laquelle, comme sur la tête blanchie de cette vieille et fidèle domestique, semble planer un ange.

— Pourquoi n'ai-je jamais voulu m'attaquer à elle? se dit Evelyne. Il ne faut jamais mépriser un ennemi, cela se venge... Oui, certainement, c'est elle qui l'a dit à son maître! L'effet ne devait pas manquer sur ce vieillard faible et malade. Elle aura été lui chanter quelques litanies à ce sujet!

Lady Evelyne avait saisi l'enchaînement de tout cela.

— La main d'un esprit! me laisser jouer par une aussi grossière invention! dit-elle en raillant. Elle ne pouvait comprendre autrement les rapports de ces circonstances extraordinaires.

Cependant, quand même on voudrait écarter de cette apparition nocturne tout ce qui (bien qu'offrant de l'analogie avec les phénomènes de la création) est désigné comme *surnaturel,* elle n'accepta d'autre hypothèse que de voir maître Ross aux prises avec les images fiévreuses de sa propre imagination tourmentée par une conscience inquiète; lesquelles présentaient à son âme leurs enseignements, sous la forme d'objets antérieurs, mélangeant à la fois les symboles de la poésie intérieure avec les souvenirs retraçant à sa mémoire le merveilleux portrait de la grande salle. Cette main de la mère n'en reste pas moins une réalité, un fait, une destinée; et la manière avec laquelle cette main, bien qu'en se servant de la disposition d'esprit d'un jeune homme fortement tenté, empêchant un crime et exerçant une influence profonde sur la vie d'un grand nombre de personnes, ne me paraît guère moins surprenante, je l'avoue, que l'apparition réelle d'un messager de l'autre monde étendant ce bras fantastique au-devant de la lumière sur le secrétaire. Oui, nous sommes ici dans un vestibule profondément caché aux yeux humains qui doit conduire à l'importante découverte d'un sombre empire inconnu jusqu'aujourd'hui; ou

bien à une connaissance approfondie des secrets de la nature. Ce dernier point de vue serait une apparition aussi remarquable que belle de la psychologie; *ainsi c'est donc une apparition d'esprit également, mais d'une autre espèce.*

X.

Les derniers jours de l'été ont trouvé Draycot changé et bien plus gai qu'autrefois. Les dernières roses ont vu le jeune couple faire son entrée au manoir paternel. Heureux par le cœur, il leur sera facile de travailler au bonheur des autres. Arthur pense à mettre à exécution ses rêves pour le bien-être de l'humanité, il s'apprête déjà à se placer dans les domaines de ses ancêtres, comme plus tard au parlement, en médiateur entre l'aristocratie et le peuple ; il veut ramener ce dernier entre les bras de la nature par l'agriculture dont le développement prospère doit, en face d'une industrie souvent parasite, combattre et faire disparaître les fruits malsains d'une civilisation incomplète. Les inspirations du jeune époux se réaliseront-elles un jour? ses vœux pourront-ils s'accomplir? Il se lance de plus en plus dans l'étude du grand tout, vers le point le plus élevé de l'intelligence, la poésie objective qu'il trouve dans l'harmonie à laquelle l'amour voue son existence. Blanche est à la fois comme un ange et un enfant. On dirait Flore dans toute sa jeunesse. Le vieux lord, qui revit dans sa chère fille du sud, ne se lasse pas de comparer ses yeux à ceux de la femme qu'il a perdue. La cousine et la jeune femme sont bonnes amies. La jeune miss s'était réconciliée avec tout le monde. Un des jeunes gentlemen dont l'arrivée dans le parc avait interrompu quelque temps auparavant son intéressante conversation avec sa cousine, le même qui, à table, ne pouvait détourner d'elle ses regards, lui consacrait ses hommages avec constance, pendant que sir Egrimond entassait les chif-

fres pour calculer les revenus du fiancé probable de sa fille. En outre, un sentiment de fierté aida Emily à triompher promptement de son inclination froissée.

Lady Evelyne a beaucoup souffert; elle a de la peine à se remettre, et se trouve presque toujours malade. Elle quitte rarement son appartement, et ce n'est que pour aller, soigneusement enveloppée, se promener dans le parc pour respirer l'air frais du matin et se chauffer aux rayons du midi. Sa haine, violemment refoulée, la dévore; elle a trop renfermé d'impressions; c'est comme un poison pour elle. Et maintenant, ce qui la ronge le plus encore, c'est de se savoir pénétrée par sir Walter, depuis cette conversation dans sa chambre à coucher. Son époux se passe d'elle avec une facilité surprenante, comme les gens faibles qui s'attachent si fortement et qui, une fois séparés, oublient si vite. Ils ont l'air de ne pouvoir s'arracher de ceux qui les dominent, mais à peine ont-ils brisé leurs liens, qu'ils les abandonnent avec d'autant plus de plaisir qu'il se mêlait plus de crainte à cette affection. Ils ne savent pas être libres, mais leur cœur change brusquement. Le vieux marin s'arrangeait d'autant mieux de l'espèce de retraite de sa femme, qu'il s'était tout à fait accoutumé à Blanche; elle ne le régentait pas, le soignait de sa petite main blanche et le récréait du soleil de ses yeux. Il s'apercevait maintenant de ce qui lui avait manqué jusque-là, et se hâtait d'oublier tout ce qui lui pesait auparavant.

X.

Ce qui se passait chez Evelyne pouvait paraître plus étonnant encore. Elle reconnut avec surprise un nouvel hôte dans son âme. Elle aussi sentit naître une attraction qui l'entraînait impérieusement vers les jeunes époux. Plus s'approche pour cette femme le déclin du jour, plus elle

s'affaisse comme la feuille qui, à l'approche de la brise d'automne, va se séparer de la branche. La présence de Blanche et d'Arthur qui, sans arrière-pensée, entouraient d'amour et de soins *leur tendre mère Eva*, semblait lui apporter de jour en jour une consolation de plus, comme si ces bienheureux instants étaient pour elle une expiation, un lien avec le ciel, une vie sur laquelle la mort n'a plus de prix. La pauvre malade est altérée de leurs regards, de leurs paroles. Un ton plein de charmes se répand sur les joues d'Evelyne, déjà marquées par la mort, quand elle voit entrer ces visages sourians. Elle s'épanouit près de ce couple brillant de jeunesse, et reçoit tout aujourd'hui de ceux à qui elle voulait tout enlever. Son cœur desséché, semblable à la rose des rochers, refleurit à cette rosée bienfaisante, à ce chaud soleil qu'elle n'avait pas mérité. La grâce est descendue sur le pécheur! Evelyne prie, demande d'un ton suppliant, partant du fond de l'âme: « Aimez-moi, » comme on demanderait: « Priez pour moi! » Aimez-moi pour que mon âme puisse se relever! Aimez-moi afin que je me purifie! Elle nourrit son âme de l'aumône des cœurs pieux, elle est maintenant une mendiante sur le seuil de la tombe, plus riche qu'elle n'a jamais été dans tout son passé.

XII.

La noce d'Arthur n'a pas été célébrée seule à Draycot. Maître Edward a obtenu une femme et un emploi dans la famille. On lui a confié la jolie Anna, et par dessus le marché tous les comptes et le contentieux de la maison. Les personnes qui ne le connaissent pas à fond le trouvent quelquefois d'une exactitude presque ridicule, et très minutieux en affaires. Assurément il ne se permet pas la plus petite fraude, même dans les circonstance les plus difficiles; il travaille d'une manière incorruptible, comme surveillé par

la main qui ouvrit sans bruit la porte pendant cette nuit mystérieuse, par cette main qui, sans porter la balance, était cependant le bras de la justice divine.

Maître Edward ne traverse plus la salle sans jeter avec un respectueux effroi un regard reconnaissant sur cette main qui, placée d'une manière caractéristique sur le sein de sa maîtresse, est là comme gage de la fidélité, de la foi conservée au-delà du tombeau. Sous ce portrait de la mère, chef-d'œuvre de l'art, règne une vie heureuse, le bonheur domestique ; et les beaux yeux de Flore semblent sourire à ses enfans comme une bénédiction. Sir Walter considère quelquefois le portrait les mains jointes, comme s'il voulait silencieusement demander à la céleste vision pardon d'une faute ; et plus souvent qu'auparavant même, sous le moindre prétexte, Mary vient présenter dans le salon sa tête couverte de cheveux blancs et son visage ridé, à qui l'aspect de ce bonheur a presque rendu les grâces de l'enfance. « Viens, disait souvent le vieux père à Blanche, viens auprès de moi, chère fille, et fixe sur moi tes yeux enchanteurs, il me semble que Flore me regarde du haut des cieux et me dit : « *Tout est bien, Walter, la fidélité et l'amour seuls ne périssent pas.* »

Ch. de Vellecour.

CHRONIQUE.

La saison d'hiver est commencée; le théâtre a ouvert ses portes. Un empressement inaccoutumé a rempli son enceinte d'une foule compacte, et cette curiosité ne s'est pas démentie pendant les six ou huit représentations qui ont déjà été données. Depuis plus de vingt ans le chiffre des abonnés à l'année et au mois n'avait été aussi considérable. Si nous sommes bien informé, le registre des locations émarge 7,000 fr. par mois, au lieu de 5,000, chiffre moyen dans les dernières campagnes dramatiques et lyriques. Peut-être ce grand nombre d'abonnés, satisfaisant au premier abord, l'est-il moins quand on songe à l'exiguité de la salle; car enfin la place occupée par les abonnements est perdue pour les entrées payantes au jour le jour, et celles-ci, après tout, font le plus beau et le meilleur des recettes. Ne nous plaignons pas, toutefois, de cette surabondance qui prouve qu'une réaction favorable au théâtre s'est produite dans les goûts de la population. Le théâtre, quand l'intelligence et l'honnêteté président au choix des ouvrages qu'il représente, offre une récréation morale qui, dans une grande ville, est une nécessité de la vie civilisée. Quand il est fréquenté avec une assiduité suffisante, son existence matérielle est assurée et les administrations sont plus à l'aise pour donner des ouvrages dont les mœurs n'aient pas à gémir. Il ne faut plus, alors, pour attirer le public, celui qui aime les gravelures et l'esprit au gros sel, donner droit de cité, sur la scène, à des œuvres qui, sans portée bien dangereuse dans l'ondoyant et immense mouvement parisien, sont un mets empoisonné pour nos paisibles provinces. Nous nous félicitons donc, à tous les points de vue, de la faveur qui semble revenir, dans notre ville, aux manifestations de l'art dramatique et lyrique.

L'empressement exceptionnel que nous constatons n'a pas, du reste, pour cause unique une sorte de renaissance du goût théâtral; il faut grandement faire entrer en ligne de compte les espérances attachées à l'avènement de l'administration nouvelle. On savait que M. Roy avait l'intention très-arrêtée de composer, avec les pensionnaires qui devaient desservir son privilége, une gerbe artistique capable de relever, s'il se pouvait, la tonique de notre théâtre. On était donc bien aise de voir à l'œuvre la compagnie nouvelle, et dès à présent nous pouvons dire que les prévisions du public ont été sinon dépassées au moins justifiées amplement. Cette compagnie compte des artistes d'un réel mérite et offre déjà

un ensemble remarquable. Elle coûte du reste, 1,500 fr. par mois de plus que les précédentes, dans une moyenne de dix années, et ce sacrifice, espérons-le, sera compensé par l'importance du chiffre des recettes. Oser davantage, c'eût été trop oser, comme nous l'avons dit ici même, il y a quelques mois. Il faut donc reconnaître que M. Roy, tout en voulant offrir au public un groupe satisfaisant d'artistes, est resté dans les limites raisonnables; il s'est gardé à la fois des folies ruineuses et des économies mal entendues, c'est d'un bon augure pour la prospérité de son administration.

Les principaux artistes de la compagnie nouvelle ont déjà accompli ou du moins commencé leurs débuts. Nous pouvons donc apprécier leurs mérites, sauf les modifications qu'une plus ample connaissance pourra apporter à un jugement nécessairement un peu précipité; car malgé tout le respect que nous professons pour les artistes en général, nous sommes bien forcé de convenir que si, pendant les épreuves de la réception, ils font mettre toutes voiles dehors à leur talent, il arrive aussi que ce zèle intéressé se refroidit quelque peu par la suite et ne donne plus toujours ce qu'il peut donner. C'est précisément à ce point de vue que la critique a une haute utilité; elle est l'éperon qui rend le courage et l'ardeur aux bonnes volontés attiédies.

A tout seigneur tout honneur. Commençons par ces dames; pour ne pas surcharger cette chronique, dont les limites sont d'ailleurs marquées par les exigences de notre publicité, ne nous occupons aujourd'hui que des trois principaux sujets. Mademoiselle Céline Mathieu, au moment où j'écris ces lignes, n'a paru encore que deux fois sur notre scène; elle n'y a pas produit, il faut l'avouer, une impression aussi complètement favorable que semblaient lui mériter les avantages rares et incontestables qu'elle possède. La régularité de ses traits, la noblesse de sa prestance, la grâce réservée de son geste, lui font une individualité on ne peut plus sympathique; nous avons vu, pour nous, au théâtre, peu de sourires plus étincelants, peu de tailles plus royales, un ensemble plus attrayant. Ce n'est pas tout pour une artiste, mais on conviendra que c'est déjà quelque chose. La voix est belle, étendue, un peu aigrelette dans le médium; la méthode nous a paru bonne, la vocalise bien conduite, autant que nous avons pu en juger dans une seule audition, car nous avons assisté seulement à la représentation de la *Dame blanche*, en fait d'opéra comique. Avec tous ses agréments, Mademoiselle Céline Mathieu mérite donc la faveur publique, elle la conquerra.

Elle est déjà acquise à Mlle Esther, une vive, gaie, sémillante dugazon, qui est un des sujets vraiment distingués de la compagnie.

On aime déjà et beaucoup sa voix aux notes sympathiques, sa répartie lestement jetée, son ardeur à bien dire et à bien faire. C'est déjà un succès, nous allions dire un enthousiasme!...

La forte chanteuse a la verve, l'entrain, le *diable au corps*... si on nous passe cette expression, un peu réaliste, nous en convenons. Une femme haute comme ça, potelée, bien nourrie, et qui vous a des accents, qui vous détache des éclats de voix à remuer la salle. Il y a là l'organe et le talent, et le talent plus encore, peut-être, que l'organe. Déjà acclamée aussi, et en grande estime. Ce sera une *Juive* véhémente, une *reine de Chypre* très-capable de dire convenablement ses vérités au traître Moncénigo.

Les deux ténors ont accompli déjà deux débuts, si nous ne nous trompons; le fort ténor a une voix assez puissante, un peu rugueuse, des notes de poitrine estimables; il manque un peu d'habitude de la scène, ou bien la timidité a paralysé ses moyens... si toutefois la timidité, cette petite violette, peut aller se cacher sous le vaste pourpoint ou la robe étoffée d'un Fernand aussi puissamment découplé que notre fort ténor. Nous suspendons, pour plus de prudence, notre jugement définitif sur lui; il a bien chanté le premier acte de la *Favorite*, mais il a un peu faibli au troisième et au quatrième... Cela fait compensation, sans doute, mais une compensation n'est pas une affirmation.

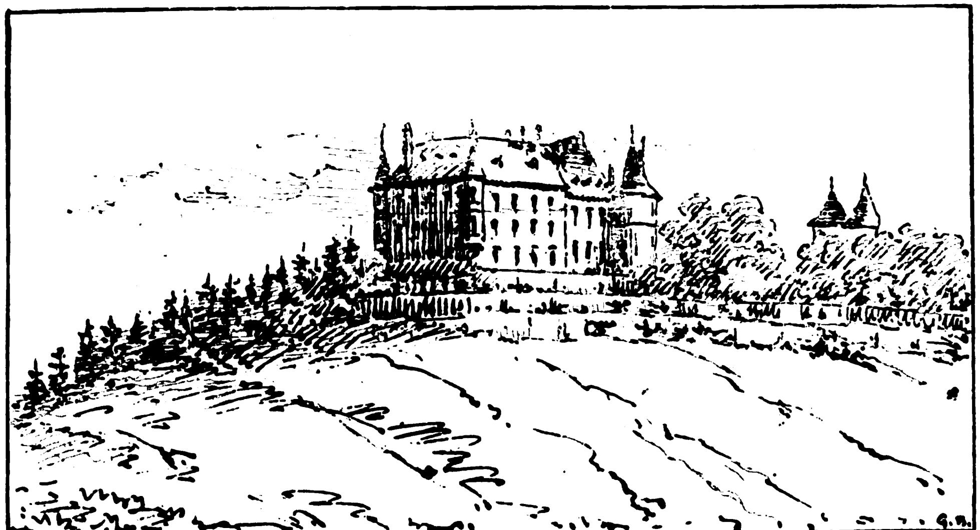
Le ténor léger est bel acteur, il dit bien, il a du mérite; sa voix est un peu cotonneuse; il monte facilement, mais en voix de tête, et ses sons pourraient être mieux posés. Il n'en a pas moins du talent, et les défauts que nous signalons sont de ceux que la bonne volonté ne peut guère rectifier. Il luttera contre eux, et à en juger par la manière distinguée avec laquelle il a enlevé le duo et le trio du premier acte de la *Dame blanche*, on peut prédire son admission définitive. Le second ténor léger a été l'objet d'une ovation flatteuse. Il a de la jeunesse, de la voix, de la méthode; il rendra de grands services; c'est une des précieuses conquêtes de cette année. La basse — voix un peu âpre, mais bien corsée — a été reçue, et c'est justice. Il est comédien, il est chanteur. Quant au trial, il est déjà l'enfant gâté du public. Il a de la voix, ce qui est phénoménal pour un trial; il a des planches plus qu'aucun farceur de France, et son profil seul est le maréchal-des-logis des éclats de rire. Nous lui devrons certainement de bonnes heures et quelque bon sang.

Voilà, en raccourci, la physionomie de la troupe nouvelle. Nous compléterons et rectifierons au besoin, plus tard, nos humbles appréciations.

PHILBERT.

L'Administrateur-Gérant, A. ROUSSEAU.

Metz, Imp. de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.



Château de Hombourg.

LA CANER.

Hombourg-le-Château.

En continuant à suivre le cours de la Caner, nous voyons peu à peu les coteaux s'élever et la vallée devenir plus pittoresque et moins uniforme dans ses harmonies. Bientôt surgissent à l'horizon les tourelles du château de Hombourg, *Hermendorff*[1] (Lorraine), si admirablement placé au sommet d'un monticule isolé qui domine la rive droite du ruisseau.

La seigneurie de Hombourg était, au seizième siècle, l'apanage de l'une des branches de la maison de Créhange, qui y faisait sa résidence.

En 1551, Wirich, seigneur de Créhange et de Pittange, fait construire le château de Hombourg qui, deux ans après, est incendié, en 1553, par Albert de Brandebourg, le comte de Créhange ayant pris parti pour le roi de France dans la lutte contre l'empereur Charles-Quint.[2]

Wirich ne tarde pas à réparer ce désastre, de 1566 à 1574. On voit, en effet, au-dessus de la porte avancée du château, du côté de l'extérieur, le blason de Créhange avec deux lions pour supports. L'inscription suivante est gravée en creux sur la corniche qui le surmonte : WIRICH.HER. ZV.D...... CRIECHINGEN VND PITTINGEN ANNO 15..

Une indication analogue se trouve reproduite sur la face intérieure de la même tour rectangulaire du porche. La porte donnant sur la cour du château est surmontée de l'écu de

---

[1] Ainsi désigné dans le registre des titres de l'abbaye de Villers.

[2] *Siége de Metz*, de Salignac.

Créhange, au-dessus duquel on lit, sur un écriteau en pierre : WIRICH HER ZV DORSVILLER CRICHINGEN VND PITTINGEN ANNO 1574.

Toute la partie du château située du côté de la Caner, c'est-à-dire les faces nord-ouest, sud-ouest et sud-est, ont été bâties par Wirich, ainsi que le constatent le style de l'architecture, qui appartient entièrement à la renaissance, et les dates inscrites sur diverses parties du monument : 1566 au-dessus d'une fenêtre de la face sud-ouest, voisine de la tourelle d'angle du midi, et 1572 sur un écusson au-dessus d'une fenêtre de cette tourelle.

Une seule face est moderne, celle qui donne sur la cour principale ; elle fut élevée, en 1719, par le maréchal-de-camp Jacques-Gustave de Malortye, marquis de Boudeville, ainsi que le démontrent les deux écus accolés du fronton de la façade, le premier de Malortye et le second de Brisacier, celui de sa femme, Marie-Thérèse de Brisacier, et l'inscription qui les accompagne : S.I.G.D.M. 1719 D.M.T.D.B. CD.HOB.

A Wirich succède son fils Christophe, baron de Créhange, bailli d'Allemagne (... 1606 .. 1618 ...) qui épouse Anne Bayer de Boppart.

L'héritage de Christophe passe ensuite à son fils, Pierre-Ernest, comte de Créhange, baron de Pittange, seigneur de Hombourg, qui épouse Marie-Marguerite, marquise de Colligny, comtesse de Créhange et Pittange, dame de Hombourg (... 1624 .. 1633 ...).

Pierre-Ernest eut deux fils qui moururent sans postérité : Charles et François-Ernest. François-Ernest entra dans les ordres et mourut, en 1671, chanoine et grand-doyen de la cathédrale de Strasbourg [1].

Marie-Marguerite de Colligny d'Andelot, héritière de la terre et seigneurie de Hombourg, la vendit, moyennant

---

[1] Inventaire des titres et papiers de Lorraine.

90,000 fr. barrois, à Joachin de Lenoncourt, seigneur de Marolles, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Thionville. Ce dernier étant mort peu de temps après, sa veuve, dona Isabella-Clara-Eugenia, comtesse de Hombourg, la cède, en 1655, moyennant la même somme, à messire Nicolas de Brisacier, chevalier, maréchal de bataille des armées du roi, et grand-bailli d'Allemagne [1].

Le comte Nicolas de Brisacier, gouverneur de Sierck pour le roi de France [2], et grand-bailli d'Allemagne, fut tué d'un coup d'arquebuse sur les remparts de son château de Hombourg, le 29 juin 1677 [3], pendant le siége du château par les troupes impériales. Ce siége dut être l'un des épisodes de la guerre entreprise contre le roi de France Louis XIV, par le duc de Lorraine Charles V, en vue de reconquérir ses états.

Le comte Nicolas de Brisacier avait épousé Nicole-Françoise de Montby-Bornet, qui fut dame d'honneur de Marie-Thérèse, reine de France, et mourut à Hombourg en 1701.

Le marquis de Brye, comte de Hombourg, donne, en 1633, le dénombrement de la terre de Hombourg à la chambre royale de Metz.

Jacques-Gustave de Malortye, marquis de Boudeville, opéra le retrait du comté de Hombourg sur le marquis de Brye, et en fit les foi et hommage au roi de France, en 1715. Les villages et seigneuries particulières de Kédange, Budange, Metzeresche, Bettelainville en partie, Kerlin, la bergerie et une partie de la seigneurie de Luttange, dépendaient alors de la seigneurie de Hombourg.

Jacques-Gustave de Malortye, marquis de Boudeville, comte de Hombourg, maréchal-de-camp, avait épousé, en 1691,

---

[1] Archives du cabinet de M. Dufresne.

[2] Par le traité du dernier février 1661, le duc de Lorraine avait cédé au roi, Marville en Barrois, Sierck et trente villages de sa dépendance.

[3] Epitaphe de Nicolas de Brisacier, dans la chapelle de Hombourg.

Marie-Thérèse de Brisacier; c'est lui qui fit contruire, en 1719, la partie la plus moderne du château.

Le domaine de Hombourg passa à la famille d'Hunolstein, qui le possède aujourd'hui, par suite du mariage célébré en 1802, de Félix-Philippe-Charles Vogt, comte d'Hunolstein, pair de France, avec Marie-Henriette-Claire de Boudeville.

La chapelle de Hombourg, située dans le village, en dehors de l'enceinte du château, est du seizième siècle; elle a été restaurée il y a quelques années par M. le comte Paul d'Hunolstein. La chapelle latérale, du côté de l'évangile, renferme trois monuments funéraires remarquables du seizième siècle; ce sont ceux de Wirich de Créhange, qui fit construire le château de Hombourg, mort en 1587, et de ses deux femmes mortes l'une en 1565 et la seconde en 1577.

Les fonts baptismaux placés à l'extrémité occidentale de



la nef, du côté de l'évangile, sont d'une excellente exécution; ils portent la date 1566, qui accompagne les deux écus de Créhange et de Wildgrave, en souvenir de la seconde alliance de Wirich.

Kédange.

Nous ne ferons que traverser le bourg de Kédange (Lorraine), dont l'église, vaste grange moderne, sous le vocable de saint Remy, ne saurait nous arrêter. Kédange dépendait autrefois de la seigneurie de Hombourg. Wirich de Crébange, seigneur de Hombourg, en fit la reprise du duc de Lorraine, Charles III, en 1560 [1].

Le patronage de la cure appartenait aux chartreux de Rethel et au concours. Le pouillé de 1776 nous apprend qu'une partie des archives de la chartreuse de Rethel ayant été dévorée par les flammes en 1552, le prieur de cette chartreuse voulant se procurer un titre qui prouvât, dans la suite, le droit qu'avait sa maison de nommer à la cure de Kédange, fit dresser, le 9 janvier 1564, par le curé de Kédange, doyen du synode, et par les synodaux de l'église, en présence de MM. les curés de Manderen et de Metzerwisse, un aveu ou déclaration portant aveu que le prieur de la chartreuse de Rethel a le patronage de Kédange et de ses dépendances aux droits de son monastère; qu'il doit fournir les chasubles avec ce qui en dépend, et entretenir la nef de l'église pour laquelle, toutefois, les paroissiens doivent faire les voitures; le reste à la charge du curé et des paroissiens.

Les chartreux de Rethel étaient décimateurs à Kédange.

Elzing.

Nous arrivons au hameau d'Elzing, également situé sur la rive gauche de la Caner. Je ne trouve d'autre mention de ce lieu que dans l'acte de 1680, mentionné plus haut, au sujet des reprises faites par l'abbé de Villers-Bettnach, Charles de Bretagne. Elzing y est mentionné au nombre des

---

[1] Inventaire des titres et papiers de Lorraine.

terres et seigneuries dépendant de l'abbaye. Une autre pièce, provenant des archives de la même abbaye, indique Elzing comme étant compris dans la prévôté de Sierck, au diocèse de Metz.

Ce petit hameau a cependant une grande importance archéologique, en ce que tout porte à faire présumer qu'il occupe l'emplacement de l'ancienne Caranusca, si longtemps cherché; mais laissons parler l'auteur de cette importante découverte archéologique, M. l'abbé Ledain [1], dans les intéressantes lettres qu'il nous écrivit à cet sujet:

Louvigny, 21 septembre 1856.

Ce fut pendant les vacances des années 1827, 1828 et 1829 que je m'occupai particulièrement des recherches dans le but de découvrir l'emplacement de l'antique Caranusca et que je fis exécuter des fouilles près du hameau d'Elzing, dans un canton de terres appelé *Heidenfeld* [*], et au-dessous de Buding, dans un endroit nommé *Niederstroff* ou *Niederdorff*, peu éloigné d'Inglange.

Il y a, aux environs d'Elzing, dans un rayon de plusieurs kilomètres, un grand nombre de lieux où doivent exister des substructions antiques: j'en connais quelques-uns. Mais ce qui est surtout digne de l'attention des archéologues, c'est *comme un réseau* de voies militaires romaines qui avaient été autrefois établies sur les hauteurs qui dominent Elzing, Buding, Inglange, du côté de l'ouest.

Pour ce qui se rapporte à la voie romaine principale qui partait de Metz pour atteindre Trèves, en passant par les stations militaires de Caranusca et de Ricciacum (aujourd'hui Ritzing), elle est encore très-reconnaissable au nord du village de Luttange, au-dessus des prairies qui s'étendent depuis le petit village de Kirsch-lès-Metzeresche jusqu'à Metzeresche. Après avoir disparu dans un fond qui est près de Metzeresche, la voie romaine se reconnaît de nouveau pendant quelque temps, jusqu'à une demi-portée de fusil plus loin que son point d'intersection avec la route départementale de Thionville à Bouzonville par Kédange [**].

Dans tout ce parcours, depuis le moulin des Chênes, qui est situé au-dessous de Luttange et au nord de ce village, jusqu'à la route de Thionville, la voie

---

[1] Nous espérons que M. l'abbé Ledain voudra bien nous pardonner l'indiscrétion de publier ces lettres qu'il ne nous adressait qu'à titre de documents pour nous guider dans de nouvelles recherches. Nous avons pensé, et chacun sera de notre avis, que ces récits consciencieux ne pouvaient que perdre à être remaniés sous prétexte de les compléter.

[*] En aval du village, à droite du chemin qui conduit à Kœnigsmacker, et sur le revers du coteau qui borde au midi le ravin de Helling.

[**] Cette voie est parfaitement indiquée sur les cartes de l'état-major, par un simple trait.

romaine suit une ligne presque droite ; elle est large et fortement engazonnée sur ses côtés. Elle est même encore pavée en partie, au-dessus des prairies de Kirsch-lès-Metzeresche et de Metzeresche. Il n'en reste plus qu'un tronçon assez étroit, après qu'elle vient d'être coupée ou traversée par la route de Thionville.

Vous vous trouvez alors sur la hauteur qui domine, du côté de l'ouest, le petit hameau d'Elzing, et la partie de la vallée de la Caner au milieu de laquelle il est situé. Malgré mes recherches répétées, je n'ai pu découvrir aucun reste, aucun bout de route romaine, ni sur le penchant de la côte appelée *Escherberg*, côte d'Esch ou de Metzeresche, par les habitants du pays, ni dans toute la vallée qu'il fallait autrefois traverser et presque couper en ligne droite pour atteindre le pied du coteau opposé et remonter la vallée secondaire, par rapport à la vallée de la Caner, où sont les hameaux de Helling et de Veckring.

C'est à environ une demi-portée de fusil de l'endroit où elle est traversée par la route départementale de Thionville à Bouzonville, par Kédange, que cette ancienne voie se trouve comme coupée, comme tranchée, sans qu'il en reparaisse ensuite aucun vestige lorsqu'on descend la côte de l'Escherberg, soit qu'on suive un sentier conduisant à Elzing, qui règne le long d'un ravin profond creusé par les eaux qui se précipitent quelquefois du haut de l'Escherberg, soit qu'on parcoure les champs qui s'étendent au-dessus des prairies d'Elzing, toujours du côté de l'ouest. Vous retrouverez cependant, dans ces derniers, quelques rares fragments de tuiles et de briques de fabrication romaine. Il paraît donc, ou que la voie romaine a été entièrement détruite sur le flanc de l'Escherberg, ou, ce qui est également probable, que les restes qui pouvaient avoir été conservés, ainsi que les parties inférieures de quelques bâtiments antiques, ont été recouverts par les terres qui ont glissé et qui se sont éboulées sous l'action des eaux pluviales.

Il n'est pas moins difficile de reconnaître le passage de la voie romaine dans la vallée exposée aux inondations de la Caner, et dans les prairies qui forment une nappe de verdure devant le hameau d'Elzing. Toutefois, je suis porté à croire que cette voie, après avoir franchi le ruisseau de la Caner, suivait à peu près la direction du chemin le plus large qui traverse le hameau d'Elzing, en allant vers Buding ou vers Helling, contournait ensuite le pied de la côte qui est derrière Elzing et qui s'appelle Elzingerberg, puis, après avoir traversé les champs que la tradition des ancêtres a fait appeler *Heidenfeld* ou *Hædenfeld*, terre des Païens, remontait, sur la rive gauche du petit ruisseau l'Ourtbach qui vient se jeter dans la Caner, la vallée secondaire qui s'étend au pied du Hackenberg, du côté du sud. Cette autre vallée commence un peu au-dessus du village de Veckring, vers l'est, au bas de la montagne bien connue dans tout le pays d'alentour sous le nom de Hackenberg, du haut de laquelle on découvre un horizon très-beau et très-étendu, de quelque côté qu'on porte ses regards.

Au point culminant du Hackenberg se trouve une vaste église entourée d'un cimetière, avec la maison du curé des trois villages de Helling, Veckring et Budling et celle du chantre de la paroisse.

C'est donc seulement après que vous avez passé la Caner, après que vous avez laissé le hameau d'Elzing à votre droite et que vous avez traversé le canton de

terres appelé en allemand du pays *Heidenfeld*, ou *Haedenfeld*, terre des Païens, que vous retrouvez sur le côté gauche du petit ruisseau de Helling, nommé Ourtbach, un chemin assez semblable à une route abandonnée et qui doit être la reprise ou la continuation de la voie romaine qui, remontant la vallée où sont aujourd'hui Helling et Veckring, au-dessous du Hackenberg, suivait autrefois la direction de l'est, atteignait l'ancien fort romain de Calembourg, passait à Ricciacum (Ritzing) et arrivait enfin à Trèves.

Telles sont mes observations sur la partie du canton de Metzerwisse où, selon toutes les probabilités, avait été la station romaine de *Caranusca* dont la recherche a occupé les archéologues et les géographes. Je reviendrai dans d'autres lettres sur cette question et vous dirai ce qui peut être favorable à l'opinion qui placerait l'antique *Caranusca* à côté du hameau actuel d'Elzing. Toutes les raisons ne sont point péremptoires, et des recherches matérielles, telles que des fouilles, seraient encore à faire; cependant il y a de fortes présomptions en faveur d'Elzing, ou plutôt de l'emplacement qui en est voisin et qui, de tout temps, s'est appelé *Heidenfeld*, terre des Païens, à cause de la multitude de débris romains qui y ont été découverts et des médailles des empereurs qu'on y a trouvées et que les habitants du pays appellent *Heidenkopfe*, c'est-à-dire têtes ou effigies des Païens. De plus, cet emplacement antique a été, selon toutes les apparences, traversé par la voie romaine de Metz à Trèves par Ricciacum, et il est à peu de chose près à la distance moderne voulue de Metz ou *Divodurum* à *Caranusca*, et à celle de *Caranusca* à *Ricciacum* (Ritzing), qui correspondent aux distances en milles romains marqués sur la table théodosienne dite de Peutinger.

Louvigny, 22 septembre 1856.

Pour revenir à la voie romaine de Metz à Trèves, je dois ajouter que lorsqu'elle a reparu, à quelque distance à l'est de la *terre des Païens*, *Heidenfeld*, en remontant la vallé de Helling, elle est encore en assez bon état dans une certaine partie de son étendue, et que sa direction va droit à l'est. Ce reste d'ancien chemin est appelé par les habitants du pays, *Sangweg* ou *Sangeweg* (si ma mémoire est fidèle), ce qui veut dire, je crois, chemin de la vallée, ou du vallon, ou du ravin.

La côte que j'ai nommée un peu plus haut, *Elzingerberg*, côte d'Elzing, parce que ce hameau est situé tout en bas, le long du ruisseau de la Caner, paraît avoir cédé à l'action des eaux pluviales beaucoup plus que la côte qui lui est opposée du côté de l'ouest, je veux dire l'*Escherberg*. En examinant les environs les plus rapprochés d'Elzing, vous avez dû voir, en effet, que l'*Elzingerberg* a été profondément raviné par les eaux qui en descendent en temps d'orage et de pluie, derrière les maisons du hameau et sur son autre flanc qui est tourné vers le nord, du côté du village de Buding. Or, j'ai la conviction que l'espèce d'aplatissement d'une partie de cette côte est dû à l'éboulement des terres qui ont été entraînées parce que rien ne les arrêtait plus, et que la conséquence nécessaire de ce mouvement de terrain a été de couvrir d'une couche épaisse de terre ce qui pouvait être jadis demeuré d'une bourgade gallo-romaine qui n'avait pas été détruite entièrement par les barbares, à l'époque de leur invasion dans

l'empire romain, ni consumée par le feu; ce que je dis avec dessein, parce que mes fouilles des années 1827 et 1828, et mes recherches postérieures, quoique moins suivies, m'ont fait découvrir dans Hedenfeld, tout à côté d'Elzing, beaucoup de débris noircis et même de charbons. Je suis confirmé, du reste, dans mon opinion sur ce mouvement de terrain de l'Elzingerberg, par celle qu'a exprimée M. Lejeune, expert du cadastre, dans un rapport adressé à la Société des Antiquaires de France après l'année 1820, sur les voies romaines du département de la Moselle.

M. Lejeune a écrit formellement dans ce rapport que cette voie romaine, dont il a étudié l'ancienne direction à partir de Metz, qu'il a retrouvée parfaitement reconnaissable au nord du village de Luttange et jusqu'au-dessus d'Elzing, du côté de l'ouest (itinéraire que j'ai suivi également), que cette voie, dis-je, ne se retrouve pas dans la vallée de Helling, parce qu'une hauteur de plusieurs mètres de terres descendues de la montagne, ou plutôt de la chaine de collines boisées qui remontent de l'ouest à l'est à votre droite, l'a recouverte et comme ensevelie, en sorte qu'il faudrait, selon M. Lejeune, creuser aujourd'hui la terre jusqu'à une certaine profondeur pour retrouver le plein-pied d'une route autrefois très-fréquentée par les légions romaines.

Ceci peut être vrai en partie; mais ce qui, dans l'opinion de l'auteur, me paraît appuyé sur un fondement très-peu solide, c'est la place qu'il assigne à l'antique *Caranusca;* il veut que cette station romaine ait été précisément là où est aujourd'hui le village de Veckring, au sud du Hackenberg et au pied de cette montagne. Et sur quoi fonde-t-il cette opinion? Sur ce qu'il y a vu quelques fragments de briques romaines; rien de plus, et par conséquent nulle mention de médailles des Empereurs, dont effectivement on n'a fait à Veckring aucune trouvaille dont j'aie eu la moindre connaissance.

Ensuite M. Lejeune ajoute qu'il n'a pas été plus loin que Veckring, et il ne dit mot de la terre des Païens (Heidenfeld) située près d'Elzing, dans laquelle, cependant, la charrue a toujours retourné une multitude de débris antiques, tels que tuiles creuses, tuiles à rebords, carreaux minces, carreaux épais, briques de revêtement, fragments de calorifères, morceaux de poteries qui appartenaient à toutes les variétés de la poterie romaine, depuis la plus grossière et la plus grande, jusqu'à la plus fine et la plus délicate, et jusqu'à cette belle poterie rouge qui porte des ornements et des figures à l'extérieur.

J'avais recueilli autrefois beaucoup de ces fragments et un certain nombre de briques entières et de tuiles à rebords. J'en fis déposer quelques échantillons chez feu M. Teissier, qui était alors sous-préfet à Thionville et qui m'avait encouragé dans mes recherches. M. Teissier me répondit, un peu avant 1830, que tout ce que j'avais soumis à son examen était semblable à ce qui avait été trouvé, quelques années auparavant, dans les fouilles exécutées à côté de Ritzing, le long de la voie romaine qui se dirige vers Trèves, et sur l'emplacement même où avait été l'ancien *Ricciacum* ou *Ricciaco* de la table théodosienne.

Cet emplacement de *Ricciacum*, qui avait été découvert à environ deux mètres de profondeur sous terre, était éloigné d'un kilomètre du village actuel de Ritzing.

Aujourd'hui si de nouvelles fouilles, mieux dirigées que les miennes des années 1827 et 1828, pouvaient être exécutées, d'abord dans les champs de Heidenfeld, en remontant un peu la côte, ensuite dans les jardins qui environnent Elzing et derrière les maisons où, d'après la tradition, des objets antiques furent jadis retirés de la terre qu'on cultivait, je crois qu'on découvrirait beaucoup de substructions gallo-romaines et qu'on pourrait reconnaître l'étendue de la bourgade antique.

Les médailles des Empereurs que j'ai trouvées et celles qui me furent apportées en divers temps, appartenaient au Haut et au Bas-Empire. Toutes étaient de bronze et il n'y avait aucune tête rare. Quelques agrafes et des fragments du même métal me furent aussi remis. Mais je crois qu'un plus grand nombre de médailles fut trouvé postérieurement, lorsqu'on construisit le chemin de grande communication de Kédange à Kœnigsmacker. J'étais alors loin de là; les médailles furent recueillies, les unes par M. le comte de Puymaigre, au château d'Inglange, les autres par M. le comte d'Hunolstein, au château de Hombourg. Ces médailles provenaient de la tranchée pratiquée à l'extrémité du champ de Heidenfeld, pour l'établissement de cette nouvelle voie de communication entre Kédange et Kœnigsmacker.

Je terminerai en faisant remarquer qu'il y a eu, d'après la tradition des anciens, un lieu de campement romain au-dessus de Buding, en prenant la direction de l'ouest et celle du nord, vers les villages de Metzeresche et de Metzerwisse, et ensuite vers celui de Distroff*.

Une voie romaine passait, du côté de l'ouest, au-dessus d'Inglange et d'Elzange, en occupant constamment les hauteurs qui vont s'abaisser vers la large vallée de la Moselle, entre Ham et Kœnigsmacker. Cette voie romaine, dont il reste plusieurs morceaux en assez bon état, allait du sud au nord et mettait apparemment, en communication la voie romaine de Metz à Trèves, établie sur la rive droite de la Moselle, avec la voie romaine de la rive gauche qui passe à Garsch, près de Thionville et traverse le parc de Preische, près de Rodemack.

Je ne sais pas si cette voie romaine de communication, qui part de celle dont j'ai parlé d'abord, à l'endroit même où cette dernière voie est traversée par la route départementale de Thionville à Bouzonville, ne serait pas un de ces chemins romains qui furent rétablis par l'ordre de la reine Brunehaut et qui, pour cette raison, furent appelés depuis *chemins de la Reine*. C'est un fait à vérifier par une enquête sur les lieux.

Enfin, la côte qui est à l'ouest de Buding, et qu'il faut monter pour aller à Metzervisse, par le sentier qui y conduit, s'appelle *Kèsberg*, et le petit bois qui la couronne s'appelle *Kèsbesch* ou *Kèsbusch*. Il est facile de reconnaître l'étymologie des mots *Kaiser* ou *César* dans ces appellations données à une colline et à un bois.

---

* Il existe, entre Distroff et Stuckange, un canton dit *Altenschloss*, où on trouve encore quelques débris de constructions.

L'ancienne voie qui passe près de la séparation des deux bans de Distroff et d'Inglange, est connue dans le pays sous le nom de chemin des Romains. *(Documents fournis à la Préfecture par le maire, pour la rédaction de la Statistique.)*

Késberg signifie montagne de César, et *Kesbesch* ou *Kesbusch* veut dire bois de César; ce qui, sans doute, vient de ce que, comme le rapporte la tradition du pays, il y a eu sur les hauteurs qui s'étendent au-dessus d'Elzing, de Buding et d'Inglange, un campement romain, soit au temps de Jules-César, soit sous l'un des Césars ses successeurs, campement qui est attesté du reste, par de nombreuses excavations répandues sur ces hauteurs. Il y en a plusieurs au-dessus de Buding, dans un endroit nommé les *Landriches*, qui est célèbre dans le pays, à cause du grand nombre de voyageurs qui y ont perdu leur chemin le soir ou pendant la nuit. Il y en a encore lorsqu'on tire vers le nord, pour suivre la voie romaine de communication qui, passant au-dessus d'Inglange, laisse Distroff à gauche. On en trouve aussi près de Valmestroff, près du coteau de Vinsberg situé à quelques kilomètres à l'ouest de Metzerwisse, et dans le voisinage de Nancy, près de Bettelainville. Mais le nombre de ces excavations est particulièrement grand au-dessus d'Elzing, de Buding et d'Inglange, qui est l'étendue de terrain sur laquelle la tradition des siècles passés a fixé le campement romain.

Aujourd'hui ces excavations encore très-larges ne sont plus que des mares d'eau que le soleil dessèche rarement, même au plus fort de l'été.

Si vous réunissez par la pensée les diverses circonstances que je viens d'énumérer, les découvertes qui ont été faites près du petit hameau d'Elzing, la tradition qui a conservé à une partie de ses champs le nom de *Terre des Païens* (Heidenfeld), la présence sur les hauteurs voisines de deux voies romaines, dont l'une tourne pour ainsi dire brusquement à gauche et se dirige vers la Moselle, sans quitter les hauteurs, afin de dominer la vallée de la Caner à droite, et le plateau à gauche ; tandis que l'autre voie se prolonge presqu'en ligne droite pour atteindre d'abord *Calembourg*, vieux fort romain établi à l'un des principaux débouchés de la grande forêt de Calenhowen, puis la station militaire de *Ricciacum*, et enfin la grande métropole de Trèves; si vous pesez toutes ces circonstances de lieux et si, surtout, vous considérez que cette dernière voie romaine, qui était la principale, traversait les champs qui dépendent aujourd'hui d'Elzing, à l'endroit même qui a conservé le nom de *Terre des Païens*, vous serez disposé à croire avec moi que la station militaire de *Caranusca* a pu très-bien être placée sur le terrain occupé aujourd'hui par le hameau d'Elzing, par ses jardins et par une portion des champs les plus voisins.

Si les restes de l'antique Caranusca ne sont pas plus considérables à la superficie des terres, c'est que la destruction a passé par ces lieux et que le mouvement des terres a englouti plus tard le reste qui était demeuré debout après la destruction. La distance moderne de cet emplacement antique jusqu'à Metz répond à peu près à la distance en milles romains de *Caranusca* à Divodurimediomatricorum marqué sur la table théodosienne, et la distance moderne qui sépare ce même emplacement antique de l'emplacement de l'ancien *Ricciacum*, découvert et reconnu par feu M. Teissier, répond également à la distance en milles romains qui, d'après la même table, séparait autrefois *Caranusca* de *Ricciaco*. Un campement romain assez étendu a existé autrefois sur les hauteurs, à peu de distance d'Elzing, au rapport de la tradition, et une colline qui fait partie de ces hauteurs s'appelle

encore aujourd'hui *montagne* ou *colline de César*, *Kèsberg*, tandis que le petit bois qui la couronne a retenu le nom de *bois de César*, *Kèsbesch* ou *Kèsbusch*.

Si ces considérations ne sont point péremptoires pour lever tout doute au sujet de la situation antique de *Caranusca*, elles sont du moins d'une certaine valeur.

Afin de justifier les explications des noms allemands *Kèsberg* et *Kèsbuch*, que j'ai données, je citerai seulement le nom du village de *Kèskastel*, qui est à quatre kilomètres de la petite ville de Sarralbe, de l'autre côté de la Sarre. Ce village, le premier du département du Bas-Rhin, quand on sort de celui de la Moselle, en suivant l'ancienne route de Phalsbourg et de Saverne, doit évidemment son nom antique de *Kèskastel* à un fort voisin détruit, qui faisait partie de la chaîne des forts que les Romains avaient établie le long de la Sarre. En lisant ce nom de Kèskastel à l'entrée et à la sortie du village, le voyageur ne peut s'empêcher de compléter dans sa pensée son appellation antique de *cœsaris castellum*, que les allemands ont abrégée.

Enfin, n'y aurait-il pas une certaine analogie entre le nom de Caranusca, qui n'est plus demeuré attaché, du moins en partie, à aucun lieu connu et le nom du ruisseau de la *Caner;* de sorte qu'on pourrait dire que ce ruisseau a conservé et retenu quelque chose du nom de la station militaire romaine, détruite au temps de l'invasion des Barbares, et devant la quelle il avait pendant longtemps roulé ses eaux.

Le 23 septembre 1856.

..... Une autre remarque à faire et qui peut avoir son utilité, c'est que dans les temps anciens, la Caner n'a point coulé au pied de la côte l'*Elzingerberg*, dans le lit qu'elle occupe aujourd'hui, et où elle arrive en faisant une espèce de coude à quelque distance au-dessous du moulin d'Elzing; mais elle a dû couler en droite ligne, à peu près au milieu de la prairie actuelle et de la vallée, dans un ancien lit dont la direction est marquée par les fossés bordés de saules qui sont parallèles au lit moderne de la Caner. Il résulte de cette observation que la bourgade gallo-romaine, soit Caranusca, soit une autre, a pu s'étendre un peu dans la vallée, n'étant point resserrée contre le pied de l'Elzingerberg, comme l'est aujourd'hui le hameau d'Elzing.

Je n'oserai pas dire, après l'exposé de ces détails, que l'information soit complète, en ce qui regarde la position antique de Caranusca. Elle a pu avancer de quelques pas, mais il lui en reste encore à faire. Ce qu'on peut dire cependant en faveur du hameau d'Elzing, c'est qu'il est placé dans un milieu tel qu'on est conduit, quant à présent, à lui accorder la préférence sur les emplacements antiques des lieux environnants qui ont été jusqu'ici l'objet d'explorations sous le point de vue archéologique. Il serait intéressant de faire une nouvelle exploration de toute cette contrée. Elle aurait pour objet, d'abord tous les lieux dont j'ai parlé plus haut, les voies romaines, leurs directions, celles de leurs parties qui ont résisté aux entreprises des hommes et aux ravages du temps; le hameau d'Elzing, en particulier. Ensuite, cette reconnaissance devrait avoir pour objet les villages de Klang, de Kemplich et de Menschkirchen, et leurs environs, vers le sud-est; puis

vers l'est, les villages de Monneren, de Calembourg avec l'emplacement de son vieux fort romain, Laumesfeld, Valdweistroff surtout, Flastroff, Halstroff, Colmen (en latin Culmen), Neunkirchen, etc.

Louvigny, le 24 septembre 1856.

..... Les recherches archéologiques dont je me suis occupé d'abord aux environs d'Elzing, pendant les vacances des années 1827 et 1828, ont eu pour objet de me faire reconnaître, dans les champs de la *terre des Païens* (*Heidenfeld*) l'étendue du terrain où l'on pouvait supposer que des constructions gallo-romaines avaient autrefois existé. Cette étendue peut être reconnue aujourd'hui, comme elle pouvait l'être alors, par les débris de poteries et de tuiles, par les pierres, les briques et le ciment répandus à la surface des champs. Autant que je puis me le rappeler, après un si grand nombre d'années écoulées, on peut faire environ une centaine de pas dans les champs, en prenant pour point de départ le chemin de grande communication de Kédange à Kœnigsmacker, chemin que l'on aura ainsi derrière soi, tandis qu'on aura à côté, à sa gauche, le petit ruisseau limpide de l'Ourtbach, qui va se jeter dans la Caner à quelques mètres plus loin en arrière. Sur cette étendue d'environ cent pas de longueur, on ne voit, pour ainsi dire, que des débris, mais bien cassés et bien réduits. La charrue a passé si souvent, depuis des siècles, dans ces lieux, que ce serait une rare bonne fortune que d'y pouvoir ramasser intact un seul objet antique d'une nature fragile. Lorsque, dans cette marche dans la direction de l'est, on est arrivé jusqu'à un sentier qui descend le flanc de l'Elzingerberg qui fait face au nord, vers Buding, on ne voit plus de débris comme ceux que l'on vient de fouler aux pieds, c'est que les habitations gallo-romaines n'allaient pas plus loin. En retour, les tranchées qui furent faites à la tête des champs, pour l'établissement du chemin de grande communication, ont mis à découvert une multitude de débris qui font supposer que, de ce côté, les habitations antiques s'étaient avancées au-delà du chemin actuel, et peut-être aussi au-delà du lit actuel de la Caner, que je crois tout différent du lit où elle a coulé du temps des Romains.

Maintenant si l'on prend le ruisseau de l'Ourtbach pour point de départ, en tournant le dos au nord, pour s'avancer vers le sud, on traversera dans leur largeur les champs que l'on vient de parcourir dans le sens de leur longueur, et on sera obligé de monter à mesure que l'on avancera. Il sera moins facile ici de juger quelle fut autrefois l'étendue des habitations gallo-romaines. On trouvera bien encore d'antiques débris, des fragments de poterie, des morceaux de ciment romain, mais on ne les verra plus d'une manière aussi suivie que tout à l'heure, et pourquoi donc? Parce qu'il y a eu du mouvement dans le terrain et que la colline s'est affaissée sur elle-même. En continuant cette marche légèrement ascendante, et surtout dans les vergers et les jardins qui sont derrière les maisons d'Elzing, on y verra beaucoup moins de ces débris dont il vient d'être question; mais on pourra en reconnaître encore quelques-uns dans presque tous les jardins du hameau.

Après avoir cherché d'abord à reconnaître extérieurement, c'est-à-dire à sa

surface, l'étendue de cet emplacement antique d'Elzing, je fis exécuter quelques fouilles dans Heidenfeld, à quelques pas seulement de l'Ourtbach et à environ vingt pas du chemin actuel de grande communication. Les ouvriers mirent à découvert une partie seulement d'une pièce inférieure dépendante d'une habitation gallo-romaine; c'était, selon toute apparence, l'angle principal de la maison, puisqu'on fit l'extraction de la première pierre, qui était une pierre de sable assez lourde, au centre de laquelle avait été creusé autrefois un trou profond, de forme rectangulaire, pour recevoir des pièces de monnaie. Mais, bien grand fut le désappointement du jeune archéologue encore novice, qui ne rêvait alors que médailles romaines et médailles grecques, quand, au lieu d'une boîte de métal remplie de pièces de monnaie des empereurs romains, sur laquelle il avait compté, il ne trouva...... que de la terre qui bouchait entièrement le trou carré de la pierre de l'angle. Les deux murs qui formaient cet angle étaient construits avec des pierres ordinaires du pays, liées entre elles par du mortier commun, et ils n'avaient plus guère que environ 0^{m} 30 de hauteur au-dessus du sol. Sur ce sol se trouvaient répandus beaucoup de débris gallo-romains dans un assez grand désordre, quelques-uns paraissaient avoir été noircis par le feu et se trouvaient mêlés avec de la terre et des charbons; ce qui me fit croire que la destruction et le feu avaient passé là. Cependant, pour consolation, après notre désappointement, nous trouvâmes encore quelques briques entières de forme carrée et assez minces, qui étaient répandues sur une couche de ciment romain. Mais toute la poterie était réduite en menus morceaux.

Pour continuer nos recherches avec quelque espérance de succès, il eût été nécessaire d'avancer dans le sens où les champs de la *Terre des Païens* (*Heidenfeld*) vont en montant, de telle sorte que nous eussions eu bientôt plusieurs mètres de terre à enlever avant de mettre les substructions antiques à découvert; cette difficulté nous obligea à nous arrêter.

Les médailles de bronze des empereurs, qui furent alors recueillies, étaient, la plupart, frustes et, comme je l'ai déjà dit, appartenaient aussi bien au Haut-Empire qu'au Bas-Empire; toutes les têtes étaient cependant reconnaissables, mais aucune qui fût rare. Ces médailles, au nombre de trente environ, étaient parmi les autres débris et dans la terre qu'on rejetait sur les côtés; je ne me souviens pas d'en avoir vu une seule en argent. En tout cas, elles étaient une preuve que les Romains avaient été assez longtemps maîtres du pays et de cet endroit en particulier.

Il serait intéressant d'examiner les médailles trouvées postérieurement, lors de la construction du chemin de grande communication de Kédange à Kœnigsmacker, afin de connaître, d'une manière précise, à quels règnes elles appartiennent et de pouvoir déterminer, peut-être, l'époque de la destruction du *Caranusca* présumé, par le règne du dernier empereur dont les médailles auront été trouvées à Elzing.

Louvigny, 5 octobre 1856.

Les voies romaines et les anciens chemins qui sont au-dessus d'Elzing, de Buding et d'Inglange et qui traversent le territoire des communes de Luttange,

de Metzeresche, de Metzerwisse, de Distroff, etc., sont appelés par les habitants du pays, les *Kem*, en allemand *Kemweg*, *Kemwege*. J'avais d'abord été tenté de rapprocher cette dénomination de celle du mot, *der Kam*, *le camp*, donnée dans le pays à l'emplacement de fortification ancienne, de forme carrée, avec rempart et fossé sur les quatre côtés, qui se trouve au milieu de la forêt de l'État, près du village de Kèskastel, dans le Bas-Rhin, à environ 5 kilomètres de Sarralbe; *Kemweg*, *Kemwege*, pouvaient être considérés comme signifiant *chemin*, *chemins de camp* ou *de campement*. Mais cette interprétation me semble trop hasardée pour être soutenue.

Le nom du village même de *Kèskastel* vient, sans aucun doute, de *Cæsaris castellum*, et la ligne de forts construits par les Romains le long de la Sarre passait bien réellement tout près de là. Une médaille d'or de Néron, avec le temple de Janus au revers, trouvée au bord de la Sarre, près du village d'Herbitzeim, situé à 5 kilomètres au-dessous de Kèskastel et de la petite ville de Sarralbe; une autre médaille d'or de Constance II, fils de Constantin-le-Grand, trouvée beaucoup plus haut, non loin de la rivière l'Albe, qui fait à Sarralbe sa jonction avec la Sarre; enfin, une troisième médaille d'or, de l'empereur Arcadius, trouvée dans la partie de la Bavière-Rhénane, qui est voisine de Sarreguemines, établissent suffisamment la présence des Romains dans ces quartiers, leur longue possession de tout le pays d'alentour, et l'antiquité des lieux où a été construit le village moderne de Kèskastel.

Je n'ai parlé avec cette étendue de Kèskastel, situé au bord de la Sarre et par conséquent bien loin de la Caner, que pour avoir un meilleur point d'appui quand j'ai dit que *Kèsberg*, nom d'une côte qui est à 2 kilomètres d'Elzing, et *Kèsbech*, nom du bois qui la couronne, signifient : *montagne de César* et *bois de César*, ou, si l'on veut, *montagne de l'empereur*, en allemand, *Kaiser*, et *bois de l'empereur*.

J'ai entendu citer le nom de *Kaisersberg*, qui ne doit pas être éloigné de notre frontière. Or, que l'on veuille bien placer le nom de *Kèsberg* à côté de *Kaisersberg* et l'on verra de suite que la seule différence qui existe entre les deux provient de l'abréviation de la première syllabe du nom latin, dont le mot *Kaiser* est la traduction allemande.

La vallée où sont situés les villages de Weckring et de Helling, au pied et au sud du Hackenberg, est longue de 4 ou 5 kilomètres, et la *terre des Païens*, qui dépend du hameau d'Elzing, est à la même distance de Weckring, où M. Lejeune avait prétendu marquer la situation de Caranusca.

La partie de la maison gallo-romaine qui a été fouillée sous mes yeux, dans Heidenfeld, près d'Elzing, pouvait avoir une étendue de 3 mètres carrés.

D'anciens habitants d'Elzing et de Buding, morts aujourd'hui, m'ont dit aussi que les Suédois et les Croates ont fait la guerre et promené le ravage et la destruction tant sur les hauteurs qui avaient été anciennement occupées ou traversées par les Romains, que dans les vallées voisines et dans la vallée de la Caner dont les villages furent brûlés.

La guerre des Suédois, *Schwede krieg*, et la guerre des Croates, *Cravate*

krieg, ne sont point encore oubliées dans le pays, à cause des lamentables souvenirs qu'elles ont laissés dans la mémoire des rares habitants qui avaient survécu.

Les excavations ou mares qui sont dans le voisinage des voies romaines ou des *Kem* ne sont point particulières à cette contrée : j'en ai vu beaucoup près de Monneren, près de Calembourg, autour de Valdweistroff, etc.; et je sais qu'il y en a également, avec quelques *tumuli*, dans la grande forêt de Calenhowen, quand on suit la direction de la voie romaine de *Ricciacum* et, par conséquent, quand on s'avance vers le nord-est.

Je puis ajouter que j'en ai vu près de Kèskastel, déjà cité, dans la forêt de l'État voisine et dans la forêt de Sarralbe, entre cette ville et Puttelange. Il est tout à fait digne de remarque que ces excavations antiques, qui sont devenues presque toutes des réservoirs naturels d'eau marécageuse, où croissent une multitude d'herbes propres aux marais, sont ordinairement groupées au nombre de trois, ou, s'il y en a plus de trois, on en trouvera six, ou neuf; mais plus habituellement trois, séparées l'une de l'autre par une assez petite distance. En les voyant ainsi disposées, on ne peut se défendre de la pensée qu'elles sont aussi anciennes que les voies romaines dont elles sont en quelque sorte inséparables, aussi anciennes que les ruines et les substructions antiques qu'elles paraissent entourer.

Toutes ces excavations prouvent, je crois, que les troupes de l'empire ont fait, là où elles se voient, des haltes, ou même des séjours plus ou moins prolongés. Quant à l'usage auquel elles ont servi, je n'en dis rien, mais je rapporte ce que m'ont dit les habitants de Valdweistroff. Ces mares, dans cette partie du canton de Sierck, qui touche à celui de Bouzonville et où elles sont très-communes, sont appelées par les paysans : *Heidenpeil*, *Hadenpeil*, *trous* ou *mares des Païens*, tout comme les champs les plus rapprochés d'Elzing, du côté du nord, ont été appelés *Heidenfeld*, *terre des Païens*, dénomination transmise par les anciens habitants du pays à leurs descendants.

Dans toute cette partie allemande vous n'entendrez dire que le mot *die Heiden*, ou *die Haden*, *les Païens*, quand on vous parlera des Romains, que l'on ne connaît presque pas sous leur nom allemand, *die Romer*. Les médailles de leurs empereurs et de leurs impératrices ne sont connues également que sous le nom de *têtes de Païens*, *Heiden* ou *Hadenkopfe*.

L'une des médailles du Haut-Empire, qui furent trouvées près d'Elzing, est un moyen bronze d'Adrien, avec le revers *Hispania*.

Ce que j'ai dit des fragments de calorifères découverts dans Heidenfeld, doit s'entendre des fragments de ces tuyaux antiques généralement connus, que nous croyons avec fondement avoir servi de conduits de chaleur dans les habitations romaines et gallo-romaines.

Des débris gallo-romains, en petite quantité, se voient aussi en haut de l'Elzingerberg, c'est-à-dire au-dessus d'Elzing et de Hædenfeld, à la surface de quelques champs placés entre les bois.

Maintenant, un mot au sujet des fouilles que je fis exécuter, en 1828, à une

petite distance de Buding, quand on suit l'ancien chemin d'Inglange. Ce canton de terres et toute l'étendue des prés qui sont au-dessous de lui, jusqu'à la Caner, s'appellent la *Niederstroff*. Ce nom, qui peut s'écrire de deux manières, *Niederstroff* ou *Niederdorff*, et qui peut signifier village inférieur, village d'en bas, est venu à ces terres et à cette prairie, d'un village détruit depuis très-longtemps et dont les habitants du pays ne peuvent rien raconter de particulier et de précis.

Des débris gallo-romains répandus à la surface de quelques champs, un peu au-dessus de l'endroit où l'ancien chemin de Buding à Inglange, s'élevant au-dessus des terres inférieures et de la prairie qui est à droite, forme une espèce de petite terrasse, vous avertissent que ces champs recèlent des substructions gallo-romaines. Mais ici vous ne voyez pas une étendue couverte de ces débris qui approche de celle de la *terre des Païens* d'Elzing : l'espace qui les présente est au contraire très-borné. Il est vrai que les eaux pluviales et d'autres circonstances ont pu faire glisser et descendre les terres de la colline qui est à votre gauche, où s'étend un bois communal de Buding, nommé *Jungervald*, *bois récent*, *bois jeune*. Nous avons creusé jusqu'à la profondeur de 30 à 50 centimètres environ, et nous avons mis à découvert le sol d'une pièce inférieure d'une maison gallo-romaine, sur une étendue de 4 mètres carrés environ. Il restait peu de chose des murailles ; mais sur un fond de ciment romain, assez bien conservé, étaient répandues et presque juxtaposées des briques carrées épaisses ; d'autres briques de la même épaisseur, qui pouvaient avoir 35 centimètres de longueur sur 25 de largeur, et des tuiles à rebords. Toutes ces briques et ces tuiles étaient entières et parfaitement belles ; il y eut aussi quelques fragments de briques de revêtement. Mais nous ne trouvâmes ni médailles, ni fragments de poterie. Précédemment, j'avais trouvé, en me promenant en cet endroit, un fragment triangulaire et poli d'un pavé en pierre blanche des environs de Verdun, qui avait dû exister aussi, soit dans la maison gallo-romaine dont je viens de parler, soit dans une maison voisine.

J'ai conclu de ces dernières fouilles qu'il y avait eu là, sinon une bourgade gallo-romaine de quelque étendue, du moins une habitation riche et assez importante située à une petite distance de la Caner, dans cette vallée si riche en jolis points de vue, tandis que d'autre part elle se trouvait placée sur le penchant de la colline, en haut de laquelle nous voyons encore aujourd'hui des morceaux de la voie romaine ou du chemin de la Reine, qui passe au-dessus d'Inglange et d'Elzange. »

Parmi les diverses pièces de monnaie trouvées à Elzing, au lieudit Heidenfeld, lors de la construction du chemin de grande communication de Kédange à Kœnigsmacker, j'ai pu reconnaître des Tetricus, un Constantin avec la louve au revers, un Constant et un assez grand nombre de petits bronzes de cette époque, trop frustes pour être déterminés.

L'itinéraire d'Antonin se borne à marquer XXXIIII mille pas, ou 34 lieues gauloises, en une seule distance, entre Treveri et Divodurum, sans indiquer si ce chiffre est applicable à la voie de la rive droite, ou à celle de la rive gauche de la Moselle. La lieue gauloise étant de 1,134 toises [1], de 1 mètre 949, on en conclut une distance de 75 kilomètres de Treveri à Dividorum (Metz).

La table théodosienne ne mentionne également qu'une seule voie de Divo-Durimedio-Matricorum (Metz) à Aug-Tresvirorum (Trèves); mais elle la place sur la rive droite de la Moselle, en indiquant deux stations intermédiaires, Caranusca et Ricciaco, entre les deux points extrêmes, et fixant ainsi qu'il suit, les distances de ces stations entre elles:

Metz à Caranusca, XIII lieues gauloises, ou	28^{km},730
Caranusca à Ricciaco, X id.	22^{km},100
Ricciaco à Trèves, X id.	22^{km},100
Distance totale de Metz à Trèves, d'après la table théodosienne.	73 kilomètres.

L'opinion du P. Wilthcim sur la position de Ricciacum à Ritzing a été confirmée de la manière la plus complète par le résultat des fouilles opérées par M. Teissier, qui a déterminé exactement l'emplacement de Ricciacum, entre le village actuel de Ritzing et celui de Launstorff, sur le penchant d'un tertre exposé au levant et au midi.

Si, avec ces premières données, on jette les yeux sur la carte de l'état-major, on reconnaît immédiatement le tracé de cette voie sur toute la longueur de son parcours dans le département de la Moselle.

La principale voie gallo-romaine traversant Divodurum, entrait dans la ville par la porte Scarponne, suivant le tracé actuel des rues Serpenoise, de la Vieille-Boucherie, du Porte-Enseigne, du Plat-d'Étain, de Taison, des Trinitaires, et

[1] Note sur Ricciacum, par M. Teissier. *Mémoire de la Société des sciences, lettres et arts de Metz. Année* 1821—1822.

sortait de l'enceinte fortifiée par la porte qui devait se trouver à l'extrêmité de cette dernière rue, adossée au bâtiment actuel des Trinitaires, dont les caves et les principaux murs, de construction romaine, indiquent un monument se rattachant évidemment à un système de fortification. Cette voie suivait ensuite la direction de la rue des Grands-Carmes, dont le pavé contient encore aujourd'hui un assez grand nombre de débris gallo-romains, tels que des pierres de lave volcanique [1], puis se bifurquait à la hauteur du moulin de Saint-Julien, l'une des voies remontant le cours du ruisseau de Vallières, dans la direction de Pontigny et de Boucheporn, et l'autre se dirigeant sur Trèves, en traversant le village actuel de Saint-Julien.

Le tracé de cette dernière route est en ligne droite de Saint-Julien à Elzing. Il est indiqué sur la carte de l'état-major. Cette même carte permet également de suivre sa trace jusqu'à la frontière de Prusse, en passant par le Hackenberg, le village de Sainte-Marguerite, la forêt de Kaldenhoven, la ferme de Tockfeld, laissant Ritzing à gauche et Launstorff à droite, et traversant le hameau de Scheyerwald.

La distance réelle de Metz à l'emplacement assigné par M. Teissier à Ricciacum, est de 42 kilomètres.

D'après la table théodosienne cette distance devrait être de 51 kilomètres.

En tenant compte de cette erreur d'appréciation des distances sur la table théodosienne, et réduisant dans la proportion de 51 à 42, la distance de 29 kilomètres, indiquée par la table, entre Metz et Caranusca, on trouve qu'il faut chercher cette station à 23 kilomètres de Metz, sur la direction que nous venons de jalonner plus haut.

Le village d'Elzing correspond exactement à cette position.

G. BOULANGÉ.

---

[1] On voyait encore, il y a deux ans, un fragment de colonne en granit servant de chasse roue à l'angle de la rue des Grands-Carmes et de la rue Saint-Ferroy.

LES RUES DE METZ.

ETYMOLOGIE DES NOMS ET NOTES HISTORIQUES.

Rue Chèvremont.

Le nom donné à la rue Chèvremont[1] rappelle l'escarpement extraordinaire de cette partie de Metz ancien, avant que d'immenses travaux en eussent adouci la pente.

Mory d'Elvange rapporte que « les pierres blanches, en moyen appareil, qu'on voit à la hauteur de quelques pieds, à l'angle formé par la rue Chèvremont et la rue des Petits-Carmes, ont appartenu au palais des rois d'Austrasie[2]. On a retrouvé à différentes époques, ajoute le même écrivain, sous l'église des Petits-Carmes (aujourd'hui l'hôtel de la Bibliothèque), des traces de construction romaine dégénérée, en petit appareil, avec cordon de briques interposées[3]. » Nous lisons ailleurs : « L'on voit encore actuellement (en 1760), du côté des Carmes déchaux, un vieux mur d'une structure qui n'est point imitée de nos jours; l'on ne construit point de maison neuve en ce quartier sans déterrer, sous les anciens fondements, les vestiges bien sensibles d'édifices considérables[4]. » On n'ignore pas, en effet, que le palais royal austrasien s'étendait jusqu'à la rue Chèvremont et qu'une de ses issues s'ouvrait sur ce passage montueux.

Le rez-de-chaussée de l'ancienne construction qui existe

---

[1] C'est-à-dire mont de la chèvre.

[2] Voyez la *rue des Trinitaires*.

[3] Manuscrit de la collection de feu M. Noël, de Nancy.

[4] Dom Cajot. *Les Antiquités de Metz*, page 128.

encore, avait été autrefois converti en *grange militaire*. C'était un des arsenaux où l'on rentrait les bouches à feu de la cité. Dès le quinzième siècle, les étages, transformés en magasins pour la conservation des grains, avaient fait appeler l'édifice *grenier de la ville*[1], nom sous lequel il est encore vulgairement désigné. Les bâtiments, surmontés de créneaux[2], datent, en grande partie, du seizième siècle[3]. On lit le milliaire 1536 sur un des immenses contreforts. Ces bâtiments avancent considérablement dans la rue dont toute l'extrémité, aboutissant à la Boucherie-Saint-Georges, présente une pente encore rapide.

Au dix-huitième siècle, lorsqu'on forma la rue dite des Jardins, on dut construire un mur fort épais et très-élevé, afin de soutenir les terres des jardins contigus aux maisons ayant leurs entrées par les rues du Haut-Poirier et de Chèvremont. Le sol de ces rues fut alors profondément abaissé. Il existe, sous la voûte des vieux bâtiments de Chèvremont, un puits, maintenant tari, dont la margelle porte des vestiges de sculpture antique, et dont la partie inférieure, déchaussée, constate l'enlèvement des terres même à l'intérieur des constructions.

La rue Chèvremont avait été pavée de dalles de lave volcanique. En vertu d'un ordre du gouverneur, M. de Belleisle, on avait commencé, en 1737, à remplacer ces larges dalles par un lit *de cailloux de Moselle, liés entre eux par la chaux, à partir de la rampe sensiblement diminuée au-devant de la maison du serpent et joignant la boucherie*[4]. Au mois de

---

[1] La grange de Chèvremont partage cette dénomination avec la *grange des Clairvaux*, située en Chaplerue.

[2] Ces créneaux servaient non-seulement de moyen de défense, dans les émeutes, mais encore ils offraient un point de sécurité aux personnes soumises à fréquenter de grands bâtiments comme ceux de Chèvremont.

[3] Ms. déjà indiqué.

[4] Rapport au bureau des finances, du 11 novembre 1736. Pièce en ma possession, signée par M. d'Araucourt.

février 1806, lorsque l'édilité pourvut à la réparation des pavés de la ville, d'après un mode uniforme, on trouva encore « une certaine quantité de pavés en laves dans les rues Taison et Chèvremont, du côté du Haut-Poirier, et sur la place Sainte-Croix [1]. »

Ce fut sur la proposition du citoyen Adam, « domicilié en Chèvremont, » que la rue Châtillon, considérée comme « étant la suite de la rue appelée ci-devant Sainte-Glossinde, » et en 1793 rue Helvétius, prit ce dernier nom [2].

La maison de la rue Chèvremont, portant le numéro 20, évoque d'intéressants souvenirs. Valentin Bousch, ce Michel-Ange de la vitrerie peinte, demeurait devant le *grenier de la ville, en dessoubs de Cheuvremont, paroisse Sainct-Gergonne* (Saint-Gorgon) [3]. La découverte des fours et des débris de verres peints, qu'on a faite en creusant le sol de cette habitation, ne permet pas de douter que Bousch y avait ses ateliers [4]. Les vitraux, remarquables par leur translucidité et par le vif éclat de leurs couleurs, qui décorent le chœur de la cathédrale de Metz, sont sortis des mains de cet illustre peintre-verrier. Le premier présente la date de 1521, avec le monogramme de l'artiste reproduit en différents endroits; sur le dernier sont inscrits les chiffres 1539.

Bousch exécuta aussi de resplendissantes verrières pour l'église de Sainte-Barbe, fondée par un riche seigneur de

---

[1] Arrêté du 22 février et procès-verbaux des 18 mars, 9 avril et 15 mai 1806.

[2] Délibération du conseil de la commune de Metz, du 13 frimaire an II.

[3] Extrait de la devise (testament) de Valentin Bousch, datée du 25 mars 1541, et déposée dans l'arche de Saint-Eucaire. Ce célèbre peintre avait légué à la fabrique de la grande église de Metz *tous les patrons dont il avait fait les verrières pour s'en servir et aider à l'avenir à la réparation desdites verrières, toutes et quantes fois que nécessité sera*. Ces patrons ont été malheureusement détruits. Dans l'intérêt de la conservation des vitraux de notre cathédrale, tous les cartons devraient être exactement refaits et gardés avec soin. Cette mesure nous semble plus que jamais utile, sinon indispensable, pour éviter toute confusion.

[4] *Annales de Metz*, par Baltus, notaire.

Metz, Claude Baudoche, dans le village [1] qui a retenu le nom de la bienheureuse protectrice des gens de guerre.

La même maison, dans laquelle le célèbre peintre avait établi ses fourneaux, a été, au dix-huitième siècle, la demeure de Pierre-Louis Rœderer, l'une des plus pures illustrations du barreau messin, et le lieu de naissance de son fils, le comte Pierre-Louis Rœderer, qui s'est élevé aux plus hautes dignités sous le consulat et l'empire.

Simon, habile musicien, né à Metz, résidait dans la rue Chèvremont [2]. La messe en musique célébrée dans l'église des Petits-Carmes, le 25 août 1788, pour l'Académie royale, était de sa composition; elle réunit les suffrages publics.

La maison numéro 10 est encore connue sous le nom de *maison du serpent*. Voici ce qu'on trouve, à ce sujet, dans le manuscrit coté 160, de la Bibliothèque municipale : « Vis-à-vis des bâtiments des Carmes déchaussés est une maison rebâtie au dix-huitième siècle, laquelle porte le nom de maison du serpent. Cette dénomination, qui est très-ancienne, lui appartient sans doute parce qu'on voyait sculpté au-dessus de l'entrée, un dragon semblable à celui que l'on porte à la procession de la cathédrale [3]. Lors de la destruction de cette maison, le sieur Bellerose, qui était chargé de la rebâtir, a eu l'attention de conserver la pierre sur laquelle était faite cette sculpture, à dessein de la replacer en élevant le nouveau mur de façade. En effet, on l'a nettoyée, retouchée, peinte à l'huile, et on l'a reposée entre les fenêtres du deuxième étage [4]. Cette maison avait appartenu aux Prémontrés. Les Jésuites l'avaient cédée

---

[1] Situé à 11 kilomètres N.-E. de Metz.

[2] Quittance de son loyer échu à la fête de la Saint-Martin 1787, donnée « au sieur Simon, attaché à la musique de la cathédrale. »

[3] M. Emmery (*Notes sur les anciens couvents, etc.*, ms.) prétend que le maire de Woippy était logé autrefois dans cette maison, aux frais de la ville, lorsqu'il se rendait à Metz les *veilles des processions accoutumées, pour y porter l'image du graully ou dragon de saint Clément.*

[4] Cette pierre sculptée existe de nos jours au même endroit.

ensuite et vendue aux Carmes déchaus, par un acte du 20 octobre 1666. »

C'est dans un modeste asile situé en Chèvremont et voisin de la maison de Saint-Eloy, qu'étaient descendus les religieux compagnons qui, venus de Jérusalem à Metz, rapportèrent une parcelle de la vraie croix, et en firent don à l'abbaye du saint [1].

En 1502 vivait Gérard Hairans, « logeant à Chesuremont, grant geometricien. Il fut frere aisné d'ung frere de l'Obseruance nommé Jaicques, cestuy qui au moult honnorable seruice faict au bon evesque de Mets, Henry de Loraine, dans la grande églize d'icelle cité, declaira une belle predication des vertus de ce seigneur, à la louange de Dieu [2]. »

Les magasins et les bureaux du Mont-de-Piété [3] et de la Caisse d'épargne sont placés dans les bâtiments [4] contigus à l'hôtel de la Bibliothèque de la ville. Le premier de ces établissements remonte à l'année 1774 : il a été confirmé par un décret impérial du 17 septembre 1813, et transféré ensuite de l'hôtel de ville dans les vastes salles qu'il occupe maintenant. Le taux de l'intérêt avait été fixé, en premier lieu, à douze pour cent; il est réduit actuellement de moitié. Trois commissionnaires reconnus par l'administration et

---

[1] Transcrit sur les notes précédemment citées et écrites de la main du comte Emmery.

D'après Vigneulle, un jeune homme de Flandre, ayant fait le voyage de Jérusalem, y aurait reçu du patriarche une portion de la vraie croix, qu'il rapporta par inspiration à l'abbaye de Saint-Eloi (de Metz), qui alors changea de nom et fut appelée le prieuré de Sainte-Croix.

[2] Notes ci-dessus.

[3] L'institution du Mont-de-Piété, comme le nom l'indique, fut, dans l'origine, une œuvre de charité, et les prêts faits avec l'argent provenant de fondations pieuses, étaient purement gratuits.

Les Monts-de-Piété sont aujourd'hui des espèces de banques de prêt temporaire et à intérêts sur nantissement. Leur organisation est régie, en France, par un décret du 24 messidor an XII, une loi du 24 juin 1851 et par un décret du 24 mars 1852.

[4] Ces bâtiments font saillie sur la voie publique.

logés dans différents quartiers, font, à toutes les heures du jour, des avances sur les objets qu'on leur remet pour être déposés au Mont-de-Piété. La Caisse d'épargnes fonctionne sans interruption depuis 1820, et offre à toutes les personnes laborieuses le moyen de se créer des économies. Ces associations philanthropiques sont surveillées par une même administration charitable. Elles ont été fréquemment citées pour modèles, surtout la Caisse d'épargne, qui a été l'objet d'un remarquable rapport de M. Charles Dupin, chargé de faire, à la chambre des députés, l'examen d'une proposition législative sur les caisses d'épargnes [1].

La plus grande partie du rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Chèvremont, qui sont la propriété de la ville, est convertie en écuries militaires.

La rue des Bordeaux [2], sise entre les maisons nos 4 et 6, est aujourd'hui fermée à la circulation.

Nous terminons ces notes sur la rue Chèvremont, en exprimant un vœu qui certainement trouvera écho dans le cœur de nos concitoyens.

Rien ne rappelle extérieurement aujourd'hui, dans notre ville, le souvenir du vertueux Pierre-Louis Rœderer, dont la vie si simple et si belle renferme de nobles enseignements. Cependant la reconnaissance de ses contemporains s'était traduite sous toutes les formes. En 1775, nos pères déposaient, sur le front du vénérable Rœderer, la couronne civique [3]. Presque un siècle, rempli de préoccupations politiques, s'est donc écoulé depuis.

Le nom de *rue Rœderer*, substitué à l'appellation de rue

---

[1] La supériorité de la caisse d'épargnes établie à Metz a été constatée, à différentes époques, sur celles de toutes les autres villes de France, y compris Paris.

[2] Voyez la *rue Glatigny*.

[3] Consultez : *Registres des Trois-Ordres de la ville de Metz*, années 1775, 1776. — *Affiches des Trois-Évêchés*, 1775, 1783, 1789. — *Biographie de la Moselle*, t. 4, p. 49. — *Histoire du Parlement de Metz*, p. 485.

Chèvremont, devenue insignifiante de nos jours, serait un témoignage de gratitude publique à décerner à la mémoire du citoyen utile et de l'homme de bien.

L'éloge de Pierre-Louis Rœderer a été prononcé le 22 novembre 1856, à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre des avocats à la cour impériale de Metz.

Rue du Haut-Poirier.

On lit dans le manuscrit 160 de la Bibliothèque de Metz : « Au pied de la maison des Carmes déchaussés, du côté de Chèvremont, dans la partie la plus prochaine du magasin de la ville, où est actuellement la basse-cour, était un poirier très-élevé qui faisait donner le nom de rue du Haut-Poirier à cette portion de rue, depuis le magasin jusqu'à l'angle de l'église; l'autre partie de rue, depuis ce poirier jusqu'à la Boucherie, était nommée Chèvremont, nom qui est devenu commun à toute la rue. Cet arbre, dont le fruit était fort bon, subsistait encore au mois de juillet 1732. Sa vétusté l'a fait abattre. »

Le terrain désigné actuellement sous la dénomination de rue du Haut-Poirier avait été laissé primitivement en dehors de l'enceinte de l'ancien palais impérial qui existait à Metz, à l'époque romaine, et qui devint ensuite la résidence des rois d'Austrasie [1]. Quand ce palais eut été entouré d'un troisième mur de clôture [2], on y comprit l'escarpement en deçà de la rue grimpante des chèvres.

Il paraît que la pente naturelle des rues du Haut-Poirier, de Chèvremont et de la Bibliothèque avait été plus tard

---

[1] Voyez la *rue des Trinitaires*.

[2] Cette muraille, bâtie en pierres bleues de lias, était élevée sur pilotis, à l'endroit occupé par le mur de façade ouest de la maison, rue du Haut-Poirier, numéro 10. (*Notice sur Metz et ses environs*, par M. Victor Simon, insérée dans les *Mémoires de l'Académie*, XXXIII[e] année.)

exhaussée considérablement par différentes ruines successives et très-anciennes; car, lorsqu'on fit les excavations nécessitées par l'abaissement de la place d'Armes et des lieux circonvoisins, on déterra des gros blocs de pierres blanches et des pierres jaunes du pays, tant brutes que taillées; de vieux murs fondés indistinctement les uns au-dessus des autres; un résidu de fourneau en pierres de taille, des amas de sable rapportés : le tout chargé, à différentes reprises, de lits de terres et de rocailles. On trouva également, fort avant dans les terres, à l'endroit où aboutissent les rues du Haut-Poirier et du Four-du-Cloître, plusieurs rameaux de cours ou égoûts formés par de très-grosses et grandes pierres blanches, creusées en cheneaux de plus d'un pied d'ouverture en largeur et huit pouces de profondeur, recouvertes par d'autres pierres posées en maçonnerie. Ces égoûts avaient leur pente et direction du monticule de Sainte-Croix vers l'extrémité du sanctuaire de la cathédrale (année 1755). Dès le mois de juillet, la rue du Haut-Poirier avait été entièrement dépavée et les maisons étayées par une forêt de bois.

Après qu'on eut profondément creusé cette rue dans toute sa longueur, il fallut ensuite abaisser la partie supérieure de la rue Chèvremont, à l'effet non-seulement d'en diminuer la raideur, mais encore de donner une pente plus douce à la rue du Haut-Poirier. Ces travaux mirent dans l'obligation de creuser aussi la rue des Petits-Carmes (rue de la Bibliothèque), et d'en reprendre la pente au point où elle aboutit à la rue de la Trinité, en face de l'ancien monastère des filles de la Présentation, autrement dit de Sainte-Élisabeth. Le parvis et la rampe de l'entrée de l'église des religieux Carmes déchaux durent être démolis. Au moyen de ces excavations on découvrit, sous les murs de clôture du jardin de la maison de la Trinité, dans leur alignement et même encore un peu plus bas, tirant à celle des Carmes, un très-ancien mur fort épais, avec un parement en pierres

taillées en forme de grosses briques, à la façon des Romains [1]. Ce mur appartenait à la deuxième enceinte du palais impérial, dont la continuation existe encore dans les bâtiments de la Bibliothèque.

L'hôtel de la rue du Haut-Poirier, portant le numéro 12, vis-à-vis la petite place de la Bibliothèque, a été longtemps habité par la famille Foës, qui était originaire des environs de Trèves et dont plusieurs membres comparaissent dans des actes d'amans des années 1571, 1577, etc [2]. Anuce Foës, l'une des plus grandes illustrations messines et l'un des plus savants promoteurs de l'heureuse révolution qui s'opéra, au seizième siècle, dans l'art de guérir, était né en 1528, dans une des maisons à arcades, voisines du Champ-à-Seille (quartier de Coislin) [3]. Sa traduction des œuvres complètes d'Hippocrate l'a placé au premier rang parmi ceux qui ont écrit sur les sciences médicales. Il mourut à Metz, le 25 septembre 1596, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, dite depuis chapelle des Foës. Par une inspiration digne du plus grand éloge, la Société des sciences médicales de la Moselle s'est mise sous le patronage d'Anuce Foës, dont le buste orne la salle de ses réunions.

La fille [4] de François Foës, le dernier médecin qui porta ce nom célèbre, avait épousé François Fabert, frère du maréchal de France.

---

[1] *Annales de Metz*, par le notaire Baltus; p. 266 et suivantes.

[2] *Archives des notaires de Metz*.

[3] Ce fut Anuce Foës qui fit construire l'hôtel de la rue du Haut-Poirier.

On voit le sceau de cet homme illustre sur un parchemin daté du 15 novembre 1593 et annexé à un acte obligatoire passé devant l'aman Grosjean.

Il porte les mêmes armoiries que celles données à Jacques Foës, qui fut grand archidiacre de la cathédrale de Metz, et mourut le 25 septembre 1596 : *D'azur à la croix d'argent chargée d'une mollette de gueules en cœur et cantonnée des quatre lettres d'or du nom de Foës.*

[4] Elle se nommait Madelaine et décéda à Metz, sur la paroisse Sainte-Croix, le 14 janvier 1693. Son corps avait été inhumé dans cette église.

Les dames de l'ordre de la Visitation de Notre-Dame [1] sont propriétaires de tous les bâtiments situés à droite, en montant la rue du Haut-Poirier [2]. L'établissement de ces religieuses, dans cette rue, date de 1805, et a été fondé par celles d'entre elles qui restaient de l'ancien couvent de Metz [3], détruit par la révolution. Elles durent leur premier asile, dans la rue du Haut-Poirier, à une pieuse fille, Mlle Alexandre, et à un respectable ecclésiastique, M. l'abbé Munier. Par un arrêté du mois de mars 1820, les dames de la Visitation de Metz ont été autorisées à demeurer en communauté; elles reçoivent des pensionnaires et tiennent des écoles de jeunes filles. La règle du couvent est très-sévère.

Il y a quelques mois, en creusant le sol de la dernière maison appartenant à l'ordre de la Visitation, dans la rue du Four-du-Cloître, on a découvert plusieurs gros en bon argent, au coin et aux armes de l'ancienne monnaie municipale de Metz.

F.-M. CHABERT.

---

[1] Saint François de Sales, en fondant la Visitation, avait voulu en faire un institut et non pas un ordre religieux. Comme le nom l'indique, les Dames de la Visitation devaient, dans le principe, aller visiter les pauvres et les malades. D'après les conseils de personnes pieuses, autorisées et vénérables, et en particulier du cardinal de Marqnemont, archevêque de Lyon, l'institut devint un ordre, et la clôture y fut établie.

[2] Leurs possessions s'étendent sur partie de la rue du Four-du-Cloître et du haut de la rue Taison.

[3] Voyez la *rue Mazelle*.

REVUE HISTORIQUE.

L'*Histoire de France* de M. Henri Martin. — Perpétuité du Druidisme. — Féodalité. — Influence civilisatrice de l'Eglise. — Nature du fief de Lorraine. — Charles VII et Jeanne d'Arc. — Les fausses Jeanne d'Arc. — Le siége de Metz en 1444. — Nationalité française.

I.

M. d'Arbois de Jubainville, ancien élève de l'école des Chartes, a consacré une brochure de 114 pages à l'examen des six premiers volumes de la 4e édition de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin.

Après un éloge motivé de la forme littéraire du célèbre auteur, M. de Jubainville soumet à une révision que nous voudrions voir efficace, sous onze paragraphes distincts, — système druidique, onomastique, géographie, chronologie, numismatique, diplomatique, art héraldique, musique, archéologie monumentale et costumes, institutions civiles et politiques-droit, théologie, — tous les éléments du récit coloré que nous devons à M. H. Martin.

Il relève, avec une méthode et une sûreté parfaites qui n'excluent pas la vivacité des allures, en puisant d'ailleurs toutes ses assertions aux sources originales les moins contestées, de prétendues nouveautés scientifiques, des erreurs, des contradictions manifestes, et une théologie qui n'est pas toujours celle de l'Église, dès que M. Henri Martin se donne la peine de l'expliquer.

L'*Histoire de France* n'est pas une œuvre nouvelle. L'auteur qui l'avait commencée, il y a vingt-cinq ans, par la publication d'un seul volume, reprit son travail à nouveau pour le conduire à sa fin en huit volumes in-8o donnés en 1834, 1835 et 1836. Deux années après commence une

nouvelle édition (1838—1856, 19 vol. in 8°), presque aussitôt suivie d'une quatrième, refondue et remaniée comme son aînée selon des vues et des idées progressivement systématiques, que le succès du livre et les illusions du philosophe ou de l'homme de parti expliqueront quelquefois sans les justifier jamais.

Comme M. de Jubainville, nous ne croyons pas à cette singulière fortune du druidisme, issu du foyer commun des doctrines de Pythagore et de Zamolxis [1], créateur des ineffables délices réservées à la Gaule chevelue pendant ces trois siècles mystérieux (600 à 300 av. J.-C.) que l'historien seul connaît; modèle de ce qu'il y a eu de plus louable dans la constitution du clergé chrétien! [2] Le respect des races et des nationalités [3] s'accorde assez mal avec les transports et la frénésie belliqueuse des vieux Gaulois, où leurs druides ont perdu, dès ces temps reculés que M. Martin retrouve avec tant de bonheur, ce pouvoir, éternel comme le cours des âges, qu'il s'agira d'imposer, par des croyances et leurs effets, à vingt siècles entiers d'une existence pleine de tempêtes.

Toute la poésie de nos origines, tout le patriotisme que nous professons, ne nous conduisent pas à répéter encore avec lui que le druidisme avait eu la pensée d'une vaste unité à former entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et les deux mers! [4]

Etrange destinée de la race celtique, si nous en croyons l'*Histoire de France!* La notion de la préexistence lui permettait d'arranger les choses de ce monde d'après les innéités individuelles, et c'est d'une secrète combinaison de druidisme et de christianisme accomplie dans un coin de l'Europe, demeurée purement celtique, que jaillira sur le moyen âge

---

[1] Tome I, xvij.
[2] Tome I, page 84.
[3] Tome I, pages 84-85.
[4] Tome I, page 85.

l'idéal de l'amour moral et de la chevalerie! [1] Aussi, nous verrons disparaître, dès la hiérarchie druidique, l'aristocratie factice de la naissance au profit de l'aristocratie naturelle ou de l'intelligence; on enseignera que tout ce qui n'est pas romain ou rigoureusement chrétien dans les mœurs et les institutions des races celtiques aux Xe, XIe siècles et siècles postérieurs de J.-C, existait en Gaule dès le VIIe siècle avant notre ère; toutes choses qui vont nous conduire, si l'on n'y prend garde, par 2,500 ans de révolutions, — les druides ont la vie dure, — de Hu-le-Puissant à la Déclaration des Droits de l'homme et à l'inévitable progression démocratique de la Société française [2].

Ce système à outrance est-il un progrès? — Le bon sens répondra pour tous les infirmes qui ne sauraient voir les choses de si loin.

Prendre des traditions irlandaises et bretonnes, si vivantes et si populaires qu'on les suppose encore, pour des éléments certains de l'état social des Gaules au VIe, au Ve, au IVe siècle avant J.-C., c'est se créer, n'en doutons pas, une illusion bien féconde en étranges erreurs, en singulières méprises. Ces récits, ces souvenirs se rapportaient presque tous à des faits d'une haute antiquité, et s'ils avaient concouru, dans une mesure que nous ne pouvons apprécier, à l'état de la race elle-même, ils ne suffisent pas pour le dévoiler entièrement, alors qu'il est déjà si difficile de démêler, au milieu de documents incomplets et confus, Grecs, Romains ou barbares, les faits et la part d'influence bien plus modernes qui reviennent en propre aux Germains établis sur ce sol qui deviendra la France de nos jours.

La société germaine, a dit M. Guizot avec autant de concision que de justesse, a été modifiée, dénaturée, dissoute par l'invasion, aussi bien que la société gallo-romaine. Dans

---

[1] Tome I, page 84.
[2] Tome I, page 468.

ce grand bouleversement, l'organisation sociale des vainqueurs a péri comme celle des vaincus; les uns et les autres n'ont mis en commun que leurs débris.

Est-ce du sein de ces ruines que vont surgir à la lumière les dépôts inférieurs des mœurs et des institutions druidiques? — ou bien les verrons-nous apparaître à la surface, comme ces terrains de formation primitive que les révolutions géologiques soulèvent à travers les couches plus jeunes, patiemment accumulées par la succession des siècles? La réforme historique prêchée par M. H. Martin ne pouvait aller jusque-là; mais si elle donne à la conquête, à l'église chrétienne, à ces grands évêques des Ve et VIe siècles, légataires de l'empire romain, une part élémentaire à la création de l'unité nationale, elle a grand soin d'atténuer à tout propos la portée légitime d'une concession qui l'inquiète, d'en dénaturer à l'avance le fonds et le caractère, l'essence et l'origine.

A la suite de l'historien, nous franchissons l'époque barbare par une résurrection éphémère de l'empire romain, que la docilité du puissant génie de Charlemagne avait tentée et accomplie à la prière de l'Église, et nous sortons enfin du chaos pour entrer dans les cadres de la féodalité.

C'est ici que le patriotisme rétrospectif de M. Henri Martin s'est ménagé une première victoire, et que le plaidoyer va rencontrer les effets qu'une laborieuse érudition tient en réserve : *Pulvis veterum renovabitur!*

Une société nouvelle s'est constituée. Le maître du sol, cantonné avec sa famille la plus étroite au centre de ses domaines, dans un lieu solitaire, élevé, défendu par la nature, par l'art à tous ses degrés d'avancement, voit se grouper au pied du rocher, à portée de la motte de terre que domine le donjon de pierre ou de bois, la petite population de serfs et de colons qui lui doit son temps, ses sueurs et sa peine. La classe souveraine, abandonnant les villes ou renonçant à y entrer, sème le territoire d'habitations isolées,

séparées par de longues distances. Chacune a son maître : le possesseur du fief, chef d'une petite communauté étrangère et prodigieusement supérieure à tout ce qui l'entoure, chargé de le garder, de le défendre, d'acquitter ses obligations, de le maintenir en fait comme en droit au rang qui lui appartient dans la hiérarchie générale. Il est seigneur et propriétaire dans le sens le plus absolu ; il a tous les droits, tous les pouvoirs ; il peut taxer, donner des lois, punir, aliéner bêtes et terres, hommes et choses.

Voilà donc, au sortir de la barbarie, un système fédératif complet, constitué en apparence par les voies les plus logiques, les plus simples, et une multitude de souverainetés distinctes, variables en étendue, en attributions, en puissance effective, liées entre elles par des obligations réciproques et définies ; mais voici autant d'hommes, autant de dynasties, que nul pouvoir public reconnu, assez fort pour être obéi, ne viendra dominer au bénéfice du droit commun !

Et cependant la forme féodale est une conséquence si nécessaire de l'état antérieur, que les éléments les plus opposés à l'esprit de la société qu'elle annonce, sont contraints de revêtir sa livrée : les églises, les villes ont des seigneurs et des vassaux ; la royauté, qui cherche de bonne heure à convertir en institutions les obligations et les devoirs féodaux, en est réduite à se couvrir de la suzeraineté.

Malgré cette apparente uniformité des choses, les principes les plus contraires à l'esprit féodal ne cessent pas d'animer les communes, l'Église, la royauté, et jamais, dans ses développements divers, la société moderne ne présente ce caractère de complète unité qui distingue les civilisations antiques. Tous les pouvoirs, toutes les situations à des degrés infinis de variété, tous les éléments s'y mêlent et s'y pressent dans un état constant d'agitation et de lutte, sans qu'aucune forme définitive parvienne à proscrire toutes les tendances qui ne sont pas les siennes, à prendre seule pleine et entière possession de la société. L'énergique ferment

de réhabilitation et d'égalité que le dogme chrétien a fait descendre dans les esprits enveloppés des plus épaisses ténèbres, a remué l'âme humaine dans ses profondeurs; et comme rien ne se fait dans ce monde sans longues et laborieuses transitions, les sentiments et les situations nous offriront à leur tour les contrastes les plus tranchés: une soif naturelle d'autorité, d'indépendance et de discussion, à côté d'une fidélité traditionnelle aux contrats d'homme à homme, d'une facile soumission à la règle et aux prescriptions de quelque part qu'elles viennent; la féodalité seigneuriale à côté du servage, ce reflet adouci de l'esclavage antique; mais aucun des hardis théoriciens du moyen âge ne voudra, après les grands génies de l'antiquité, proclamer l'esclavage comme le principe dominant de l'existence sociale. Nous ne pouvons croire, avec M. Henri Martin, que cet état orageux mais toujours progressif, soit sorti de notre vieux fonds gaulois : nous n'apercevons pas, en dépit des assertions douteuses et des hypothèses complaisantes qui viennent, sous forme de notes, nous rappeler à longues distances ces druides si profondément endormis pendant onze cents ans, les luttes souterraines que l'historien a découvertes. Le druidisme a subi la loi des croyances théocratiques, qui disparaissent sans retour ou sont fatalement condamnées à l'immobilité de l'ancienne Egypte et de l'Inde moderne : ces cadavres ne ressuscitent point.

Le christianisme, au contraire, est passé à l'état d'institution sans établir de catégories d'initiés: son dogme et sa morale sont universels; l'éternelle vérité n'appartient à personne. De là cette association féconde qui embrasse tout le corps des fidèles et lui donne une inévitable prépondérance dans la société, sans qu'il soit possible d'en séparer en aucun temps le gouvernement de l'Église elle-même; influence évidente, en matière religieuse plus qu'en toute autre. Nous savons bien que M. Henri Martin ne

reconnaît pas volontiers les mérites et l'action bienfaisante de la milice ecclésiastique; nous savons tout le mal qu'il se donne pour démontrer que l'émotion pieuse qui gagne tout un peuple est étrangère aux ministres de son culte [1], et nous pourrions aussi conclure à son école que l'enthousiasme belliqueux qui viendrait aujourd'hui saisir notre nation, serait peut-être sans écho dans l'armée tirée de son sein!

A l'origine du système féodal, le sentiment religieux, tout grossier qu'il soit, a naturellement ouvert au chapelain le château du seigneur : ce prêtre est presque toujours aussi, dans les premiers temps, le curé d'une modeste église que les chétives habitations des serfs attachés au domaine environnent de toutes parts.

Lorsque ce centre de population aura grossi, soit de lui-même, soit par l'affluence des étrangers, des fugitifs, des déshérités des hautes classes, — futurs éléments de l'aristocratie bourgeoise, — le seigneur aura grandi en autorité, en puissance; l'église du village aura son curé qui habitera à côté d'elle, et le chapelain restera au château dont la domesticité et les dépendances se sont accrues du même coup.

Ces deux hommes appartenaient, ne l'oublions pas, à une société qui se recrutait, et plus particulièrement encore du Ve au XIe siècle, dans tous les rangs: seule elle maintenait le principe de l'égalité sous le régime le plus absolu du privilége, et l'admission de toutes les supériorités aux charges ecclésiastiques conservait dans l'Église la vie et le mouvement; c'était enfin la seule classe qui pût s'affilier à toutes les conditions humaines.

Ces deux hommes, malgré des rivalités passagères, combattaient obstinément, avec l'Église dont ils étaient membres, la barbarie, ses vices et son état social; ils s'efforçaient

---

[1] Tome VI, page 135.

d'inspirer au noble orgueilleux plus de douceur et de justice, de faire naître chez le serf opprimé des idées de résignation qui lui rendissent moins pénible la vie de tous les jours.

Le commun ministère établissait entre eux un lien nécessaire qu'aucun intérêt ne pouvait rompre; liaison d'autant plus profitable aux relations affectueuses et aux sentiments réciproques de bienveillance et de protection qui s'échangeaient à la longue entre le maître du sol et ses colons, qu'elle était fondée, dans ces siècles de foi vive et puissante, sur des croyances peu éclairées si l'on veut, mais communes aux uns et aux autres.

Voilà donc, dès le principe de l'établissement des fiefs, une dispersion régulière du clergé chrétien sur le réseau féodal. Depuis la misérable habitation du plus mince domaine jusqu'auprès du roi, partout il y avait un prêtre, un membre du clergé, associé dans les divers degrés de fortune et d'influence aux destinées et quelquefois aux désordres de la vie civile. L'Église envahie par les barbares s'était réfugiée de bonne heure dans l'indépendance spirituelle; mais les évêques et la plupart des chefs du clergé, les églises et les établissements religieux se trouvaient engagés le plus souvent dans la hiérarchie féodale.

Au commencement du sixième siècle, les moines d'Occident, jusque-là peu nombreux, membres laïques de la famille chrétienne, reçoivent de saint Benoît une règle uniforme [1] qui modifie profondément l'organisation monastique et lui donne tout à coup le plus vaste développement. Ces couvents, ces nombreux monastères, asiles ordinaires des hommes pieux que l'ignorance et la sauvage brutalité des conquérants avaient épouvantés, devinrent dans ces temps de perpétuelles tourmentes le refuge de l'Église, tout comme l'Église s'était trouvée l'abri sauveur des laïques. C'est de

[1] Saint Maur, disciple de saint Benoît, l'introduisit en Gaule vers 542.

là que l'Église est sortie à son tour pour conquérir ses nouveaux maîtres.

Nous n'avons pas à nous préoccuper bien sérieusement de la décadence ecclésiastique qui suivit la mort de Charlemagne; car si nous avouons sans peine qu'au début du régime féodal, les conciles, les synodes provinciaux ou nationaux se multipliaient au milieu de la dissolution croissante de l'ancien ordre civil, en présence d'un abaissement trop sensible de l'esprit du prêtre, pour reconstituer sans succès réel l'unité bienfaisante de l'Église, nous sommes obligés de constater du même coup la permanence de l'état monastique avec la distribution nouvelle du clergé sur la surface du pays, la résistance à tous les grands abus et le sentiment général de la nécessité d'une réforme qui prévaudra dans le onzième siècle avec le pape Grégoire VII, au bénéfice et par l'autorité du Saint-Siége.

Ce grand homme est venu tenter à travers tous les périls, dans le but le plus élevé de haute moralité sociale, politique et chrétienne, d'asservir l'Église à la papauté et l'ordre civil à l'Église : il entraîne dans le mouvement général le peuple des monastères; le besoin de la règle, de la discipline, triomphe de tous les abus consacrés par le temps, aplanit tous les obstacles et ramène les volontés rebelles à la loi commune.

Robert de Molesme, saint Bernard, ces puissants auxiliaires de la civilisation et de l'unité catholique, apparaissent à Citeaux, à Cluny; saint Norbert réforme les chanoines et fonde Prémontré.

Les anciens monastères étaient cachés pour la plupart au sein de vastes solitudes concédées par l'insouciance ou quelque bon sentiment des maîtres du sol aux sollicitations de pieux cénobites, à la renommée de saints personnages qui résignaient les dignités de l'Église ou le pouvoir séculier pour faire un nouveau progrès dans la voie du salut.

Des bois impénétrables, coupés de ravins et de torrents,

des rochers battus par tous les vents, d'immenses bruyères semées de marais alimentés par les eaux sauvages, dérobaient l'humble abbaye ou la cabane du solitaire aux agitations du monde, aux insultes des bandes armées de la Barbarie. Autour de sa demeure, la main du moine a créé des clairières, tracé les premiers sillons, assaini les vallées par l'écoulement régulier des eaux stagnantes, fait sentir le voisinage de l'homme aux aurochs, aux ours et aux loups, seuls habitants de ces forêts et de ces déserts. C'est ainsi que dès la fin du sixième siècle, pour ne parler que d'un coin de notre Lorraine, les Vosges furent attaquées par les disciples de saint Columban, astreints par leur règle à un travail manuel de douze heures; que les saints Amé, Romaric et Deodatus défrichèrent les cantons étendus de Remiremont et de Jointures dans la première moitié du septième. Les chanoines n'étaient pas étrangers au mouvement: la règle de Chrodegang, évêque de Metz, adoptée dans beaucoup de cathédrales de France, leur prescrivait aussi l'occupation des mains.

Ce n'est pas tout encore. Charlemagne avaient ordonné par un capitulaire de 779 [1], à tous les monastères d'hommes et de femmes d'adopter la règle de saint Benoit; par elle, toutes les réunions monastiques se soumirent à la loi fondamentale des bénédictins, en associant l'agriculture à la prédication... « car l'oisiveté, » dit encore le réformateur parti de Vicovaro, » « étant l'ennemie de l'âme, les frères doivent, à certains moments, s'occuper au travail des mains. »

Nos vaillantes colonies des onzième et douzième siècles, véritables mères de la culture, avaient eu leurs précurseurs dans les moines de saint Benoit, dans ces missionnaires explorateurs qui rattachaient au royaume d'Austrasie la meilleure part de leurs conquêtes spirituelles; et si les laborieuses tra-

---

[1] Ce capitulaire fut si généralement exécuté que le grand Empereur faisait demander, vers la fin du huitième siècle, dans les diverses parties du vaste territoire soumis à son pouvoir souverain, s'il se trouvait d'autres moines que ceux de l'ordre de saint Benoit.

ditions de ces pionniers de la foi et de la civilisation chrétiennes se sont éclipsées un instant avec le zèle et la régularité monastiques, elles reparaissent bientôt chez nos travailleurs cisterciens, chartreux et prémontrés avec un éclat sans précédent, fortifiées qu'elles sont de toute l'activité des esprits réformateurs et de cette émulation salutaire qui vient s'établir entre les anciens ordres religieux et les nouveaux.

Fidèle à ses amitiés et plus encore à ses antipathies, M. Henri Martin n'a rien voulu nous laisser voir de tout ceci ; il consacre à la fondation de Cîteaux une note de deux lignes et résume, par un paradoxe qu'il suffit de transcrire pour en faire apprécier la valeur, tout le travail agricole des monastères de récente organisation : le douzième siècle, dit-il, [1] est l'ère du défrichement laïque !

L'impossibilité de tout travail intellectuel et de toute étude sérieuse, résultat inévitable de la profonde dissolution de tous les liens sociaux, a marqué le septième siècle comme le degré le plus bas dans l'histoire de l'esprit humain. Avec les dernières années du huitième commence un nouveau mouvement ascensionnel. Il est d'abord très-lent, difficile à déterminer comme tous les faits qui seront dominants plus tard, plein d'arrêts et de tâtonnements, mais enfin il existe et prend son essor régulier avec l'Église qui le provoque et l'appuie.

Du sixième au huitième siècle, toute littérature profane disparaît et les écoles municipales s'évanouissent plus rapidement encore. Les clercs étudient et écrivent presque seuls sur des sujets exclusivement religieux ou se rapportant, par leur nature, aux intérêts moraux et matériels du corps ecclésiastique ; les écoles cathédrales, épiscopales ou monastiques subsistent presque seules aussi, et sont inégalement mais successivement renforcées dans les campagnes, par la seule initiative du clergé, d'autres écoles destinées à former

---

[1] Tome III, page 269.

des lecteurs, des auxiliaires de la prédication et des cérémonies du culte qui deviendront clercs pour la plupart.

Si l'on pénètre avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* dans le détail de l'enseignement, on reconnaît que la théologie est devenue la base universelle des connaissances à acquérir; que les sciences autrefois cultivées dans les écoles civiles ne s'étudient plus que dans leurs rapports avec elle; que les arts industriels ou plastiques réfugiés dans les abbayes, concourent dans la plus large mesure à la création, à l'ornement, à l'exploitation, à la sûreté du temporel religieux. On ne peut et on ne veut former que des clercs: il y a des clercs architectes en grand nombre, des clercs orfèvres, calligraphes et peintres, des clercs ingénieurs militaires; des frères tapissiers, tisserands, corroyeurs, etc.

Au onzième siècle, l'Église est en pleine prospérité et tout progresse avec elle; au douzième apogée de la foi catholique, les conciles n'exigent plus que l'on s'attache à donner une éducation aux enfants; ils n'ordonnent pas davantage l'ouverture de nouvelles écoles; et ce silence, rapproché des prescriptions réitérées des conciles antérieurs, proclame en fait le triomphe de l'Église et la transformation radicale de la société barbare. Le programme des études s'était bien étendu; toutes les questions s'offraient également à l'activité dévorante des esprits: il n'y avait, au témoignage de Guibert de Nogent, ni ville ni bourgade où l'on ne vît des écoles; ce qui permettait aux enfants de la plus médiocre condition de s'instruire facilement.

Presque tous les troubadours et trouvères — apôtres du néo-druidisme si chers pour cette raison à M. Henri Martin — sont éclos à ce foyer commun. Les plus illustres étaient de véritables clercs, et si, pour faire honneur « aux tendances celtiques de cette théorie *(V. Idéal chevaleresque)* qui conçoit la femme comme un idéal de douceur et de beauté, but suprême de la vie, » l'historien leur distribue les armes

tirées du vieil arsenal des Académies celtiques, nous demandons qu'il ait la loyauté de rapporter encore une fois aux austères figures du cloître, les merveilles issues du *Brut y brenined*. Cette opposition aurait sa valeur.

Dans une remarquable et récente étude sur la *Paix ou Trève de Dieu,* M. Ernest Semichon a su réunir et commenter avec succès une suite de documents précieux qui donnent à l'Église et à la Papauté une large part dans les premiers développements de nos communes.

L'auteur accorde la parole aux décisions des Papes et des conciles, aux chroniques, aux écrits des contemporains, et la chaîne de ses déductions le conduit rigoureusement à laisser à l'intervention tutélaire de l'Église, pour l'octroi ou le maintien des franchises locales contre le mauvais vouloir de la féodalité, une efficacité supérieure aux insurrections populaires et à la protection intéressée des Rois.

Arrêtons-nous : le sujet qui nous occupe est inépuisable, car l'Église, on le voit, touche à toutes les classes, à toutes les situations ; sa souveraineté dans l'ordre intellectuel et moral est si bien assise, que les sciences les plus étrangères à la théologie seront forcées de se soumettre à ses doctrines jusqu'au milieu de la Renaissance. C'est cet état caractéristique de notre histoire nationale que le plus vénérable de nos annalistes, Grégoire de Tours, semble avoir entrevu dans la profondeur des siècles, lorsqu'il résumait, par le titre de l'ouvrage qui a porté son nom jusqu'à nous, l'intime union des destinées des laïques et des clercs.

H. DE SAILLY.

(*La suite à la prochaine livraison*).

CHRONIQUE.

Il y a plus d'un mois que le théâtre est rouvert et les débuts finissent à peine. On ne doit pas s'en plaindre. Il est bon que les artistes se fassent voir et entendre en dehors des épreuves officielles afin que le public puisse les apprécier en connaissance de cause. On les juge même beaucoup mieux dans les rôles qu'ils n'ont pas spécialement choisis pour leurs débuts. Ils sont alors bien plus eux-mêmes; ils n'ont pas cette animation factice, ils ne sont pas dominés surtout par cette appréhension instinctive qui sont inséparables d'une exhibition annoncée d'avance et qui doit avoir tant d'influence sur leur destinée d'un an. Ne nous étonnons donc pas qu'il ait fallu plus d'un mois pour dessiner d'une manière complète le cadre artistique de la campagne qui commence. Mais reçus définitivement ou non, nos artistes sont maintenant classés dans l'opinion, et ce n'est pas le cas de dire qu'il y en a eu beaucoup d'appelés et peu d'élus. A notre connaissance, pas un sujet marquant n'a succombé jusqu'ici. Seulement la compagnie se divise en deux catégories distinctes : celle qui a été adoptée, acclamée sans conteste, et... l'autre, celle qui subit, à peu près chaque soir, les protestations d'une minorité qui, aux épreuves dernières, n'a pu faire prévaloir ses projets d'exclusion.

A une première audition, l'opéra comique nous avait paru convenablement représenté. Avons-nous à revenir sur cette favorable impression?... Jusqu'à un certain point, oui. Nous avions été charmé, s'il faut le dire, par la personnalité très-attrayante de la chanteuse légère, Mlle Céline Mathieu, à qui on ne peut refuser ni la grâce un peu maniérée, ni les charmes de la tournure, ni la profusion et la magnificence peu communes des costumes, et ce

sont là, certainement, des avantages qu'il serait injuste de dédaigner. Seulement nous avions réservé notre appréciation sur son talent de cantatrice, et à cet égard nous avons dû un peu rabattre de nos espérances premières. S'il ne faut rien dissimuler, nous avouons ne pas comprendre encore tout ce qu'on peut attendre d'elle, car elle déroute les conjectures par les contrastes de sa voix et de son chant. Comment expliquer, en effet, qu'elle se tire avec honneur d'un morceau réputé difficile, qu'elle l'interprète même de manière à s'attirer les justes applaudissements de ses adversaires eux-mêmes, puis que le lendemain, mieux encore, une demi-heure après, elle aborde un autre air en révolte ouverte avec la mesure et surtout avec la tonalité?.. Nous ne l'avons pas entendue dans le *Domino noir*, mais on nous a assuré avec une si déplorable unanimité qu'elle en avait chanté le premier acte en restant constamment à un quart de ton au-dessous de la note, que nous avons bien été forcé d'admettre cette trop lamentable défaillance d'organe. Dans le *Barbier de Séville*—cette fois nous étions à notre poste— elle a très-joliment enlevé le grand air et le duo du second acte, et elle est venue échouer contre les échos de l'air du *Serment*, choisi par elle... quand il lui était si facile d'en chanter un autre mieux approprié à ses moyens. Toujours est-il que Mlle Mathieu, toute charmante et toute élégante quelle soit, n'en a pas moins des zoiles impitoyables, qui, embusqués derrière les fausses notes ou les traits hasardés qu'elle peut commettre, lui infligent sans remords l'affront de ces bruits aigres que le savoir-vivre de la capitale a depuis longtemps bannis des scènes parisiennes. Plusieurs fois, depuis sa réception plus ou moins contestée, ces explosions aiguës ont accueilli ses efforts, et il ne nous semble guère possible qu'elle accepte longtemps une pareille situation. Puissent des efforts mieux réussis la préserver du moins de ces inégalités, de ces lacunes regrettables qui ont armé contre elle quelques répulsions et donné raison peut-être à quelques mauvais vouloirs systématiques.

Le ténor léger, cette clef de voûte de l'opéra comique, n'est pas précisément l'enfant gâté du public, et pour continuer un peu brutalement la métaphore, maints aristarques ont essayé de le démolir à son troisième début. Cependant la décision souveraine

de l'autorité l'a déclaré admis, et de fait et de droit il est désormais en possession de son emploi. Il a de la figure, il comprend assez bien ses rôles, et son individualité, à tout prendre, est suffisamment conforme à ses rôles voués à l'adoration perpétuelle des héroïnes et des anges de beauté; mais sa voix, qui est étendue, pèche par l'absence du timbre; elle est rétive à la roulade et l'ennemie déclarée du point d'orgue. Voilà ce que l'impérieuse vérité nous force à dire de cet artiste; mais nous ajoutons qu'il faudrait l'encourager et même l'applaudir dans ses morceaux réussis, car il a peu d'assurance, dit-on, et les manifestations désapprobatives influent fâcheusement sur son jeu et sur son chant. Sa doublure, le second ténor léger, a de la voix, de la tenue; on le trouve bien placé dans ses rôles; nous n'en dirons pas plus sur son compte, car il faut bien avouer que nous ne le connaissons que de réputation. Restent la dugazon et le trial qui complètent le haut personnel de l'opéra comique et dont nous avons déjà, croyons-nous, signalé les mérites très-distingués. Ces artistes relèvent singulièrement la tonique du genre sur notre scène. Ajoutons que malgré les critiques, bienveillantes d'ailleurs, dont nous avons dû armer nos réflexions, l'ensemble est bon, la cohésion suffisante, et que ce qui contribue beaucoup à ce résultat favorable, c'est la très-heureuse organisation des chœurs dont l'exécution est incontestablement supérieure à ce que nous avons entendu jusqu'ici.

Nous ne croyons pas émettre une contre-vérité en déclarant que, à notre humble avis, le grand opéra est en général, cette année, mieux interprété, plus satisfaisant que l'opéra comique. Nous avons assisté à deux représentations de grands ouvrages, la *Juive* et *Robert-le-Diable*, qui nous ont laissé des impressions agréables, sans presque aucun mélange de cette souffrance intime que cause une insuffisance constatée dans l'exécution d'un chef-d'œuvre. *Robert-le-Diable* nous a particulièrement charmé : la forte chanteuse, Mlle Guigard, s'y est montrée chanteuse distinguée et bonne comédienne. Dans le magnifique trio du cinquième acte, notamment, elle a eu des élans d'une superbe énergie, elle a eu des poses qui appartiennent aux grandes inspirations tragiques. Mlle Guigard, au reste, réalise un prodige, on peut le dire, par son habileté à diriger sa voix qui, à peu près sevrée de notes de poitrine, n'en éclate pas moins avec une véritable et éloquente autorité. Il est vrai que son organe est magnifique dans le *medium*, plein de vibrations, rayon-

nant de cette puissance sympathique qu'on ne peut autrement définir et dont chacun accepte l'ascendant. Cette artiste est une précieuse conquête pour notre scène. C'est après cette représentation très-heureuse de *Robert-le-Diable* que le fort ténor a été admis. Ah ! si le fort ténor avait autant de voix qu'il a de cheveux !... Car ce qu'il a de cheveux est inimaginable, c'est un réseau serré et débordant, c'est une toison touffue et impénétrable. Cette plantureuse végétation capillaire a failli lui devenir funeste. Qui sait ? par ce temps de calvitie précoce, il y avait peut-être dans l'air on ne sait quel ferment de vague jalousie contre un artiste si formidablement hérissé, et il fallut qu'il fît jouer le fer destructeur dans cette forêt noire, très-noire. On prendra ce que nous allons narrer pour une plaisanterie !... Rien n'est plus vrai, pourtant. Dans les premiers jours qui ont suivi l'ouverture du théâtre, celui qui écrit ces lignes entra chez un coiffeur pour s'y faire accommoder. Nous tenions fort à ne confier notre tête qu'au maître du lieu ; mais, par un contre-temps funeste, nous le trouvâmes plongé jusqu'à l'aisselle dans la chevelure, facilement reconnaissable, de notre ténor. Que faire ?... Nous reprîmes notre chapeau, et après une course faite à l'extrémité du Fort-Moselle, suivie d'une visite, sans carte, perpétrée à la porte des Allemands, sans parler de quelques rencontres bavardes sur notre chemin, nous retrouvâmes Figaro en train d'arrondir l'avant-dernière boucle de cette prodigieuse chevelure. Ajoutons que depuis qu'elle est restreinte à de justes bornes, son possesseur a fait d'immenses progrès dans la faveur publique, différent en cela de Samson qui perdit sa puissance avec sa chevelure.

Dans *Robert-le-Diable*, donc, le fort ténor s'est montré acteur convenable et très-souvent chanteur habile. Il s'est tiré, avec honneur de ce casse-cou musical — *les chevaliers de ma patrie !* — qui hérisse comme un guet-apens le troisième acte du chef-d'œuvre de Meyerbeer. Enfin, il a eu de beaux accents et il s'est montré dramatique dans l'immortel trio de la fin. Dès lors sa réception était assurée ; elle a eu lieu sans aucune opposition. Nous devons aussi des éloges à la première basse, comédien de ressources, chanteur agréable et qui tire tout le parti possible d'une voix un peu courte et assez peu accentuée. Nous n'adresserons à cet artiste qu'une recommandation, celle de ne pas faire un si prodigieux abus des sons filés et d'accélérer un peu la mesure dans certaines situations. Nous convenons qu'un *rallentendo* bien placé produit souvent

de l'effet; mais cet effet n'est possible, il en conviendra, que par le contraste. Qu'il mette donc, quand il le faut, l'éperon dans la mesure et son chant y gagnera. Dans les couplets de la *Juive*, au premier acte, dans l'air de la calomnie, du *Barbier de Séville*, cette observation trouve une application flagrante. Notre basse, au reste, est un artiste distingué et, pour notre part, nous nous estimons heureux de le compter au nombre des pensionnaires de M. Roy.

Nous demandons pardon aux lecteurs d'abord, aux artistes ensuite, de ne pas désigner ces derniers par leur nom; mais c'est une de nos infirmités d'être toujours brouillé avec les noms propres. Notez que cette défaillance spéciale de mémoire nous impose des recherches continuelles d'épithètes, et nous expose à des répétitions de mots inévitables. Un simple prospectus nous tirerait d'affaire, dira-t-on?... Sans doute, mais c'est le tout de l'avoir sous la main, et cette bonne fortune nous est rarement départie. Quand nous appelons les gens par leur nom, on peut être à peu près sûr que nous avons traîtreusement détaché de quelque affiche, sur quelque mur désert, la distribution des rôles et le nom des interprètes. Ce qui revient à dire qu'aujourd'hui nous n'avons pas même pensé à commettre cette innocente mais nécessaire effraction!... A chaque jour sa tâche. Nous nous occuperons une autre fois des interprètes de la comédie.

P. S. Depuis que les lignes qui précèdent sont écrites et même typographiquement composées, deux changements importants ont eu lieu au théâtre. Un accident arrivé à nos presses, en retardant la publication de cette livraison, nous permet de compléter notre compte rendu en ce qui concerne l'actualité de notre scène lyrique. Et d'abord, l'opposition l'a emporté sur toute la ligne. Mlle Céline Mathieu, accueillie avec des sifflets de plus en plus opiniâtres, défendue par des manifestations approbatives de moins en moins énergiques, a dû résilier son engagement pour chercher ailleurs des aristarques moins difficiles et plus galants.

Ce dénouement était si bien prévu, que, dès dimanche, apparaissait la nouvelle chanteuse légère qui, il faut se hâter de le dire, a fait merveille et a rallié tous les dissidents. Elle a fait preuve de goût, de méthode, elle a fait entendre une voix agréable, montré un

visage très acceptable; et les deux partis qui guerroyaient naguère pour et contre les beaux yeux de Mlle Céline, ont, de leurs applaudissements, signé des deux mains une cordiale réconciliation. Un autre jour nous apprécierons avec plus de détail les mérites de notre nouvelle *diva*.

Après le changement des personnes, le changement de forme. La réception des artistes par *oui* et par *non* articulés à la demande du régisseur, après le troisième début, a été abrogée par un arrêté municipal. Désormais c'est au moyen d'une votation régulière que les artistes seront admis ou refusés. Une urne recevra le vote et un dépouillement public constatera le résultat; seulement les abonnés seuls — civils et militaires — auront le droit de voter. Ce sont les privilégiés, les censitaires de la chose!

Mlle Rector, la nouvelle chanteuse légère, étrennera le procédé nouveau.

Quelques artistes de notre ville, MM. Pruvost, Lepigocher, Baudot, etc., ont eu l'excellente pensée d'organiser, sous le nom de musique de chambre, une nouvelle manifestation artistique à laquelle notre sympathie est acquise. Ces messieurs veulent introniser parmi nous une forme peu connue à Metz de la musique sérieuse, celle qui, sans affecter les prétentions du grand orchestre et se contentant le plus souvent du quatuor, est en très-grand honneur dans l'artistique Allemagne.

Le premier concert a eu lieu dimanche, et nous sommes heureux de dire qu'il avait réuni une très-respectable et très-flatteuse phalange d'auditeurs. Les exécutants ont mérité et obtenu des applaudissements chaleureux.

PHILBERT.

Un accident arrivé pendant le tirage a retardé de quelques jours l'envoi de cette livraison.

L'Administrateur-Gérant, A. ROUSSEAU.

Metz, Imp de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

LES RUES DE METZ.

ETYMOLOGIE DES NOMS ET NOTES HISTORIQUES.

Rue Sous-Saint-Arnould.

Le 11 septembre 1552, une procession, sortie en grande pompe de l'église de Saint-Arnould, hors des murs de Metz [1], s'avançait vers la ville. La marche était ouverte par des bénédictins portant les reliques de saint Patient [2], de saint Arnould [3], etc., ainsi que les vénérables restes de l'impératrice Hildegarde, épouse de Charlemagne, de l'empereur Louis-le-Débonnaire, des membres de la famille impériale et des princes qui avaient choisi leur sépulture dans l'antique basilique. Le clergé des paroisses et les abbés des

---

[1] Cette église, qui avait succédé à un oratoire fondé sous l'invocation de saint Jean l'Évangéliste et des saints Apôtres, s'élevait sur l'emplacement occupé en partie par la lunette de Montigny ou d'Arçon. Elle avait pris le nom de Saint-Arnould lorsque le corps de ce bienheureux y eut été apporté, en 641, par saint Romaric, son disciple et son compagnon.

L'église de Saint-Arnould fut le Saint-Denis des premiers Carlovingiens.

En 942, ce monastère avait été réformé et avait reçu la règle de Saint-Benoit.

[2] Quatrième évêque de Metz.

[3] Arnulphus ou Arnoulf (Arnould), issu de la race franque, appartenait à la première noblesse d'Austrasie, suivant Paul Warnefride, écrivain distingué de l'époque de Charlemagne.

Après avoir rempli les plus hautes fonctions dans l'armée et dans l'administration, Arnould avait renoncé au monde, et sa femme, imitant son exemple, s'était retirée dans un cloître. Appelé à s'asseoir sur le siége de saint Clément, premier apôtre du pays messin, Arnould s'illustra par l'exercice des plus grandes vertus.

Ce prélat, grand-père de Pépin d'Héristal, est la tige de nos empereurs et de nos rois de la race carlovingienne.

couvents de l'ordre de Saint-Benoit[1] venaient ensuite. En l'absence du cardinal Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, son suffragant, Jean Huot, évêque de Basilitaine, revêtu des habits pontificaux, assistait à la cérémonie, avec le chapitre de la cathédrale. François de Lorraine, duc de Guise, lieutenant-général pour le roi de France, protecteur de l'empire à Metz, suivi des principaux officiers, du maître-échevin et des magistrats de la cité, fermait la marche, « tous la torche au poing, teste nue, depuis l'église et abbaye de sainct Arnoul iusques en l'église des freres prescheurs[2]. »

Guise, pour la sûreté de la place alors menacée d'un siége qui promettait d'être redoutable, avait été contraint de donner l'ordre de ruiner tous les faubourgs. Au nombre des abbayes dont la destruction avait été reconnue indispensable par les ingénieurs, se trouvait celle de Saint-Arnould, qui « estoit d'une grande estendue, et assise en si haut et proche lieu de la ville, que la voulte eut peu seruir aux ennemis d'un dangereux caualier sur tout le quartier de la porte Champaneze (Serpenoise). » Devant la cruelle nécessité de faire tomber le magnifique édifice, le duc avait pris la résolution de procéder dévotement à l'exhumation des reliques qu'il contenait, et avait pourvu au relogement des religieux gardiens, en décidant, *de l'advis et deliberation des clergié, magistrats et notables habitants de la ville, que iceulx abbé et religieux feroient doresnavant leur demeure et residence au couuent des freres prescheurs*[3] *de cette ditte*

---

[1] Ces couvents, au nombre de quatre, étaient ceux de Saint-Arnould, de Saint-Clément, de Saint-Symphorien et de Saint-Vincent.

[2] Voyez le *Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. Paris, 1553. P. c. iii.

[3] De grands souvenirs politiques et religieux se rattachaient à ce monastère. Les Frères-Prêcheurs avaient autrefois joui d'une influence puissante sur toute la population messine. Accusés d'appartenir à un ordre étranger plus attaché à l'Espagne qu'à la France, ils avaient été bientôt sacrifiés à l'approche de Charles-Quint.

ville, et que en iceluy, les relicques et choses sacrées et autres dignes de garde et memoire, mesmes les sepultures daucuns roys, roynes et enfans de France estant en la ditte abbaye sainct Arnoul, y seroient apportées et myses [1].

Tel était le motif de la procession solennelle du 11 septembre 1552.

Lorsque le cortége fut arrivé à la porte de l'église des Frères-Prêcheurs, dans le cimetière s'ouvrant sur la rue aux Ours, leur prieur, Jean Ponart, entouré de ses religieux, « declara hautement et intelligiblement, en son nom et au nom de son couvent, oyant et entendant Benoit de Juville, abbé de Saint-Arnould, qu'il ne consentoit ni permettoit à M. de Saint-Arnould ni à ses religieux, d'occuper et empêcher en quelque manière que ce soit, par eux ou par leurs biens, le couvent et l'église des dits Frères-Prêcheurs, à leur détriment et au préjudice de leur supérieur, et à l'encontre

---

[1] Ordre du duc de Guise pour la démolition de l'église et de l'abbaye de *Saint-Arnould-les-Murs*.

Un grand faubourg s'était formé autour de cette abbaye, qui possédait le ban dit de Saint-Arnould s'étendant jusqu'à Montigny. Déjà ce faubourg avait été presque entièrement ruiné en 1444, à l'occasion du siége de Metz par René d'Anjou et Charles VII.

En 1666, les religieux de Saint-Arnould avaient fait poser une croix au lieu où avait existé le maître-autel de leur ancienne église. Cette croix correspondait au réduit de la lunette de Montigny : le piédestal, haut d'environ 1 mètre 50 cent. et large de 85 cent. sur chaque face, formait un cube dans lequel on avait incrusté une pierre de taille avec cadre, large de 67 cent., haute de 50 cent. et portant cette inscription latine :

Hic quondam stetit Regalis
Abbatiæ S^{ti} Arnulphi insigne
Monasterium in obsidione urbis
Metensis CAROLO QVINTO
Imperatore Anno 1552 *pro*
Ejusdem urbis conservatione
Dirutum : ad cujus rei memoriam
Ejusdem Abbatiæ Religiosi hanc
Crucem erigi curarunt. Anno
1666.

de leurs privilèges : et de cecy en demanda instrument de notaire [1]. »

Les Fréres-Prêcheurs, pour toute consolation, reçurent, le 17 septembre, de François de Guise, un certificat constatant leur délogement [2]. Ils se retirèrent, sans indemnité, dans une maison du Champ-à-Seille, nommée la *Lanterne*, se promettant bien d'élever, en temps plus opportun, d'énergiques protestations contre leur expulsion.

Ils tinrent parole : pendant plus d'un siècle et demi « les dits Frères-Prêcheurs ne se lassèrent point de faire valoir le droit de revendication qui leur compétait. Enfin, un arrêt du conseil d'État du roi, daté du 25 janvier 1727, les débouta de toute requête, maintenant et gardant les religieux de l'abbaye de Saint-Arnould en possession définitive, avec défense à qui que ce soit de les troubler. »

La rue basse, dite aujourd'hui Sous-Saint-Arnould, était appelée, en 1552, *rue Sous-les-Hauts-Prêcheurs*. Elle avait porté autrefois le nom de *rue Devant-la-Porte-d'Anglemur* [3].

Le monastère que les Frères-Prêcheurs avaient dû abandonner aux Bénédictins avait été fondé, au commencement du treizième siècle, par Régnier Tigniane, maître-échevin de Metz. On voyait le tombeau de ce bienfaiteur au milieu de la nef de l'église que Jean, évêque de Tusculum, légat du pape, avait consacrée l'an 1286.

A leur entrée, les religieux de Saint-Arnould avaient trouvé

---

[1] Factum pour le père provincial de la ville de Paris, de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

[2] Le 14 du même mois, le duc avait remis à l'abbé Benoit de Juville des lettres attestatoires contenant un résumé du procès-verbal par lequel on avait décidé la démolition de l'église et de l'abbaye de Saint-Arnould et la translation des Bénédictins de ce monastère et de leurs saintes reliques dans le couvent des Frères-Prêcheurs.

Voyez ma *Notice sur le sceau d'or apposé par François, duc de Guise, au bas du brevet-parchemin par lui donné aux religieux de l'abbaye de Saint-Arnould, le quatorzième jour de septembre de l'an* 1552. — Metz, 1849.

[3] Voyez la *rue de la Garde*.

une partie du couvent occupée par les vivres et les munitions de guerre amassés de toutes parts dans la ville aux approches du siége. Les cloches du monastère avaient été fondues et la matière avait servi à couler plusieurs canons.

Le 15 janvier 1553, le duc de Guise ordonna une procession générale en actions de grâce de la levée du camp de Charles-Quint. Cette procession se rendit à l'église de Saint-Arnould : le dais, recouvrant le saint Sacrement, était porté par le duc lui-même, le prince de la Roche-sur-Yon, le duc Horace Farnèse et le maréchal de Saint-André.

Les Bénédictins s'empressèrent de faire exécuter à la nouvelle abbaye de Saint-Arnould les appropriations que réclamait l'installation définitive des saintes reliques et des sépultures royales[1]. Henri II écrivit à cet effet, à l'abbé de Juville, une longue lettre dans laquelle Sa Majesté rappelait les titres les plus importants qui avaient mérité au monastère (hors les murs) la qualité d'abbaye royale; les donations considérables en biens fonds et en argent faites par les empereurs, les rois et les évêques ; le privilége d'avoir été choisie par Louis-le-Débonnaire pour le lieu de sa sépulture, etc.

Le sarcophage, tout en marbre blanc, élevé dans le collatéral droit de l'église, à ce monarque, *fils du vaillant Charlemagne,* consistait dans un coffre soutenu par trois lions portant les armes de l'empire et de la France, et surmonté d'un portique d'ordre dorique, qui était supporté par deux colonnes[2]. La statue de Louis, la couronne sur

[1] On avait pris soin de transporter, de l'ancienne abbaye de Saint-Arnould dans le couvent des Frères-Prêcheurs, les bas-reliefs les plus remarquables par leur travail, et les colonnes les plus précieuses.

[2] Sur la plate-bande, au-dessous de la corniche, on lisait ces deux inscriptions, l'une à droite :

D. Ludovici Pii. Rom. Imp. Gall. Reg.
Christianiss. manes.
Extra urbem positus sacrâ pius æde Jacebam,
Mars ruit et solita membra revellit humo.

la tête et le sceptre à la main, était couchée sur le tombeau dont le devant était orné d'un bas-relief [1] représentant le passage de la mer Rouge par les Israélites [2].

Dans le collatéral gauche, en face du sarcophage de Louis-le-Débonnaire, s'élevait un autre portique sous lequel les châsses de saint Patient et de saint Arnould avaient été placées. Plus bas, les religieux avaient érigé, en 1601, à leurs propres dépens, une tombe commune à la mémoire de tous les bienfaiteurs de l'abbaye hors les murs [3].

Outre les monuments funéraires déjà cités, les murs et les dalles du monastère offraient de nombreuses épitaphes dédiées aux membres des familles les plus illustres de la

---

l'autre à gauche :

> *Ejusdem manes cum urnâ Henr. II.*
> *Beneficio huc translati M. D. LII.*
> *Henrici Pietas hic tandem (ut sera ferunt fata)*
> *Pium duro marmore condit avum.*

Voyez le manuscrit numéro 160 de la Bibliothèque de Metz pour les autres inscriptions et la description détaillée du tombeau.

Le sarcophage renfermait non-seulement les restes de Louis-le-Débonnaire, mais encore les ossements de l'impératrice Hildegarde, sa mère; de Rothaïde et d'Adleïde, ses sœurs; de ses deux tantes, Adleïde et Hildegarde; et de l'*archevêque* Drogon (quarantième évêque de Metz).

[1] Deux modestes fragments de ce monument précieux ont pu être sauvés de la destruction révolutionnaire. L'un de ces débris est conservé dans la riche collection de feu M. Paguet, de Metz; l'autre est déposé au musée de la ville. Ces fragments rappellent, par leur style, l'art dégénéré de la décadence romaine.

[2] On trouve ce sujet reproduit d'une manière à peu près identique sur plusieurs monuments du même genre, antérieurs au neuvième siècle.

[3] L'inscription suivante se lisait sur ce tombeau, dit des rois :

> *Æternæ memoriâ*
> *Imperatoribus, Regibus, Principibus aliisque*
> *Generosis Viris in epitaphio infra contentis*
> *Optime de monasterio Sancti Arnulphi meritis*
> *Religiosi ejusdem cœnobii hoc monumentum*
> *Posuerunt anno Incar^is^. Verbi 1601. Kal. martis.*

cité, qui y avaient été inhumés [1]. Nous mentionnerons en particulier les sépultures suivantes, faites depuis la prise de possession de l'abbaye par les Bénédictins :

1° Au milieu du chœur, dans une tombe de marbre noir, l'abbé Benoit de Juville, mort en 1556. Une inscription indiquait que c'était sous son gouvernement que le monastère de Saint-Arnould, situé hors de la ville, avait été ruiné et transféré aux Frères-Prêcheurs.

2° Près du maître-autel, au bas des degrés, l'abbé Charles de Senneton, décédé le 28 juin 1611. Son épitaphe attestait les regrets que sa mort avait causés aux religieux. *(Prior et conventus merenti mœrentes posuère [2].)*

---

[1] Il faut distinguer toutefois qu'avant 1552 le cloître du couvent des Frères-Prêcheurs, entièrement peint à fresque, avait été pavé de pierres mortuaires des Baudoche, des Chewreson, des Desch, des Gournaix, des de Heu, des Roussel, des Serrière, des Xavin, etc.

[2] Charles de Senneton, en sa qualité d'abbé, avait passé avec Jean Vauthier, prieur du couvent, une convention intitulée *de pane et vino*, qui fixait la part qui devait être remise aux religieux pour leur nourriture en grains, vin, bois, argent, etc. Ce traité fut confirmé, en 1603, par une bulle de Clément VIII.

A cette époque, le titre d'abbé des riches monastères était recherché par les plus grands seigneurs, qui enviaient uniquement la gestion des biens que cette qualité assurait. On avait déjà été témoin de la cupidité de la plupart d'entre eux. Dédaignant l'habitation dans le monastère et la vie commune au réfectoire, ils abandonnaient entièrement la communauté, laissant les religieux dans le plus grand dénûment. Les plaintes portées aux rois et aux papes avaient, à la vérité, déterminé la part de chacun sous les dénominations de *menses abbatiales* et de *menses conventuelles;* mais les abbés trouvaient toujours le moyen d'entamer ces dernières à leur profit, à la condition de pourvoir à certaines charges qu'ils ne remplissaient presque jamais.

Le traité passé entre l'abbé Charles de Senneton et les religieux de Saint-Arnould, fournit des détails intéressants. On y voit que la communauté de cette abbaye royale devait être composée de seize religieux dont dix prêtres et six novices, d'un maître ou précepteur *qui eos bonos mores nec non litteras docebit*, et de quatre frères servants; ce qui porte à vingt-un le nombre total des membres de la communauté.

(Consultez la consciencieuse *Notice historique sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Arnould*, par feu le général Le Puillon de Boblaye. — Metz, librairie de Rousseau-Pallez, 1857.)

3° Près du tombeau de Louis-le-Débonnaire, Bénigne Chasot, mort en 1728, premier président du parlement, *abbé commendataire*[1] de Saint-Arnould, neveu de l'évêque Bossuet. Le magnifique monument en marbre de ce premier magistrat de la justice dans la ville de Metz et le pays messin, avait été sculpté par Le Maire, artiste en réputation. Les inscriptions fastueuses que la piété filiale avait fait placer sur la tombe du premier président Chasot, ne furent que médiocrement goûtées par les moines de Saint-Arnould[2], auxquels l'exigeant abbé avait légué le souvenir de dispendieux procès[3].

4° Sous le jubé, la grande tombe de Grabert, architecte du couvent[4], avec cette épitaphe :

Cy git Anthoine Grabert, milanais,
maître architecte, le quel âgé de 50 ans,
rendit son âme à Dieu le 24 juin 1686,
dans cette abbaye dont il avait
presque achevé les bâtiments.
Sa piété et son zèle pour l'ordre
lui ont mérité une place dans cette église.

---

[1] L'*abbé commendataire*, opposé à l'*abbé régulier*, était un clerc séculier pourvu par le pape d'une abbaye, avec permission d'en percevoir les fruits pendant sa vie.

[2] Ces inscriptions toutefois ne disaient pas un mot des vertus religieuses du défunt.

[3] Bénigne Chasot, devenu veuf, avait obtenu le titre d'abbé de Saint-Arnould, grâce à l'influence du régent, le duc d'Orléans.

Les tracasseries soulevées par cet abbé commendataire parurent d'autant plus amères aux religieux que ceux-ci, pendant cinquante années, avaient eu de bonnes relations avec son prédécesseur, Jean Morel, conseiller à la cour du parlement de Paris.

Ce dernier avait été le premier abbé de Saint-Arnould complètement étranger à l'état ecclésiastique. En pareil cas, le pape ne délivrait pas de bulles, et l'abbé commendataire jouissait des revenus de son abbaye, sans avoir à s'occuper de la partie religieuse.

[4] Ce tombeau était entouré de vingt-sept autres.

Par un traité passé le 6 avril 1663, Monseigneur Guillaume Egon, comte de

5° Au milieu de la nef, près de la balustrade du chœur, le tombeau de Berchaire Lacoisne, prieur de l'abbaye, mort en 1740, qualifié dans son épitaphe de *presidens et pater congregationis*. Il avait présidé à l'exécution des différents travaux et avait enrichi l'abbaye de ses dons.

Le dernier abbé régulier résidant au monastère de Saint-Arnould, avait été le R. P. André Valladier [1], ancien jésuite, chanoine et vicaire général du diocèse de Metz, où il avait été appelé par le cardinal de Givry, évêque. Homme de talent [2] et d'une rare énergie, cet abbé avait eu des démêlés fréquents avec les religieux. En 1619, il avait obtenu un bref du pape Paul V, pour introduire dans le couvent la réforme et la stricte observance de la règle de Saint-Benoit.

Au nombre des abbés successeurs d'André Valladier, on compte:

1° Deux célèbres ministres du royaume de France,

Furstemberg, abbé de Saint-Arnould, frère de François Egon de Furstemberg, évêque de Metz, « ayant reconnu que les lieux claustraux, par la négligence des abbés, ses prédécesseurs, tombaient en ruine, » avait cédé pendant six ans au R. P. Millet, prieur, et aux religieux, tous les revenus de la mense abbatiale, sous la condition que les édifices seraient reconstruits dans l'espace de six ans, et qu'ils lui feraient une pension annuelle de 750 livres. Il avait abandonné également au couvent « la maison abbatiale, l'infirmerie et toutes les autres dépendances jusqu'à la *ruelle de Saint-Arnould*, qui faisait séparation des jardins de dessous l'ancien cimetière de l'abbaye, et qui de celui-ci descendait à la rue Sous-Saint-Arnould, » à la charge de faire reconstruire un autre hôtel du même prix, à l'emplacement des pressoirs étant à l'extrémité du même cimetière.

Ce fut en conséquence de ce traité et par la générosité de l'abbé de Furstemberg, que les travaux de reconstruction du couvent avaient été entrepris, sous la direction d'Anthoine Grabert, dès l'année 1665.

[1] Dans une transaction du 29 novembre 1631, intervenue entre cet abbé et les religieux, et rédigée par MM. Lallemant et Pœrson, notaires publics de l'autorité apostolique, immatriculés en cour de Rome, demeurant à Metz, André Valladier est qualifié docteur en théologie, protonotaire apostolique, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, abbé de l'abbaye royale de Saint-Arnould de Metz.

[2] Poète et historien, A. Valladier a composé un grand nombre d'ouvrages, entre autres: *l'Auguste Basilique de l'Abbaye de Saint-Arnould de Metz*. In-4°.

Armand-Jean Duplessis, cardinal de Richelieu [1], et Jules, cardinal de Mazarin, qui fit confirmer tous les droits et les priviléges de l'abbaye de Saint-Arnould, par lettres-patentes du roi Louis XIV, datées du mois de septembre 1651.

2. Le vertueux Henri-Xavier de Belzunce de Castel Moron, évêque de Marseille (1729) [2].

3o Deux évêques de Metz, Henri de Bourbon, marquis de Verneuil (1643) [3], et Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1775).

Lorsque le palais épiscopal situé près de la Cathédrale, fut démoli pour être entièrement reconstruit [4], Mgr de Montmorency était venu habiter la maison abbatiale de Saint-Arnould (aujourd'hui l'hôtel du général commandant l'École impériale d'application). Les journaux de la fin du dix-huitième siècle contiennent des récits de quelques-unes des réceptions données par ce dernier abbé. Pendant les soirées d'été, que Mgr ne passait point à son riche domaine de Frescati [5], on étendait une vaste tente sur toute la

---

[1] Traité du 28 janvier 1641, entre monseigneur l'Eminentissime cardinal de Richelieu, comme abbé de Saint-Arnould de Metz, d'une part, et les religieux d'autre part. (*Archives de la Préfecture de la Moselle*).

[2] Mgr de Belzunce ne résidant pas à Metz, avait loué l'hôtel abbatial à M. de Montholon, premier président du parlement de cette ville.

Ce haut magistrat y reçut, en 1744, la duchesse de Châteauroux, et, après son départ précipité, M. le Dauphin de France, tous deux amenés par le séjour de Louis XV.

Le successeur de M. de Montholon logea également à loyer dans la maison abbatiale de Saint-Arnould.

Les premiers présidents au parlement de Metz n'avaient pas alors d'hôtel particulier. (Voyez la *rue Châtillon*.)

[3] Cet abbé donna sa démission le 22 mars 1644. Aussitôt les religieux voulant faire valoir leur droit d'élection et avoir un abbé résidant, donnèrent leurs voix à Dom Gabriel Bigot, prieur. Celui-ci prit possession de l'abbaye le 18 mai 1644, en vertu d'un arrêt du parlement; mais l'élection ne fut pas ratifiée à Rome.

[4] Le nouvel édifice est devenu le grand Marché-Couvert.

[5] Mgr de Montmorency avait acquis cette propriété de plaisance de Mgr de Saint Simon, évêque de Metz, par contrat passé devant Me Boulard, notaire à

terrasse de l'hôtel abbatial devant le grand jardin [1], pour y recevoir les autorités, l'élite de la noblesse, enfin tout ce que Metz renfermait de hauts personnages et d'hommes distingués.

En 1789, un décret de l'Assemblée nationale obligea Mgr de Montmorency à faire la déclaration des biens dépendant de la mense abbatiale. Le prieur du couvent dut aussi fournir l'état des revenus de la mense conventuelle. Le chiffre des recettes en argent et en nature de celle-ci, était de plus de 61,000 livres. Quant à la mense abbatiale, son revenu brut annuel s'élevait à un peu moins de 103,000 livres [2].

L'école établie dans le couvent, dans laquelle on recevait les élèves étrangers, et l'asile ouvert aux vieux militaires sans famille et aux prêtres infirmes, que les religieux admettaient comme pensionnaires, furent fermés dans les premiers mois de l'année 1790.

La bibliothèque très-riche et très-bien choisie du couvent, cessa d'être ouverte au public à la même époque. La salle que la bibliothèque occupait au premier étage du couvent, avait soixante-huit pieds de long, trente-quatre pieds de large, dix-huit pieds sous plafond; elle était éclairée par cinq grandes croisées en plein cintre de quinze pieds de

---

Paris, le 7 avril 1762. (Voyez mes *Tablettes chronologiques de l'histoire du département de la Moselle*, tome 2, 6e série, p. 29.)

La belle terre de Frescati, à six kilomètres de Metz, était un magnifique monument de la charité inépuisable du digne évêque de Coislin, qui, pendant l'année désastreuse de 1709, y avait fait construire un grand et superbe château, avec parc, pièces d'eau, etc., pour donner du travail aux pauvres.

[1] En 1855, on voyait encore après la façade de l'hôtel quelques-uns des énormes crochets en fer qui avaient servi de soutien à cette tente.

[2] *Relevés des Comptes divers* faits par D. Pierron, dernier prieur du monastère de Saint-Arnould. Le manuscrit était autrefois possédé par le comte Emmery, de Grosyeux.

D. Sébastien Floret, aumônier de Saint-Arnould, mort le 6 décembre 1638, a laissé un journal (Ms. 43 de la Bibliothèque de Metz) renfermant des faits intéressants pour les annales du pays, et surtout des détails sur les anciens droits et les biens de la célèbre abbaye.

haut et de sept pieds de largeur. L'entrée à grande porte était ornée des armes de l'abbaye et du milliaire MDCCLIII [1].

La liste des religieux, au moment où les membres de la communauté durent se disperser, comprenait seize bénédictins, parmi les noms desquels on lit D. Tabouillot, l'un des auteurs de l'*Histoire générale de Metz* [2], et D. Jean-Baptiste Maugérard, savant bibliographe [3]. Tous deux étaient alors âgés de plus de cinquante ans et touchaient mille francs de pension.

L'église de Saint-Arnould fut entièrement dépouillée en 1793 [4]. Le trésor fut pillé, les tombeaux furent violés et les reliques des saints ainsi que les ossements des rois jetés, d'après les renseignements d'un témoin oculaire, une partie dans l'égoût voisin, l'autre partie dans la Moselle, du mur élevé de la rampe de l'Esplanade. On mit en adjudication les ornements et les sculptures. Un sieur Penel, demeurant rue de la Chèvre, acheta les marbres des tombeaux (1794). On prétend que cet entrepreneur ayant mis secrètement de côté les principaux débris, particulièrement les marbres du sarcophage de Louis-le-Débonnaire et de la tombe des rois, offrit à l'autorité, sous l'Empire, de les céder pour la somme de cinq cents francs, et que, sur le refus de l'administration, il convertit ces marbres en devantures de cheminées.

Les belles peintures dues au pinceau délicat de Joseph Hildebrand furent en grande partie détruites par le vandalisme, de même que la plupart des œuvres remarquables dont le sculpteur Le Maire avait décoré les constructions exécutées par les architectes Barlet et Louis. Le souvenir de

---

[1] Les débris de la bibliothèque de Saint-Arnould forment le fond de la bibliothèque actuelle de la ville.

[2] Six volumes in-4°, avec les preuves.

[3] Ce dernier est décédé à Metz, le 13 juillet 1815.

[4] A cette époque disparut la belle statue de la Vierge et de sa mère, chef-d'œuvre de Michel-Ange, dont l'abbé André Valladier avait fait présent à la communauté.

ces trois artistes de mérite est conservé par l'inscription suivante, placée sous la première pierre de la façade du logement du prieur, du côté du jardin (habitation actuelle du commandant en second de l'École d'application) :

In honorem Sanctissimæ Trinitatis
Et in tutela sancti Johannis evangelistæ
Cœterorum que Apostolorum ac sancti Arnulphi,
Anno salutis MDCCXLVI,
Jamjam restaurandi hujus hospitum
Andronis primam lapidem posuit
R. P. D. *Paulus Jardin prior, præsentibus*
R. P. D. *Hilario Titon subpriore,*
Hugo procuratore. Architectis autem peritissimis
Domino Claudio Barlet et Domino Johanne Louis
In œvum.

Le Maire sculpsit.

En 1793, on abattit partout les armes de l'abbaye. Elles se composaient ainsi : aigle éployé sur un champ d'azur, tenant dans son bec l'anneau de Saint-Arnould, [1] et dans ses

---

[1] L'anneau porté par saint Arnould est conservé à la Cathédrale de Metz. Cette bague est en or fin massif, d'un travail assez grossier Le sujet gravé sur la pierre, qui est une agate onyx opaque d'un blanc laiteux, [a] fait allusion à un événement de la vie du bienheureux. Paul, diacre, raconte comme le tenant de Charlemagne, cinquième descendant de saint Arnould, que ce saint, avant sa nomination à l'épiscopat, passant un jour sur un pont de la Moselle, jeta dans la rivière son anneau en disant : « Je me croirai dégagé de tous mes péchés lorsque cet annneau me sera rendu. » Plus tard, lorsqu'il fut devenu évêque, son cuisinier accourut lui montrer un anneau d'or qu'il venait de tirer des entrailles d'un poisson. Saint Arnould reconnut l'anneau qu'il avait jeté dans la Moselle.

C'est sans doute en souvenir de cet événement que saint Arnould aura fait graver l'emblème de la nasse et des poissons sur le chaton de cet anneau, la pierre ne paraissant pas avoir été destinée dans le principe à être creusée au burin. (M. l'abbé Chaussier, *Note sur l'anneau de saint Arnould*, imprimée à la suite de son ouvrage traitant de l'Origine apostolique de l'Église de Metz.)

Tous les ans, la veille du jour de la fête de saint Arnould (15 août), les

[a] On y a creusé une nasse de pêcheur dans laquelle un poisson est déjà engagé ; un autre poisson est représenté de chaque côté de la nasse.

serres une bandelette. Sous l'aigle, une fleur de lis en or indiquant le titre d'abbaye royale. Ecusson entouré de deux branches d'olivier et surmonté d'une couronne d'épines, dans le milieu de laquelle trois gouttes de sang, le mot *Pax* et un cœur enflammé. A droite de la couronne, une crosse et à gauche une mître d'évêque [1].

Au nombre des droits particuliers dont jouissaient les religieux de Saint-Arnould, il en était un assez bizarre désigné sous la dénomination de *courre la haquenée*. Chaque année, aux avents de Noël, un religieux monté sur une haquenée blanche, parcourait les différents quartiers de la ville, en prélevant sur tous les marchands de graisse et les fabricants de chandelles, une livre de graisse; sur les bouchers un morceau de bœuf de quatre deniers, et un morceau de mouton de deux deniers; et de plus un écu d'or valant quinze francs messins pour aulx et ognons [2]. Dès le dix-septième siècle, le prélèvement auquel ce droit donnait lieu, était préférablement acquitté tout entier par une redevance en argent.

Après la sortie des Bénédictins, le couvent de Saint-Arnould avait été d'abord destiné à être converti en séminaire; mais on y établit un hôpital qui fut appelé l'*hôpital de Saint-Arnould,* puis seulement *hôpital d'Arnould* quand les noms des saints eurent été proscrits, enfin *hôpital de la Haute-Pierre*.

L'église devint un dépôt d'approvisionnement pour l'armée. On acheva de détruire alors la balustrade de petites colonnes

---

chanoines de la Cathédrale se trouvaient dans l'obligation, avant 1793, d'aller, en habit de chœur, porter l'anneau de saint Arnould à cette abbaye, pour en laisser prendre par les religieux les empreintes que l'on distribuait ensuite comme objet de dévotion.

[1] L'abbé de Saint-Arnould avait droit de porter la mître et la crosse.

[2] Il faut, pense-t-on, faire remonter l'origine de cette sorte d'impôt, aux anciennes foires franches qui avaient été créées par l'abbaye de Saint-Arnould hors la cité.

de marbre jaspé, supportant des tablettes de marbre noir, devant laquelle se trouvaient les belles stalles faites, en 1730, par François et Pierre Cadet, père et fils, maîtres menuisiers à Metz [1]. Quelques vestiges de l'orgue étaient restés [2]; on les arracha et on jeta une couche épaisse de chaux sur les chiffres (1590) qui indiquaient l'année où ce jeu d'orgues avait été posé, ainsi que sur les armoiries et le nom de Didier Toussaint, élu abbé de Saint-Arnould en 1566 [3], qui se trouvaient sous la clef de la voûte [4]. Enfin, on vendit à l'encan les pierres inférieures du maître-autel [5] et des cinq chapelles [6] disposées dans le pourtour de l'hôtel principal.

La maison abbatiale servit de résidence momentanée à M. Francin, évêque constitutionnel du département de la Moselle. Le 20 septembre 1792 cet hôtel fut vendu, comme propriété nationale, à Charles-François Bertin, trésorier-receveur du district de Metz, moyennant 34,000 livres, outre diverses charges et l'obligation de laisser libre le passage public descendant à la rue Sous-Saint-Arnould. Le gouver-

---

[1] Les noms de ces habiles ouvriers étaient conservés « par une inscription posée au-dessus de la corniche soutenue par la grande console à gauche de la place de l'abbé. » (Manuscrit 160 de Bibliothèque de Metz.)

[2] L'orgue existait au fond de l'église : il était porté par la tribune ou jubé.

[3] Les armes de Didier Toussaint étaient : *deux étoiles d'or en chef, chevron d'or, truelle d'or, champ d'azur*, avec cette devise autour : « Deus dedit his quoque finem. »

[4] *Procès-verbal de la visite opérée à la ci-devant abbaye de Saint-Arnould*, par les citoyens Grisel et Trotebas, commissaires.

[5] Cet autel, bâti à la romaine, était surmonté d'une couronne impériale dorée, portée par quatre colonnes en marbre jaspé.

[6] Ces chapelles, dédiées à saint Pierre, saint Paul, sainte Marie-Majeure, saint Laurent et à saint Sébastien, étaient richement ornées et garnies de vitraux magnifiques.

L'église de Saint-Arnould se composait d'une nef de 30 pieds de largeur sur 56 pieds de hauteur, et de deux bas-côtés; il n'y avait pas de transept. L'édifice était d'une architecture très-élégante et portait une longueur de 219 pieds.

L'entrée extérieure donnait sur la ruelle de Saint-Arnould, qui était située entre l'église et l'hôtel abbatial, le grand jardin et des bâtiments spéciaux.

nement, qui possédait déjà le couvent comme bien de l'État, acquit l'ancien hôtel abbatial en 1804.

La maison de la rue Sous-Saint-Arnould, où pend encore l'enseigne du *Pélican-d'Or*, avait appartenu très-anciennement à la famille Guillermin[1], alliée à celle de Marsal, dont les tombeaux existaient dans l'église de Saint-Arnould. En 1552, les Frères-Prêcheurs étaient propriétaires de cette maison, qu'ils possédaient encore au milieu du dix-huitième siècle, puisque, le 25 juillet 1760, ils consentirent à la vendre aux religieux de Saint-Arnould, moyennant 9,800 livres.

La même année, les Bénédictins avaient acheté la maison, immédiatement voisine, des héritiers de messire d'Auburtin, seigneur de Cheny, pour le prix de 14,000 livres.

Ces acquisitions étaient de toute convenance, attendu que les immeubles qui en faisaient l'objet se trouvaient enclavés dans les dépendances de l'abbaye.

L'une et l'autre maison ont été adjugées nationalement en 1791.

Le prolongement donné en 1754 et 1755 à la rue de la Garde, a réduit la rue Sous-Saint-Arnould à un simple passage, sans autre issue que l'escalier qui a été pratiqué à la même époque, pour y descendre. Les écuries situées au fond de l'impasse ont été bâties par la ville.

F.-M. CHABERT.

---

[1] Elle avait dans ses armes un pélican nourrissant ses petits.

LA ROBE DE NOËL,

Proverbe en vers.

PERSONNAGES :

Alfred d'HERVAL.	Le DOCTEUR.
Henri d'ERBAY.	JOSEPH.
Le Comte de BEAULIEU.	Elise de BEAULIEU.

LA SCÈNE EST AUX EAUX.

Dans un hôtel, un salon commun aux baigneurs. Une porte au fond donnant sur un jardin. Portes latérales communiquant à divers appartements.

SCÈNE PREMIÈRE.

HENRI, JOSEPH.

HENRI.

Ton maître est-il levé, Joseph ?

JOSEPH, *d'un ton sombre.*

Depuis une heure.

HENRI, *à part.*

A chaque mot qu'il dit on penserait qu'il pleure...
Tel maître, tel valet... le proverbe a raison,
L'un à l'autre, je crois, sert de diapason.
(Haut.)
Alfred est donc sorti ?

JOSEPH.

Monsieur au pas de course
Tourne, son verre en main, tout autour de la source.
Avaler coup sur coup une affreuse boisson,
C'est de se divertir une étrange façon.
Comment Monsieur peut-il se plaire en ce village ?

HENRI.

Aller à la campagne en été, c'est l'usage.

JOSEPH.

Mon maître n'a-t-il pas son château de Rocvert?
C'est un château superbe.

HENRI.

Un superbe désert !
Dans ce vieux bâtiment que veux-tu que l'on fasse?
Un château ce n'est bon qu'au moment de la chasse...
Mais habiter Rocvert en plein mois de juillet!
Ton maître, pessimiste et sombre comme il l'est,
A déjà trop goûté de cet ennui champêtre.
Depuis qu'il est ici nous le voyons renaître.

JOSEPH.

J'en suis sûr, à Rocvert, tout va de mal en pis;
Monsieur, vous le savez, a son beau cheval gris
Qui toussait et toussait d'une façon plaintive,
Cette excellente bête, elle sera poussive...
Quel dommage, Monsieur, c'était un bon cheval!
Lorsque je suis absent, je le sais, tout va mal,
Et par cette chaleur, je crains fort que Grégoire
Ne donne pas aux chiens une eau bien fraîche à boire;
Ils seront enragés, sans doute, à mon retour!
Pour former de tels chiens il faudra plus d'un jour!

HENRI.

Oh! vraiment, c'est trop fort; qui diable aurait pu croire
Qu'Alfred devait trouver son maître en humeur noire!
Tu nuis fort à sa cure en rêvant tant de maux.

JOSEPH.

Ah! bien oui, parlons-en du bon effet des eaux!

HENRI.

D'Herval engraisse.

JOSEPH.

Engraisse! il devient hydropique.
Ce n'est pas étonnant.

HENRI.

La réponse est unique.

JOSEPH.

Il boit chaque matin au moins trois litres d'eau,
Vous pouvez vous vanter de le mettre au tombeau.
Vraiment, nous avons fait un bien joli voyage !
Et j'ai vu le moment où par le mariage
Mon maître se laissait prendre en ce triste lieu.

HENRI.

Quand il sut rencontrer le comte de Beaulieu
Et sa fille surtout, il n'hésita plus guère
A se mettre en chemin avec moi.

JOSEPH.

Quelle affaire
S'il s'était marié !

HENRI.

C'eût été fort heureux,
Un excellent parti.

JOSEPH.

C'eût été désastreux !
Comment, Monsieur, comment ? changer nos habitudes !
Mais depuis quelque temps j'ai moins d'inquiétudes,
Mademoiselle Élise et Monsieur sont plus froids.
Ils se sont querellés sans doute...

HENRI.

Tu le crois.

JOSEPH.

Je l'espère, du moins... ensuite il est possible
Qu'un raccommodement... Monsieur est très-sensible,
Mademoiselle a l'œil bien doux, bien langoureux...
(Entre ses dents.)
Et les gens sont si sots quand ils sont amoureux.
(Il sort.)

SCÈNE II.

HENRI, ALFRED.

HENRI.

Voici d'Herval. — Bonjour. Quelle face prospère !
Tu ne te plaindras pas ce matin, je l'espère.

ALFRED.

Bast ! tu vois tout en beau.

HENRI.

Toi, tu vois tout en laid.

ALFRED.

Tu t'amuses de tout.

HENRI.

Et toi... tout te déplaît.

ALFRED.

Tu serais enfermé dans un cachot humide...

HENRI.

La fille du geôlier y serait mon Armide.
Là, j'aurais ma Zanzé tout comme Pellico,
Mais son cœur dans le mien trouverait plus d'écho.
Je te l'avouerai, tiens, après dix-huit cent trente
Tu sais que la prison était mode courante,
Je crus que le cachot ne m'irait pas trop mal
Et j'aurais, ma parole, écrit dans un journal
Quelque premier-Paris gros de délits de presse,
Bien vif, bien emporté... n'eût été ma paresse.

ALFRED.

Que n'ai-je un caractère heureux comme le tien !

HENRI.

Je ne me suis jamais inquiété de rien,
Et du jour où j'ai fui le collége, en seconde,
Je me suis trouvé bien et très-bien en ce monde.
Tout me sourit.

ALFRED.

C'est toi qu'on voit sourire à tout.

HENRI.

Je n'ai pas ta fortune, il s'en faut de beaucoup.
Mais malgré ton argent, pauvre ami, tu végètes,
Et moi, mon cher, avec de l'ordre... et quelques dettes
Je fais bonne figure entre tous mes pareils.
Je suis, en fait de goût, homme de bons conseils.
On m'a cité souvent comme étant à la mode...
Je n'ai pas de chevaux, mais il est si commode
De monter les chevaux que prêtent des amis !
Je n'ai pas de salon, mais dans tous suis admis ;
Je n'ai pas de château, mais, bons propriétaires,
Mes amis sont heureux de m'avoir dans leurs terres.
Je suis reçu partout comme le bien venu,
Pour habile chasseur partout je suis connu;
Je chante la romance et ma voix est superbe,
On a besoin de moi quand on joue un proverbe;
Je puis, sans me lasser, danser jusqu'au matin ;
Je sonne de la trompe à rappeler Bertin,
Et sans que nuls tracas troublent ma nonchalance
J'ai tous les agréments que donne l'opulence.

ALFRED.

Et je ne pourrai pas maudire le hasard,
Le hasard qui t'a fait une si belle part !
Pourquoi donc ce hasard m'est-il aussi contraire ?
Pourquoi m'a-t-il donné ce sombre caractère ?
Tandis qu'enfant gâté tu recevais de lui...

HENRI.

De ne pouvoir pas vivre en me passant d'autrui.

ALFRED.

Hélas ! tel que René, j'ai reçu de ma mère
Le désenchantement et la tristesse amère.

HENRI.

Plus un titre, un beau nom et des propriétés
Qui suffiraient à faire au moins trois députés !

ALFRED.

Se nourrir de regrets bien plus que d'espérance...

HENRI.

Avec un cuisinier, l'un des meilleurs de France!

ALFRED.

Fuir vainement l'ennui qui galope après soi!

HENRI.

Sur des chevaux anglais que monterait un roi!
Bon Alfred, tu deviens un vrai Job en gants jaunes,
Tu passes Obermann, pour le moins de deux aunes.
Tu demandes pourquoi sans cesse tourmenté
Tu n'as pas comme moi le calme et la gaîté?
Parce que comme toi je n'ai pas la richesse.
Le partage entre tous est fait avec sagesse,
Le même homme à la fois ne peut pas tout avoir.
A celui-ci qu'afflige un esprit un peu noir
Le ciel donne l'argent, remède à toute plaie,
A l'autre pas un sou mais une humeur plus gaie;
L'héritière parfois a de laids cheveux roux,
Et la pauvre orpheline a les yeux les plus doux.
Ici-bas nous avons chacun notre richesse,
Les uns l'ont en écus, les autres en jeunesse,
En caractère heureux, en naïve beauté;
Le sort le plus vilain a bien son bon côté.
Le bon côté du tien que le monde l'envie!

ALFRED.

Henri, si tu savais ce que c'est que ma vie,
Partout je n'ai trouvé que tristesse et noirceurs.

HENRI.

Tu me rappelles-là, mon cher, bien des chasseurs,
Ils accusent toujours une chance traîtresse
Et ne devraient parler que de leur maladresse.
Que t'est-il arrivé qui soit si malheureux?

ALFRED.

De Jeanne d'Alvimar je fus très-amoureux....

HENRI.

Et de ce sentiment tu fis un tel mystère
Que Jeanne, lasse enfin de te voir si bien taire
Et pouvant ignorer ce trop discret amour,
A Monsieur de Blangy s'est unie un beau jour.
Ce n'est pas suffisant pour que le cœur se brise...
Ensuite?...

ALFRED.

Je vois tout sous une teinte grise,
Au lieu d'espoir je n'ai qu'un noir pressentiment;
Il faut à mon esprit toujours quelque tourment
Comme à la meule il faut la graine qu'elle broie...
Si parfois un instant je ne suis plus la proie
De ces sombres pensers qui me font tant de mal...

HENRI, *riant.*

Tu ne te trouves plus dans ton état normal.

ALFRED.

C'est vrai.

HENRI.

Très-bien, très-bien. Il faut qu'on te guérisse,
Alfred, rien qu'à t'entendre on aurait la jaunisse.
Je sais un médecin qui, sans être savant,
Empêcherait le mal de gagner plus avant.
Ce médecin, mon cher, porte une tête blonde,
Son sourire et ses yeux sont les plus doux du monde;
Sa bouche semble peinte avec du vermillon,
Son petit pied vaincrait le pied de Cendrillon...
Docteur avec lequel aucun ne rivalise,
Ce médecin-là, c'est... mademoiselle Élise.

ALFRED.

Elise! l'épouser! non, mon ami, jamais?

HENRI.

Et pourquoi, s'il te plaît? pourquoi donc? Tu l'aimais.
Etrange original! rien ne le déconcerte
Autant que de passer par une porte ouverte.

Si la porte est fermée... oh ! c'est bien différent,
Alors il a d'entrer le désir le plus grand :
Il crie... à coups de poings il frappe la muraille
Et s'enfuit si la porte un instant s'entrebaille !

ALFRED.

Mais plus riche qu'Elise...

HENRI.

Eh bien ?

ALFRED.

Il se pourrait
Qu'Elise m'épousât par un vil intérêt.

HENRI.

Je reste abasourdi... c'est par trop pitoyable !
Je renonce à ta cure et je te donne au diable !
Des calculs pénétrer dans ce bon petit cœur...
Oser le supposer... ma foi ! ton serviteur.
(Il sort.)

SCÈNE III.

ALFRED seul.

N'aurait-il pas raison ?... ma triste destinée
Ne serait-ce pas moi qui me la suis donnée ?
Pourquoi donc tout voiler d'un épais crêpe noir ?
Pourquoi de l'existence ai-je banni l'espoir ?
Substituant un rêve au rêve qui s'envole,
L'espoir c'est le bonheur, c'est lui qui nous console ;
De maux pourquoi toujours peupler mon avenir ?
C'est un travers absurde et je dois le bannir.
Essayons d'être heureux... nous le serons peut-être,
Croyons au doux amour et nous le ferons naître.
Courage ! allons, morbleu ! Je renonce à la fin
A mes pressentiments d'un sinistre destin.
J'ai de l'esprit, dit-on, de la fortune, un titre...
Ajoutons à ma vie un plus joyeux chapitre.
Je veux tout comme un autre être heureux, je le veux,
Je le veux... c'en est fait, je suis un homme heureux.

SCÈNE IV.

ALFRED, JOSEPH.

JOSEPH.

Tant mieux, Monsieur!... Heureux, c'est très-facile à dire,
Mais contre le bonheur ici-bas tout conspire
Et l'on fait chaque jour sagement de songer
Par quels événements notre état peut changer.
En prévoyant le mal bien avant qu'il arrive
On rend, alors qu'il vient, son action moins vive.
A mon retour, pour moi, déjà je me résous
A trouver à Rocvert tout sens dessus dessous!

ALFRED.

Comme l'on voit sur toi le triste effet de l'âge!

JOSEPH.

N'en disons pas de mal, c'est lui qui nous rend sage.

ALFRED.

Sage, non, mais chagrin.

JOSEPH.

Monsieur verra plus tard.

ALFRED.

Je veux, en attendant, un peu vivre au hasard,
Jouir de ma fortune...

JOSEPH.

Elle est considérable;
Celle de votre père aussi semblait durable.
La révolution vint... d'autres ont acquis
Les châteaux et les bois de Monsieur le marquis.

ALFRED.

Je suis jeune.

JOSEPH.

Cela s'en va d'un pas bien leste.
Je fus jeune aussi, moi, voyez ce qu'il en reste.
Jeune... mais tous ont eu leur extrait baptismal.

Monsieur pourrait encor dire qu'il n'est pas mal...
Bon! le moindre accident, une balle à la chasse,
Une chute à cheval, un essieu qui se casse,
Une branche dans l'œil... mille choses enfin
Que l'on voit arriver presque chaque matin,
Et c'en serait, Monsieur, fait de ces avantages.
Jeunesse, argent, beauté, tous ces charmants bagages,
Tout ce dont on est fier, tout n'est que cendre et vent,
Et les hommes, ma foi! ne vivent qu'en rêvant!

ALFRED.

Et l'amour, donc?

JOSEPH.

L'amour! que le ciel nous en garde;
Je le vois bien, Monsieur en riant me regarde.
Je ne vins pas au monde avec mes soixante ans,
J'eus, tout blanc que je suis, j'eus aussi mon printemps.

ALFRED.

Printemps qu'a, je le crains, gâté la lune rousse.

JOSEPH, *à part.*

Monsieur devient bien gai... mais quel diable le pousse?

ALFRED.

Dans ton printemps il plut le jour de saint Médard.

JOSEPH.

On ne croirait jamais Monsieur si goguenard.

ALFRED.

Conte moi tes amours, va.

JOSEPH.

J'aimais une fille,
Et je pensais lui plaire ainsi qu'à sa famille.
Un homme plus que mûr d'un cousin hérita,
Et pour lui, sans façon, ma belle me quitta.
Voilà l'amour... un piége amorcé de fleurettes
Et tendu sous vergogne aux plus grosses cassettes.

Et c'est comme cela dans le monde, aussi bien
Soyez en sûr, Monsieur, rien vraiment ne vaut rien.
Ce monde, je l'ai vu, — quoique dans l'antichambre,
Il s'en faut diantrement que tout y sente l'ambre ;
Et là, la jeune fille épouse des bijoux,
Des schals, un titre, un nom... beaucoup plus qu'un époux.

ALFRED, *attristé*.

Hélas ! oui, tu dis vrai.

JOSEPH.

La chose est trop commune.
Qui voudrait d'Amadis s'il était sans fortune ?
Quant à d'autres amours, Monsieur sait ce qu'ils sont :
Toujours des Dalila voulant tondre Samson.

ALFRED.

Oui, cette vie est triste.

JOSEPH.

Elle n'est que misère;
J'ai plus de soixante ans et je ne puis m'y faire.

ALFRED.

Et l'on voit cependant des gens qui sont heureux.

JOSEPH.

Ils le rêvent.

ALFRED.

C'est l'être !

JOSEPH.

Oh ! que j'ai pitié d'eux.

(Voyant entrer Elise, à part.)

Mademoiselle Elise... ah ! c'est elle sans doute
Que pour notre bonheur il faut que je redoute.
Oui, sous son influence à mon bon maître il prend
Une étrange gaîté qui parfois me surprend.
Qu'allons-nous devenir si vraiment Monsieur l'aime !

SCÈNE V.

LES MÊMES, ÉLISE.

Pendant cette scène, Joseph reste au fond du théâtre et feint d'arranger divers objets.

ALFRED, *saluant.*

C'est vous, mademoiselle?

ÉLISE.

Oui, Monsieur, c'est moi-même,
Et je ne pensais pas vous rencontrer ici.

ALFRED, *piqué.*

Ce salon est commun à tout l'hôtel, ainsi
Ma présence n'a rien qui doive vous surprendre;
Mais je vais m'éloigner puisqu'on me fait entendre
Que je suis de trop.

JOSEPH, *à part.*

Bon!

ÉLISE.

Qui vous a dit cela?

ALFRED.

Vous-même.

ÉLISE.

Quel esprit intraitable voilà!

ALFRED.

Et c'est pour éviter cet esprit si maussade
Qu'hier on a sans moi fait une promenade...

ÉLISE.

A nos courses du soir vous trouvez peu d'attrait,
Un roman a pour vous un plus grand intérêt.
Mon père, l'autre jour, vous pria de nous suivre
Et ne put de vos mains arracher un vieux livre.
Il le faut avouer, c'était très-peu galant;
Tout le monde, il est vrai, n'est pas si nonchalant.
Outre le vieux docteur nous parlant de ses guerres,
Nous avions hier soir le comte de Fougères.

ALFRED.

Ah !

ÉLISE.

C'est un homme aimable, un esprit plein d'éclat,
Tour à tour instructif et gai.

ALFRED.

Toujours très-fat !

ÉLISE.

Juger quelqu'un d'un mot me paraît trop commode.

ALFRED.

Je ne puis supporter ces gravures de mode
Que Paris sur les eaux déchaîne chaque été ;
Ces lions promenant leur inutilité,
Affectant de grands airs, tranchant sur chaque chose
Et distinguant à peine un vers d'avec la prose !
Qu'on ne me parle pas de ces marquis manqués
Qui portent aux salons des airs de bals masqués ;
Qu'on ne me parle pas de cette sotte engeance,
De ces petits Messieurs jouant à la régence,
Se baptisant d'un nom par un roman fourni,
Logeant obscurément dans un hôtel garni
Et citant, enivrés par le vin de Champagne,
Leurs châteaux... qui ne sont que châteaux en Espagne.

JOSEPH, *à part.*

Oh ! comme il est jaloux.

ÉLISE, *à part.*

Quelle vivacité !

(Haut).

Monsieur, ce portrait-là manque de vérité,
A Monsieur de Fougère en rien il ne ressemble,
Vous le reconnaîtrez quand vous serez ensemble.

JOSEPH, *à part.*

Contre mes noirs pensèrs en vain je me défends ;
Je crains le mariage.... ils auront des enfants,
Les malheureux ! ô ciel ! et moi qui les abhorre !

ÉLISE.

Dès ce soir nous comptons nous promener encore,
Et si vous voulez bien à nous vous réunir,
Sur un premier arrêt vous pourrez revenir.

ALFRED.

Pour faire en un tableau ressortir davantage
Un sujet principal, but de tout son ouvrage,
Un peintre, au premier plan nous montre un objet noir,
Et cela, je le crois, s'appelle repoussoir;
Je ne désire pas jouer ce rôle sombre,
A Monsieur de Fougère ainsi tenir lieu d'ombre...
Son éclat est si vif que sans contraste il doit
Aisément éblouir quiconque l'aperçoit.
(Il salue et se retire).

JOSEPH, *le suivant.*

Morbleu, c'est bien parlé, c'est là se montrer ferme,
Les choses sont encor dans un assez bon terme.

SCÈNE VI.

ÉLISE seule.

ÉLISE.

Tout à l'heure un instant je l'avais cru jaloux.....
Il ne mérite pas d'exciter mon courroux :
Sauvage, original, capricieux, fantasque,
Il ne cherche pas même à soulever mon masque.
Si Monsieur de Fougère avait gagné mon cœur...
A ma noce il voudrait être garçon d'honneur!

(*La fin à la prochaine livraison*).

REVUE HISTORIQUE.

(SUITE.)

II.

Les réclamations de M. de Jubainville ne sont pas les seules qui aient salué la dernière version de M. Henri Martin. Notre savante école des Chartes, sans sortir du domaine des faits, a dû protester plus d'une fois dans son recueil spécial au nom de la vérité méconnue, tandis que M. du Fresne de Beaucourt venait rétablir les caractères de la mission providentielle de Jeanne d'Arc, et défendre l'honneur du roi Charles VII cruellement entamé par l'historien [1].

Malgré la tardive réplique de M. Henri Martin, il n'y a plus à revenir aujourd'hui sur cet épisode capital des annales de notre France, et nous croyons pouvoir récuser une dernière fois le « loyal témoin » Perceval de Cagni [2].

La mission de Jeanne d'Arc, toute divine qu'elle est, a ses causes humaines ; mais hélas ! avons-nous besoin d'associer à la foi des bonnes gens tous les mystères de la subjectivité ?

L'historien, — et nous n'avons pas le courage de lui en faire un grand mérite, — ne saurait admettre avec le savant physiologiste F. Lélut, que les transports de la foi politique et religieuse aient revêtu chez l'héroïne le carac-

---

[1] Le *Règne de Charles VII*, d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines, — Paris, 1856; *Un dernier mot à M. Henri Martin*, — Paris, 1857.

[2] Des récentes études critiques sur Jeanne d'Arc; — *Revue de Paris*, livraison du 15 septembre 1856.

tère d'hallucinations externes ; et s'il est tout disposé à croire que « l'illusion de l'inspiré consiste à prendre pour une révélation apportée par des êtres extérieurs, les révélations intérieures de cette personnalité qui est en nous, et qui parfois, chez les meilleurs et les plus grands, manifeste par éclairs des forces latentes dépassant presque sans mesure les facultés de notre condition actuelle, » il ne veut pas heureusement voir dans la noble fille des marches de Lorraine, le représentant le plus accrédité d'une folie nationale.

Est-ce à dire qu'il faille, pour comprendre l'inspiration de la Pucelle et ses effets visibles, recourir, au nom de la philosophie rationnelle, aux révélations du férouer mazdéen et de « cet autre *moi* qui n'est que le *moi* éternel enveloppé dans les ombres de cette vie? » Nos raisons sont plus simples, et telles, elles seront meilleures ; car l'enthousiasme religieux, — on l'a dit quelque part, — devient aisément patriotique, et les âmes qui dédaignent la terre sont, Dieu l'a voulu ! les plus propres à la reconquérir. Jeanne d'Arc sera pour nous, comme pour l'heureux adversaire de M. Henri Martin, le symbole le plus élevé de l'héroïsme chrétien, « l'envoyée du Seigneur, soutenue jusqu'à la fin, jusqu'au sacre du martyre, par cette inspiration divine sans laquelle elle n'eût été qu'une simple et ignorante bergère..... humble et pure, ayant sans cesse sur les lèvres son religieux serment : en nom Dieu ! *(in nomine Domini !)* marchant d'après l'ordre de *son conseil*, et gardant jusqu'au bûcher le culte de cette royauté au salut de laquelle elle s'est vouée. »

Cette royauté, qui nous la représente à côté d'elle? Charles VII *le Victorieux ;* encore une victime qu'il a fallu soustraire à la colère, peu généreuse cette fois, du célèbre historien !

Nous n'irons pas plus loin, car nous n'avons pas la prétention d'analyser en quelques pages le livre si remarquable à tant d'égards de M. Henri Martin ; mais nous reviendrons sans plus attendre au simple récit des événements, satisfaits

que nous sommes d'apporter à la révision future, en ce qui touche l'histoire particulière de la Lorraine et des Évêchés à l'époque moderne, notre tribut d'observations; tribut qui ne manquera pas de s'alourdir — nous le démontrerons plus tard — avec le cours des révolutions et des années.

Voyons d'abord de quelle nature est le fief de Lorraine selon M. Martin.

Rappelant l'origine de la lutte entre les maisons d'Anjou-Lorraine et de Vaudémont — lutte qui devait conduire les deux compétiteurs aux champs de Bulgnéville, que l'historien écrit *Bullignevìlle* par une prédilection inexpliquée pour l'une des variantes les moins répandues — M. Henri Martin ajoute : « La Lorraine, au dire d'Antoine, était un fief masculin régi par la loi salique, et ne pouvait tomber en quenouille; la tradition était incertaine, et il n'existait point de précédents qui décidassent la question [1]. » Il n'y a malheureusement de bien vrai dans tout ceci que la prétention d'Antoine de Vaudémont : la succession ducale n'avait rien à démêler avec la loi salique, ainsi que l'établissaient *d'ancienneté*, dès 1306, les décisions de l'ancienne chevalerie assemblée à Colombey. Au surplus, la doctrine française qui devait prévaloir à son tour, ne fait remonter sa naissance qu'au testament de René II, et ce prince, conformément au droit public de Lorraine, ne reçut immédiatement la couronne que par l'abdication volontaire de sa mère Yolande d'Anjou, signifiée par les lettres publiques de la duchesse données à Vézelise le 11 août 1471.

Dès l'année 1434, une prétendue Jeanne d'Arc, qui disait avoir reçu de Dieu l'ordre d'assurer le siége de Trèves à celui des deux rivaux qu'elle aurait choisi, marchait avec l'armée d'Ulrich de Manderscheidt contre l'archevêque Raban d'Helbinstadt. L'inquisiteur de Cologne, plus assuré que les

---

[1] Tome VI, page 307.

peuples de Rhin et Moselle du supplice de la sainte héroïne, ne fut pas dupe de cette grossière fourberie et la fit arrêter comme sorcière; mais elle parvint à s'évader et l'on n'entendit plus parler d'elle. Une seconde aventurière plus célèbre, et qui avait d'ailleurs avec Jeanne d'Arc une véritable ressemblance, se fit voir à la Grange-aux-Ormes, près Metz, le 20 mai 1436. Les frères de la Pucelle, Pierre et Jean du Lys dit le *petit Jehan*, depuis capitaine de Chartres et grand-bailli du Vermandois, n'hésitèrent pas à l'avouer pour leur sœur, avant de la conduire à Bocquillon où elle reçut de Nicole Louve, chevalier messin de haute réputation, des houseaux et un roussin prisé 30 francs par le chroniqueur. Sire Aubert Boullay et sire Nicole Grongnat, séduits par sa bonne mine et ses discours, la gratifièrent d'un chaperon et d'une épée; Jeoffroy Dex, autre valeureux chevalier qui visita Jérusalem en 1441, lui donna plus tard un second cheval; après quoi, l'équivoque amazone, festoyée par les grands et bénie par tous les nobles cœurs, s'en fut à Arlon...

« Item quant elle fut à Arelont, elle estoit touiours de « coste madame de Lucembourg et y fut grant... jusques à « tant que le filz le conte de Warnenbourg l'enmoinnoit à « Collogne de coste son père le conte de Warnenbourg et « l'aymoit le dit conte trèz fort et tant que quant elle en « volt revenir, il l'y fist faire eune trèz belle curesse pour « elle airmez, et puis c'en vint à ladite Arelont et là fut « faict le mariaige de messires Robert des Hermoises, che- « vallier, et de ladite Jehanne la pucelle; et puis aprèz c'en « vint ledit siour des Hermoises avecq sa fẽme la pucelle, « demourer en Metz, en la mason ledit sir Roubert, qu'il « avait devant Sainte-Seguellene, et se tinrent là jusque « tant qu'il lour plaisit. »

Ce passage si connu du doyen de Saint-Thiébault, témoin véridique ou contemporain des événements qu'il raconte, aurait sauvé M. Henri Martin de plus d'une erreur de détail.

Nous ne l'aurions pas vu attribuer à la femme que Robert des Armoises, seigneur de Tichémont, avait épousée, les mésaventures de l'étrange auxiliaire d'Ulrich de Manderscheidt; et il eût même appris que dame *Claude*, vivant en paix avec l'inquisiteur de Cologne, vit célébrer à Arlon le mariage qu'il place à Metz[1].

Vers la fin de mars 1444, la publication des grandes indulgences accordées par le pape Eugène IV fournit aux Messins l'occasion d'enlever sur la route de Pont-à-Mousson, en garantie des sommes qu'ils réclamaient depuis longtemps, les joyaux et la garde-robe de la duchesse Isabelle de Lorraine. Charles VII et son conseil, sollicités par René d'Anjou qui se montrait sensible aux plaintes réitérées d'Isabelle, se décidèrent à remplir encore une fois les coffres du trésor aux dépens des cités impériales.

Le roi de France avait gardé le meilleur souvenir de la promenade lucrative qu'il avait faite trois ans plus tôt dans les duchés de Lorraine et de Bar, et il s'agissait, en vue d'une inévitable et future reprise des hostilités contre les Anglais, de tenir en haleine capitaines et routiers... *ne miles otio torpesceret*, dit élégamment Robert Gaguin.

Pierre de Brézé, sénéchal du Poitou, envahit les évêchés de Toul et de Verdun, et les rois de France et de Sicile pénétrèrent en Lorraine par Darney avec une seconde armée. Toul, Verdun, Épinal reçurent la loi du plus fort et traitèrent à des conditions inégales; Metz, que les alliés voulaient surprendre, se défiait à bon droit de l'accès de subite dévotion qui poussait les deux princes, escortés de 30,000 hommes, vers monsieur saint Nicolas.

Cette grande et riche commune, conduite avec sagesse par une aristocratie vigoureusement constituée, vit assaillir ses forteresses, ruiner ses villages, insulter ses remparts, sans penser à se soumettre ni à s'émouvoir des trente-deux

[1] Tome VI, pages 353, 354.

propositions différentes par lesquelles le roi de France et le duc de Lorraine entendaient revendiquer leurs droits souverains.

Jean Chartier, son traducteur Robert Gaguin, le bourguignon Monstrelet, Villaret, Mathieu de Couci, Champier et les innombrables historiens ou chroniqueurs qui les ont uniformément copiés depuis quatre siècles, sont d'accord pour prêter à un certain Jehan Vitol, Vitot, Witoul ou Vytout, *capitaine de Metz,* comme l'écrit M. Henri Martin, gouverneur ou *chef des Sept de la Guerre*, selon MM. de Barante et de Sismondi, tout l'honneur de la défense de 1444. Il est vrai que la conscience du prétendu capitaine-gouverneur se trouve aussi gratuitement chargée, par les relations françaises et lorraines, de cruautés inutiles que Wassebourg, Dom Calmet et les Bénédictins auteurs de l'Histoire de Metz, ont eu le tort impardonnable d'adopter eux-mêmes sans plus d'examen ni de critique, alors que les pièces du procès dormaient à leur portée dans les archives de la défunte République !

Faut-il encore aujourd'hui, après l'excellent travail de MM. de Saulcy et Huguenin aîné publié dès 1835, et tout en restituant au féroce gentilhomme messin son véritable nom de Jehan de Vy [1], rappeler qu'il ne fut jamais que simple membre des *Sept de la Guerre* chargés en commun, depuis l'atour constituant du 14 juillet 1323, de la surveillance et

---

DE VY.



TOULT.



[1] Jehan de Vy, dont la famille était probablement originaire de Vic, autrefois Vy, près Château-Salins, était fils de Jean II de Vy, chevalier, Maître-Echevin de Metz en 1387, et de Béatrix Le Hungre. Il mourut le 7 mars 1449 et fut inhumé aux Célestins de Metz, ne laissant point d'enfant des trois femmes qu'il avait successivement épousées : Perrette Baudoche, Perrette Braidy et Jeannette Renguillon. Baudoche, Braidy, Renguillon !.. titres de trois grands lignages dont la physionomie paraîtrait bien roturière à l'ignorance de certaines prétentions de nos jours.

de la direction des choses militaires? Il y a plus, les Sept de la Guerre, toujours choisis depuis cet autre atour si profondément aristocratique de 1422, dans la meilleure noblesse de la cité, devaient plier sous l'autorité du premier personnage de la République tiré, pour l'année 1444—1445, du paraige de Porte-Muzelle. Ce Maître-Echevin, *qui ressemblait à un roi,* selon la juste expression du pèlerin d'Alexis Monteil, était Wiriat de Toult.

Les vieux Ecorcheurs, Retondeurs ou Grands-Bretons, que le soldoyeur au service de Metz ne pouvait, sous peine d'être cassé aux gages, recevoir à rançon, s'inquiétèrent à tort, hâtons-nous de le dire, d'une nouveauté plus conforme aux prudentes traditions de la Ville Impériale qu'aux habitudes des bandes issues de la Guerre de Cent-Ans. Ils ignoraient que les prisonniers appartenaient, selon l'ordonnance ordinaire, à la République; que les nobles, traités avec une générosité rare dans les Grandes Compagnies, devenaient libres à la paix, après avoir le plus souvent vécu des deniers de la cité; qu'enfin la destinée des combattants malheureux de toute autre condition, était elle-même garantie par un tarif qui valait toujours mieux que la corde réservée par les Compagnies aux pauvres diables du commun.

Leur surprise et leurs terreurs inévitables à la suite d'un premier échec, le mélange et l'inégalité d'attributions mal définies par l'assiégeant, n'ont-ils pu faire du Sept de la Guerre Jehan de Vy et du Maître-Echevin Wiriat de Toult, un être collectif [1] qui ne serait en définitive que le terrible chevaucheur de Jean Chartier?

Malgré le passage équivoque de Philippe de Vigneulles,

---

[1] On a pu accoler au nom du Maître-Echevin Wiriat de Toult, devenu par contraction le Witoul des chroniqueurs, le prénom du Sept de la Guerre Jean de Vy? Du reste, il faut être indulgent pour l'onomastique des chroniqueurs et sévère pour celle des contemporains. Ne voyons-nous pas nos Lorrains appeler le gentilhomme provençal Suffren de Baschi, maître-d'hôtel de René II, Chiffron de Vachières!

rien ne résiste à la saine critique du Mémoire que nous citions tout à l'heure, — Mémoire entièrement dressé sur les documents originaux. A notre sens, M. Martin pouvait en tirer, dans le seul intérêt de la fidélité du tableau, au moins autant de profit que des déclamations classiques de l'honnête Thomas Bazin, et alors il eut amnistié sans trop de peine le cruel et fantastique *capitaine de Metz Jean de Vitout,* sans même raconter, à la suite de chroniques françaises et lorraines reproduites sans relâche et sans contrôle, qu'il « alla jusqu'à faire noyer des femmes qui avaient, malgré sa défense, porté de l'argent aux Français pour racheter leurs maris prisonniers. » Ces pauvres femmes, si parfaitement inconnues dans la cité, nous les plaignons de toute notre âme, nous Ecorcheurs du quinzième siècle, puisqu'elles avaient eu déjà l'heureuse et rare fortune de revenir à la ville allégées de leur argent!

En y regardant de plus près, M. Henri Martin eut appris de Jehan d'Ancey, trésorier de la cité, comptable exact et minutieux, que Metz se fit offrir une paix qu'elle paya 184,000 florins d'or, après l'avoir habilement provoquée par l'achat des bons offices des membres les plus influents du Conseil de Charles VII.

Jehan d'Ancey a saigné sa caisse au profit de l'amiral, du sénéchal de Brézé, du chancelier de France et de tous ces grands bourgeois qui, malgré leur incontestable valeur, étaient plus de leurs temps que l'historien ne voudrait nous le faire croire. Maître Jean Raboteau, le fougueux orateur de Pont-à-Mousson, sut mettre une sourdine à son éloquence, et le chevalier messin Nicole Louve n'eut pas besoin de provoquer de nouveau, par la noble fermeté de ses réponses, les murmures d'admiration qui l'accueillirent aux conférences du 27 septembre 1444. Metz pourvut aux frais de la guerre par une augmentation des droits sur les principaux articles de consommation et par deux tailles extraordinaires sur toutes les classes d'habitants. Quinze riches citoyens s'im-

posèrent au-delà de leur cote officielle et versèrent entre les mains de Jehan d'Ancey, 3,911 livres sur les 59,534 formant le total des deux emprunts forcés.

Ces détails, nous aimons à les donner ici, parce qu'ils nous fournissent l'occasion de reprocher à M. H. Martin, qui nous semble avoir pour le sixième volume de son *Histoire de France* une prédilection de bon aloi, de s'être privé, en dédaignant les archives du pays messin, du plaisir de rencontrer, parmi les dignes patriotes que nous avons cités plus haut, Jehan de Novelonpont aliàs Nowillonpont, l'*escrivain*, ce premier des compagnons de Jeanne d'Arc.

Sans présenter des faits nouveaux ou méconnus, M. Martin leur a donné trop souvent une place qui n'est pas celle qu'ils ont réellement occupée. Tous les événements, dans le système de l'historien, sont passibles des formules politiques, sociales ou philosophiques qui dominent sa pensée, et n'apparaissent pas toujours au lecteur avec leur physionomie vivante; ne voyant les choses qu'à travers le prisme des illusions contemporaines, il répand sur certains passages une fausse couleur qui tient moins à l'inexactitude de tel ou tel détail, qu'au défaut de vérité dans l'aspect de l'ensemble.

En remontant lè cours des âges, en interrogeant le passé, les historiens de tous les temps s'inspiraient, comme M. Henri Martin lui-même, des idées et des passions du moment; et comme sous la variété infinie des institutions et des arts, notre curiosité légitime découvre toujours des hommes aux prises avec les épreuves qui nous attendent ici-bas, nous venons leur demander, sans en avoir toujours conscience, des réponses à nos désirs, des échos pour nos ressentiments, des armes pour les luttes qui nous transportent à notre tour.

Ainsi, nous aimons que l'historien se dise et surtout se montre réellement patriote; nous ne lui défendons pas d'aller encore, pour obéir à ce principe éternel qui lie l'homme moral à ses ascendants, chercher partout les

titres de la vérité qu'il professe ; nous lui permettons d'être clerc ou laïque, aristocrate, bourgeois ou prolétaire, sans le placer d'avance, par raison généalogique, en état de suspicion. Mais nous voulons en même temps qu'il sache donner à chaque fonction historique sa vraie proportion, sa juste mesure, sans faire à ses adversaires posthumes un perpétuel procès de tendance ; nous voulons qu'il ne se laisse pas envahir, entraîner par des dispositions hostiles qui lui feront déplacer le point de vue au détriment de la lumière ; qu'il n'oublie pas enfin que la seule vérité a droit aux suffrages de l'érudition satisfaite et aux hommages plus flatteurs de la postérité.

L'illustre Augustin Thierri déclarait jadis la guerre à l'histoire-bataille, et voici que des gens, plus royalistes que le roi, font disparaître nos vieilles connaissances les princes et les seigneurs, pour remplir l'épopée nationale de leurs amis, gens de peu et de petit état. L'héroïsme a élu domicile dans les communes ; les hommes d'État sortent de toutes les échoppes ; les masses sont pétries de vertus rehaussées de violences si parfaitement séduisantes en regard des brutalités et de l'insuffisance féodales, que l'on est involontairement réduit à se demander la raison de ces luttes séculaires entre la multitude et le petit nombre.

Les préférences intimes de M. Henri Martin pour les formes démocratiques l'empêchent de reconnaître et de décrire nettement le véritable caractère de cette époque d'agitation et de trouble qui s'étend du treizième au seizième siècle. Noblesse, clergé, bourgeoisie sont également condamnés à des épreuves incessantes et toujours stériles. Il y a dans les principes bons ou mauvais qui travaillent cette société de transition un tel mélange de bien et de mal, une telle confusion des éléments essentiels de sa constitution future, qu'il est indispensable d'imposer au plus vite un prudent silence à la logique de l'esprit humain. L'histoire des époques moyennes exige moins d'efforts d'interprétation

que de savoir critique ; et si nous admettons que les destinées des familles les moins favorisées de notre France — destinées qui touchent par tant de points nécessaires et intéressants aux développements de l'économie nationale — aient un droit légitime aux sympathies volontaires et à la curiosité de l'historien, nous ne voulons pas croire qu'un mauvais principe ait continuellement vicié, dans leurs représentants, les deux seules institutions qui aient traversé le moyen âge.

Nous pouvons être moins absolus sans cesser « de conserver aux hommes et aux choses leur véritable physionomie. » A notre sens, la lutte des classes sociales, résultat régulier de l'affranchissement graduel des communes, n'a pas été chez les nations chrétiennes de l'Europe une cause d'immobilité, mais bien au contraire un principe de progrès continu. La variété des intérêts, des passions et des besoins a pu produire entre elles une profonde hostilité morale sans qu'elles aient cessé en aucun temps, en aucun lieu, de se rapprocher, de s'entendre et de s'unir. Du sein de ces inimitiés fécondes, de ce conflit d'idées et de sentiments si divers, est sortie la puissante communauté de mœurs, d'intérêts, de langage et de patriotisme qui a constitué l'unité nationale.

Pour arriver à cet état final, à cette fusion complète de tous les éléments particuliers et locaux de la société française, il a fallu que la royauté moderne, marchant d'un pas égal avec le progrès général, nivelât par des travaux persévérants tous les priviléges, toutes les ambitions, sût grouper toutes les forces éparses en deux seuls faisceaux : le peuple et son gouvernement.

Au douzième siècle, nous rencontrons avec l'Église, au sein du régime féodal tout puissant, la royauté, les communes qui doivent l'étouffer et lui survivre, et le mot *nation* n'a pas encore de sens. La multitude des petits souverains engagés dans une fédération véritable, n'ayant pour garantie de son droit que le recours à la force, ne pourra concilier

son indépendance avec le degré de soumission bienveillante que suppose un pareil état social, et la tâche dévolue à la royauté sera de faire germer dans tous les esprits l'idée d'un pouvoir public capable de s'imposer pour le bien commun aux volontés particulières, de substituer la répression légale et la raison publique à l'action individuelle. Il faudra, pour l'accomplir, trois siècles entiers de luttes et de révolutions pendant lesquels chaque classe essaiera sans succès d'arriver à dominer sans partage.

Délivrée des éléments démagogiques qui la tourmentèrent au berceau, la nationalité française se dégage de ses langes avec Jeanne d'Arc et Charles VII, tandis que la féodalité, qui combat depuis longtemps déjà *pro aris et focis*, va heurter sur son chemin l'impitoyable novateur Louis XI; mais nous vivrons encore bien des années avant d'obéir sans résistance aux impulsions d'une volonté unique, dépositaire des pouvoirs sociaux, et nous devrons attendre les temps les plus voisins de nous pour que la notion toute moderne d'un dévouement sans réserve aux intérêts généraux du pays ait pénétré tous les cœurs.

Voilà pourquoi, l'histoire à la main, nous viendrons fort humblement demander à M. Henri Martin, pour les privilégiés d'autrefois, les restes de ces trésors d'indulgence qu'il prodigue aux *initiateurs de la démocratie,* et nous lui dirons: veuillez vous souvenir que nous savons généralement très-peu ce que c'est que trahir la France; que nous sommes princes, comtes, barons, à peu près comme le roi, notre très-redouté seigneur, est roi... par la grâce de Dieu. Nous avons prêté des serments, mais des serments avec conditions, et ces conditions étaient pleines de restrictions et de menaces; car tous, tant que nous sommes, nous avons toujours considéré comme un droit inaliénable, le privilége d'aller et de venir à main armée à travers toutes les causes. Nous devons obéissance à notre suzerain, mais cette obéissance résulte d'un traité; nous avons juré au roi, mais le roi nous a

promis. Nous sommes, pour tout dire, de ces sujets nombreux que le roi appellera longtemps encore « mon cousin » et avec lesquels il sera bien obligé de compter aussi chaque jour à son petit lever.

H. de Sailly.

(*La suite prochainement*).

L'ALOUETTE.

Le jour renaît,
On reconnaît
L'eau qui serpente,
Les bois, la pente
Des frais vallons.
L'aurore inonde
Ce coin du monde
De ses rayons.
Simple chaumine,
Flottants rameaux,
Sentiers, hameaux,
Tout s'illumine.

Gaîment volant
En s'appelant,
Déjà les merles,
Sur le gazon,
Dans le buisson
Couvert de perles,
Vont becquetant,
Sifflant, sautant.
L'herbe s'agite,
Le sol palpite,
Et s'émouvant
Le bluet danse
Et se balance
Au gré du vent.

La marguerite
La plus petite
Pour l'entraîner,
Le fasciner,
Minaude, étale
Son blanc pétale.

Il fait grand jour.
Jeune alouette
Vive et coquette,
Loin du séjour
Des champs humides,
Prends ton essor.
Par bons rapides,
Plus vite encor,
Vers la lumière
Monte légère.

Dans tes chansons
Dont les doux sons
Charment l'espace,
Ah ! ne dis pas
Ce qui se passe
Dans les guérets,
Tu troublerais
De tes compagnes,
Sur les montagnes,
Repos, loisirs,
Secrets plaisirs.
Sur cette terre
Il faut savoir
Entendre et voir,
Surtout se taire.

Parmi les champs,
La foule errante,
Indifférente
Aux joyeux chants,
Jamais n'écoute
Barde des airs,
N'aime et ne goûte
De tes beaux airs
Les chants de fête!
Doux interprète,
Du gai matin
Chante l'aurore
Qui brille encore
Dans le lointain.

ED. CARBAULT.

CHRONIQUE.

Avec la froidure arrive la saison des concerts; quand la neige tombe les doubles croches pleuvent avec elle. D'où vient cette coïncidence?... Pourquoi la musique est-elle, de toute éternité, la compagne assidue des bises glacées?... C'est apparemment parce qu'aux soirées tristes il faut les gais dédommagements; c'est parce que le soleil, la verdure et les oiseaux ont des harmonies qui tiennent lieu des concerts dont la voix et les instruments font les frais. A ce compte, la musique est un contraste, une compensation, si vous l'aimez mieux. Acceptons-la donc comme telle et faisons lui fête. Elle nous arrive entourée des plus aimables séductions, et tout nous promet une saison agréable pour le public dilettante, profitable pour les artistes.

Quelques concerts sont annoncés, plusieurs autres restent encore dans la pénombre des confidences et sollicitent des indiscrétions sur lesquelles ils comptent peut-être avant de se produire au grand jour. Mais procédons par ordre. Le premier dans l'ordre des dates est celui des frères Génin, qui sera donné dans la grande salle de l'hôtel de ville. Le dilettantisme local connaît le mérite très-distingué du violoncelliste Génin dont la réputation grandit tous les jours parmi nous. C'est un de ces artistes d'étude et de conscience qui ne se croient jamais quittes envers eux-mêmes et qui ne sont heureux d'un progrès obtenu que par l'espoir d'en réaliser un autre. Aussi, depuis quelques années que M. Génin s'est fixé dans notre ville, les connaisseurs ont-ils apprécié dans sa manière des améliorations considérables qui font de ce jeune professeur une de nos sommités artistiques. Son frère, plus jeune que lui, a choisi l'instrument antique qui a servi peut-être aux premières manifestations du sentiment lyrique parmi les hommes : c'est la flûte que la fable rend mélodieuse sous les lèvres lippues du dieu Pan et que l'histoire fait figurer dans les fêtes du monde païen à son berceau. Depuis quelques années l'instrument primitif, formé d'abord d'un roseau percé de trois trous, s'est singulièrement perfectionné, ou plutôt s'est transformé complètement. M. Génin jeune, un des meilleurs élèves de Tulou, s'est approprié ces perfectionnements, et les sons qu'il tire de sa flûte ont une douceur pénétrante et un brio incomparable. C'est un des flûtistes qui marchent avec le plus de succès sur les traces de Dorus. Ces deux artistes, l'un notre concitoyen, l'autre,

jeune homme de mérite et d'avenir, méritent les encouragements du public et déjà les obtiennent, car leur concert a rencontré de nombreuses sympathies.

Parlerai-je maintenant des soirées musicales qui doivent succéder à celle des MM. Génin? Mon Dieu, non. Ce que nous en aurons à dire viendra en son temps, et il ne faut pas nuire à un concert arrêté en faveur de projets vagues encore. Constatons seulement le succès obtenu par la pléïade d'artistes messins qui ont intronisé récemment la musique de chambre dans les habitudes du lyrisme local. Cette entreprise était difficile, elle avait paru téméraire à beaucoup de gens qui prennent la liberté grande de douter un peu de la sincérité du dilettantisme ambiant. Ces fâcheuses appréhensions ont été à peu près démenties par l'événement. On assure qu'une centaine de souscriptions, comprenant un très-raisonnable groupe d'auditeurs, assure l'avenir de l'institution nouvelle. Déjà ses organisateurs ont donné à l'école de musique deux ou trois après-midi musicales qui ont été fort goûtées au point de vue des progrès de l'art dans notre ville; c'est un résultat dont il faut se réjouir. Nous faisons donc des vœux sincères pour que la musique de chambre, en étendant le cercle de ses conquêtes, arrive parmi nous à de hautes destinées. Ce n'est là qu'un vœu, mais il est corroboré déjà par un succès.

En fait de brillantes destinées artistiques, le théâtre est entré dans une incontestable voie de prospérité. Il est maintenant en possession d'une nouvelle chanteuse légère dont nous avons pu déjà saluer l'avènement il y a un mois, et qui est décidément en possession de la faveur publique. Toutes les représentations où elle figure lui valent les plus flatteuses ovations. Dans le chef-d'œuvre de Bellini, heureusement repris il y a deux semaines et dans lequel, sous le peplum d'Adalgise, elle apparaît aux côtés d'une très-dramatique et très-sympathique *Norma*, Mademoiselle Rector a fait applaudir avec entraînement sa voie de fauvette, sa vocalise délicieusement nuancée, sa brillante et suave jeunesse. Née en Italie, c'est-à-dire musicienne par droit de naissance, elle a de son pays le ton accentué, le style spécial, la *morbidezza* traditionnelle. Sa venue à Metz est une bonne fortune chaudement appréciée par les habitués du théâtre. Norma et Adalgise ont été de dignes interprètes de l'œuvre sublime de Bellini; notre fort ténor lui-même s'est montré un Pollion très-acceptable et a fait applaudir une voix bien timbrée, quoique un peu inculte, et quelques intentions dramatiques passablement réussies. Mais ce n'est pas seulement les artistes qui méritent des louanges à propos de la reprise de *Norma*, c'est le public qui s'est

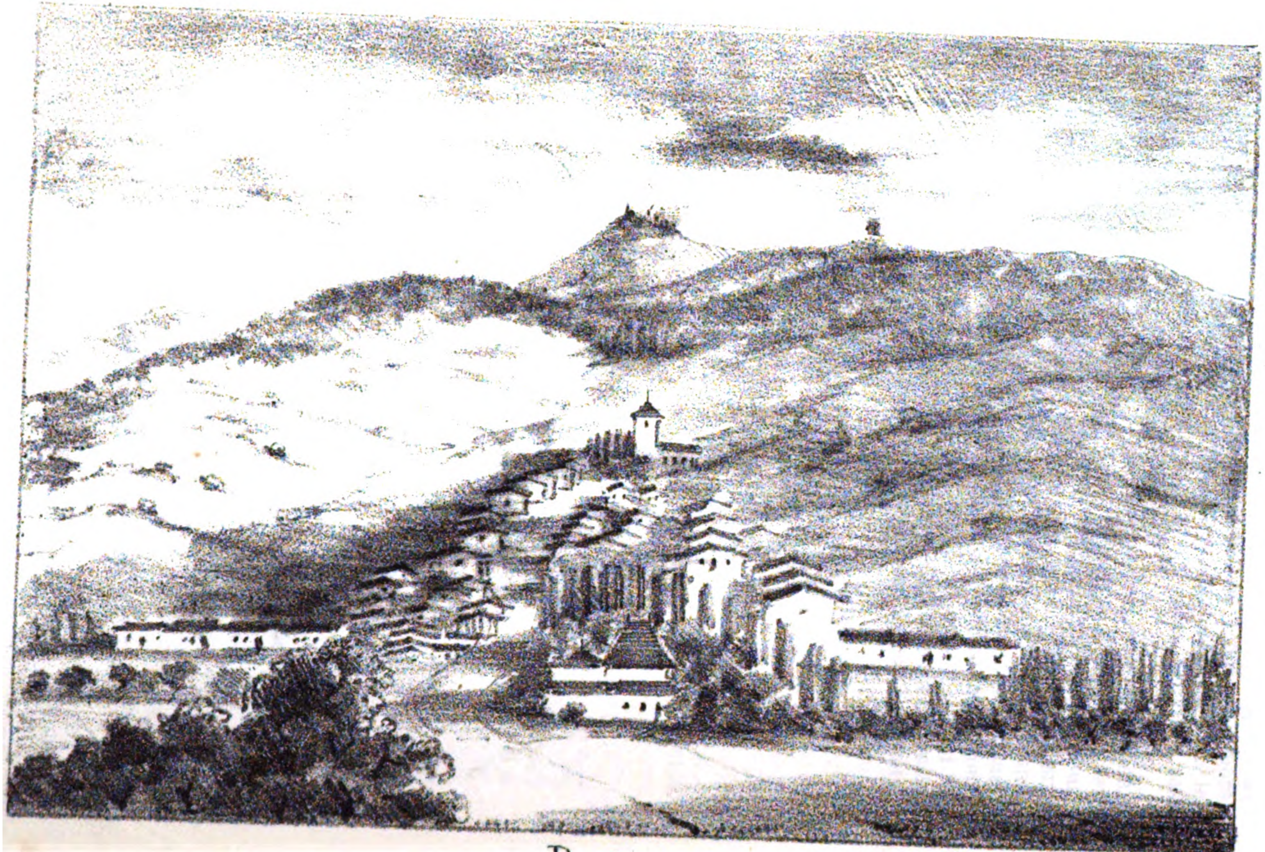
pris enfin d'une belle passion pour ce chef-d'œuvre et qui s'est décidé à aller l'applaudir dans une représentation donnée en dehors de l'abonnement. Pendant longtemps il avait laissé chanter dans le désert cette admirable partition ; il se ravise enfin, et c'est le cas de dire qu'il vaut mieux tard que jamais !...

Le *Nouveau Seigneur de village*, une vieillerie toujours jeune, très-bien jouée et chantée par Tholer, Riquier et Mlle Esther, est venu réjouir les vieux habitués de notre scène. Il leur a rendu, pour une heure, leur jeunesse et les douceurs du passé. Il avait pour eux le charme des souvenirs, et pour les jeunes générations l'attrait d'une gracieuse musique relevée par un poëme beaucoup plus spirituel que la plupart des œuvres informes qu'on nous donne au jour le jour et qui n'ont pour elles que le mérite de la nouveauté. Aussi le *Nouveau Seigneur* est-il rentré à Metz en pleine possession de son ancienne seigneurie, c'est-à-dire d'une vogue justifiée par cinquante ans de succès.

PHILBERT.

L'Administrateur-Gérant, A. ROUSSEAU.

Metz, Imp de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.



Buding.

LA CANER.

Buding.

Nous avons indiqué le hameau d'Elzing, annexe de Buding, Budange, Nieder-Budingen [1], comme se trouvant mentionné dans un titre des reprises faites en 1680, par l'abbé de Villers-Betnach, avec l'indication de sa dépendance de la prévôté de Sierck et du diocèse de Metz. Cette citation n'est pas exacte, le titre porte : Elzain, *prévosté de Thionville*, diocèse de Metz. D'où nous devons conclure que les reprises faites par l'abbé de Villers, pour Elsing, s'appliquent, non au hameau d'Elzing, annexe de Buding, mais au village d'Elzange situé sur la rive gauche de la Caner, au-dessous d'Inglange. Les détails fournis par le pouillé du diocèse de Metz, ne laissent d'ailleurs aucun doute à cet égard.

Elzing, annexe de Buding, dépendait alors de la paroisse et de la seigneurie du Hakenberg, qui était à cette époque du diocèse de Trèves et de l'archidiaconé de Saint-Maurice de Tholey, lequel formait, dans le diocèse de Metz, une pointe dont le village de Buding était l'extrémité.

La seigneurie et la paroisse du Hakenberg, faisant autrefois partie du Luxembourg français, comprenaient les villages de Buding, Budling, Veckring, Helling, Elzing et le château de Bisbach ou Busbach. *Le département de Metz de 1757* [2]

[1] Il est facile de distinguer dans les documents historiques qui s'y rapportent, les deux villages de Buding (*Nieder-Budingen*), et de Budange (*Ober-Budingen*), souvent désignés tous deux sous le nom de Budange, en ce que Buding était luxembourgeois, tandis que Budange était lorrain.

[2] Ms. provenant de la bibliothèque de M. le comte Emmery. M. C.

indique Mme de Bouxières, dame du Hakenberg, comme possédant à cette époque la seigneurie des cinq villages que nous venons de mentionner, ainsi que le château de Busbach.

En raison de l'éloignement de l'église paroissiale, la communauté de Buding et Elzing obtient, en 1709, un vicaire résidant. Mais plus d'un lien impérieux rappelle encore à l'annexe sa dépendance du Hakenberg. Elle n'a ni fonts baptismaux, ni cimetière, de sorte que dans toutes les circonstances solennelles du baptême, de Pâques, des grands jours de fête, du mariage et des sépultures, on doit gravir la côte escarpée du Hakenberg. Ce n'est qu'après de longs débats que, vers l'an 1780, l'archevêque de Trèves érige Buding-Elzing en paroisse.

La nouvelle circonscription des diocèses, arrêtée par le concordat du 3 décembre 1801, donne la paroisse de Buding au diocèse de Metz.

En 1822, l'ancienne chapelle de Buding, transformée en église paroissiale, se trouvant trop petite, est démolie pour être remplacée par l'église actuelle. Une croix en pierre, placée à l'angle du chemin, au centre du village, rappelle l'emplacement de la chapelle primitive.



BUDING.

La notice du P. Bertholet sur les maisons nobles du Luxembourg [1] fait mention de celle de Bundingen ou Budange, dans la prévôté de Thionville, ayant pour armes d'or à la barre de sable, accompagnée de trois étoiles d'azur,

[1] Histoire du duché de Luxembourg, par le R. P. Bertholet. Luxembourg, 1743. T. VI, p. 47.

deux en chef et une en pointe : « L'an 1290, Nicolas, fils » de Louis de Budange, et Isabelle sa femme, vendent à » l'abbaye de Bonnevoye douze journaux de pré. »

Un titre des archives de Thionville, à la date du mois de mars 1294, lundi avant la Saint-Grégoire, mentionne *Niclaus fils Collin de Buedange ki fut, Beatris de Buedange, mère aul devant dit* [1].

« L'an 1550, George d'Autel et Isabelle de Lellich, son » épouse, engagent à Bernard Everlange, échevin et lieu- » tenant-prévôt d'Arlon, et à dame Catherine de Budange, » sa femme, une prairie à Koëurich [2]. »

Jean Bernard de Lellich, mort postérieurement à l'an 1636, était co-seigneur à Inglange, à Ebersweiller et à Buding [3].

Le Hackenberg.

Les deux rives de la Caner, devenues luxembourgeoises après avoir dépassé le territoire de Kédange [4], c'est-à-dire la limite du comté de Hombourg, présentent les plus charmants points de vue. De nombreuses carrières à plâtre, disséminées sur les pentes des coteaux, nous apprennent que la nature géologique du sol appartient aux marnes irisées, ce qu'in-

---

[1] Supplément à la Statistique de Verronnais, p. 362.

[2] Bertholet. Histoire du Luxembourg.

[3] Epitaphe de Bernard de Lellich dans l'église d'Inglange.

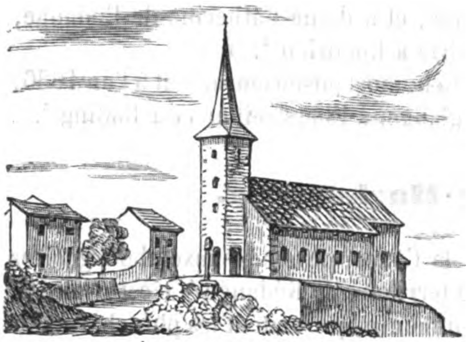
[4] Nous avons omis d'indiquer au sujet de Kédange qu'il y a dans le village, à l'angle d'un mur, une fontaine dite de Saint-Remy, à laquelle on vient, depuis un temps immémorial, puiser de l'eau destinée à guérir la maladie des enfants, appelée, dans le pays, *la neige*.

On signale sur le territoire de la commune de Hombourg, sur une hauteur dans le bois communal, du côté de Luttange, les ruines d'un ancien château. Cet endroit est désigné sous le nom de Canton du vieux Château. (*Documents fournis par le maire pour la rédaction de la Statistique*).

On nous a également indiqué l'existence dans le bois, près de la ferme de Gaudechure ou Gottchure, de ruines bien connues dans tout le pays sous le nom du *Château*.

diquent d'ailleurs suffisamment les teintes diversement colorées des terres cultivées. Le peu de résistance opposé par ces terrains aux ravinements, donne l'explication de la beauté du paysage de cette vallée, où l'œil trouve à s'enfoncer à chaque pas dans de petits vallons secondaires dont les sommets sont couverts de forêts.

La rive droite surtout, dominée par les pentes abruptes du Hakenberg, qui limitent l'horizon de ce côté, est particulièrement remarquable. L'église du Hakenberg, flanquée de son modeste presbytère, dont la silhouette se dessine sur les nuages, est l'âme de ce paysage dont les mélancoliques harmonies ne sont troublées encore aujourd'hui que par les accords des limiers et les fanfares des chasseurs.



ÉGLISE DU HACKENBERG.

La nef et la tour de l'église ont été reconstruites au siècle dernier, le chœur est du commencement du seizième siècle, vouté en arêtes avec nervures saillantes et colonnettes d'angle sans chapiteaux. La clef de voûte du chœur montre l'agneau portant la croix de résurrection.

La chapelle seigneuriale existe encore, adossée à la partie antérieure du chœur du côté de l'Évangile. On y voit trois monuments funéraires mutilés, de la famille de Strombourg, qui possédait, au dix-septième siècle, la seigneurie de Busbach. L'un deux, immédiatement à gauche de l'autel de la Vierge, porte encore la trace de la sculpture d'un personnage armé de toutes pièces ; l'inscription mutilée qui l'entoure porte la date 1539. Le second, adossé au mur du côté opposé, est celui d'une femme, avec inscription en caractères



Moulin de Busbach.



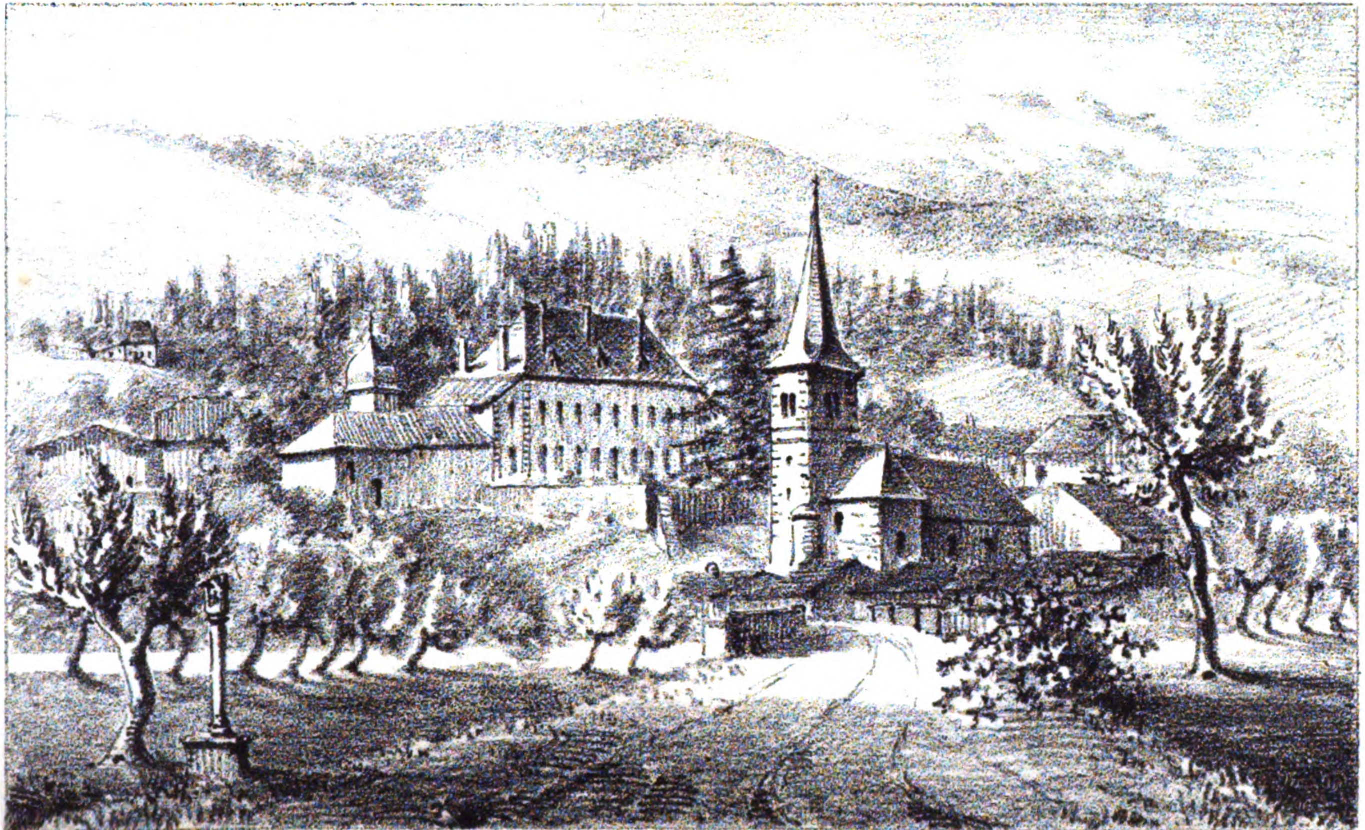
Sculpture du Chateau de Busbach scellée dans le mur de la ferme



Sculpture du Chateau de Busbach scellée dans l'angle S. Est du moulin.



Sur la croix du Hakenberg



G. Boulange. Imp Lemercier Paris

Inglange.

gothiques; on y lit encore : obiit a° 1571. Le troisième monument, à droite du précédent, a conservé son inscription ; c'est celui de Faust de Strombourg, sire de Buszbach, mort en 1594.

Busbach.

En descendant du Hakenberg pour rejoindre la Caner, nous avons remarqué derrière Busbach, [1] entre la ferme et le chemin de Budling, quelques tuileaux et des débris de poteries gallo-romaines, très-communes, en terre grise.

Nous donnons le croquis d'une sculpture du dix-septième siècle, provenant de l'ancien château de Busbach, laquelle se trouve aujourd'hui scellée dans le mur du pignon nord-ouest de la ferme de Busbach. C'est un personnage bossu, en costume du temps de Louis XIII, qui supporte une console. On lit sur les faces verticales du tailloir qui surmonte la corniche : ..VEVT SAVOIR IZOPHEI MAPELET O.. Le mot IZOPHEI est sur la face antérieure. Il est probable qu'il désigne Esope, *Ysopes* ou *Ysopet*, au moyen âge. D'après les indications qui nous ont été rapportées, il y avait trois caryatides semblables supportant un balcon de l'ancien château.

Philippe-Louys Faust de Strombourg est, en 1677, seigneur de Busbach, Bertrange et Freistroff.

Les seigneurs du Hakenkerg et de Busbach sont, en 1766, en possession de lever la dîme sur quelques sillons de terre du ban d'Inglange, au canton de Steinick [2].

Inglange.

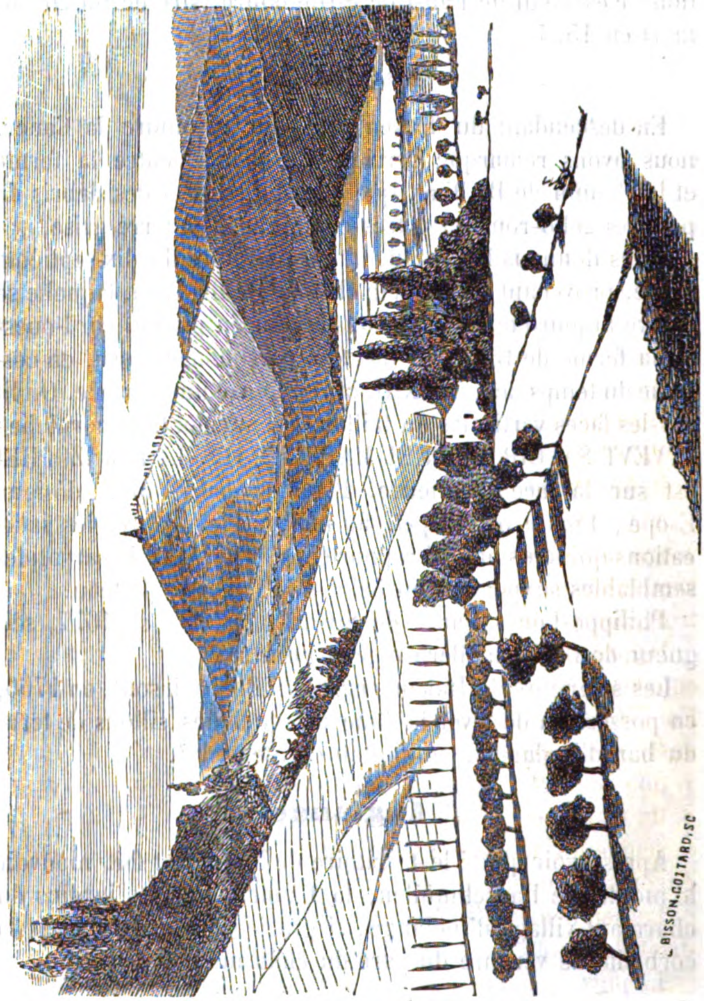
Après avoir quitté le territoire de Buding et fait mouvoir le moulin de Rauschmüllen, la Caner côtoie les jardins du charmant village d'Inglange, si gracieusement posé dans la corbeille de verdure du parc du château.

---

[1] Voir pour Busbach et le Hakenberg, la notice de M. le comte Th. de Puymaigre, sur le Hakenberg. *Austrasie*, 1853.

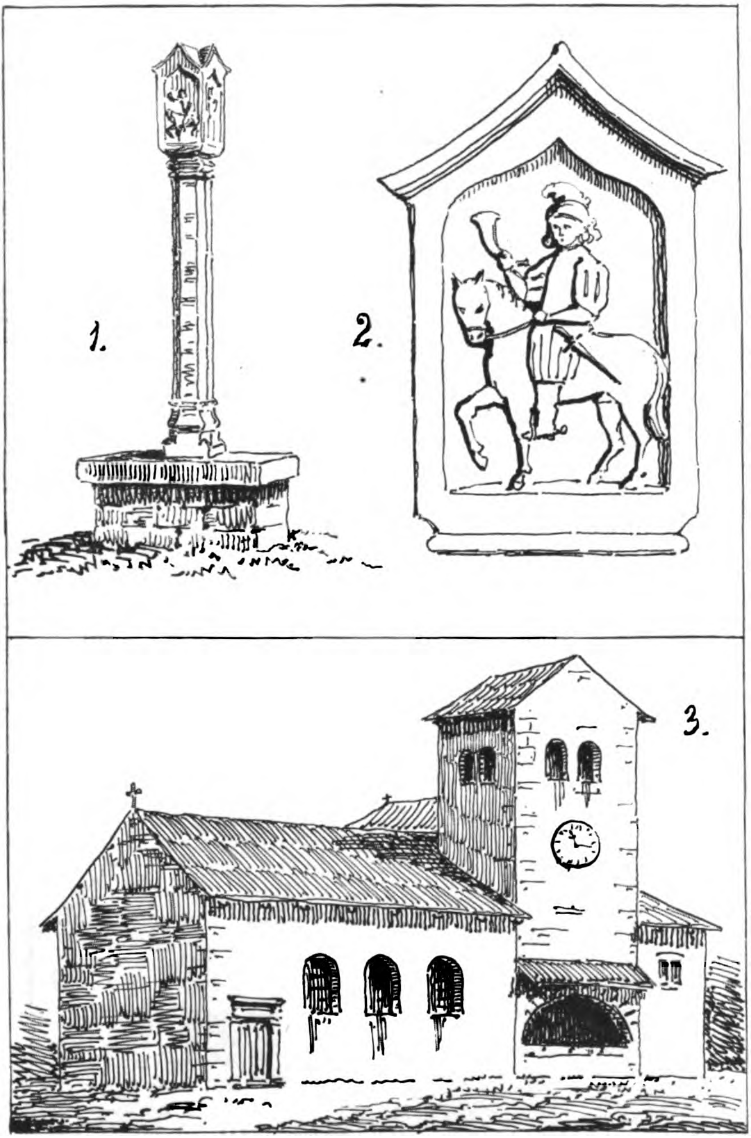
[2] Archives du château d'Inglange.

Une belle croix du commencement du seizième siècle, en pierre (fig. 1), montrant saint Hubert en équipage de chasse,

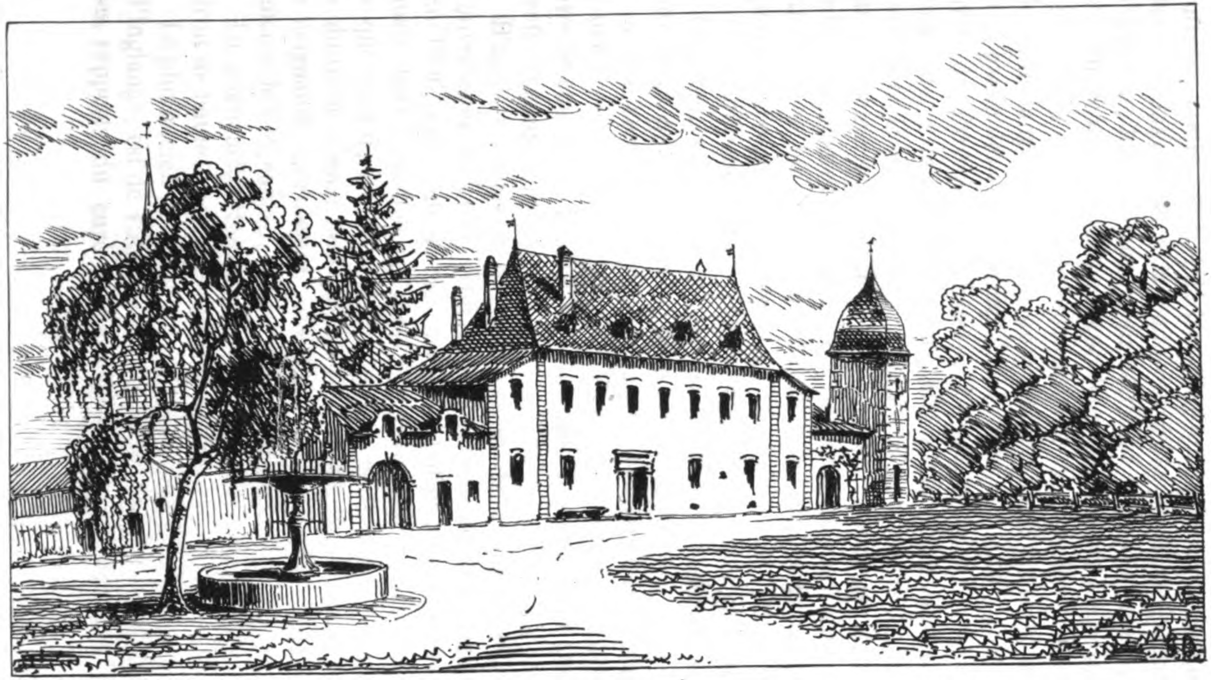


LE MOULIN DE RAUSCHMULLEN ET LE HACKENBERG VUS DES HAUTEURS D'INGLANGE.

(fig. 2), se trouve près du pont de la Caner, sur la rive droite. Nous le retrouvons encore sur une seconde croix, de l'an 1611, dans l'intérieur du village.



Inglange.



. Château d'Inglange.

A en croire la tradition, le village d'Inglange existait autrefois sur le sommet de la colline que traverse le chemin des Romains, *Kem.* A la suite des désastres d'une guerre d'invasion, les habitants abandonnèrent leurs demeures et se retirèrent dans les bois qui s'étendaient alors jusqu'aux bords de la Caner, où ils construisirent de nouvelles habitations. Inglange appartenait au grand-duché de Luxembourg et fit partie des villages cédés à la France, en 1659, par le traité des Pyrénées. Le château, ou plutôt la maison seigneuriale, a un aspect moderne, elle a sans doute laissé son caractère féodal dans des réparations successives. Il y a environ soixante ans, on y trouva, sous le plancher d'une salle, un squelette et un casque. On découvrit aussi dans le chemin qui longe l'avenue du château, un vieux canon qu'emmenèrent les patriotes.

Les traditions relatives à Malboroug étaient très-répandues à Inglange, on y montrait un arbre creux dans lequel on prétendait que le général anglais s'était caché.

A une certaine époque, le seigneur d'Inglange se rendait à une croix placée au carrefour formé par la voie romaine avec le chemin de Distroff, là il trouvait le seigneur de Distroff chez lequel il allait dîner.

D'après les actes de foi et hommage, deux tours carrées, couvertes en ardoises, renfermaient les prisons du château. En 1766, une seule de ces tours existait encore. Il y avait aussi dans le village un carcan « environné de palissades » que ceux de la justice font façonner et planter à l'entour » du tronc auquel ledit carcan est attaché, lequel tronc les » seigneurs fournissent. » Enfin, sur une côte appelée encore le Galgenberg, s'élevait une potence.

La seigneurie d'Inglange jouissait, comme on le voit, du droit de haute, moyenne et basse justice.

Le plus ancien titre que nous connaissions, faisant mention d'Inglange, est de 1563 ; c'est un record sinodal établissant les rapports du curé et des paroissiens d'Inglange et de

Hastroff, son annexe. Mais le village est bien antérieur à cette date ; car, il y a quelques années, en démolissant l'ancien clocher dont la fig. 3 donne le croquis, on trouva dans les fondations plusieurs deniers d'argent, dont deux ont été mis sous nos yeux. Le premier est de Charles III, dit le Gros, empereur, 881—887, du poids de 1gr,44. Il porte au droit: le monogramme de *Carolvs* dans le champ; ✝ IMPERATOR AV, en légende et au revers, une croix dans le champ et en légende METTIS CIVITAS. Le second est de son frère, Louis III dit l'Enfant, empereur, 899—911, couronné à Thionville en 900; il porte au droit: une croix dans le champ et en légende ✝ H LVDOVVICVS PIVS; on lit au revers: ARGENTI — MAGVTIVS, sur deux lignes horizontales dans le champ.

Le croquis du vieux clocher que nous reproduisons d'après un ancien dessin, laisse voir à l'étage inférieur de la tour un ossuaire dont la voûte était décorée d'une ancienne fresque, d'une exécution assez barbare, représentant les âmes du purgatoire.

Le record sinodal de 1563 établit que « le sr pasteur est attenu de bâtir le chœur de l'église et de l'entretenir, et que les paroissiens sont obligés d'entretenir la tour du clocher, et les srs collateurs de fournir pour le haut autel un livre, missel et chasuble avec ses estolles; que les paroissiens sont obligés de fournir le livre baptistaire et l'aube avec le couvre-chef, comme aussi d'habiller les autres autels et de faire réparer le cimetière.

Les premiers seigneurs d'Inglange dont le nom nous ait été conservé, sont les Lellich [1]. Les archives du château

[1] La terre de Lellich, où se trouvait autrefois un château, est située dans le grand-duché de Luxembourg, à une lieue de Berbourg. La famille de Lellich, maison noble du Luxembourg, portait d'azur à la croix ancrée d'argent. Dès l'an 1214, les seigneurs de Lellich figuraient à la cour de Luxembourg, et Frédéric de Lellich parut aux noces d'Ermesinde avec Waleran de Limbourg. Plus tard on les vit occuper la charge de prévôt de Bitbourg et d'Echternach, en 1448 et 1546.

d'Inglange, d'où nous avons tiré tous les documents qui vont suivre, contiennent un acte de partage fait, en 1614, entre les héritiers de Claude de Lellich, seigneur d'Inglange, Wolkrange, Pépinville, prévôt d'Esternach et de Bidbourg.

Ces héritiers sont Jean-Bernard de Lellich, fils de feu Georges de Lellich et petit-fils de Claude de Lellich, Louis et Osvald de Nassau, par leur mère dame Hildegarde de Lellich, Diedrich Mordwald, par sa mère Catherine de Lellich.

Les Lellich avaient une maison à Thionville, près du cloître des Augustins. Ils possédaient aussi, avec les Schmitbourg, la maison dite de Wolkrange, également à Thionville.

Jean-Bernard de Lellich est seigneur d'Inglange en 1634, ainsi que le prouve l'inscription que nous lisons encore sur le beau rétable d'un très-riche autel de la renaissance, construit en pierre à plâtre, dans la chapelle seigneuriale, formant la branche gauche du transept de l'église paroissiale : *Ad cvltvm deiparæ virginis nec non filii eivs vnigeniti, hoc sacellvm, ac aram, erigi, cvrarvnt, prænobiles, ac dilecti conivges Dnvs Ioes Bernardus a Lellich, et Anna a Metternich, qvod altare, præfatvs a Lellich insvper fvndavit aō 1634.* Cette inscription est au-dessous de la sainte Vierge, qui est représentée en haut relief, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, avec saint Jean-Baptiste à sa droite et sainte Anne à

L'an 1551 vivait Elizabeth de Lellich, veuve de George d'Autel, seigneur de Kœnrich. On voit à Bettembourg la pierre tumulaire d'Hildegarde de Lellich, épouse de Philippe de Heinsberg de Kirsbaum, décédée le 5 octobre 1622. Bernard de Lellich, son frère, époux d'Anne de Metternich, mourut sans enfants vers l'année 1647 ; Bernard était fils de Georges de Lellich et de Catherine Mohr de Waldt. Georges de Lellich était fils de Claude de Lellich et de Madeleine de Montréal. Claude-Jean de Lellich était fils de Nicolas de Lellich et de Catherine de Wallenstein qui vivait en 1500. La famille de Lellich n'était pas encore entièrement éteinte en 1760 ; l'épouse de Bauduin du Faing, seigneur de Villette (*dépt. de la Moselle*), et Marie de Lellich, abbesse du Saint-Esprit, étaient les derniers rejetons de cette race qui n'avait pas vécu sans éclat parmi la noblesse luxembourgeoise.

La terre de Lellich passa dès lors à la puissante maison de Berbourg. (*Histoire du Luxembourg du P. Bertholet, et Itinéraire du Luxembourg germanique de M. de La Basse-Mouturie*).

sa gauche. Sur le tout, on voit le Christ bénissant de sa main droite et tenant de l'autre la croix de résurrection, avec l'inscription suivante au-dessous : *Veni de Libano sponsa mea veni de Libano, veni, coronaberis* (cant. 4).

Cette belle composition, quoique antérieure d'un siècle aux deux rétables des autels latéraux de l'église du Hakenberg, semblerait due au même ciseau. Le rétable de gauche, du côté de l'Évangile, au Hakenberg, nous montre la Mère de douleur entre une Annonciation et l'étable de Béthléem. On lit sur la face latérale : *Fait par moy Jean Melling escvetevre et archedeck de St Avold l'anez 1730*. Le rétable de l'autel de droite représente sainte Barbe, avec l'inscription suivante sur la face latérale : *fait par moy Jean Meling escvltevr et archedeck de St Avold 1730*.

Nous n'avons fait cette digression qu'en vue de faire remarquer la conformité de style des sculptures de l'église d'Inglange avec celles que nous voyons au Hakenberg, signées un siècle plus tard du nom d'un sculpteur et architecte de Saint-Avold, et de signaler ainsi le siége d'une école de sculpture religieuse remarquable dans une ville aujourd'hui sans importance. Mais, hâtons-nous d'ajouter qu'à cette époque Saint-Avold avait son monastère de Bénédictins qui faisait sentir l'influence de son rayonnement artistique, ainsi que nous l'avions déjà reconnu autour du couvent de Sturzelbronn.

La date de 1634 se trouve reproduite au-dessus de l'archivolte extérieure de la fenêtre de la chapelle seigneuriale. Elle rappelle, de même que l'inscription du rétable, la date de la construction de la chapelle.

Jean-Bernard de Lellich, seigneur de Pepinville et d'Englange, fait son testament, le 14 juillet 1636, en la grande salle de sa maison de Newerbourg *(aujourd'hui Gassion)*, proche Thionville. Il lègue aux pauvres d'Englange seize bichets de seigle et deux bichets de froment qui lui appartiennent annuellement de la parte de disme du sieur de Schmitbourgh à Englange, son cousin.

6.



7.



8.



Inglange.

Le Bopert.

La clef de voûte de la chapelle seigneuriale (fig. 5) porte les deux blasons 1° de Bernard de Lellich, écartelé de Lellich et de Monréal, et 2° de Anne de Metternich, sa femme. On voit également dans cette chapelle leurs monuments funéraires. Bernard de Lellich (fig. 6) est représenté debout, les mains jointes, armé de toutes pièces ; à ses pieds sont, à sa droite un lévrier, à sa gauche son haume. Un écusson placé au-dessus porte l'inscription suivante :

AHM TAG
AÕ IST IN GOTT VERSCHEI
DEN DER WOLL EDEL VND GESTRENG
IOHAN BERNARD VON LELLICH IN ZEIT
LEBENS MIT HERREN (co-seigneur) ZV ENGLINGEN
EBERSWEILLER VND BVDINGEN SO ALHIE
BEGRABEN DESSO SELLEN GOTT
GENAD

De chaque côté de cette inscription sont deux blasons complètement mutilés, dont le premier à gauche était certainement celui des Lellich, à la croix ancrée, et symétriquement au-dessous de ces deux écus deux autres blasons, à gauche de Monréal et à droite de Lellich, formant quatre quartiers. Les deux derniers se trouvent sur la même pierre que la statue de Bernard de Lellich, de chaque côté de la tête du personnage.

Anne de Metternich est également figurée debout, les mains jointes, avec un petit épagneul à ses pieds (fig. 7). On lit au-dessus :

AHM DAG
AÕ IST IN GOTT VERSCHEI
DEN DIE WOLL EDELE VIE EHREN DVGENT -
REICHE FRAW ANNA VON LELLICHE
BORNE VON METTERNICH IN ZEIT LEBENS
DES WOLL EDELN VND GESTRENGEN IOHAN
BERNARDEN VON LELLICH GEWESENE
EHE GEMAHL DERRO SEELEN GOTT
GENAD

Cette inscription est accompagnée de quatre blasons formant quatre quartiers : le premier à gauche, de Metternich, aux trois coquilles, au-dessous d'Evsternach; puis à droite en haut de......... et au-dessous d'Eltz. Les deux écus inférieurs correspondent aux deux côtés de la tête de la statue.

Les girouettes du château étaient aux armes de Lellich et de Metternich; quoique démontées, elles ont été conservées; nous en donnons le croquis (fig. 4).

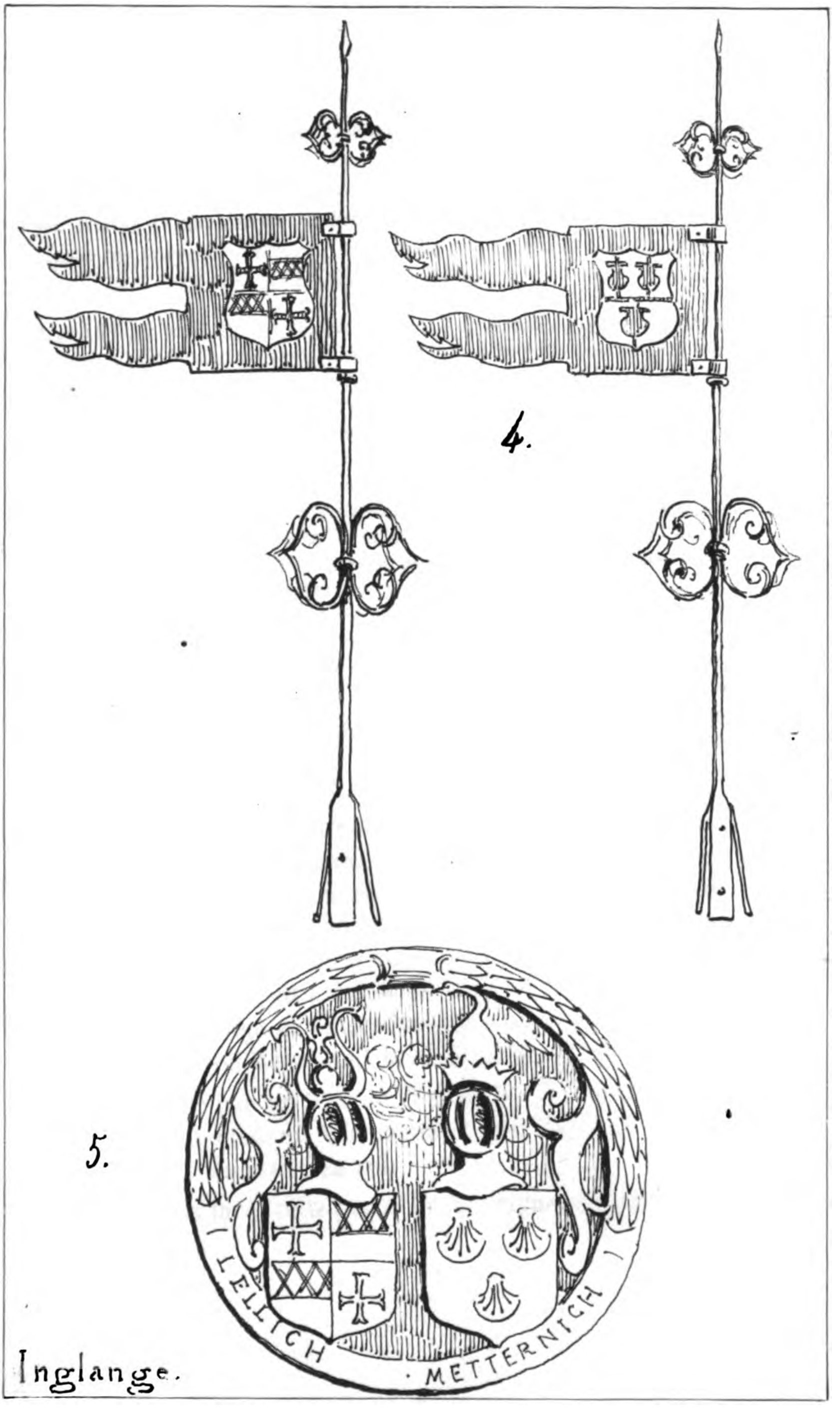
Il y a lieu de remarquer que l'inscription funéraire de Bernard de Lellich ne lui donne que le titre de co-seigneur, *mit herren*. Une part de la seigneurie appartenait alors aux Schmitbourgh.

Bernard de Lellich ne laissa point d'enfants de son mariage avec Anne de Metternich; il meurt vers l'an 1647 et a pour héritière Marguerite de Metzenhausen, femme de Charles de Heinsberg dit Kirsbaum. Ce dernier, en qualité de haut justicier à Englange, sollicite et obtient, en 1657, l'autorisation de relever la potence qui était tombée.

Le dénombrement de la seigneurie d'Englange, donné en 1662 par le s^r de Kirsbaum, mentionne, comme dépendant de la seigneurie d'Englange, un moulin avec un pré et une pièce de terre, situés sur la Bibiche et enclavés dans le ban de Valmestroff.

En 1669 il prête foi et hommage au roi de France, Louis XIV, pour raison de la terre et seigneurie d'Englange, ses appartenances et dépendances, mouvant du roi à cause de son duché de Luxembourg et comté de Chiny. Kirsbaum est qualifié dans cette pièce, neveu de Bernard de Lellich.

Charles de Heinsberg meurt également sans enfants, et Inglange passe à Jean-Christophe de Metzenhausen, frère de Marguerite. Celle-ci avait laissé beaucoup de dettes, quoique ayant une fortune assez considérable pour l'époque, car elle possédait, indépendamment d'Inglange, une maison à Thionville-au-Château, le château de Gassion, etc. Les dettes de


4.
5.
LELLICH
METTERNICH
Inglange.

Marguerite de Metzenhausen n'ayant pu être payées, Inglange fut saisi et adjugé, en 1683, à Joachim de Villange.

Extrait de l'exploit de prise de possession de la terre et seigneurie d'Inglange, par le sieur Antoine-Joachim de Villange et son épouse, mis en ladite possession par le sergent Guillaume, en présence de M. Pierre Beuren, curé, Michel Bach et Philippe Rodt, sinodaux dudit lieu.

L'an 1684, le lundi 21e jour du mois d'aoust, deux heures de relevée, en vertu du décrèt d'adjudication de l'autre parte et à la requète du sr Antoine-Joachim de Villange, adjudicataire de la terre et seigneurie d'Inglange, je Pierre Guillaume sergent royal au baillage de Thionville et y demeurant, me suis exprès transporté au village d'Inglange, où estant accompagné des témoins cy bas dénommés, me suis transporté avec ledit sr de Villange et la dame de Clemery son épouse, à la mère église de la dite seigneurie ou estant et après avoir fait tinter la cloche, la plus grande partie des habitants assemblés en icelle, j'aurois mis le dit sr de Villange et la dame son épouse en la réelle et actuelle possession du bau, où cy devant les seigneurs de la dite seigneurie prenoient leurs séances et aurois fait commander à M. Beuren curé de les faire jouir des droits et déférer les honneurs, ainsy et de mesure que leurs devanciers en ont jouis et de suite serions sortis de la dite église et nous serions acheminés à la maison seigneuriale, accompagné des dits témoins, où estant après avoir observé les cérémonies ordinaires, j'aurois mis les dits sr et dame de Villange, en la reelle et actuelle possession de la dite maison ensemble de toutes ses appartenances et dépendances, de tous autres héritages et droits compris et énoncés dans le dit décrèt, avec commandement aux dits habitants de laisser jouir les dits adjudicataires des droits y attribués......

Vers cette époque, Antoine-Hennericht Zant d'Arras, seigneur d'Arras, est seigneur d'Inglange en partie. Par un acte du 17 mars 1688, il céde et tansporte au sr Antoine Joachim de Villange, seigneur d'Inglange et Villers-la-Chepvre en partie, sa part du moulin situé sur la Bibiche, proche de Valmestrof. Cet acte fait à Arras est signé « A. H. de Villange, seigneur d'Englange et Villers-la-Chepvre en partie, Anthon Henrich Zantt von Arras und herr zu Englingen. »

Nous voyons par un titre de l'an 1695, qu'à cette époque Henri de Zant était en Allemagne et que ses biens avaient été confisqués au profit du roi.

Un peu plus tard, cette partie de la seigneurie d'Inglange

appartient à Anne Boudet [1], laquelle épousa M. de Triaire capitaine au régiment de Bourbon. Cette part de la seigneurie fut rachetée plus tard par la famille de Gargan.

En 1689, Georges de Clémery, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage et siége royal de Thionville, commissaire enquesteur et taxateur des dépens audit siége, achète la seigneurie d'Inglange et Petite-Hettange.

Il fournit, en 1715, son aveu et dénombrement au roi de France, à cause des lieux qui lui ont été cédés en tous droits de souveraineté avec Thionville, dans le duché de Luxembourg, et comté de Chiny, par le traité des Pyrenées de 1659. François-Georges de Clemery y prend le titre d'écuyer, seigneur d'Inglange et de Petite-Hettange, haut, moyen et bas justicier, demeurant à Thionville, pour un sixième par préférence et moitié au surplus des autres cinq parts, lesquelles appartiennent au s^r Georges Triaire, lieutenant pour le fermier du roi au régiment de Bourbon, seigneur en partie de la seigneurie d'Inglange et dépendances.

D'après cet acte, la maison seigneuriale d'Inglange appartient entièrement à Georges de Clémery.

Aux seigneurs d'Inglange appartient la création du maire et eschevins et d'un sergent de justice; et ont ceux de la dite justice, après la première audience du seigneur ou de son officier, la parinstruction des procés civils, arrivant que les parties ne se contenteroient de la sentence des seigneurs; ont aussi le droit de parinstruire les procés criminels qui se présentent.

Le jour de la Dédicace, qui est le dimanche après la foire de Cattenom, les seigneurs ont le droit de faire crier la fête

---

[1] Cette Anne Boudet est étrangère à la famille Boudet de Puymaigre. (Voir sur celle-ci l'histoire du Berry de la Thaumassière, et l'Annuaire de la noblesse de 1841). Il y avait aussi une famille Boudet en Lorraine. Pierre Boudet était échevin de Sierck; lors de la réunion de cette ville à la France il eut le courage de rester fidèle au duc de Lorraine et se retira au château de Meinsberg.

et sont, les sujets dudit Inglange, obligés d'y comparaître avec leurs armes.

Aux dits seigneurs appartient la première danse et la seconde aux échevins. Ont aussi les dits seigneurs le droit de patronage et de collation de la cure d'Inglange.

Les grains que le fermier du moulin dit Rauschmüllen rend aux seigneurs, se doivent mener par quatre estocages jusques à la maison de Peppinville ou à Volcrange, au-delà de Thionville.

Georges de Clémery revendit ou plutôt donna sa part de la seigneurie d'Inglange et Petite-Hettange, à Etienne Hue de St-Remy et à la femme de celui-ci, Agnès de Bock. La famille de Saint-Remy portait pour armes : *d'azur à trois fasces d'or et une bande de gueules, brochant sur le tout, chargée d'une coquille d'argent accostée de deux étoiles de même*. Les Saint-Remy étaient seigneurs de Gras. Une Saint-Remy épousa Étienne de Blanchard d'Argelé.

Georges de Clémery meurt en 1723, laissant toute sa succession à Etienne de St-Remy et à Agnès de Bock, auxquels l'unissaient probablement des liens de parenté.

Le 16 octobre 1731, les plaids annaux qui se tiennent annuellement au village d'Inglange, chef-lieu, sont annoncés de l'ordre et authorisés de dame Agnès de Bock, veuve de défunt M. Hue de Saint-Remy, dame de la seigneurie d'Inglange, Hestroff et Petite-Hettange en partie, et de M. Georges Triaire, seigneur en partie de la dite seigneurie. Lesquels plaids annaux, après que les habitants, sujets et porterriens d'icelle ont esté duement avertis de se trouver audit Inglange en la maison seigneuriale, à la sortie de la messe, sont tenus au château d'Inglange, appartenant à la dite dame de St-Remy seule sans part d'autrui.... pour reconnaître et rendre leurs devoirs et droits aux dits dame et seigneur et voir faire lecture des reprises et gagements, rapports sur eux faits pendant la courante année, voir taxer les amendes encourues suivant la coutume de Luxembourg, voir aussi faire bonne

briefve justice à tous ceux qui la demanderont, lesquels plaids sont tenus en présence du délégué des dits dame et seigneur, par le maire et deux échevins.

La série des procès-verbaux des plaids annaux tenus à Inglange, a été conservée jusqu'en 1752. Ils sont tous tenus par le maire et les échevins en la haute justice d'Inglange, Hastroff et sur la vouerie de la Petite-Hettange, dépendant de cette haute justice, au nom de dame Agnès de Bock et de M. Georges de Triaire.

La fille d'Etienne de Saint-Remy et d'Agnès de Bock, avait épousé, en 1703, Théodore-François de Gargan, baron de Vis, en Artois, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de Montmorin. Par suite de ce mariage, ce dernier quitta sa province et se fixa à Inglange.

Le 18 novembre 1765, Théodore-François de Gargan fait ses foi et hommage au roi, aux droits de la dame Hue de Saint Remy, son épouse, pour raison de la moitié et un sixième de la terre et seigneurie d'Inglange et Petite-Hettange, l'autre moitié moins le dit sixième appartenant au s^r^ de Triaire.

Il n'est plus fait mention de la part de M. de Triaire dans le procès-verbal des foi et hommage faits en 1776, pour la seigneurie d'Inglange, par Jean-Nicolas-Etienne de Bock, écuyer, s^r^ de Buy et autres lieux, en qualité de délégué de Théodore-François de Gargan.

La petite-fille de ce dernier, Anne-Marguerite-Henriette de Gargan, épouse, le 2 mai 1809, Jean-François-Alexandre Boudet, comte de Puymaigre, chevalier de Saint-Louis, qui fut plus tard préfet sous la restauration et gentilhomme de la chambre de Charles X, et transporte ainsi sa terre d'Inglange dans la famille de Puymaigre, originaire du Berry.

On voit encore dans le jardin situé à l'ouest de la nouvelle maison de ferme du château, une petite résidence d'une apparence féodale, désignée sous le nom de Boppert (fig. 8), servant aujourd'hui d'habitation pour le jardinier. Il est

probable que cette construction servait autrefois de pied-à-terre au co-seigneur d'Inglange, M. de Triaire.

L'église d'Inglange est sous le vocable de saint Michel; elle dépendait, d'après le pouillé de 1776, de l'archiprêtré de Kédange, du diocèse de Metz. Le patronage de la cure appartenait alors alternativement aux familles de Saint-Remy et de Triaire. Décimateurs : les seigneurs d'Inglange pour moitié et le curé pour autant dans deux saisons. La troisième saison se partageait entre les décimateurs d'Inglange et d'Elzange.

Elzange.

Village sur la rive gauche de la Caner, autrefois du Luxembourg français, de la prévôté de Thionville et du diocèse de Metz. L'église d'Elzange, sous le vocable de Saint-Pierre-aux-Liens, n'a rien de remarquable; elle porte la date de 1752. Elzange a pour annexe Valmestroff, dont la chapelle, dédiée à Saint-Nicolas, fut construite en 1712.



ÉGLISE D'ELZANGE.

On voit, à l'entrée du village, une belle croix en pierre du commencement du seizième siècle, avec les images du Calvaire, de saint Pierre, de sainte Barbe et de sainte Catherine.

Le patronage de la cure d'Elzange appartenait aux Chartreux de Rettel. Le pouillé de 1776 rapporte à ce sujet que « le monastère de Rettel ayant été réduit en cendres en 1552, les titres et renseignements furent presque tous la proie des flammes. *In hoc incendio*, porte un ancien titre de ses archives, *plura registra et documenta flammis absumpta ;* de sorte qu'il ne reste à cette maison aucun ancien titre concernant

le droit de patronage qu'elle a et dont elle jouit depuis très-longtemps dans les églises d'Elzange, Kédange, etc. Ce droit est cependant suffisamment prouvé par les anciens pouillés du diocèse qui attribuent unanimement à cette chartreuse le patronage des églises d'Elzange, Kédange, etc., par les registres de la chambre épiscopale qui contiennent grand nombre d'institutions données pour ces cures sur la nomination des chartreux de Rettel. Il est enfin prouvé par différents consentements demandés à ces chartreux par les titulaires de ces cures pour pouvoir les permuter. Tel est entre autres le consentement demandé par Godefroy, curé d'Elzange, et accordé par le prieur de Rettel, le 1er juin 1496. Décimateurs : les chartreux de Rettel pour un tiers ; l'abbé de Villers-Betnach a deux parts dans le second tiers ; le sr La Motte de Thionville, l'autre part dans ce tiers ; le curé un tiers. Il en est de même à Valmestroff. [1]

Les archives de la préfecture de la Moselle contiennent :

1636. Copie de l'engagement des dîmes appartenant à l'abbaye de Villers, sur le ban d'Elsanges.

Retrait des dites dîmes fait au profit de l'abbaye de Villers.

1680. Charles de Bretagne, abbé de Notre-Dame de Villers-Betnach, demande au lieutenant-général du bailliage de Thionville d'être mis en pleine et entière jouissance des honneurs, droits, fruits et revenus des terres et seigneuries pour lesquelles il a fait les foi et hommage dûs au roi, au nombre desquelles se trouve Elsing.

1709. Copie de l'indication faite par les maire et gens de justice, des terres et droits appartenant à l'abbaye de Villers, au village d'Elsanges.

1720. M. Febure, abbé de Villers, et dom Bourgeois, procureur de ladite abbaye, ont esté ensemble à la chartreuse de Rettel, et la contestation ayant été élevée pour avoir la nomination de la cure d'Elsanges conjointement avec les

---

[1] Pouillé du diocèse de Metz. (Ms. de la Bibliothèque de la ville de Metz.)

Pères chartreux; et les Pères chartreux ayant montré à M. l'abbé une ancienne transaction faite avec l'abbaye de Villers, par laquelle ils nomment à la cure, moyennant qu'ils fourniront tous les ornements, et aussitôt M. l'abbé y a adhéré. Ils nomment aussi à la cure de Monneren aux mêmes conditions.

1722. Opposition formée au baillage de Thionville pour M. l'abbé de Villers et co-seigneurs audit lieu, à l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Elsanges, fait par M. de Saint-Remy.

1725. Requête présentée par l'abbaye de Villers, les RR. PP. chartreux de Rettel et le curé d'Elsanges contre M. de Saint-Remy.

1728. Autre requête des mêmes pour la même affaire.

Le traité du département de Metz[1] indique MM. Génot et Vandernott comme seigneurs à Elzange, en 1757.

On trouve sur la hauteur, à l'est de Valmestroff, les restes d'une ancienne voie, dite chemin romain et plus communément Kehmweg.

Grisbrick.

La ferme et le moulin de Grisbrick, Grisprick, Grisberg, annexe de la paroisse de Kœnigsmacker, appartenaient à l'abbaye de Villers-Betnach. Le registre des titres de cette abbaye, conservé aux archives de la préfecture de la Moselle, fournit quelques documents intéressants pour l'histoire de Grisprick.

1216. Donation faite au monastère de Villers, par Thiébaut Ier, duc de Lorraine, d'un alleu en prés, terres et moulin sur la Caner *(supra canram)*.

La dénomination latine *Canra*, attribuée ici à la Caner, semble justifier de la manière la plus complète l'étymologie

---

[1] Ms. provenant de la bibliothèque de M. le comte Emmery, M. C.

du nom de la station romaine de *Caranusca* donnée par M. l'abbé Ledain, *(Station sur la Caner* ou *passage de la Caner)*.

Autre donation du même moulin faite à Villers par les frères de Sainte-Marie-Madeleine, moyennant un cens de trois maldres, mesure de Trèves..

1230. Accord fait entre l'abbaye de Villers et l'église Saint-Euchaire de Trèves pour des biens à Grisprick.

1592. Bail de la cense et moulin de Grisprick, portant 24 maldres de froment, 6 quartes de seigle, 36 risdallers, un porc gras et 6 livres de cire.

1681. Accord fait et passé entre l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves et celle de Villers, au sujet de Grisprick.

1706. Compromis passé entre MM. les procureurs au parlement des abbayes de Saint-Mathias de Trèves et de Villers, au sujet de Grisprick.

La cense de Grispick paraît être restée à l'abbaye de Villers.

1717. Procédure entre les abbayes de Villers et de Saint-Mathias de Trèves pour raison de la dîme sur le canton de vignes dit Bichbesberg, contenant 50 journaux.

La sentence est rendue en faveur de l'abbaye de Villers.

1721. Arrest du siége de la table de marbre à Metz, qui confirme et maintient l'abbaye de Villers au droit de possession d'un petit bois proche Grisprick.

1757. Le département de Metz[1] mentionne M. l'abbé de Villers comme seigneur à Grisberg.

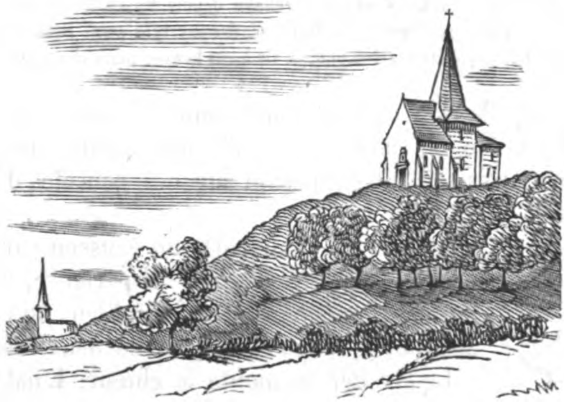
Kœnigsmacker.

Après avoir dépassé Grisbrick, la Caner vient baigner le pied d'un petit monticule séparé des plateaux de la rive gauche, et connu sous le nom de Nonnenberg. La tradition prétend qu'à minuit le voyageur attardé voit apparaître, sur le sommet, une nonne enveloppée d'un linceul et armée

[1] Ms. 1757. M. C.

d'un poignard. Un paysan que j'interrogeai sur l'origine de cette tradition, me répondit qu'il ne la connaissait pas ; mais que le Nonnenberg devait son nom à un couvent de femmes dont, il y a quelques années, on voyait encore les substructions. Aujourd'hui le Nonnenberg, que ne protége plus cet ancien asile de la prière, ne présente qu'un sol dénudé et ingrat que la main de l'homme est impuissante à rendre productif. Quelques peupliers chétifs et rabougris végètent péniblement sur le sommet de cette colline qui semble maudite et dont l'aspect justifie complètement la croyance populaire qui veut y voir un lieu de prédilection pour les esprits infernaux. Cette impression est d'autant plus sensible qu'un admirable horizon s'étend devant nous. La riante vallée de la Moselle est à deux pas, la cloche de l'ermitage de Saint-Roch se fait entendre et attire nos regards vers une dernière halte, cette fois bénie, du pèlerin de la Caner.

La chapelle de Saint-Roch est bâtie au sommet du dernier contrefort de la rive droite dont les pentes, couvertes de



CHAPELLE DE SAINT ROCH.

vignes d'une végétation vigoureuse, viennent se perdre dans les vergers du village de Kœnigsmacker, et forment le contraste le plus saisissant avec l'aspect désolé du Nonnenberg.

Un sentier serpentant entre les haies conduit du village à

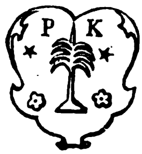
la chapelle. Les stations d'un chemin de la croix, échelonnées de distance en distance, provoquent la prière.

Une inscription gravée en creux sur la pierre, au-dessus de la porte de la chapelle, nous donne la date de sa dernière reconstruction (1625), que la tradition fait coïncider avec l'invasion d'une épidémie qui enleva tous les bestiaux du village, et les désastres de la guerre de trente ans dont l'incendie de la chapelle de Kœnigsmacker avait été l'un des épisodes·

Im iahr der gebvrt Christi 1625 ist diese cappel alter vnd verfailenheit halben dvrch Peter Klopff von Diestroff vnd sein havsfraw Anna Fens vnd Lucia ire mvtter von grond avff erbawet worde zvr ehrn Gotts seiner H mvtter Maria vnd dern marerer S Sebastiani vnd Rochi Gott gnadt nach dero leben dern lieben seilen vnd allen Christglavbigen
A. R. P.

C'est-à-dire : En l'an de la naissance du Christ 1625 a été cette chapelle, à cause de son âge et de son délabrement. par Pierre Kloppf de Diestorft et son épouse Anne Fens et Lucie sa mère, rebâtie depuis les fondations en l'honneur de Dieu, de sa bienheureuse mère Marie et des martyrs saint Sébastien et saint Roch. Que Dieu leur fasse grâce pour la vie à ces bonnes âmes et à tous les fidèles.

La chapelle est à une seule nef voûtée en arêtes sans nervures. Le chœur, carré, est également voûté en arêtes, avec nervures saillantes reposant sur des consoles dans les angles.



La clef de voûte porte un écusson sur lequel on reconnaît, à la partie supérieure, les initiales du fondateur P. K. Au milieu, un palmier accosté de deux étoiles et de deux roses.

Le clocher surmonte le chœur. L'habitation du gardien, autrefois de l'ermite, est adossée au chœur.

Les fenêtres sont à une seule baie, cintrée, à trois lobes.

Tout l'ensemble de l'édifice indique bien la même époque de construction, accusée par l'inscription extérieure.

Un rétable en pierre surmonte le maître-autel : au milieu,

le Christ attaché à la croix sur le calvaire; à gauche, saint Sébastien; à droite, saint Roch. L'inscription suivante est gravée au-dessous du Christ:

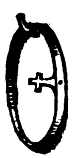
Zv der ehren Gottes vnd seiner hai-
lichsten mvtter Maria vnd seinen li-
ben haeligen Sebastiani vnd Rochi
hat der ehrengracht Peter Klop vnd
seine havsfraw Anna Vensch disen altar
avffrichten lasen anno 1628.

C'est-à-dire: En l'honneur de Dieu et de sa très-sainte mère Marie et ses bien aimés saints Sébastien et Roch, l'honorable Pierre Klop et son épouse Anne Vensch ont fait ériger cet autel l'an 1628.

Dans le chœur, à droite, un petit monument en pierre est incrusté dans le mur. Il représente le calvaire dominé par une nuée portant le Saint-Esprit et Dieu le père. On lit au-dessous: **Zv der ehren Gottes hadt der ehrengracht Peter Klop seines alters 43 iar vnd seine havsfraw Anna Vensch ihres alters 40 iar dises epitativm avffrichten lasen anno 1631. Traduction: En l'honneur de Dieu, l'honorable Pierre Klop, âgé de 43 ans, et son épouse Anne Vensch, âgée de 40 ans, ont fait établir cette épitaphe l'an 1631.**

Dans la nef, à gauche, du côté de l'évangile, est l'autel de la Vierge, et en avant, adossé au mur, un bon Dieu de pitié. A droite, l'autel de saint Hubert, le patron de prédilection des habitants de la vallée de la Caner. Le saint évêque de Liége est représenté avec la crosse et la mitre, revêtu de la chape et tenant un cornet de chasse de la main gauche. Le cerf de la légende, la tête surmontée de la croix miraculeuse, est à ses pieds.

On lit encore sur un fragment de vitrail peint de l'une des fenêtres du chœur: Johannis Clob von Diestroff, anno 1628.



La chapelle de Saint-Roch, de Kœnigsmacker, est un lieu de pèlerinage très-fréquenté. Près de l'autel de la Vierge sont accrochées à la muraille de vieilles couronnes de fer surmontées d'une croix, que j'ai vues ailleurs employées par les pèlerins qui placent cette espèce de diadême sur leur tête pendant qu'ils adressent leur prière à la consolatrice des affligés. Il est

probable que ces couronnes ont été autrefois bénies; mais le rationalisme a tellement infesté notre époque, que je n'ai jamais pu obtenir rien de précis sur l'usage et l'origine de ces couronnes, même en m'adressant aux prêtres appelés à desservir les chapelles où elles se trouvaient.

Le village de Kœnigsmacker (Luxembourg français) est fort ancien.

L'an 1065, l'empereur Henri IV fait la cession de cette terre au chapitre de la Madeleine de Verdun, en cette manière: « Henri, par la clémence divine, Roi, faisons savoir à tous qu'à l'intervention et à la demande de l'impératrice Agnès, notre auguste mère, des archevêques Annon de Cologne, Adalbert de Hambourg, et d'Alberon, évêque de Metz, ayant égard aux fidèles services que feu notre père, de glorieuse mémoire, a reçus d'Hermanfrid, clerc de Verdun, nous avons donné et cédé en propre à son église, en l'honneur de sainte Marie-Madlaine, une cour appelée *Macheren* [1], située dans le comté de Conrad et dans le pays mosellanique, avec toutes ses appartenances, savoir: les esclaves de l'un et de l'autre sexe, marché, tonlieu, paroisse, granges, édifices, terres cultivées, champs, prés, pâturages, vignes, bois, eaux, chasse, pêche, moulins et toutes autres choses, sans même nous en réserver l'advocatie ni aucune utilité. A condition bien expresse que le susdit Hermandfrid, prévôt de cette église, et tous ses successeurs auront le libre pouvoir de jouir de ces biens, de les vendre, de les échanger et d'en faire tout ce qu'ils trouveront convenir pour leur plus grand profit. Donné à Mayence le 2e des nones d'avril et de notre règne la 9e année. »

L'empereur signa de sa propre main et scella de son sceau l'acte qui fut dressé à cette occasion.

Le P. Bertholet fait remarquer, en rapportant cette charte, que Conrad, dont elle fait mention, était comte de

---

[1] *Curtim Machra dictam in comitatu Conradi.*

Luxembourg. Ce qui prouve qn'à cette époque, c'est-à-dire dès le onzième siècle, cette portion de territoire située entre la Moselle et la Sarre appartenait aux comtes de Luxembourg.

Vers l'an 1136 ou 1137, le duc de Lorraine, Simon Ier, ayant guerre avec l'archevêque de Trèves, Adalbéron de Monterol, l'évêque de Metz, Etienne de Bar, et le comte Renaud de Bar, frère de ce dernier, leur livre bataille à *Makeren* et met le désordre dans leurs troupes. Pour fruit de cette victoire, il assiége et prend quelques forteresses de l'archevêque, qu'il rend dans un traité sollicité et pressé par l'empereur Lothaire II [1]. Simon avait pour alliés dans cette guerre, le duc de Bavière et le comte de Salmes, qui étaient venus le servir en personne.

Par une charte du mois d'août 1209, Bertram, évêque de Metz, incorpore la cure de Kœnigsmacker et tout ce qui en dépend à la collégiale de Verdun.

En 1221, le chapitre de la Madeleine échange la ville de Kœnismacher avec tout ce qu'il y possède, contre la ville d'Estain qui appartenait à l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves.

En 1223, Conrad, évêque de Metz, unit de nouveau l'église de Kœnismacher avec ses revenus et dépendances à l'abbaye de Saint-Mathias, à cause, dit ce prélat, de la ferveur de ses religieux et de leur zèle à exercer l'hospitalité.

Les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz consentent à cette union en 1224. Le pape Honoré III la confirme par une bulle du III des nones d'avril 1225, et le pape Innocent en 1245.

Vers l'an 1320, Jean l'aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, fait fortifier Macheren, qui devrait, prétend-on, à cette circonstance, le nom de Kœnigs-Mache-

---

[1] Benoit. Hist. de Lorraine, p. 221. D. Calmet. T. 2, page 406. 2e édition.

ren, en vue de le distinguer de Greven-Macheren, que le comte de Luxembourg, Henri II, avait fait entourer de fossés. Il existe encore autour du village de Kœnigsmacker, plusieurs anciens chemins désignés sous le nom de fossés de la fortification.

Charles IV, empereur d'Allemagne, approuve, par un diplôme en 1354, la donation de Henri IV et l'échange de Kœnismacher contre la ville d'Estain; cet échange est aussi confirmé par Jean, évêque de Verdun.

Il paraît que la terre de Macheren avait été engagée vers cette époque, car en 1375 Wenceslas, duc de Luxembourg, la rachète de Jean de Distroff et de Gilles son fils.

Les marches d'estaulx de la cité de Metz contre l'archevêché de Trèves se tenaient à Macre-le-Roy (1490).

L'abbaye de Villers-Betnach jouissait de certains cens et rentes au village de Kœnigsmaker. Le cartulaire et le registre des titres et papiers de cette abbaye mentionnent:

Mémoires des rentes de l'abbaye de Villers au village de Kœnigsmaker, pour les années 1266, 1267, 1268, 1269, 1270 et 1271.

1392. Accord fait par l'évêque de Metz entre le couvent de Villers et Jean, seigneur de Moirsch, au sujet de certaines rentes et revenus en grains et autre cens qu'avait le monastère de Villers à Regiamachera.

1664. Mémoires des cens et rentes dus à l'abbaye de Villers, au village de Kœnigsmacker.

1670. Contestation pour les dîmes à Mrs de Saint-Mathias de Trèves.

1670. Attestation des maire et gens de justice de Kœnismacker touchant les rentes de l'abbaye de Villers au village de Kœnismacker.

Bail fait en 1696, aux Srs Vandernotte et Jean René, des redevances de Kœnismacker et lieux voisins.

Factum, sans date, pour les habitants et communauté de Kœnismacker contre les abbé, prieur et religieux de Saint-Mathias de Trèves.

L'ancien pouillé du diocèse de Metz, dont faisait partie la paroisse de Kœnismacker, de l'archiprêtré de Kédange, nous apprend qu'il y avait un prieuré de Bénédictins. Il est probable que ce sont les restes de ce prieuré que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de château de l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves.

L'église de Kœnigsmacker, sous le vocable de saint Martin, ne présente aucun intérêt, si ce n'est des fonts baptismaux de la fin du quinzième siècle. L'ancien édifice devenu trop petit, relativement au nombre des paroissiens, fut rasé et reconstruit sur le même emplacement, vers 1760. L'abbé de Saint-Mathias percevait les grosses dîmes et avait le patronage de la cure. La reconstruction de l'église a été faite à ses frais.



La clef de voûte de l'arc triomphal du chœur porte un écusson chargé de trois merlettes, superposé à la crosse abbatiale, croisé en sautoir avec une hallebarde [1].

On rencontre fréquemment, à proximité du village, des débris de constructions gallo-romaines. Au lieu-dit ban de d'Anom, situé au nord-ouest du village, à cent mètres de la Moselle, on a trouvé des tuiles à rebords et une aire en ciment, à vingt centimètres au-dessous de la surface du sol.

J'ai constaté la présence de débris de tuileaux et de fragments de poteries gallo-romaines, entre autres un débris de moule de plat, sur le sentier qui, de la chapelle de Saint-Roch, va rejoindre le chemin de Kédange.

G. B.

---

[1] On m'a indiqué l'existence du même blason sur un poële en fonte, au moulin de Mevinckel, situé sur la rive gauche de la Caner, en amont de Kœnigsmacker.

LA ROBE DE NOËL,

Proverbe en vers.

(SUITE ET FIN.)

SCÈNE VII.

ÉLISE, M. DE BEAULIEU et HENRI entrent en courant.

M. DE BEAULIEU.

Cette chasse, Monsieur, fut vraiment magnifique,
Avec ces poitevins c'était une musique...
Rossini, Meyerbeer n'ont rien fait de plus beau.
(à Élise).
Ma fille, ah! te voilà; tu sais, le vieux Tambeau,
Tu dois t'en souvenir? je chante ses louanges.
(à Henri).
J'avais alors des chiens chassant comme des anges,
Et nous forcions souvent, oui, Monsieur, très-souvent.
Morbleu! comme ils filaient... plus légers que le vent!
Et quel bruit continu de voix basses et hautes!
Quel vacarme enchanteur dans les bois, sur les côtes!
Mais il ne fallait pas qu'un sot collégien
Vînt d'un coup de fusil couper cet entretien...
Vous sonnez de la trompe? Eh bien! c'est à merveille,
Cet instrument, Monsieur, exige de l'oreille.
Je compte fort sur vous; s'il plaît à saint Hubert
Nous ferons des duos ensemble cet hiver.
Je crois que vous serez satisfait de mes chasses.
Le fait est convenu, vous viendrez?

HENRI.

Mille grâces..

M. DE BEAULIEU

Et votre ami d'Herval est-il aussi chasseur ?

HENRI.

Très-peu.

M. DE BEAULIEU.

Ma foi ! tant pis pour lui, c'est un malheur.
(à Élise).
A propos, l'as-tu vu ?

ÉLISE.

Tout à l'heure, mon père.

M. DE BEAULIEU.

Où donc s'est-il terré depuis deux jours ? — J'espère
Qu'il se porte bien.

HENRI.

Non.

M. DE BEAULIEU.

Quand on ne chasse pas...
Si je ne chassais pas, je deviendrais trop gras.
Qu'a-t-il donc ?

HENRI.

En un mot, c'est un franc pessimiste.

M. DE BEAULIEU.

Je l'ai cru remarquer, son caractère est triste...

ÉLISE.

Et très-désagréable... A chacun de mes mots
Il donnait tout à l'heure un sens hors de propos ;
Tout froisse son esprit méfiant, irascible,
Et je n'ai jamais vu d'homme plus susceptible.

M. DE BEAULIEU, *à part.*

Ah ! diantre, nous voilà dans un plein hourvari...
Et je m'imaginais qu'on chassait un mari !

ÉLISE.

Monsieur d'Herval était d'abord plus sociable,
Cet hiver dans le monde il était presque aimable.

HENRI.

A ce pauvre garçon tout paraît un écueil,
Il n'habille jamais l'espérance qu'en deuil.
Lorsqu'une chance heureuse à d'Herval se présente,
Par ses réflexions, vite il la désenchante.
Si vous trouvez encor son état empiré
C'est parce qu'il a vu quelque rayon doré
Briller dans l'avenir, et qu'il faut que l'orage
Obscurcisse au plus tôt ce rayon d'un nuage.

ÉLISE.

Mais ce rayon?

HENRI.

Partait peut-être de vos yeux.

ÉLISE.

Que voulez-vous me dire?

HENRI.

Un mot audacieux,
Peut-être que d'Herval aura craint de vous plaire.

ÉLISE.

La crainte est gracieuse et vous pouviez la taire.

HENRI.

Il a peur du bonheur.

ÉLISE.

Jamais si galamment
On n'a parlé, monsieur, plus impertinemment!

M. DE BEAULIEU.

Franchement, j'avais cru qu'il songeait à ma fille,
Et l'eusse volontiers admis dans ma famille,
Quoiqu'il soit peu chasseur...

HENRI.

Vous avez deviné,
D'Herval est amoureux; s'il s'est déterminé
A venir à ces eaux, c'était pour vous y suivre,
Le secret de son cœur il faut que je le livre.
(A Élise.)

Oui, mon ami vous aime et vous aime ardemment.

ÉLISE.

Et pour le dire il a besoin d'un truchement.
Au reste, il fallait bien user d'un interprète,
Et sa flamme sans vous eût demeuré secrète;
Il agit envers moi d'une telle façon,
Que nul de cet amour n'aurait eu le soupçon.
Pourquoi me révéler, monsieur, ce grand mystère
Que votre ami semblait toujours vouloir me taire?

HENRI.

Mais pour que vous m'aidiez à le guérir.

ÉLISE.

De quoi?
De son amour?

HENRI.

Non pas, de son humeur.

ÉLISE.

L'emploi
Me paraît franchement un emploi fort maussade,
En sœur de charité de son âme malade
Vouloir me transformer...

HENRI.

Vous avez si bon cœur.

ÉLISE.

Que faut-il faire donc?

HENRI.

Ah! vraiment j'ai grand'peur
Que le rôle pour vous ne soit impraticable.

ÉLISE.

La raison?

HENRI.

Il faudrait...

ÉLISE.

Quoi ?

HENRI.

N'être plus aimable.

M. DE BEAULIEU.

Mon cher, vous donnez-là beaucoup trop d'avant-voix,
Lancez-nous le gibier... mais une bonne fois.

HENRI.

Je voudrais que d'Herval vît ses sinistres songes
Cesser enfin pour lui de n'être que mensonges.
Je réaliserai cet espoir de malheur
Que depuis sa jeunesse il nourrit dans son cœur.
Il faut que tous les maux tombent sur sa personne,
Que la calamité de partout l'environne,
Que de tous les côtés d'Herval ait à lutter,
Et comme le plus grand des maux à redouter
Ce serait de penser qu'on a pu vous déplaire...
Veuillez à son égard être froide et sévère.

ÉLISE.

Mais tout ceci, monsieur, n'est qu'une fiction.

HENRI.

Oui, de ma part du moins.

M. DE BEAULIEU.

L'étrange invention !

HENRI.

Tout est prêt, avant peu commencera l'épreuve.

M. DE BEAULIEU, *à part.*

Avec un tel mari l'on voudrait être veuve.

ÉLISE.

Ah ! voilà le docteur.

HENRI.

Il connaît mon projet,
De nous cacher de lui nous n'avons pas sujet.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, LE DOCTEUR.

M. DE BEAULIEU.

Eh bien ! docteur, Monsieur marche sur vos brisées.

LE DOCTEUR.

Je ne sais pas guérir, moi, des billevesées,
Monsieur Alfred d'Herval se porte on ne peut mieux,
Regardez le beau teint, voyez briller ses yeux.
Je présumais d'abord qu'il était hypocondre,
Mais son foie est intact, je puis vous en répondre.
On souffre quelquefois d'un excès de santé,
Et c'est son fait à lui, le sort l'a trop gâté.
Il est bon qu'il éprouve une forte secousse,
Ensuite il trouvera l'existence plus douce.

M. DE BEAULIEU.

La chasse et ses sueurs font aimer le repos.

LE DOCTEUR.

La peine et le bonheur sont mêlés à propos.
Notre félicité ne vient que des contrastes,
Et point de jours heureux s'il n'est des jours néfastes.
Je n'apprécîrais pas le calme et le loisir
Si j'en avais toujours savouré le plaisir.
Mais lorsque l'on a vu tant de terribles guerres,
Qu'on a coupé des bras dans les deux hémisphères,
Quand on a comme moi parcouru l'univers,
Souffert le froid, le chaud, dans des climats divers...
On comprend ce que vaut la vieillesse tranquille,
On jouit de penser que l'on fut plus utile,
On se souvient encor de ses jours glorieux...

HENRI, *à Élise.*

Malbroug s'en va-t-en guerre...

ÉLISE.

Oh ! qu'il est ennuyeux !

LE DOCTEUR.

Je me suis rappelé tantôt une anecdote.

M. DE BEAULIEU, *à part.*

Notre excellent docteur, le voilà qui radote.

LE DOCTEUR.

La veille d'Austerlitz, notre grand Empereur,
Avec ses maréchaux vint sur une hauteur
Où moi je me trouvais... là, l'Empereur déploie,
Je crois le voir encor... certaine carte en soie,
La carte du pays ; il cherche où la poser,
J'étais tout près de lui, j'osai me proposer,
Et me baissant un peu je pris l'air d'un pupître.

HENRI.

Nous connaissons déjà la suite du chapitre:
L'Empereur voulut bien mettre sur votre dos
La carte déployée... ensuite le héros
D'une épingle marqua — quels illustres stigmates! —
Quelques points importants entre vos omoplates.

LE DOCTEUR.

Le trait est curieux.

HENRI.

Très-curieux, docteur.

LE DOCTEUR.

Ah! quel homme c'était, Messieurs, que l'Empereur!
J'ai peut-être aidé fort au gain de la victoire...
Je ferai bien, je crois, d'écrire mon histoire.

M. DE BEAULIEU.

Jamais dos n'a joué rôle plus glorieux.

HENRI.

Voici d'Herval. Son air semble presque joyeux.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, JOSEPH, ALFRED.

ALFRED.

Tous ces pressentiments qui m'agitaient sans cesse
Etaient de mon esprit une étrange faiblesse,
J'étais un pessimiste, un fol ou peu s'en faut,
C'est ce qu'on me disait, pas plus tard que tantôt.

HENRI.

Que t'est-il arrivé?

JOSEPH.

De fameuses nouvelles.

HENRI.

Ces nouvelles, voyons, mon ami, que sont-elles ?

ALFRED.

Rocvert n'est plus que cendre.

LE DOCTEUR.

Il était assuré ?

JOSEPH.

Oui, mais cette assurance... elle avait expiré.

M. DE BEAULIEU.

Quelle part nous prenons, Monsieur, à ce désastre.

ALFRED.

Je sais bien que je suis né sous un mauvais astre,
Et c'est loin d'être tout.

JOSEPH.

Monsieur est ruiné,
Ou du moins à peu près.

M. DE BEAULIEU.

Combien je suis peiné...

ALFRED, *tirant une lettre de sa poche.*

Mon régisseur m'apprend ce terrible incendie.
La cendre de Rocvert ne s'est pas refroidie,

Que de nouveaux malheurs viennent fondre sur moi,
Guignolet, Serpinot, en qui l'on avait foi,
Des banquiers renommés ont donné le scandale
D'une double faillite à deux jours d'intervalle,
Ils m'enlèvent ainsi ma fortune à moitié...
Vous le voyez, le sort me poursuit sans pitié!...
Et mon pauvre intendant, dans sa douleur extrême,
N'a pu de tous ces maux me faire part lui-même;
Il n'a pu que dicter ces détails désastreux...
Brave homme! pourquoi donc à mon destin affreux
A-t-il associé ses soins, son existence?
Mon astre aura sur lui quelque horrible influence.
A celui qui se noie, il s'attache... imprudent!

HENRI.

C'est la première fois qu'on plaint un intendant.

ALFRED.

Serpinot, Guignolet, faire ainsi banqueroute!

JOSEPH.

Notre argent de Bruxelle à suivi la grand'route.

HENRI.

Je reste confondu de ces calamités.

M. DE BEAULIEU.

Se voir frapper à coups aussi précipités!

ALFRED.

C'est un peu comme Job.

LE DOCTEUR.

La lèpre encore y manque.

M. DE BEAULIEU.

Ayez donc confiance en tous ces gens de banque!

JOSEPH.

Et Monsieur qui tantôt semblait gai, plein d'espoir!

ALFRED.

Ah! que j'avais raison de voir toujours en noir!
(à Henri lui montrant Élise.)

Regarde donc Élise... elle reste impassible,
C'est là le dernier coup et c'est le plus sensible.
Comment, pas un seul mot...

HENRI, *à Alfred.*

C'est peut-être l'instant
Où pour la promener le beau Fougère attend.

JOSEPH.

Le bonheur ici-bas est un fameux problème.

ALFRED.

Je m'en vais, à Paris, écrire à l'instant même.

HENRI.

Mon ami, je te suis.

LE DOCTEUR, *prenant la main d'Alfred.*

Moi, Monsieur, je vous plains.
Mais je suis obligé de me rendre à mes bains.

(Il sort.)

(Alfred sort, Joseph et Henri le suivent.)

JOSEPH, *à Henri.*

Ruiné !

M. DE BEAULIEU.

Pas encor.

JOSEPH, *qui va sortir se retourne.*

Monsieur perdra le reste.

HENRI.

Comment?

JOSEPH.

Par quelque coup inattendu, funeste,
Un autre Robespierre et l'émigration...
Je me rappelle bien la révolution.

(Henri et Joseph sortent.)

SCÈNE I

M. DE BEAULIEU, ÉLISE.

M. DE BEAULIEU.

[illegible] causons un peu.

ÉLISE.

Très-volontiers, mon père

M. DE BEAULIEU.

Un caractère sombre et [illegible] m'exaspère.
Et j'en suis revenu de ton Monsieur d'Herval :
En fait de [illegible] il n'a point de rival.
Je [illegible] que ce [illegible] personnage
P[illegible] un homme à mettre en un ménage.
Nous en avions parlé, c'est très-vrai. — ce parti
M'avait paru d'abord assez bien assorti.
Mais moi que deviendrais-je avec un pareil gendre?
Que ferais-je de lui ? Tu le sais, je n'engendre
Pas de sombres humeurs... Mon plan est arrêté,
Je veux un bon garçon, franc et plein de gaîté,
Possédant tous les goûts des bons propriétaires,
N'ayant pas trop d'esprit, administrant ses terres,
Cherchant à s'occuper, chassant à temps perdu.

ÉLISE.

Je ne suis point chasseur.

M. DE BEAULIEU.

Allons, c'est entendu.
Il n'existe ma chère, aucune sympathie...

ÉLISE.

Entre d'Herval et vous.

M. DE BEAULIEU.

Bon, la voilà partie,
Quoi ! tu pourrais tenir à ce maître hibou ?
Vraiment, pour t'approuver il faudrait être fou.
Ce d'Herval on dirait — vœu qui d'effroi me glace, —
Qu'il va vous souhaiter de faire bonne chasse,

Tant il l'air sinistre... il gâterait, ma foi !
La race des Beaulieu qui toujours jusqu'à moi
A compté, grâce au ciel, de joyeux gentilshommes
Chassant, buvant, chantant et dormant de bons sommes !
(Élise se tait, Beaulieu la regarde, soupire et reprend.)
Le temps n'est plus, du reste, aux pères inhumains.
Fais ce que tu voudras, je m'en lave les mains...
Et mais voici venir l'oiseau de sombre augure.
D'un gendre, en conscience, est-ce là la figure?
Je te laisse. *(Chantant)* Du cor n'entends-tu pas le son?
Ça, bien du plaisir! *(Continuant son air)* Ton, ton, tontaine,
[ton, ton.

SCÈNE XI.

ÉLISE, ALFRED.

ALFRED, *à part.*

Elle est seule, courage, il faut que je m'explique;
Je l'aime, et si jamais je voyais ma supplique
Accueillie, à présent que je suis ruiné,
Son amour ne pourrait plus être soupçonné.
Approchons. Le destin veut que je me prononce,
Je le sens, le bonheur dépend de sa réponse...
Le bonheur! comment donc ce terme est-il venu,
Ce terme qui désigne un état inconnu ?
Souvent, pour exprimer les choses qu'il éprouve,
L'homme manque de mots. En revanche, il en trouve
Pour peindre justement la chose qu'ici-bas,
Vécût-il deux mille ans, il ne connaîtra pas.
(Il s'avance très-pensif.)

ÉLISE.

Quel front rêveur, Monsieur! on le comprend, du reste,
Après avoir reçu la nouvelle funeste...

ALFRED.

Ah ! ne supposez pas que j'aille m'affligeant,
Comme un usurier, d'une perte d'argent.

La pitié sur ce point serait inopportune.
Quel bonheur jusqu'ici devais-je à la fortune?
Je ne déplore pas un coup inattendu,
Mais avec ma richesse un espoir est perdu.

ÉLISE.

Lequel?

ALFRED.

Je me disais qu'une femme peut-être
Partagerait cet or inutile à son maître,
Qu'il lui procurerait le calme et le plaisir,
Les jours doux et sereins que je n'ai pu saisir,
Qu'un sentiment viendrait m'attacher à la vie.
Hélas! cette espérance elle m'est donc ravie!
Puissiez-vous ne jamais vous en apercevoir.
C'est triste d'être seul, c'est triste de savoir
Que nul cœur au logis ne bat quand on arrive,
Que l'on voyage au loin sans qu'un regret vous suive,
Sans qu'une lettre chère et pressant le retour
Puisse vous apporter un souvenir d'amour.

ELISE.

Eh bien, Monsieur, pourquoi vivez-vous solitaire?

ALFRED.

Qui voudrait partager mon existence amère?
Il n'est qu'une personne à qui mon pauvre cœur
Aurait pu demander un rêve de bonheur.
Cette personne-là, c'est vous, Mademoiselle;
Pardonnez cet aveu hardi, vous êtes celle
Que seule j'aimerai jusqu'à mon dernier jour.
Je n'ose maintenant vous offrir mon amour.
Aux plus brillants partis on vous verra prétendre...
Mais connaissez du moins quelle affection tendre,
Quel dévouement complet vous m'avez inspirés...
Peut-être pour jamais serons-nous séparés,
Et je ne voudrais pas que mon esprit fantasque
Eût caché cet amour sous un odieux masque;
Je me suis montré rude, étrange près de vous,
Et pourtant j'éprouvais un sentiment bien doux.

ÉLISE, *à part.*

Que dire? S'il fallait observer ma consigne,
Je devrais répliquer d'un ton moqueur ou digne...
Bah! taisons-nous encore.

ALFRED.

Oh! silence charmant,
Grâce à vous, je connais le bonheur un moment.
Comment, de mon amour vous agréez l'hommage?
Ah! de tous mes malheurs ce trait me dédommage.
Qu'il soit béni le jour où mon château brûla,
Le jour où la faillite à deux fois me vola!
Du faux éclat de l'or j'ai perdu l'auréole,
Et je trouve l'amour, l'amour qui me console,
L'amour qui vient à moi dépouillé, ruiné,
L'amour vrai, l'amour pur, ô jour trop fortuné!...
Mais pourrai-je accepter un pareil sacrifice?
Ah! que mon sort fatal jusqu'au bout s'accomplisse,
Il me faut obéir à la loi du devoir,
Et vous aimant toujours... ne jamais vous revoir.
Que dirait votre père et que dirait le monde
Qui, dans toute action, cherche un motif immonde?...
Mon amour m'aveuglait, je dois quitter ce lieu...
Le quitter à l'instant... ô chère Elise, adieu!

ÉLISE.

Veuillez bien m'écouter, Monsieur le pessimiste,
Moins que vous le pensez votre destin est triste.

ALFRED.

Oui, ce que j'ai sauvé peut suffire à mes goûts,
Mais ne me permet plus d'aspirer jusqu'à vous.

ÉLISE.

Ma fortune à la vôtre est fort loin d'être égale,
Et ces malheurs subits qu'une lettre signale..

ALFRED.

Eh bien?

ÉLISE.

N'existent pas, il faut vous dire tout.

ALFRED.

Mais Rocvert est brûlé.

ÉLISE.

Non, Rocvert est debout.

ALFRED.

Mais enfin Guignolet, certe il a fait faillite...

ÉLISE.

Pas plus que Serpinot.

ALFRED.

Mais cette lettre écrite?...

ÉLISE.

Par Henri, votre ami.

ALFRED.

Par Henri! cependant...

ÉLISE.

Il a su remplacer votre honnête intendant,
Trop troublé, disait-il, pour lui-même vous faire
Le douloureux récit d'un mal imaginaire.

ALFRED.

Comment... il se pourrait! pourquoi ce jeu cruel?
(Montrant une lettre.)
Pourtant cette enveloppe...

ÉLISE.

Oh! le timbre est réel;
Ce timbre seulement d'un tout autre message
Avait jusqu'à ces eaux protégé le voyage,
Et l'on a remplacé l'écrit du régisseur.

ALFRED.

Oh! je ne puis encor croire à tant de noirceur.
Un stratagème tel... dans quel but?... c'est horrible,
Ainsi me transformer en un niais risible...

Sans doute on s'ennuyait, pour se distraire un peu
On aura fait de moi le héros d'un sot jeu;
On m'a mystifié... c'était jadis de mode...
Et vous avez pris part à ce bel épisode.

ÉLISE.

Votre ami...

ALFRED.

Mon ami! quelle dérision!

ÉLISE.

Monsieur Henri mérite à coup sûr un tel nom.

ALFRED.

Oui, si par amitié l'on entend perfidie!
Mais pourquoi mettre fin à cette comédie?
Je devais vous paraître à tous divertissant.
Pourquoi donc un spectacle aussi réjouissant
L'avez-vous terminé d'une façon soudaine?
J'aurais encor joué plus d'une bonne scène.

ÉLISE.

Ecoutez-moi de grâce...

ALFRED.

Aurais-je été mauvais?
Un rôle d'amoureux est un rôle niais,
Quelquefois, et niais, je l'ai paru sans doute.
(A part avec amertume).
Une femme! comment supposer qu'elle écoute
Un amant ruiné qui ne sait plus qu'offrir!

ÉLISE.

J'ai terminé l'épreuve en vous voyant souffrir!
Je me croyais pour vous la bonne messagère...

ALFRED.

Comme vous allez rire avec le beau Fougère!

ÉLISE *mettant la main sur son cœur.*

Ah! ce mot m'a fait mal... vous me méconnaissez;
Ce mot! quand je pensais... Ah! Monsieur, c'est assez,
C'est trop.
(Elle sort.)

SCÈNE XII.

ALFRED, puis JOSEPH, puis HENRI.

ALFRED.

Mais n'ai-je pas été dur avec elle?
C'est qu'elle m'a joué d'une façon cruelle!
Ah! Joseph!.. te voilà! cherche-moi quelque part
Des pistolets...

JOSEPH.

Monsieur!

ALFRED.

Une épée, un poignard,
Une arme enfin.

JOSEPH.

O ciel! que voulez-vous donc faire?
Vous tuer?

ALFRED.

Me battre!

JOSEPH.

Et quel est votre adversaire?

ALFRED, *voyant entrer Henri.*

Le voilà!

JOSEPH.

Votre ami!

HENRI.

Qu'ai-je fait?

ALFRED.

Je sais tout;
Elise m'a tout dit. De rage mon sang bout.
Vos armes, vos témoins.

JOSEPH.

Cela ne se peut pas.
Vous voudriez sur lui tirer à quelques pas,
L'étendre raide mort... Déjà je m'imagine
Que je le vois percé d'un fer dans la poitrine.

A moins que cependant, Monsieur, ce ne soit vous
Qui veniez par malheur à tomber sous ses coups:
Vous vous entretuerez... ô scène lamentable!

HENRI, *riant.*

Tu me rappelles là l'histoire épouvantable
De deux loups qui, dit-on, se mangèrent si bien...
Que de l'un ni de l'autre il ne resta plus rien.

ALFRED.

Riez, Monsieur, riez... que rien ne vous arrête,
La chose est fort plaisante et le sujet y prête:
Un ami qu'on trahit, dont on fait un bouffon.

HENRI.

Tu te vantes, mon cher.

ALFRED.

Ce spectacle est trop bon.

HENRI.

Ta parole n'est pas exempte d'amertume.

ALFRED.

Voyez-vous, le marteau qui se plaint de l'enclume!

HENRI.

Laisse-moi t'expliquer...

ALFRED.

Non, point de vains propos.

HENRI, *s'impatientant.*

Mais! morbleu!...

JOSEPH.

Calmez-vous.

HENRI.

Eh! sois donc en repos,
Je ne me battrai pas... et sans aucun scrupule.

ALFRED.

Non, et pourquoi?

HENRI.

Pourquoi? Ce serait ridicule.

ALFRED.

Le ridicule cesse avec un peu de sang.

HENRI.

De sens commun surtout. Un complot innocent,
Dont une jeune fille est la douce complice,
Est-ce donc un motif pour que le sang jaillisse?
L'amitié l'a formé ce complot en trouvant
Un allié meilleur, plus vif et plus fervent.
Veux-tu donc le frapper en me frappant moi-même,
Cet allié charmant qui te plaint et qui t'aime?

ALFRED, *comme revenant à lui.*

Qui m'aime! il se pourrait?...

JOSEPH.

De Carybde en Scylla!

ALFRED.

Je le crus un instant, alors qu'elle était là.
Oui, son œil était doux, son accent était tendre,
Et c'est dans ce moment que j'osai faire entendre...

HENRI.

Des aveux, enfin?

ALFRED.

Non, un mot qui l'irrita
Et qu'un soupçon absurde aussitôt me dicta.
Ah! c'en est fait, Henri... c'est bien une rupture.
Je vais partir... Joseph, prépare ma voiture,
Des chevaux...

JOSEPH.

C'est parler d'une sage façon.
Mon maître, grâce au ciel, restera vieux garçon!

(Il sort en se frottant les mains.)

SCÈNE XIII.

ALFRED, HENRI, puis le DOCTEUR.

HENRI.

Mais enfin, qu'as-tu fait? Dis.

ALFRED.

De te rendre compte
De mes propos grossiers épargne-moi la honte.
(Il s'assied avec accablement, les coudes sur une table, la tête dans ses mains.)

HENRI, *le regardant.*

On se hait, on s'adore, on se fuit tour à tour...
Si c'est aimer, cela, qu'est-ce donc que l'amour?

LE DOCTEUR, *entrant par le fond.*

Voulez-vous le savoir? apprenez la physique...
L'amour ressemble fort au fluide électrique
Dont le courant, doublé capricieusement,
Se repousse et s'attire alternativement
Suivant certaine loi...

HENRI.

Silence donc, sceptique!
Réduire ainsi l'amour en formule algébrique.

LE DOCTEUR.

N'est-ce pas un problème?

HENRI.

Expliqué, sauf erreur.
Ma foi! fluide ou non, j'ai l'amour en horreur.

LE DOCTEUR.

A qui le dites-vous? Certain jour, en Espagne,
Attendez donc... mais non, c'était en Allemagne,
Un officier prussien, qui servait avec nous,
S'éprit stupidement d'une belle aux yeux doux.
Une brune... non pas... une blonde, au contraire.
Pourtant...

HENRI.

Eh! la couleur ne fait rien à l'affaire.

LE DOCTEUR.

Survint une dispute entre les deux amants
Au moment de l'hymen...

HENRI.

Querelle d'Allemands!

LE DOCTEUR.

Et...
(Apercevant Alfred.)
Que faites-vous là?

ALFRED.

Ma vue est obscurcie.
Oh! je souffre, docteur...

LE DOCTEUR, *lui tâtant le pouls.*

Voyons, que j'apprécie...

ALFRED.

La fièvre est dans ma tempe et mon brûlant cerveau
Me semble comprimé dans un horrible étau.
Mon cœur bat à tout rompre, et ma gorge est de flamme.
Va! va! je te bénis, tombe qui me réclame!

LE DOCTEUR.

Vous semblez, en effet, Monsieur, souffrir beaucoup.
(A part.)
Je m'en vais le servir, et ça suivant son goût.
(Haut.)
Je soupçonnais cela...

ALFRED.

Ce que votre art soupçonne
Qu'est-ce?

LE DOCTEUR.

Rien. N'avez-vous interrogé personne
Pour connaître le nom du mal qui vous atteint?

ALFRED.

Non pas.

LE DOCTEUR.

Votre main tremble et votre œil est éteint.

Ainsi, vous ignorez le mal qui vous dévore?
Le remède qu'il faut, s'il en est temps encore...

ALFRED.

Vous pensez donc docteur...

LE DOCTEUR.

Rien. Je dis seulement
Que jeudi... non, c'était hier assurément,
Un homme vint me voir, un homme de votre âge;
La pâleur, comme à vous, bleuissait son visage;
Sa tête bouillonnait, sa gorge était de feu.
Je lui dis: Soignez-vous, mais surtout priez Dieu
Pour que le paradis soit votre dernier gîte,
Votre mal est mortel, c'est une méningite.

HENRI.

Mais, docteur...

ALFRED.

Achevez, et ne me cachez rien.
Qu'ai-je à vivre?...

LE DOCTEUR.

Un bon mois, si vous vous soignez bien.

HENRI, *au docteur.*

Mais enfin qu'est-ce donc? Cette crise soudaine
Est-elle vraiment grave?

LE DOCTEUR, *à Henri.*

Eh! eh!... une migraine.

SCÈNE XIV.

ALFRED, HENRI.

ALFRED.

Henri, nous sommes seuls... je veux t'ouvrir mon cœur.
Apprends donc que je crains de n'être pas vainqueur
Des appréhensions qui, confuses encore,
Me font voir le trépas sous un jour que j'abhorre...

Ah ! c'est le dernier coup ! une sombre vapeur
Obscurcit mon esprit... l'avouerai-je, j'ai peur.
Au docteur j'ai menti, je mentais à moi-même
Quand j'appelais ici le dénoûment suprême...

HENRI.

Oui, chacun voit venir la mort avec effroi,
C'est ce qu'un fabuliste avait dit avant toi.

ALFRED.

Ainsi donc, il est faux que le trépas console,
Et cette illusion elle-même s'envole !
Je n'avais qu'un espoir qui me semblait certain
Il me fuit, trait final de mon triste destin.
Tout m'échappe à la fois... et pour comble de peine,
Élise, mon amour, je meurs avec ta haine.

HENRI, *à part.*

Nous y voilà.

(Haut.)

Ce nom que tu viens d'invoquer...

ALFRED.

Il m'impose un devoir, je n'y veux pas manquer.
Élise, mon Élise, ah ! je veux... quelle joie,
C'est elle ! la voici !

HENRI.

C'est l'amour qui l'envoie

(A part).

Ou le docteur peut-être, étrange Cupidon...

(Haut).

Je vous laisse.

ALFRED.

Ah ! puissé-je obtenir mon pardon.

(Henri sort).

SCÈNE XV.

ALFRED, ÉLISE.

ALFRED, *l'abordant.*

Mademoiselle... un mot, oh! je vous en supplie,
Oubliez un instant mon ingrate folie.
Je n'aurai plus longtemps à vous importuner,
Car, je le sais, mes jours sont prêts à se faner.
Que je n'emporte pas, c'est là mon vœu suprême,
Le courroux, le mépris de la femme que j'aime.
Si dans un court délai je ne devais mourir,
Croyez bien qu'à vos yeux je n'oserais m'offrir.

ÉLISE, *étonnée.*

Vous, mourir.. vous semblez vous porter à merveille,
Votre œil est excellent, votre joue est vermeille.
Laissez-moi donc passer. Tout intime entretien
Doit cesser entre nous... Monsieur, je me souvien

(Elle veut s'éloigner.)

ALFRED.

Oh! je ne sais que trop combien je suis coupable;
Mais prenez en pitié le remords qui m'accable,
A ma douleur daignez de grâce compatir;
Accordez un pardon à mon vif repentir.
Le docteur le déclare, oui, dans un mois à peine,
De ce monde trompeur j'aurai quitté la scène.

ÉLISE.

Que dit-il? Quoi! vraiment!

ALFRED.

Je connais mon arrêt.

ÉLISE.

Cela n'est pas possible.

ALFRED.

A la mort je suis prêt;
Son aspect me troubla... mais je la remercie,
Et j'entends sans pâlir la sombre prophétie

Si je lui dois... serait-ce un espoir décevant?
Un pardon que jamais je n'aurais eu vivant.

ÉLISE, *à part.*

Oh! le pauvre jeune homme, il était si malade...
On peut lui pardonner son air parfois maussade.
(Haut.)
Le docteur, entre nous, n'est pas un grand savant,
Et de plus fins que lui se trompent bien souvent.

ALFRED.

Cessez de me flatter d'une vaine espérance;
Si vous me pardonnez, je bénis ma souffrance.

ÉLISE, *émue.*

Oh! oui, je vous pardonne, et du fond de mon cœur.
Mais du mal vous pourrez encore être vainqueur.

ALFRED.

Merci! merci cent fois! merci! mademoiselle!
(Beaulieu, le docteur et Henri se groupent doucement à la porte du fond.)
Que ma vie aurait pu cependant être belle!
Je voudrais prolonger mon existence assez
Pour vous faire oublier mes discours insensés.
Pour vous le rappeler l'instant de joie extrême
Où j'osai prononcer ces doux mots: je vous aime!
Et pour vous faire aussi souvenir que tantôt
Vous ne répondiez rien quand je disais ce mot...
Vous vous taisez encor... faut-il que j'interprète
Ce silence charmant en personne indiscrète?
Si l'arrêt était faux, quel serait l'avenir?

ÉLISE.

Pour une chose, oubli; pour l'autre, souvenir.

ALFRED.

Le docteur se trompait... maintenant, je veux vivre,
Vivre pour un bonheur dont le penser m'enivre!
Le docteur se trompait, mais je suis jeune et fort.
A deux comme on pourrait résister à la mort!
Ah! si vous le vouliez... que faut-il que j'espère?
Lutterai-je tout seul?

ÉLISE.

Allez trouver mon père.

ALFRED.

Comment! vous consentez?

ÉLISE.

Il faut bien vous sauver!

ALFRED.

C'est là plus de bonheur qu'on n'en saurait rêver.
(Tombant aux genoux d'Élise.)
Élise, vous pouvez lire enfin dans mon âme!

JOSEPH, *arrivant avec divers paquets.*

Grâce à Dieu, nous partons!
(Apercevant d'Herval aux pieds d'Élise.)
Oh! que vois-je!

ALFRED, *se relevant.*

Ma femme!

HENRI, BEAULIEU, LE DOCTEUR.

Ah! ah! ah! ah! ah! ah!

JOSEPH.

Quel affreux dénoûment!

LE DOCTEUR.

Mon malade procède assez gaillardement.

ALFRED.

Quoi! l'on nous écoutait? Ah! docteur, je devine,
On s'est encore joué de mon humeur chagrine.

LE DOCTEUR.

Allons! bien! allez-vous, Monsieur, vous irriter...

ALFRED.

Ces leçons, je n'ai su que trop les mériter.

ÉLISE.

Qu'est-ce à dire? Monsieur ne serait point malade?
Mais s'il en est ainsi, docteur, je rétrograde.

LE DOCTEUR.

Il le serait alors.

HENRI.

Eh bien! pardonnes-tu?

ALFRED.

Ah! pardonnez-moi tous!...

JOSEPH.

Allons, je suis battu.

M. DE BEAULIEU.

Nous allons, là-dessus, sonner une fanfare.
(Regardant Alfred.)
Celle qui lui convient, c'est *la tête bizarre.*

ALFRED.

Plus de sombres pensers... ah! tout sera bonheur!
Que je vais être heureux dans mon intérieur!
Jamais sur l'avenir une crainte cruelle.
Quelle femme charmante, et bonne et douce et belle!
Tout deviendra parfum, sourire, joie, amour!
(A Henri, avec inquiétude.)
Eh! mais, si par malheur, il arrivait un jour...

HENRI.

Montaigne a dit: Avoir l'âme aussi timorée,
C'est mettre à la Saint-Jean une robe fourrée,
Sa robe de Noël, dont l'époque est bien loin,
A cause qu'en décembre on en aura besoin.

CHRONIQUE.

Voici la nouvelle année.

L'*Austrasie* entre dans la sixième année de son existence. Elle ne s'en enorgueillit pas, elle sait parfaitement qu'elle ne doit sa durée qu'à la bienveillance, à la fidélité, aux sentiments de solidarité littéraire de ses souscripteurs. Elle avait fait un appel aux amis des lettres, à tous ceux qu'intéresse le mouvement de l'esprit provincial, le culte des nobles délassements, la décentralisation intellectuelle.

Cet appel a été entendu; il a groupé autour des continuateurs de l'*Austrasie* une phalange dévouée, respectable par la constance de ses sympathies, disposée à l'indulgence, à une indulgence si nécessaire à une œuvre qui s'adresse à l'intelligence dans un temps où les intérêts matériels ont la préférence sur tous les autres.

Honneur donc aux souscripteurs de l'*Austrasie !*... ils ont laissé debout une publication utile, à quelque point de vue qu'on l'envisage; ils ont encouragé, patroné une entreprise qui aura sa place marquée dans les annales intellectuelles de nos contrées; ils l'ont fait vivre dans une ville qui a été jadis surnommée la marâtre des arts, dans un département dont les mœurs et les préoccupations sont agricoles et militaires et qui tend en ce moment à devenir industriel. C'est là un vrai service rendu au pays, à sa gloire, à son avenir, car une nation est surtout grande par le culte de l'esprit, par les côtés nobles des préoccupations humaines.

De son côté, l'*Austrasie* a-t-elle jusqu'ici rempli les conditions de son programme? A-t-elle été ce qu'elle devait être, une tribune ouverte à tous les efforts, à toutes les tentatives, à tous les essors qui cherchent une voie et une tribune? Ce n'est pas à nous peut-être qu'il appartient de répondre à ces questions; la collection de l'*Austrasie* répondra pour nous.

Elle offre assez de noms nouveaux, de travaux inédits, de recherches utiles, pour que ses coopérateurs puissent se rendre cette justice qu'ils n'ont rien négligé pour en faire un centre littéraire et réaliser les promesses de son institution. L'*Austrasie,* au surplus, ne doit rien à elle-même, elle doit tout au zèle, au talent, au désintéressement de ses collaborateurs; au dévouement, à la sagace persévérance, aux vues élevées de ses souscripteurs. Une nouvelle année commence, elle espère que ces sympathies ne lui feront pas défaut pendant sa durée; elle ose compter même qu'elle en augmentera le faisceau, et qu'en étendant le cercle, en ajoutant à l'intérêt de ses publications, elle raffermira encore l'existence d'une œuvre collective que beaucoup de villes plus peuplées que la nôtre nous envient, qui a servi de modèle à des recueils de même nature dans plusieurs autres.

Au moment où l'an se renouvelle exprimons donc un double vœu : demandons pour l'*Austrasie* beaucoup de lecteurs, souhaitons-lui beaucoup de documents inédits, d'ouvrages intéressants, de collaborations précieuses. Nous émettons avec d'autant plus de confiance ce dernier souhait que nous avons déjà en espérance et en portefeuille de quoi l'exaucer.

L'Euterpe messine est dans la désolation ; elle a très-mal fini l'année. Elle a joué devant les banquettes vides, elle a chanté dans le désert. En style moins mythologique, les deux premiers concerts de la saison n'ont pas réussi à souhait ; le premier, celui des frères Génin, a été assez peu fructueux pour les bénéficiaires ; le second, celui de Mlle Henri, a fait à peine ses frais. Voilà la vérité crue. Ces non-succès sont d'autant plus déplorables que la composition de ces deux soirées ne laissait rien à désirer. MM. Génin, l'un sur le violoncelle, l'autre sur la flûte, ont un talent sérieux, élevé, bien fait pour fixer l'attention des connaisseurs. Quant à Mlle Henri, ses mérites sont appréciés de tout le monde : mérites de virtuose consacrés par plus de vingt ans de professorat, mérites d'exécution hors de ligne, mérites de cœur, enfin, car Mlle Henri avait fait appel au public pour l'associer à une œuvre charitable. Il a donc tout à la fois méconnu ses devoirs au point de vue du dilettantisme et de la bienfaisance. Triste ! triste !...

Un nouveau et téméraire joûteur, M. Pruvot, violoncelliste, n'en annonce pas moins, pour la semaine prochaine, une nouvelle soirée musicale. Puissions-nous ne pas dire bientôt : Honneur au courage malheureux !...

Le théâtre poursuit paisiblement sa carrière et le cours de ses succès. A lui la foule, les recettes et les belles soirées. Rien de nouveau d'ailleurs dans ses habitudes et dans son régime. Constatons seulement le départ définitif du ténor léger Berthal et la chute non moins navrante de son remplaçant. Mais nous n'avons pas attendu longtemps un troisième titulaire de l'emploi. Le nouveau venu se nomme Bertrand, un nom peu poétique, mais qui sert d'étiquette à un très-remarquable talent de chanteur, à une voix fraîche et jeune dont nous avons eu les prémices à Metz il y a cinq ou six ans. Cette fois, le sujet passera d'emblée et la troupe lyrique sera définitivement constituée dans un ensemble plus que satisfaisant, vraiment remarquable.

PHILBERT.

L'Administrateur-Gérant, A. ROUSSEAU.

Metz, Imp de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

(1857.)